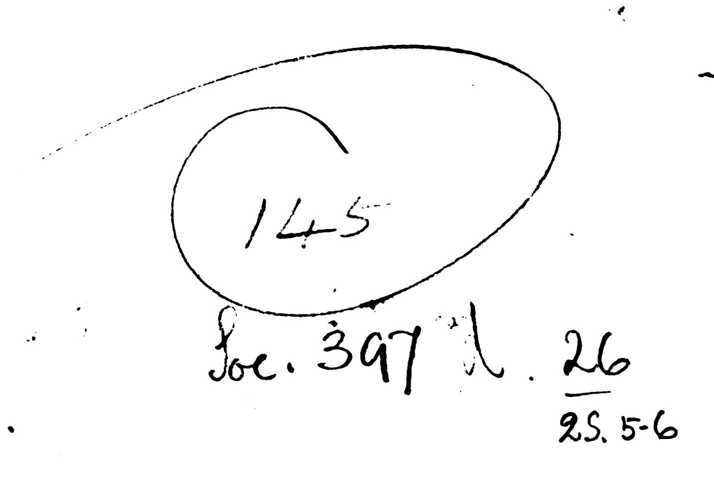
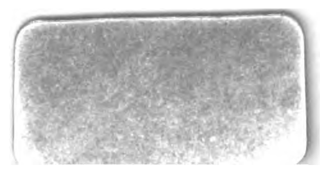



145
Soc. 397 d. 26
25. 5-6



L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Paris. — Imprimerie d'A. RENÉ et Cie, rue de Seine, 32.

L'INVESTIGATEUR,

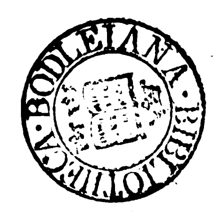
JOURNAL

E L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME VI. — IIe SÉRIE.

TREIZIÈME ANNÉE.



PARIS
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 9 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).
1846

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

MÉMOIRES.

DU LYCÉE DE LA HARPE [1].

Les ouvrages de La Harpe sont nombreux et volumineux ; le plus important de tous, non par sa perfection ni par son ensemble, mais par son sujet et la bonté des préceptes, c'est le *Cours de Littérature,* appelé quelquefois le *Lycée*, du nom de l'établissement où ce cours fut professé (2).

La Harpe en avait écrit la première partie pendant son premier exil à Corbeil, en l'an VII (1799); les deuxième et troisième parties n'ont paru qu'après sa mort. Les trois parties forment ensemble seize volumes, et, malgré les imperfections qu'on y rencontre, placent l'auteur au premier rang des critiques.

Le *Cours de Littérature* a été proposé à l'empereur par la deuxième classe de l'Institut (3), comme méritant le grand-prix décennal réservé à l'auteur du meilleur ouvrage de littérature qui réunirait au plus haut degré la nouveauté des idées, le talent de la composition et l'élégance du style (4). Cette décision prise par l'Académie l'a été sur l'excellent rapport de Chénier, qui n'aimait pas La Harpe et a néanmoins analysé avec un talent supérieur et un esprit de justice on ne peut plus louable l'ouvrage dont il avait à rendre compte (5).

Je ne transcris pas ici cette excellente analyse, assez connue de tous les littérateurs pour qu'on la retrouve facilement ; je me borne à copier les conclusions qui la terminent et la résument.

« Le *Lycée* de La Harpe est-il le meilleur ouvrage de littérature qui ait paru durant l'époque déterminée par le décret impérial ? A notre avis, aucun ne peut le contre-balancer, soit pour l'importance et l'étendue de l'entreprise, soit

(1) Nous avons donné dans la 102ᵉ livraison (janvier 1843) un extrait de la leçon faite à l'Athénée royal, par M. B. Jullien, sur les traductions des poëmes épiques, et particulièrement de *l'Iliade* en vers français. Le mémoire ici placé est aussi l'extrait d'une leçon faite par le même, dans son cours sur les ouvrages en prose composés pendant l'époque impériale.

(2) Aujourd'hui l'*Athénée royal.*

(3) Académie Française.

(4) *Rapports et discussions*, etc., 2ᵉ classe, p. 90.

(5) Là-même, p. 90 à 109.

pour le mérite de l'exécution ; mais les termes du décret n'en sont pas moins effrayants à l'égard de cet ouvrage même. Il s'agit de réunir au plus haut degré la nouveauté des idées, le talent de la composition et l'élégance du style. Quant à la nouveauté des idées, il faut en convenir, c'est un mérite que l'on chercherait en vain dans l'ouvrage de La Harpe. Ici, toutefois, se présente une considération générale : la réunion de la justesse et l'originalité si rare en tous les genres d'écrire l'est particulièrement dans la critique littéraire. Les *Eléments de Littérature* de Marmontel et les *Essais* de Diderot *sur l'art dramatique* offrent des idées neuves, quelquefois ingénieuses, mais souvent aussi très-hasardées ou tout à fait inadmissibles, et ces écrits n'ont laissé qu'une réputation équivoque. Rollin, dans son *Traité des Etudes*, retrace partout des idées connues, mais jamais il n'offense un goût sévère. Fidèle aux préceptes de Cicéron et de Quintilien, il se contente de les exposer en rhéteur habile, et son ouvrage est resté (1). Voltaire est peut-être le seul qui, en fait de critique, ait su être neuf sans être faux ; toute la portée de son esprit se retrouve dans son goût. Il étend un art lorsqu'il l'examine, et sa littérature est celle du génie (2). Si La Harpe est loin de cette hauteur, on doit au moins lui savoir gré de n'avoir corrompu par aucun alliage la pureté des saines doctrines. Il développe, ainsi que Rollin, des principes à l'épreuve et pour ainsi dire classiques. Il n'en forme pas un traité, mais il les distribue avec méthode ; il en fait un grand nombre d'applications, et, quand il ne juge pas ses contemporains, presque toutes sont judicieuses. Le talent de la composition n'est pas étranger à son *Cours de Littérature* ; sans y faire preuve d'une grande force de conception, il y suit un vaste plan qu'il n'embrouille pas et qu'il sait remplir. Pour le style, excepté dans les derniers volumes, qui, à tous égards, ont peu de valeur, il a souvent de l'élégance, non toutefois cette élégance exquise fruit d'un talent supérieur et d'un grand travail, mais celle qui tient au naturel des tours, à la clarté des expressions, au soin constant de repousser le néologisme et toute espèce d'affectation. L'ouvrage est imposant dans son ensemble, et, s'il a beaucoup de défauts, plusieurs qualités les rachètent. Un jour on fera mieux peut-être, nous le désirons, nous l'espérons ; mais alors même il sera juste de lui payer un tribut d'estime. Enfin l'art d'écrire est si difficile qu'en laissant les productions du premier ordre à la place éminente qui leur appartient, les rangs qui viennent ensuite, et même à distance respectueuse, sont encore des rangs élevés.

« La classe pense que *le Lycée* de La Harpe est digne du prix de littérature (3). »

(1) Chénier me paraît ici juger Rollin trop favorablement. Il est bien vrai que le *Traité des Etudes* est resté et restera ; mais il doit beaucoup plus cet avantage aux excellents préceptes de morale et de direction qu'il contient qu'à la critique littéraire dont Rollin a donné des exemples. Ceux-ci sont presque tous d'une puérilité inexcusable.

(2) Rien de plus juste et de plus vrai que cet éloge de Voltaire considéré comme critique.

(3) Ouvrage cité, p. 108 et 109.

Revenons maintenant sur les observations critiques de Chénier, et disons, avec plus de liberté qu'il ne l'a pu faire lui-même, si peu de temps après la mort de La Harpe, étant connu d'ailleurs pour ne l'avoir jamais aimé, ce qu'il y a de faible ou de mauvais dans le *Lycée*, et comment il aurait fallu faire cet ouvrage, soit quant à la composition, soit quant aux divisions générales, soit quant aux détails de toutes sortes.

D'abord La Harpe a eu tort d'embrasser l'histoire de la littérature ancienne et moderne. Ces horizons immenses ne peuvent jamais être bien vus par un seul homme. S'il veut juger par lui-même et parler en son propre nom, il faut qu'il restreigne beaucoup l'espace à explorer. A peine connaîtra-t-il avec les détails convenables la littérature d'une seule nation, pendant une seule époque. L'érudition de La Harpe était donc beaucoup au-dessous de la tâche qu'il s'était imposée, tellement au-dessous que lui-même ne s'est pas douté de ce qui lui manquait. Il a ainsi parlé des Grecs et des Romains, qu'il connaissait très-peu, et de notre ancienne littérature, qu'il ne connaissait pas du tout, avec l'aplomb d'un écolier qui répète au hasard ce qu'il a entendu dire à son maître. On peut juger de son ignorance à ce sujet, si je dis qu'il parle à peine de Rabelais (1) et de Montaigne, qu'il ne cite pas une ligne de l'un ni de l'autre, et qu'il établit entre eux *un parallèle!* Conçoit-on un parallèle entre ces deux auteurs, qui n'ont rien de commun ni d'opposé, et que La Harpe n'a trouvé le moyen de réunir que par cette proposition fausse de tout point, que, dans le XVIe siècle, *deux hommes seuls en France* peuvent mériter l'attention (2).

Cette partie qui précède le siècle de Louis XIV n'a donc comme œuvre littéraire absolument aucune valeur. On y peut trouver, en les détachant, divers morceaux agréables à lire, utiles même, en ce sens que La Harpe a bien jugé les passages qui lui sont tombés sous la main et qu'il cite, ou parce qu'il répète les bons jugements portés par d'autres; mais ils ne forment pas, ils ne peuvent pas former un ensemble : et l'on rendrait un vrai service aux lecteurs et à La Harpe lui-même en donnant comme des notices littéraires détachées et indépendantes, ou comme de simples fragments, ses expositions critiques sur Marot, Ronsard et autres poëtes de la même époque.

Arrivé au siècle de Louis XIV, La Harpe connaît mieux le terrain ; il a bien lu les livres qu'il cite et juge parfaitement ce qu'il a lu. Toutefois, son regard est peu étendu, soit qu'en effet il eût négligé d'étudier tous les genres littéraires et tous les auteurs qui s'y sont exercés, soit qu'il ait regardé certains genres comme n'appartenant pas à la littérature proprement dite, ou cru ne devoir s'occuper que des auteurs excellents. Dans tous les cas, c'est évidemment une vue trop restreinte. Celui qui ne cite que Rousseau dans la poésie lyrique du XVIIe siècle

(1) Il termine ce qu'il en dit par ce singulier éloge : « Après tout, on ne saurait croire qu'un auteur que La Fontaine lisait sans cesse n'ait été qu'un fou vulgaire. » *Introduction au siècle de Louis XIV*, t. IV, p. 196, de l'édition de 1820, in-18.

(2) Ibid. p. 195.

et *le Lutrin* dans la poésie narrative n'a vu qu'une bien petite partie de sa matière. Ainsi donc, La Harpe est d'abord fort incomplet; et, en effet, si l'on se donne la peine de diviser par genres le nombre de pages qu'il consacre au siècle de Louis XIV, on verra que son prétendu *Cours de littérature générale* n'est guère qu'un *Cours de littérature dramatique*; du moins le théâtre seul, depuis Corneille, en absorbe à peu près les sept douzièmes; les cinq autres sont répartis entre les divers genres de poésie et les genres en prose que le critique a bien voulu admettre.

S'il n'y a pas de proportion dans les grandes divisions de son livre, il n'y en a pas non plus dans chaque genre entre les divers auteurs. Corneille obtient une centaine de pages, Racine en a près de trois fois autant; or, on avouera que, même en considérant Racine comme un modèle bien plus parfait, ce qui ne paraît pas pouvoir être mis en doute, c'était plutôt Corneille qui comme créateur méritait l'étude la plus développée. Plus tard, quand La Harpe étudie Voltaire, c'est bien pis encore; il donne à son théâtre plus de deux fois autant qu'à celui de Racine. Il serait facile de citer d'autres exemples de cette disproportion.

Ainsi, étendue excessive dans son plan, incapacité de traiter tout le sujet qu'il embrasse, oubli d'un grand nombre d'écrivains et de poëtes dans la partie qu'il connaît le mieux, extrême disproportion dans l'étude qu'il consacre à ceux dont il analyse les ouvrages; tels sont les défauts que la critique la plus bienveillante, pour peu qu'elle soit éclairée, ne peut s'empêcher de signaler dans le *Lycée* de La Harpe (1).

La conséquence de ce jugement, si l'on veut bien la suivre jusqu'au bout, c'est que le *Lycée*, même en le réduisant aux parties les mieux traitées, aux siècles de Louis XIV et de Louis XV, est moins une œuvre accomplie que le germe ou le commencement d'un ou de plusieurs beaux ouvrages sur l'histoire de la

(1) Ces reproches ont été faits à La Harpe par son successeur à l'Académie Française, Lacretelle aîné, qui, après avoir fait ressortir tout le mérite de son livre, ajoute dans son discours de réception : « On voit avec étonnement l'auteur ne juger rien au-dessus de lui dans cette immense carrière, défaillir quelquefois aux plus beaux sujets, et croire toujours avoir suffi à tout. Nulle vue propre à tout rassembler, à tout éclairer, à le soutenir, à le guider ne domine dans cet ouvrage, un des plus beaux s'il était complétement exécuté. Nulle proportion dans les parties ; tel genre obtient à peine une place et tel autre moins important s'étend outre mesure ; tel écrivain est approfondi comme dans un ouvrage et tel autre est à peine ébauché par les traits rapides d'une notice. Racine et Voltaire ont justement obtenu deux tomes, et cinquante pages aussi légères de substance que de volume sont tout le lot de Molière. Quelquefois l'écrivain monte à toute la hauteur d'un grand objet, d'autres fois on croirait qu'il ne pourrait même toucher à tel autre ; là il est l'excellent critique qui méritera un beau renom dans la postérité ; ailleurs il n'est plus qu'un impitoyable censeur qui ne veut pas laisser sans réponse une sottise dans un livre ignoré. » — Il est bon de citer ce passage, aujourd'hui peu connu, pour montrer qu'à toutes les époques, et très-peu de temps même après la mort de l'auteur, il y a eu en France des critiques excellents, à qui la réputation du professeur n'a pas imposé ; mais qui, habiles à reconnaître ses admirables qualités, ne l'étaient pas moins à distinguer ses parties faibles.

littérature française, dont il ne sera pas sans intérêt d'indiquer ici le plan général et les conditions.

1° Si l'on ne veut suivre, comme dans les bibliothèques de Fabricius, l'ordre purement chronologique de la naissance ou de la mort des auteurs, on fera bien de diviser l'histoire de notre littérature en parties nettement déterminées, assez courtes pour être facilement saisies et retenues, assez bien détachées de ce qui les précède et les suit pour offrir toujours à l'esprit un tableau complet et distinct.

Je dirai par exemple que le siècle de Louis XIV, puisque c'est le nom qu'on donne ordinairement aux cent ans qui s'étendent de la mort de Henri IV à celle du grand roi, me parait une période infiniment trop étendue, non-seulement à cause de sa durée, mais surtout parce que la physionomie nationale y change essentiellement, que la littérature et la poésie sont largement modifiées et affectent une allure et un caractère souvent tout autres que d'abord.

Ainsi, comme les règnes orageux des derniers Valois et la Ligue d'une part, de l'autre le règne bien ordonné de Henri IV forment deux époques politiques et littéraires parfaitement tranchées; ainsi le gouvernement de Louis XIII et Richelieu, puis Mazarin et la Fronde; en second lieu, le temps du bonheur et de la grandeur de Louis XIV, enfin ses revers et sa vieillesse, forment trois divisions où les mœurs, les habitudes, le langage et les ouvrages diffèrent profondément. Il importe donc de ne pas mettre ensemble les auteurs qui florissaient dans la première et ceux qui ont brillé dans la seconde ou la troisième, comme s'ils représentaient les mêmes idées ou parlaient la même langue: et par conséquent la première chose à faire pour l'auteur d'un *Cours de littérature* comme celui que j'indique, ce sera d'introduire dans la série des œuvres littéraires une division chronologique correspondante aux grands événements politiques, et permettant d'offrir à chaque époque ce que je nommerai la *physionomie nationale*.

2° On placera dans chaque division ceux qui ont fleuri dans ce temps, quitte à y faire rentrer, si besoin était, les ouvrages qu'ils auraient fait un peu plus tôt ou un peu plus tard, et qu'on voudrait cependant avec raison, rapporter, à leur auteur, pour ne pas partager l'histoire de celui-ci en plusieurs parties.

3° Dans tous les cas, si l'on veut ne rien oublier, les auteurs, ou plutôt leurs ouvrages devront être répartis sur les différents genres en prose ou en vers admis par les littérateurs. Cette méthode permettra de faire l'inventaire à peu près exact de ce que la France a fourni de bon ou de passable à ces époques dans ces différents genres, et ainsi l'on aura un tableau aussi complet qu'on le peut désirer des produits ou des tentatives de l'esprit humain à un instant donné.

4° Ce plan une fois adopté, nous trouvons à chacune de nos époques et dans les divers genres de littérature une multitude d'auteurs dont La Harpe n'a pas

dit un mot, quoique assurément ce qu'ils ont fait ne soit pas indifférent à l'histoire littéraire.

Par exemple, de 1610 à 1661, c'est-à-dire de la mort de Henri IV à celle de Mazarin, la poésie lyrique nous offre, outre Malherbe qui n'est mort qu'en 1628, Malleville, né en 1597, mort en 1647 (1); Julien Collardeau, né en 1590, mort en 1642 (2); Maynard, né en 1583, mort en 1646 (3); Gombault, né sous Charles IX, et qui ne mourut qu'en 1666 (4); Godeau, l'évêque de Grasse, mort en 1672 (5), et Colletet, né en 1598, mort en 1659 (6), qui n'est plus guère connu aujourd'hui que par quelques vers des satires de Boileau.

La poésie narrative nous offre aussi des noms célèbres à divers titres. Chapelain, né en 1595, mort en 1674, a fait son poëme de *la Pucelle*, dont on n'a jamais imprimé que les douze premiers chants, ou la moitié, et dont il faudrait faire connaître le plan et le style. Saint-Sorlin Desmarets, né la même année que Chapelain et mort après lui, a fait le poëme de *Clovis*. Scudéry, né en 1601, mort en 1667, a fait son *Alaric*. Coras, mort en 1673, *Jonas* ou *Ninive pénitente*. Le Père Lemoyne (1602-1671) a fait un *Saint Louis*. Jacques Carel, plus connu sous le nom de *Lerac*, anagramme de son nom, a fait un poëme intitulé *les Sarrasins chassés de France*, dont le héros est *Childebrand* (7), frère puiné de Charles-Martel, que quelques-uns regardent comme la tige des rois de la troisième race. On sait que ce nom donna naissance à ces quatre vers de Boileau dans son *Art poétique:*

> Oh! le plaisant projet d'un poëte ignorant,
> Qui, de tant de héros, va choisir Childebrand.
> D'un seul nom quelquefois le son dur et bizarre
> Rend un poëme entier ou burlesque ou barbare (8).

Dans l'épopée burlesque ou comique, Sarrazin, né en 1605, mort en 1654, a écrit la défaite des bouts rimés (9). Les guerres de la Fronde ont donné naissance à une multitude de poëmes et de contes contre Mazarin, et bien que tout cela n'ait qu'une valeur poétique extrêmement médiocre, cependant il semble qu'un cours d'histoire de la littérature de cette époque ne devrait pas passer entièrement ces œuvres sous silence.

La poésie didactique a fourni beaucoup, surtout dans le genre de l'élégie, de l'idylle, du discours philosophique et de l'épigramme. Maynard, Malleville,

(1) La Harpe cite de lui deux sonnets, t. IV, p. 249.
(2) La Harpe n'en parle pas.
(3) La Harpe cite de lui deux sonnets et ses vers à Richelieu, t. IV, p. 245.
(4) Il est cité comme ayant fait des épigrammes, t. IV, p. 245.
(5) Il n'est pas nommé.
(6) Il n'est pas nommé.
(7) La Harpe ne fait que nommer ces poëmes et les critiquer *in globo*, t. IV, p. 263.
(8) *Art poétique*, ch. III.
(9) La Harpe n'en parle pas.

Adam Billaud (1), Racan (2), Patrix (3), Colletet, Gombault, Voiture, Charleval ont donné des pièces qui ne sont pas du tout indignes d'attention et qu'un homme de lettres aime à connaître.

Enfin la poésie dramatique est particulièrement riche et remarquable ; Bois-Robert (4), né en 1592, mort en 1662, a fait une vingtaine de pièces de théâtre. Saint-Sorlin Desmarets, plus jeune de trois ans que Bois-Robert, et qui ne s'était livré à la poésie que pour complaire au cardinal de Richelieu, a donné diverses tragédies, entre autres *Mirame*, *Erigone*, *Annibal*, attribuées sans preuves à son puissant protecteur. Tristan (5), né en 1601, mort en 1655, a fait plusieurs tragédies, entre lesquelles il faut distinguer *la Mort de Crispe* et surtout *Mariamne* ; Mairet, né en 1604, mort en 1686 (6), a, entre autres pièces, donné une *Sophonisbe* qu'il n'est pas permis à un littérateur d'oublier, puisque c'est ce que nous avons eu de mieux avant le *Cid* ; Scudéry (7) a donné dix-huit pièces, tant tragédies que comédies ; Pierre Duryer, né en 1605, mort en 1656, est encore un des auteurs de ce siècle qui ont eu quelque succès au théâtre ; il a laissé dix-neuf pièces, entre lesquelles on a surtout remarqué *Alcyonée*, *Saül* et *Scévola* ; Rotrou, né en 1609, est célèbre par son *Venceslas* ; enfin Corneille, né en 1606, après avoir été dans ses premières pièces le rival, et, si l'on veut, le chef de tous ces auteurs, les dépassa tellement par sa tragédie du *Cid*, donnée en 1635, que tous furent aussitôt oubliés, que Corneille lui-même sembla ne dater que du *Cid*, et qu'une nouvelle ère commença réellement pour la tragédie française. Ce mouvement remarquable ne peut être bien compris que de ceux qui connaissent l'état du théâtre français au moment où parut ce chef-d'œuvre de Corneille ; et, sous ce rapport, on peut dire que l'ouvrage de La Harpe est absolument insuffisant, puisqu'il a supprimé toute cette partie.

L'histoire de la comédie prêterait à des considérations semblables. Quelques pièces de Bois-Robert ; les *Visionnaires*, de Desmarets, donnés en 1637, et dont le succès passe pour avoir été dû à la protection du cardinal de Richelieu, qui en avait fourni le sujet à l'auteur (8) ; *l'Amour caché par l'amour*, la *Comédie des comédiens*, *l'Amour tyrannique* et quelques autres de Scudéry ; diverses pastorales de Raissignier devraient être classées et analysées, ainsi que les premières comédies de Corneille, qui bientôt, par sa belle comédie du *Menteur*, jouée en 1642, s'éleva tellement au-dessus de ses confrères et de lui-même que la comédie française parut, en effet, ne commencer qu'à cette époque.

(1) Il n'est pas nommé.

(2) La Harpe cite de lui une trentaine de vers, t. IV, p. 242.

(3) Il n'est pas nommé.

(4) Il n'est pas nommé.

(5) Il n'est nommé (t. VIII, p. 260) qu'à l'occasion de la *Mariamne* de Voltaire.

(6) Nommé à l'occasion de la *Sophonisbe* de Voltaire, t. VI, p. 296.

(7) Oublié comme tragique.

(8) *Anecdot. dramat.*, t. II, p. 271, mot *Visionnaire*.

Ainsi, dans cette première partie du siècle de Louis XIV, ou plutôt avant Louis XIV, puisque son règne ne commence qu'en 1643 et qu'il n'a gouverné par lui-même qu'en 1661, à la mort de Mazarin, le théâtre s'est entièrement transformé dans la comédie et dans la tragédie, et le même homme est l'auteur de cette double métamorphose, à une époque où Molière, La Fontaine, Boileau et Racine n'ont encore à peu près rien écrit. C'est là, si je ne m'abuse, un magnifique sujet d'exposition littéraire, et qui viendrait compléter heureusement ce que La Harpe dit de Corneille tout seul.

Il mettrait d'ailleurs dans son véritable jour l'histoire des progrès de l'esprit humain, et montrerait que les grands génies comme Corneille, comme Homère, éclipsent quelquefois leurs rivaux au point de les faire disparaître absolument, sans que pour cela on doive les regarder comme n'ayant pas eu de prédécesseurs.

C'est une considération qui a été fort bien indiquée par M. Hippolyte Lucas dans son *Histoire du Théâtre Français* (1). « Avant de nous occuper de Corneille, dit-il, nous demandons au lecteur la permission de passer en revue quelques-uns de ses rivaux, dont l'appréciation nous gênerait lorsque nous examinerons son théâtre. Les grands hommes concentrent sur eux toute la lumière, ce qui les avoisine tombe dans l'obscurité; on dirait les intérieurs de Rembrandt où un seul point est éclairé. Corneille a fait cette ombre autour de lui. Cependant il importe de promener le flambeau dans ces catacombes et de rendre la vie à quelques-unes de ces momies dont le nom à peine nous est resté. Corneille a subi l'influence des œuvres et des hommes qui l'entouraient, et, pour le bien comprendre, il faut connaître ses contemporains. Le génie perd à ces études quelque chose de sa divinité; ce n'est plus une sorte de Messie; on semble le rabaisser; mais, lorsqu'on considère la différence des productions, on admire les forces de l'esprit humain. »

Ajoutons à ce que dit M. Lucas qu'on est surtout dans la bonne voie, dans celle de la nature et de la vérité : c'en est assez sans doute pour que l'auteur d'une histoire de la littérature, à une époque donnée, n'hésite pas à présenter ce tableau comparatif des œuvres qui lui appartiennent.

Disons aussi que sous le rapport de l'intérêt et de la variété ce système sera bien plus favorable au succès même de l'ouvrage que ne le peut être celui qu'a suivi La Harpe.

La prose n'offrirait pas moins de richesses inconnues que la poésie. Patru (1604), Lemaître (1608), dans l'éloquence du barreau; Senault, de l'Oratoire (né en 1599, mort en 1672), et le Père Lingende (né en 1591, mort en 1660), dans celle de la chaire; Dupleix, Mézeray, Péréfixe dans l'histoire; Varillas, Perrot d'Ablancourt dans les traductions; Mlle de Scudéry, La Calprénède, Scarron dans les romans et les contes; Arnault, Descartes, Gassendi, Rohaut, dans l'exposition et la discussion des idées philosophiques; Vaugelas, Saint-

(1) Chap. 3, p. 23.

Évremont, Levayer, et, dans les lettres, Voiture, Balzac et Pascal, voilà certainement de quoi fournir à une exposition des plus intéressantes, et presque tous ces noms manquent dans le *Lycée* ; ceux même qui s'y trouvent n'ont guère été pour le critique que l'objet d'une mention tout à fait insuffisante ; rien ne prouve qu'il ait lu les ouvrages, rien surtout n'en donne une idée.

5° La seconde époque nous offrirait dans tous ces genres de littérature des esprits d'une trempe en général moins vigoureuse ; mais le goût, mais la politesse, mais la perfection de la forme les élève, sinon comme génies, au moins comme artistes au-dessus de leurs prédécesseurs. L'ode ne nous offre guère que Boileau, Chapelle et Pavillon. La poésie narrative dans le genre sérieux ose à peine rappeler le *Charlemagne* de Louis le Laboureur, mais elle s'enorgueillit dans le genre héroï-comique du *Lutrin* de Boileau, l'un des ouvrages qui montrent le mieux ce que c'est que la perfection poétique, et dans les œuvres de moindre dimension des *Contes* de La Fontaine.

La poésie expositive ou didactique nous présente encore de plus nombreux talents. C'est dans le poëme didactique proprement dit : Boileau (1636), avec son *Art poétique*, et, loin de lui, Sanlecque (1652), avec son poëme *Sur les mauvais gestes des orateurs*. Dans l'épître et dans la satire, c'est encore Boileau, toujours au premier rang ; dans l'apologue, La Fontaine (1621) ; dans l'idylle et l'élégie, La Fontaine avec sa pièce sur Fouquet, et derrière lui, mais à une place honorable, Ségrais (1624) et Mme Deshouillères (1633) ; et, dans la poésie philosophique, Chaulieu (1639), La Fare (1644) et La Monnoye (1641).

Au théâtre, enfin, Corneille n'a plus aucun succès ; il avait produit *OEdipe* en 1659 et *Sertorius* en 1662 ; depuis cette époque, les pièces qu'il fait, *Sophonisbe* (1663), *Othon* (1664), *Agésilas* (1666), *Attila* (1667), *Tite et Bérénice* (1670), *Pulchérie* (1672), *Andromède* (1682), *la Toison d'Or* (1683), attestent seulement la décadence de ce grand homme. Mais deux génies du premier ordre recueillent son héritage ; c'est d'une part Racine (1639) avec Thomas Corneille, plus jeune de vingt ans que son frère, et qui le suivait de loin ; c'est, dans la comédie, Molière, et, autour de lui, avec des mérites divers, Regnard, Dufresny, Boursault, Baron, Brueys, Hauteroche (1617-1707), Montfleury (1640-1685) et Quinault, qui, non content de ses succès comiques, crée un genre nouveau où il est longtemps sans rival.

L'éloquence de la chaire nous offre Bossuet, Fléchier, Bourdaloue, Mascaron, Cheminais ; l'histoire, Amelot de La Houssaie, le père d'Orléans, Vertot et Saint-Réal. Les mémoires naissent en foule ; on distingue surtout ceux du cardinal de Retz, de Guy-Joly. Dans les contes et romans, Fénelon compose son *Télémaque* ; Mme de La Fayette, *Zaïde* et la *Princesse de Clèves* ; Hamilton ses *Contes de Fées* et les *Mémoires de Grammont*, singulier mélange de formes romanesques et de vérité historique.

Fénelon reparaît dans l'éloquence didactique ; tantôt il démontre l'existence de Dieu, tantôt il donne de sages conseils sur la poésie et l'éloquence. Bossuet

écrit le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, La Bruyère ses *Caractères*, Malebranche la *Recherche de la vérité*, Nicole les *Essais de morale*, Arnauld sa *Logique*, Régis les *Principes de la philosophie naturelle*; le Père Le Bossu traite du poëme épique; le Père Bouhours enseigne à bien juger des ouvrages d'esprit.

Enfin, dans la littérature mêlée, Fénélon compose ses *Dialogues des Morts* et Mme de Sévigné écrit ses *Lettres* immortelles.

Je ne crois pas m'abuser en affirmant que l'ouvrage de La Harpe, complété et rangé suivant l'ordre que je viens d'indiquer, présenterait à la fois une science véritable, je veux dire complète, dans l'étendue qu'elle embrasse, et surtout l'intérêt le plus vif et le plus varié.

6° Les malheurs qui attristent la fin du règne de Louis XIV rejaillissent sur la littérature et lui donnent une couleur nouvelle qu'il n'est pas hors de propos de remarquer. Les hommes d'ailleurs ne sont plus les mêmes; les genres se modifient insensiblement; on voit naître l'esprit philosophique. Si l'ode s'élève à sa plus grande hauteur entre les mains de J.-B. Rousseau (1669 à 1740), elle traite déjà des questions métaphysiques plutôt qu'elle ne touche le cœur ou remue les passions. Louis Racine (1692-1763) et surtout Lamotte (1672-1731) le suivent dans cette carrière avec beaucoup moins de talent. Lagrange Chancel, dans ses *Philippiques*, a retrouvé la verve d'Archiloque, mais non l'élévation d'Horace.

La poésie narrative ne fournit à peu près rien dans le genre élevé du poëme épique ou du poëme héroï-comique, mais les contes satiriques de Grécourt (1684-1743) et de Vergier (1673-1720), les contes brefs de Rousseau surtout, maintiennent la poésie narrative à un rang distingué.

La poésie expositive s'est aussi transformée; les *Eclogues* de Fontenelle, les *Fables* de Lamotte, le poëme de *la Religion* de Louis Racine, les *Epîtres* et les *Allégories* de Rousseau, tout cela appartient à une époque plus avancée dans la civilisation que le beau temps de Louis XIV.

Dans le théâtre, un changement profond s'est opéré; Corneille et Racine, Molière et Regnard sont morts; Voltaire vient de naître, mais ses premiers ouvrages ne paraîtront qu'en 1718 (1), trois ans après la mort de Louis XIV. Delafosse (1658 à 1708), avec son *Manlius*; Campistron (1656-1723), le faible imitateur de Racine; Saurin (1659-1737), avec *Blanche et Guiscard*; Duché (1668-1704), avec son *Absalon* (2); Longepierre (1659-1721), avec sa *Médée*, et surtout Crébillon (1674-1762), avec ses meilleures pièces (3), et particulièrement *Rhadamiste*, soutenaient de leur mieux la gloire de la scène tragique.

La comédie, plus heureuse que sa sœur, montrait entre le faible Ducerceau (1670-1730) et J.-B. Rousseau, dont les tentatives n'étaient pas brillantes; Dan-

(1) C'est la date de la première représentation d'*Œdipe*. Voltaire avait alors vingt-quatre ans.

(2) Ajoutez *Jonathas* et *Débora*.

(3) *Idoménée*, 1703; *Electre*, 1708; *Rhadamiste*, 1711; *Xerxès*, 1714; *Sémiramis*, 1717.

court (1661-1726), doué d'une fécondité inépuisable et d'une vigueur d'observation égale à la franchise de son dialogue; Legrand (1673-1729); Destouches (1680-1754), que la pureté de son style, l'heureux arrangement de ses pièces et l'intérêt de ses sujets plaçaient immédiatement après Molière et Regnard; enfin Lesage (1677-1747), en qui sa petite pièce de *Crispin rival de son maître* (1707) et surtout son *Turcaret* (1709) annonçaient un digne successeur de nos premiers comiques, si le Théâtre de la Foire, qu'il avait en quelque sorte fondé, n'eût absorbé toute son attention.

Danchet et Lamotte, dans l'opéra, étaient les heureux successeurs de Quinault, dont ils n'imitaient cependant pas absolument la manière.

L'éloquence de la chaire et celle du barreau présentaient aussi de grands et beaux noms: Massillon et Daguesseau, chacun dans sa partie, ne reconnaissent pas de supérieurs.

Dans l'histoire, l'abbé de Choisy (1644-1724), Fleury (1640-1723), le comte de Boulainvilliers (1658-1722), Daniel (1649-1728), l'abbé Dubos (1670-1742), Rollin (1661-1741), Rapin de Thoyras (1661-1725), Niceron (1685-1738) et beaucoup d'autres obtenaient des succès légitimes.

Galland (1646-1715) avait fait passer les *Contes arabes* dans la langue française, et le roman prenait sous la plume de Lesage (1668-1747) une puissance qu'on ne lui avait jamais connue; *le Diable boiteux*, *Guzman d'Alfarache*, *le Bachelier de Salamanque*, et surtout *Gil-Blas*, assuraient à la France, dans ce genre de littérature, la palme qu'elle avait dans presque tous les autres.

Que dirai-je de l'éloquence expositive? C'est-là que des ouvrages essentiellement supérieurs à ceux que l'on avait eus jusqu'alors se produisaient sur toutes les sciences: Fontenelle (1657-1757) exposait discrètement les idées hardies qui l'ont fait regarder comme le précurseur des philosophes; Bayle (1647-1706) traitait dans son *Dictionnaire* toutes les questions philosophiques avec une liberté que le grand roi n'eût pas soufferte en France; Régnier Desmarais, Dangeau, Buffier, répandaient sur la grammaire les lumières de la logique; l'abbé Girard ouvrait, par son *Dictionnaire des Synonymes*, une nouvelle carrière à l'étude des mots; le Père Buffier, dans son *Traité des vérités premières et de la source de nos jugements*, assouplissait la langue française et lui apprenait à exposer clairement les vérités les plus abstraites; alors aussi les *Mémoires de l'Académie des Sciences* (à partir de 1693), et ceux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (à partir de 1701), montrent dans quel style doivent être exposées les découvertes scientifiques, et présentent dans presque toutes les questions des modèles de style aussi bien que de raisonnement et de sagacité. L'histoire des académies, l'éloge des académiciens écrits par les secrétaires perpétuels, sont encore des ouvrages extrêmement remarquables qui doivent être rapportés à la même époque et rattachés à la section de l'éloquence narrative.

Enfin la littérature mêlée et l'épistolographie sont si riches qu'il faudrait né-

cessairement faire un choix et ne pas perdre son temps et sa peine à vouloir faire tout connaître.

Tel est l'ensemble que nous paraît devoir présenter l'histoire de la littérature française pendant le temps qu'on est convenu d'appeler le siècle de Louis XIV. On voit par là combien La Harpe est loin d'avoir, je ne dis pas traité, mais même compris et embrassé ce sujet, et que ce n'est pas sans raison que Chénier a déclaré qu'il s'y trouvait beaucoup de défauts.

Il a ajouté qu'un jour on ferait mieux, peut-être, qu'il le désirait et l'espérait. Je l'espère aussi, et je viens d'en donner le moyen en ce qui tient au plan.

Je dois ajouter que, dans l'exécution, il faudrait d'abord mettre à profit ce qu'a fait La Harpe ; on aurait à diviser et à déplacer, peut-être même à abréger quelques-unes de ses leçons ; on suppléerait surtout à ce qu'il a omis, on compléterait enfin le Cours qu'il nous a laissé, qui ne doit être regardé que comme un tableau dont quelques parties seulement ont été achevées. Mais on devrait surtout se rapprocher autant que possible de son style et de son excellent jugement ; se tenir enfin dans la position d'un disciple pieux, qui, chargé de terminer l'œuvre de son maître, en corrige équitablement les fautes, en revoit les parties faibles, en fait disparaître les lacunes ; mais, ne s'écartant jamais du caractère général de l'ouvrage, s'oublie en quelque sorte lui-même pour laisser à la postérité, sous le nom du premier auteur, un ouvrage irréprochable.

B. Jullien,
Membre de la troisième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT ANNUEL

SUR LES PROGRÈS DE LA CHIMIE,

FAIT EN MARS 1844, PAR M. BERZÉLIUS,

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Stockholm.

Le rapport de M. Berzélius sur les progrès de la chimie pendant l'année 1843 est la suite d'un travail que le célèbre chimiste publie chaque année et dans lequel il résume les travaux de tous les savants, non-seulement de la Suède, mais de toute l'Europe, et même du continent américain.

Ce travail, bien que complet sous ce point de vue qu'il embrasse toutes les découvertes et toutes les analyses faites par les chimistes dans le courant de l'année, ne présente malheureusement que des fragments tronqués des mémoires même les plus intéressants, de sorte qu'on devrait plutôt le considérer comme un tableau analytique qui permet ensuite d'avoir recours aux mémoires à consulter que comme un résumé de chacun d'eux. Il en est cependant quelques-uns auxquels l'auteur accorde un plus long développement, et je regrette, Mes-

sieurs, que ce ne soient pas toujours ceux qui m'ont paru dignes de fixer votre attention.

Je ne veux pas dire pour cela que tous les travaux analysés par M. Berzélius ne soient pas sérieux et n'aient pas leur utilité; mais je distingue dans ces mémoires ceux qui n'offrent de l'intérêt que sous le point de vue scientifique, sans être susceptibles d'aucune application.

Comme je dois vous faire part de mes impressions à la lecture de l'ouvrage dont vous m'avez chargé de vous rendre compte, je vous dirai que j'ai vu avec regret et même avec peine que tous nos chimistes, depuis ceux qui sont des célébrités dans la science jusqu'à ceux qui n'occupent que les derniers rangs dans cette pépinière d'hommes laborieux et instruits, ne se préoccupent pas assez des jeunes élèves qui voudront les imiter et les suivre dans la carrière; ils semblent à l'envi vouloir briller plutôt par l'originalité des noms qu'ils donnent aux produits nouveaux qu'ils découvrent que par l'importance même de leur découverte. Je ne veux pas vous citer, Messieurs, de ces noms barbares qui n'appartiennent à aucune langue et qui exciteraient parmi vous une juste hilarité. Seulement, je le dis comme je le pense, je défie la mémoire la plus heureuse, l'homme le plus studieux d'en apprendre et d'en retenir la moitié. Les uns, et en particulier les minéralogistes, guidés par un sentiment d'amour-propre déplacé ou par une flatterie très-blâmable, ont attaché tantôt leur nom, tantôt celui d'un homme qui pouvait leur être utile, aux substances minérales qu'ils découvraient; c'est ainsi que nous avons vu paraître *la berthierite*, *la gay-lussite*, *la thénardite*, *l'humboldtilite*, etc. Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, l'origine de ces noms qui, s'ils rappellent des hommes justement appréciés comme savants, ne font pas l'éloge de leur modestie, ou tout au moins de leur respect pour les convenances. Et en effet, Messieurs, que rappellent à l'esprit de l'élève qui étudie ces noms insignifiants, sans aucun rapport avec la nature de la substance qu'ils désignent? Irez-vous reconnaître dans *l'humboldtilite* un silicate de chaux, d'alumine, de soude, de potasse et d'oxyde de fer? Non, sans doute. Pourquoi donc alors ces dénominations qui ne font preuve que d'une vanité inqualifiable? Certes, Lavoisier, Fourcroy, Guyton de Morveau, Vauquelin et tant d'autres n'ont pas jugé nécessaire d'attacher leurs noms à des produits de leur découverte pour être immortels, et je ne pense pas que les savants illustres que j'ai cités plus haut aient besoin d'aussi petites flatteries pour rappeler leurs noms à la postérité.

Il me semble, Messieurs, que, lorsqu'on travaille pour enrichir la science et contribuer à ses progrès, on doit moins se préoccuper des satisfactions personnelles que des intérêts généraux, et qu'en donnant aux produits nouveaux des noms qu'il est impossible de retenir ou qui n'ont aucune signification scientifique, on ne fait pas avancer la science; selon moi, on lui apporte des entraves.

Pardonnez-moi, Messieurs, si cette digression s'éloigne de mon sujet, mais

2

cessairement faire un choix et ne pas perdre son temps et sa peine à vouloir faire tout connaître.

Tel est l'ensemble que nous paraît devoir présenter l'histoire de la littérature française pendant le temps qu'on est convenu d'appeler le siècle de Louis XIV. On voit par là combien La Harpe est loin d'avoir, je ne dis pas traité, mais même compris et embrassé ce sujet, et que ce n'est pas sans raison que Chénier a déclaré qu'il s'y trouvait beaucoup de défauts.

Il a ajouté qu'un jour on ferait mieux, peut-être, qu'il le désirait et l'espérait. Je l'espère aussi, et je viens d'en donner le moyen en ce qui tient au plan.

Je dois ajouter que, dans l'exécution, il faudrait d'abord mettre à profit ce qu'a fait La Harpe ; on aurait à diviser et à déplacer, peut-être même à abréger quelques-unes de ses leçons ; on suppléerait surtout à ce qu'il a omis, on compléterait enfin le Cours qu'il nous a laissé, qui ne doit être regardé que comme un tableau dont quelques parties seulement ont été achevées. Mais on devrait surtout se rapprocher autant que possible de son style et de son excellent jugement ; se tenir enfin dans la position d'un disciple pieux, qui, chargé de terminer l'œuvre de son maître, en corrige équitablement les fautes, en revoit les parties faibles, en fait disparaître les lacunes ; mais, ne s'écartant jamais du caractère général de l'ouvrage, s'oublie en quelque sorte lui-même pour laisser à la postérité, sous le nom du premier auteur, un ouvrage irréprochable.

B. Jullien,
Membre de la troisième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT ANNUEL

SUR LES PROGRÈS DE LA CHIMIE,

FAIT EN MARS 1844, PAR M. BERZÉLIUS,

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Stockholm.

Le rapport de M. Berzélius sur les progrès de la chimie pendant l'année 1843 est la suite d'un travail que le célèbre chimiste publie chaque année et dans lequel il résume les travaux de tous les savants, non-seulement de la Suède, mais de toute l'Europe, et même du continent américain.

Ce travail, bien que complet sous ce point de vue qu'il embrasse toutes les découvertes et toutes les analyses faites par les chimistes dans le courant de l'année, ne présente malheureusement que des fragments tronqués des mémoires même les plus intéressants, de sorte qu'on devrait plutôt le considérer comme un tableau analytique qui permet ensuite d'avoir recours aux mémoires à consulter que comme un résumé de chacun d'eux. Il en est cependant quelques-uns auxquels l'auteur accorde un plus long développement, et je regrette, Mes-

sieurs, que ce ne soient pas toujours ceux qui m'ont paru dignes de fixer votre attention.

Je ne veux pas dire pour cela que tous les travaux analysés par M. Berzélius ne soient pas sérieux et n'aient pas leur utilité; mais je distingue dans ces mémoires ceux qui n'offrent de l'intérêt que sous le point de vue scientifique, sans être susceptibles d'aucune application.

Comme je dois vous faire part de mes impressions à la lecture de l'ouvrage dont vous m'avez chargé de vous rendre compte, je vous dirai que j'ai vu avec regret et même avec peine que tous nos chimistes, depuis ceux qui sont des célébrités dans la science jusqu'à ceux qui n'occupent que les derniers rangs dans cette pépinière d'hommes laborieux et instruits, ne se préoccupent pas assez des jeunes élèves qui voudront les imiter et les suivre dans la carrière; ils semblent à l'envi vouloir briller plutôt par l'originalité des noms qu'ils donnent aux produits nouveaux qu'ils découvrent que par l'importance même de leur découverte. Je ne veux pas vous citer, Messieurs, de ces noms barbares qui n'appartiennent à aucune langue et qui exciteraient parmi vous une juste hilarité. Seulement, je le dis comme je le pense, je défie la mémoire la plus heureuse, l'homme le plus studieux d'en apprendre et d'en retenir la moitié. Les uns, et en particulier les minéralogistes, guidés par un sentiment d'amour-propre déplacé ou par une flatterie très-blâmable, ont attaché tantôt leur nom, tantôt celui d'un homme qui pouvait leur être utile, aux substances minérales qu'ils découvraient; c'est ainsi que nous avons vu paraître *la berthierite*, *la gay-lussite*, *la thénardite*, *l'humboldtilite*, etc. Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, l'origine de ces noms qui, s'ils rappellent des hommes justement appréciés comme savants, ne font pas l'éloge de leur modestie, ou tout au moins de leur respect pour les convenances. Et en effet, Messieurs, que rappellent à l'esprit de l'élève qui étudie ces noms insignifiants, sans aucun rapport avec la nature de la substance qu'ils désignent? Irez-vous reconnaître dans *l'humboldtilite* un silicate de chaux, d'alumine, de soude, de potasse et d'oxyde de fer? Non, sans doute. Pourquoi donc alors ces dénominations qui ne font preuve que d'une vanité inqualifiable? Certes, Lavoisier, Fourcroy, Guyton de Morveau, Vauquelin et tant d'autres n'ont pas jugé nécessaire d'attacher leurs noms à des produits de leur découverte pour être immortels, et je ne pense pas que les savants illustres que j'ai cités plus haut aient besoin d'aussi petites flatteries pour rappeler leurs noms à la postérité.

Il me semble, Messieurs, que, lorsqu'on travaille pour enrichir la science et contribuer à ses progrès, on doit moins se préoccuper des satisfactions personnelles que des intérêts généraux, et qu'en donnant aux produits nouveaux des noms qu'il est impossible de retenir ou qui n'ont aucune signification scientifique, on ne fait pas avancer la science; selon moi, on lui apporte des entraves.

Pardonnez-moi, Messieurs, si cette digression s'éloigne de mon sujet, mais

j'ai cru que je devais vous faire connaître les réflexions que m'avait suggérées la lecture du rapport du célèbre chimiste de Stockholm.

M. Berzélius a eu tort, selon moi, de ne pas ajouter à son livre une table alphabétique qui eût facilité les recherches; c'est du reste une lacune que l'on remarque dans tous les ouvrages de cet auteur. Son rapport est divisé en séries: la première comprend les mémoires sur les phénomènes chimico-physiques en général; la seconde renferme les travaux qui traitent des métalloïdes et de leurs combinaisons. Dans la troisième sont les travaux métallurgiques; puis viennent ceux qui traitent des sels et des analyses. La partie minéralogique sépare la chimie minérale de la chimie végétale; dans celle-ci se rencontrent des mémoires sur les acides, les bases, les matières neutres, les substances grasses, les matières colorantes; enfin l'ouvrage se termine par tout ce qui traite de la chimie animale.

Comme vous le voyez, Messieurs, c'est là un vaste travail qui embrasse la chimie tout entière, et, il faut le dire, les mémoires sur chaque branche de cette vaste science sont excessivement nombreux. Je n'entreprendrai pas de vous faire l'énoncé de tous; je me bornerai seulement à vous citer ceux qui m'ont paru dignes de fixer votre attention, soit par leur importance sous le point de vue scientifique, soit par les applications dont les découvertes qu'ils signalent sont susceptibles; et si le nombre en est très-restreint, c'est, il faut le dire, parce que la plupart d'entre eux sont plus scientifiques qu'industriels.

Parmi ceux qui s'occupent des phénomènes chimico-physiques en général, se trouve un travail fort intéressant de M. Ed. Becquerel sur l'action chimique des rayons de lumière solaire. Il a observé, en effet, que certains rayons ont une propriété oxydante, tandis que d'autres, au contraire, réduisent les oxydes métalliques; mais une particularité assez remarquable, c'est que, bien que cette action soit spéciale à certains rayons, elle n'est cependant pas absolue; de sorte que le même rayon qui agit énergiquement sur une substance n'a qu'une très-faible action chimique sur une autre. M. Becquerel conclut de ses expériences que l'action chimique des rayons de lumière tient plutôt à la nature de l'agent qui y est exposé qu'aux rayons eux-mêmes, qu'il considère tous, lumineux, calorifiques et chimiques, comme dus à un seul agent dont l'effet est modifié par des circonstances différentes.

M. Draper est d'une opinion toute contraire, c'est-à-dire qu'il admet des rayons chimiques tout à fait différents des autres, et, à l'appui de sa théorie, il a inventé un instrument qu'il a nommé *tithonomètre* pour mesurer l'intensité de la force chimique d'une lumière. Cet instrument est fondé sur la propriété que possède la lumière de combiner le chlore et l'hydrogène de manière à en faire de l'acide chlorhydrique. Je ne vous ferai pas, Messieurs, la description de cet appareil, qui ne pourrait être comprise facilement qu'à l'aide d'une figure; il me suffira de vous dire qu'il est fondé sur les propriétés que possèdent le chlore et l'hydrogène de se combiner intimement sous l'influence des rayons solaires.

En exposant des mélanges de même nature à l'action de différents rayons, il est facile d'apprécier ceux dont l'action chimique est la plus intense. Il a observé que l'action chimique dans les rayons rouge et orangé est presque nulle, tandis que dans le bleu foncé elle atteint son maximum d'intensité. Ce résultat est analogue à celui qu'a obtenu M. Becquerel dans ses expériences sur la réduction des sels d'argent.

M. Bunsen a fait de curieuses recherches sur la lumière hydro-électrique; il est arrivé à ce résultat que, pour produire pendant une heure une lumière hydro-électrique égale à la lumière de 572 bougies de stéarine, il faut 300 grammes de zinc, 466 grammes d'acide sulfurique et 608 grammes d'acide azotique. Le prix de ces différents objets est tel qu'il est impossible de produire d'une autre manière la même clarté avec aussi peu de frais. Si les difficultés que l'on éprouve à faire une application de ce moyen d'éclairage ne permettent pas de l'employer dans la plupart des cas, il en est cependant où il pourrait être d'une utilité incontestable; ainsi, par exemple, dans les mines de houille, où chaque jour la vie des ouvriers se trouve dans le péril le plus imminent. En renfermant cette lumière dans un globe de verre, on éclairerait parfaitement un certain nombre de galeries, et on n'aurait jamais à redouter les explosions du feu grisou. On a fait dans quelques mines des essais sur l'emploi de ce mode d'éclairage qui ont parfaitement réussi, et il faut espérer que l'application s'en étendra de plus en plus.

M. Boutigny a fait de nombreuses expériences sur le phénomène de Leidenfrost. Ce phénomène consiste dans la propriété que possède une goutte d'eau projetée sur un corps incandescent d'être repoussée du corps chaud, de conserver la forme de goutte qui s'aplatit en vertu de son poids, acquiert une forme sphéroïdale et présente un mouvement de rotation très-rapide. M. Boutigny a remarqué que l'eau n'est pas le seul liquide qui possède cette propriété; tous ou presque tous l'ont également; seulement la température varie pour chacun d'eux; ainsi, pour l'eau, c'est à 171 degrés que le phénomène a lieu; pour l'alcool, c'est à 134, et à 61 pour l'éther. Mais, Messieurs, le phénomène le plus curieux qu'a observé M. Boutigny et qui causera une grande surprise à ceux d'entre vous qui n'ont pas une connaissance approfondie des sciences physiques et chimiques, c'est qu'en soumettant à la même expérience l'acide sulfureux, liquide éminemment volatil, dont le point d'ébullition est à 10 degrés au-dessous de 0, ce liquide suivit la loi ordinaire, devint sphéroïdale, tournoya autour de lui-même, se vaporisa beaucoup plus lentement qu'à la température ordinaire, devint opaque, et, en projetant le résidu hors du creuset, il se trouva transformé en un bloc de glace. Ce que ce phénomène présente de remarquable, c'est que l'expérience réussit d'autant mieux que la température est plus élevée. M. Boutigny a même exposé le creuset à l'énorme chaleur d'un fourneau d'essai, et il a remarqué que les phénomènes étaient beaucoup plus apparents et plus faciles à observer.

Je ne vous parlerai pas, Messieurs, des nombreux mémoires purement scientifiques dont M. Berzélius donne un extrait dans son rapport; je me bornerai à vous faire connaître ceux qui peuvent vous offrir quelque intérêt. Cependant je ne puis passer sous silence la découverte faite par M. Lomonosoff du diamant dans les rochers du Brésil, où il est exploité à l'aide de la mine; jusqu'ici on ne l'avait rencontré que dans les terrains d'alluvion, dans les sables de la rivière des Amazones, et, bien qu'on lui ait attribué une origine primitive, néanmoins on n'avait pas encore rencontré les rochers d'où on le supposait détaché. Ce fait vient donc confirmer une opinion qui, jusqu'ici, était considérée comme hypothétique. C'est à quarante-trois milles portugais de la ville de *Tijucco* ou *Diamantina* que l'on exploite ces roches de diamant.

Dans un voyage que M. Diart a fait à Borneo, il a rapporté de ce pays un diamant noir d'une dureté extrême. C'est un fait unique jusqu'ici qu'un diamant ayant conservé la couleur noire et l'opacité du charbon.

Un M. Brewster a observé un phénomène assez singulier dans un diamant qu'il avait fait tailler en loupe: c'est que ce diamant présentait une réfraction triple; en d'autres termes, l'image que l'on observait à travers se voyait trois fois. Il a attribué ce phénomène à ce que ce diamant se compose de plusieurs individus cristallisés dont la différente position relative était cause de cette réfraction irrégulière.

Parmi les mémoires de chimie végétale qui offrent de l'intérêt, je vous citerai un travail de M. Chatterley sur l'action de certains sels employés comme engrais; il a étudié spécialement l'emploi du sulfate d'ammoniaque, et il est arrivé à ce résultat que, dans une terre qui donne par acre 3700 livres de paille et de froment, 28 livres seulement de sel ammoniacal lui font produire 3900 livres de paille et de froment; une quantité plus considérable de sel, loin d'augmenter le produit, le fait diminuer de plus en plus, c'est-à-dire qu'elle donne bien un poids plus considérable de paille, mais une moindre quantité de grains.

M. Gris a remarqué qu'en arrosant avec une dissolution de sulfate de protoxyde de fer, tous les cinq ou six jours, des plantes étiolées et jaunissantes que l'on conserve dans des vases, on leur rend leur fraicheur et leur aspect primitifs.

M. Dley, en analysant un terrain fort stérile, y a rencontré une quantité considérable de sulfate et de carbonate de magnésie, sels auxquels il n'hésite pas à attribuer la stérilité du sol.

Un procédé donné par M. Merck pour découvrir la présence de l'opium dans un médicament ne m'a pas paru susceptibile d'application, comme l'indique l'auteur, parce que le phénomène de coloration qui en est la base peut être produit par une foule de substances médicamenteuses qui pourraient induire en erreur dans un cas de médecine légale.

M. Bottger a trouvé un procédé très-ingénieux pour distinguer le fil de coton; il a observé que la réaction de la potasse caustique sur le coton et sur la toile

de fil est si différente qu'on peut la mettre à profit pour s'assurer si une toile de fil est mélangée ou non avec du coton. Pour cela, il fait bouillir pendant deux minutes un pouce carré du tissu dans lequel il soupçonne un mélange de ce genre dans une dissolution formée de parties égales de potasse et d'eau ; il le retire, l'exprime entre des doubles de papier à filtrer; puis, en l'examinant avec soin, il reconnaît facilement les fils de chanvre ou de lin des fils de coton. En effet, les premiers sont jaune foncé et les fils de coton sont incolores ou faiblement jaunâtres.

Il est évident que cet essai n'est applicable qu'à de la toile incolore; mais cette réaction prouve qu'il existe une différence chimique notable entre les deux.

Dans la chimie animale, M. Berzélius, après avoir cité longuement et même combattu différents travaux de M. Liébig et de ses élèves dont les résultats font opposition avec ceux qu'il a obtenus sur les mêmes sujets, analyse un mémoire fort intéressant des chimistes français relatif à la formation de la graisse dans l'organisme animal.

M. Liébig attribue la formation de la graisse aux matières non azotées qui constituent les aliments, tandis que les chimistes français soutiennent que toute la graisse est due à celle qui préexiste dans ces mêmes aliments, et qu'elle est simplement distribuée dans le corps de la manière convenable. A l'appui de leur opinion, ils ont publié de nombreuses analyses de fourrages et de céréales, dans lesquels ils démontrent une quantité considérable de graisse; ainsi, le maïs en contient jusqu'à 8 pour 100, le foin 3 à 4, le froment 2 1/2, la luzerne 3 1/2, la paille d'avoine 5 pour 100. Ils ont en outre expérimenté sur une vache qui avait vêlé depuis trois mois; ils l'ont soumise pendant trente jours à une alimentation déterminée, et, au bout de ce temps, en examinant la quantité de graisse contenue dans le lait et dans les matières fécales, ils sont arrivés au résultat suivant: ils ont trouvé 1614 grammes de graisse dans le fourrage et 1423 grammes dans le lait et les excréments. C'est donc une perte de 201 grammes qui a pu se répandre dans le corps de l'animal ou subir une transformation inconnue; ce résultat est certainement une preuve convaincante contre l'assertion émise par M. Liébig.

M. Lassaigne a utilisé la propriété d'une dissolution d'oxyde de plomb dans la potasse ou la soude caustique de noircir des matières animales qui contiennent du soufre, tels que l'albumine, la fibrine, l'épiderme, les cheveux, la corne, les plumes, en vertu de la formation du sulfure de plomb, pour découvrir la présence de la laine dans un tissu dans lequel on soupçonne un mélange de soie et de laine. On traite le tissu en question par une dissolution de plomb qui noircit la laine et qui n'altère pas la soie. Si le tissu est coloré, il faut préalablement en enlever la couleur convenablement, au moyen de l'acide sulfureux.

M. Dumas a conclu de ses expériences sur les abeilles qu'il a nourries avec du sucre et du miel que la cire était un produit fait exclusivement par ces insectes, et que, par conséquent, la graisse pouvait aussi être formée chez les animaux,

même quand ils se nourrissent de substances qui n'en renferment pas du tout. Je ne partage pas, Messieurs, cette manière de voir, et je ne pense pas que la cire soit formée par les abeilles, mais je crois qu'elle est seulement élaborée par elles.

Dans un travail que j'ai publié en 1835 dans le *Journal de Chimie médicale* sur l'arome des fleurs de lilas et des fleurs d'accacia, je suis arrivé à transformer cet arome en cire, et j'en ai conclu que les abeilles, en puisant dans les nectaires des fleurs les sucs sucrés et aromatiques avec lesquels elles font le miel, y puisent en même temps les principes qui, élaborés par elles, donnent la cire. Or, comme il est très-difficile de séparer complétement la cire du miel sans altérer ce dernier, il n'est pas surprenant que M. Dumas, en nourrissant des abeilles avec du miel, leur ait vu produire de la cire.

M. Matteucci a examiné la matière luisante des vers luisants ; elle constitue un organe particulier situé sous les deux derniers anneaux abdominaux. Cet organe est jaune, présente une texture organique, des vaisseaux déliés contenant des petits corps velus jaunes et rouges. On peut les enlever sans qu'ils perdent la propriété de luire dans l'obscurité, du moins pendant assez longtemps.

Voilà, Messieurs, les principaux mémoires contenus dans l'ouvrage de M. Berzélius ; ce sont ceux du moins qui m'ont paru devoir vous intéresser tant sous le point de vue scientifique qu'à cause des applications dont les travaux des chimistes modernes sont susceptibles.

C. Favrot,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

ESSAI SUR LA TOPOGRAPHIE DE TYR,

PAR JULES DE BERTOU (1).

Tyr, dont le nom, légèrement modifié aux diverses époques de notre histoire, pourrait peut-être signifier *rocher*, Tyr fut jadis une ville célèbre de la Phénicie, une des plus anciennes et des plus florissantes du monde. Dans le partage de la Terre promise aux Israélites, elle fut attribuée à la tribu d'Aser, ainsi que les autres villes maritimes de ce canton, et l'expression du livre de Josué montre quelle était déjà l'importance de cette place : *usque ad civitatem munitissimam Tyrum* (Josué, XIX, 29). Cependant il ne paraît pas que les Juifs de la tribu d'Aser en aient jamais chassé les Chananéens. Mais cette ville dont parle Josué est-elle bien la fameuse Tyr, fille de Sidon et mère de Carthage ? cette Tyr qui, par sa situation avantageuse et son industrie, s'était rendue maîtresse de la mer et le centre de tout le commerce du monde ? qui voyait apporter de toutes les contrées de l'Univers ce qu'il y avait de plus précieux et de plus rare pour augmenter ses richesses et son luxe, et qui, le répandant à son tour dans les con-

(1) In-8°. Paris, Typographie de Firmin Didot, frères. 1843.

trées voisines, communiquait en même temps l'air contagieux de sa corruption? Est-elle enfin cette Tyr contre laquelle Isaïe cria si haut et si souvent, que le Sauveur prend pour point de comparaison dans l'Evangile, et qui se trouve aussi mentionnée dans les premières annales de l'Eglise que nous donnent les Actes des Apôtres? Cette question vaut la peine d'être résolue par les savants, et peut-être personne n'a-t-il mieux traité ce sujet que M. Jules de Bertou. Aux deux voyages qu'il a faits dans cette partie de l'Asie, il a employé tous les moments qui lui restaient libres à des recherches et à des excursions dont le fruit a déjà précédemment enrichi le journal de l'*Institut Historique*. Les ruines de Tyr, la topographie et l'histoire de cette ville fameuse semblent lui avoir demandé un travail de prédilection. Ses premières recherches datent de l'année 1838, et deux ans après il était admis à lire devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'ouvrage dont il a fait hommage à l'*Institut Historique*, et dont j'ai à vous rendre compte. Il ne l'a pas néanmoins publié aussitôt, ni absolument tel qu'il était alors. Les événements politiques de 1840 le conduisirent de nouveau au milieu de la population chrétienne de la Syrie, à laquelle il voulait être utile. Ce deuxième voyage l'ayant mis à même de revoir l'emplacement de Tyr, il fit plusieurs corrections au plan qu'il avait levé en 1838, et publié l'année suivante dans le Bulletin de la Société de Géographie. Le *mémoire* qu'il a imprimé en 1843 est divisé d'abord en trois parties, dans lesquelles, adoptant une méthode contraire à celle des autres historiens, et voulant procéder du connu à l'inconnu, il a suivi l'ordre chronologique en sens inverse, c'est-à-dire en remontant du présent au passé.

Le misérable hameau qu'aujourd'hui les Arabes nomment *Sour* est l'ancienne Tyr, dont il garde le nom ; mais occupe-t-il la place qu'occupait jadis cette reine des cités commerçantes? Il a succédé du moins à l'une des villes appelées jadis Sor, Sour, Tyros, Sar, Sarra, Tyrus, et Palo-Tyrus, villes qui, malgré leur nom générique, ont pourtant été bâties dans des lieux différents : l'une sur le continent ; l'autre dans une première île jointe au continent par Nabuchodonosor ; l'autre dans une seconde île transformée à son tour en péninsule par les travaux d'Alexandre ; une quatrième enfin située sur la montagne nommée *Scala Tyriorum*. La première partie, consacrée spécialement à justifier le titre de l'ouvrage et à donner la topographie de Tyr, contient sur ces diverses villes, confondues en une par le commun des hommes, même instruits, des détails neufs pour le grand nombre et précieux pour tous, car ils rectifient des erreurs commises par tous ceux qui ont écrit sur ce sujet avant lui. Considérant l'île tyrienne telle qu'elle est aujourd'hui, abstraction faite de la chaussée qui, depuis Alexandre, la joint au continent, M. de Bertou a prouvé qu'elle n'aurait eu qu'une superficie de cinq cent soixante-seize mille cinq cent huit mètres carrés, et que dans un espace aussi rétréci la ville n'eût pu avoir, quelque compacte que fût sa population, que le nombre de vingt-deux mille cinq cents individus. Est-ce bien là cette ville qui arrêta si longtemps Alexandre, vainqueur de toute

l'Asie? Est-ce bien là cette Tyr si vantée dans l'Ecriture, dépeinte par les historiens sous des traits si brillants?

Cette question, insoluble pour nous, ne l'est pas peut-être pour M. de Bertou, qui, à la pointe occidentale, a aperçu le banc de rocher formant la base de Tyr se continuer, mais sous l'eau, jusqu'à plus d'un mille au delà de la limite actuelle de la presqu'île. Ce banc de rocher a-t-il toujours été sous-marin, ou le sol a-t-il subi des dépressions successives par l'effet des tremblements de terre qui ont, à diverses époques, remué toutes ces contrées? C'est ce que M. de Bertou étudie dans l'esquisse préliminaire qui ouvre la première partie. Du côté de l'est, une seule porte introduit dans la ville; cela n'a rien de surprenant; mais ce qui l'est davantage, c'est de voir l'isthme presque partout de la même largeur, et de ne pouvoir soupçonner où était cette étroite chaussée par laquelle Alexandre « prouva aux Tyriens qu'ils appartenaient au continent. » M. de Bertou donne en note l'expression que Quinte-Curce met dans la bouche d'Alexandre (liv. IV, chap. 2) : « *Sed brevi ostendam in continenti vos esse.* » Instruit comme il l'est des passages de l'Ecriture sainte qui peuvent donner des éclaircissements sur la ville de Tyr, il aurait dû, ce me semble, rappeler ici le texte d'Isaïe, qui prédit à cette seconde Tyr, plus coupable que la première, ruinée par Nabuchodonosor, le châtiment qui mettrait le comble à sa désolation et qui viendrait de la Macédoine. Sa perte, dit Isaïe, viendra de Cethim, c'est-à-dire de la Macédoine, d'un royaume faible, obscur et naturellement méprisable. « *Onus Tyri : ululate naves maris, quia vastata est domus unde venire consueverunt : de terra Cethim revelatum est eis* (Isaïe, XXIII, 1). Or Cethim est, dans l'Ecriture, le nom de la Macédoine; l'auteur du premier livre des Machabées dit d'Alexandre : « *Egressus de terra Cethim* (Mach., 11). » Bien plus, Isaïe avait prédit le mot de Quinte-Curce, en disant la manière dont Alexandre s'emparerait de Tyr en comblant le bras de mer qui séparait la ville de la terre ferme. « *Transi terram tuam quasi flumen, filia maris, non est cingulum ultra tibi* (Isaïe, 10). » Dans la deuxième section, M. de Bertou rappelle et apprécie les descriptions qu'ont faites de la ville de Tyr plusieurs voyageurs des temps modernes, tels que La Roque, Pococke, Volney, Brown, les deux Buckingham, Maugles et Irby, et enfin Connor. Tous ceux-ci n'ont eu à parler que du misérable village de Sour; mais M. de Bertou peint aussi la Tyr du XIIe siècle en puisant chez Guillaume de Tyr, qu'on a nommé le prince des historiens des croisades, et qui, plus heureux et plus digne de foi que les écrivains voyageurs, a parlé de ce qu'il avait sans cesse sous les yeux. Tyr, aujourd'hui désolée, était au XIIe siècle grande, belle et puissante. Forte par sa position et par d'excellentes fortifications, cette ville était seule restée au pouvoir des musulmans quand toutes les autres places de la côte voyaient déjà flotter sur leurs édifices l'étendard de la croix. Ce ne fut qu'en 1124 que les chrétiens parvinrent enfin à se rendre maîtres de Tyr, « qu'ils considéraient, dit Guillaume de Tyr *Histoire des Croisades*, liv. XI), comme la métropole et en quelque sorte la

tête de la province de Phénicie. Aujourd'hui cette ville, qui eut une place si grande dans l'histoire, ne possède peut-être pas deux mille habitants, et cette faible population, divisée par ses croyances, est composée de catholiques grecs ou Maronites, de schismatiques grecs et de musulmans.

Dans la première partie, l'auteur a parlé de l'état actuel de Tyr, des écrivains qui se sont occupés de cette ville entre nos jours et le commencement du XIIe siècle. Il consacre la seconde à examiner les documents qui traitent de Tyr sous la domination des Arabes, des Romains et des Gréco-Macédoniens. Dans la troisième partie, reprenant cette histoire à la 332e année avant J.-C., il examine, toujours avec sa marche rétrograde, les renseignements qui peuvent prendre place entre cette époque et les premiers indices de l'existence de Tyr, qui se trouvent dans le livre de Josué. Enfin, dans une quatrième partie, procédant dans un sens inverse de celui qu'il a suivi dans les trois précédentes, il descend des temps anciens aux temps modernes, donne un tableau général de la capitale de la Phénicie et résume les principaux faits qu'il a établis dans ce qui précède. Il jette ainsi un coup d'œil rapide sur les événements qui, depuis l'époque de Josué jusqu'à nos jours, ont modifié la topographie de Tyr, et ont, pour nous servir encore de ses expressions, justifié d'une manière bien remarquable les dénonciations des prophètes contre cette ville. Deux plans, l'un des terrains habités par les Tyriens à diverses époques, l'autre de la péninsule de Tyr, viennent ajouter au mérite du volume et aux jouissances du lecteur. Trois lithographies donnent une vue de Tyr, une vue de la nécropole des Tyriens, nommée Adloun, où la forme des tombeaux distingue cette nécropole des autres lieux de sépulture de la Syrie, et enfin une vue d'une stèle égyptienne, monument le plus remarquable de la nécropole d'Adloun. Ce volume a dû coûter à l'auteur des recherches immenses; il a consulté tous les auteurs qui ont parlé de Tyr; il a surtout consulté avec fruit les historiens sacrés, et son récit prouve à la fois un écrivain instruit et un homme religieux. Je n'aurais qu'un bien léger reproche à lui faire: c'est d'avoir nommé le prophète *Esaïe* comme les protestants, et non *Isaïe* avec les catholiques, dont certainement il partage les croyances. Ce *mémoire*, qui ne contient que cent pages, est pourtant, nous croyons pouvoir le dire, ce qu'on a écrit de plus étendu et de plus certain sur la fameuse ville de Tyr.

L'abbé BADICHE,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.



DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX ET INÉDITS.

DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNIQUÉS A L'INSTITUT HISTORIQUE PAR NOTRE COLLÈGUE ODORICI, BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE DINAN.

RELATIONS DES DEUX BOMBARDEMENTS DE SAINT-MALO,

PAR LES ANGLAIS, EN 1693 ET EN 1695,

Écrites par un témoin oculaire.

PREMIER BOMBARDEMENT, MACHINE INFERNALE, 1693.

Le jeudy 26e novembre 1693, à une heure après midy, d'un petit vent du nord, l'on découvrit une flotte, faisant vent à poupe, à venir à Saint-Malo ; sur les quatre heures elle mouilla l'anchre au dehors de la pierre appelée la Conchée, au nombre de vingt-cinq à trente voiles petites et grandes, entre lesquelles il y avoit huit ou dix vaisseaux de ligne au plus. L'on en conceut incontinent un méchant augure ne leur voyant aucuns pavillons, et vu que les gros vaisseaux mouillèrent un peu à l'écart et que trois ou quatre frégates légères et doubles chaloupes s'approchoient, à nuict fermante, du lieu appelé la Fosse-aux-Normands, à portée du canon de la ville, lesquelles appuyoient deux galiottes à bombes, d'autres disent trois ou quatre. Quand on eut recogneu cette contenance, l'on ne doubta plus que c'estoit une escadre angloise; l'on battyt la caisse par toute la ville, et dans un quart d'heure l'allarme fut généralle. Les douze compagnies (1) se rendirent à la place devant le chasteau, où l'on fit un détachement de quatre-vingts hommes que l'on envoya sur le fort Royal, pour renforcer celui qui y estoit. Ensuite chaque capitaine recevoit ses ordres du commandant pour se rendre avec sa compagnie au poste qui lui estoit désigné. Sur les sept heures du soir, les ennemis commencèrent à tirer quelques bombes et continuèrent jusqu'à onze heures assez lentement, et, à une heure après minuict, ils continuèrent d'en tirer. Les canonniers du rempart et du fort Royal prenoient l'occasion de faire leurs décharges lorsqu'ils apercevoient le feu aux mortiers de leurs ennemis, estant la nuict obscure, et qu'on ne les voyoit que dans ces moments-là. A deux heures tout cessa de part et d'autre, et pour lors l'on fut occupé à faire porter des bombes à deux mortiers que nous avons au fort Royal, pour leur tirer sytost qu'on les auroit aperceus. Pendant la nuict, ils jetèrent vingt-six à vingt-huit bombes, desquelles il y en eut six ou huit qui tombèrent dans la ville, qui ne firent pas

(1) Les compagnies de quartiers.

grand chose, quoyqu'il en tomba sur une maison où le monde demeura comme à l'ordinaire, et une sur la grande église, qui a seulement rompu quelques vitres des fenestres au-dessus du chœur.

A la pointe du jour du 27e, qui estoit le vendredy, l'on vit les galiottes et autres moyens bastiments qui s'estoient retirés hors la portée de notre canon. Tout le matin l'on fut occupé à faire porter le nécessaire à chaque batterie, et les ordres par ailleurs. L'après-midy d'un beau temps calme, sur les deux heures, les galiottes s'estant approchées à grande portée de canon, on leur tira de la ville et du fort Royal des volées accompagnées de bombes et les leurs nous tiroient en échange. Plusieurs crurent que, pendant la nuict suivante, il y auroit eu chauffée, ayant commencé de sy bonne heure et que le beau temps y convioit, mais à sept heures du soir ils discontinuèrent de bombarder, après en avoir tiré quarante-cinq, à cinquante, desquelles il y en eut dix à douze qui tombèrent dans la ville, qui firent peu d'effect. La mesme après-midy, ils détachèrent de leurs chaloupes qui s'en furent prendre cinquante-cinq maçons qui estoient à travailler à la Conchée et bruslèrent une loge de bois, et firent jouer une mine au for qui est au tiers commencé, sans succès. Sur les huit heures du soir, nous aperceumes le feu qu'ils avoient mis à l'isle de Césambre au convent des révérends Pères de Saint-François-Récolets, où il estoit resté trois religieux ; l'un fut un peu maltraité par quelques matelots. Le reste de la nuict se passa fort tranquillement.

Le lendemain, samedy 28e, il parut au matin deux vaisseaux ; l'un estoit corsaire commandé par le sieur des Champs-Tranchant et l'autre une prise. Les ennemys, en ayant cognoissance, mirent tous pavillon blanc, afin de les engager parmi eux ; mais la ville et les forts, voyant cette ruse, tirèrent des volées de canon et des bombes pour faire cognoistre aux deux vaisseaux que c'estoit des ennemys. Ces derniers levèrent leurs anchres et mirent soubz voiles à donner chasse ; le corsaire se sauva dans le port et celui de sa compagnie fut repris, pour n'estre pas bon de voiles. L'après-midy, ils revinrent mouiller dans leurs mesmes postes. On leur tiroit de tems en tems des bombes qui en approchèrent et les obligèrent de se mettre un peu plus au large ; eux ne tirèrent du tout point que sur une de nos chaloupes qui approcha à demi-portée de canon des galiottes, qui leur coupa une haussière, dans l'endroict où elles se posoient lorsqu'elles bombardoient. La mesme après-midy, les habitants qui estoient au fort Royal furent relevés par deux compagnies de milice, et à leur retour furent applaudys de tout le monde de la manière qu'ils s'estoient comportés à faire leur devoir et la vitesse avec laquelle ils servoient le canon ; à la vérité, presque tous estoient jeunes gens de famille dont la plupart avoient vu le feu. La nuict fut fort tranquille et se passa sans rien faire de part et d'autre.

Le dimanche 29e, vers les quatre à cinq heures du matin, ils tirèrent sur la ville cinq ou six bombes qui ne firent rien. Le jour estant venu, ils envoyèrent quelques chaloupes à Césambre pour brusler deux autres chapelles de dévotion

qui estoient séparées du couvent. Tout le dimanche se passa doucement d'un temps serein et calme ; les vaisseaux nous paroissoient plus au large ce jour-là qu'ils n'avoient été les précédens, soit qu'ils voulussent mieux feindre leurs desseings et donner moins de suspect, afin de mieux réussir la nuict suyvante à leur entreprise.

A cinq heures de l'après-midy, il s'estoit levé un beau vent de nord-est qui continua le reste de la nuict, et sur les sept à huit heures du soir, qui estoit le plein de la mer d'une grande marée, ils conduisirent un vaisseau le plus près qu'ils purent du mur de la ville, à portée d'un fusil, derrière le corps de garde de la porte Saint-Thomas, à la faveur d'un petit brouillard qui leur estoit à souhait aussi bien que le vent de la grande mer. Les troupes du fort Royal, en ayant eu cognoissance, tirèrent un coup de canon, et les corps de gardes avancés leurs décharges de mousqueteries. Immédiatement après, l'on vit un grand feu suivy d'un grand coup sourd, qui surprit ; dans le moment l'on creut le feu en quelque endroict de la ville, voyant qu'elle avoit esté couverte des étincelles de cet artifice ; mais, graces au Ciel, il n'y eust aucun embrasement, sy ce ne fust un feu qui tomba sur du foin à la Licorne, maison d'aubergé, qui incontinent fut éteint. Un quart d'heure après tout fut paisible comme sy de rien n'avoit esté ; ayant recogneu le désordre que cette machine avoit pu faire, ce fust quelques morceaux de bois et de cordages, jusqu'à deux canons qui avoient volé jusque dans la ville, sans faire aucun mal, et plusieurs pierres ou ardoises enlevées de dessus les toits, et quantité de vitres de fenestres tombées aux maisons les plus voisines, causé par l'estonnement du coup. L'on passa le reste de la nuict en bonne ordre et bonne garde.

Le lundy 30ᵉ, à jour, l'on vit le fond du vaisseau qui pouvoit estre de troi cents à quatre cents tonneaux ; l'on treuva sur les rochers et sables, proche de l'endroict où il avoit échoué, cent quatre-vingt à cent quatre-vingt-dix bombes et carcasses et quatre ou six canons, sans comprendre celles qui auront tombé à la mer et qui auront party en l'air, et quantité d'autres artifices que l'idée de l'homme pouvoit inventer à mettre le feu. L'on treuva tout le reste du débris de ce vaisseau au rivage, contre les murs, parmi lesquelles il y avoit deux Anglois noyés ; l'un, on le croit officier, par ses habits, agé de quarante-cinq à cinquante ans, et pourroit estre l'inventeur ou l'ingénieur de cette machine infernalle. Il est à croire qu'ils n'ont pas péry seuls de leur compagnie, puisque l'on a trouvé des débris de leurs chaloupes. M. le duc de Chaulnes donna au peuple tout le bris de ce vaisseau.

Sur les huit à neuf heures du matin les ennemys levèrent toutes leurs anchres et mirent soubz voiles, d'un vent de nord-nord-est, faisant leur route à l'ouest-nord-ouest. A midy ils n'estoient plus à notre vue. L'après-midy une de nos chaloupes de garde amena une double chaloupe des leurs qu'ils avoient laissée échouée à Césambre, il est à croire par leur négligence.

Ainsi, tout l'advantage que les Anglois peuvent tirer de cette expédition,

qu'ils menaçoient depuis quelques années, c'est d'avoir bombardé Saint-Malo sans effect, d'avoir pris cinquante-cinq maçons, sur la pierre de la Conchée, avec leurs marteaux et truelles, et y avoir bruslé les barraques où ils couchoient ; d'avoir repris une prise et laissé le corsaire qui la conduisoit ; d'avoir bruslé le couvent des Révérents Pères Récolets de l'isle de Césambre, avec deux chapelles de dévotion qui en estoient séparées. Cette dernière action leur sera plus glorieuse et profitable au prince d'Orange ; car les peuples lui sacrifieront volontiers quelques millions en reconnoissance de l'action héroïque que ces armes ont faite, d'avoir détruit un couvent de mendiants d'une religion opposée à leur secte, et aussy d'avoir fait jouer un navire d'artifice qui a découvert quelques pierres ou ardoises de dessus les maisons et rompu plusieurs vitres. Fort souvent arrive que qui casse les verres les paye. Voilà le succès de cet armement si glorieux, qui a eu le tems si favorable qu'il paroissoit qu'ils en disposoient ; cela leur fait cognoistre que Saint-Malo, par sa situation, est difficile et mesme impossible à approcher. Et d'ailleurs Dieu conserve les siens puisqu'il a pleu à sa toute-puissance nous défendre, et qu'il n'y a pas eu une personne de tuée, ni mesme de blessée, par l'intercession de la sainte Vierge, notre protectrice, et de nostre patron, sainct Malo, d'où ces peuples doivent rendre des actions de grâces continuelles à Dieu.

DEUXIÈME BOMBARDEMENT.

Ce 9e juillet 1695 l'on sceut par une lettre d'un capitaine armateur de Saint-Malo, arrivé au Havre-de-Grace, qu'il mandoit s'estre treuvé dans l'armée angloise et hollandoise et avoit eu beaucoup de peine à se sauver, qu'elle faisoit route vers Grenezey et qu'il appréhendoit qu'elle n'en voulust à Saint-Malo ; on ajouta peu de foy à cette nouvelle.

Le lundy 11e arriva une corvette du roy de la découverte qui rapporta avoir relasché à la fosse d'Amonville, coste de Normandie, et que des bateaux pescheurs lui avoient dit avoir veu passer l'armée ennemie faisant l'ouest-sud-ouest, d'où l'on inféra qu'ils étoient à Grenezey.

Le mardy 12e, sur le soir, cette mesme corvette retourna à la découverte et revint le lendemain mercredy 13e au soir, et rapporta qu'elle avoit esté chassée et qu'elle avoit veu plusieurs vaisseaux. Ce qui nous confirma en entier que c'estoient les ennemys, c'est qu'un armateur avait mis soubz voiles l'après-midy du mercredy, et, sorty deux lieux hors le port, eut cognoissance de trente-cinq voiles au large : ce qui l'obligea de rentrer et faire son rapport de ce qu'il avoit veu à M. le comte de Polastron. Sur tous ces advis, celui-ci dépescha plusieurs courriers en divers endroicts de l'approche de l'armée ennemie ; et, pendant la nuict du mercredy au jeudy, l'on fist des feux de la ville et des forts pour en avertir les costes et faire assembler les milices. Le reste de la nuict se passa avec l'attente de les voir paroistre. Le petit jour de jeudy 14e estant arrivé, il ne parut qu'un armateur, avec une prise, qui entra dans le port. Plu-

sieurs se flattoient dans ce moment que ce pouvoit estre une fausse allarme; mais dans l'instant l'on en fut détrompé, venant à paroistre soixante et dix voiles faisant route à Saint-Malo. Sur les dix heures du matin, ils mouillèrent tous en ligne, à une lieue du fort de la Conchée, entre lesquels l'on compta vingt à vingt-cinq vaisseaux de ligne avec quatre pavillons anglois et hollandois; on recogneut dix-huit à vingt galiotes à bombes des deux nations; le reste des vaisseaux estoient des bruslots et autres bastiments de service.

Sur les midy, dix à douze galiottes approchèrent et commencèrent à bombarder le fort de la Conchée et continuèrent jusqu'à six ou sept heures du soir. En cette occasion, ils tirèrent approchant de cent bombes, peu plus ou moins, desquelles il y en eut deux qui tombèrent sur le fort sans faire de dommages que six hommes légèrement blessés. Le fort leur répondit par quelques volées de bombes.

La nuict suivante se passa avec tranquillité de part et autre, jusqu'au lendemain, vendredy 15e, à cinq heures du matin, que nos deux galères, suivies de huit doubles chaloupes avec leur canon, furent attaquer les plus avancés, se canonnant de part et d'autre, ce qui fut un spectacle asses beau à voir et glorieux pour cette petite escadre. A faveur de la marée et du beau temps, les ennemis estoient soubz voiles et approchés de la ville, continuant de tirer canons et bombes aux galères et chaloupes qui faisoient toujours leur retraite avec beaucoup de conduite et de bravoure. Sur les dix heures, les quatre forts du Grand-Bée, Petit-Bée, l'Islet et la Varde, commencèrent à tirer aux galiottes leurs volées de canons et bombes, veu qu'elles commençoient à estre à leur portée. Le fort de la Conchée, continuant de leur tirer, comme le plus avancé, et incommodant leur passage, les ennemys détachèrent deux espèces de machines qu'ils conduisirent contre ce fort, lesquelles s'attachèrent aux rochers, faisant une grosse fumée extrêmement épaisse qui empescha pendant quelque temps ce fort de pouvoir tirer au gros de l'armée, ne pouvant rien voir; laquelle s'estant dissipée, et le feu ayant consumé partie de ces vaisseaux sans faire d'autre effect, ils envoyèrent une troisième moins grande avec quelques feux d'artifice, laquelle se heurta contre un rocher et coula sans faire cognoistre l'effect de ces artifices. Ce fort ne receut aucun dommage, ni ceux qui y estoient, que l'incommodité de la fumée qui les empeschoit de pouvoir tirer pendant que les vaisseaux s'estoient approchés de la ville.

Entre les six à sept heures, ils commencèrent à y jeter la première bombe et continuèrent toujours de tirer jusqu'à six et sept heures du soir qu'ils cessèrent. Pendant tout ce tems nos cinq forts détachés de la place faisoient un feu continuel de canons et bombes, avec les batteries du rempart et des tours qui leur envoyoient leurs volées. Cette journée, l'attaque et la défense furent vigoureuses de part et d'autre. Nous tirâmes de cinq cents à six cents coups de canon, de trente-six livres de balles, et approchant de deux cents bombes; les ennemys nous tirèrent huit à neuf cents bombes et pots à feu, quatre cents pu-

rent entrer dans la ville, qui brusla six petites maisons de bois, pour n'avoir pas esté secourues assez tost; en endommagea soixante à soixante-dix avec huit ou dix personnes de tuées. Tout fut en bon ordre dans la ville; chaque commissaire de quartier avec son monde secouroit où la bombe estoit tombée. A sept heures du soir, tous les vaisseaux et galiottes s'estoient retirés au large et tout cessa. Nous aperceumes le feu dans une galiotte angloise qui vint avec le vent et la mer échouer à nostre coste, de laquelle on a sauvé ces deux mortiers de bronze, montés sur leurs affuts du mesme métail, et plantés sur des pivosts que l'on tourne du costé que l'on veut (1). La nuict fut fort tranquille, comme s'il n'y avoit eu rien la journée.

Le lendemain, samedi 16e, au matin, le beau temps continuant comme les jours précédents, l'on creut qu'ils auroient la mesme témérité que le vendredy de vouloir venir se poster où ils avoient esté; on les y attendoit, pour les y bien recevoir; mais ils ne jugèrent pas à propos, quoique nostre petite escadre de galères et chaloupes fut leur en faire le défi par quelques volées de canon qu'ils leur tirèrent, et les ennemis leur répondirent par quelques décharges des leurs. Sur les neuf heures du matin, il se joignit à leur armée six autres de leurs vaisseaux venant du large, et mirent tous soubz voiles, estant le plein de la mer, et le vent au nord-nord-ouest; ils s'éloignèrent de deux lieues, qui nous fit cognoistre qu'ils estoient contents. A trois heures de l'après-midy, ils mouillèrent, la marée leur estant venue contraire et ne pouvant aller plus loing. Cette journée, l'on aperceut un brigantin coulé et trois de leurs doubles chaloupes que l'on a sauvées avec quelques armes, avec plusieurs débris de leurs mâts et de leurs cadavres que la mer apporta sur le rivage.

Le lendemain, dimanche 17e, au matin, on les aperceut mouillés dans le mesme endroict où ils estoient le soir. On recogneut trois ou quatre de leurs vaisseaux et cinq ou six galiottes qui donnaient la bande, qui fait juger les coups de canon et bombes qui ont pu les endommager. Il survint un brouillard de brume qui nous les cacha, jusqu'à une heure de l'après-midy qu'il se dissipa, et le temps venu clair et le vent du nord-est, ils mirent tous soubz voiles, faisant route à l'ouest-nord-ouest. Le calme estant survenu, ils mouillèrent l'anchre sur le soir, cinq à six heures, et firent un détachement de cinq ou six moyens vaisseaux et de dix ou douze galiottes, courant à l'est. Un espace de tems, l'on creut qu'ils vouloient revenir, mais sur les sept heures du soir on recogneut que ce détachement faisoit route du côté de Granville et qu'ils estoient satisfaits de Saint-Malo.

Le lendemain, lundy 28e, au matin, le vent estant au sud, le détachement continua sa route à Grandville qu'il bombarda pendant cinq à six heures sans effect, et le gros de l'armée fit route du costé de Grenezey. A dix heures de

(1) Ces deux pièces, glorieux trophée pour les Malouins, leur ont été enlevées par le gouvernement pendant la première révolution.

l'après-midy, ils estoient hors de notre vue, hormis deux moyens vaisseaux hollandois qui furent soubz le cap Fréhel, et, estant à portée du canon du chasteau de la Latte, il leur envoya douze à quinze coups de canon et les obligea de faire vent arrière et prendre la route de leur armée.

C'est ce qui s'est passé de plus particulier pendant leur séjour à Saint-Malo, où tout estoit si bien disposé et en estat, et en si bon ordre, tant au dedans de la place qu'au dehors, tous les forts avancés munis au delà du nécessaire, où chaque commandant, en particulier, faisoit cognoistre sa bravoure qu'il sembloit que c'estoit à qui mieux.

Nous devons rendre graces au Seigneur du peu de succès que nos ennemys ont eu en ce bombardement, et à l'activité, vigilance et sage conduite de M. le comte de Polastron et de M. de Guemadeuc, qui ont paru infatigables par les soings qu'ils se sont donnés pour nostre conservation.

Les galères estoient commandées par MM. les chevaliers de la Paleturie et de Langeron, et les chaloupes par M. le chevalier de Saint-Maure, capitaine de vaisseau.

EXTRAIT D'UNE VIEILLE CHRONIQUE QUI DATE DE 1410.

. . . . . Cy ensuit la doulente histoire de messire Jehan de Beaumanoir, qui ala de vie à trépassement, en l'an MCCCLXXXIV; plaise à Dieu que ait son ame en sainteté. Or sachiez que icelui Jehan fû fils au sire de Beaumanoir, mareschal de Bretaigne, chevalier de grande vaillance, hardi comme un lion, et qui fû nommé le Bon. Icelui maréchal féri Anglois au chêne Mi-voie, entre Plémel et Josselin ; moult belle estoit sa membrée ; illec Tinteniac-le-Preux, Montauban-le-Hardi mirent Anglois en un moncel ; le larron Brembo y fû couché par aval le pré verdoyant, dont sang couloit au ruisselet sanglant.

Jehan de Beaumanoir dont je raccorde l'histoire, que cil qui fû pêné en croix veuille prendre en pitié, comme son père fû apprint ès armes, assaillit maints chastels en Normandie, en Poitou et en Espaigue, compagnon au Guesclin, sa nièce Tiphaine épousa ; en son vivant fû seigneur de la Hunaudaye, Merdrignac, Bois de la Motte et autres fiefs. Moult effroi fû à Dinan quand avint que le murdriseur Rolland tolli à Beaumanoir la vie en le ferant de deux cops de hache sur son chef. Icelui Rolland-Moysan, qui gagnié de villenie fû, estoit métayer au sire de Beaumanoir ; mais poussé fû à telle malice par Pierre Tournemine, qui moult tenoit en haine Beaumanoir, et juré avoit que jamais n'eus faict paix à lui. Or oyez que, pour mieux accomplir sa volonté et accroistre sa malice, Tournemine avoit vesti en déguisement un Geoffroi Robin pour bailler assistance à Rolland, disant faussement que cil Robin venoit en message de la part de Robert Beaumanoir, pour demander conseil à Jehan, son frère, si lui Robert devoit pourchasser en achast la terre d'Evran de une dame qui la tenoit en veual ; et encore le déloyal Tournemine avoit faict telle tricherie en entençon que la mort de Jehan de Beaumanoir fust jugée estre ve-

nue de la malice de Robert. A donc Jehan tard et nuitamment ambloit sous la feuille, quand traitreusement fû atteint de cops de hache à la teste par Rolland et Robin qui postés illec estoient. Or, sachiez que messire Jehan point n'avoit d'armures à son chef, ni heaulme, ni baccinet, et si li murdrisseurs l'occirent en icelieu.

Moult peyne et doléances furent au chastel de Beaumanoir quand la nouvelle y avint. Tost fû connu ès hameaux et à Dinan que le sire de Beaumanoir meurdri avoit esté, et chacun contoit sa glose à sa guise. Li mauvais disoient que messire Jehan, qui moult preux estoit, moult aussi estoit serviteur de icelle Vénus dont tant est narré au gentil roman de la Rose, où l'art de l'amour est enclos et qui fû parachevé l'an 1258 (1) par Jehan de Meung, dit Clopinel.

Les uns disoient que le sire de Beaumanoir, voyant la belle Rose-Lis assise en son vergier, d'amour pour elle fû éprins; et disoient encore malicieusement li méchants que la fille ou métayer Rolland bailloit roses de son vergier ou sire Jehan; quelles roses icelui Jehan de sa main dextre plaçoit à senestre sur son cœur. Mais li bons, li notables rien ne croyoient de telle histoire quand elle avint en la cité de Dinan, et que répandue fû emmy li notables et bourgeois. Or donc sachiez quand tel récit arriva à Robert, frère du deffunt, grand deuil porta à son manoir et si jura que vengeroit telle félonie.

Partant, ordonna grant et bel accoutrement de deuil à honneur de son frère deffunt, et son corps porté fû en la chapelle des Beaumanoir, en l'abbaye de Lehon, proche la cité Dinan; et illec fit venir habile statuaire pour illec ouvrer la statue du mort. Adonc, par loi de chevalerie, voulist que ses pieds posés fussent sur un lion, car hardi comme un lion fû; complet fû donc son armure, sinon son chef adorné d'un linceul, car icelui chef frappé avoit esté par meurdrisseur et non du bras d'un guerrier. Si voulsist encore que le bras dextre de Jehan placé fû sur sa poitrine et sa main sur son cœur, en souvenance de sa piteuse aventure; car moult chagrin avoit esté en trépassant que ce cœur n'eust pas esté percé pour son gentil duc à qui foi avoit juré; mais li meschants disoient que c'estoit tost en souvenance de sa mie. Adonc ne diray plus, mais devisera qui voudra de l'amour que Jehan ot pour la belle Rozes-Lys. Or oyez ce que advint ou meurdrisseur Moysant : amené fû par les sergents, les poings garottés, par devant les sires de Dinan, de Montafilan, de Chateaubriant, de Kerimel, de Quité et Jehan de Kermoysant. Quand son interrogatoire fû entendu et que par tricherie ot conté comment avoit murdri Jehan par l'ordre de Robert, qui li souhaistoit, ce que point ne cuidoient les juges, si fû jugié avoir le poing dextre copé et son chef séparé de son corps; ains le lairron icelui Moysan eu sa desceute aux enfers (2).

Icelui qui conseilla ledit Moysan, Pierre Tournemine, ot proufit du murdre

(1) Erreur de date. Ce fut vers 1284 que, sur la demande de Philippe-le-Bel, Jean de Meung résolut de donner une suite au roman de *la Rose*, composé par Guillaume de Lorris.

(2) Rolland Moysant fut jugé au château et exécuté sur la place du champ de Dinan.

un tems; mais icelui qui règne ès cieux en arresta le cours ; car Robert Beaumanoir, qui grand cœur avoit, ayant sang de Beaumanoir, et qui moult courroucié estoit, y ayant fini le tombel de son ami et chier frère et que clergié ot béni son tombel lez les reliques de saint Magloire qui de Jersey portées furent à Léhon, quant le duc Pierre Mauclerc illec fonda ladite abbaye (1), Robert se départit pour Vannes et ala trouver monseigneur Jehan, le gentil duc, moult vaillant prince. Si se humbla et dit : Sire, je illec suis venu pour bailler pleidge de bataille ou sire de Tournemine, qui fist murdrir Jehan de Beaumanoir, mon frère, et entre tandis que il raconte que moi auroit fait occir mon dit frère. Ah bien, Sire, n'en cuidez néant, mais se il vous plaist charger un hérault qui trouver aille ledit Tournemine pour illec apparoitre et combattre encontre moy en champ clos, por que l'on vist qui a droiture en son escient. Li vaillant duc à ce répondit : Tachiez, Beaumanoir, de vous accorder avecques Tournemine, car moult vous prise tous deux ; si pourtant en accord ne povez, vous lairrai combattre, quant orez fait serment de le faire loyaument. —Si bien est dit, noble duc, et grande liesse accordez à ma vie que cette puissance de combattre, car accort ne peu avoir avec icelui qui tant a navré ma vie.

Après que Tournemine ot comparu, si en advint nombre d'ajournement tantost à Vannes, à Rennes, et enfin à Nantes, pour le XXe jour de décembre de l'an 1386 ; et fû choisi la place du Bouffay oudit Nantes pour faire la bataille octroyée par le noble duc, dont estoit appelant Robert Beaumanoir et le deffendant Pierre Tournemine Le viconte de Rohan donna pleidge de 20,000 livres d'or pour Jehan de Beaumanoir, et Jehan de Tournemine, pour Pierre Tournemine, bailla 20,000 livres.

Et quand furent rendus Beaumanoir et Tournemine oudit ajournement de Nantes, pour illec faire leur devoir de la bataille, par devant le noble duc, monseigneur Jehan, dit le conquérant, et qu'armés furent, l'escu au col et la lance au poing, si vous dirai de Robert Beaumanoir que ala uyr la messe et se confessa aussi. Ensuite disoit à part soi : Mon Dieu, qui mes pechiez cognoissiez, vouliez aider qui a droicture. Enfin finalement Robert le premier entra dans la lyce, et monté estoit sur un bel destrier et moult noblement estoit armé. Un hérault clama pour le sire de Tournemine qui, à la tierce fois, se présenta. Adonc les deux champions arrivés, et que maints plaisans tours avoient faicts, salué le duc et la duchesse, les barons, les écuyers et li bourgeois, cils combattants descendent de cheval pour l'un et l'autre jurer, faite serment sur les reliques et sur le livre missel, que point n'avoient sorts ne charmes en leurs armes, et encore jurèrent sur saint Evangile que avoient chacun bon droict. Puis après montent sur leurs chevaux, qui tenus estoient pour chacun par deux chevaliers, à l'un bout et à l'autre du champ qui, tout à l'entour, entouré estoit de manants de la cité de Nantes et partout sur les toicts des maisons en estoit couvert. Adonc le maréchal ou duc dit par trois fois : « Laissez les aler. »

(1) Le monastère de Lehon fut fondé en 850 par Nominoé, roi de Bretagne.

Et commença la bataille et accouri l'un à l'autre, et se férirent moult fortement sur leurs armures sans cognoistre qui avoit du pis ; mais Robert tant besogna que son ennemi fatigua, et tant fatigué fû icelui Pierre Tournemine que se déclara vaincu. Le duc manda le hérault de écrier que Robert moult vaillamment avoit fait ses preuves. Le corps de Tournemine gissoit comme mort au dit champ ; conduit fû hors de l'huis, et jugé aux despens ; aloit estre pendu selon la volonté du duc ; mais Robert si s'agenouilla devant monseigneur et demanda que pendu ne fû, dont moult le fit à louer, si qúe ses amis moult le honourèrent.

Cy finit le combat qui eust lieu le XXe de décembre de l'an de grace 1386, dont Robert Beaumanoir yssit victorieux. Veuille notre dame benoicte la Vierge Marie prier son doux fils que pardon octroye à icelui qui péchiés commit.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 3 décembre sous la présidence de M. Buchet de Cublize. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Buchet de Cublize donne lecture d'une note relative à la brochure de M. Huet sur Henri de Gand ; renvoi au comité du journal. M. Buchet de Cublize entretient la classe sur le mérite réel des ouvrages que MM. Würth Paquet, Joseph Paquet et Ulveling, du Luxembourg, lui ont offert.

La classe prie M. le rapporteur de rédiger son rapport. On procède ensuite au renouvellement du bureau pour l'année 1846, en exécution des modifications introduites dernièrement dans nos statuts. Les noms suivants sortent successivement de l'urne : MM. Henri Prat, président ; Buchet de Cublize, vice-président ; l'abbé Peller de la Croix, vice-président adjoint. MM. Rosière et Miquel y Roca ont été réélus secrétaire et secrétaire adjoint de la classe.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le mercredi 10 décembre. Le procès-verbal est lu et adopté sans observation.

Les livres offerts à la classe sont : la *Revue Européenne* (Rivista Europea), journal des sciences morales, littéraires et arts ; mois d'octobre, Milan ; *le Génie des Femmes*, journal de M. Cellier du Fayel, mois de novembre, Paris ; *Petit Code philosophique et moral*, par M. Jullien, de Paris ; *Journal Euganéen* (Giornale Euganeo), mois de novembre, Padoue.

On procède ensuite au renouvellement du bureau pour 1846, que nos statuts prescrivent de nommer au mois de décembre. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants : MM. Alix, président ; Villenave, vice-président ;

Leudière, vice-président adjoint. M. Trémolière a été réélu secrétaire et M Fontaine élu secrétaire adjoint.

*** Le mercredi 17 décembre, la troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. l'abbé Auger, président. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. Sadelin, curé de Hammerland (Suède), adresse à l'Institut Historique deux brochures intitulées : *Fauna Fennica*. Les autres livres offerts à la classe sont : les *Annales universelles de Statistique*, mois de novembre, Milan; *Bulletin de la Société de Géographie*, mois de septembre ; *Revue de droit français et étranger*, par MM. Foelix, Duvergier et Valette, mois de novembre ; *l'Institut*, journal des sciences, mois de septembre et octobre.

M. B. Jullien communique à la classe un extrait de son cours fait à l'Athénée sur la littérature impériale. Cette lecture intéressante a captivé l'attention de la classe, qui remercie l'auteur par l'organe de son président.

Le renouvellement du bureau pour 1846 étant porté à l'ordre du jour, M. le président invite tous les membres de la classe à prendre part au scrutin. Sont sortis de l'urne les noms des honorables membres qui suivent : MM. l'abbé Laroque, président ; docteur Caffe, vice-président ; docteur Josat, vice- président adjoint. MM. le docteur Favrot et Foulon ont été réélus, le premier secrétaire, et le second secrétaire adjoint. Le bureau étant ainsi constitué, M. l'abbé Laroque prend le fauteuil de la présidence. Des remerciements sont votés à M. l'abbé Auger, président sortant, dont le dévouement et l'assiduité ont été appréciés par la classe pendant l'année.

*** La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le mercredi 24 décembre sous la présidence de M. E. Breton. Le procès-verbal est lu et adopté. La Société des Antiquaires de Picardie envoie à la classe son bulletin ordinaire. La classe apprend avec plaisir que notre collègue M. Foyatier vient d'être définitivement chargé par le conseil municipal de la ville d'Orléans de l'érection de la statue équestre de Jeanne d'Arc. Ce monument doit être placé sur la place de la ville d'Orléans.

Aux termes de nos règlements, qui prescrivent les élections au mois de décembre, on procède au renouvellement du bureau pour l'année 1846. Les noms suivants sortent du scrutin : MM. Foyatier, président ; E. Breton, vice-président; Debret, vice-président adjoint. M. Albert Lenoir est réélu secrétaire, et M. Marcelin est élu secrétaire adjoint.

M. E. Breton donne la suite de son *Voyage en Savoie et en Suisse*; la description qu'il fait des monuments et des sites pittoresques de ces pays intéresse vivement l'auditoire; la classe remercie M. Breton de ses communications.

*** L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 26 du

mois de décembre sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay, vice-président de l'Institut Historique.

M. le secrétaire a donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui a été adopté sans réclamation.

On donne lecture à l'assemblée des lettres de MM. Bianchini et Guarini, de Naples, de MM Würth Paquet et Joseph Paquet, du Luxembourg, qui remercient l'Institut Historique d'avoir été admis à en faire partie en qualité de membres correspondants.

M. le secrétaire lit la liste des livres offerts à la société pendant le mois; des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Brillouin dépose sur le bureau en double exemplaire le recueil des pièces relatives à la reconnaissance des reliques trouvées dans l'église souterraine de Saint-Eutrope de Saintes: M. l'abbé Auger est nommé rapporteur. M. le docteur Treuille fait hommage à la société d'un livre intitulé : *Traité pathologique et thérapeutique des maladies vénériennes*; sur la demande de l'auteur, M. le docteur Sigaud, médecin de Sa Majesté Brésilienne, demeurant à Rio-de-Janeiro, est nommé rapporteur.

M. l'abbé Auger est appelé à la tribune pour donner lecture de la suite de son mémoire sur les principaux monuments de l'ancien Bourbonnais; ce mémoire est renvoyé au comité du journal.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du grand Bureau, aux termes de nos règlements, pour 1846. M. le président engage tous les membres à prendre part au scrutin. Sont élus : MM. le baron Taylor, président; comte Le Peletier d'Aunay, vice-président; docteur Buchez, vice-président adjoint; Huillard-Bréholles, secrétaire adjoint. L'assemblée nomme par acclamation M. le prince de La Moskowa président honoraire.

Le bureau de l'Institut Historique se trouve constitué pour l'année 1846 ainsi qu'il suit : MM. le prince de La Moskowa, président honoraire; baron Taylor, président ; comte Le Peletier d'Aunay, vice-président ; docteur Buchez, vice-président adjoint ; E. Garay de Monglave, secrétaire perpétuel; A. Renzi, administrateur; Huillard-Bréholles, secrétaire adjoint.

La séance est levée à dix heures et demie.

PREMIÈRE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Le 7 décembre, une séance extraordinaire a eu lieu à deux heures de l'après-midi devant une assemblée très-nombreuse. M. Villenave a pris le fauteuil de la présidence. Six mémoires, dont la lecture avait été autorisée par le conseil, étaient portés à l'ordre du jour. Une lettre circulaire signée par M. le président, prince de La Moskowa, avait été adressée à tous les membres résidents. La lecture des mémoires a eu lieu dans l'ordre suivant :

1° *Charlemagne et Napoléon*, par M. Villenave.

2° *Observation d'un cas curieux de monomanie furieuse*, pour servir à l'histoire des maladies mentales; par M. le docteur Josat.

3° *Notice sur la généalogie de Napoléon*, par M. Huillard-Bréholles.

4° *Description de la Grotte de Collepardo*, découverte dernièrement dans les Apennins, chez les Herniques (Latium), par M. Renzi.

5° *Lettres sur l'Italie*, par M. l'abbé Auger.

6° *Pierre Morand*, fragment inédit de l'histoire littéraire de France, par M. B. Jullien.

Toutes ces lectures, courtes et intéressantes, ont excité dans l'auditoire des applaudissements répétés et le désir de se trouver plus souvent à de semblables réunions.

La séance a été levée à quatre heures et demie.

R.

CHRONIQUE.

—Notre collègue M. Foyatier, ayant présenté au conseil municipal de la ville d'Orléans une esquisse d'une statue équestre à élever à Jeanne d'Arc, a été chargé de l'exécution de ce monument. Le conseil municipal, en se mettant à la tête d'une souscription nationale, a souscrit à l'unanimité pour la somme de 20,000 francs. Nous nous empressons de citer quelques passages du rapport de la commission nommée à cet effet.

« Un artiste déjà célèbre par ses chefs-d'œuvre, M. Foyatier, est venu apporter à notre ville l'hommage de son talent et la pensée ou plutôt le germe déjà développé d'un nouveau monument en l'honneur de Jeanne d'Arc. Cette esquisse que vous avez devant les yeux, il l'a livrée à l'appréciation et à la critique des connaisseurs; et, pour en juger, votre commission s'est adjoint tous ceux qu'elle a cru mériter ce titre.

« Mais le dévouement de Jeanne d'Arc est un mélange sublime de patriotisme et de piété, et si, grâce au Ciel, le patriotisme électrise encore notre nation, combien peu d'hommes, dans ce siècle, sont mus par cette foi vive qui animait Jeanne d'Arc!

« Là est l'immense difficulté de ce projet, car, ou un artiste vulgaire ne comprendrait pas sa tâche, ou son œuvre, devant la plupart de ses contemporains, risquerait de n'être pas comprise. Les arts ont toujours pour cachet le caractère de leur époque, et c'est pourquoi les monuments que la sculpture a élevés, en différents temps, à la mémoire de Jeanne d'Arc, ne peuvent aujourd'hui nous satisfaire; et plus ils s'éloignent de notre âge, plus aussi ils paraissent loin de nos idées et de notre approbation.

« C'est donc avec raison que l'on admet l'expression religieuse donnée à la

statue de Jeanne d'Arc par une princesse dont le talent patriotique semble avoir surtout affectionné ce sujet. Bientôt devant la façade de notre vieil édifice municipal brillera cette pieuse statue dont la faveur royale nous a gratifiés.

« Mais la place publique exige plus d'ampleur que n'en présente cette statue, œuvre modeste et pour ainsi dire intime de la jeune et auguste artiste.

« L'auteur de la statue nouvelle a insisté beaucoup, devant votre commission, sur un espoir qui le soutient et que nous aimons à partager : c'est qu'un appel en faveur de ce projet serait surtout entendu des dames françaises. Il se flatte qu'un monument érigé à la mémoire de Jeanne d'Arc paraîtra l'être aussi à la gloire de tout le sexe, et que les femmes de France s'empresseront d'y concourir comme à la rançon de Duguesclin. Cette confiance dans le patriotisme de nos concitoyennes n'est pas une pensée nouvelle, inouïe, ni une chimère rêvée par la pensée de l'artiste ; l'histoire atteste que le premier monument de Jeanne d'Arc *a été érigé par les dames et demoiselles d'Orléans.*

« Espérons donc que nos concitoyennes uniront une seconde fois leurs offrandes aux nôtres pour élever un monument à leur héroïque modèle, et, quant au sacrifice pécuniaire que votre commission va proposer pour la ville, sans doute c'est un peu s'écarter de ces projets gigantesques où l'on ne parle rien moins que d'improviser à Orléans un nouveau Paris, ou plutôt une rivale de Londres, avec ses docks, ses canaux et presque son étendue ; mais le culte des intérêts matériels ne nous a pas encore convertis à de si incroyables illusions. Remercions donc de leur bonne volonté les auteurs de semblables projets, mais ne nous engloutissons pas ainsi tout entiers dans le progrès physique ; car *l'homme ne vit pas seulement de pain, il lui faut aussi un aliment moral,* et on ne peut le trouver que dans le dévouement ou la sympathie qu'il excite.

« *Il ne faut donc pas regarder comme inutiles les monuments qui peuvent élever l'âme : c'est le plus digne emploi des beaux-arts.* Les anciens peuples libres l'avaient bien senti, lorsqu'ils dressaient partout des statues à leurs grands citoyens, et cet usage commence à se répandre parmi nous. Ce qui parle le plus fortement aux hommes, c'est ce qui frappe leurs yeux, et plus la masse est imposante, plus l'impression est vive et durable. Les pyramides, après quarante siècles, ont encore fait battre des mains à nos soldats. Qu'eût-ce été si, au lieu de rois obscurs, elles eussent rappelé quelque grande renommée ou quelque nom cher à la postérité comme l'est celui de Jeanne d'Arc ?

« D'ailleurs, ce n'est pas seulement à sa libératrice, c'est à elle-même aussi que notre ville érigeait ce trophée; car, suivant les propres mots de Jeanne : « *Qui a été au labeur doit être aussi à l'honneur.* »



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des Contemporains Illustres, par un Homme de rien. Les 101ᵉ et 102ᵉ livraisons (Thorwaldsen et Sainte-Beuve), sont en vente. Sous presse, Cherubini.

Giornale Euganeo (Journal Euganéen), Sciences, Lettres et Arts; novembre 1845. Padoue.

Rivista Europea (Revue européenne), Sciences, Lettres et Arts; octobre 1845. Milan.

Le Génie des femmes, journal de M. Cellier du Fayel, décembre, 1845.

Petit Code philosophique et moral, par M. Jullien, de Paris.

Bulletin de la Société de Géographie, nº 21, livraison de septembre 1845.

Revue de droit français et étranger, par MM. Foelix, Duvergier et Valette, livraison de novembre 1845.

Fauna Fennica (2 petites brochures), par M. Ulric Sadelin, curé de Hammarland (Suède).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1845, nº 3.

Recueil des pièces relatives à la reconnaissance des reliques trouvées dans l'église souterraine de Saintes, 1 vol. in-4º.

Traité pathologique et thérapeutique des maladies vénériennes, par le docteur Alph. Treuille; 1 vol. in-8º.

Atti della sesta riunione degli scienziati italiani (Actes du sixième congrès des savants italiens). 1 fort vol. in-4º. Milan.

Archivio storico Italiano (Archives historiques italiennes); ouvrage publié par M. Vieusseux, t. VIII. Florence.

Appendice aux Archives historiques italiennes, 10ᵉ livraison.

Eloge historique de Mgr Dominique Testa, par M. Fabi Montani, brochure in-12. Rome.

Discours de M. Fabi Montani dans la première réunion de la Colonie séraphique. Petite brochure in-12, Rome.

Souvenirs des pays euganéens (Ricordi sui colli euganei); 1 petit vol. in-8º.

Bulletin spécial de l'institutrice, par M. Lévi (Alvarès), livraison de décembre 1845.

A. Renzi,
Administrateur-trésorier.

Huillard-Bréholles,
Secrétaire adjoint.



MÉMOIRES.

NOTICE SUR LA GÉNÉALOGIE DE NAPOLÉON.

Lorsque le général Bonaparte fut devenu l'empereur Napoléon, les faiseurs de généalogies, espérant plaire au nouveau maître, entreprirent de rechercher les origines de la famille qui prenait rang parmi les maisons souveraines. Mais ces travaux ne produisirent pas de résultats bien complets, soit qu'ils eussent été mal dirigés, soit plutôt qu'ils ne fussent pas encouragés suffisamment par un homme qui, avant tout, et avec raison, je crois, aimait mieux ne dater que de ses œuvres. Napoléon, en effet, accueillit assez dédaigneusement les vieux titres qui lui furent remis par la commune de Trévise et qui établissaient qu'une famille du nom de Bonaparte s'était glorieusement perpétuée dans cette cité depuis le XIe siècle jusqu'à la fin du XIVe; et pourtant, l'on peut remarquer qu'un Giovanni de Bonaparte, chargé en 1178 d'une importante mission près du gouvernement de Padoue, jura, cinq ans après, comme député de Trévise, la fameuse paix de Constance.

Le baron de Coston, dans un ouvrage intitulé *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte*, lequel a été mis à profit par les auteurs des *Fastes de la Légion-d'Honneur* (t. I, p. 161 et suiv.), a recueilli avec soin, tant dans les mémoires de l'époque que dans les écrits des princes de la famille Bonaparte, ce qui pouvait éclaircir la question généalogique. Cependant son récit présente une grande lacune, puisque c'est précisément la filiation antérieure à l'établissement en Corse qu'il nous laisse ignorer; il est vrai qu'il parle en détail de la branche de Trévise et de celle de Florence, d'où sortit ce Giacomo Bonaparte, archidiacre de Colle, qui figure honorablement dans l'histoire littéraire de l'Italie; mais sur la branche de Sarzana, véritable source de celle de la Corse, M. de Coston dit seulement : « Il paraît qu'un troisième fils de Moccio, dont le « nom n'est pas connu, se détacha de San-Miniato pour s'établir à Sarzana ; « que de là il passa en Corse, au commencement du XVe siècle, et y devint la « souche de la branche qui a existé dans cette île. »

Ce silence, à coup sûr, est beaucoup moins compromettant que l'opinion quelque peu excentrique mise en avant par le colonel J. Mitchell dans sa *Vie de Napoléon* (*the Fall of Napoléon*), publiée récemment à Londres. Selon cet auteur la famille Bonaparte serait plutôt originaire de l'Espagne que de l'Italie, en ce sens qu'elle aurait passé de la Provence ou de Gênes dans l'île de Majorque et que de là, en 1411, don Hugo Bonaparte, jurisconsulte célèbre, et ancêtre direct de Napoléon, serait venu s'établir en Corse (1). Nous ne contestons pas

(1) Voyez la livraison de l'*Athenæum*, du 27 septembre 1845.

n'ayant point les preuves en mains, qu'il y ait eu dans l'île de Majorque, jusqu'après le règne de Charles-Quint, des personnages du nom de Bonaparte; mais ce qui est positif, c'est que la branche *napoléonnienne* venait de Sarzana et nullement des îles Baléares. Outre la tradition encore vivante à Sarzana, on peut fournir à l'appui des preuves historiques.

En effet, la série des générations qui se succédèrent à Sarzana se trouve établie sur les documents authentiques des archives de cette ville dans l'ouvrage d'Emanuele Gerini, *Memorie storiche della Lunigiana* (1), ouvrage parfaitement ignoré en France, comme beaucoup de bons livres italiens. C'est précisément parce que je n'ai vu ces documents cités nulle part que j'en ai fait l'extrait qui va suivre.

Lorsque les Gibelins furent chassés de Florence en 1268, un Bonaparte se retira à Sarzana avec sa famille. Son fils aîné Ildebrando, qui se trouvait à Sienne avant la sentence de bannissement, fut recteur de l'hôpital de San-Miniato, et les descendants de ce personnage se perpétuèrent à San-Miniato, puis à Florence. Mais un troisième fils, nommé Giovanni, s'établit à Sarzana, où il prit pour femme Vita di Pasqualino. Le 12 janvier 1280 il se rendit à Florence pour jurer la paix conclue par le cardinal Latino, et il joua un rôle important dans sa patrie adoptive. C'est à ce Giovanni que Joseph Bonaparte faisait remonter son origine dans la lettre qu'il écrivit au grand-duc de Toscane, au mois d'août 1789, pour établir l'antique noblesse de sa famille et pour réclamer le droit de porter les insignes de l'ordre des chevaliers de Saint-Étienne ; l'original de cette lettre se trouve aux archives de l'ordre des chevaliers de Saint-Étienne, à Pise (*Filza* 82, année 1789, nº III). On y remarque le passage suivant : « Après avoir fait ses preuves de noblesse, Napoléon, frère cadet du requérant, fut nommé par Sa Majesté élève de l'école royale et militaire de Brienne, d'où il passa à celle de Paris et de là au grade d'officier dans le corps royal d'artillerie. C'est aussi en vertu de la qualité de sa famille que Marianne Bonaparte (2), sœur du requérant, eut l'honneur d'être nommée par le roi de France élève au couvent de Saint-Louis à Saint-Cyr, établi par Louis XIV pour l'éducation des demoiselles, faveur qui ne peut s'obtenir sans avoir fourni les preuves d'au moins quatre générations de noblesse. »

Giovanni Bonaparte laissa un fils, nommé comme lui Giovanni ou Giovanelli, qui fut aussi un personnage considéré. Celui-ci mourut sans postérité ; mais son frère Jacopuccio continua la famille. Un document de l'an 1328 porte : « Le parlement général de la commune d'Amélia et Barbazana ayant été rassemblé d'après le mandat de *moi Jacopuccio*, *notaire*, *fils de Giovanni Bonaparte de Sarzana et vicaire du seigneur Tomasino*, juge, fils de feu Paren-

(1) *Massa*, 1829, tome Ier, page 68-83 ; à la fin du second livre on trouve l'arbre généalogique de la famille Bonaparte, de Sarzane et de Corse.

(2) Celle qui fut plus tard nommée Elisa.



tio, podestat d'Amelia et autres terres dudit podestariat, pour l'illustre prince Castruccio (Castracani), par la grâce de Dieu duc de Lucques, etc. »

Des deux fils de Jacopuccio, appelés Nicolosio et Angelino, le premier figure dans des actes de 1367 comme procurateur du marquis Obizzino Malaspina : Nicolosio, à son tour, eut deux fils : Giacomo, qui fut prévôt de la cathédrale de Sarzana, et Giovanni, qui fut ambassadeur de Sarzana à Milan dans la paix conclue avec Gabriel Maria Visconti, en 1404. Voici les termes de l'acte : «Le conseil général de la commune et université de Sarzana ayant été convoqué et rassemblé a, de son plein gré et après mûre délibération, créé et constitué pour véritables et légitimes syndics, procurateurs et plénipotentiaires de la commune de Sarzana, le seigneur Giacomo, fils du seigneur maître Pietro, jurisconsulte, et *ser Giovanni, fils de ser Nicolosio de Bonaparte, natifs du pays* et conseillers de ladite terre de Sarzana, pour conférer et finalement conclure les conventions, pactes, compositions, taxes, avec les commissaires et procurateurs du susdit Gabriel Maria. » Ce dernier prince nomma Giovanni commissaire général en Lunégiane. De son mariage avec Isabelle Calandrini, parente du pape Nicolas V, naquirent deux fils : l'aîné, Cesare, épousa Apollonia, fille du marquis Malaspina di Verrucola, et obtint, comme chef des *anziani* de Sarzana, une bulle de Paul II, du 2 août 1465, qui obligeait les chanoines à résider à Sarzana, nouvellement érigée en évêché ; l'autre, Filippo, fut commissaire de Sarzana en 1484, lorsque cette ville se rendit aux Génois. Giovanni, quatrième du nom, fils de Cesare, fut ami de Fabrizzio Colonna et intendant de ses domaines à Marino. Il laissa également deux fils, Cesare et Francesco. Ce dernier épousa Caterina de Castelleto, fut chargé par les Génois d'une mission dans l'île de Corse et y mourut vers 1529. Un instrument de cette même année, conservé aux archives de Sarzana, porte : « Comme *D. Cesare Buonaparte, chanoine de Sarzana, en son propre nom et au nom et place de son frère Francesco, absent de Sarzana, et, à ce qu'on déclare, chargé d'une mission dans l'île de Corse*, a donné, à titre de paiement, à Francesco, fils d'Antonio Montani, etc. » Gabriello, fils de Francesco Bonaparte, resta en Corse, où le nom de sa famille était connu dès le Xe siècle, comme le fait remarquer M. Valery dans son intéressant *Voyage en Corse*. En effet, un acte de l'année 947, par lequel les seigneurs Othon Dominique et Guidon del Corte donnent à Silverius, abbé de Monte-Christo, leur propriété de Venaco en Corse, acte cité par l'historien Limperani, indique parmi les témoins messer Bonaparte, dont le nom même est déjà écrit à la française, ou plutôt à la Corse, le dialecte du pays employant *on* pour *uon* (t. I, p. 158). Au reste les actes de Sarzana constatent la même variation d'orthographe. Mais ce serait s'exposer à une conjecture bien hasardée que de conclure de cette similitude de noms à l'origine corse des Bonaparte, aucun indice historique ne permettant d'affirmer qu'une famille corse de ce nom ait passé de l'île sur le continent italien.

Quoi qu'il en soit, Gabriello Bonaparte est bien celui qui renonça à la Tos-

cane pour prendre domicile à Ajaccio même en 1567, année où il vendit à son cousin Montani ses biens patrimoniaux à Sarzana. « Ser Francesco Montani de Sarzana comme débiteur envers *Gabriello, fils de feu Francesco de Bonaparte, habitant d'Ajaccio, dans l'île de Corse*, d'une somme de 150 scudi d'or, pour prix intégral de la maison et des droits aliénés par ledit Gabriello audit ser Francesco Montani, etc. » A partir de cette époque la généalogie de la famille Bonaparte est parfaitement établie et connue de tout le monde. Géronimo Bonaparte, fils de Gabriello, et Giuseppe son petit-fils furent tous deux chefs des *anziani* du conseil d'Ajaccio, et Carlo Bonaparte, fils de Giuseppe et père de Napoléon, fut un des neuf nobles corses députés au roi de France au moment de la réunion de l'île.

Les questions de généalogie n'ont jamais qu'une importance relative; et, si nous avons pu ajouter à celle-ci quelques renseignements nouveaux, l'intérêt qu'ils peuvent offrir tient uniquement au nom toujours populaire et respecté du vainqueur de Marengo et d'Austerlitz.

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

SOULÈVEMENT NATIONAL DE L'ARMÉNIE CHRÉTIENNE,

AU Ve SIÈCLE, CONTRE LA LOI DE ZOROASTRE,

OUVRAGE ÉCRIT PAR ÉLISÉE VARTABED,

TRADUIT PAR M. L'ABBÉ GRÉGOIRE KABARAGY GARABED.

Quand je me suis chargé de présenter à notre Institut un rapport sur l'ouvrage dont nous devons la traduction à M. l'abbé *Garabed*, je pensais l'adresser à la troisième classe, dont je fais partie, et je me proposais de considérer cette intéressante histoire principalement sous les rapports philosophiques et religieux. Mais, puisque j'ai été appelé devant la seconde classe, et qu'en effet une de nos principales obligations est de rendre justice au travail si consciencieux et si important du traducteur, je me réjouis d'avoir à reprendre d'anciennes habitudes littéraires, et à m'occuper d'un homme qui, en enrichissant la littérature française, a satisfait tout ensemble et la curiosité et la science.

Plusieurs d'entre vous auraient beaucoup mieux que moi rempli cette intéressante tâche, et vous concevrez qu'une partie du travail ne soit pas remplie, malgré ma bonne volonté. Comment en effet juger de l'exactitude de la traduction, quand il s'agit de la langue arménienne, que si peu de personnes cul-

tivent? Comment essayer de juger, quand il s'agit d'un écrivain qui, né et élevé à Constantinople, parmi les Arméniens les plus distingués et les plus instruits; puis mené par la Providence au milieu des Arméniens d'Italie et de France, est appelé à juger lui-même ceux qui, en France, s'occupent d'une langue dont il peut, seul à peu près, révéler les secrets, les origines et les variations? L'auteur qu'il a traduit écrivait au milieu de l'âge d'or de la littérature arménienne. Aussi vous pouvez avoir appris que, cette année même, le savant professeur qui, à la Bibliothèque du roi, s'est chargé de faire apprécier aux hommes studieux le mérite de cette littérature, M. *Le Vaillant de Florival*, a pris pour premier texte de ses leçons l'histoire d'*Elisée*. Mais l'arménien littéral est pour l'arménien vulgaire, maintenant en usage, ce qu'est le grec ancien pour le grec moderne, et les érudits doivent savoir apprécier les différences notables et jusqu'aux plus légères nuances qui les distinguent. M. *Garabed* est, pour toutes ces causes, au-dessus de notre critique, et nous tenons pour exact tout ce qu'il nous dit en français d'après le vartabed *Elisée*.

Mais que nous dit-il et que contient ce livre intitulé (1) si singulièrement, *Soulèvement national de l'Arménie chrétienne au Ve siècle contre la loi de Zoroastre, sous le commandement du prince Vartan le Mamigonien?* Vous y voyez sans doute une guerre de religion, et vous voyez juste. Seulement il sera facile de reconnaitre que, dans cette guerre comme dans toutes les autres, la politique s'est affublée du voile de la religion, et que le roi de Perse n'est devenu prédicant que parce qu'il voulait être despote.

Il l'était pourtant déjà d'une manière assez absolue pour ne pas demander davantage. Mais il craignait pour l'avenir, l'empire romain se trouvant toujours là rapproché de l'Arménie par le voisinage des lieux et l'identité des croyances. D'ailleurs un empereur moins accommodant que *Théodose-le-Jeune*, qui voulait la paix à tout prix, comme dit notre auteur, pouvait réclamer l'ancienne suzeraineté des Romains, que deux siècles n'avaient pas encore prescrite. L'Arménie, en effet, ne faisait partie de l'empire persan que depuis l'année 226, et plus d'un acte conservatoire de la part des premiers possesseurs avait protesté contre l'invasion d'*Ardeschir*, fils de *Sassan*. En 287, par exemple, le roi d'Arménie *Tiridate*-le-Grand avait été couronné par *Dioclétien*; et tout récemment, en 387, un partage avait prouvé que les Arméniens aimaient autant être tributaires des Romains que des Perses. En un mot, l'Arménie sentait toujours ce généreux penchant pour la liberté qui, dans certaines circonstances, rend l'esclavage plus lourd et la tyrannie plus exigeante. C'étaient les Grecs de Missolonghi résistant au cimeterre musulman, aspirant à reconquérir leur indépendance.

D'un autre côté les sectateurs de Zoroastre, et surtout les mages et les prêtres du feu, mettaient tout en œuvre pour assurer le triomphe de leur culte et leur

(1) L'auteur avait mis simplement: *Histoire de la guerre de Vartan et des Arméniens.* Le développement est du traducteur.

ascendant sur l'esprit de *Hazguerd*, fils de *Vram*, et entretenaient à la fois son ambition et ses ardeurs superstitieuses. Ils lui conseillèrent d'éloigner de leurs familles les guerriers arméniens et les autres chrétiens qui servaient dans ses troupes. Ceux-ci eurent ordre de se rendre dans les provinces orientales de la Perse, vers les frontières des Huns. « Cet édit, que rapporte *Elisée*, fut publié « en Arménie, en Géorgie, en Lepnik, en Zotek, en Carduques et en Agznik. » *Hazguerd* fut heureux dans ses expéditions, et, pendant sept ans, il marcha de triomphe en triomphe. Alors, nouvel Alexandre, il se crut un être surhumain, il devint jaloux des honneurs rendus à la Divinité : « le seul nom de Jésus-Christ « le mettait en fureur, » et, comme un jeune prince arménien, nommé *Karékin*, parlait de la gloire immortelle du Christ et de son dernier avénement, le tyran le fit mettre à mort. Il dissimulait néanmoins et faisait semblant de chercher la vérité. Mais on devina ses secrètes pensées, et les chrétiens se montrèrent aussi francs qu'il était hypocrite : «Foulant aux pieds tous les ménagements timides, « ils célébrèrent leur office divin au milieu du camp, entonnant à haute voix les « psaumes et les autres chants religieux. »Le roi des rois essaya de la séduction, et malheureusement il réussit près de quelques hommes ambitieux et avides. Mais le nombre des défections fut, au bout de trois ans, si exigu que l'astucieuse politique fit place à une déclaration de guerre ; et un édit parut en ces termes : « Que toutes les nations et tous les peuples soumis à mes ordres cessent sur-le-« champ de suivre leurs fausses religions ; qu'ils reviennent à l'adoration unique « du soleil, et le confessent Dieu, en lui offrant des sacrifices. » Des instructions et des menaces expliquèrent ce texte impérieux, et le vaste empire se vit obligé de croire, sous peine de mort, que le feu est une substance surnaturelle, à laquelle l'esprit humain est subordonné. Les Arméniens se permirent de penser que le Créateur du soleil est supérieur à son ouvrage, et que l'âme de l'homme, créée à l'image de Dieu, ne doit d'adoration qu'à la suprême intelligence. Aussi furent-ils bientôt victimes de la cruauté et de la ruse. *Hazguerd*, après avoir enfermé, comme pour une combinaison stratégique, la cavalerie chrétienne dans les gorges de Balkh, mit quatre chefs à la torture comme auteurs d'une sédition, puis les fit jeter dans un obscur cachot. Douze jours après, en ayant invité d'autres à un festin où l'on ne servit que des viandes immolées au soleil, ceux qui s'abstinrent de cette nourriture superstitieuse et impie furent arrêtés, mis en prison, envoyés en exil, accusés publiquement comme coupables de crimes atroces. Les chrétiens persistant et les troupes se montrant à la fois fidèles à leur Dieu et à la discipline, « elles subirent tour à tour, ce sont les expressions d'Elisée, l'ago-« nie de la faim et de la soif, et on leur assigna, pour quartiers d'hiver, les lieux « les plus malsains et les plus affreux. »

Le roi de Perse essaya en outre de surprendre la population arménienne dans son propre pays. *Tenchabouh* ou Ten-schahpour, envoyé par lui comme marzban ou gouverneur, prit tous les moyens inquisiteurs et tyranniques que son zèle idolâtre et courtisanesque put lui suggérer, et pour semer la discorde dans les

familles, et pour vexer ceux qui résistaient. « C'était un vrai pillage de brigands, » dit notre auteur.

Enfin on leva le masque et un manifeste fut publié en l'honneur du soleil et de Zoroastre. L'origine des deux principes, bon et mauvais, *Ormitz* et *Arhmen*, y est racontée d'une manière qui, pour nous, est presque bouffonne, qui probablement était prise au sérieux par les mages. Puis, dogmatisant à perte de vues, le visir *Mihr-Nerseh*, ministre responsable de cette publication, décide que : « Tout homme qui avance que Dieu a créé la mort, et que le bien et le mal dé-« coulent de la même source, est dans l'erreur. » Il blâme aussi les chrétiens de croire à la chute d'Adam et à la divinité de Jésus-Christ. Il condamne la morale évangélique, notamment parce qu'elle recommande la chasteté et qu'elle condamne, selon lui, le mariage; « ce qui amènerait bientôt la fin du monde, » comme il le remarque très-judicieusement. Mais ce qui le scandalise le plus c'est la Passion et la croix de Jésus-Christ ; il s'étonne qu'on puisse adorer un homme ainsi mort, et il ajoute : « Cette chose, pour vous autres chrétiens, est fort honteuse « à dire, et, pour nous, cette doctrine est aussi absurde qu'elle est incroyable. »

Vous sentez qu'à un acte qui attaquait la doctrine les évêques arméniens ne manquèrent pas de répondre, et je crois devoir vous citer, comme monument historique, les noms de ceux qui signèrent la réponse, et surtout des siéges et diocèses qu'ils présidaient, noms que probablement nous chercherions en vain ailleurs. Les voici :

« *Joseph*, évêque d'*Ararad*; *Sahag*, de *Daron*; *Melide*, de *Manazguerd*; « *Esnige*, de *Pagrévant*; *Sourmag*, des *Peznunik*; *Dadjag*, des *Daik*; *Tatgie*, « de *Passen*; *Kasson*, du *Daroupéran*; *Jérémie*, de *Martasdan*; *Evgagh*, de « *Martagh*; *Ananias*, des *Siounik*; *Moacha*, des *Arzirounik*; *Sahag*, des « *Richedounik*; *Bazile*, des *Moges*; *Kat*, de *Venant*; *Elisée*, des *Amadounik*; « *Frère*, des *Antzvatzik*; *Jérémie*, des *Abahounik*. »

On se réunit pour cet acte dans la capitale de l'Arménie, *Ardachab* ou *Artaxate*, et c'est de là que partit un exposé de la croyance chrétienne, qui n'est au fond que le développement du symbole de Nicée, et qui, pour le dire en passant, montre l'unité de la foi catholique dans tous les siècles et dans toutes les contrées.

Dans un mémoire récemment lu au congrès, j'ai cité un extrait de ce document aussi étendu que curieux. Je me bornerai aujourd'hui à vous montrer comment les prélats arméniens entendaient la catholicité de l'Eglise et la divinité de la foi chrétienne. « Notre religion n'est pas une petite secte imperceptible, prêchée « dans quelque couvent ignoré; elle est répandue par toute la terre, à l'occi-« dent, à l'orient, au midi, au nord ; dans les îles et dans les pays du milieu, « tout est plein de chrétiens. Ce n'est pas par l'appui des hommes qu'elle s'est « ainsi étendue par tout l'univers ; elle porte en elle-même la cause de son solide « établissement. Ce n'est pas en la comparant aux autres cultes méprisables « qu'on en reconnaît la sublimité, c'est en l'étudiant avec attention ; alors on

« voit qu'elle a reçu du ciel sa constitution immuable, sans intermédiaire hu- « main. » Les détails scientifiques où entrent les évêques pour prouver que le feu n'est point un être divin ne s'accorderaient peut-être pas avec les systèmes maintenant admis; mais ils faisaient comme on a toujours fait pour être entendu : ils parlaient le langage de leur temps. Ce solennel et imposant manifeste, avant d'être envoyé en Perse, fut communiqué aux notables et même aux classes inférieures du peuple, qui, par des acclamations unanimes, montrèrent que leur religion et leur nationalité étaient leurs premiers besoins, et tous les cœurs exprimaient leurs sentiments par ces généreuses paroles : « Mourons donc volontiers « en échangeant ces corps périssables contre la vie immortelle. »

Les mages, qui avaient inspiré le roi, voyant que leurs arguments avaient attiré une réfutation victorieuse, n'entreprirent plus de dogmatiser. Flatté et excité par eux, *Hazguerd* manda, près de lui, les chefs des principales familles d'Arménie, dont Elisée cite les noms : « Les princes *Vassag*, de la maison de « *Sunik*; *Nerchabouh*, de la maison d'*Arzrounik*; *Ardag*, de la maison *Ri-* « *chedunik*; *Katichau*, de la maison *Korkorounik*; *Vartan*, de la maison « de *Mamigonian*; *Ardag*, de la maison *Mogh*; *Manegh*, de la maison d'*Aba-* « *bounik*; *Vahan*, de la maison d'*Amadounik*; *Kide*, de la maison de *Vahe-* « *vounik*; *Chemavon*, de la maison d'*Andzevazik*. » Mal reçus par le roi, ils firent librement leurs représentations, dont notre auteur représente les effets d'une manière assez énergique : « Alors le roi s'aigrit excessivement. Sa bile se « répandit par toutes ses entrailles; sa bouche et ses narines fumaient comme « une fournaise ardente, et les rapides battements de son cœur semblèrent sus- « pendre un instant toutes les fonctions de son corps. Son âme, pleine de « noires machinations, s'ouvrit tout à coup, et laissa tomber ses pensées comme « un vase brisé répand la liqueur qu'il renferme. »

Cependant un eunuque du roi, qui secrètement s'intéressait aux princes arméniens et même à la foi qu'ils professaient, leur conseilla de dissimuler; s'imaginant que le culte extérieur n'est rien quand il n'est pas accompagné des hommages du cœur, il engagea les captifs à faire semblant d'adorer le soleil. « Ceux-ci offrirent en effet, dit l'historien, leurs adorations au soleil, l'hono- « rèrent de sacrifices et suivirent ostensiblement toutes les lois des mages. Mais « *Hazguerd*, qui s'enorgueillissait de ce faux semblant de conversion, ne s'a- « percevait pas que l'adoration des chrétiens, sans s'arrêter au soleil matériel, « montait jusqu'au soleil de justice, dont les rayons vainqueurs éclipsaient ses « facultés. »

Les princes s'étaient laissé persuader surtout dans la pensée qu'on voulait les éloigner de leurs pays et ruiner ensuite dans toute l'Arménie et la religion et l'autorité nationale. Mais ils n'avaient pas réfléchi que, outre qu'il n'est pas permis de dissimuler en matière aussi grave, il en résulterait pour leurs compatriotes un double scandale : d'abord la tentation de renoncer à leur foi, ensuite le danger de nouvelles séductions de la part des disciples de Zoroastre. En effet,

leur sacrifice au soleil étant constaté, d'un côté, *Hazguerd* crut avoir assuré en Arménie le triomphe de l'erreur, et il envoya un nombreux renfort de prédicants pour élever partout des *pyrées* ou temples du feu; et, de l'autre, à peine cette nouvelle fut-elle répandue parmi les chrétiens que la surprise et l'indignation furent universelles. « En apprenant l'infâme apostasie des Arméniens, tous « éprouvèrent un accablement extrême et une douleur poignante; » et, à la cour même, les princes furent exposés à des reproches très-vifs. Ce fut surtout en Arménie que l'étonnement fut sensible et l'irritation profonde.

Les évêques, seule autorité publique qui restât à la nation, effrayés de l'avenir qui menaçait la conscience et la liberté, appelèrent aux armes leurs concitoyens. « Tous répondirent à l'appel; tous se soulevèrent jusqu'au dernier; ils « arrivèrent armés, le casque en tête, le sabre à la ceinture et le bouclier au « bras, non-seulement les hommes vaillants, mais aussi les femmes courageuses « comme eux. »

C'était en 450, et quatre mois après la défection apparente des princes, lesquels arrivèrent à la même époque avec les troupes arméniennes qui étaient en Perse, et que le roi supposait devoir servir avec leurs chefs la cause de l'idolâtrie et du despotisme.

Il n'en alla point ainsi. Les troupes campèrent d'abord au milieu du pays et attendirent les événements. Le chef des mages, dans son ardeur de prosélytisme, voulut essayer son pouvoir; et, un dimanche, il se présenta avec des forces qu'il croyait suffisantes pour abattre les portes d'une église. Alors le clergé et le peuple, animés par le prêtre saint Léon, se présentèrent, chargèrent les mages et leurs soldats, et les chassèrent à coups de pierres et de bâtons. La nouvelle de cette tentative et du succès des chrétiens attira de toute la contrée des foules immenses de fidèles qui bientôt inspirèrent la crainte aux satellites de *Hazguerd*.

Malheureusement un des principaux Arméniens, celui même que nous avons nommé le premier dans la liste des princes, *Vassag*, prince de *Sunik*, s'était laissé séduire, et lui-même devint séducteur. Les trésors que sa cupidité n'avait pas eu honte d'accepter du roi furent employés à tenter d'autres chefs et quelques hommes influents parmi le peuple. L'autorité de marzban qu'il exerçait devint entre ses mains un instrument de corruption et de tyrannie pour sa patrie.

La nation elle-même, le corps de la nation, sauf une minorité imperceptible par le nombre, bien que redoutable par son ascendant, se montra ferme dans sa croyance. Le prince *Vartan* le Mamigonien, à qui les évêques avaient demandé l'explication de sa conduite à la cour de Perse, et admis ensuite à la communion, prit, suivant son titre de *sparabied* ou *connétable*, le commandement de l'armée. Il était petit-fils de saint *Sahag*; lui et ses frères étaient les derniers rejetons de la race de saint *Grégoire* l'illuminateur. Tous les autres princes se réunirent à lui; un seul refusa et fut immédiatement lapidé par le peuple. On passe la nuit à s'armer; on ne médite rien de moins que l'attaque du camp des Perses; et le

lendemain il est emporté. Un grand nombre de morts restent sur le champ de bataille, d'autres sont faits prisonniers, et notamment plusieurs chefs que les princes arméniens envoient dans des châteaux forts dont ils prennent le commandement. *Vassag* lui-même fut pris, et, aussi lâche que cupide, il renonça à sa nouvelle religion sans conviction et par crainte, se jetant aux pieds des évêques, doublant et triplant ses serments, n'inspirant d'ailleurs aucune confiance. Mais l'âme noble et naïve des seigneurs arméniens ne voulut pas l'exterminer pour une première faute; « ils laissèrent à Dieu, dit Elisée, le soin de le « punir. »

Du reste le triomphe n'inspira à personne ni fierté ni aveugle confiance. Ils savaient bien que le roi *Hazguerd* ne se tiendrait pas pour battu après une défaite, et ils s'animaient à souffrir de nouvelles épreuves : « Mourons en braves : « ne songeons qu'à acquérir un grand nom et à sauver notre âme. Que Jésus-« Christ vive toujours en nous, *Jésus* qui saura bien nous tirer du tombeau « comme ceux qui sont morts dans les siècles passés, *Jésus* qui saura rendre à « chacun selon ses œuvres. »

Ils agirent néanmoins avec la prudence que leur position commandait, et chassèrent les Persans des villes dont ils s'étaient emparés. « Les chrétiens « prirent d'abord la grande cité d'*Ardachad* avec ses bourgs, puis la ville de « *Karni*..., l'*Anie*, l'*Ardakersse*, *Jergainort* et *Arhinni*..., *Pardzapougne*, « *Khoranisde*, *Dzakhanisde*, et l'inaccessible *Olagan* avec leurs bourgs, *Ar-* « *panial* et *Van avan*, *Kirial*, et *Gaboud*, et *Oroden*, et *Vasagachad* avec ses « bourgs. » Je vous ai rapporté cette énumération et quelques autres pour conserver même dans ce résumé les noms qui peuvent aider à établir l'histoire, la généalogie, la chorographie de la nation arménienne, et vous faire connaître d'autant mieux le travail de notre traducteur M. l'abbé *Garabed*.

Vous pensez que, dans cette explosion de sentiments religieux et civilisateurs, l'idolâtrie ne trouva pas son compte, et les temples du feu, les *pyrées* disparurent à peu près de toute l'Arménie.

Les Arméniens, une fois lancés dans la carrière des combats, ne se contentèrent point de mettre leur pays en défense. Quelques guerriers entrés dans l'Aderbeidjan détruisirent les temples païens et s'emparèrent de deux importantes forteresses. « On dit que ces deux places (ce sont les paroles d'Elisée) s'écrou-« lèrent d'elles-mêmes, lorsque nos gens les assaillirent en faisant le signe de la « croix. » Le prince *Vartan*, d'un autre côté, promit son secours aux Albaniens, qui étaient aussi persécutés par les mages et les soldats perses.

Mais il était urgent de se faire appuyer par une puissance formidable qui pût imposer à *Hazguerd*, et les princes envoyèrent à Constantinople une ambassade solennelle.

De la lettre dont fut chargé le prince de la légation, *Knounie Adom*, nous n'extrairons que le passage qui, rappelant les rapports des Arméniens avec les Romains, établit un point d'histoire contesté par quelques écrivains, le voyage à

Rome du roi *Tiridate* avec saint *Grégoire* l'illuminateur : « C'est par votre assis-
« tance qu'il a ainsi régné sur le royaume de son père ; c'est par vous que, pen-
« dant son règne, il a reçu la foi en Jésus-Christ du saint pontife de Rome (en y
« allant avec le premier patriarche, saint Grégoire l'illuminateur), par lequel
« toutes les contrées sombres du nord de l'Asie ont vu le jour de l'Evangile ; et
« voici que maintenant les fils de l'Orient veulent l'éteindre et nous aveugler
« de nouveau. »

Théodose-le-Jeune, alors empereur, était, malgré son amour pour la paix, assez porté à secourir les Arméniens. Mais il mourut à cette époque même, et son successeur *Marcien*, loin d'entrer dans cette voie, craignant que l'Arménie romaine ne vînt à imiter la révolte de la grande Arménie, renouvela son alliance avec le roi de Perse, et dès lors, comme ajoute notre auteur : « Tout espoir de « secours du côté des hommes s'évanouit ; mais le courage demeura. »

En effet on organisa la défense, et l'armée fut distribuée en trois corps, dont l'un (ce qui montre dans les princes arméniens trop de crédulité) fut confié au prince *Vassag*, qui déjà avait été traître, qui devait le devenir encore.

Il entraîna en effet quelques seigneurs, occupa une position qui mettait sa division à l'abri des attaques, puis il érivit à un général persan. Celui-ci vint, en traversant le Cyrus, attaquer la division commandée par le prince *Vartan*. Mais, tout inférieure en nombre qu'elle était, elle s'élança sur les ennemis avec tant de valeur qu'elle les mit en déroute, et le massacre fut si grand que les eaux de la *Lopnaze*, rivière auprès de laquelle on combattit, furent changées en sang. Le général persan se hâta d'éloigner le reste de l'armée dont le redoutable détachement avait si fatalement rempli sa mission. Il se retira près des forteresses de *Derbent*. Les Arméniens, après avoir recueilli le butin, marchèrent dans cette direction, et ils détruisirent la forteresse élevée sur le célèbre défilé pour empêcher les Huns de pénétrer en Perse. Les Huns acceptèrent l'alliance des Arméniens.

Cependant l'infâme *Vassag* abusait de l'éloignement de *Vartan*, et il ne rougissait pas de porter la dévastation dans son propre pays. Courtisan et renégat, il servait la religion des mages en se faisant le persécuteur du christianisme. Mais le triomphe devait être court ; l'armée de *Vartan* revint, et l'apostat prit la fuite et se réfugia dans les forteresses de son domaine de *Sunik*, où il croyait être en sûreté. Ses troupes fidèles lui prouvèrent que le courage et la foi ont plus de force que les plus fortes murailles, et ses vastes possessions ravagées lui laissèrent à peine un lieu où il pût se cacher.

Ce qui fut pour lui et pour ses pareils un châtiment plus sensible peut-être, c'est que le roi *Hazguerd*, averti par ses défaites, tourna sa colère contre les courtisans qui lui avaient suggéré de persécuter les chrétiens, et qu'il permit à ceux-ci de professer publiquement leur religion.

Les Arméniens se réjouirent d'abord ; bientôt on vit que c'était une ruse de *Hazguerd*, qui, après avoir ainsi éloigné le danger, puis envoyé des courriers à

Constantinople, pour s'assurer que les Grecs ne soutiendraient pas l'Arménie, assembla une nouvelle armée qu'il confia à ce même *Mihr-Nerseh*, qui avait d'abord essayé de convertir les Arméniens au magisme. Il venait maintenant lever l'épée contre eux; et il entra d'abord dans une ville frontière, *Paidagaran*. « Le vieux dragon, dit Elisée, se reposait dans cette ville fortifiée comme « dans sa tanière, et, pour ne pas inspirer de crainte, il se tenait tranquille; « mais ses sifflements, pour être étouffés, n'en étaient pas moins effroyables, et « ils répandirent la terreur de près et au loin. »

Naturellement il comptait sur *Vassag*, lequel, ayant complété son apostasie, usa de toute son influence au dedans et au dehors pour isoler et détruire sa propre nation; ses calomnies éloignèrent la Géorgie et l'Albanie de l'alliance de *Vartan* et détournèrent les secours qu'il aurait pu trouver dans l'Arménie romaine. Les Huns seuls demeurèrent fidèles aux traités. *Vassag* était d'autant plus dangereux qu'il avait attiré dans son parti certains prêtres chrétiens qui prêchaient partout en faveur de la tolérance d'*Hazguerd* et de la bonne foi de *Vassag*. Or, tandis que celui-ci accumulait ainsi crimes sur crimes, bassesses sur bassesses, *Mihr-Nerseh*, voulant garder pour lui le mérite du succès, écrivit à la cour contre son complice, et *Hazguerd* en vint à dire : « Je jure par nos « dieux que, si ce misérable échappe à cette grande guerre, je lui ferai subir une « cruelle mort pour payer toutes ses infamies. » Le métier de traître a, comme vous le voyez, plus d'un mauvais côté.

Le chapitre V[e] de notre ouvrage commence par une exclamation qui montre les sentiments de l'auteur et de ses héros : « Oh! combien est grand l'amour « divin! Combien il l'emporte sur toutes les grandeurs terrestres! Il rend les « hommes intrépides et semblables aux milices immortelles des anges. Depuis « l'origine du monde, ce saint amour a produit des miracles de vaillance en tout « temps et en différents lieux. » Ici le traducteur avertit dans une note fort étendue et fort intéressante que l'auteur, entraîné par son indignation et sa douleur d'un côté, son admiration et son zèle de l'autre, n'a pas toujours bien observé la disposition des faits et des lieux. Par bonheur, dans notre plan, nous n'avons pas besoin de signaler ces légères différences, et nous nous hâtons d'arriver à la grande bataille qui décida du sort de la religion et de la liberté en Arménie, du moins jusqu'à l'invasion des Arabes, deux siècles après.

Les Arméniens montrèrent dans cette circonstance et leurs forces et leur courage. Aussi, malgré leurs pertes et surtout celle de leur illustre chef, les Perses, auxquels ils causèrent une perte trois fois plus nombreuse, furent obligés, après diverses combinaisons inutiles, de leur laisser le libre exercice de leur culte.

L'armée était composée de soixante-six mille hommes, tous animés d'une double ardeur comme militaires et comme chrétiens. Le généralissime *Vartan* leur adressa une de ces harangues qui préparent le triomphe, et l'archiprêtre *Léonce*, sur l'ordre du patriarche *Joseph*, dans un magnifique discours, leur rappela tous les motifs propres à exalter leur foi et leur confiance.

De son côté *Mouchgan*, auquel *Mihr-Nerseh*, retournant en Perse, avait laissé le commandement des troupes persanes, employait, outre les ruses du traître *Vassag*, toutes les ressources dont dispose le pouvoir pour électriser ses troupes, et les promesses et les menaces retentirent.

C'était le 2 juin, le samedi après la Pentecôte (1) de l'année 451, dans la plaine d'*Avaraïr*, baignée par le *Deghmoud*, au pied du mont *Ararat*. Les deux armées, dès l'aurore, se trouvèrent rangées en ordre de bataille; au centre de l'armée persane se montrait le célèbre corps des *Immortels*, qui passait en effet pour indestructible. Mais quand les Arméniens eurent attaqué; quand, après des efforts inouïs, ils eurent répandu le désordre et l'effroi dans les rangs ennemis, les *Immortels* eux-mêmes furent dispersés. Tout semblait alors annoncer une victoire complète. Malheureusement le brave *Vartan*, entraîné par sa valeur, se jeta au milieu des éléphants; puis, cerné bientôt par les *Immortels*, qui s'étaient ralliés, il succomba avec ses héroïques compagnons. Le chef ayant disparu, les diverses parties de l'armée se retirèrent, et les Perses restèrent maîtres du champ de bataille. Mais quand on vint à compter les morts, il se trouva que, contre mille vingt-six Arméniens, les Perses avaient perdu trois mille cinq cent quarante-quatre des leurs et neuf des principaux satrapes.

Cependant la population arménienne, prévoyant que les persécutions recommenceraient, se détermina à émigrer pour cacher dans les gorges des montagnes et leurs enfants et leur culte sacré, et bientôt la contrée se fût transformée en désert, si le roi n'eût enfin compris qu'en présence d'une telle énergie et d'une telle foi il fallait céder. D'ailleurs le patriarche *Joseph* et le prêtre *Léonce*, qu'après la bataille l'infâme *Vassag* avait voulu comprendre dans le massacre de deux cent treize martyrs qu'il fit indignement égorger, en avaient appelé au monarque, et là ils exposèrent tout ce que ce misérable avait causé de maux à sa patrie, où il rendait odieuse l'autorité du roi. Le résultat fut une sentence de mort portée contre l'apostat, laquelle ne fut pas exécutée, la main de Dieu s'étant appesantie sur lui, et l'ayant fait périr dans le cachot d'une maladie affreuse. Des milliers de vers le dévoraient tout vivant. Ainsi, comme dit Elisée, « Celui qui espérait le trône d'Arménie pour prix de ses péchés n'eut pas même « de lieu de sépulture. Il mourut comme un chien, et son cadavre fut traîné dans « les rues comme un objet immonde. »

Quelques années après, en 454, une velléité de persécution revint à *Hazguerd*; après des défaites éprouvées chez les Huns, des princes et des prêtres qu'on avait emprisonnés à *Niuchabouh* virent leurs chaînes et leurs maux se multiplier. Un mage était gouverneur, et sa haine pour les chrétiens était proportionnée à son habileté dans la loi de Zoroastre. « Il portait le très-honorable titre « pour l'étude de *Hamagten*. Il savait l'*Ambardkache*, le *Bozbaide*, le *Balhavige*

(1) *Lebeau*, dans son Histoire du Bas-Empire, dit que ce samedi était la veille de la Pentecôte. C'est une erreur. En 451, d'après *l'Art de vérifier les dates*, Pâques arrivait le 8 avril.

« et le *Barsgathène;* ce sont cinq livres qui renferment toute la doctrine du magis-
« me. Il en existe encore un sixième qui n'appartient qu'au chef des mages seul. » Notre historien raconte ensuite comment ce mage, qui avait sévi contre les prêtres chrétiens, fut converti à la suite de certaines merveilles dont il avait été témoin, puis fut condamné à l'exil « dans un pays lointain, au nord du Khorassan, où il « reçut la palme du martyre. » Les prêtres eux-mêmes, ayant à leur tête leur patriarche *Joseph*, furent mis à mort, le 30 juillet, dans le désert d'Abar, l'exécuteur des ordres du roi, *Tenchabouh*, n'ayant osé les faire exécuter dans la ville.

Hazguerd essaya encore d'une autre vexation qui unissait la cruauté à la malice. Après avoir fait couper le nez et les oreilles à quelques Arméniens fidèles, il les envoya dans leur pays, espérant ainsi effrayer les autres. Mais l'effet contraire fut produit, et, honorés partout comme confesseurs de la foi, ces chrétiens mutilés allaient recueillir des aumônes qu'ils portaient à ceux qu'on avait gardés en prison.

Ces prisonniers qu'une captivité de douze ans ne put abattre, ces princes plus honorables par leur constance que par leur dignité, les engageaient à retourner en Arménie. Ils disaient en parlant d'*Abraham*, l'un deux : « Le champ d'*Ava-*
« *raïr*, tout blanchi des ossements des héros et dont le sol a bu le sang des saints,
« ce vaste théâtre de nos batailles tressaillira de joie, sous les pas de ce mar-
« tyr, plus que s'il était arrosé par des pluies abondantes. » Ainsi ces trente-sept seigneurs, élevés autrefois au milieu des délices, se montraient fermes dans leur foi autant que zélés pour le salut de leurs concitoyens. Ils trouvèrent, même près de leur persécuteur, la récompense de leur courage. Rendus à la liberté et envoyés contre les ennemis, ils se montrèrent aussi braves soldats que généreux chrétiens. « Le roi, désarmé entièrement par ces exploits de guerre et revenu
« de ses préventions, voulut les voir tous devant lui.... Après les avoir regar-
« dés d'un air satisfait, il leur parla doucement, promit de les faire rentrer dans
« leurs principautés et dans les honneurs éminents de leurs pères, de retourner
« dans leur patrie, où il leur serait permis de pratiquer librement la religion
« chrétienne, pour laquelle ils avaient tant souffert. »

Il ne lui fut pas donné d'exécuter sa promesse; sa mort arriva sur ces entrefaites, en 457, et son successeur *Firouz* ou *Bérose* un de ses fils, après avoir soutenu des guerres à l'intérieur et au dehors, publia enfin une amnistie en 464, et les princes arméniens retournèrent au sein de leurs concitoyens et de leurs familles, où leurs nobles épouses avaient conservé, au milieu des privations et des épreuves, la fidélité à leur Dieu et à leurs serments.

Ici se termine le récit de notre historien *Elisée*; dans un autre historien arménien, *Lazare de Parbe*, se trouve la narration des événements jusqu'au traité de paix définitif conclu entre le roi de Perse et le successeur de *Vartan*-le-Grand, *Vahan*, aussi Mamigonien, neveu du héros. M. l'abbé *Garabed* nous a également donné la traduction de ce supplément.

Vahan, reconnu d'abord comme un des guerriers les plus distingués, puis dénoncé près de *Bérose*, eut la faiblesse de renier sa foi; mais bientôt, poursuivi par les remords, il voulut se réhabiliter, et, en 481, à l'occasion d'une guerre des Perses contre les Huns, de nouveaux projets furent arrêtés pour se soustraire au joug. Les princes conjurés s'emparèrent des forteresses, et surtout d'*Ardachad*, se trouvant ainsi maîtres de toute l'Arménie. *Sahag*, de la maison de *Pagradounik*, fut proclamé marzban, et *Vahan* généralissime. Une armée persane envoyée contre eux fut battue auprès de l'*Araxe*, et l'année suivante un succès plus important encore encouragea les princes et leurs soldats. La trahison et la lâcheté du roi d'Ibérie, avec qui ils avaient fait alliance, firent, quelque temps après, craindre de grands malheurs. Mais *Vahan*, après un désastre, retiré dans la province montueuse de *Daïk*, observait les événements, et l'armée persane ayant été rappelée, il reparut et rassembla à *Dovin* les débris de ses troupes. Trahi de nouveau, il échappa à ses ennemis. Puis avec une troupe de cent hommes, ayant attaqué quatre mille Perses, il les effraya par son intrépidité au point que leur général craignit de les voir se disperser et qu'il eut beaucoup de peine à maintenir l'ordre. La mort de *Bérose*, arrivée en ce moment même, après plusieurs défaites, laissa aux Arméniens le temps de se réunir. Le nouveau roi, *Balas* ou *Vagarche*, ne voulut pas imiter ses prédécesseurs; il négocia avec *Vahan*, lequel posa pour base trois conditions : 1° le libre exercice de la religion; 2° les places accordées au mérite; 3° l'administration immédiate du roi. Ces propositions furent acceptées, et, quelque temps après, *Vahan* fut établi marzban d'Arménie.

Voici les réflexions de *Lazare de Parbe* à cette occasion : « C'était sans doute « une mesure de haute politique que celle par laquelle la Perse s'attachait l'Ar- « ménie; mais, d'un autre côté, on y découvre, on y admire l'œuvre de la divine « Providence, qui couronnait ainsi les vœux et les efforts du grand *Vartan*, au « bout de trente-cinq années, et qui faisait accomplir sa grande et difficile tâche « par le neveu de ce héros mort dans la guerre sainte. »

Balas fut détrôné, et, après avoir confirmé *Vahan*, le roi *Cabad* voulut, mal conseillé, recommencer en Arménie la guerre sainte, comme disaient, de leur côté, les mages. Mais cette tentative ne réussit pas, et *Cabad*, revenu à de meilleures pensées, reconnut enfin *Vahan* comme chef du royaume d'Arménie, où il mourut en paix, dans l'année 510, à l'âge de soixante-dix ans, laissant la croix triomphante.

J'ai terminé, Messieurs, la partie la plus difficile de mon rapport, ayant analysé en quelques pages un livre assez volumineux et dont une multitude de passages ont un intérêt très-vif, et, comme on dit maintenant, très-saisissant, de manière à embarrasser et à faire penser, dans certains moments, qu'on voudrait choisir tout. Nous voici arrivés à la partie la plus délicate, où, donnant notre avis sur l'ouvrage lui-même et sur la traduction, nous devons nous tenir en garde contre le plaisir que nous a causé la lecture, et contre l'impatience que nous

avons éprouvée dans l'examen de quelques passages. Nous nous servons du mot impatience, parce que tel est le sentiment produit en vous comme en moi, je pense, par le système avec lequel les passages dont je parle s'accommodent, auquel ils semblent sacrifier et que nous regardons comme très-funeste à l'histoire et à la littérature. M. l'abbé *Garabed* n'a donc rien à craindre de nous, c'est la méthode qu'il a trouvée établie que nous critiquerons.

Et d'abord nous rendons très-volontiers hommage à l'esprit, aux sentiments généreux, à la vive foi, au style, aux sages et chrétiennes observations, au sublimes ou touchantes images de l'auteur. C'est le langage des Orientaux avec ses figures, sa vivacité, son éclat. Bien que nous ne puissions juger sous ce rapport l'original lui-même, la traduction nous donne une idée assez frappante du texte pour que nous puissions en parler ainsi. Nous prendrons seulement le parti de la langue française contre M. *Garabed*, qui semble supposer qu'elle n'est pas en état d'exprimer toute la force, toute l'énergie de la langue arménienne. Et c'est ici déjà qu'a commencé notre mécontentement contre les idées répandues dans certaines coteries du monde littéraire, où, sous prétexte de donner plus d'expression, plus de couleur à notre langue, on la revêt de néologismes et de singularité au point de la rendre presque barbare. Quoi donc! est-ce que Corneille et Bossuet, Pascal et Molière n'ont pas exprimé d'une manière assez énergique, assez piquante, les idées que leur génie apercevait? La Bruyère avait-il besoin d'innover pour tracer des portraits si ressemblants et si plaisants? Mme de Sévigné n'a-t-elle pas dit tout ce que le cœur, la sensibilité, la finesse, la grâce peuvent exprimer? Mais on ne veut pas étudier ces chefs-d'œuvre. Dans l'impossibilité de faire aussi bien, on cherche à faire autrement. On exalte les esprits au lieu de les élever; on inspire l'horreur au lieu de cette *pitié charmante* que Boileau exprime si joliment; on ricane au lieu de sourire, on invente des fantômes au lieu de peindre la nature. De là une confusion universelle dans les idées et dans les expressions, dans le langage et souvent dans les mœurs. Mais ne nous éloignons point de M. *Garabed*. Les conséquences de l'erreur où il paraît être sont bien loin d'arriver à l'espèce de chaos que nous signalons, quoique le principe soit le même. Il en résulte seulement que, pour mieux rendre le texte qu'il traduit, il emploie quelquefois des expressions impropres, des tournures insolites. Vous avez pu en juger par les citations qui ont servi pour mon analyse et où j'ai copié mot à mot sa traduction, ne m'étant permis qu'une seule transposition. Nous remarquerons que les fautes proprement dites sont en petit nombre, et que, si le style est habituellement peu coulant, cette espèce d'étrangeté n'est pas désagréable; que même elle a un certain attrait, rappelant mieux le pays et le siècle où le livre a été écrit.

Un inconvénient qui nous paraît bien plus grave est celui qui résulte de la fausse fidélité avec laquelle le traducteur a voulu faire passer de l'arménien en français les noms propres qui sont en grand nombre dans l'ouvrage. Et nous le remarquons avec d'autant plus de peine que c'est presque la consécration

d'un usage qu'on a voulu depuis quelques années introduire en France et que nous croyons très-fâcheux.

En effet, si d'un côté il n'est pas douteux que les noms propres ont droit à être respectés, de l'autre il n'est pas moins incontestable qu'on doit respect au génie des langues, aux traditions établies, à l'intérêt de l'instruction et des études. Or l'abus qu'on fait des noms propres étrangers en les introduisant en français tels qu'ils sont dans la langue primitive a le triple tort de dédaigner ces sages règles.

Admettons que les langues proviennent d'une même source, comme les savants, à force de recherches, sont parvenus à l'établir; comme les Arméniens surtout aiment à le publier, en rappelant que leur idiome se rapproche le plus du langage primitif; comme enfin l'Écriture sainte nous porte à le croire, tout en rapportant la confusion opérée à Babel. Mais enfin il est facile de se convaincre qu'en effet, à Babel ou ailleurs, par un miracle, ainsi que nous l'admettons, ou par la nature des choses, ce qui serait possible, les organes de la voix sont, dans les divers pays, au milieu des différents peuples, soumis aux mêmes altérations, aux mêmes caprices, si vous voulez, que la couleur de la peau et les traits du visage. Certains sons, certaines syllabes, qui sont familiers et gracieux dans la bouche de ceux-ci, ne sortent qu'à grand'peine du gosier de ceux-là, dont ils fatiguent les oreilles. Donnez à un Italien des phrases allemandes à prononcer, et, sans aller aux extrémités du monde, vous serez convaincu. D'ailleurs le principe est si clair que toute explication est inutile. Dès lors est-il raisonnable de vouloir forcer un Français à écrire et à prononcer des noms qui ne présentent à ses yeux aucune composition logique, qui n'ont pour lui que des sons barbares et inaccessibles à sa voix ? On veut, dit-on, conserver l'étymologie et rappeler l'origine du nom. Mais qui ne sait que, sur ce point, d'un côté les opinions sont souvent fort diverses, de l'autre l'usage aussi exerce son pouvoir? Sans sortir de notre Arménie, les Orientalistes sont en contradiction sur la plupart des noms. En parlant du plus ancien et du premier historien de ce pays, *Moise* de *Khoren*, les uns écrivent comme nous, d'autres mettent *Koren*, d'autres enfin *Chorène*. Lesquels ont raison ? M. l'abbé *Garabed* appelle le roi de Perse *Hazguerd*, tandis que Lebeau écrit *Jesdedjerd*; M. Sédillot, *Yesdegerd*; l'Art de vérifier les dates, *Isdegerde*. Qui se trompe ? Notre traducteur lui-même n'est pas constant dans ses affections pour l'étymologie arménienne : il écrit tantôt *Sunik*, tantôt *Siunik*, tantôt *Siounik*, pour la principauté du traître *Vassag*, laquelle s'appelle *Siounie* dans l'ouvrage de *Lebeau*. Nous ne multiplierons pas les exemples pour montrer que les étymologistes ne sont guère d'accord. Nous dirons seulement qu'il est admis entre eux que les consonnes seules doivent être comptées; que les consonnes labiales, dentales et gutturales peuvent êtres mises l'une pour l'autre dans chaque espèce, même quelquefois en croisant les races; qu'enfin il est des consonnes qui sont indifférentes à tout, telles que *l* et *r*, au point que, suivant même notre traducteur, *Balas* et *Vagarche* c'est le même nom d'un autre roi de Perse. Un jour, il faut l'espérer,

alfana sera reconnu venir d'*equus* et *laquais* de *verna*. Quand les choses sont ainsi, il nous est bien permis, à nous autres ignorants, de demander à Messieurs les savants le sacrifice de quelques consonnes, de quelques aspirations, de quelques accents. D'ailleurs ils auront beau faire, un maître auquels eux et nous sommes assujettis se moque assez souvent des scrupules étymologiques ; ce maître, c'est l'usage, maître tyrannique, si l'on veut, mais enfin maître tout-puissant. Quand il lui plaît d'exiger ce que nos supplications sollicitaient tout à l'heure, les *h* aspirés, les doubles consonnes, les lettres essentielles même sont obligées de se soumettre.

D'ailleurs, il est des traditions qui ont force de loi et sans lesquelles l'histoire est un chaos et la langue une énigme. Je veux bien, je veux même d'une manière absolue, que l'étymologie soit la règle, et les modifications l'exception. Mais, quand la chose est faite, quand nos ancêtres, nos maîtres, ont admis un mot et qu'ils lui ont donné une forme, ne devons-nous pas, sous peine de renier notre patrie, l'accepter tel qu'il est, et le traiter avec tous les égards de l'hospitalité ? Quand on nous aura présenté le nom imposant de *Charlemagne*, nous sera-t-il permis d'appeler le héros *Karl-le-Grand*, parce que ses leudes prononçaient ainsi?

Enfin, et c'est par là que nous terminons ces réflexions générales, l'intérêt de l'instruction et des études exige que les noms aient une tournure, une orthographe, une prononciation simple et facile. Dans l'enfance et dans la jeunesse, les mots étranges inspirent la répulsion, et, loin de se fixer dans la mémoire, ils fatiguent l'esprit, qui les laisse échapper. A tous les âges, cette disposition est plus ou moins marquée, et il est toujours plus aisé de retenir les noms qui n'ont donné aucun embarras à prononcer, à orthographier, que ceux dont les lettres et les syllabes sont le supplice des yeux et de la langue. Si donc, Messieurs les écrivains, si vous voulez être lus, si vous désirez que vos livres, après avoir occupé le public à leur apparition,

Soient, au bout de vingt ans, encor redemandés,

soyez français, et n'affectez pas l'orientalisme ni le germanisme ; soyez simples et clairs, au lieu de vous montrer érudits et minutieux. Souvenez-vous de ce que disait aux élèves de l'Université le célèbre Fontanes, qui fut pour ce mot tant applaudi, que j'ai applaudi avec tout l'enthousiasme de la jeunesse (c'était en 1809, à la première distribution solennelle du grand concours) : « En vous « exhortant à étudier les grands modèles de la Grèce et de Rome, nous ne vou- « lons pas faire de vous des Grecs et des Romains : *restez Français ; c'est un* « *assez bel avantage.* »

Pardon, Messieurs, d'avoir tant appuyé sur des questions qui semblent n'être que des discussions d'orthographe. J'ai voulu faire voir qu'elles se lient à des questions plus importantes et justifier près de M. l'abbé *Garabed* mes observations sur les noms arméniens qu'il a introduits dans sa traduction.

Rappelez-vous les énumérations que nous avons présentées dans l'analyse de son ouvrage, citant les contrées, les évêques, les princes de l'Arménie, les livres des mages, etc. Jugez quelle difficulté pour retenir ces noms, tels qu'ils sont énoncés, pour les rapprocher de ceux qu'ont employés les autres écrivains, pour baser sur cet exposé un travail, des recherches, des tableaux géographiques ou historiques.

Et, puisque nous avons commencé à lui chercher querelle sur les mots, nous ajouterons que le nom de l'auteur ne nous semble pas bien énoncé. Le titre porte : « ouvrage écrit par *Élisée vartabed*, » et semble dire que *vartabed* est, avec *Élisée*, le nom de l'auteur, tandis que c'est seulement son titre. On aurait dû mettre : « Ouvrage écrit par le *vartabed Élisée*, » en ajoutant peut-être qu'il était *évêque des Amadounik*, comme semble l'indiquer le catalogue des évêques rapporté plus haut. Au reste, M. l'abbé *Garabed* est d'autant plus excusable sur ce point que *Saint-Martin* a fait la même faute en tête de sa traduction d'un autre historien arménien, le patriarche *Jean VI*. Il est d'usage de donner à certains patriarches d'Orient le titre de *catholique* ou *catholicos*. Ceux d'Arménie y tiennent beaucoup, et tous le portaient. Pourquoi donc *M. Saint-Martin* semble-t-il en faire le nom propre de son auteur en l'appelant *Jean Catholicos*. Il aurait évidemment dû mettre : «Ouvrage composé par « le patriarche ou catholique *Jean VI*, dit l'*historien*. » C'était en effet par ce dernier titre que les Arméniens le distinguaient des autres patriarches et écrivains.

Nous aurions un nouveau rapport à vous présenter, si nous entreprenions maintenant d'analyser et de discuter les notes si savantes et si curieuses qui servent, par les soins du traducteur, de commentaire et de supplément à l'ouvrage d'*Élisée*, et qui occupent plus de soixante pages d'un caractère très-serré. Mais elles sont trop intéressantes pour être abrégées, et d'ailleurs nous en avons déjà donné des extraits dans le *Mémoire sur la civilisation de l'Arménie*. C'est un excellent guide pour diriger dans les recherches sur ce pays, et pour arriver à rectifier les méprises des historiens occidentaux.

Il est une note, surtout, dont le développement et le sujet ont attiré l'attention des Arméniens répandus dans les diverses contrées du monde et donné lieu à des remarques qu'a admises le *Journal de Smyrne*. Ce journal est publié par la *Société de Sunik*, qui paraît fort préoccupée des efforts que font les Arméniens unis pour ramener leurs frères séparés. Elle a donc adopté et publié deux lettres d'un *M. Margossian*, qui habite l'Angleterre et qui a écrit de Londres, le 17 octobre 1844 et le 12 mars 1845. En rendant justice à l'érudition et à l'*amour patriotique* qui éclatent dans l'œuvre du *révérend vartabed Kricor* (Grégoire) *Kabaragy Garabed*, il le blâme d'avoir abordé des questions religieuses qui lui semblent devoir troubler la paix du peuple arménien. Nous sommes loin de partager cette opinion. Quand même tous les Arméniens auraient rompu l'unité, il est toujours bon de rappeler les principes et d'essayer

de ramener ceux qui sont égarés. A plus forte raison, lorsqu'une portion notable de la nation est dans la droite voie, ceux qui aiment leur pays doivent s'efforcer de faire triompher la vérité, qui seule est la base de l'ordre et de la paix. Peut-être M. l'abbé *Garabed*, dont le français n'est pas la langue maternelle, a-t-il employé certaines expressions un peu trop fortes, en déplorant l'erreur de ses compatriotes ; mais le fond de la pensée ne peut être méconnu. Il y montre évidemment l'affection la plus sincère pour sa patrie ; il veut instruire, non attrister, assurer le triomphe du bon droit, non humilier ceux qui l'oublient.

Au total, l'ouvrage de notre vénérable *vartabed* est un excellent livre, un ornement pour la littérature française, un document curieux mis à la portée de tous les esprits, un hommage rendu à la religion, un titre à l'estime et à la reconnaissance de tous.

L'abbé Auger,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

ÉTUDES SUR LA BOËTIE,

PAR M. FEUGÈRE.

C'est une étude importante pour la littérature et en même temps pour la philosophie que celle de la formation des langues, que l'histoire des transformations qu'elles éprouvent et des progrès qu'elles font depuis l'époque de leur enfance, de leur état de barbarie, jusqu'à celle où de grands écrivains leur donnent, en les perfectionnant, un caractère de fixité qu'elles n'avaient pas jusque-là. Nous disons qu'on doit puiser dans cette étude non-seulement d'utiles enseignements littéraires, mais des connaissances philosophiques, car l'observation attentive des modifications et des améliorations de l'instrument qui nous est donné pour exprimer nos pensées, et sans lequel ces pensées elles-mêmes demeurent confuses et incomplètes, est un des principaux éléments des notions qu'il nous est permis d'acquérir sur l'intelligence humaine et sur la marche qu'elle suit dans ses développements.

Parmi les nombreux ouvrages qui depuis quelques années ont pour objet de faire mieux connaître et apprécier les auteurs qui, à diverses époques, ont contribué à la formation de la langue française, nous avons remarqué le livre qui a pour titre *Etienne de La Boëtie, ami de Montaigne, étude sur sa vie et ses ouvrages, précédée d'un coup d'œil sur les origines de la littérature française*, par M. Léon Feugère, agrégé, professeur de rhétorique au collége royal de Henri IV (1). Dans ce livre, on suit avec l'intérêt le plus vif La Boëtie depuis

(1) Un volume in-8°. Paris, chez Jules Labitte, imprimeur-éditeur, quai Voltaire, 3.

son enfance jusqu'à sa mort trop prématurée; après l'avoir considéré au milieu de l'étude sérieuse des auteurs anciens, on assiste au développement de ses rares talents comme poëte, comme traducteur, comme orateur et publiciste ; on y voit encore naître et grandir presque instantanément cette énergique sympathie, cette inaltérable amitié qui ont lié, qui ont uni, au point de n'en former pour ainsi dire qu'une seule, deux âmes d'élite, deux génies qui ont acquis au sein de ces communications si intimes une partie de leur élévation et de leur grandeur.

Aussi ce livre nous entretient-il de Montaigne en même temps que de La Boëtie. On reconnait dans les passages tirés de leurs écrits, avec les heureux emprunts que leurs idées et leur style avaient faits à l'antiquité, ceux qu'ils devaient au commerce de leurs contemporains et des auteurs français qui les avaient précédés dans la carrière littéraire, tels que Rabelais, Villon, Ronsard, etc. Ainsi on peut y puiser des documents et des exemples nombreux de locutions et de style, à cette époque remarquable de la langue française où, après que les littératures classiques de l'antiquité ont été connues et admirées dans notre pays, cette langue, d'abord rude et grossière, s'est assouplie, façonnée sous les efforts des savants et des écrivains du XVI[e] siècle, et est devenue un instrument qui, sans avoir la perfection et la noblesse qu'il a acquises dans le siècle suivant, se pliait déjà sans effort à l'expression de toutes les idées qui régnaient alors et de celles mêmes que quelques esprits privilégiés pouvaient seuls pressentir et entrevoir. Cependant il faut convenir que depuis notre langue a perdu quelque chose de cette naïveté propre aux relations intimes et amicales qu'elle possédait alors, et qu'elle a rejeté des expressions qui ont été regrettées par des écrivains postérieurs (1). Ces épurations, qui l'ont privée d'une partie de ses richesses, sont attribuées surtout au caractère d'esprit qui régnait parmi les habitués de l'hôtel de Rambouillet.

Pour expliquer comment il se fait qu'un personnage aussi grave que La Boëtie, qui appartenait à la magistrature, se soit occupé de versification et de poésie, M. Feugère fait précéder les détails qu'il donne sur les compositions poétiques de son auteur de quelques observations sur l'universalité des travaux auxquels se livraient alors les savants et les littérateurs.

« C'est, on le sait, dit-il, un caractère commun des littératures qui se forment ou qui finissent, que la multitude des versificateurs, plus ou moins nombreux à proportion que la poésie vient à peine de paraître ou se retire : alors que le

(1) La Fontaine a exprimé ses regrets au sujet d'un vieux mot qu'on avait cessé d'employer, au commencement de sa fable *la Grenouille et le Rat* :

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui
Qui souvent s'engeigne lui-même.
J'ai regret que ce mot soit trop vieux aujourd'hui :
Il m'a toujours semblé d'une énergie extrême.

goût n'a pas pris naissance ou s'est éteint, la marche est sans flambeau qui l'éclaire, l'illusion facile, car rien ne prévient l'indiscrétion des efforts. On aborde tous les genres, on prétend à tous les mérites avec une sécurité hardie, sans que la confiance de l'amour-propre trouve, dans la crainte d'un public difficile à satisfaire, un frein qui l'arrête. C'est ainsi qu'au XVIe siècle, suivant un ingénieux critique (1), on faisait des vers comme on faisait de la médecine, de la jurisprudence, de la théologie ou de l'histoire. Tout lettré pouvait à la rigueur être compté parmi les poëtes : cette espèce de confusion de limites entre le talent et la science ne cesse, ajoute-t-il, que dans les siècles où le droit est épuré.

« Ainsi ceux mêmes que la nature, leurs études ou leur vie éloignaient le plus des muses, ne les courtisaient pas avec moins d'empressement. Les savants surtout se délassaient de leurs recherches en se jouant sur les sujets les plus frivoles, les plus minces, en faisant péniblement des pièces légères fort admirées sur la foi du nom de l'auteur. » « Rien ne m'a plu davantage, disait « Pasquier, bon écrivain, mais seulement en prose, que de composer à mes « heures de relasche des vers latins ou françois. » En effet, on versifiait indistinctement en français, en latin, en grec et quelquefois même en hébreux. « La Boëtie paya tribut sous ce rapport au goût de son siècle, mais il ne doit pas être placé seulement au nombre de ces versificateurs érudits dont l'enclume ne jette point d'étincelles ; il est poëte d'imagination, plein d'un art facile, d'agrément et de verve, dans sa langue et dans celle de Virgile. »

Nous choisirons, parmi les extraits que M. Feugère met sous les yeux du lecteur des essais poétiques de La Boëtie, un sonnet dans lequel il exprime le découragement profond dans lequel les rigueurs de sa dame l'avaient plongé.

. . . . Rien ne me réconforte,
Tout m'abondonne, et d'elle je n'ai rien
Sinon toujours quelque nouveau soustien
Qui rend ma peine et ma douleur plus forte...
Nymphes des bois, qui avez, estonnées
De mes douleurs, je croy, quelque mercy,
Qu'en pensez-vous ? Puis-je durer ainsi ?
Si à mes maux trefves ne sont données ?
Ce que j'attends, c'est un jour d'obtenir
Quelque soupirs des gents de l'avenir ;
Quelqu'un dira dessus moy par pitié :
Sa dame et luy nacquirent destinez
Egalement de mourir obstinez,
L'une en rigueur et l'aultre en amitié.

Après avoir exposé le mérite et l'utilité de l'œuvre de M. Feugère sous le rapport littéraire, lequel a été son principal objet, il nous est impossible de ne pas indiquer quelques considérations d'un autre ordre, que font naturelle-

(1) M. Sainte-Beuve.

ment naître les noms illustres de Montaigne et de La Boëtie, dont les pensées et les travaux ont eu chez nous un si grand retentissement, une si haute portée.

Montaigne a été avec Erasme l'un des principaux promoteurs de la grande réforme philosophique, et, on peut le dire, de la renaissance de la philosophie dans les temps modernes; c'est le véritable précurseur de Descartes; c'est lui surtout qui, en déblayant le terrain, en écartant les idées, les systèmes et les erreurs qui avaient prévalu pendant le moyen âge, en reconnaissant qu'il fallait étudier l'homme dans l'homme lui-même, a posé en quelque sorte la base sur laquelle celui-ci a élevé son édifice dont plusieurs parties sont encore debout. On a reproché à Montaigne son scepticisme; mais lorsqu'on est environné d'incertitude et d'erreurs, il faut commencer par le doute avant d'entrer dans la voie de la vérité. Ce doute ne doit pas, il est vrai, toujours subsister; on parvient à reconnaître des réalités dont on est d'autant plus convaincu que cette conviction est le résultat des déductions les plus légitimes de la raison, du meilleur emploi possible de nos facultés. Montaigne ne pouvait pas tout faire, et nous devons lui savoir gré de n'avoir pas remplacé des hypothèses dont il reconnaissait le vide par d'autres hypothèses aussi peu solides. Mais il a usé du droit de libre examen; il est un des hommes courageux qui ont assuré à la postérité la jouissance de ce droit sans lequel il ne peut exister de véritable philosophie.

Si Montaigne doit être signalé comme l'un des grands rénovateurs de la philosophie, son illustre ami La Boëtie s'est placé par un seul écrit de peu d'étendue, par le *Discours sur la servitude volontaire*, à la tête des publicistes et des écrivains politiques de son siècle. Il a abordé une de ces grandes questions de la solution desquelles dépendent le sort des peuples et la destinée du monde. Dans les temps malheureux où il vivait, témoin des calamités qui venaient d'accabler la ville de Bordeaux, le chef-lieu de sa province, par suite des déprédations et des excès du despotisme, son esprit avait été frappé surtout des abus du pouvoir arbitraire dans la monarchie absolue, et il ne concevait pas comment les peuples supportaient ce pouvoir exorbitant qu'il leur aurait suffi de ne pas protéger, de ne pas étayer, en quelque sorte, de leurs propres bras, pour le faire crouler. Mais enfin il n'avait envisagé qu'une des faces de la question. Quelque temps après, un autre publiciste, un Anglais, doué aussi de l'esprit philosophique, Hobbes, préoccupé des désordres qu'entraînent l'anarchie et les horribles excès auxquels se livre une multitude sans frein, pénétré enfin des conséquences qui résultent de l'égoïsme et de la méchanceté des hommes, a pensé, et il a écrit, dans sa ferme conviction, qu'un pouvoir absolu et incontesté dans les mains d'un seul homme, d'un monarque, était non-seulement utile, mais nécessaire pour éviter de plus grands maux, pour prévenir les calamités que produit inévitablement une anarchie sans limites comme sans termes, et, suivant son expression, la guerre incessante de tous contre tous.

Hobbes pouvait invoquer le témoignage de l'histoire en faveur de ses idées;

il pouvait montrer toutes les nations de l'Orient, et la plupart de celles de l'Occident, soumises aux volontés arbitraires d'un monarque dont l'autorité ne connaissait pas d'autre frein que celui de la religion trop souvent inefficace. Les populations de ces empires orientaux, qui souffraient des énormes abus provenant de l'incapacité, des vices ou de l'insouciance de leurs princes élevés dans l'ignorance et la mollesse, n'espéraient d'autre remède à ces calamités que dans l'avénement futur de monarques plus dignes de les gouverner ; espoir qui était presque toujours déçu.

Il ne venait dans l'idée de personne de balancer l'autorité du prince par d'autres pouvoirs émanés du peuple ; et, en effet, dans l'état intellectuel et moral des populations et d'après le peu de communication qui existait entre les provinces, ce projet, quand même on l'eût conçu, aurait été impraticable.

Dans notre Occident même les législateurs qui ont cherché à donner des contre-poids au pouvoir royal n'y sont parvenus qu'au moyen de l'institution de corps aristocratiques, de sénats qui, ayant des intérêts à part de ceux du peuple comme de ceux de la royauté, sont souvent parvenus à s'emparer de toute l'autorité. Quelquefois aussi on divisait la royauté elle-même en créant deux rois ou deux consuls, et on entravait son action par des magistratures bizarres qui abusaient souvent de leurs fonctions pour accroître leur importance.

C'est donc seulement dans les temps modernes que le problème posé depuis l'origine des sociétés paraît avoir été résolu par l'établissement des gouvernements représentatifs; mais, après avoir examiné les essais de constitution pondérée qui ont eu lieu jusqu'ici en Europe et ailleurs, nous avons été amenés à penser qu'un gouvernement libéral, et dans lequel le pays intervient d'une manière efficace, ne peut prendre racine et se consolider que lorsqu'il existe dans les esprits et dans les cœurs certaines conditions de capacité et de moralité ; et encore ces conditions, lorsqu'elles existent, ne suffisent pas toujours pour vaincre les obstacles qui tiennent aux positions géographiques et à l'état d'infériorité ou de dépendance de certaines contrées par rapport à leurs voisins.

Revenant à l'ouvrage de M. Feugère, il réunit suivant nous deux conditions qui sont ordinairement les garants du succès, l'utilité et l'agrément. Les philologues et les littérateurs y trouveront des documents précieux, des vues aussi fines que justes sur les origines et les progrès de la langue et de la littérature française ; les gens du monde le liront avec plaisir et avec fruit.

Alix,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LORRAINE,
Par M. NOEL (de Nancy.)

M. Noël, notaire honoraire à Nancy, notre collègue, homme très-studieux, savant, très-laborieux, vieillard très-ardent, vous a offert un nouveau volume

(n° 6) de ses travaux archéologiques sur la Lorraine. La période que ce volume embrasse est celle du règne de Thiébault Ier, de 1215 à 1220. L'auteur s'y propose l'examen des conséquences, résultant des faits accomplis sous ce règne sur le droit public en Lorraine. Vous m'avez chargé de vous faire connaître ce livre ; je vous dirai : 1° comment il est composé, 2° ce qu'il contient d'intéressant pour nos études.

Ce livre n'est pas proprement une œuvre complète, qui ait son commencement et sa fin ; il traite d'ailleurs de tout à la fois : histoire, politique, religion, jurisprudence, administration publique. L'auteur est le premier à sentir ce que cette manière de composer offre de sujet à la critique ; il s'en excuse en disant qu'il n'écrit pas pour enseigner l'histoire, mais pour rectifier des erreurs ou mettre en lumière des faits ignorés. Cette excuse serait bonne s'il n'était pas sorti du programme qu'elle trace.

Les notes sont aussi longues que le texte. Il en est une, la vingt-huitième, qui a cinquante pages ; c'est une dissertation sur la *porte Saint-Nicolas*, que des nouveaux venus à Nancy veulent abattre, pour donner un accès plus commode au chemin de fer. Il la défend en bon patriote, par les faits glorieux qu'elle rappelle, et en homme de goût, par son genre propre de beauté. Il y eut toujours à Nancy une *porte Saint-Nicolas*, mais pas toujours au même emplacement. Celle d'aujourd'hui a été faite de 1600 à 1611 ; le livre en donne une lithographie d'après un dessin qui date de 1640 à 1661. A cette occasion, l'auteur traite d'économie municipale, de voirie, de questions de droit civil, en des *espèces* qui se sont récemment présentées dans sa ville. J'ai fait, comme jurisconsulte, mon profit de ces discussions, où je partage les opinions de M. Noël ; les simples amateurs d'histoire n'y auraient rien à recueillir.

J'oserai dire à M. Noël, dont je viens d'ailleurs de louer le goût, j'oserai lui dire, parce que je suis comme lui un homme d'une profession grave, un vieillard, que c'est du plus mauvais goût de déblatérer sans cesse, à propos de rien, dans un recueil de documents historiques, sur le clergé, je dis plus, sur la religion : c'est offenser gratuitement ceux de ses lecteurs qui, ne pensant pas comme lui (et, Dieu merci, ceux-là sont en grand nombre), recherchent le livre pour ce que l'auteur annonce y être, et se heurtent douloureusement le pied à chaque pas aux pavés qu'il a lancés, mais sans les entamer, contre des monuments vénérés et durables, fondés qu'ils sont sur la charité.

Du reste, son style est clair, rapide, pur ; la pensée n'est que trop abondante ; elle déborde, et M. Noël, s'il savait y mettre des digues, serait à mon avis un écrivain très-distingué.

Il a divisé, comme il le dit lui-même, son travail en cinq chapitres : le premier contient l'analyse des auteurs qui se sont occupés du règne de Thiébault Ier ; le deuxième, les événements antérieurs au règne de Thiébault et qui ont eu de l'influence sur les actions de ce prince ; le troisième, le règne de Thiébault Ier ; le quatrième, les conséquences des événements accomplis sous le règne de Thié-

6

bault. Celui-ci est divisé en quatre paragraphes : 1° ascendant de la maison de Champagne sur celle de Lorraine ; 2° affranchissements ; 3° suzeraineté exercée par la couronne de France aux droits de la maison de Champagne sur Neufchâteau et autres villes de Lorraine ; 4° monnaies frappées à Neufchâteau (ce paragraphe est accompagné d'une planche). Enfin le cinquième chapitre traite de la formation du droit public en Lorraine.

Je n'ai point à faire l'analyse de ce travail ; elle ne servirait de rien à ceux qui, s'appliquant à la diplomatique ou traitant du droit public, veulent voir les textes ; à ceux même qui, écrivant l'histoire ou philosophant sur les actions humaines, ont besoin de connaître par le détail, s'ils craignent que leur imagination ne les égare et avec eux leurs lecteurs, les faits et gestes tout nus des hommes que la Providence a fait naître chefs des peuples ou qu'ont créés tels leur fortune et leur génie.

L'intérêt de l'histoire n'est pas précisément dans l'étendue et dans la durée d'un Etat ; il est dans sa consistance, dans la considération de ses causes de vie et de mort. Un peuple n'est constitué que lorsqu'il a un droit social ; je n'entends pas une charte écrite : on n'écrit guère que ce qui est douteux, équivoque, variable et contesté. Il est vrai que plus un peuple avance dans la vie sociale, plus se multiplient ses rapports tant internationaux que civils et publics ; alors il faut constater par l'écriture les formules générales de ces rapports, en un mot, les lois ; il faut donner à ces lois des organes, des magistrats, et instituer une force permanente qui n'obéisse qu'à leurs arrêts.

Le progrès d'un peuple est donc dans le progrès de son droit, sa vie dans le perfectionnement de sa législation, perfectionnement qui ne consiste pas dans l'amoncellement de ses lois, mais dans la justesse, dans la vérité, dans l'utilité universelle, dans l'unanime acceptation des rapports qu'elles expriment.

Quand un peuple est mort avant d'être arrivé à ce point ou du moins d'être entré dans cette voie de civilisation, il n'a pas mérité le nom d'Etat, de cité ; son histoire intéresse néanmoins, parce qu'elle montre pourquoi il a péri avant le temps.

Un peuple peut être exterminé parce que son existence est incompatible avec celle du peuple conquérant ou dominateur : malheur à celui-ci devant le jugement de Dieu ! mais aussi le premier a mérité le fléau qui l'a frappé, parce qu'il n'a pas voulu prendre la peine d'accomplir la loi divine qui commande aux hommes de vivre en société, c'est-à-dire de perfectionner toutes leurs facultés, d'obéir à la raison et de sacrifier à la communauté d'intérêts la licence de leurs volontés individuelles ; à ce prix un peuple est indépendant, quelque petit qu'il soit ; quand il s'unit à un plus puissant, c'est en gardant sa liberté ; il n'en est alors que plus respectable, que plus admirable ; car l'œuvre est bien difficile d'être affilié à plus riche que soi sans en désirer les jouissances, sans se dégoûter de sa simplicité première.

Chaque peuple, chaque prince, que dis-je ? chaque homme peut, quand il a

bonne volonté, trouver dans sa position, si difficile qu'elle soit, à force de vertu, une voie pour arriver à l'indépendance, qui n'est ni l'isolement ni la licence, et qui est la vie humaine.

La France a eu cela d'heureux qu'elle s'est formée sans conquêtes, ou du moins que le peu de peuples conquis qu'elle possède se sont unis à elle librement après la guerre, parce que leur position territoriale, commerciale et politique leur inspirait cette adhésion ; de sorte que c'est beaucoup moins à ces peuples que la guerre fut faite qu'aux princes étrangers qui les dominaient ; aussi les pays conquis n'ont point été, comme dans l'empire romain, proprement des provinces, mais sont devenus la France elle-même, mais ont longtemps conservé leurs lois, leurs juridictions, leurs charges municipales, mêmes leurs princes.

La France est un pays de droit : c'est par des contrats, des mariages, des successions qu'elle s'est agrandie, consolidée : patrimoine, héritage, vente, échange de territoires et de peuples, comme de fermes et de troupeaux, langage de déclamateur ignorant ou malveillant, déclamateur tout disposé par contre à porter aux nues un despote, un conquérant.

Chacun des Etats compris dans la France actuelle est donc susceptible d'une histoire ; ils ont existé, ils ont su longtemps vivre avec la France et dans la France de leur vie propre, comme une épouse dans le lien conjugal prend avec son nom le nom de celui auquel elle a librement uni son sort et soumis sa personne et ses intérêts.

Ils ont, dis-je, ces États, vécu dans cette union intime et sacrée, jusqu'au moment où un ouragan a tout renversé, tout confondu ; alors ils ont recommencé une vie qui n'est plus propre à eux ; ils ne sont pas ce qu'on appelle en droit public des Etats subjugués, mais ils ont perdu leur nom et leur indépendance : leur histoire a fini à la Révolution.

La Lorraine a vécu, a prospéré ; donc elle a eu des sources de vie, donc un droit public, donc une suffisante liberté, un pouvoir suprême, suffisant, donc des citoyens modérant et fortifiant à la fois le pouvoir du prince, des hommes d'armes, des hommes de plume, dévoués et libres, des communes abonnées à des redevances réglées, sujettes à des aides déterminées par des besoins sérieux et vérifiés du prince. Soixante-huit à soixante-dix ducs l'ont successivement gouvernée dans le cours de huit cents ans environ.

Nancy, la capitale, n'était encore en 1308 qu'un château ou un prieuré avec quelques habitations. Nancy, la neuve, est sur un autre sol que l'ancienne, sol acquis par le duc Charles III par acte du 6 mars 1607.

La Lorraine a eu dans ses derniers jours l'honneur d'être un royaume en viager. On dit que jamais elle ne fut si heureuse : rarement un usufruit est favorable à l'amélioration du fonds ; ici on vit ce miracle.

Mais c'est assez chanter Castor et Pollux ; revenons au livre et notons quelques faits intéressants pour l'histoire et pour le droit public.

On sait que Jeanne, comtesse de Champagne et de Brie, et reine de Navarre,

fiefs qui lui venaient de son père, dont elle était l'unique héritière, avait épousé notre roi Philippe-le-Bel. Louis-le-Hutin, né de ce mariage, hérita de sa mère en 1304; plus tard, comme aîné mâle, il fut roi de France. Il laissa (1317) deux enfants : Jeanne, qui lui succéda aux comtés de Champagne et Brie et au royaume de Navarre, et Jean, posthume qui vécut huit jours, saisi du royaume de France, fief masculin, et qui le transmit par conséquent à son plus proche agnat, Philippe-le-Long; puis celui-ci, mort sans postérité, à son frère germain Charles-le-Bel.

Jeanne de France épousa Philippe d'Evreux, son grand cousin. Un premier traité passé en 1317, à Laon, entre Eudes de Bourgogne, comme tuteur de Jeanne, et Philippe-le-Long, dès lors roi de France, cède la Champagne et Brie à la France; mais je regarde ce traité comme abusif et partant nul : le tuteur n'avait pas qualité pour aliéner, et d'ailleurs il ne stipule que des avantages pour lui-même. — Mais, en 1335, Philippe d'Evreux et Jeanne sa femme font la même cession au roi de France d'alors, qui est Philippe de Valois, moyennant un équivalent juste et à leur convenance; traité qui fut confirmé en 1361 sous Jean II.

Voilà comme la comté de Champagne et Brie fut légitimement annexée à la couronne de France.

Or, le duché de Lorraine était un fief relevant de la comté de Champagne. D'où venait cette suzeraineté de la Champagne sur la Lorraine? Du traité imposé en juin 1218, par la comtesse Blanche, reine de Navarre, veuve alors de Thiébault V, comte de Champagne et Brie. Cette maîtresse femme venait de remporter en personne une victoire sur Thiébault, alors duc de Lorraine, en lui prenant la ville d'Amance.

On voit alors comment la Lorraine se trouve un arrière-fief de France à partir de 1304, sauf la courte interruption de droit de 1317 à 1335.

Pour être plus exact, ce n'est pas le roi de France qui dès 1304 est suzerain ou chef-seigneur de la Lorraine; c'est le présomptif héritier du roi de France, Louis-le-Hutin, encore mineur.

Aussi, nous apprend notre auteur, le duc ayant molesté quelques habitants de Neufchâteau, ceux-ci se plaignirent non pas au roi de France, mais à son fils le Hutin; seulement le père avait, comme tuteur naturel et légal de son fils, l'exercice de ses droits et actions, et Philippe-le-Bel saisit, au nom de son pupille, les châteaux du duc pour sûreté des réparations dues aux plaignants. C'est également au père et tuteur qu'en 1312 le nouveau duc alla prêter foi et hommage, et c'est en ces mêmes qualités que le roi leva la saisie, sur l'engagement pris par le duc d'indemniser les plaignants.

Sur quoi l'auteur fait cette réflexion : quelque crédit qu'eût auprès du roi le duc qui lui avait rendu de grands services à la bataille de Mons-en-Puelle, en 1304, le roi fit justice contre lui, non par amour de la justice, mais pour conserver le droit de souveraineté.

Et je me permets celle-ci en généralisant la première : l'attachement jaloux

des seigneurs à leurs droits dans l'échelle féodale faisait la sûreté du peuple. Le droit d'appeler de degré en degré, ou même, *omisso medio*, au suzerain, empêchait que le seigneur n'écrasât son vassal.

Et pour achever le développement de ma pensée, on voit que c'était une nécessité, pour un seigneur immédiat ou médiat, de rendre une justice exacte s'il voulait conserver ou acquérir l'autorité morale avec l'autorité légale. Le seigneur dont la cour était le mieux garnie de barons, en un mot, le meilleur justicier, était sûr d'être bientôt le plus puissant. C'est à quoi les rois de France s'appliquèrent par-dessus tout : la guerre pour eux ne fut que l'exécution des arrêts rendus par leur cour ; cette cour, ils s'en firent accompagner dans toutes leurs stations, ils y tenaient leurs assises ; bientôt ils la rendirent stable, et puis permanente, et puis également docte et noble ; enfin ils sanctionnèrent de leur autorité royale les cours des pays libres qui se donnèrent à eux, et ils recueillirent de droit l'appel et l'évocation des seigneurs hauts-justiciers dans celles des provinces dont ils acquirent la suzeraineté.

Comme le père et tuteur exerce les droits de son enfant mineur, le mari prend les titres et exerce les droits féodaux de la femme, de même qu'autrefois à Rome le mari était le *dominus dotis*, et qu'aujourd'hui, chez nous, il a les droits civiques et électoraux attachés à la fortune de son épouse. Ces idées sont analogues, quoique appliquées à des objets différents.

Que l'historien donc ne soit pas surpris et déconcerté de voir Philippe-le-Bel se dire roi de Navarre et comte de Champagne tant que sa femme a vécu ; enjoindre, en 1296, aux gardiens des foires de Champagne et de Brie, d'y recevoir les bourgeois de Neufchâteau et autres dépendances du duché de Lorraine, que, comme tels, il appelle ses fiefs de Champagne ; en 1300, recevoir le serment et l'hommage du duc Thiébault II, et en 1302, dans une ordonnance générale, statuer que les gardiens de ces foires seront nommés par délibération prise en son grand conseil.

Quant à la succession au duché de Lorraine, un acte de notoriété du 25 août 1806, délivré par l'évêque de Toul, sur la déclaration de sept seigneurs et de plusieurs nobles et vassaux du duché, en présence du duc, constate que la coutume est que les petits-enfants mâles et femelles, à défaut d'enfants, excluent tous autres héritiers. Cette réunion est-elle une assemblée d'Etat? L'auteur ne le pense pas. La question, du reste, me paraît oiseuse, la solution affirmative ou négative ne devant amener aucune conséquence efficace. Mais ce que cet acte décide est important, ainsi que la forme dans laquelle cela est décidé (p. 93). Le fief est de toute mouvance; il passe à la fille à défaut de fils, à l'exclusion de ses agnats : c'est ce que soutient notre auteur, et il en apporte d'excellentes preuves. Charles II laissait deux filles et point de fils, mais un fils de son frère. De fait, la fille aînée, Isabelle, apporta le duché en mariage à René d'Anjou, comte de Guise, et leur fils, Jean d'Anjou, le recueillit et le transmit à son fils Nicolas, qui mourut sans postérité; il avait une sœur, Iolande, mariée à son grand

cousin germain Ferry, comte de Vaudémont, qui prétendait au duché de son chef; mais les chevaliers, éludant la question, reconnurent pour seigneur leur fils, René II, qui transmit l'héritage à son fils Antoine, celui-ci au sien François, et ce dernier au sien Charles III, le fameux duc de Guise. Henri, son fils aîné, lui succède, mais il ne laisse que deux filles et deux neveux, fils de son frère; l'aîné, Charles IV, épouse la fille aînée, Nicole, et le cadet, François-Nicolas, la cadette, Claude. Charles IV fit son entrée solennelle à Nancy, avec sa femme, en 1624; mais plus tard (1626), prétendant de son chef au duché, il fait sans elle une seconde entrée.

En droit : 1° le contrat de mariage d'Isabelle (20 mars 1418) : son père stipule qu'on prête, après sa mort, serment à ladite sa fille, et à son mari, à cause d'elle; 2° son testament : il y impose de nouveau le serment à son gendre; il prévoit le prédécès de sa fille sans enfants, et il ordonne que le mari se départe incontinent en faveur de sa seconde fille ou des enfants qu'elle aurait laissés; 3° le serment qu'il fit prêter le 13 octobre 1325 aux chevaliers et écuyers de reconnaître, à sa mort, pour dame et duchesse, sa fille Isabelle; 4° enfin le serment qu'elle prêta conjointement avec son mari.

Tout cela est exposé un peu confusément; l'auteur suppose apparemment que la généalogie et la succession de ces princes sont familières à ses lecteurs; il les omet. J'ai dû pour être compris les établir. Du reste, il assaisonne son récit de bonnes et vigoureuses objurgations contre ceux qui abusent de leur force pour s'emparer du droit d'autrui, et contre les flatteurs et les intrigants qui les exaltent et les aident. Il montre la fausse grandeur de ce Charles IV, qui n'était duc que par sa femme et qui lui ravit la seigneurie, qui détruisit l'ancienne constitution, annula les priviléges des chevaliers, épuisa ce pays; grand guerrier, grand diplomate, sous qui cependant la Lorraine vaincue eut à supporter des traités humiliants.

Au surplus, il ne resta point de postérité de leur union. Le duché passa à l'autre sœur et à son mari, et la légitimité se rétablit naturellement dans la personne de Charles V, leur fils, qui eut pour successeurs Léopold, son fils, et François-Etienne, son petit-fils; ce dernier, comme on sait, par arrangement avec le roi Louis XV, céda le duché à Stanislas Leczinski, ci-devant roi de Pologne, sa vie durant, pour se réunir en toute souveraineté et après lui à la couronne de France.

Je finirai par deux des nombreuses notes que j'ai extraites de ce volume; je les choisis parce qu'elles donnent une idée du tiers-état.

(P. 97) 1re. Acte de notoriété, du 22 juin 1348, reçu par le notaire impérial de la cour de Besançon, dans lequel on vise les lettres de franchise émanées du duc en 1310, et du roi en 1344, et plusieurs actes de divers seigneurs, dont le plus ancien est de 1324, assurant que les bourgeois de Neufchâteau ne pouvaient être arrêtés, ni leurs biens saisis, pour les dettes personnelles du duc. Un créancier de la duchesse avait saisi au corps quatre bourgeois avec leurs mai-

sons. Il exigeait qu'on lui prouvât comme quoi lesdits bourgeois n'étaient pas prenables, et *l'avoué* de la ville, le comte de Montbelliard, et le procureur fondé de la *Commune*, ne lui contestaient pas le droit d'exiger cette preuve ; seulement, ils se mettaient en mesure de la faire; ils alléguaient la coutume constatée par les actes cités, et un abonnement avec leur seigneur. Telle était la *loi de Beaumont*, à laquelle Neufchâteau avait été mis dès 1265.

2e. Comme les communes étaient abonnées, le maire et ses échevins se rendaient responsables du droit dû par la commune au seigneur. Ainsi en était-il dans le Bas-Empire, ainsi en est-il encore dans l'Egypte moderne, et généralement dans l'Orient, avec cette différence que, dans le moyen âge, les communes s'étaient érigées au moyen de l'abonnement, et que, dans les Etats despotiques, les cités, les municipes tendent à se résoudre et à tomber à l'état de villages, parce que l'impôt est arbitraire et écrasant; de sorte que le pouvoir nomme malgré eux les propriétaires municipaux, décurions, jusqu'à ce que ruinés ils soient forcés d'abandonner leurs propriétés et de se remettre en servage, ou du moins en vasselage.

Il y a tant de choses dans ce livre qu'on ne finirait pas si l'on voulait moraliser sur toutes. L'auteur est d'autant plus digne d'attention que, rompu à la pratique des affaires judiciaires et administratives, et savant en droit et en diplomatique, il sait apprécier les actes qu'il relève, talent qui souvent manque à l'historien.

Masson,
Membre de la troisième classe.

COURS PUBLICS ET GRATUITS DE L'INSTITUT HISTORIQUE

POUR L'ANNÉE 1846.

COURS
- de Physique, par M. Millot.
- d'Hygiène, par M. le docteur Josat.
- de Philosophie à l'usage de l'histoire, par M. Leudière.

COURS DE PHYSIQUE.

Le professeur, ne faisant qu'une leçon d'une heure chaque dimanche, n'a pas le temps de s'étendre sur les diverses parties d'un sujet aussi vaste et aussi intéressant, autant qu'il le désirerait. D'ailleurs, les connaissances mathématiques qu'il suppose à ses auditeurs ne lui permettent pas de leur présenter les considérations élevées qu'on ne peut aborder qu'à l'aide de formules plus ou moins épineuses; le cours est donc nécessairement très-élémentaire.

Jusqu'ici il a compris les premières notions sur les phénomènes naturels, le temps, l'espace, la matière et les divers états des corps, les forces et les mouvements, l'inertie et les propriétés générales des corps.

L'étude de l'équilibre et du mouvement exigeant surtout l'emploi du calcul,

le professeur a dû se borner à présenter les faits les plus importants, en les accompagnant d'explications claires et faciles à saisir. La chute des corps dans l'air et dans le vide, le plan incliné de Galilée et la machine d'Atwood; des considérations élémentaires sur les centres de gravité, la description d'une bonne balance, enfin les lois du pendule et ses usages sont les objets qui, dans cette partie de la physique, méritent le plus l'intérêt des auditeurs; ce sont aussi les points que le professeur s'est attaché particulièrement à leur faire bien comprendre.

Il a indiqué ensuite l'objet de l'hydrostatique; il a démontré le principe d'égalité de pression et les conditions d'équilibre dans les vases communiquants.

Passant à l'équilibre des gaz, il a exposé les conditions de cet équilibre; le principe si important sur lequel est fondé le baromètre, puis la loi de Mariotte et les machines pneumatiques et de compression.

Dans la théorie des corps flottants, le principe si ingénieux d'Archimède et la construction des aérostats ont été expliqués avec tous les détails possibles.

L'hydrodynamique étant basée sur des considérations qui dépendent de formules assez difficiles à établir, le professeur s'est borné à parler des jets d'eau, du siphon, des pompes aspirantes et foulantes, enfin de la presse hydraulique.

Cette première partie du cours ayant déjà été expliquée, le professeur va passer à l'étude de la chaleur.

Le Professeur continuera le Cours dans l'ordre suivant :

- 1° CHALEUR
  - Notions générales.
  - Changement de volume.
    - Dilatation.
    - Densité.
  - Changement d'état des corps
    - Fusion et solidification.
    - Vapeurs dans le vide.
    - Mélange des gaz et des vapeurs.
    - Ébullition et évaporation.
- 2° MAGNÉTISME
  - Action des aimants sur eux-mêmes et sur les courants.
  - Action magnétique de la terre.
  - Lois générales du magnétisme.
  - Procédés d'aimantation.
- 3° ÉLECTRICITÉ
  - Des actions électriques.
  - Electricité par influence.
  - Lois des forces électriques.
  - Electricité dissimulée.
  - Electricité développée par la pression et par la chaleur.
  - Electricité développée par le contact.
  - Piles.

Le Professeur terminera enfin par des notions générales sur l'acoustique et les actions moléculaires.

COURS D'HYGIÈNE.

« L'hygiène est une vertu, » disait un philosophe du XVIIIe siècle. Selon nous, elle les suppose toutes. Croyez-vous, Messieurs, que la santé soit possible longtemps sans la tempérance, la sobriété, en un mot sans la compression des passions? Admirable prévision du Créateur, qui a lié ce que nous avons de plus cher ici-bas, la santé du corps, à ce qui assure le bonheur dans une autre

vie, la pratique de la vertu. Le précepte : Connais-toi toi-même, s'applique donc aussi bien à l'homme physique qu'à l'homme moral ; disons mieux, il les comprend tous deux ; heureux celui qui possède assez cette connaissance pour se soustraire aux infirmités qui s'attachent à notre existence, mais plus heureux peut-être celui qui, aux prises avec une maladie quelquefois inévitable, connaît sa nature physique ; sa guérison sera bien souvent aussi sûre que prompte.

« Ce serait mal comprendre l'hygiène que de l'envisager seulement comme l'*art de conserver la santé*. Non-seulement elle doit apprendre à maintenir l'harmonie entre les organes, ce qui constitue la santé, mais encore elle perfectionne les organes et les approprie à la profession de chacun. Le coureur, le jockei, le boxeur anglais, par exemple, apprennent à développer et à *éduquer*, qu'on nous passe le mot, les organes propres à les faire exceller dans leur profession sans compromettre l'harmonie de l'ensemble, c'est-à-dire la santé. Définissons donc l'hygiène, *la science qui maintient le libre exercice de toutes les fonctions*, développe et approprie leurs organes.

« L'importance d'une pareille science se lie intimement à son objet lui-même ; la santé, la force de la constitution, l'appropriation d'une organisation vigoureuse aux diverses positions sociales sont pour l'homme le premier, que dis-je, le seul véritable bien ici-bas.

« La science qui se propose un but d'une pareille importance emprunte ses moyens à la nature entière ; faire tourner au profit de la vie les éléments qui conspirent continuellement contre elle, c'est le but de l'hygiène. En un mot, elle connaît les choses utiles et en règle l'usage, distingue celles qui sont nuisibles et apprend à les éviter.

« Ainsi envisagée, l'hygiène semble être en opposition avec la thérapeutique ou art de guérir. Cette opposition est bien plus apparente que réelle; car, loin d'être en contradiction avec la seconde, la première lui prête souvent appui. Il y a, en effet, après toute maladie un peu grave, un état qui n'est ni la maladie ni la santé, intermédiaire entre l'une et l'autre ; nous parlons de la convalescence. L'hygiène rentre ici dans son domaine, et le médecin qui saura tirer profit des ressources qu'elle présente alors pourra dans beaucoup de cas soustraire une seconde fois le malade à la mort.

« L'hygiène, aussi ancienne que le genre humain, était primitivement toute la médecine. Tous les législateurs connus dans l'antiquité ont traité des règles d'hygiène. On est même à se demander si toutes les pratiques reçues dans l'Inde et l'Egypte anciennes ne doivent pas être ramenées à l'hygiène. Pour ma part, je ne trouve ni chez les Hébreux ni chez les Egyptiens rien qui autorise à les croire en possession d'une thérapeutique véritable. Les purgatifs, dont l'Egyptien était si prodigue, étaient employés bien plus comme moyen de prévenir les maladies que comme remèdes. Les bains, les ablutions, les simples lotions, l'abstinence de certains aliments, de certaines boissons, la circoncision, la séquestration des lépreux, la pratique même des embaumements, n'étaient

que des préservatifs contre les maladies. C'est dans les statuts des pythagoriciens que se résume en quelque sorte tout ce que l'expérience a consacré dans l'hygiène des anciens peuples. Les Romains puisèrent largement dans le code de santé des écoles pythagoriques. Heureux tant qu'ils n'outrèrent point l'application des préceptes; mais quand le luxe voulut plier l'hygiène à ses caprices, quelquefois extravagants, la santé publique reçut une mortelle atteinte, et la vigueur primitive de ces infatigables conquérants dégénéra au point de ne pouvoir suffire aux voluptés qui avaient pris la place des jeux du cirque ou des exercices du forum ancien.

« Si nous poursuivons l'histoire de l'hygiène à travers les siècles du moyen âge chez les peuples que l'ignorance commune a respectés, au moins par intervalles, nous retrouvons à peine quelques préceptes suivis chez les Arabes, et bien moins encore dans l'Occident. Aussi, les populations, mutilées sans cesse par des fléaux rares de nos jours, et qui seront inconnus bientôt, il faut l'espérer, attestaient terriblement que l'oubli ou la négligence de la médecine préservatrice provoquait les maladies ou la mort.

« Une science qui comprend un champ aussi vaste que celui de l'hygiène a besoin, pour être étudiée avec fruit, d'être considérée dans ses diverses parties séparément. Les divisions ne manquent pas, et pourtant, il faut bien le dire, aucune ne nous semble satisfaire notre manière d'envisager l'hygiène. Rien ne nous parait plus convenable que de commencer par faire connaitre l'organisme humain, avec ses modifications principales, pour aborder ensuite l'étude des matériaux de l'hygiène en les classant d'après les fonctions qu'ils entretiennent ou qu'ils modifient. Expliquons-nous.

« Exposer les caractères communs de l'organisation humaine en général, ainsi que les conditions principales qui la diversifient, au point qu'il ne s'en trouve peut-être pas deux se ressemblant parfaitement; première partie.

« Deuxième partie. Etudier les moyens que l'hygiène emprunte aux trois règnes, ou prend dans l'homme lui-même pour modifier l'homme au profit de l'harmonie de ses organes, en prenant en quelque sorte pour jalons les fonctions auxquelles ils président. »

Telle est l'analyse succincte d'une leçon qui a constamment captivé l'attention d'un auditoire aussi nombreux que bien choisi.

L'Investigateur donnera sans interruption la suite du cours d'hygiène de M. le docteur Josat.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assem-

blée le 7 janvier 1846 sous la présidence de M. Buchet de Cublize, vice-président. Le procès-verbal est lu et adopté.

Parmi les brochures déposées sur le bureau de la classe, et qui sont annoncées dans le Bulletin bibliographique, nous avons remarqué une lettre que M. Achille Jubinal vient d'adresser à M. Salvandy, ministre de l'Instruction publique, sur quelques-uns des mémoires de la bibliothèque royale de La Haye.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Huillard-Bréholles sur la *Chronique de Naples*, par Notar Giacomo. M. Huillard-Bréholles annonce que, la plupart des faits que l'on trouve dans cette Chronique étant déjà connus, il n'a fait, au lieu d'un rapport, qu'une simple notice destinée à être insérée dans la chronique du journal ; on renvoie cette notice au comité de rédaction. On passe ensuite à la nomination des membres que la classe doit envoyer aux différents comités. Sont élus, pour faire partie du comité des travaux : MM. Dufey (de l'Yonne), Lévi (Alvarès), Dantier, Bullier, Jarry de Mancy ; pour le comité du journal : MM. le général d'Artois, Dantier, Lévi (Alvarès); pour le comité du règlement : MM. le général d'Artois, Royer-Collard, Bullier.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 14 janvier 1846 sous la présidence de M. Moreau de Dammartin ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Cioni Fortuna, membre correspondant, à Florence, par laquelle il remercie la Société de l'avoir admis parmi ses membres. Il envoie en même temps à la classe une *Ode*, en italien, *sur Mirabeau*. M. Ludovic de Cailleux fait hommage à la classe de son poëme biblique en prose intitulé *le Monde antédiluvien* ; M. le comte Le Peletier d'Aunay est nommé rapporteur.

M. Renzi communique à la classe la nouvelle de la perte affligeante de notre collègue M. Mennechet, décédé dernièrement. M. Prat sera prié, au nom de la classe, de rédiger une notice biographique de notre regrettable collègue.

MM. le chevalier Catrufo et Renzi proposent comme candidat M. de Clarbille, homme de lettres demeurant à Londres ; M. le président nomme une commission composée de MM. Alix, Moreau de Dammartin et Renzi, pour examiner les titres du candidat.

L'élection des membres pour les différents comités étant à l'ordre du jour, M. le président invite les membres présents à prendre part au scrutin ; les mêmes membres élus pour un comité peuvent être élus pour faire partie des autres comités. Sont élus pour le comité des travaux : MM. Moreau de Dammartin, Boucharlat, Onésime Leroy, Delsart et Demare ; pour le comité d journal : MM. Moreau de Dammartin, O. Leroy et Boucharlat ; pour le comité de règlement : MM. Moreau de Dammartin, O. Leroy et Boucharlat.

⁂ Le 21 janvier 1846, la troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de

M. le comte Le Peletier d'Aunay, vice-président de l'Institut Historique. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Les livres offerts à la classe sont : *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles*, t. XI, 2e partie, 1844, et t. XII, 1e partie, 1845 ; 2 vol. in-8° ; *Compte-Rendu de l'Académie royale des Sciences de Naples*, septembre et octobre 1845; *Journal de Médecine et de Chirurgie*, par M. Lucas Championnière, décembre 1845 et janvier 1846; *Travaux de la Commission hydrométrique de Lyon*, septembre et octobre 1845 ; *Annales de statistique de Milan*, décembre 1845.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres pour les trois comités ; M. le président fait observer à la classe que les membres élus pour un comité peuvent être nommés pour les autres comités, d'après les dispositions de nos règlements ; en conséquence, il prie les membres de la classe de prendre part au scrutin. Sortent de l'urne, pour prendre part au comité des travaux, les noms de MM. N. de Berty, Masson, abbé Badiche, docteur Cerise, Lapalme. Sont élus pour le comité du journal : MM. Masson, B. Jullien et l'abbé Auger; et pour le comité du règlement, MM. Masson, de Berty et Lapalme.

M. l'abbé Auger est appelé à la tribune pour lire son rapport sur le traité d'arithmétique de M. Rivail ; M. le rapporteur s'explique verbalement sur la valeur de l'ouvrage. Après avoir fait l'historique de l'enseignement des mathématiques, M. l'abbé Auger fait remarquer que M. Rivail a trop suivi la méthode analytique, qui n'est pas, suivant lui et suivant MM. Lacroix et Biot, la meilleure méthode pour l'enseignement. M. Buchet de Cublize présente quelques observations à la suite de ce rapport verbal, qui ne s'accordent pas avec les opinions de M. le rapporteur.

M. B. Jullien lit un mémoire en forme de dialogue entre Tacite et Lévêque touchant la vie de l'empereur Tibère. Le point de vue de l'auteur est l'appréciation des faits suivant la lumière de la raison, et non suivant le jugement des passions de la postérité contemporaine. Plusieurs membres ont demandé la parole pour combattre ce mémoire, mais l'heure étant trop avancée, la discussion est renvoyée à la séance prochaine, et la séance est levée à onze heures.

.*. La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 28 janvier sous la présidence de M. Foyatier, président. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La classe apprend avec douleur la perte qu'elle vient de faire dans la personne de deux de ses membres très-distingués : M. Charlet, artiste peintre, à Paris, et M. le docteur Fabroni, à Arezzo. M. Remond, architecte, à Paris, est chargé par la classe de rédiger une notice biographique sur M. Charlet, et M. E. Breton est chargé de faire celle de M. le docteur Fabroni, décédé à Arezzo. M. Renzi est chargé de demander des renseignements aux familles des membres décédés.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres des trois comités. Sont élus,

pour le comité des travaux : MM. Frissard, ingénieur, Berton, Brillouin, Aristide Husson et Remond ; pour le comité du journal : MM. Frissard, Rémond et Brillouin ; pour le comité de règlement, MM. Cogniet, Aristide Husson et Hittorf.

M. Marcellin a la parole pour lire à la classe une partie d'un mémoire sur Saint-Pierre de Rome ; cette lecture a été écoutée avec intérêt par tous les membres. M. le président invite l'auteur à achever son intéressant travail pour la prochaine séance.

.˙. Le vendredi 30 janvier 1846, l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) a eu lieu sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay, vice-président. La lecture du procès-verbal de la séance précédente a été faite par M. le secrétaire ; après quelques modifications réclamées et mises aux voix, le procès-verbal a été adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée les remerciements de M. le baron Taylor, élu à la dernière séance président de l'Institut Historique. Lecture est donnée ensuite du nom de tous les membres élus par les quatre classes pour faire partie des comités des travaux, du journal et du règlement, dans leur réunion du mois de janvier (voir les procès-verbaux des classes).

M. le secrétaire lit la liste des livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois. Des remerciements sont votés aux donateurs.

On donne lecture d'une lettre de notre collègue M. le chanoine Orsière, contenant une notice sur la ville d'Aoste ; après cette lecture, M. l'abbé Auger fait observer que, d'après l'inscription rapportée dans d'Agincourt, il faut lire, au lieu des Alpes *pennines*, Alpes *pœnines*, c'est-à-dire carthaginoises ; cette observation sera jointe à la notice au moment de son insertion dans le journal.

M. Trémolière est appelé à la tribune pour lire le commencement de son rapport sur l'*Histoire universelle* de notre collègue M. Cesar Cantu ; à la suite de cette lecture, une discussion s'engage entre plusieurs membres. M. l'abbé Auger combat le reproche adressé par l'auteur du rapport au système philosophique de Descartes ; de plus, l'énumération des divisions de l'ouvrage, telle que la présente le rapporteur, lui paraît à la fois insuffisante et trop détaillée. M. Buchet de Cublize appuie l'observation de M. l'abbé Auger : « Ce n'est pas le rationalisme, mais son abus en histoire qu'il faut blâmer. » M. l'abbé Auger demande que le mot rationalisme soit écarté de la discussion ; M. Buchet de Cublize explique le sens dans lequel il le prend : l'emploi de la raison dans la recherche de la vérité. M. Nigon de Berty pense que ce que M. Trémolière a voulu critiquer, c'est l'esprit de système, l'abus de la philosophie de l'histoire ; il ajoute que, dans un ouvrage en dix-huit volumes, il est important d'indiquer les divisions fondamentales. M. Auger réplique que, ce qu'il faut faire en pareil cas, c'est de les indiquer au point de vue de la physionomie particulière à chaque époque ; et c'est ce qu'il ne remarque pas dans le rapport. M. Trémolière défend son opinion, en ajoutant que les opinions de Descartes ont été mises à

l'index comme dangereuses. « Descartes, répond M. Auger, n'est pas un homme, c'est la philosophie elle-même ; en dehors de lui, il n'y a plus que Loke et Malebranche ; il n'y a plus que le scepticisme. » Après quelques observations de M. Buchet de Cublize, qui ne voit pas toute la philosophie dans Descartes, M. Trémolière modifie la phrase qui a donné lieu à cette discussion ; la continuation de la lecture de son rapport est renvoyée à une prochaine séance.

Il est onze heures, la séance est levée.

R.

CHRONIQUE.

— *Investigations en Bourbonnais.* — *Notre-Dame de Moulins.* — M. Alix, chargé par l'Institut Historique de lui rendre compte d'un mémoire de M. Joubert de l'Hyberderie, vient de s'acquitter de cette tâche de la manière qui suit :

Notre collègue le capitaine Joubert de l'Hyberderie nous a envoyé quelques documents sur l'état ancien et moderne de l'église de Notre-Dame de Moulins, qui nous ont paru assez intéressants. Nous en avons extrait les détails suivants :

Le chapitre de Notre-Dame de Moulins fut fondé en 1386 par ce duc Louis II, qui mérita le titre de bon duc, que les habitants actuels du Bourbonnais se plaisent encore à lui donner. Ce fut aussi ce prince d'excellente mémoire qui jeta les fondements de l'église, qui malheureusement n'est pas encore entièrement achevée. Agnès de Bourgogne, veuve de Jean V, posa la première pierre du chœur. La construction de l'édifice fut poussée à l'état actuel par le duc Pierre II et par sa femme Anne de France. D'après le plan qui existe encore, la grandeur de ce beau vaisseau devait être double de ce qu'elle est actuellement. Il présentait un clocher vulgairement nommé le *petit-saint*, qui a été détruit lors de la Révolution. Ce clocher était remarquable par le fini du travail de sa couverture en plomb ; on avait employé à sa construction douze mille quatre cent soixante livres de plomb. Commencé en 1507, il avait été terminé en 1508.

Au nombre des curiosités dont la tourmente révolutionnaire a privé l'archéologie française, on cite particulièrement : 1° les stalles qui enveloppaient le chœur ; elles étaient sculptées avec tant de perfection que le cardinal de La Rochefaucault, archevêque de Bourges, en avait offert 40,000 livres, afin de pouvoir en orner sa cathédrale ; les sculptures représentaient divers sujets empruntés au Nouveau-Testament ; 2° les grilles de ce chœur, dont il ne reste plus que les piliers et les murs d'appui.

Bien que l'église de Moulins ait été vendue pendant la Révolution, elle a pourtant échappé en partie au génie dévastateur de cette époque ; mais elle

lui a payé son tribut par la perte de ses admirables stalles et des belles grilles de son chœur. Un sépulcre en pierre, fort remarquable, placé à droite de l'orgue et à gauche du baptistère, a échappé à ces mutilations. Le couvercle de ce singulier cénotaphe supporte un cadavre sculpté avec une effrayante vérité. Il est à présumer, dit notre excellent guide, M. Coiffier de Moret, que l'aspect de ce monument, bien capable d'inspirer un sentiment de crainte, aura troublé la conscience des spoliateurs, qui se seront heureusement abstenus de toute mutilation. On lit sur ce tombeau cette terrible inscription latine :

Olim formoso fueram qui corpore putri
Nunc sum. Tu simili corpore, lector, eris.

Un caveau qui s'étend sous le chœur renferme les cendres de Jeanne de France, fille du roi Charles VII et femme du duc de Bourbonnais, Jean II, laquelle mourut à Moulins en 1482 ; celles de Jeanne d'Armagnac, fille du terrible et infortuné duc de Nemours, seconde femme du même Jean II, morte en couches le 21 mars 1486. Son enfant fut enterré près d'elle. Ce caveau renferme encore le cœur de Jean II et celui de Pierre II, contenus dans des vases de plomb.

Nous terminerons cette analyse de l'ouvrage qui nous sert de guide en citant une anecdote assez romanesque qui est placée en note dans cet ouvrage. A l'une des chapelles latérales de l'église de Notre-Dame était appendue une peau de crocodile empaillée. Ce singulier *ex-voto* a donné lieu à divers contes populaires ; le plus accrédité fut celui-ci : Le bon duc Louis II aurait ramené de ses expéditions d'outre-mer un crocodile vivant qu'il faisait nourrir dans un souterrain communiquant d'Iseure à Moulins. Le dangereux amphibie, ayant un jour échappé à la vigilance de ses gardiens, aurait désolé pendant quelques jours les campagnes environnantes et même les faubourgs de la ville. Pour en finir avec l'animal dévastateur, le duc de Bourbonnais aurait offert sa grâce à un criminel condamné à mort. Celui-ci, ayant combattu le monstre, en aurait triomphé à grand'peine, et, l'ayant occis, l'aurait dépouillé de son écailleuse enveloppe, et cette peau empaillée aurait été votivement offerte à la sainte Vierge comme tribut d'action de grâce. Quoi qu'il en soit de cette version, la peau du crocodile existe encore, et, nous a-t-on assuré, figure dans la collection d'antiquités que possède un amateur de notre ville de Moulins, M. Dufour.

Le 1er janvier 1843 nous avons visité l'église de Notre-Dame de Moulins, érigée en cathédrale depuis que cette ville est devenue le siége d'un évêché. La majestueuse simplicité de ce beau vaisseau, malheureusement inachevé, nous a saisi d'admiration. Bientôt nous avons été attiré derrière le maître-autel par un groupe de personnages sculptés en pierre qui entourent une remarquable représentation du Christ au tombeau.

Les pieds et les mains du divin Rédempteur, étendu, privé de la vie matérielle, sur le couvercle de sa tombe, nous ont paru d'un excellent travail. A gauche, Joseph d'Arimathie. Après lui une Marie-Madeleine dont la figure ex-

prime parfaitement la douleur et dont les mains sont d'une grande délicatesse. Plus loin la mère de Jésus est bien complétement absorbée par le désespoir. Sainte Marthe, qui la suit, est angélique de beauté et de résignation. Les voussures sont d'une vérité frappante. Le vieillard qui termine ce groupe, faisant face à Joseph d'Arimathie, a une pose pleine de dignité. En reportant les yeux vers la voûte de la cathédrale, l'orgue s'offre naturellement aux regards; remarquable par sa simplicité de bon goût, il semble d'une structure moderne; on y lit au fronton cet exergue latin : *Laus Domini in choro cordis et organo.*

Les vitraux des hautes fenêtres en ogives sont presque tous endommagés; ce qui reste de ces belles peintures peut donner une idée du coloris vraiment éblouissant qui les range au nombre des plus remarquables que nous ayons vues. Elles représentent plusieurs sujets tirés des saintes Ecritures. Les personnages et les costumes sont d'une bonne exécution. A gauche de la sacristie on admire un charmant escalier en tambour où s'enroulent autour de légers bourrelets, de mignonnes colonnettes ornées de guirlandes de feuilles et de fleurs. La structure de cet escalier est vraiment un modèle de gracieuse légèreté. La seconde chapelle latérale à gauche en allant vers le grand portail possède cinq bas-reliefs sculptés en chêne noir. Les médaillons placés aux extrémités représentent, celui de droite, la figure du Christ; celui de gauche, sa mère. Deux anges entourent ces deux célestes figures. Le médaillon du milieu représente le baptême de Notre-Seigneur. D'un côté, à droite, est une fuite en Egypte; nous n'avons pu saisir le sujet de la sculpture placée à gauche; c'est peut-être l'entrée de Jésus à Jérusalem. Vis-à-vis de cet autel est appendu un tableau représentant l'adoration des mages. Sous l'orgue, à gauche, un autre tableau de grande dimension offre le tombeau du Christ après sa résurrection. Près du baptistère se trouve encore pratiqué dans la muraille l'antique sépulcre dont nous avons parlé. L'autel du baptistère est simple et de bon goût. En remontant vers le chœur, près d'un portrait de sainte se dresse un superbe lion dont la férocité semble adoucie par la contemplation de la bienheureuse qui le flatte. Le maître-autel, en marbre gris, est d'une très-imposante structure. Les vitraux-rosaces du fond de la nef, dont ils se détachent admirablement bien, l'illuminent d'un fantastique éclat lorsqu'ils sont frappés par les rayons du soleil. Le chœur s'appuie sur de belles colonnes en stuc rouge jaspé. La chaire, sculptée en chêne noir, et l'œuvre des marguilliers se distinguent par leur gracieuse simplicité.

Tels sont les principaux détails qui nous ont été transmis sur cette belle basilique par notre honorable collègue, et qui nous ont paru mériter d'être mentionnés dans notre Journal.

A. RENZI,
Administrateur.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Secrétaire adjoint.

DOUZIÈME CONGRÈS HISTORIQUE

OUVERTURE

à l'Hôtel-de-Ville (Salle Saint-Jean), le dimanche 24 mai 1846, à une heure.

Séances suivantes, à la même heure, les Mardi 26, Jeudi 28, Samedi 30;

Dimanche 31, jour de clôture,

AU SIÉGE DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

Rue Saint-Guillaume, 9.

Les savants nationaux et étrangers sont invités à y prendre part.

Dans la première séance, les quatre prix entrant dans la spécialité des quatre classes de l'Institut Historique seront décernés, s'il y a lieu, et les sujets de ces mêmes prix pour l'année suivante seront rendus publics avec les conditions du concours.

Dans ce douzième congrès les questions suivantes seront traitées :

PREMIÈRE CLASSE. *Histoire générale, histoire de France.*

1. Quelle a été l'influence de la migration des peuples au IVe et au Ve siècle sur l'état social et intellectuel de l'Europe?

2. Quelle a été l'influence des Normands sur la civilisation de l'Angleterre?

3. Quelle influence l'irruption des Tartares a-t-elle exercée sur les destinées de la Russie?

4. Apprécier les causes diverses auxquelles la société européenne doit la suprématie qu'elle exerce sur le reste du globe.

5. Quelle a été l'influence de l'esprit français sur l'Europe depuis deux siècles?

DEUXIÈME CLASSE. *Histoire des langues et des littératures.*

1. Comparer les littératures du Nord de l'Europe à celles du Midi, et déterminer les caractères qui les distinguent.

2. Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature italiennes sur la langue et la littérature françaises?

3. La langue française s'est-elle améliorée depuis un siècle et demi?

TROISIÈME CLASSE. *Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*

1. Quelle influence ont exercée sur les progrès des sciences naturelles les classifications et nomenclatures botaniques, chimiques et autres?

7



2. Faire l'histoire de la photographie.

3. Apprécier, au point de vue de l'histoire, les divers modes de traitement dirigés contre la folie.

4. Quelles méthodes ont été suivies depuis Fermat dans l'enseignement des mathématiques?

5. Aperçus historiques sur le droit de propriété, considéré dans son origine, ses développements et ses conséquences, particulièrement chez les Indiens.

6. Quelle est la nature et quelle a été l'influence du doute méthodique de Descartes?

QUATRIÈME CLASSE. *Histoire des Beaux-Arts.*

1. Exposer, d'après les textes et les monuments, quels étaient les principaux usages observés par les Romains dans les festins aux temps de la république et de l'empire.

2. Rechercher quel usage on suivait dans l'ameublement des églises au moyen âge.

3. Histoire critique des divers modes employés aux différentes époques dans les restaurations des édifices.

4. Quels sont les principaux caractères qui distinguèrent les écoles italiennes du XIIIe au XVIIe siècle?

5. Faire l'histoire de l'état de la peinture en France depuis Le Poussin jusqu'à David.

6. Quelles furent les phases de l'art musical depuis Palestrina jusqu'à Rossini?

7. Quelle est l'influence qu'exercent les arts sur le peuple?

AVIS.

Les membres résidants et correspondants de l'Institut Historique qui seraient disposés à traiter des questions dans le prochain congrès sont priés d'adresser leurs mémoires à l'administrateur, rue Saint-Guillaume, 9, avant le 15 mai.

MÉMOIRES.

OBSERVATION D'UN CAS DE MONOMANIE FURIEUSE,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES MALADIES MENTALES.

Si on se rappelle le grand nombre de cas d'aliénations mentales qui ont été signalés à l'époque du procès Lafarge, et qui tous y avaient trait sous diverses formes, on y trouvera une preuve nouvelle que la folie reflète l'histoire de chaque époque, à ce point qu'Esquirol affirmait qu'il serait possible de faire l'his-

toire de l'humanité par celle des aliénés, leur maladie se manifestant presque toujours sous l'influence des événements importants.

L'observation suivante est moins un argument en faveur de l'opinion d'Esquirol qu'une donnée nouvelle apportée à la solution du problème de la folie, relativement à son siége, à sa nature, à ses complications infinies, et enfin à son traitement.

Lepers est né à Lille (Nord). Sa famille, aisée, sans être riche, lui fit donner une éducation en rapport avec ses moyens. Il se fit remarquer par des habitudes d'ordre et d'économie; son esprit à demi cultivé était remarquable par sa rectitude, à part une opiniâtreté de volonté qui fixait quelquefois ses idées dans le faux. Avant l'époque dont nous parlerons, il n'offrait rien dans son être moral qui pût donner le moindre indice d'un dérangement d'esprit éloigné ou prochain. Sa taille est athlétique, son tempérament musculo-sanguin; sa tête, pleine de dignité et de bienveillance tout à la fois, est un des plus beaux types de la statuaire antique. Lepers, par suite d'une combinaison de circonstances qu'il est inutile de rapporter ici, devint tonnelier. Ses affaires prospérèrent rapidement; il se maria à une Allemande dont le caractère *taquin* et l'esprit fantasque doivent être signalés tout d'abord à cause des observations dont ils seront l'objet plus tard.

Lepers, fixé rue Port-Mahon, à Paris, vivait heureux, estimé de tous ceux qui le connaissaient, recherché pour sa probité, son exactitude et son aptitude remarquable à exceller dans sa profession. Sa prospérité allait croissant; son bonheur, qu'il ne cachait à personne, était vivement senti. Ses affections s'étaient, en grande partie, concentrées sur un chien dit *caniche*, d'une taille et d'un port magnifiques. Tout le monde dans le quartier connaissait Lepers et son chien. Chacun dans son espèce était un modèle; *tout ceci* aura sa valeur plus tard.

On était à l'époque d'un procès fameux (Lafarge). Lepers, qui le suivait dans toutes ses phases, s'était rangé dans le camp des ennemis de l'héroïne, dont sa femme prenait au contraire le parti. Les discussions, calmes d'abord, s'aigrirent bientôt, et Lepers, ordinairement si modéré de langage et de procédés, s'animait, s'irritait, menaçait même, quand ses arguments ne prévalaient pas. Cependant la *Gazette des Tribunaux* apportait le dénoûment du drame *des Glandiers*; le jury avait donné raison à Lepers. Sa femme, sans respect pour la chose jugée, refuse de se rendre; l'exaspération de Lepers est au comble; soudain il s'arrête et se croise les bras, et, avec un regard effrayant: « Si pourtant tu m'en faisais autant? » dit-il à sa femme.

Dès le lendemain, Lepers se plaint de douleurs atroces dans tous les membres, de coliques insupportables; il parle du mal sans parler de la cause; il va trouver un chimiste pour faire analyser ses urines, la réponse du chimiste ne justifie pas ses soupçons. N'importe, il se croit empoisonné, et, à partir de ce

moment, rien ne changera ses idées. Réservé d'abord, il ne ménage bientôt aucune forme et proclame partout qu'il est empoisonné, et empoisonné par sa femme.

Je me reporte au jour où il vint pour la première fois me consulter sur son état. Son air abattu, souffrant, ses traits décomposés, ses membres tremblants me saisirent vivement. Il commença à me raconter l'histoire de ses angoisses; l'arsenic était versé dans ses aliments avec un art qui échappait à l'œil le plus vigilant. La femme criminelle poursuivait un résultat que Lepers présentait avec un enchainement séduisant. Qu'il suffise de dire ici que le récit durait depuis plus d'une heure sans que je me fusse aperçu que mon interlocuteur était fou. La parfaite vraisemblance des détails, l'art admirable avec lequel ils étaient liés, l'air de conviction qui marquait toutes ses paroles, les tortures physiques de cet infortuné, et enfin ce je ne sais quoi que la belle physionomie de Lepers inspirait, ceux qui l'ont connu me comprendront bien, tout enfin contribuait à me fasciner. J'abondai donc dans son sens sans aucune restriction; et je le lui exprimai avec une chaleur de conviction qui le pénétra. Malgré sa défiance habituelle, sa confiance me fut accordée entière, et jusqu'à la fin. Rendez-vous fut pris pour le lendemain.

Cependant je vis la femme, ses amis et ses voisins. Mes premières impressions furent redressées, et, le lendemain, sans cesser en apparence de penser comme Lepers, je lui prescrivis ce qu'il avait à faire pour neutraliser les effets du poison déjà absorbé et lui conseillai de cesser de prendre ses repas chez lui. Le conseil fut suivi et Lepers retrouva sa santé ordinaire et sa gaieté. Il en avait à peine joui quelques semaines qu'il revint, se plaignant comme la première fois. Selon lui, sa femme saupoudrait les draps du lit, les chemises, la flanelle, et jusqu'à ses habits, avec de l'arsenic pulvérisé. Lepers dut quitter le lit conjugal, coucher dans une chambre à part, fermer tout ce qui composait son lit dans une armoire, le matin, à son lever, fermer la porte de la chambre, et, moyennant ces précautions, la paix rentra dans la maison; ses douleurs se calmèrent; en un mot, il redevint heureux pendant une quinzaine. Au bout de ce temps, le même cortége de maux de reins, de vomissements, de diarrhée, etc. Cette fois, sa femme avait pratiqué une infinité de trous au plafond de la chambre, et, par ce moyen, l'air qu'il respirait se trouvait comme saturé d'arsenic en poudre impalpable.

Il ne restait plus qu'à faire entrer Lepers à Charenton; on y parvint à force de ruses; jamais affaire diplomatique n'exigea autant d'adresse, de démarches secrètes et d'intrigues sourdes. Lepers était resté soupçonneux et d'une raison parfaite ailleurs que sur le chapitre de ses idées fixes.

Il était à Charenton depuis un mois, résigné, poli envers tout le monde, empressé, n'ayant pas donné le moindre sujet de mécontentement. Les employés recherchaient sa conversation toujours intéressante, et on commençait à

ne rien comprendre au séjour de Lepers dans une maison d'aliénés; quand sa femme, avec laquelle il était en bons termes, malgré les prétendus crimes qu'il lui reprochait, vint pour le voir. « Je ne me soucie guère de causer au milieu de ces gens, lui dit-il après quelques minutes; si nous sortions de l'établissement! Va demander la permission! » La confiance en Lepers était telle que cette permission lui fut accordée; et il avait à peine touché le seuil de la porte que, laissant là sa femme, il s'élance et court à toutes jambes jusqu'à Lille, en Flandre. Sa famille, une partie du moins, qui n'a jamais voulu qu'il fût insensé, l'accueillit comme une victime des mauvais procédés et de la cupidité de sa femme. Il écrivit à celle-ci une lettre, modèle du genre, dans laquelle, reprenant les anciens griefs un à un, il les faisait ressortir habilement et terminait par une offre de pardon; il suivit de près sa lettre à Paris. Son retour au domicile conjugal fut accompagné de scènes d'effusion sentimentale, d'une franchise à tromper l'esprit le plus clairvoyant. Le bonheur dura parfait pendant une huitaine; tout était redevenu commun, la chambre, le lit, la table.

Dans une belle soirée, le couple, après un confortable dîner, respirait le frais sur le trottoir. Quelques bâillements de sa femme donnèrent à Lepers l'idée que la digestion se trouverait bien de quelques gouttes de kirsch; il quitte le trottoir et reparaît presque aussitôt une bouteille à la main : c'était du genièvre. Mme Lepers, comme Allemande, n'aime que la liqueur de son pays; elle en fait l'observation à son mari. L'effroyable pensée que sa femme refuse la liqueur parce qu'elle est empoisonnée pénètre comme un éclair dans la tête de Lepers; saisir son maillet de tonnelier, en asséner sept ou huit coups de toute sa force herculéenne sur la tête de sa femme et l'étendre à ses pieds, fut l'affaire d'un instant; avant l'arrivée d'aucun secours il est déjà rentré dans sa boutique dont il barricade la porte, monte à sa chambre, saisit un rasoir, se taillade le cou d'une douzaine de coups, tranche toutes les parties molles, la trachée-artère vers la région laryngienne jusqu'à la colonne vertébrale. La mort n'arrivant pas assez vite, il introduit un dard à canne par l'oreille gauche, le retire pour le plonger jusqu'à dix-sept fois dans la région du cœur, se donne huit coups de maillet dans la région temporale gauche et passe la nuit baigné dans son sang. Le spectacle que nous offrit Lepers à notre arrivée auprès de lui ne se dépeint point, il ne s'imagine même pas. L'impassibilité médicale faiblit un moment. Le devoir rappela l'énergie; un confrère arriva, et Lepers, qui vivait encore, reçut tous les soins que réclamait son état. Il fut cousu, c'est le mot, lavé, pansé, et enfin guéri au bout de six semaines. Il alla passer sa convalescence à Chaillot dans la maison de santé de M. Pinel. La justice criminelle l'y retint jusqu'à information entière; car Lepers devait aller ou à Bicêtre ou au bagne. En moins de deux mois, nonobstant la surveillance la plus minutieuse, il s'échappait deux fois de la maison Pinel. Enfin il fut enfermé à Bicêtre, où il termine sa vie au moment même où nous écrivons l'histoire de sa folie.

Que de réflexions fait naître l'exposé rapide de cette curieuse observation.

On ne connaît pas de cas d'aliénation mentale dans la famille de Lepers. L'hérédité comme cause doit donc être élaguée; lui-même se fait remarquer par son bon sens, sa droiture de cœur et d'esprit, jusqu'au jour où germe et s'enracine dans son cerveau l'idée qu'il est empoisonné; même lorsque cette idée fixe a pris le caractère évident de la monomanie, l'intelligence de Lepers est sur tout le reste d'une lucidité telle que sa famille entière refuse de croire à une maladie mentale, et moi-même je reste plusieurs heures sous l'influence d'une conviction semblable, consécutive au premier entretien que j'ai eu avec lui. Il a fallu rapprocher les faits, connaître la dame Lepers, suivre attentivement les progrès de la maladie pour former une conviction partagée plus tard par la justice. M. Ferrus, délégué par la chambre d'instruction criminelle, a refusé longtemps de conclure dans ses rapports à la démence de Lepers, qui, constamment sur ses gardes, ne donnait aucune prise à l'observateur. Dans l'exercice de sa profession, Lepers n'a jamais rien fait ou dit qui pût donner à ses pratiques l'idée du dérangement de son esprit. Que penser de la manière si extraordinaire avec laquelle éclate pour la première fois ce dérangement? Lepers suit, comme des millions d'individus, les péripéties du procès Lafarge; il fixe son jugement, et à ses yeux Marie Capelle est coupable; sa femme ne partage pas son sentiment; les luttes se renouvelaient chaque jour; enfin le jury de la Corrèze confirme les prévisions de Lepers. L'amour-propre satisfait donne une énergie nouvelle à la manifestation de ses opinions, l'opiniâtreté de sa femme va enfin céder. Non, Mme Lepers résiste, récrimine, et veut avoir raison contre la justice et contre son mari. Aux yeux de ce dernier un aveuglement pareil pourrait bien ressembler à une satisfaction haineuse, avec la pensée de s'assurer l'impunité dans l'exécution d'un projet coupable. Cette idée, née avec la rapidité de l'éclair dans un cerveau vivement surexcité par une discussion colérique, s'y fixe profondément, et le malheureux Lepers vivra et mourra avec elle, après lui avoir sacrifié sa femme, victime et cause à la fois du délire furieux qui faillit mettre fin d'un seul coup à deux existences.

Enfin, comme si Lepers était destiné à mettre en quelque sorte en regard les mystères de la nature physique et de la nature morale de l'homme, il survit à cinquante blessures, dont une seule eût été probablement mortelle pour une organisation moins vigoureuse que la sienne; que dis-je? non-seulement il ne succombe pas, mais, ce qui est peut-être plus extraordinaire, il guérit en vingt-cinq jours, il guérit complétement, sans paralysie consécutive, du moins de longtemps, sans surdité, sans épanchement. Son corps avait repris la santé; son cerveau, heureusement dégagé par le sang perdu, avait repris son activité ordinaire; le dernier prépara l'évasion que le premier, alerte et dispos, put exécuter. Les trois évasions de Lepers à Charenton et à Chaillot sont des merveilles d'astuce et de combinaisons.

Nous n'en finirions pas si nous voulions faire remarquer tous les points intéressants de cette observation, qui n'a peut-être pas d'égale dans la science. La *pathologie* psychologique, si peu connue des anciens et si explorée de nos jours, est ici plus que jamais impuissante à rendre raison des phénomènes morbides de l'intelligence humaine. Croirez-vous à la localisation des facultés quand la *rationabilité* chez Lepers reste intègre sur tout, excepté un *point*, *un seul point*, perceptible à peine, tant elle est rigoureuse et exacte dans les conséquences qu'elle déduit d'un fait sans fondement? Admettrez-vous davantage ce principe que l'aberration d'une faculté trouve constamment sa raison dans une lésion matérielle correspondante, lorsque vous voyez Lepers quittant, reprenant alternativement sa chimère, suivant qu'il mange, habite et couche avec sa femme, ou qu'il fait tout cela à part? Je ne connais pas encore tout ce que pourra révéler l'examen nécroscopique, mais j'assurerais bien fermement que le scalpel ne révélera rien qui puisse modifier mon opinion. L'âme humaine, capable d'aborder tous les problèmes, serait-elle donc éternellement destinée à trouver en elle le plus insoluble de tous?

Je n'ai pas fait remarquer le retentissement promptement maladif de l'esprit sur le corps. Lepers, brillant de santé, a à peine conçu l'idée qu'on l'empoisonne qu'il devient pâle, dévoyé, maigre à faire peur. Après une réconciliation, il était une nuit près de sa femme dans le même lit: « *Tu fais encore des tiennes,* » lui dit-il au milieu de la nuit. Il paraît ne pas persister après les dénégations de sa femme, mais il ne restait pas moins convaincu qu'il était sur une couche d'arsenic en poudre. Les tortures affreuses se calmèrent immédiatement après avoir échangé sa place contre celle de sa femme.

Lorsque Lepers racontait son histoire, il était impossible de ne pas être convaincu de la sincérité de son récit et de ne pas souffrir avec lui; en l'écoutant il m'est arrivé bien souvent de me demander si les Zoroastre, les Mahomet, les Confucius, etc., n'avaient pas été d'éloquents *monomanes* en qui le génie se trouvait attaché à une idée fixe jetée hors de tout sens commun. Ce serait là le sujet d'un travail peut-être plus piquant qu'utile, mais en tout cas bien près de ressembler à celui qui aurait pour but de prouver que, dans les grandes commotions morales ou politiques, les esprits, en s'exaltant par la contagion, arrivent quelquefois jusqu'à une véritable démence universelle. Je ne veux faire à ce propos aucune application historique. En y suppléant vous m'épargnerez des souvenirs cruels et à vous l'ennui de m'entendre plus longtemps.

Docteur JOSAT,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

MONUMENTS DE TOUS LES PEUPLES[1],

PAR M. ERNEST BRETON.

Si l'idée que présente le titre de cet ouvrage était développée dans toute son étendue, nous n'aurions pas le courage d'entreprendre la tâche difficile de rendre compte d'une œuvre conçue sur de telles proportions; mais, en ouvrant le livre de M. Breton, nous avons reconnu tout de suite que notre collègue n'avait eu d'autre but que de classer chronologiquement les monuments de tous les peuples, de manière à faire une histoire abrégée de l'architecture chez les différentes nations anciennes et modernes.

M. Breton a compris, comme les hommes qui cherchent à s'instruire et en même temps à vulgariser la science, qu'il fallait faire un livre qui pût être à la portée de tous. Partant de ce principe, il a mis à contribution les nombreuses monographies qui ont paru en France, en Angleterre et en Allemagne, et il a réduit ces immenses travaux aux proportions d'un livre dont tout le monde peut aborder la lecture.

L'ouvrage est imprimé avec beaucoup de luxe; il est traduit, à mesure qu'il paraît, en italien à Turin, en allemand à Vienne, en russe à Saint-Pétersbourg. Le premier volume a paru; nous ne pouvons rendre compte que d'une partie, ce qui suffira pour faire juger et apprécier l'ensemble. Nous faisons connaître d'abord la disposition des matières qui y sont contenues.

M. Breton a renfermé dans ce cadre restreint de 2 volumes in-8°, accompagnés de 250 planches, les traits caractéristiques des principaux monuments de tous les temps et de tous les peuples. Toutes les planches, dessinées par l'auteur lui-même, et *gravées sur bois*, donnent les types les plus remarquables dans chaque genre; 150 de ces planches sont tirées à part, et en outre de nombreux dessins sont intercalés dans le texte.

L'auteur passe successivement en revue les différentes contrées des quatre parties du monde, en commençant par l'Asie, où nous trouvons d'abord l'Inde, puis l'Afghanistan, Ceylan, Java, l'empire Birman, Siam, l'empire d'Annam, la Chine, le Japon, le Thibet et le Boutan, la Babylonie, la Perse, l'Arménie, l'Asie-Mineure, la Syrie, la Palestine et l'Arabie. Après vient l'Afrique, représentée par l'Egypte, la Nubie, l'Algérie, Tunis et Maroc; ensuite l'Amérique, représentée par le Pérou et le Mexique; enfin les diverses parties de l'Europe. La description des monuments de chaque pays est précédée d'une introduction

[1] A Bruxelles, chez M. Auguste Wahlen; à Paris, chez le même, à la librairie ethnographique, rue du Hasard-Richelieu, 4.

historique, géographique et artistique. Puis viennent les monuments, divisés en religieux, funéraires, civils et militaires. Les monuments sont décrits par ordre chronologique et par catégories.

M. Breton entre en matière en nous transportant immédiatement en Asie, sur les bords de l'Indus, où il nous trace un rapide résumé de l'histoire de cette contrée. Nous n'avons pas le droit de lui demander par quelle route il y est arrivé, car il ne s'agit pas ici de voyages.

Inde.

Si nous nous en rapportons aux historiens, la découverte de l'Inde ne remonte pas au delà de l'invasion de Darius (500 ans avant J.-C.). Les conquêtes d'Alexandre-le-Grand (333 ans avant J.-C.) et de Séleucus, son successeur, ne donneront encore que des idées vagues et confuses sur les vastes contrées arrosées par l'Indus et le Gange. On aurait pu trouver dans les livres sanscrits des documents précieux sur l'Inde et ses habitants, si les auteurs de ces livres se fussent occupés de l'histoire proprement dite ; mais, exaltés par le sentiment religieux, ils ont célébré dans d'immenses poëmes des temps mythologiques, et négligé entièrement les origines et les vicissitudes des populations nombreuses qui habitent ces vastes et belles contrées. Nous ne déroulerons pas aux yeux de nos lecteurs cette mythologie étrange, étonnante, monstrueuse même ; mais, arrivant tout de suite aux temps historiques, nous donnerons, d'après l'auteur, un court résumé des événements survenus dans l'Inde ; puis nous ferons la description des monuments religieux et funéraires, laissant de côté les monuments civils et militaires, qui sont, relativement aux autres, de peu d'importance.

L'Inde, soustraite à la domination des successeurs de Séleucus, roi de Bactriane, redevint indépendante. Délu fonda sur la Djamna et sur l'emplacement de la ville indienne *Indra-Prast'Ha* la ville de Delhi, capitale d'un royaume qui jouit pendant plus d'un siècle et demi d'une véritable prospérité. Cet État fut ensuite envahi et dominé par les Tartares. L'an 711 de notre ère, les Arabes, sous la conduite de Walid, débouchant par la Perse, poussèrent jusqu'à Delhi. Après ces premiers envahisseurs, qu'on nomma Afghans et Patans, Mahmoud, sultan de Ghizneh, ancienne Bactriane, entra à son tour dans l'Inde, et, en l'an 1000, étendit ses conquêtes dans le pays situé à l'est du Gange. Ce conquérant barbare, poussé par un zèle sans bornes pour l'islamisme, détruisit tous les monuments du culte indou qu'il rencontra sur son passage. Ses successeurs furent expulsés en 1184 par la famille des Ghorides de la contrée de Ghor, située au delà du Caucase indien ; cette famille, après avoir agrandi encore le royaume par la prise de la ville de Bénarès, s'établit à Lahor. En 1205, à la mort du souverain Mohammed Ghory, l'empire fut divisé, et l'Inde échut en partage à Koutoub, son général, qui fixa sa demeure à Delhi.

Malgré les ravages de Tamerlan, ce prince destructeur, qui fit une incursion

dans l'Inde en 1398, la dynastie de Koutqub resta sur le trône, et on cite parmi ses successeurs Chizer et Belloli. Ce fut sous ce prince, dernier de la dynastie de Lodi, que les Portugais arrivèrent pour la première fois dans l'Inde (1501). Cette époque fut mémorable pour les Indiens, car la route que Vasco de Gama venait de découvrir devait être bientôt suivie par d'autres peuples de l'Europe non moins hardis, non moins avides de domination et de richesses. La dynastie de Belloli fut bientôt remplacée par celle d'un nouveau conquérant appelé Baber, descendant de Tymour-Beg, sultan des Tartares-Moghols, qui habitaient entre l'Indus et Samarkande. Baber, par ses succès, remplaçant à Dehli la dynastie de Lodi, fonda le grand empire moghol.

Nous devons faire remarquer que ce fut l'un des descendants de Baber, nommé Jehan-Guir-Patcha, dit Zeangire, qui reçut, en 1605, le premier ambassadeur d'Angleterre, sir Thomas Roe.

Le fils de ce prince, Shah-Jehan, n'attendit pas la mort de son père pour lui succéder en 1697. Mais ses quatre fils suivirent si bien son exemple qu'ils le déposèrent à son tour pour se disputer le pouvoir suprême. Le plus jeune, Aureng-Zeb, resté vainqueur, éleva cet empire au plus haut degré de splendeur.

Depuis 1707, époque de sa mort, ses descendants, ainsi que d'autres princes ou guerriers heureux, ne cessent de se disputer le trône les armes à la main, et ne nous présentent plus que le spectacle de ces divisions et de ces déchirements perpétuels qui ont amené la dissolution du vaste empire moghol. De cet état de choses résulte pour l'Inde le plus grand de tous les maux, l'asservissement de cent millions de ses habitants à une puissance étrangère qui les exploite.

Dehli (la moderne), capitale de l'empire, bâtie par Shah-Jehan, non loin de la vieille Dehli, est bien déchue de son ancienne grandeur. De deux millions d'âmes que cette ville renfermait sous Aureng-Zeb, elle n'en contient plus aujourd'hui que de deux à trois cent mille. L'invasion du conquérant persan Nadir-Chah, qui, en 1788, emporta de Dehli un butin qu'on évalue à 1 milliard de francs, et l'occupation de cette ville par les peuples mahrattes furent les principales causes de sa décadence. Cependant plusieurs monuments ont été restaurés par la compagnie anglaise à Delhi, où habite une ombre d'empereur avec le titre de grand-moghol, et un résident anglais qui surveille toutes les affaires politiques du gouvernement nord-ouest de l'Inde.

M. E. Breton, après avoir mentionné les princes qui se sont partagé l'empire de l'Inde avant la domination anglaise, passe à la description des monuments qui existent encore dans cette contrée.

« L'histoire de l'art chez les Indous, dit l'auteur, n'est pas moins obscure que leur histoire politique. Mais, heureusement pour l'art, la présence des monuments peut tenir lieu de l'histoire écrite; toute la difficulté consiste à savoir lire cette histoire muette. L'existence d'une architecture sacrée chez les Indiens ne paraît pas douteuse, et la simplicité trop rustique des habitations construites

par ce peuple forme même aujourd'hui un contraste assez bizarre avec les monuments gigantesques consacrés au culte. Il semble que les diverses invasions que les Indous ont eu à subir auraient dû apporter des modifications dans l'ordre architectonique de leurs constructions. Cependant les Moghols, qui avaient une architecture propre à eux, respectèrent le caractère de l'architecture indienne; mais les Musulmans, au XIe siècle, ne se conduisirent pas de même; leur fanatisme s'attacha à détruire tous les monuments religieux, et surtout ceux qui existaient dans le Bengale proprement dit, contrée qu'on appelle le berceau de la religion et de la civilisation des Indous. C'est sur les côtes de Malabar et de Coromandel, sur les montagnes inaccessibles des Gâtes, que l'on retrouve des monuments nombreux échappés aux ravages des Musulmans. »

Tous les monuments religieux sont divisés par l'auteur en deux catégories : les premiers appartenant au culte de Wishnou, de Siva et de Bouddha, suivi par les aborigènes; les seconds appartenant au culte des conquérants, sectateurs de Mahomet. Les plaines du Bengale et du Penjab ne renferment presque pas de monuments.

M. Breton nous conduit tout droit de l'intérieur de l'Inde dans l'île d'Eléphanta. Cette île, qui a la forme d'une longue colline, est peu éloignée de Bombay et à 8 kilomètres de la côte mahratte. Elle renferme dans ses collines les premiers temples souterrains des Indiens, auxquels les Portugais ont donné le nom de grottes d'Eléphanta, à cause d'un énorme éléphant taillé dans le roc, que le temps a détruit depuis. La grotte la plus remarquable, dont l'entrée est du côté du nord, creusée dans une pierre qui ressemble au porphyre, semble avoir été consacrée à toutes les divinités principales de la religion des Indiens, mentionnées dans les *Védas* ou livres sacrés; elles sont représentées nues, avec leurs attributs caractéristiques. Ce Panthéon indien, dont la vue est imposante, consiste en une vaste salle creusée dans le roc, d'une élévation de six mètres environ et d'une forme quadrilatérale de quarante-quatre mètres sur quarante et un. Le plafond de ce temple est soutenu par vingt-six colonnes et seize piliers, dont les chapiteaux semblent ployer sous le poids de la montagne. On voit sur tous les murs des figures gigantesques sculptées en relief, et au fond du temple un buste colossal à triple face représentant Brahma, Wishnou et Siva, ou la trinité indienne. On ne sent pas l'imagination s'exalter à la vue de ces sortes de monuments, mais on admire la patience qu'il a fallu pendant de longues années pour exécuter jusqu'à la perfection les ouvrages dont ils sont ornés. L'origine de cette grotte, d'après son style et l'opinion des savants, ne remonte pas au delà de trois mille ans.

Si on passe d'Eléphanta à une autre île, à Salsette, réunie à Bombay par une chaussée, on trouvera des grottes en si grand nombre que la principale montagne, où elles ont été taillées dans le roc, ressemble à l'intérieur d'une ruche avec ses alvéoles. Elles sont empreintes du même caractère que celle d'Elé-

phanta, et ne peuvent être que l'œuvre du même peuple et de la même époque. Ce qu'on a trouvé de nouveau dans ces grottes, ce sont des inscriptions dans une langue que l'on peut regarder ou comme un idiome primitif, ou comme une langue sacrée à l'usage des ministres du culte indou. Ce qui est positif, c'est qu'on ne peut pas lire les inscriptions, dont l'alphabet ne ressemble en aucune manière à ceux qui sont usités dans le pays. Parmi tous ces temples souterrains, dits de Kennery, et qui sont plus grands encore que ceux d'Eléphanta, on distingue celui qui est appelé la *Grande Pagode*. Il avait été converti par les Portugais en église chrétienne. « On y entre, dit l'auteur, sous un haut portique « fermé en avant par une balustrade en pierre d'un travail exquis. D'un côté « s'élève un grand pilastre surmonté de trois lions assez grossièrement tail- « lés. Le plafond du vestibule repose sur deux minces piliers quadrangulaires « dont le fût est dépourvu de tout ornement. Ce temple est beaucoup plus élevé « que celui d'Eléphanta ; sa forme est un parallélogramme de vingt-sept mètres « sur soixante-six, dont le pourtour est décoré sur trois faces de trente colon- « nes octogones, la plupart richement sculptées, et dont dix-huit ont des chapi- « teaux décorés d'éléphants. Ce temple se termine par une rotonde au bout de « laquelle on voit reproduite la figure du dieu Bouddha, auquel il était consacré, « mais dont les sectateurs ont été bannis par les Brahmanes leurs ennemis. »

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps dans cette île pour décrire les autres grottes, parmi lesquelles on remarque les temples de *Djogueysyr* ou *Djegueseri* et de *Carli*. Leur ressemblance avec les monuments dont nous venons de parler nous en dispense, et nous allons nous transporter au centre de l'Inde, à la chaîne élevée des montagnes des Gâtes, qui renferme les fameuses grottes d'Ellora, découvertes plus récemment, et qui surpassent en magnificence les monuments des îles d'Eléphanta et de Salsette. Les excavations de ces grottes, situées à vingt-quatre kilomètres d'Aureng-Abad, couvrent un espace de huit kilomètres. « Les plus remarquables, nous dit M. E. Breton, sont situées dans « une montagne taillée à pic, se dirigent du nord-ouest au sud-ouest dans une « étendue de deux kilomètres, et ont une direction légèrement circulaire. Le « rocher est composé de granit rouge extrêmement dur, dans lequel on a creusé « à grand'peine d'innombrables temples, chapelles, salles, corridors, sur plu- « sieurs étages ; le tout orné de figures, plus innombrables encore, de haut relief, « dont malheureusement un grand nombre ont été mutilées par les Musulmans. « Les plafonds de ces grottes sont pour la plupart couverts de peintures et d'or- « nements rendus méconnaissables par la fumée des torches. »

Un de ces temples, appelé *Djagganathâ-Sabhâ*, creusé aussi dans le granit, à plusieurs étages, est dédié à Djagganatha, le maître de l'univers. On voit ce dieu assis sur ses talons au fond du sanctuaire. De ce temple on arrive par un passage à celui de *Paraçou-Rama*, incarnation sanguinaire de Wishnou, et d'où l'on pénètre dans celui d'*Indra-Sabha*, consacré à Indra, le dieu des éléments,

soutenu par d'élégants piliers, et dont l'entrée, taillée dans le roc, est gardée par deux lions couchés. Un autre temple, digne d'attirer l'attention par sa forme élégante et par un dessin gracieux, est celui qu'on appelle *Biskourma*, dédié à *Visouakarmaka - Djhoumprah*, l'ingénieur et le constructeur des dieux de l'Inde.

Quittant les temples souterrains, dont le grand nombre nous empêche d'en reproduire ici la description, nous allons parler des temples qui sont taillés aussi dans le roc, mais à ciel découvert. Parmi les monuments monolithes les plus remarquables nous trouvons celui de *Kelaco*, près les grottes souterraines dont nous venons de parler. Ce temple est consacré à Siva. « Trois parties « fort remarquables, dit l'auteur (1), composent son ensemble : le pavillon « d'entrée avec deux ailes, la chapelle de *Nandi* et le grand temple. Tous ces « monuments ont été taillés dans une masse qu'il fallut d'abord isoler de tous « côtés de la montagne dont elle faisait partie, sur une longueur de trois cent « trente mètres environ. La façade se présente, composée de deux avant-corps « et d'un pavillon central orné de pilastres entre lesquels se dressent de gigan- « tesques figures ; ce pavillon contient cinq pièces et est surmonté d'un étage, « d'où l'on arrive à un pont qui sert à communiquer à la chapelle de Nandi, « compagnon du dieu Siva. Cette chapelle forme un carré dont les parois sont « couvertes de sculptures. En sortant par une porte opposée à celle d'entrée, « on trouve un nouveau pont qui conduit au temple principal, dont l'élévation à « partir du sol de la cour intérieure est de trente mètres. Franchissant un portique « orné de deux piliers et de deux pilastres, et montant trois degrés, on pénètre « sous un péristyle, auquel on arrive également de la cour intérieure par deux « escaliers de trente-six marches ; gravissant encore quatre marches, on trouve « une grande porte gardée par des figures gigantesques et qui donne accès dans « le temple, dont la longueur est de vingt mètres et la largeur de dix-huit. Le « plafond, élevé de cinq mètres quatre-vingts centimètres, est soutenu par deux « rangs de piliers, au nombre de seize, et par vingt pilastres. Au fond est le « sanctuaire, élevé de cinq degrés et contenant la figure du *lingam*. Entre les pi- « lastres sont de nombreuses sculptures, et le plafond conserve encore la trace « de peintures que le temps et la fumée des feux allumés par le fanatisme d'Au- « reng-Zeb n'ont pu entièrement effacer. » Le sommet de ce temple se termine par une espèce de dôme de forme pyramidale ; dans la vaste cour autour du monument se trouvent deux éléphants gigantesques, et derrière la chapelle de Nandi se dressent deux obélisques élevés de treize mètres et richement sculptés. « Un autre joli monument, de forme pyramidale, se trouve devant l'entrée de « la grotte d'*Indra-Sabha* dont nous avons parlé ; il est soutenu par des co- « lonnes élégantes et placé entre un éléphant et une grosse colonne isolée, cou-

(1) M. E. Breton cite ici la description qu'en a faite M. Langlois dans les *Monuments anciens et modernes*.

« verte d'ornements de très-bon goût. » La divergence des opinions sur l'époque de la construction de ces monuments est pour nous une raison de n'en rapporter aucune.

En passant à la construction des pagodes qu'on peut appeler à mitre, à cause de leur forme, l'auteur croit y reconnaître plus facilement la progression de l'art. Les plus anciennes sont formées de gros blocs assemblés, comme dans les constructions cyclopéennes, et posés pyramidalement; on voit apparaître plus tard quelques ornements à l'extérieur des pyramides, plus tard encore viennent les figures des divinités et d'animaux, et en dernier lieu des épopées indiennes. Les pagodes de *Deogur*, qui sont au nombre de trois et qu'on regarde comme les plus anciennes de l'Indoustan, sont construites en pierre de taille et dépourvues de sculptures; elles se composent d'une seule chambre éclairée par une lampe entretenue continuellement par les Brahmanes. On s'aperçoit, au trident qui s'élève au-dessus de ces pagodes, qu'elles sont consacrées au dieu *Mahadeva*.

Dans la ville de Tanjaour, capitale de l'Inde méridionale, s'élève une pagode très-ancienne dédiée à Siva; un mur formant une enceinte carrée autour de cette pagode est couvert de petites statues représentant un bœuf. Parmi ces statues il y en a une en porphyre brun d'une forme colossale; ce bœuf, suivant les préjugés des gens du pays, se promène toutes les nuits autour de la pagode, et le bien ou le mal qui leur arrive dépend de ses dispositions bonnes ou mauvaises.

Plusieurs pagodes existent à *Bindabrund*, ancienne cité sur le bord de la *Juhrna*, à environ quatre-vingt-douze kilomètres de Dehli; une de ces pagodes, celle qui est dans le fort de *Rhotas-Gur*, est remarquable par sa simplicité.

A *Muddenpour*, village peu éloigné de ce fort, existent aussi des ruines d'une pagode autrefois fameuse. Le temple qu'on remarque dans ce même village de *Muddenpour* est dédié à *Wishnou*, et passe pour être de la plus haute antiquité. On remarque les pagodes d'*Agoureh* et de *Chalembron*, comme appartenant à une époque reculée. Ce dernier temple est situé sur les côtes de Coromandel de l'ancien royaume de Tanjouar, à trente-six kilomètres de Pondichéry. On fait remonter ce temple, ou plutôt cette réunion de temples, à 617 ans avant J.-C. La double enceinte de muraille qui entoure cette pagode a cent vingt mètres sur deux cent quarante. « Cette muraille, dit M. E. Breton, « est construite en briques revêtues des deux côtés de grandes dalles de pierre; « quatre portes s'ouvrent aux quatre points cardinaux; chacune de ces portes, « haute de dix mètres soixante centimètres, est percée dans un massif ou stylobate haut de douze mètres. Chaque partie de la porte, les deux montants et « le linteau, est composée d'une seule pierre. Plusieurs des pilastres qui décorent le passage, large de neuf mètres, sont réunis par des chaînes mobiles en « pierre, composées de vingt-neuf chaînons, et engagées par les deux bouts dans « les deux chapiteaux. Le travail est tel qu'il faut que les deux pilastres et la

« chaîne même aient été pris dans un seul et même bloc, qui dut avoir au « moins vingt mètres de longueur. Les portes sont surmontées de pyramides « qui ont sept étages, et au moins cinquante mètres de haut, dont quarante- « trois en pierre, le reste en briques revêtues de *tchoune*, espèce de stuc blanc « composé de coquilles et de porcelaine pilées dont on s'est servi dans les con- « structions anciennes et modernes de l'Inde. Parmi les édifices qui composent « la pagode de Chalembron, et nous avons dit qu'il y en a plusieurs, on remar- « que surtout l'*Ananda-Chabeï*, soutenu par cent colonnes de granit d'une « seule pièce, de dix mètres de hauteur, et le *Devachabeï*, chapelle consacrée à « Parvati, femme de Siva; c'est l'endroit le plus saint du temple et l'un des plus « révérés de l'Indostan. »

On remarque encore, dans les environs de Pondichéry, les anciennes pagodes de *Talicot*, de *Wilnour*, et surtout celle de la ville de Madoureh ou Madura, ancienne capitale du royaume de ce nom. Nous ne voulons pas passer sous silence une autre pagode située dans la petite île de *Ramiseram*, qui se trouve dans le détroit qui sépare l'île de Ceylan de la terre ferme. On entre dans cette pagode par un grand portail de cinq mètres de hauteur entièrement couvert de sculptures. Notre excursion nous conduirait naturellement dans l'île de Ceylan, qui est peu éloignée; mais l'auteur nous fait remonter des environs de Pondichéry au nord de la péninsule indienne, à Bénarès, ancienne *Casi la splendide*, située entre les deux rivières *Benar* et *Api*, qui se jettent dans le Gange. Cette ville, qui ne renferme pas des monuments splendides, comme on en rencontre dans les autres parties de l'Inde, a cependant une réputation peut-être plus grande encore à cause de la modeste pagode qui s'y trouve, et qui est aux yeux des Indous la Mecque de leur religion. Cet édifice, assez beau, et dédié à Mahadeva ou Siva, renferme deux statues de taureau sacré, et une petite image en bronze de Surya, l'Apollon de la mythologie indienne, représenté debout sur son char, traîné par un cheval à sept têtes. De Bénarès la curiosité du voyageur est attirée sur le Gange par une pagode bâtie au milieu de ce fleuve, et sans communication avec les rives. On regarde cette pagode comme un modèle de l'ancienne architecture indoue, mais on ignore l'époque de sa construction.

Des eaux du Gange on est transporté sur un rocher de la ville de *Trichinopali*, place forte de la province de Madoureh. C'est sur le sommet de ce rocher, à cinquante mètres environ au-dessus de la ville, qu'est située une pagode dont le caractère ne ressemble en rien aux monuments consacrés au culte des Brahmanes. La nudité que présentent les salles et les portiques de cette pagode, ainsi que sa forme carrée, la rapprochent des temples bouddhistes du Thibet. Ce qui fait contraste avec la simplicité de cette pagode est la richesse d'une autre pagode dite de *Siringam*, et située à quelque distance de Trichinopali. Des façades sculptées, des parvis décorés de statues, et une grande profusion de colonnes sans proportion et sans ordre, enrichissent l'intérieur de ce temple, le plus

vaste peut-être de toute l'Asie, car il a cinq kilomètres de circonférence, et les pierres de la terrasse extérieure n'ont pas moins de onze mètres de long sur deux mètres de large. L'auteur fait ici la description de deux autres temples situés dans la ville de *Tritchengour*, et non moins remarquables par leur élégance que par leur élévation ; cependant la pagode de la ville de *Trinomales* est regardée comme la plus haute du Carnatic ; sa pyramide a plus de soixante-douze mètres de hauteur.

Vers l'extrémité du Coromandel existe une autre pagode qui est très-révérée, et qu'à ce titre douze millions environ de pèlerins vont visiter tous les ans. Elle porte le nom de *Jaggernaut*, ou *Jagatnatha*, ou *Djagarnât*, surnom de Krischna, à qui elle est consacrée. Les Européens l'appellent *pagode noire*. Les terrains qui l'environnent, sur un rayon de trente à quarante mètres, sont regardés comme saints. C'est sans doute à cause du grand nombre des pèlerins qui, ne pouvant pas entrer tous à la fois dans le temple, doivent trouver autour une terre sacrée où ils puissent accomplir le but de leur pèlerinage. « Le sanc-« tuaire mystérieux du temple, dit notre auteur, est entouré d'un mur formant « presque un carré, deux des côtés ayant deux cent quatre mètres, et les deux « autres cent quatre-vingt-quinze mètres. Dans cette enceinte sont encore cin-« quante temples, dont le plus remarquable consiste en une espèce de tour en « pierre, haute de cinquante-sept mètres, arrondie en courbe sur chaque côté, « et surmontée d'un dôme bizarre et indescriptible. »

Il existe non loin de *Gyah* un temple de bouddhistes, le plus célèbre de l'Indostan. Le corps de l'édifice est un carré massif, couvert tout autour de sculptures en relief délicatement ciselées ; c'est le chef-d'œuvre de l'ancien art oriental. Ce temple est surmonté d'une tour en forme de mitre qui se termine en colonne ornée d'un chapiteau. Ce monument tombe en ruines, et en général l'architecture religieuse de l'Inde est en pleine décadence. Les pagodes modernes de Bombay, de Calcutta et de Doyg, sont bien loin d'imiter la majesté et la grandeur, l'élégance et la richesse des anciens monuments religieux.

Avant de finir la description des temples indous, l'auteur nous fait remarquer qu'il y a dans l'Inde certains monuments fort singuliers, qui embarrassent les antiquaires, et qu'on peut attribuer au culte de Bouddha. « Ce sont, dit-il, « des tours rondes, isolées, de forme pyramidale, et qui ressemblent à beau-« coup d'autres monuments du même genre répandus sur la surface du globe, « et dont l'explication n'a jusqu'à présent été donnée nulle part d'une manière « satisfaisante. » La tour appelée *Sarnat* est la plus remarquable de ce genre ; elle a cinquante mètres à sa base, garnie de larges blocs de pierre, bien polis, joints avec art et ornés d'un bandeau élégamment sculpté. Les ruines qui restent de cette tour s'élèvent encore à quarante mètres de hauteur.

MOSQUÉES.

Des monuments religieux des Indous l'auteur passe à la description des mosquées que les conquérants mahométans ont élevées dans l'Inde. Il semble que la transition qui s'est opérée de la religion indienne à la religion musulmane, pour les princes et les peuples qui l'ont embrassée, ait eu quelque influence sur l'érection des nouveaux monuments. On voit, en effet, que le plus ancien monument élevé par les musulmans dans le vieux Dehli, à quatorze kilomètres de la ville moderne, vers le sud, se ressent de l'influence qu'a exercée sur sa construction l'architecture indoue. Ce monument, connu sous le nom de *Kuttub-Minar*, consiste en une magnifique tour de quatre-vingt-un mètres de haut et de quarante-huit mètres de circonférence à la base. Il fut élevé par Kuttub ou Koutoub, fondateur de la deuxième dynastie patane en 1205. Par sa solidité, sa hauteur, la richesse des matériaux et des ornements, c'est une des plus belles tours qui soient au monde. Plusieurs mosquées construites dans le XVI[e] et le XVII[e] siècles méritent aussi d'être citées, remarquées; nous citerons entre autres celle qu'on appelle *Montie-Musjid*, dans la ville d'Agrah, érigée par Shah-Jehan, et surtout celle de *Juhma-Mesjid*, construite par le même Shah-Jehan, qui fonda en 1631 la moderne Dehli sous le nom de *Shah-Jehanabad*. Cette mosquée, qui lui coûta 3 millions de francs, somme énorme pour l'époque et le pays, est remarquable par son élégance et par son aspect riant. Elle rappelle un acte de cruauté sans exemple commis en 1739 par le conquérant persan Nadir-Shah, qui vint s'asseoir devant la *Juhma-Mesjid* pour assister tranquillement au massacre de cent mille habitants de Dehli, égorgés par ses ordres.

En descendant dans la plaine du Bengale, le seul monument mahométan digne de fixer l'attention à Bénarès est la mosquée appelée *Mesjid*, bâtie vers le milieu du XVII[e] siècle par le conquérant Aureng-Zeb sur les ruines d'une pagode; l'architecture musulmane déploie toute son élégance dans la forme de cette construction, qui lance dans les airs ses hardis minarets, comptés aujourd'hui parmi les merveilles de la ville. Mais, si l'on se transporte à cinquante-six kilomètres de Bénarès, dans la ville de *Juanpour*, on y admire l'*Atoula-Khan-Mesjid*, qui est regardé comme le plus beau temple de l'Indostan. Cette mosquée, dont la construction a coûté 20 millions de francs, est, aux yeux des Musulmans, comme une seconde Mecque, à cause de la vénération qu'inspire son sanctuaire. Elle a l'aspect d'une forteresse. « Les deux grosses tours carrées qui « flanquent la façade sont réunies, dit l'auteur, par une grande arcade en « ogive; la terrasse qui surmonte cette arcade tient lieu de minaret pour ap- « peler à la prière. La plus belle partie de l'intérieur de l'édifice est la nef du « milieu, qui s'élève à une grande hauteur et se divise en plusieurs galeries « superposées; elle est surmontée d'un vaste dôme richement orné. Le soubas- « sement de cette nef est un carré élevé de sept mètres au-dessus du sol, et

« dont les angles sont coupés de manière à en faire un octogone irrégulier ; le « second étage offre seize côtés, et les étages supérieurs vont ensuite augmen- « tant toujours le nombre de leurs angles, jusqu'à ce que ceux-ci deviennent « insensibles à l'œil et que le haut de l'édifice paraisse entièrement rond à la « naissance de la coupole. » Nous mentionnerons encore deux autres mosquées, celle qui existe à *Aureng-Abad*, dans le Dekan, construite sous le règne de Aureng-Zeb, et celle qui se voit à *Luknow*, bâtie au XVIIIe siècle, par Hyder-Aly, dans le district de *Coimbatour*. Cette dernière, regardée comme le chef-d'œuvre de l'architecture musulmane dans l'Inde, a une façade surmontée de deux « élégantes tours octogones d'un diamètre plus grand que n'est ordinai- « rement celui des minarets. »

MONUMENTS FUNÉRAIRES.

Nous n'avons pas à signaler beaucoup de monuments funéraires, car ces sortes de tombeaux chez les Indous sont de la plus grande simplicité. Ils sont généralement composés d'un soubassement carré surmonté d'une sorte de dôme à quatre faces supporté par quatre piliers. Nous admirons ici la modestie et la simplicité des Indous, comme nous avons admiré la grandeur et la richesse qu'ils ont déployées dans la construction des monuments sacrés. L'art n'a rien perdu pour cela, et en tous cas il se trouve largement dédommagé par les mausolées que nous a laissés l'orgueil de quelques princes musulmans. Un des deux plus beaux est celui qui fut bâti au XVIe siècle par l'empereur Akbar. Ce monument se trouve à Secundrü, à environ 8 kilomètres d'Agrah. « Il fut commencé par Akbar lui- « même, dit l'auteur; ce prince y employa vingt-deux années et laissa à son « fils Jehan-Guir le soin de le finir. Ce monument présente une porte à chacune « de ses quatre faces; toutes quatre sont, ainsi que les angles, surmontées de « grands pavillons. L'édifice a cinq étages, qui diminuent graduellement. Le « dôme de plusieurs pavillons est de pierres rouges entrecoupées de morceaux « de marbre blanc. Le cinquième étage est entièrement de ce même marbre; « son intérieur est incrusté de marbre noir sur lequel sont tracés des versets du « Koran. »

Mais le célèbre mausolée de *Taje-Mah'l*, dans les environs d'Agrah, surpasse en magnificence celui dont nous venons de parler. L'empereur *Shah-Jehan* le fit bâtir, au commencement du XVIIe siècle, pour lui et pour sa sultane bien-aimée, Arjemonde-Banou. La construction de cet édifice dura vingt ans et quatorze jours, et sa dépense dépassa 20 millions de francs, sans compter le prix des matériaux que le Shah-Jehan se fit fournir par ses ennemis vaincus. « Le « Taje-Mah'l est construit presque entièrement en marbre blanc; il s'élève sur « les bords de la Juhma, qui coule majestueusement au pied des quatre minarets « placés aux angles de la base carrée qui supporte le monument. Le dôme qui « s'élève au centre a environ vingt-quatre mètres de diamètre. » Le mur du

parvis dans l'enceinte duquel il est situé est haut de vingt mètres et construit en pierre rouge. Dans ce mur on a pratiqué une entrée un peu trop étroite ; c'est un guichet de marbre noir et blanc, fermé par une porte à deux battants de bronze et surmonté de plusieurs dômes d'une superbe architecture. « De ce « portail, dit Caunter, à qui l'auteur emprunte la plus grande partie de cette « description, on passe dans les jardins ; et c'est là qu'apparait tout à coup, « dans sa grandeur sans égale, le *Taje-Mah'l*, chef-d'œuvre du goût et de l'in- « dustrie humaine. Posée sur une énorme base de treize mètres de haut et de « trois cents de long, la masse prodigieuse de marbre poli s'élève hardiment et « domine la rivière, qui ajoute encore à sa majesté en réfléchissant ses beautés « dans le cristal des eaux. En dépit des préoccupations du goût européen on se « sent confondu à l'aspect d'un ensemble aussi frappant de magnificence et « d'élégance architecturale. Toutes les parties de l'édifice qui paraissent blan- « ches sont de marbres amenés par terre du pays de Candahar, c'est-à-dire « d'une distance de près de cent myriamètres ; les parties rouges sont construites « en pierres tirées des montagnes voisines, appelées *Newat*. Le dôme principal « était surmonté, dans l'origine, d'une aiguille et d'un croissant en or ; l'un et « l'autre furent enlevés par les Mahrattes dont la cupidité a commis plusieurs « dévastations, qui ont été réparées, quoique imparfaitement, par la Compagnie « des Indes.

CONCLUSION.

Nous nous sommes étendu sur les monuments de l'Inde proprement dite par deux raisons : d'abord, parce qu'ils sont les plus importants de l'Asie orientale, ensuite parce que nous n'avons plus à nous occuper dans notre prochain article de ceux qui se trouvent dans cette région, la Chine exceptée. Nous laisserons de côté l'Afghanistan, le Lahore, le Japon, etc., pour ne pas tomber dans les répétitions et la monotonie.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'ensemble de l'ouvrage de M. E. Breton, car nous n'en connaissons qu'une partie. Il nous a paru néanmoins qu'à un sujet aussi vaste que la description des monuments de tous les peuples il eût fallu donner une étendue de plus de deux volumes. Cependant l'auteur, par une analyse serrée et bien faite, a rendu l'ouvrage fort intéressant. D'ailleurs les nombreuses gravures ajoutées au texte, et si agréables à l'œil, viennent au secours du lecteur intelligent.

Les monuments des Indous, quelque grands, quelque magnifiques qu'ils soient, ne sont pas entourés de ce prestige du beau, de l'idéal, attaché aux monuments grecs et romains ; pour les noms de la mythologie, Jupiter ou Mars, Junon ou Vénus, la toute-puissance du père des dieux, la force, la sagesse, la beauté, représentées dans la statuaire par le génie des Grecs, sont tout à fait igno-

rées des Indous ; leurs idoles sont ce qu'il y a de plus laid dans l'art et de plus choquant au milieu des temples magnifiques élevés en leur honneur.

Ce qui frappe surtout dans l'examen des monuments de l'Inde, c'est cette profusion de temples et de richesses, cette grandeur colossale des proportions sans que rien indique clairement la cause qui a produit tout cela. Elle tient assurément au sentiment religieux et à l'organisation sociale des Indous.

Il paraît que ces peuples, avant de subir la domination des conquérants, ont embrassé l'esprit contemplatif, si répandu chez les sectes religieuses de l'Orient, qui a détruit leur activité, et les a préparés à souffrir toutes sortes de maux. Les Brahmanes leur apportèrent du nord et de l'ouest leur code *manou*, dont les principales dispositions prescrivent : 1° que la terre cultivée appartient à celui qui l'a défrichée ; 2° que la domination suprême appartient au roi; 3° que le roi a droit à la moitié de ce que la terre produit, comme seigneur suprême du sol (1). « Tant que l'agriculteur, écrivait Strabon, paie le tribut, la terre passe à ses descendants. » C'est sur cette base que la société fut fondée. On distribua les populations par communes, ce qui donna aux Brahmanes un moyen facile de se faire payer le tribut qu'ils percevaient par un magistrat nommé exprès. Les Musulmans ont trouvé cette organisation admirable ; et, malgré les maximes du Coran, ils ont préféré à l'extermination des Indous le tribut que ceux-ci leur ont payé. Ce même système a été adopté par les Anglais.

Ces peuples, moitié nus, mornes et tristes, attachés par force à la glèbe, divisés en une infinité de castes, ennemies les unes des autres, ont dû fournir à leurs dominateurs, non pas la moitié de leurs productions, mais presque la totalité. C'est par ces moyens qu'on a pu ériger les temples et les enrichir, entretenir les castes et le luxe des princes et des seigneurs. Les chaumières d'argile des cultivateurs, exposées à la chaleur du soleil et fondues par les pluies abondantes, forment un contraste affligeant avec l'élégance des minarets mahométans et la magnificence des temples de la religion des Indous, source première de tant de misères et de servitude. On sait que cette religion est toute panthéiste. Il faut étudier la mythologie des Indous pour comprendre leur architecture ; leurs livres sacrés, où tout est gigantesque, où la terre se confond avec le ciel, ressemblent, pour ainsi dire, à leurs monuments, et en sont la meilleure explication.

A. Renzi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

---

(1) Rivista europea de Milan, excellent article de M. C. Cattaneo, mois de mars et avril 1845.

HISTOIRE HAGIOLOGIQUE DU DIOCÈSE DE BELLEY,

ORNÉE DE PLUSIEURS LITHOGRAPHIES, 2 VOL. IN-8,

Par Mgr DEPERY, évêque de Gap.

Il se trouve des hommes qui, à ce seul mot: la *Vie des Saints*, se représentent tout de suite quelque chose de gothique, se reportent aux temps passés et croient voir sous leurs yeux la *Légende dorée* et à leurs côtés Jacques de Voragine, Vincent de Beauvais ou tout autre critique de cette puissance. Inutile de montrer à ces hommes ce qu'il y a d'exagéré dans leurs impressions, de faux dans leur jugement, de défectueux dans leur érudition. Ces hommes, quand ils veulent écrire, ce qui arrive souvent, rougiraient de traiter de l'hagiologie, et leur amour-propre souffrirait si on les comptait au nombre de ceux qui n'ont pas su faire autre chose qu'écrire l'histoire d'un saint. Un critique dont la saine littérature ambitionnait le suffrage écrivait pourtant, il y a peu d'années, en nous parlant de ses préférences: « Certes, j'aime bien autant lire les « *Vies des Saints* que l'histoire des sophistes de l'antiquité, et l'ouvrage de Ruinard est, pour le moins, aussi précieux pour moi que celui de Diogène Laerce. » Dussault avait raison; car, si la morale de l'Evangile l'emporte sur la morale des anciens philosophes, que doivent être ceux-ci en regard des héros que l'Evangile a formés! L'*Institut Historique* est loin de partager un dédain stupide et prévenu; il sait d'ailleurs quelles ressources pour ses travaux il peut trouver dans les actes des saints, sous quelque forme qu'on les présente.

« Presque toute l'histoire de l'Europe, dit Camus, et une partie de celle de « l'Orient, depuis le VIIe jusqu'au XIIIe siècle, est dans la vie des personnages « auxquels on donna alors le titre de saints; chacun a pu remarquer en lisant « l'histoire qu'il n'y avait aucun événement de quelque importance dans l'ordre « civil auquel un évêque, un abbé, un moine ou un saint n'eussent pris part. » Pourquoi Camus prenait-il pour point de départ le VIIe siècle et pourquoi s'arrêter au XIIIe? Est-ce qu'une partie de l'*Histoire d'Orient* ne nous est pas révélée par les actes des saints avant l'époque qu'il cite? et n'est-ce pas, pour ne donner qu'un exemple, un siècle avant celui dont il parle que Grégoire de Tours nous donnait des mémoires précieux dans le livre de la *Gloire des confesseurs?* Et, depuis le XIIIe siècle, quel secours puissant l'histoire générale n'a-t-elle pas trouvé dans les histoires particulières des saints et des personnages éminents en piété!

Ceux qui aiment à puiser aux sources mêmes se trouvent heureux du travail que leur ont épargné les investigateurs consciencieux, les érudits qui ont édité les actes des saints. Des provinces entières trouvent, ou leur histoire religieuse complète, ou la partie la plus intéressante de cette histoire et l'origine de leurs

plus précieux monuments, dans les annales de leurs saints, dont on a fait un ouvrage spécial. C'est ce que soutiendraient avec nous ceux qui connaissent ou la *Normandie chrestienne*, ou le recueil plus général intitulé *Neustria pia*, ou les vies des saints de l'Alsace, ou les vies des saints du diocèse de Paris, ou celles du diocèse de Limoges, ou celles de l'Eglise de Bretagne, dont M. l'abbé Trévaix a donné récemment une édition enrichie, etc.

Mgr Depery a fait pour le diocèse de Belley un travail pareil, et peut-être plus important et plus difficile, eu égard à la constitution actuelle du département dont il avait à parler; car il a fallu qu'il recherchât la vie de tous ceux qu'une sainteté remarquable a rendus célèbres dans la Bresse, dans la principauté des Dombes, dans le Bugey, etc.

Après avoir mêlé aux fonctions du ministère sacerdotal et à ses travaux de pieuses entreprises qui ne lui attirèrent pas toujours, peut-être, le soutien et le suffrage de ceux qui auraient dû le bénir, après avoir joint à ces occupations, sans doute bien plus sacrées que celles des lettres, l'étude des monuments religieux, si utile et si recommandée aux prêtres, M. Depery avait déjà publié quelques monographies, qui prouvaient son genre de prédilection et son aptitude à ce genre sérieux ; et aux vies de saint Arthauld, de saint Anthelme, il avait ajouté une publication particulière qu'on pourrait nommer la partie littéraire et liturgique de l'ouvrage dont j'ai à vous parler aujourd'hui, et dont je vous aurais parlé plus tôt sans les motifs de retard que vous connaissez, et que vous excuserez, je l'espère.

L'auteur a intitulé son livre : *Histoire hagiologique du diocèse de Belley*; on voit qu'il ne s'est pas proposé seulement de donner un recueil de vies édifiantes; le titre plus général qu'il a choisi se trouve savamment justifié par l'ordre chronologique qu'il a préféré, et par les notes nombreuses de tous les genres qu'il a jointes à son récit, dès qu'il a pu naturellement en saisir l'occasion.

Si Mgr Depery nous présentait une histoire suivie et spéciale, un traité ou une dissertation, la tâche de la critique aurait sans doute ses difficultés, mais elle se trouverait cependant simplifiée en cherchant à étudier le système que l'auteur aurait préféré, la chronologie qu'il aurait suivie, la marche qu'il se serait tracée. Mais dans un ouvrage tel que l'*Histoire hagiologique*, il y a eu pour l'auteur un genre de difficultés et de travail dont la plupart des lecteurs ne sont ni appréciateurs, ni reconnaissants. Ils ne remarquent point que chaque chapitre a demandé une étude nouvelle, tantôt d'un point d'histoire, tantôt d'une position géographique, d'un anachronisme réel ou prétendu, etc.

Nous n'avons ni le droit, ni le temps, ni l'espace nécessaires à consacrer à chaque vie particulière; nous allons donc nous borner à indiquer les grandes divisions de l'*Histoire hagiologique* et à faire quelques remarques.

L'auteur a divisé l'ouvrage en quatre sections. La première contient les vies des saints; la seconde, les vies des bienheureux ; la troisième, les vies de per-

sonnes édifiantes, mortes en odeur de sainteté; la dernière enfin, les vies des personnes que la persécution révolutionnaire a fait mourir en haine de la foi à la fin du XVIIIe siècle.

Le tableau édifiant que Mgr Depery déroule aux yeux du lecteur nous présente d'abord la vie de saint Domitian, abbé, qui a vécu au Ve siècle, et vint de Rome terminer sa bienfaisante carrière dans le désert de *Bebron*. Nous affectons d'indiquer cette vie pour faire remarquer l'époque à laquelle la religion chrétienne produisit des fruits plus marqués dans la contrée qu'étudie notre auteur, et pour montrer l'avantage qu'on trouve à consulter ces biographies spéciales parce qu'elles fournissent quelquefois des lumières inattendues sur certains points obscurs d'histoire ou de chronologie. Notre saint se rend chez un personnage riche, puissant et noble, nommé *Latinus*. Après avoir écrit ce nom, Mgr Depery met en note l'opinion de Guichenon, auteur de l'*Histoire de la Bresse et du Bugey*, part. II, page 61, qui fait de *Latinus* le fondateur de la ville de *Lagnieu*. Or l'abbé Lebeuf, dans l'*Histoire du diocèse de Paris*, trouve pour Lagni, actuellement du diocèse de Meaux, une étymologie et une origine absolument les mêmes que celles de Lagnieu ; il fait de *Latinus* un Romain riche et puissant. Cette coïncidence entre l'assertion de deux historiens qui, assurément, ne se sont pas copiés l'un l'autre, nous porterait à voir une certitude là où nous n'osions voir qu'une opinion bien hasardée. Dans la vie de saint Trivier, solitaire au pays de Dombes, au VIe siècle, nous avions vu avec surprise que l'auteur le fait naître en *Neustrie*, sur le territoire des Cadurces, le Quiercy de nos jours. Une note, placée en post-scriptum à la fin du volume, nous révèle que d'autres lecteurs avaient partagé notre étonnement ; mais nous ne nous étions pas hâtés comme eux d'y voir une erreur topographique. L'auteur assure que, à l'époque où naquit saint Trivier, le Quiercy dépendait du royaume de Neustrie ; nous avouons que nous n'en avons point la preuve, mais nous savons qu'un auteur a ses motifs fondés quand il soutient un fait que d'autres n'ont point eu l'occasion d'éclaircir. Ainsi, quand nous voyons la qualification d'*Armoriques* donnée par quelques écrivains aux habitants des côtes de l'Ouest, nous Bretons, nous n'en sommes point jaloux, car nous savons que cette dénomination leur appartenait autant qu'à ceux pour qui la postérité l'a spécialement réservée ; et les *Morins* de l'Artois n'ont pas un autre nom, si ce n'est qu'on leur a donné l'article français au lieu du celtique que les Bretons ont conservé.

Saint Nicolas de Tolentin n'a jamais habité les contrées dont Mgr Depery fait l'histoire. Pourquoi donc le compte-t-on dans ce livre au nombre des saints du diocèse de Belley? Parce qu'il est un des protecteurs de la première ville du département et patron de la célèbre église de Brou. Ce chapitre a fourni à l'auteur l'occasion de nous dire tant de choses qui tiennent à son objet principal, et qu'il n'eût pu peut-être placer ailleurs, que nous nous garderons bien

de lui reprocher cette sorte de hors-d'œuvre. Ce qu'il a fait, d'ailleurs, d'autres l'ont fait comme lui en pareilles circonstances, et Mgr Depery avait plus de raisons pour placer saint Nicolas de Tolentin dans l'hagiologie de Belley que le Père Albert-le-Grand n'en avait pour insérer saint Hellier parmi les saints de Bretagne. Le premier volume, consacré tout entier à la première des sections indiquées, contient l'histoire de vingt personnes honorées du titre de saint. Le second volume donne soixante-seize biographies qui ne peuvent évidemment avoir toutes la même étendue. Elles nous apprennent combien le siége de Belley a compté de prélats distingués par une piété éminente ; peu de diocèses peuvent présenter un aussi grand nombre d'évêques qui aient fait le bonheur et aient été le modèle de leur clergé. Elles apprennent à ceux qui, comme nous, ne comptaient qu'une sainte fournie par l'ordre des Chartreux, que sainte Roseline n'est pas la seule que les religieuses chartreuses, aujourd'hui moins connues que jamais, honorent du titre de bienheureuse. Elles nous apprennent l'existence éphémère, mais réelle, de l'évêché de Bourg, etc. ; elles nous montrent enfin la piété chrétienne poussée à l'héroïsme dans cette heureuse contrée, et la foi faisant des martyrs, même au siècle dernier.

Les dissertations, les discussions chronologiques, les objections que l'auteur se fait et qu'il résout, etc., tout dans cet ouvrage consciencieux prouve un travail immense, dirigé par une critique éclairée. Depuis qu'il a, par cette *Histoire hagiographique*, acquis de nouveaux droits à la reconnaissance de la science historique, l'auteur a été élevé sur le siége de Gap. Espérons que les courses évangéliques au milieu des montagnes de son diocèse tourneront encore à l'avantage des lettres, et que, le zèle conduisant l'évêque au milieu de ses ouailles, les lumières, l'inclination, l'instinct conduiront aussi l'investigateur érudit à des découvertes importantes dans un pays qui n'a peut-être pas été assez étudié jusqu'à ce jour. Espérons aussi que l'auteur, continuant avec nous des rapports si honorables pour l'*Institut Historique*, voudra bien, en secondant nos travaux, nous faire participer aux siens.

L'abbé BADICHE,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

COURS PUBLICS ET GRATUITS

PROFESSÉS AU SIÉGE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Les trois cours de physique, de philosophie de l'histoire et d'hygiène, sont toujours suivis avec empressement par un nombreux auditoire.

Cours d'hygiène. (M. JOSAT.)

Abordant le premier point de la division qu'il a adoptée (l'organisme humain et ses modifications), le professeur prévient son auditoire qu'il n'a pas

l'intention de l'amener et de le retenir dans les champs de l'anatomie et de la physiologie humaines; il suppose ces connaissances acquises par chacun, présentes même à l'esprit de tous, et entre tout de suite en matière.

Nous reportant en quelque sorte, dit-il, à la formation du premier homme, imaginons pour un instant une masse sans consistance dans laquelle les liquides se trouveraient dans une proportion huit ou neuf fois plus grande que les solides; à un mot du Créateur, les organes dont l'ensemble constituera le corps humain, comme leurs fonctions constitueront la vie, les organes prennent dans cette masse ce qui convient à chacun : les systèmes se forment, les divers appareils s'établissent, la vie les pénètre, l'intelligence les domine, et tout l'homme est formé.

Nous sommes donc tous essentiellement constitués primordialement par des fluides et des solides, secondairement par des systèmes divers, tels que le cellulaire, le nerveux, fibreux, osseux, etc..... et définitivement par des organes et des appareils d'organes.

Est-ce à dire que l'organisation soit la même chez tous? Vous avez déjà répondu à cette question par la comparaison presque instinctive de vous-même à vous-même, de vos amis entre eux. Vous sentez en effet que votre organisme actuel n'est point votre organisme d'il y a vingt, trente ou quarante ans; que votre ami, au teint presque olivâtre, au caractère opiniâtre et réfléchi, ne saurait être organisé comme vous, qui différez de lui par la blancheur des tissus, l'instabilité des affections et la générosité du caractère. Vous remarquerez de même que, quoique différents par l'organisation, vous vous ressemblez par la santé, parfaite chez l'un et l'autre.

Il serait donc difficile, pour ne pas dire impossible, de rencontrer deux individus organisés précisément de la même manière. Ce qui modifie surtout l'organisme sans que la santé soit en souffrance, ce sont : 1° les tempéraments; 2° les âges; 3° les sexes; 4° les habitudes; 5° les prédispositions héréditaires; enfin beaucoup d'autres circonstances moins importantes ou mal étudiées jusqu'à présent.

1° Lorsqu'un individu est constitué de telle sorte que l'on trouve chez lui d'une manière marquée la prédominance d'un appareil d'organes sur tous les autres, on dit qu'il est de tel ou tel tempérament. C'est sous ce point de vue particulièrement qu'il est vrai de dire qu'aucun de nous *ne ressemble à son semblable*. L'importance de l'étude des tempéraments est telle en hygiène que nous devons en faire la matière de développements approfondis et remettre à une prochaine séance tout ce qui s'y rapporte.

De vifs applaudissements témoignent de la satisfaction d'un auditoire plus nombreux encore qu'à la première leçon.

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE M. L'ABBÉ MANET,

Par M. l'abbé BADICHE, membre de la troisième classe.

L'*Institut Historique* a perdu, l'an dernier, un de ses associés correspondants, celui qui, peut-être, prenait l'intérêt le plus vif à ses travaux et qui cherchait le plus à les partager par d'utiles communications. Nous voulons parler de M. l'abbé Manet, sur lequel nous avions demandé à la troisième classe une notice nécrologique, bien qu'il fit partie de la première. Notre vœu n'a point été rempli, et, regrettant de n'avoir pas vu une plume plus habile consacrer la mémoire de notre vénérable confrère, nous avons essayé d'y suppléer par quelques lignes qui rappelleront les principaux faits de sa vie et ses principales publications.

M. François-Gilles-Pierre-Barnabé *Manet* naquit le 15 janvier 1764 à Pontorson, petite ville aujourd'hui du département de la Manche, mais alors du diocèse d'Avranches et sur les confins de la Bretagne. Sa famille étant allée s'établir à Saint-Malo, le jeune Manet obtint de l'évêque d'Avranches d'aller aussi dans cette ville pour terminer ses études au séminaire. En 1780, il se fit agréer à ce diocèse, où il fut ordonné prêtre le 22 décembre 1786. On le nomma alors professeur de *quatrième* et de *troisième* au collége de Dinan, où il eut pour élèves deux hommes qui ont écrit et pensé dans un sens bien différent. L'un est le docteur Broussais, natif de Saint-Servan; l'autre M. le vicomte de Chateaubriand, né à Saint-Malo, et qui se destinait alors à l'état ecclésiastique. L'illustre auteur du *Génie du Christianisme* était effectivement élève au collége de Dinan, quand, le 16 décembre 1788, M. Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Malo, lui donna la tonsure dans la chapelle de son palais épiscopal.

Après avoir refusé le serment à la constitution civile du clergé, forcé par les événements de 1791 de quitter son collége, M. Manet allait s'embarquer pour l'Irlande lorsque, arrêté à Saint-Malo, il fut chargé du spirituel de l'hôpital de cette ville jusqu'au jour où l'orage révolutionnaire, devenu trop violent, l'obligea à se cacher. Il ne quitta point la localité, et trouva pendant ces temps malheureux le moyen de se rendre utile. Quand un peu de liberté fut rendu à l'Eglise, l'abbé Manet rentra à l'hôpital de Saint-Malo en qualité de chapelain, fit restaurer la jolie chapelle, contribua à former la plupart des établissements de charité de la ville. Il s'occupa ensuite à mettre en ordre les archives de Saint-Malo. En 1823, on lui donna la direction du collége, qu'il a gardée pendant douze ans. Il resta ensuite prêtre habitué de Saint-Malo, où il jouissait de l'estime générale, mais où les supérieurs ecclésiastiques, qui ont souvent donné des preuves de faveur inexplicables, semblaient avoir oublié son mérite, ses services et ses vertus. L'évêque actuel de Rennes, Mgr Saint-Marc, regarda cet oubli comme une injustice, et le fit chanoine honoraire de sa cathédrale en 184[illegible]. L'abbé Manet jouit peu de cet honneur, qui était venu le chercher si tard, car il mourut le 18 juin 1844.

L'abbé Manet était un homme studieux, et à toutes les époques de sa vie il avait trouvé le moyen de se livrer à l'étude, et surtout à celle qui faisait l'objet de sa prédilection, celle qui, en effet, est d'un intérêt plus général, l'étude de l'histoire. Il a souvent publié le fruit de ses veilles, et elles prouvent, sinon un écrivain élégant, du moins un érudit et un investigateur consciencieux.

Il était depuis longtemps membre de l'*Institut Historique*, et nos collègues chargés de la correspondance pourraient seuls nous dire avec quel zèle il cherchait à multiplier, à utiliser ses rapports avec nous. Il a quelquefois enrichi le *Journal* de mémoires intéressants; je citerai surtout une *Notice sur la ville d'Auray*, insérée dans le 13e volume. Jusque dans les derniers temps il a montré son zèle pour notre société, et, quelques mois avant sa mort, il envoyait un journal de sa localité qui contenait des renseignements curieux sur les navigations de J. Cartier. Une cécité à peu près complète et ses trop modiques ressources l'avaient mis dans la nécessité de renoncer à fournir une cotisation qui, toute faible qu'elle est, était au-dessus de ses moyens, et quelques semaines avant sa mort il annonça qu'il ne pouvait plus être des nôtres; sa lettre peignait ses nobles sentiments et ses regrets. M. Manet était aussi membre de la *Société française de Statistique universelle*.

Voici la liste de ses principaux ouvrages.

1° *Le Curé Hamart en opposition avec lui-même, avec la doctrine catholique*. 1792.

C'est une brochure publiée contre un prêtre intrus.

2° *L'Anti-guinguette, ou lettre honnête au curé Hamart*. 1792.

3° *Principes et règles de conduite pour les catholiques dans les conjonctures présentes*. 1792.

4° *Réponse à la lettre de Ch. Caron, ex-principal du collège de Dôle*.

5° *Conférence amicale entre un partisan des prêtres qui ont paru, et une dévote tenant le parti de ceux qui sont restés cachés*. 1796.

Toutes ces brochures et plusieurs autres furent imprimées, sans nom de lieu ni d'auteur, de même que les articles qui furent insérés dans les journaux de l'époque.

6° *Histoire de sainte Geneviève-des-Bois, princesse de Brabant*, in-18.

7° *Etrennes Malouines*, pour 1819, in-18.

8° *Biographie des Malouins célèbres, nés depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours; précédée d'une notice historique sur la ville de Saint-Malo, depuis son origine*. 1 vol. in-18, 1824.

9° *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel et de Cancale, des marais de Dôle et de Château-Neuf, et en général de tous les environs de Saint-Malo et de Saint-Servan, depuis le cap Fréhel jusqu'à Granville, avec deux notices supplémentaires, la première sur Jersey et les autres îles*

anglaises adjacentes, la seconde sur toute la côte de Normandie, qui aspecte ce petit archipel; orné de plusieurs cartes. In-8°.

Cet ouvrage, dont le titre seul revèle un grand travail, fut couronné par la Société de Géographie de France, dans la séance solennelle du 28 mars 1829, et l'auteur honoré d'une médaille d'or de la valeur de 400 francs.

10° *Histoire de la Petite-Bretagne, ou Bretagne armorique*, depuis ses premiers habitants connus. 1834.

11° *Vie du bienheureux Jean de Chatillon, plus connu sous le nom de saint Jean de la Grille, dernier pontife d'Aleth, et premier évêque de Saint-Malo depuis la translation du siége.* In-18. 1840.

Nous avons nous-même rendu compte de cet opuscule à l'*Institut Historique*, et notre article, inséré au 13ᵉ volume de *l'Investigateur*, nous valut une lettre aimable de M. Manet.

12° *Notice intéressante sur l'incendie de Saint-Malo en* 1661, *et sur la statue de Notre-Dame de la grand'porte, suivie d'un recueil de chants religieux.* In-18.

Nous avons dit aussi un mot sur cette notice, dans la chronique du journal, et nous avions raison de l'appeler le chant du cygne, puisque c'est la dernière publication de l'auteur.

A sa mort, on a trouvé chez lui un grand nombre de manuscrits, renfermant la matière de deux volumes d'opuscules sacrés et lyriques; de deux volumes de variétés philosophiques, morales et badines; la suite de son histoire de le Petite-Bretagne, depuis l'époque de la réunion jusqu'à nos jours; enfin ce qu'il appelait ses grandes recherches, c'est-à-dire l'histoire développée des deux villes de Saint-Malo et de Saint-Servan, depuis leur origine, avec cartes et plans dressés par l'auteur.

Le conseil municipal de Saint-Malo a fait l'acquisition de ce dernier manuscrit, qui malheureusement n'est point terminé.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 4 février 1846, sous la présidence de M. Buchet de Cublize, vice-président. Le procès-verbal a été lu et adopté. Notre collègue M. Devals aîné fait hommage à la classe d'un ouvrage sur *la voie romaine de Toulouse à Cahors*. M. Rosière est chargé d'en rendre compte. La classe reçoit également le *Bulletin de la Société de Géographie*, mois d'octobre 1845. L'ordre du jour appelle la proposition des questions pour le congrès prochain; M. Buchet de Cublize propose la question suivante: *Apprécier les causes diverses auxquelles l'Europe doit*

la suprématie qu'elle exerce sur le reste du globe. M. Renzi fait remarquer qu'il conviendrait de dire société européenne, au lieu d'Europe, afin d'éviter toute équivoque ; la question est adoptée avec cette modification. Une seconde question est ainsi formulée : *Quelle a été l'Influence de l'esprit français sur l'Europe depuis deux siècles?* Une discussion s'élève sur la vraie portée de cette rédaction. Après des explications de son auteur, la question est mise aux voix et adoptée.

M. Buchet de Cublize annonce à la classe qu'il lui communiquera dans la prochaine séance des extraits d'une lettre intéressante sur Danton.

∴ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 11 février 1846, sous la présidence de M. Alix, président. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. La classe, après avoir entendu la rapport favorable de la commission sur la candidature de M. de Clairville, littérateur français à Londres, est invitée à prendre part au scrutin. M. de Clairville est admis comme membre correspondant, sauf la sanction de l'assemblée générale. Deux nouveaux candidats, MM. le chevalier Martinelli et Masseangeli, de Naples, sont présentés à la classe par MM. E. Breton et Renzi. M. le président nomme une commission pour vérifier les titres des candidats ; elle est composée de MM. Alix, Trémolière et Fontaine. M. le président rappelle à la classe l'urgence de proposer des questions pour être traitées dans le congrès prochain. M. Alix propose la question suivante : *Comparer les littératures du nord de l'Europe à celles du midi et déterminer les caractères qui les distinguent*. M. Buchet de Cublize propose ensuite la question suivante : *La langue française s'est-elle améliorée depuis un siècle et demi ?* Après quelques observations ces deux questions ont été admises pour faire partie du programme de notre congrès. Plusieurs autres questions ont été ajournées. M. Alix est appelé à la tribune pour lire son rapport sur les *Poësies choisies du roi de Bavière*, traduites en prose par notre collègue M. Hallez. Ce rapport est renvoyé au comité du journal. M. Alix donne lecture également d'un mémoire ayant pour titre : *la France sauvée par des envoyés providentiels*. Ce mémoire, dont la lecture a été écoutée avec intérêt, a été renvoyé au comité du journal.

∴ Le 18 février, la troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée, sous la présidence de M. l'abbé Laroque, président. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Renzi fait connaître à la classe qu'aucune biographie n'ayant paru sur un savant fort distingué qu'elle vient de perdre dans la personne du comte de Cassini, il serait important pour la classe de rendre hommage à la mémoire d'un collègue aussi savant que vertueux. La classe, pour accomplir ce devoir, ayant jeté les yeux sur notre collègue M. l'abbé Devic, ami intime du

défunt, charge M. Renzi d'écrire à M. Devic pour lui exprimer les vœux de ssemblée.

Les livres offerts à la classe sont une brochure intitulée : *le Bagne et les maisons centrales de force et de correction*, par M. l'abbé Laroque ; M. Buchet de Cublize est chargé d'en rendre compte. L'ordre du jour rappelle à la classe la présentation des questions qu'elle doit proposer au congrès prochain ; M. l'abbé Auger propose les questions suivantes : 1° *Quelle est la nature et quelle a été l'influence du doute méthodique de Descartes?* 2° *Quelle influence ont exercée sur les progrès des sciences naturelles les classifications et nomenclatures chimiques, botaniques et autres?* 3° *Quelles méthodes ont été suivies depuis Fermat dans l'enseignement des mathématiques?* Cette dernière question soulève une discussion entre plusieurs membres ; M. Buchet de Cublize pense qu'elle exige une connaissance excessivement étendue sur les mathématiques, qu'elle est trop vaste, et qu'enfin elle n'offrirait pas d'intérêt dans le congrès ; M. le docteur Josat fait remarquer que ce travail, s'il est accepté par un membre de l'Institut Historique, ne le sera qu'autant qu'il pourra être traité d'une manière intéressante ; M. B. Jullien se borne à dire qu'il faut d'abord s'occuper de savoir si la question peut être admise. M. Buchet de Cublize soutient qu'il est difficile de traiter cette question ; M. l'abbé Auger déclare qu'il la traitera au prochain congrès. M. le président met aux voix successivement les trois questions dont il est fait mention; elles sont adoptées. M. le docteur Josat propose à son tour la question suivante : *Apprécier au point de vue de l'histoire les divers modes de traitement dirigés contre la folie;* elle est adoptée sans opposition. M. Buchet de Cublize propose et la classe accepte la question suivante : *Faire l'histoire de la photographie.*

L'ordre du jour appelle la discussion sur le mémoire de M. B. Jullien, dont la lecture a eu lieu dans la séance précédente, *Tacite réfuté par lui-même* (*Vie de Tibère*); l'auteur s'empresse de rappeler à la classe les principaux points de son mémoire. M. Buchet de Cublize demande et obtient la parole pour le combattre ; il convient d'abord que Tacite était un homme de parti, mais qu'entre Tacite et Lévêque, écrivain moderne sous l'empire, la différence est bien grande. « Ce dernier, dit l'orateur, flattait Napoléon, tandis que le premier n'était point courtisan. » M. Buchet de Cublize ajoute que l'auteur du savant mémoire, par un procédé ingénieux, cherche à déprécier un écrivain dont les jugements ne conservent pas moins dans leur ensemble une grande force, quand il s'agit d'apprécier les faits et les personnages dont il écrit l'histoire. Tibère, suivant l'orateur, était un prince plus cruel qu'humain. M. B. Jullien soutient qu'il n'a pas fait un parallèle entre Tacite et Lévêque comme historiens, que les faits cités dans Tacite prouvent que Tibère était un prince habile et généreux, et non un prince sanguinaire et cruel, que Tacite a interprété en ennemi tous les actes de Tibère et qu'il ne les a pas jugés suivant les lois de la raison et de

la justice. M. Buchet de Cublize répond que Tacite était un homme trop loyal pour avoir noirci injustement la mémoire des hommes dont il a écrit l'histoire. M. l'abbé Auger prend la parole et fait observer que tous les faits cités par Tacite ne l'ont pas été par M. B. Jullien, et que beaucoup de ces faits donnent raison à Tacite.

L'orateur pense que l'opinion de M. B. Jullien n'est pas fondée. Il ne croit pas que l'on puisse, deux mille ans après, critiquer les œuvres de cet historien, sans s'occuper de l'opinion des historiens contemporains sur cet auteur. Tacite d'ailleurs annonce, dit M. Auger, qu'il peut parler avec franchise, parce qu'il n'a plus de motifs de haine, ni de flatterie. M. Buchet de Cublize ajoute que Tacite a jugé Tibère sur un ensemble de faits, et que ce n'est pas sur des faits isolés qu'il a supposé les intentions de Tibère. M. Favrot fait remarquer que si Tacite a supposé les intentions de Tibère, M. B. Jullien pouvait fort bien combattre cette supposition. M. B. Jullien prend à son tour la parole pour répondre aux précédents orateurs. Il soutient qu'il a cité tous les faits principaux de Tacite dans son mémoire, en laissant de côté tous ceux qui lui ont paru invraisemblables ; que d'ailleurs il ne croit pas qu'il soit nécessaire d'avoir l'appui d'un historien contemporain pour juger les actes de Tacite et de tous les historiens de l'antiquité. Après cette discussion intéressante et animée, dont nous ne faisons que reproduire une très-courte analyse, le mémoire de M. B. Jullien a été mis aux voix et renvoyé au comité du journal.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 25 février, sous la présidence de M. Foyatier, président. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. L'ordre du jour appelle la lecture du rapport sur l'ouvrage intitulé *Itinéraire du Luxembourg germanique*, par notre collègue M. le chevalier de La Basse-Mouturie. M. E. Breton, rapporteur, déclare qu'il lui a été impossible d'entrer dans tous les détails qu'indique l'auteur, mais il a donné à la classe une juste appréciation de cet intéressant ouvrage. Ce rapport a été envoyé au comité du journal. M. Marcellin a continué la lecture de son mémoire sur Saint-Pierre de Rome; ensuite il a lu un mémoire sur le génie particulier et propre à chaque peuple dans ses productions intellectuelles ou artistiques. Il a démontré qu'il y a un grand danger, surtout pour l'art historique en peinture et en sculpture, à confier l'exécution des monuments publics aux artistes étrangers. La classe renvoie les deux mémoires au comité du journal. L'ordre du jour appelle les questions que la classe doit fournir pour le congrès. M. Renzi propose les questions suivantes : *Faire l'histoire de la peinture en France, depuis le Poussin jusqu'à David. Quelles furent les phases de l'art musical depuis Palestrina jusqu'à Rossini?* M. Foyatier propose aussi la question suivante : *Quelle est l'influence qu'exercent les arts sur le peuple ?* Enfin M. E. Breton propose ces questions : *Quels sont les*

principaux caractères qui distinguent les écoles italiennes du XIIIe au XVIIe siècle? — Histoire critique des divers modes employés aux différentes époques dans les restaurations des édifices. Après quelques observations faites par plusieurs membres sur les questions proposées, la classe les a adoptées pour être portées dans le programme du Congrès.

*** Le 27 février, l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay, vice-président. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. M. l'administrateur fait part à l'assemblée de la mort de notre collègue M. Philippe Dupin. M. Buchet de Cublize est chargé de rédiger une notice nécrologique de notre regrettable collègue. M. le secrétaire donne lecture de la liste des livres offerts à la société dans le courant du mois. Des remerciements sont votés aux donateurs. La candidature de M. de Clarville, admise dans la deuxième classe, est présentée à la sanction de l'assemblée ; M. de Clarville est admis par le scrutin en qualité de membre correspondant. On donne lecture du programme des questions pour le prochain congrès, rédigé par le conseil et le comité des travaux sur la présentation des classes. Après une discussion assez animée à laquelle prennent part MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Masson, Huillard-Bréholles, de Berty, Buchet de Cublize et Renzi, toutes les questions ont été mises aux voix successivement, classe par classe, et approuvées par l'assemblée générale.

M. Trémolière est appelé à la tribune pour achever la lecture de son compte-rendu sur l'*Histoire Universelle* de notre collègue M. Cesare Cantu, qu'il avait commencée dans la dernière séance.

La quantité des sujets traités dans cet intéressant ouvrage, et dont le rapporteur a rendu compte (*six premiers volumes*) ont attiré l'attention des membres présents. MM. Leudière et Huillard-Bréholles font quelques observations sur l'origine des Goths ; le premier pense que le rapporteur n'accorde pas assez d'autorité au témoignage de Jornandès. M. Nigon de Berty fait observer que les Romains n'admettaient pas les dieux étrangers parmi les dieux indigènes, mais les toléraient seulement ; il critique l'expression *dieux panthéistiques*. MM. Leudière, Buchet de Cublize et Masson présentent ensuite quelques considérations sur les opinions émises à propos de l'esclavage chez les anciens, opinions du reste qui appartiennent à l'auteur plutôt qu'au rapport. M. Masson en particulier pose en principe que dans toute législation l'esclave a des droits, et en fait qu'il en a eu chez les Romains. Enfin M. Renzi regrette que le rapporteur n'ait pas insisté sur le travail de M. Cantu relatif aux langues. M. Trémolière, après avoir défendu son rapport déclare qu'il fera droit aux différentes objections, et son rapport est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal. A cause de l'heure avancée, la lecture du travail de M. Auger, sur la découverte du tombeau de saint Eutrope, à Saintes, est renvoyée à la prochaine séance.

R.

CHRONIQUE.

Nous insérons avec plaisir les détails suivants qu'on nous communique sur l'histoire ancienne de la rose.

La culture des fleurs semble avoir mérité quelque attention des Grecs et des Romains. Ils portaient des fleurs comme offrandes dans les temples de leurs divinités; dans les fêtes publiques ou privées, des fleurs formaient les principaux ornements. Les Romains attachaient aux fleurs plus de prix que les Grecs; ce goût peut trouver son explication dans le luxe et la splendeur des pays de l'Orient que les vainqueurs ont voulu imiter.

Homère et Anacréon font mention de la rose, le premier dans un hymne à Cérès, le second dans plusieurs de ses Odes. Ces poëtes nous apprennent que c'était une fleur remarquable par la beauté de ses pétales, qu'elle croissait parmi les épines, qu'elle répandait un parfum d'ambroisie, que sa couleur avait quelque chose de la belle carnation de l'homme; c'était enfin la plus belle des fleurs, *la reine des fleurs, la fleur de l'amour.*

Chez les Grecs, la rose commune naissait en mars, et la rose grecque ou *lychnis coronaria* en mai. A Rome, les premières roses paraissaient en avril; en mai, elles étaient généralement en pleine floraison. En Egypte, au dire de Théophraste, la rose était en fleur deux mois plus tôt et deux mois plus tard qu'en Italie; elle succédait, dans ce pays, au lis et à la violette.

Chez les anciens, la médecine faisait usage de la rose. Oribaze, Actuaire, Mircelus, Miriscus, Celsus, et plusieurs auteurs anciens qui ont écrit sur la pharmacie, font fréquemment mention de l'emploi médicinal de la rose; mais les notions que fournissent ces auteurs ne sont point assez intéressantes pour mériter une attention particulière.

Pour faire connaître les plus fréquents emplois de la rose, il faut jusqu'à un certain point parler de l'usage général que l'on faisait des fleurs, puisque la rose était indubitablement la plus estimée de toutes.

Nous l'avons dit, c'était l'usage chez les Grecs et les Romains de décorer de fleurs les temples, les autels, les statues des dieux. Ils se couronnaient eux-mêmes de fleurs dans les cérémonies religieuses et ils offraient des guirlandes aux divinités qu'ils supposaient devoir mieux accueillir leur offrande. Athénée nous apprend que les Grecs avaient coutume d'orner de fleurs la porte de la jeune fiancée. Les morts portaient une couronne de fleurs; cette coutume subsiste encore en Orient. Sophocle nous représente Electre et Oreste s'acheminant vers le tombeau de leur père pour y répandre des libations avec des fleurs. Les parents du défunt ceignaient leur tête de fleurs pendant le temps du deuil; c'é-

tait là un emblème de la fragilité de la vie, aussi éphémère que l'existence des fleurs de leur couronne. On jonchait les sépulcres de roses, car on s'imaginait que ces lits de fleurs conservaient les restes mortels, et que la rose avait des attraits pour les mânes du défunt. On employait aussi d'autres fleurs que la rose, auxquelles on supposait des vertus spécifiques. L'amaranthe, le persil, le myrte étaient des plantes funéraires, mais la rose fut pendant plusieurs siècles la fleur favorite, soit dans les funérailles, soit dans les autres cérémonies.

Les fleurs blanches ou rouges étaient, suivant les Romains, très-agréables aux mânes des morts; ils aimaient surtout la rose; on a trouvé des inscriptions relatives à des legs faits expressément pour subvenir aux frais de culture de roses sur le tombeau du testateur... « Donavit sub hac conditione ut quotannis ad monumentum ejus deferant (V. *Le antichità d'Aquileja. Gianbomenico Bertoli*, Venetia, 1736). »

Dans les banquets et les festins, on couvrait de roses les tables et les salles. *Delicati illi et fluentes parum se lautos putabant nisi luxuria vertisset annum, nisi hybernæ poculis rosæ innatassent*, dit Pacace. Suétone rapporte que Néron dépensa plus de 750,000 francs en roses pour orner un banquet. On suppose que cet usage s'introduisit au temps d'Horace; cette opinion se fonde sur une de ses odes (livre I, ode 48). On rapporte également que Cléopâtre dépensa un talent pour acheter les roses destinées à orner la salle d'un festin; ces fleurs formaient à cette occasion une couche ayant une coudée et demie d'épaisseur (*Athénée*).

Le principal usage que l'on faisait de la rose dans les festins était de former des couronnes et des guirlandes, qui se plaçaient sur la tête et les épaules des convives; c'était généralement le maître de la maison qui devait fournir ces guirlandes. Les serviteurs portaient aussi des couronnes; les coupes elles-mêmes étaient ornées de guirlandes et de fleurs. « C'est d'après cette coutume, dit Anacréon, qu'une couronne de fleurs indiquait un convive ou une fête. » On regardait encore les fleurs comme un préservatif contre l'ivresse, quoique, en réalité, dans bien des circonstances, une guirlande de fleurs fût comme le signal de l'ivresse : « Je ceindrai ma tête de fleurs et je contreferai l'homme ivre, dit Plaute : *Capiam mihi coronam in caput, assimilabo me esse ebrium* (Amphytrion, acte III, scène 4). » La rose entrait encore dans la composition de riches parfums et d'essences qui s'employaient dans les mêmes occasions que la fleur même. (Homère, *Iliade*, II, v. 23.)

C'était un noble et saint usage que celui d'embellir les sépulcres de fleurs. Le christianisme, à son berceau, le blâma sévèrement; il y voyait une autre espèce d'idolâtrie; mais le cœur de l'homme suivit sa pente et il revint graduellement à cette coutume si gracieuse, si noble, si naturelle, de manifester son affection; on a dit de cet usage, et avec raison, que, semblable aux bonnes pensées, il

venait du cœur. Il a donc passé dans toutes les régions, s'est perpétué à travers tous les âges sans être jamais sujet à l'influence capricieuse de la mode.

Nous nous faisons un plaisir de reproduire les remarques fort judicieuses faites par Mme Maury dans notre dernier congrès sur la loi qui a présidé au développement de toutes les littératures.

« Si je devais exprimer dans cet écrit une idée qui me fût propre, je me serais sans doute abstenue de l'exposer; mais des autorités reconnues et avouées de tous ont déjà dit leur mot sur cette thèse, et je me contenterai de reproduire leur opinion, et de l'appuyer de quelques considérations pour en démontrer toute la vérité.

« Suivant cette belle pensée de Mme de Staël: La littérature est l'expression de la société; et selon ce mot profond de Buffon: Le style c'est l'homme, il ne nous sera pas difficile d'indiquer la loi qui a présidé au développement de toutes les littératures; cette loi, c'est le développement lui-même de chaque société. N'êtes-vous point de mon avis, ou plutôt n'êtes-vous point avec moi de l'avis de Buffon et de Mme de Staël? Des esprits supérieurs pourraient apporter sur cette question des vues nouvelles; quant à moi, faible et inexpérimentée, je marcherai dans cette discussion en donnant la main aux deux grands écrivains que j'ai nommés, et j'essaierai de trouver, dans le rapport des littératures diverses avec les mœurs différentes des temps et des lieux, la preuve que ces deux autorités sur lesquelles je m'appuie avaient saisi la vérité; et de cette manière je prouverai aussi que je n'aurai pas mal fait de me reposer sur elles.

« Je voudrais bien pouvoir remonter aux littératures anciennes, et démontrer par Homère et par Virgile, par Hérodote et par Platon, par Tacite et par Lucain, la confraternité des littératures et des mœurs, et mettre au grand jour la ressemblance qui existait entre les faits sociaux et les écrivains; mais je suis tout simplement animée de bonne volonté, et mon admiration pour les productions des Grecs et des Latins n'est que le résultat de l'admiration qu'elles ont inspirée aux personnes qui ont pu les lire dans l'idiome original.

« Cependant ces littératures et ces histoires me sont parvenues par les traductions, et sous notre robe à la française je puis parfois encore découvrir leurs belles formes antiques, leurs proportions grandioses; j'oserai donc, timidement sans doute, risquer un coup d'œil sur les mœurs et sur les littératures des anciens, afin d'établir que leurs *lettres* n'ont été que l'expression de leurs formes sociales.

« Au temps d'Auguste, par exemple, qu'étaient Rome et l'empire romain?

« Las de guerres, épuisés par les conquêtes et par les proscriptions, désireux d'en finir avec le sang, aspirant à la paix et l'appelant de leurs vœux, les dominateurs et les vaincus sentaient le besoin du repos. Les populations, privées de leurs champs, arrachées à leurs foyers, étaient errantes, les cultures désertes, les dieux abandonnés; l'homme désirait les bienfaits de la famille, les bienfaits

des moissons, les bienfaits des croyances. Or quel fut le génie qui apparut alors? Ce fut Virgile! Virgile, que je ne connais que pour avoir vu passer son ombre sur le mur terne des traductions; mais cependant j'ai remarqué que Virgile avait divisé en trois ordres les idées qui président à ses œuvres immortelles, et qu'il ne les avait ainsi distribuées que pour faire à chaque besoin de l'humanité sa part. C'est ainsi que, pour consoler la famille désolée, il écrit ses *Eglogues*, ce touchant tableau du bonheur de la paix pour la famille; c'est ainsi qu'il élabore ses *Géorgiques*, ce recueil savant des procédés agricoles offert à l'empire romain pour lui rendre le goût des cultures; c'est ainsi qu'il écrit *l'Enéide*, cette grande page dans laquelle il se plaît à placer le berceau de Rome sous la protection et les regards des dieux de l'Olympe.

« Virgile, Messieurs, il fut donc l'expression de la société de son temps...... Mme de Staël eut donc raison de dire: La littérature est l'expression de la société!...

« Les temps ont marché; l'ère nouvelle a brillé sur le monde; mais à côté de cette nouvelle phase naissante le paganisme décrépit s'est réveillé; il s'est révillé tenant en ses mains le glaive des persécutions. Néron les a poussées jusqu'au délire, et, tandis que la terre fume sous le sang des martyrs, Lucain évoque les mânes enfouis dans les champs de Pharsale, et présente au monde les horribles effets des proscriptions et des guerres civiles! Lucain, Messieurs, j'ai ouï affirmer par des gens compétents en cette littérature latine qu'il avait un style énergique et vigoureux: je le crois; mais ce que je sais bien, c'est qu'aux jours des meurtres publics Lucain nous a fait un tableau tout inondé de sang! Vous en conviendrez; j'ai raison de dire avec Mme de Staël: La littérature c'est l'expression de la société. C'est donc la loi du développement social qui sert de base au développement des littératures.

« Permettez-moi d'abandonner bien vite les siècles antiques, pour jeter un coup d'œil rapide sur le monde européen dans les temps modernes.

« Qu'y voyez-vous, Messieurs? En Italie, après la lutte des Guelfes et des Gibelins, c'est Dante qui juge son siècle; sous le pontificat de Clément V c'est Pétrarque qui soupire; plus tard ce sera à la cour de Florence, et sous la protection d'Eléonore d'Est, le Tasse qui, dans son poëme de *la Jérusalem délivrée*, tracera le magnifique portrait du temps où cet événement s'est accompli.

« En Espagne, l'Amérique est à peine découverte que le Camoëns écrit la *Lusiade*, ce calque de la vie sociale; dans ce siècle de prodiges et sur les débris des souvenirs auxquels voudrait se rattacher la vieille chevalerie, Cervantes dessine *Don Quichotte de la Manche* qui se profile anguleusement sur l'embonpoint gastronomique de Sancho Pansa.

« En France, Messieurs! les guerres de religion sont à peine calmées, voilà que le grand Corneille surgit avec sa tragédie. Ces jours-là étaient des jours de dévouement, de grandeur d'âme, d'amour du devoir, d'obéissance aux supérieurs,

de résolution et de force! Corneille est tout cela! aussi bien dans le fond que dans la forme. Nous pouvons juger tous que Buffon eut raison de dire: Le style c'est l'homme, et que Mme de Staël avait compris que la littérature est l'expression de la société!

« Après Louis XIII la société se modifie; elle est sous Louis XIV, par rapport à son aînée, ce qu'est Mazarin par rapport à Richelieu... Que devient la littérature? elle suit la loi du développement de la société. Regardez en effet ce qui se passe: la cour est élégante et parée; les hommes sont polis; les femmes sont écoutées; le roi est un homme de goût. Ouvrez Boileau, ouvrez Racine, ouvrez Molière, ouvrez Fénelon, ouvrez Bossuet, ouvrez Massillon ou Fléchier; dans tous les produits de l'esprit c'est la loi du caractère social qui se fait sentir..... Les temps changeront-ils... la galanterie supplantera-t-elle la déférence; la licence remplacera-t-elle le bon ton; le bel esprit se glissera-t-il à la place du bon goût; vous aurez, sous le cardinal Dubois, et avec la régence, les inconcevables petits vers des abbés de cour; vous aurez à côté de la folie de la société la folie de la littérature, jusqu'aux temps où, reniant la croyance de ses pères, la société française, se laissant gagner par l'esprit de la réforme, engendrera *l'Encyclopédie*, où figurent Diderot, Voltaire, d'Alembert, qui s'épuisent inutilement pour égaler Jean Jacques-Rousseau. Mme de Staël eut-elle tort de dire: La littérature est l'expression de la société? et n'ai-je pas raison de soutenir, d'après elle, que le développement des lettres suit le développement des caractères nationaux, et qu'ils sont la conséquence d'une seule et même loi?

« Il ne serait pas difficile de vous démontrer encore par un parallèle entre la révolution française et ses écrivains que la loi qui a présidé au développement de toutes les littératures, c'est la loi du développement social lui-même; mais j'avoue que j'ai peur de toucher à cette époque ensanglantée; et je ne pourrais d'ailleurs entrer dans le récit des faits sans parler des hommes; alors il faudrait comparer Mirabeau et Barnave, Danton et Vergniaud, Roucher et André Chénier, Robespierre et le cardinal Maury. Or, je le confesse, je ne me sens pas assez forte pour peser tous ces hommes; mais après avoir examiné ces effrayantes figures je soutiens encore que la loi du développement pour toutes les littératures, c'est la loi du développement social!

« L'Empire!... ne semble-t-il pas qu'il vienne ici pour donner un démenti formel à tout ce que je viens de dire? Alors que, poussé par son génie, l'empereur passait au galop sur les royaumes de l'Europe, qu'avions-nous en France à cette époque des guerres brillantes?.. quelques écrivains du second ordre, une dame de Genlis, un Baour-Lormian, un Lemercier, qui, bien que doué d'un esprit distingué, n'est pas ce qu'on peut appeler un génie, et La Harpe lui-même, qui sut juger les grands hommes et qui tenta en vain de l'être. Oh! la France, elle avait mieux que ces littérateurs; elle avait, sur le sol de l'exil, Benjamin Constant, Mme de Staël, de Maistre; elle avait surtout Chateaubriand!

« Devant ce grand homme je me recueille, Messieurs, et je m'arrête, répétant avec plus de raison que jamais : La loi qui a présidé au développement de toutes les littératures, c'est la loi du développement social !

« Telles sont les réflexions que j'ai cru devoir exposer à l'appui de mon opinion. Je n'ai point eu la prétention d'innover ; je me suis gardée de courir après une idée neuve, que je n'aurais sans doute pas trouvée ; et vous me saurez gré, vous, qui êtes historiens, de ce que je me sois appuyée sur des autorités compétentes pour me guider : ma règle à moi, c'est de suivre modestement la route ouverte devant moi, afin de la préparer à ceux qui viennent !

« Que d'autres, plus hardis que ne saurait être une femme, élèvent leurs regards jusqu'à des considérations plus hautes ; j'en serai heureuse, et je leur promets à l'avance de faire bon profit de leurs vues. »

— Une société fondée sur le modèle de celle de l'*Histoire de France* vient de se former pour la publication *des textes inédits de notre histoire littéraire au moyen âge*. Les statuts de cette société s'impriment et seront distribués incessamment ; son secrétaire, M. Jubinal, reçoit dès à présent les adhésions qui lui sont adressées.

Le succès de cette association, dont l'utilité est évidente, ne nous paraît pas douteux, et nous serons les premiers à y applaudir.

— L'Institut Historique a reçu de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale des programmes des prix proposés pour être décernés dans les années 1846, 1847, 1848 et 1849.

Ces prix sont au nombre de dix pour les arts chimiques, trois pour les arts mécaniques, quatre pour l'agriculture, trois pour les arts économiques, auxquels il faut ajouter un prix de *douze mille* francs fondé par M. le marquis d'Argenteuil, et un legs de *quinze cents* francs de M. Bapst, destiné à récompenser les artistes peu fortunés. La valeur totale de ces prix s'élève à 105,700 francs.

— M. Marcellin, membre de la quatrième classe, a signalé à la Société les anomalies que présentent les restaurations qu'on exécute en ce moment aux arènes d'Arles. « Pourrait-on croire, dit-il dans son rapport, que les profils des parties qui viennent d'être restaurées ne sont nullement conformes aux profils antiques auxquels ils se joignent ? Croirait-on qu'à la même arcade les moulures du chapiteau restauré ne ressemblent nullement à celles du chapiteau antique opposé ? Dans l'entablement on a été jusqu'à placer des moulures convexes à côté de moulures concaves pour les raccorder entre elles. » Il est difficile de comprendre une pareille aberration dans la restauration d'un monument, et surtout d'un monument de cette importance. Il est bien fâcheux de voir employer avec aussi peu de discernement les fonds accordés par le ministère pour la conservation des secondes arènes de France.

— M. Santucci (Domenico), de Rome, a fait hommage à l'Institut Historique d'un ouvrage peu volumineux, mais plein de charmes par les gracieux détails qu'il donne; ce sont des lettres sur la Grotte de Collepardo et ses environs; la première conduit le voyageur à Collepardo, à travers les Apennins, par un chemin pittoresque et semé de beautés par les mains de la nature; la seconde l'introduit au monastère et à la table frugale des religieux Trappistes, qui, partis de France, ont été s'établir sous le ciel de l'Italie, dans l'antique Latium. Le puits Santullo, la Grotte de Collepardo, l'ascension du Monna, la Chartreuse de Trisulti font le sujet des quatre autres lettres et déploient aux yeux du lecteur comme le panorama de cette délicieuse contrée.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Rivista Europea (Revue européenne), Sciences, Lettres et Arts; décembre 1845. Milan.

Giornale Euganeo (Journal Euganéen), Sciences, Lettres et Arts; décembre 1845. Padoue.

Souvenirs des pays euganéens (Ricordi sui colli euganei); étrennes du *Journal Euganéen*. 1 petit vol. in-8°.

Le Monde antédiluvien, poëme biblique en prose, par M. Ludovic de Cailleux. 1 vol. in-8°.

Le Génie des femmes, journal de M. Cellier du Fayel, janvier et février 1846.

Bulletin spécial de l'institutrice, par M. Lévi (Alvarès), janvier 1846.

Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, tome XI, 2e partie (1844), et tome XII, 1re partie (1845); 2 vol. in-8°.

Compte-rendu de l'Académie royale des sciences de Naples, septembre et octobre 1845.

Journal de l'Institut Lombard, décembre 1845. Milan.

Travaux de la Commission hydrométrique de Lyon, par M. Lortet; septembre et octobre 1845.

Mémoire sur la voie romaine de Toulouse à Cahors, par M. Devals aîné, de Montauban.

Bulletin de la Société de Géographie, octobre 1845.

Revue de droit français et étranger, par MM. Foelix, Duvergier et Valette, décembre 1845.

Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques, par M. Lucas Championnière; décembre 1845, janvier et février 1846.

Annali universali di statistica (*Annales universelles de statistique*), janvier 1846. Milan.

Mémoire de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Valenciennes, 1 vol. in-8°, année 1845.

Mémoires de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 1 vol in-8°, année 1845.

Journal de la Morale chrétienne, février 1846.

Revue Archéologique, analyse de trois volumes publiés par M. de Golbéry.

Le Peuple, par M. Michelet ; 1 vol. in-12.

Le Bagne et les maisons centrales de force et de correction, par M. l'abbé Laroque.

Essai sur les négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche, par M. Le Glay, 1 vol. in-4°.

Grotte de Collepardo (Sulla Grotta di Collepardo e i suoi contorni), par M. Domenico Santucci. 1 vol. in-18.

Bulletin de la Société de Géographie, janvier 1846.

La noblesse de France aux Croisades (prospectus-souscription), par M. Roger.

Abrégé de l'histoire sainte et de l'histoire de l'Eglise chrétienne, par M. Mounier, 1 vol. in-18.

Ancienne chronique de Vienne, par M. Mermet, 1 vol. in-12.

Arithmétique simplifiée, ou *Prompt Compteur*, par M. Théodore Philippe.

L'astronomie éclairée et mise à la portée de tout le monde, par M. Adrien de Figuieri.

Code des douanes (supplément), par M. Bourgat.

Complément d'arithmétique, in-12, par M. Caillet.

De l'exécution des jugements et arrêts et des peines, en matière correctionnelle et de police, par M. Ch. Berriat Saint-Prix, in-8°.

De la justice idustrielle des prud'hommes, expliquée aux ouvriers et à ceux qui les emploient, selon les lois, règlements et usages de la jurisprudence des conseils des prud'hommes, par M. Mollot, in-12.

Documents historiques sur la province de Gévaudan, par M. Gustave de Bardin, in-8°.

Description des courbes à plusieurs centres, d'après le procédé Perronet ; tableaux mnémoniques et instruction pratique ; in-8°, par M. P. Breton.

Essai sur les momies, histoire sacrée de l'Egypte d'après les peintures qui ornent les sarcophages, in-8°, par M. Perrot.

Les Evangiles, traduction nouvelle, avec des notes et des réflexions à la fin de chaque chapitre, par M. F. de La Mennais. 1 vol. in-12.

A. Renzi,
Administrateur.

Huillard-Bréholles,
Secrétaire adjoint.

MÉMOIRES.

NOTICE
SUR LA GROTTE DE COLLEPARDO[1]
(ITALIE).

La grotte de Collepardo n'est pas nouvelle; elle existe depuis bien des siècles, mais elle était restée inconnue jusqu'à présent. Elle se trouve dans une des montagnes de la chaine des Apennins, au pays de l'ancien Latium et des Herniques. Pour se rendre sur les lieux on prend, en quittant Rome, le chemin d'Alatri; on a toujours les montagnes d'un côté et la plaine de l'autre; la vue est charmée par la variété des tableaux qui se présentent de tous côtés aux regards du voyageur. On arrive dans la journée à Alatri. Cette ville très-ancienne occupe le penchant et la hauteur d'une colline. On y admire entre autres monuments des murs cyclopéens. D'Alatri à Collepardo le chemin peu long est montagneux et pittoresque. Quand on est arrivé dans cet endroit, au milieu d'une suite de montagnes on distingue celle où se trouve la fameuse grotte; on y est conduit par deux sentiers dont l'un est plus court, mais plus difficile, l'autre plus long, mais plus commode.

L'ouverture de la grotte se trouve aux deux tiers de la hauteur de la montagne; elle est de forme triangulaire et exposée au midi, tandis que les couches de la montagne, d'une pierre calcaire cendrée, penchent toutes vers l'est.

Malgré le désir que l'on a d'entrer dans la grotte, on est retenu cependant fort agréablement par la surprise que cause un immense rocher dit *Marginato*, qui s'élève en face de la grotte. On entre enfin dans un premier étage, si on peut l'appeler ainsi, qui, de dix heures du matin jusqu'à midi, est parfaitement éclairé par le soleil, et l'on se trouve sur un terrain en pente parsemé de blocs de roche. En levant les yeux vers la voûte on découvre d'autres rochers de la même grandeur et qu'on dirait sur le point de se détacher pour tomber sur la tête du voyageur. Les guides qui vous accompagnent ont soin d'allumer des feux de paille dans les quatre coins de ce premier étage.

On s'aperçoit à l'instant que l'on foule un sol qui est le cœur de la montagne. Toujours éclairé par les flambeaux des guides, on entre ensuite dans une espèce de corridor; celui-ci mène dans un second étage, qui est à cinquante pas du premier. Ici on se trouve en face de deux *ambulacrum* qui, se dirigeant l'un à droite et l'autre à gauche, descendent dans un vallon très-profond. On va toujours en descendant à travers des rochers et des stalactites, et, lorsqu'on est au fond du vallon, on a en face de soi une montée difficile à gravir; mais quand,

(1) Tirée des lettres de M. D. Santucci.

parvenu sur sa hauteur, on se tourne directement vers l'endroit d'où l'on est venu, on jouit du plus beau spectacle. La grotte se dessine en forme d'amphithéâtre et se déploie devant les yeux de l'observateur. La voûte est pleine de stalactites suspendues ; leur forme conique et un peu obtuse indique la cessation subite de la filtration des eaux. Des stalagmites s'élèvent çà et là ; ils ressemblent les uns à des statues colossales de marbre, les autres aux trophées du musée du Capitole.

Si, descendant de cet endroit élevé, on prend à gauche par des sentiers toujours difficiles, on va se placer sur une autre hauteur; alors on est sur le point culminant de l'intérieur de cette grotte; il s'appelle (*palco*) plancher. C'est de ce point central qu'apparaît toute la beauté de la grotte de Collepardo. On ne peut pas s'en faire une idée assez exacte, si on n'a vu la galerie des Sirènes de Tivoli, ou plutôt le Panthéon de Rome.

Nous sommes donc en présence de ce monument, au point de vue du vestibule; en face, l'intérieur et la voûte du temple; aux deux côtés, les grandes colonnes, mais, au lieu de pavé, la grotte de Collepardo a un gouffre ; il est à cône renversé avec des plans irrégulièrement concentriques, et d'où s'élève toute espèce d'objets pétrifiés semblables à des forêts de cyprès, de palmiers, à des bustes et à des statues de l'aspect le plus varié. Ici c'est une suite de tombeaux; là une femme qui allaite son enfant ; plus loin un loup qui dévore un agneau. Partout un profond silence intèrrompu seulement par le bruit des hibous, qui voltigent dans l'ombre.

Cependant toutes ces curiosités sont l'ouvrage des filtrations et le travail d'une longue suite de siècles.

La voûte, qui par sa grandeur n'est pas inférieure à celle du Panthéon, lui ressemble aussi par la régularité de ses parties ; elle est décorée de stalactites en forme de cônes très-allongés ; à droite, à gauche, tout autour de la grotte des colonnes gigantesques et des pyramides cristallisées et séparées s'élèvent du fond de l'abime; elles lui servent de mur et semblent s'efforcer de se réunir à la voûte. Les unes, qui sont déjà parvenues à la rejoindre, en forment le soutien ; d'autres ne pourront y arriver qu'après bien des siècles.

On voit entre les colonnes des *ambulacrum* qui donnent dans d'autres grottes plus ou moins considérables et qui se présentent sous les aspects les plus bizarres. La plus grande de ces grottes, toutes latérales à celle que nous venons de décrire, est aussi longue que celle-ci; elle a son entrée à gauche du premier étage et aboutit au même gouffre. On y remarque surtout un groupe de stalagmites isolé, de forme pyramidale, une voûte et des parois recouvertes d'incrustations calcaires.

Mais revenons au point de vue admirable de la grotte centrale, où la nature étale avec profusion tant de monuments de son travail merveilleux.

La filtration qui a produit ces cristallisations de tout genre n'est pas régulière; elle n'a pas lieu non plus sur le même point; cependant les cristallisations exis-

tantes n'en souffrent nullement; elles se conserveront encore pendant long. temps.

Avant de sortir de la grotte on a voulu se rendre compte de sa hauteur; l'on a imaginé de se servir d'un aérostat, auquel on a attaché une petite corde. Porté par le gaz, l'aérostat s'est élevé jusqu'à la voûte. Les pointes des stalactites lui ont fait de larges déchirures; alors il est descendu promptement et est revenu au point de départ. Par ce moyen on a constaté une hauteur de cent quarante pieds environ à partir du gouffre, qui est l'endroit le plus profond.

En sortant de la grotte de Collepardo, on peut se rendre à la Chartreuse. Celle-ci se trouve sur le sommet d'une autre montagne. A moitié chemin l'observateur s'arrêtera devant une nouvelle espèce de puits; il porte dans la contrée le nom de *Santullo*.

Au premier aspect il semble plutôt l'œuvre du ciseau que celle de la nature: son ouverture est circulaire, de même que le fond; ses parois intérieures curvilignes descendent à pic. Le rayon supérieur de son ouverture est d'une forme presque elliptique; il a deux cent quarante pieds, et le rayon inférieur deux cent vingt-cinq pieds, de manière que la circonférence peut être évaluée à quinze cents pieds. Si nous l'appelons puits, c'est pour lui conserver le nom qu'on lui donne; car ce n'est qu'un abîme, au fond duquel, au lieu de voir de l'eau, on admire une belle forêt verdoyante. Les arbres sont tellement touffus qu'il est impossible d'en distinguer une seule branche. Leur hauteur ne dépasse pas trente pieds, et la profondeur totale du puits est de quatre-vingts pieds environ.

Les seuls habitants qu'on ait vus dans cette forêt et dans les rochers qui la dominent sont quelques hibous et des aigles blancs.

Nous aurions voulu parler plus au long non-seulement de la Chartreuse et d sa belle position, mais aussi de deux faits de la plus haute importance. Disons seulement qu'on a découvert l'année dernière, non loin de Collepardo, une mine d'or qui paraît être très-riche; car un lingot de quatre à six onces ramassé par un voyageur a donné 13 à 14 francs d'or, et la dépense n'avait été que de 6 francs. Une compagnie s'était formée pour l'exploitation de la mine; mais dès les premiers travaux le gouvernement est intervenu, et les choses sont restées dans l'immobilité habituelle.

L'autre fait est la découverte de corps humains au-dessus de la grandeur ordinaire complétement pétrifiés, que l'on déterre tous les jours non loin de Collepardo.

Mais nous ne voulons point franchir les bornes que nous nous sommes tracées; toutefois nous n'avons pas jugé à propos de nous renfermer dans un silence complet sur des phénomènes dont la connaissance peut être d'une grande utilité pour la science, en mettant sur la trace les hommes qui la cultivent.

A. Renzi,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.



PIERRE DE MORAND

NOUVELLE HISTORIQUE.

Ce fut un singulier personnage que Pierre de Morand ; né à Arles en 1701 d'une famille noble, mort à Paris le 6 août 1757 (1), il avait, dans une vie assez courte, essayé de bien des choses. Poésie, littérature, barreau, mariage, jeu, bonnes fortunes, il entreprit tout ; rien ne lui réussit.

De Morand, malgré ses malheurs, ne perdit ni sa gaieté, ni sa verve méridionale, ni sa douce philosophie, ni ce courage qui le faisait passer légèrement par-dessus toutes les traverses.

Venu à Paris en 1731, après avoir déployé dans sa province beaucoup de zèle et d'activité pour le rétablissement de l'Académie de musique d'Arles (2), il fut admis à la petite cour de la duchesse du Maine, et là, comme cette princesse avait accordé à quelques jeunes gens des deux sexes la permission de représenter des comédies dans une des salles de l'Arsenal, il composa pour ce théâtre quelques intermèdes, quelques prologues, et même la tragédie de *Téglis* (3).

De Morand se hasarda bientôt sur une plus vaste scène. Le succès de *Téglis* l'avait fait demander et représenter sur un théâtre public. Sa tragédie de *Childéric* fut jouée à la Comédie Française le 19 décembre 1736 ; et quatorze mois plus tard, le 17 février 1738, il donnait au Théâtre Italien l'*Esprit de Divorce*, comédie en un acte et en prose, la seule production de l'auteur qui ait vraiment réussi.

D'où vint ce succès inaccoutumé ? cette exception inouïe dans la carrière dramatique de Morand ? ce phénomène d'un parterre applaudissant, qu'il n'avait pas vu avant, qu'il n'a pas revu depuis son *Esprit de Divorce?* De ce qu'il s'était joué lui-même ; de ce qu'il avait peint avec amour son portrait et celui des gens qui avaient posé devant lui ; de ce que sa comédie, enfin, était l'expression naïve et énergique de sa pensée de tous les jours, de tous les instants.

Ces mots nous feront comprendre peut-être comment quelques auteurs ont fait une pièce excellente entre beaucoup de médiocres, lorsqu'ils sont tombés sur le sujet ou le caractère dans lequel se résumaient toute leur vie ou toutes leurs observations.

L'acteur Baron, l'un des plus beaux hommes de son temps, et assurément l'un des plus heureux en amour, n'a-t-il pas fait, dans son *Homme à bonnes fortunes*, une pièce unique entre les siennes ? Piron était lui-même un métromane,

(1) *Biographie universelle*, mot *Morand;* voyez aussi les *Anecdotes dramatiques* de Clément et Delaporte, t. III, p. 362.

(2) *Biogr. univ.*, lieu cité.

(3) Voyez *Théâtre et OEuvres diverses de Morand*, Paris, 1751, 3 vol. in-12. T. Ier, Avertissement.

un homme entièrement absorbé dans le métier de versificateur; il est enfin devenu poëte quand il a pris pour sujet sa passion favorite (1).

La même chose arriva à de Morand pour son *Esprit de Divorce;* il s'était marié en Provence et avait malheureusement rencontré une belle-mère comme on en voit quelquefois, dont toutes les pensées n'avaient qu'un but : brouiller les ménages, à commencer par le sien propre, à finir par celui de son gendre. De Morand se trouva bientôt si malheureux qu'il abandonna sa femme et ses biens, et vint à Paris se livrer en célibataire aux plaisirs de l'esprit et à ceux dont la mère de sa femme avait voulu le sevrer (2). Sa belle-mère lui intenta bientôt un procès sous le nom de sa fille; elle faisait débiter contre lui cent sottises par les avocats (3). « Accordez-lui tout ce qu'elle demande, écrivit à cette occasion de Morand; je ferai à mon tour un factum où je l'accommoderai comme elle le mérite (4). » Ce factum était la comédie en question, où notre auteur avait retracé ses propres aventures.

Transportons-nous du reste au Théâtre Italien, le jour de la première représentation de cette pièce. De Morand s'est niché dans une troisième loge, d'où il suit avec une anxiété toute paternelle la marche, le développement et le sort de son œuvre.

Au lever du rideau, Dorante, le jeune époux, est en scène avec M. Orgon, son beau-père; il lui déclare qu'il adore sa femme, dont Mme Orgon est parvenue à lui faire perdre l'amour à force de calomnies. M. Orgon ne laisse pas échapper cette occasion de dauber sa moitié, qu'il a été aussi forcé de fuir.

Un peu plus loin, c'est Frontin qui se plaint de Mme Orgon en des termes à peu près semblables.

Mme Orgon ne tarde pas à venir confirmer elle-même ces témoignages; pendant ce temps, Frontin et Laurette, sa femme, cherchent à faire obtenir à M. Orgon une entrevue avec sa fille Lucinde, aussitôt qu'il sera nuit. Mme Orgon croit que c'est Dorante qui a demandé cet entretien; elle écarte donc Lucinde, reste exprès à sa place, et, dans l'obscurité, elle reçoit un baiser que M. Orgon destinait à sa fille. Reconnaissance des deux époux, scène conjugale où ils se reprochent avec une verve intarissable leurs torts réciproques. Madame met enfin Monsieur en déroute; et, maîtresse du champ de bataille, elle se retire pour empêcher sa fille de venir au rendez-vous de M. Orgon.

Cependant Lucinde, qui s'était cachée de sa mère, revient pour voir son père. L'amoureux et inquiet Dorante accourait aussi pour savoir de son beau-père à quoi s'en tenir. Il trouve et reconnaît sa femme, et, dans le transport de sa joie,

(1) La Harpe, *Cours de littérature*, XVIIIe siècle, liv. I, chap. 5, sect. 8.
(2) Delaporte et Clément, *Anecd. dramat.*, t. III, p. 362, mot *Morand.*
(3) *Anecd. dramat.*, t. I, p. 319; mot *Esprit de divorce.*
(4) Ouvrage cité, *ibid.*
(5) *Théâtre et œuvr. diverses de Morand*, t. I, *Espr. de divorce*, sc. I.
(6) *Ibid.*, sc. III.

se jetant à ses genoux : « Ah ! ma chère Lucinde ! s'écrie-t-il, tirez-moi de l'horrible peine où je suis ! Quel accueil m'allez-vous faire ? Parlez, et soyez sûre que je vais mourir à vos pieds si vous n'êtes pour moi dans les sentiments qu'exige la flamme la plus pure et la plus fidèle (1) ! »

On comprend le reste : explication, raccommodement des deux jeunes époux, retour de M. Orgon, qu'on ramène d'un autre côté. Lucinde se décide à rester avec son mari, et, quand la méchante belle-mère vient pour emmener sa fille, tout le monde lui tourne le dos. Mme Orgon ne peut que maudire tous ceux qui seront heureux malgré elle (2).

La pièce en somme fut bien reçue, si ce n'est lorsque Dorante se mettait aux genoux de sa femme, quoiqu'on n'eût pas blâmé cette action dans d'autres ouvrages dramatiques, et par exemple dans le *Préjugé à la mode* (3) de La Chaussée (4). Quelques murmures se firent entendre ; ils furent couverts par les applaudissements, et de Morand descendit même dans les foyers pour y recevoir les compliments.

Là il entendit dire à plusieurs personnes que sa comédie était bien conduite et fort amusante ; mais qu'il y avait un caractère hors de toute vraisemblance, qui était celui de Mme Orgon.

Cette décision l'alarma ; et, ne prenant conseil que de l'inquiétude paternelle, il s'avança vers la rampe et dit : « Messieurs, il me revient de tous côtés qu'on trouve exagéré et hors de la vraisemblance du théâtre le principal caractère de ma pièce : tout ce que je puis avoir l'honneur de vous affirmer, c'est qu'il m'a fallu beaucoup diminuer de la vérité pour le rendre tel que je l'ai représenté (5). »

Ce discours donna matière à bien des questions qui lui arrivèrent en feu croisé des loges, du parterre et de la scène même, où s'entassaient alors les abbés poupins, les jeunes officiers, les épais financiers, en un mot les élégants et riches désœuvrés de tous les ordres.

« Bah ! dit un vieux chevalier de Malte, et comment savez vous cela, Monsieur de Morand ?

— *Experto crede Roberto*, répondit l'auteur.

— *Experto*, s'écria un jeune nourrisson des Muses qui fréquentait le théâtre en attendant qu'il pût s'y faire applaudir lui-même : vous êtes donc marié ? Pourquoi vivre alors comme un garçon et ne nous avoir jamais montré madame de Morand ?

— Pourquoi ? répondit-on du parterre ; c'est qu'elle est laide à faire peur.

(1) *Espr. de div.*, sc. XXI.

(2) *Ibid.*, sc. XXII.

(3) Donné en 1735 ; act. V, sc. V.

(4) Delaporte et Clément, *Anecdot. dram.*, t. I, p. 320, mot *Esprit de divorce.*

(5) *Ibid*

— Ma femme laide! cria de Morand échauffé. Quel est le mal appris qui parle ainsi? Certes, il ne l'a jamais vue.

— C'est donc que vous êtes jaloux? dit une autre voix; mais ce n'est pas une raison pour priver sa femme de voir le monde.

Sommes-nous chez les Turcs, pour renfermer les femmes (1)?

— Jaloux! moi jaloux! dit le poëte transporté. Eh! malheureux, le Dorante que vous venez d'applaudir n'est pas jaloux plus que moi; sa femme n'est pas laide non plus, et pourtant il ne la promène pas avec lui.

— Est-ce votre histoire, Monsieur de Morand? lui cria-t-on de toutes parts; et madame Orgon n'est-elle autre que votre belle-mère?

— Quand cela serait, Messieurs, dit l'auteur un peu décontenancé, quel mal y aurait-il? et peut-on m'en faire un crime?

— Non, sans doute; la scène est au contraire mille fois plus piquante: et c'est pourquoi l'on veut, quand on entend une pièce critique, et qui peint le trouble domestique, savoir si elle est historique.

— Ou anecdotique, ajouta-t-on des loges.

— Ou allégorique; reprit-on du parterre.

— Mais surtout véridique, souffla-t-on de l'avant-scène.

— Quelle mouche vous pique? s'écria l'auteur impatienté et rimant malgré lui, pour me faire des questions si saugrenues?

— Monsieur de Morand a raison, interrompit un gros homme affectant de rétablir l'ordre et la paix. La seule observation à lui faire, c'est qu'on ne se met pas à genoux devant sa femme.

— On s'y met, répondit l'auteur, quand on veut la persuader et la reprendre. C'est presque une amante qu'une femme qu'on retrouve.

— Comment! qu'on retrouve? C'était donc une femme perdue?

— Perdue pour moi, insolent! dit le poëte irrité sans savoir à qui il s'adressait. Au reste, votre temps l'a bien été aussi, pour n'avoir à tenir que de pareils propos.

— Ce n'est pas la question, reprit-on de tous côtés; vous êtes-vous, oui ou non, agenouillé devant madame de Morand?

— Qu'est-ce que cela vous fait? bavards! cria le pauvre homme poussé à bout. Et aussitôt, d'en bas, d'en haut, de droite et de gauche, de devant, de derrière, mille assertions, mille caquets, mille paris s'élevèrent, s'agitèrent, roulèrent dans la salle, entremêlés d'éclats de rire. « Il s'y est mis. — Il ne s'y est pas mis. — Si fait. — Je parie que non. — Je gage que si. — Combien parions-nous? »

C'était un cliquetis étourdissant de questions, d'affirmations et de négations. De Morand ne savait plus où donner de la tête: les comédiens eurent enfin pitié de sa malheureuse position, ils l'entraînèrent dans la coulisse; et là, tâchant de le calmer, le décidèrent à remonter dans la loge qu'il n'aurait pas dû quitter.

(1) Molière, *Ecole des maris*, act. I, sc. II.

La tranquillité se rétablit peu à peu ; on put achever la représentation, à la fin de laquelle Arlequin vint, selon l'usage, faire connaître la composition du spectacle pour le lendemain. Il annonça qu'on donnerait pour la seconde fois *l'Esprit de Divorce*.

« Avec le compliment de l'auteur ! » cria quelqu'un du parterre. « Oui ! oui ! répéta-t-on, c'est entendu ; le compliment de l'auteur après la pièce, comme aujourd'hui ; c'est ce qu'il y a de plus amusant. »

De Morand se crut insulté, et, perdant toute mesure : « Vous voulez le compliment de l'auteur? cria-t-il du haut de son Olympe : eh bien, mauvais plaisants, qui veut le voir ou l'entendre n'a qu'à lui rapporter son chapeau. »

Et, ma foi, il lança bravement son feutre au milieu du parterre. Le chapeau roula majestueusement dans l'espace et ne put enfin s'asseoir solidement à terre qu'après avoir été longtemps tapé et retapé par cette foule rieuse, du milieu de laquelle s'éleva, pour achever l'auteur, cette réponse à la fois si gaie et si française : « Lui rapporter son chapeau ! A quoi bon maintenant ? Ne voyez-vous pas qu'il a perdu la tête (1) ? »

Oh ! pour le coup, de Morand n'y tenait plus. Peut-être dans sa fureur s'allait-il jeter où il avait lancé son caudebec, si la police n'eût jugé convenable d'intervenir et d'arrêter, par le respect dû à la loi, les transports furieux de notre indomptable poëte.

Un exempt se présenta dans la loge où de Morand trépignait de colère, et le somma, au nom du roi, de le suivre chez le lieutenant de police Hérault.

M. Hérault s'était fait dans l'exercice de ses fonctions une réputation méritée de justice et de sévérité. Peut-être même avait-il quelquefois poussé trop loin la rigueur, surtout lorsqu'il avait eu affaire aux jansénistes, dont il n'aimait ni les opinions religieuses, ni surtout l'esprit d'opposition. Mais il ne manquait ni d'esprit ni de littérature. On venait de lui dire de quoi il s'agissait ici : c'était un poëte furieux qui, par un amour exagéré de ses œuvres, avait excité dans un théâtre un débordement de risée et de moqueries plutôt qu'un véritable tumulte ; l'affaire n'était donc pas bien grave ; aussi M. Hérault reçut-il son prisonnier d'un air franc et dégagé.

« Eh quoi ! Monsieur de Morand, lui dit-il, vous allez ainsi nu-tête, en plein février (2)? N'avez-vous pas peur de vous enrhumer ?

— Dieu aidant, Monseigneur, j'espère n'avoir rien à craindre de ce côté ; sans doute même vous m'allez dire que j'ai, au contraire, la tête trop chaude.

— Je vous avoue, reprit le lieutenant de police, que c'est un peu mon opinion. Il est bien vrai qu'amoureux, poëte et du Midi, ce sont trois titres à l'indulgence d'un magistrat ; mais où en serions-nous si toutes vos pièces étaient au théâtre une occasion de désordre?

— Toutes mes pièces ! Ah ! Monseigneur, vous me flattez ! je n'en ai encore

(1) *Anecdot. dram.*, t. I, p. 321.

(2) Le 17 février 1738.

donné que quatre : *Phanazar, Téglis, Childéric* et *l'Esprit de divorce;* cette dernière est malheureusement la seule qui ait fait quelque bruit dans le monde.

— Vous ne comptez pas exactement, Monsieur de Morand : *Phanazar* n'a pas été représenté ; votre *Téglis* l'avait été d'abord sur le théâtre de la duchesse du Maine ; ces deux pièces ne doivent pas plus compter comme causes de trouble public que si elles étaient demeurées en portefeuille. Restent donc, comme ayant eu les honneurs de la scène, *Childéric* et l'*Esprit de Divorce ;* laissons celui-ci de côté : au moins m'avouerez-vous que l'autre ne s'est pas achevé sans encombre.

— C'était si peu de chose, Monseigneur ; et d'ailleurs je n'étais pour rien du tout dans les murmures du parterre.

—Un auteur, Monsieur de Morand, n'est jamais entièrement étranger au trouble que sa pièce excite ; car enfin, sans lui la pièce n'eût pas été, et sans la pièce point de désordre. Vous savez l'axiome des logiciens : *Sublata causa, tollitur effectus.* Le poëte est donc, sinon la cause immédiate, au moins la cause éloignée de ces mouvements que nous devons réprimer. Qui, d'ailleurs, selon vous, devrions-nous accuser ?

— La fatalité, Monseigneur ; un comédien ignorant prononce si mal ce vers :

Tenter est des mortels, réussir est des Dieux (1),

que le parterre entend ou croit entendre :

Enterrer des mortels, ressusciter des Dieux (2):

ce qui formait un non-sens si complet, une absurdité si manifeste, et avait d'ailleurs si peu de liaison avec le reste du discours qu'on s'abandonna aussitôt à des éclats de rire immodérés et que la représentation fut suspendue quelques instants. Mais, de bonne foi, peut on m'imputer ce hasard, et serai-je responsable du baragouin de tous les acteurs ?

— Non, sans doute, reprit M. Hérault : aussi ne pensais-je nullement à ce petit incident. Mais ce n'est pas là sûrement ce qui fit menacer Quinaut-Dufresne de la prison s'il ne se hâtait de faire ses excuses au public.

— Assurément, Monseigneur ; c'est la fierté, l'arrogance de ce comédien (3); je ne veux pas le rabaisser ici, quoiqu'il ait, par un orgueil déplacé, fait un tort immense à ma tragédie ; mais enfin, comme il jouait dans *Childéric* le rôle de Clovis, il était en scène avec la Gaussin (4), qui faisait la princesse Albizinde et lui disait :

(1) Je n'ai pas retrouvé ce vers dans la pièce de *Childéric* ; il est vrai que je n'ai pas eu entre les mains la première édition.

(2) *Anecdot. dramat.*, t. I, p. 193, mot *Childéric.*

(3) *Anecdot. dramat.*, t. III, p. 164, mot *Dufresne ;* et *Biogr. univ.*, même mot.

(4) *Gaussin* ou *Gaussem* (*Jeanne-Catherine*), née en 1711, morte en 1767 ; voyez les *Anecdot. dramat.*, t. III, p. 202, et la *Biogr. univ.* Voyez aussi en divers endroits les vers faits à son honneur par Voltaire, Gresset, La Chaussée, etc.



Nièce de Childéric, ce trône est votre bien :
Venez, en unissant votre destin au mien,
Et rétablir ma gloire et me sauver du crime,
Et d'un usurpateur faire un roi légitime :
Possédant tout alors de votre seule main,
Je n'ai plus à rougir pour un père inhumain (1).

— Je ne comprends pas bien la situation, interrompit M. Hérault ; le trône avait appartenu, ce me semble, à Childéric ; comment Clovis, son fils, peut-il dire à sa nièce que le trône lui appartient aujourd'hui et que c'est d'elle qu'il doit le recevoir ?

— C'est que dans ma pièce, Monseigneur, les faits ne sont pas tout à fait aussi simples que dans l'histoire : Childéric a été dépossédé de son royaume par Gellon, que nous appelons ordinairement le comte Gilles. On le croit mort : sa famille a d'ailleurs été massacrée par l'ordre du tyran, à l'exception d'Albizinde et de Clovis son fils, que l'on croit le fils aîné de Gellon, et qui règne aujourd'hui, tandis que Sigibert, qui est vraiment le fils de Gellon, passe auprès de quelques-uns pour le fils de Childéric. Ce Sigibert sera tué à la fin de la pièce, et Clovis sera reconnu pour le fils du roi légitime, à qui il aura restitué le trône.

— A ce que je puis voir, objecta le magistrat, vous avez pris avec nos vieux historiens d'étranges libertés. Childéric, au lieu de conquérir, comme on nous le dit, son royaume sur Gellon, le reçoit, après la mort de celui-ci, des mains de son fils Clovis ; et Clovis, qui sacrifia toute sa famille à son ambition, qui se baigna dans le sang de ses proches pour s'emparer de leurs petits gouvernements (2), est ici d'un désintéressement et d'une abnégation exemplaires. Je ne sais si l'intérêt dramatique gagne beaucoup à ces renversements des caractères connus ; mais ils sont d'un bon exemple, et je vous en remercie volontiers au nom de la morale.

— Ne raillez pas, Monseigneur, reprit le poëte. Les anciens recommandaient qu'une pièce fût *bene morata* (3) ; qu'elle présentât de beaux modèles. J'ai suivi ce conseil et ne m'en repens pas. Quoi qu'il en soit, Dufresne ayant dit le couplet précédent, soit qu'il eût mal prononcé ou que le parterre fût inattentif, on n'entendit pas, et on lui cria : « Plus haut ! » Notre homme, irrité d'un avertissement bien naturel, mais qui était ou un reproche ou une leçon, et il n'aimait à recevoir ni l'un ni l'autre, oublia son rôle et sa position jusqu'à crier à son tour : « Et vous, plus bas ! » A l'instant même, explosion universelle, fureur et menaces du parterre. Dufresne veut parler, on lui impose silence ; on exige des excuses. Vous savez le reste, Monseigneur ; Dufresne fut obligé de demander pardon ; il le fit en ces termes singuliers : « Messieurs, je n'ai jamais mieux senti la bassesse de mon état que par la démarche que je fais

(1) De Morand, *Childéric*, act. I, sc. I.
(2) Voyez Grégoire de Tours.
(3) Horace, *Art poét.*, v. 319 ; Quintil., *Inst. orat.*, IV, 2, n° 64.

aujourd'hui.» L'explication avait, vous le voyez, quelque chose d'injurieux pour la salle entière, mais on aimait Dufresne; le public ne boude pas longtemps contre ses plaisirs; il se contenta de ce peu de mots (1). Tout le monde s'en alla satisfait, excepté le poëte, qui paya les pots cassés; car sa pièce, interrompue mal à propos, fut par cela même mal appréciée dès le premier jour, et l'on sait qu'on revient difficilement sur un jugement ancien.

— C'est votre version, dit M. Hérault; ce n'était pas celle de Dufresne; je me rappelle à merveille en ce moment que je l'interrogeais ici même sur les causes du brouhaha qui s'était élevé à l'occasion de son rôle, et il en rejetait la faute sur l'auteur.

— Sur l'auteur! s'écria de Morand surpris: et en quoi l'auteur y pouvait-il être?

—Voici, dit M. Hérault, ses propres paroles : D'où provient ma colère et la réponse qu'on me reproche? De ce qu'on ma durement crié : *Plus haut!* D'où vient qu'on m'a ainsi apostrophé? De ce qu'on n'entendait pas. D'où vient qu'on n'entendait pas? De ce qu'on écoutait peu. Et d'où vient qu'on écoutait peu? De ce qu'en effet il n'y a presque pas d'intérêt dans la pièce.

— Presque pas d'intérêt! fit de Morand furieux. Peut-on parler ainsi d'une pièce aussi pleine d'événements et d'intrigue que l'*Héraclius* de Corneille (2)?

— Doucement, reprit M. Hérault, il ne s'agit ici ni de vous ni de votre pièce; je vous rapporte seulement ce qu'en pensait l'acteur chargé du rôle principal.

— Mais, Monseigneur, je ne puis laisser sacrifier ainsi mes œuvres; ce sont mes enfants à moi; il faut bien que je les défende contre des accusations aussi perfides... Point d'intérêt, mon Dieu! dans une pièce où le dénoûment est si longtemps suspendu, où les reconnaissances abondent, où Childéric est reconnu tour à tour par Lisois, par Clodoade, par Albizinde; où Sigibert découvre le premier et cache avec soin son véritable état; où Clovis ne se connaît et ne reconnaît son père qu'à la fin du cinquième acte!

— Justement, dit le lieutenant de police, continuant de railler le poëte, qui s'échauffait de plus en plus, justement; c'était ce que me représentait Dufresne. L'intrigue, disait-il, est si embarrassée, et l'esprit du spectateur si indécis entre ces enfants échangés plusieurs fois, que l'auteur a été obligé de venir au secours de l'intelligence publique en faisant parler çà et là le sang et les sentiments naturels. Albizinde, Childéric et Clovis se sentent tous arrêtés par des sentiments plus forts qu'eux-mêmes, soit qu'ils veuillent condamner leurs parents, qu'ils croient leurs ennemis, ou condamner leurs ennemis, qu'ils regardent comme leurs parents. Comment, ajoutait Dufresne, les acteurs peuvent-ils jouer avec goût, comment le public peut-il entendre avec intérêt l'exposition de sentiments si faux, le développement d'une intrigue si enchevêtrée?

(1) *Anecd. dram.*, t. I, p. 194, mot *Childéric.*

(2) *Anecd. dram.*, t. III, p. 363, mot *Morand.*

Et notez que l'auteur, dans une ode sur les progrès de la tragédie (1), blâme lui même ces excès, quand il dit :

> Sans respect pour la bienséance,
> Sans égard à la vraisemblance,
> On insultait aux mœurs, on confondait les lieux (2).

Or, observait Dufresne, qu'est-ce que ces idées d'hérédité, de légitimité, d'échange et de reconnaissance d'enfants, chez des Barbares sortis hier des forêts de la Germanie, auxquels on vient prêter les idées formées chez nous par quatorze siècles de monarchie?

— Monseigneur, interrompit le poëte exaspéré, c'est donc une vipère que cet acteur, à qui j'avais réservé le plus beau rôle de ma pièce : ou bien c'est vous qui vous faites un malin plaisir de rappeler ici tout le mal qu'on a jamais dit de mon *Childéric?*

— Tout le mal! Monsieur de Morand, reprit le magistrat : gardez-vous bien de le croire. Je n'ai pas encore parlé des paquets de lettres, et on dit qu'ils ne manquent pas dans votre pièce.

— Ils ne manquent pas, Monseigneur? Ne semblerait-il pas que ma tragédie en est farcie? Il n'y en a qu'un, Dieu merci.

— Oui, vraiment; mais si on l'apporte deux fois sur la scène, c'est bien comme s'il y en avait deux. Or, n'est-il pas vrai qu'au second acte (3) Sigibert reçoit et lit deux ou trois lettres de la feue reine Basine, où il apprend pour lui-même et fait connaître au public sa véritable situation?

— Je l'avoue, Monseigneur; mais de grâce cessez cette plaisanterie.

— Qu'au cinquième acte le même envoyé remet à Childéric et à Clovis les mêmes lettres qu'il avait précédemment portées à Sigibert, et que les deux princes en donnent au public une seconde lecture (4)?

— Monseigneur, insista le poëte outré de ces railleries, c'est un persifflage cruel que je ne devais pas attendre de vous.

— Qu'enfin ce jeu de lettres et de paquets, reprit le lieutenant de police, parut si plaisant ou si monotone qu'un des spectateurs, apercevant l'acteur qui tâchait, la lettre à la main, de fendre la foule assemblée sur le théâtre, cria tout haut : *Place au facteur!* et que, grâce à ce mot, la tragédie se termina joyeusement au milieu de l'hilarité générale (5)?

— Par Dieu, Monseigneur, répondit l'auteur emporté par la colère, il faut une mémoire bien complaisante pour y conserver tous ces enfantillages; il faut avoir aussi bien envie de tourmenter un pauvre poëte à propos d'une pièce, peut-être mal jugée, pour le tenir si longtemps sur les causes mêmes de son

(1) *Théâtre et œuvr. div.*, t. II. p. 335.
(2) *Ibid.*
(3) *Childéric*, II, 1.
(4) *Childéric*, V, 12.
(5) *Anecd. dram.*, t. I, p. 193, mot *Childéric*.

malheur. Si pourtant il ne s'agit ici que de paquets, vous en avez reçu plus et de plus désagréables que je n'en ai jamais fait porter.

— Comment! que voulez-vous dire?

— Votre Excellence doit m'entendre; elle se rappelle assurément les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui, depuis 1728, paraissent chaque semaine.

— Je sais, je sais parfaitement, dit M. Hérault....

— On y drapait assez volontiers Votre Excellence; ses liaisons avec les Jésuites, parmi lesquels elle comptait un frère, et la rigueur excessive qu'elle déploya toujours contre les jansénistes avaient amené de la part de ceux-ci de sévères représailles. On a dit que si le recueil avait été, en 1731, lacéré et brûlé par la main du bourreau, c'était moins encore à cause des propositions erronées, mal sonnantes ou sentant l'hérésie, que pour les offenses personnelles au lieutenant de police.

— Ah! Monsieur de Morand, pouvez-vous croire une telle calomnie?

— Je ne fais, Monseigneur, que répéter ce qu'a dit le public, comme vous répétiez tout à l'heure ce qu'a dit Dufresne. Et comme je n'ai pas pu, moi, simple poëte, réduit à mes seules forces, conjurer l'orage ou empêcher la cabale, ainsi vous, magistrat si haut placé, disposant de ressources immenses en hommes et en argent, vous n'avez rien empêché, rien pu connaître; vous y avez complétement perdu vos peines, et ces mille et mille perquisitions contre les auteurs, imprimeurs, distributeurs, et, si vous aviez pu, contre les lecteurs de ces feuilles.

— Il est vrai qu'on se cachait bien, dit M. Hérault.

— Mais, pas trop, Monseigneur; ne vous en targuez pas: les imprimeries volantes, que vous cherchiez avec tant d'ardeur et si peu de succès, furent établies partout; dans votre maison même, dans vos caves et dans vos greniers, sur votre tête et sous vos pieds, et vous ne vous en doutiez pas....

— Les choses, interrompit le magistrat un peu embarrassé, n'allèrent pas tout à fait comme vous le rapportez.

— Et, continua le poëte triomphant, on eut toujours soin, Monseigneur, de vous faire parvenir les numéros, humides encore, et tout frais sortis des presses; et vous les receviez port franc, comme les lettres de ma tragédie; on vous les envoyait en nombre; un jour même, on en inonda votre carrosse; vous étiez dedans et ne pûtes jamais savoir d'où venait cette averse.

— Bravo! Monsieur de Morand, s'écria le lieutenant de Police; bravo! je vois qu'on ne m'avait pas trompé, et que vous avez bec et ongles pour vous défendre quand on vous attaque. Or ça, finissons cette comédie; vous ne m'apprenez rien sur ces *Nouvelles ecclésiastiques*; j'avoue qu'elles on mis en défaut toute ma vigilance, qu'elles ont déjoué toute la police, et je ne veux pas nier du tout que cette affaire a été conduite avec beaucoup d'adresse. Quant à vous, j'ai voulu m'amuser à vous picoter un peu, afin de n'avoir pas à vous imposer une punition sévère pour votre incartade de ce soir. Si je vous ai un peu tour-

mérité, vous voyez qu'au moins j'ai lu vos ouvrages avec assez d'attention pour en avoir retenu quelques passages ; et cela ne fait jamais de peine à un auteur. Maintenant, tout sera fini à ce sujet. Promettez-moi seulement d'être deux mois sans aller à la Comédie Française, afin qu'on n'accuse pas la police d'être sévère aux uns, douce aux autres. Et sur ce, séparons-nous bons amis ; mais ne vous faites plus d'affaires avec le parterre ; car, à droit ou à tort, c'est toujours à lui que nous sommes obligés de donner raison. J'ajoute un dernier mot, mais qui pourra vous être utile. Je regrette pour vous les explications que vous avez données en public sur les originaux de votre comédie ; de l'humeur dont vous peignez votre belle-mère, je serais bien surpris qu'elle n'y trouvât pas matière à un bon procès contre vous ; c'est votre affaire, et vous y aviserez.

— Je vous remercie bien, Monseigneur, et de votre leçon et de votre conseil ; je tâcherai d'en profiter ; j'ai l'honneur de saluer Votre Excellence.

— Adieu, Monsieur de Morand ; n'oubliez pas votre chapeau.

— Et vous, Monseigneur, fermez bien vos croisées, de peur de la grêle. »

Les deux combattants se quittèrent à ces mots ; ils finissaient comme ils avaient commencé, sans qu'on pût dire lequel était vaincu. Mais, la paix étant faite entre eux, ces derniers lardons ne devaient être regardés que comme une sorte de salut ou d'adieu militaire.

De Morand, dans sa furie, avait d'abord retiré sa pièce ; il ne tint pas contre les sollicitations des comédiens, qui la lui redemandèrent, et les représentations se soutinrent avec applaudissement jusqu'à la clôture du théâtre.

Mais, comme l'avait conjecturé M. Hérault, sa belle-mère ne le laissa pas tranquille ; un procès en diffamation lui fut intenté par elle ; de Morand le perdit. Il chercha à se consoler de tous ses tracas par le théâtre, le jeu et les femmes. Il composa successivement *l'Enlèvement imprévu*, *la Vengeance trompée*, *les Amours des grands Hommes*, *les Muses*, la tragédie de *Mégare* : toutes ces pièces furent imperturbablement sifflées. Le jeu lui fit meilleur accueil que le théâtre ; mais cette perfide politesse devait avoir des suites plus funestes encore que l'âpre véracité du parterre ; de Morand y ébrécha singulièrement sa fortune. Quant aux plaisirs des femmes, ce furent les plus doux, sans doute, mais aussi les plus coûteux ; car notre poëte y laissa sa santé. Quelle que fût la force de sa constitution, elle ne résista pas à ses témérités, et bientôt il fut atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau.

Reçu en 1739 avocat au parlement de Paris, il avait cessé, en 1755, d'être porté sur le tableau (1). Nommé en 1749 correspondant du roi de Prusse, il avait, par les intrigues de ses ennemis, perdu cette place au bout de huit mois (2). A tous ces échecs il opposait son insouciance et son égalité philoso-

(1) *Biogr. univ.*, mot *Morand*.
(2) *Ibid.*

phique. Il se plaisait à réciter et à s'appliquer à lui-même cette jolie pièce de vers de l'abbé Régnier-Desmarais (1), intitulée : *la Route de la vie.*

La route de la vie humaine
De mauvais pas est toute pleine :
Pour m'en tirer facilement,
Voici ce que je fais : j'attelle
A cette voiture mortelle,
Que je conduis au monument,
La justice premièrement
Qui marche toujours rondement ;
Et la charité sans laquelle
Elle irait moins légèrement.
La vérité, l'indépendance,
N'ayant qu'un simple et léger frein,
Sont au-devant et vont bon train,
Loin du chemin de l'opulence :
A la volée est la santé
Qui, jointe avec le badinage,
Me fait franchir avec gaîté
Tous les mauvais pas du voyage.
Je n'aurai rien à désirer
Ni du sort, ni de la nature,
Si l'attelage peut durer
Aussi longtemps que la voiture (2).

L'inconduite de de Morand lui avait fait dételer la santé plus tôt qu'il n'aurait dû. Dans les derniers jours du mois de juillet 1757, une maladie cruelle le coucha dans le lit d'où il ne devait pas se relever ; on lui fit une opération extrêmement douloureuse qu'il souffrit avec une constance héroïque, s'entretenant avec ses amis tandis que les chirurgiens le taillaient impitoyablement. « Ma foi, disait-il, si Posidonius parlait en conscience quand il disait que la douleur n'est point un mal, c'est qu'il ne s'y connaissait pas (3). Au reste, le courage et la philosophie consistent moins à la nier qu'à la supporter sans se plaindre. D'après cela, je crois que notre conversation non interrompue vaudra bien les exclamations emphatiques et peu sincères du philosophe stoïcien. »

Voilà comment de Morand souffrit avec patience des douleurs indicibles. L'art des médecins ne parvint cependant pas à le tirer d'affaire. On sut bientôt que le mal devait l'emporter ; mais il ne fut point nécessaire d'user de ménagement pour lui annoncer que sa fin approchait. Il fut le premier à le dire, et résolut de mettre ordre à ses affaires, comme homme et comme chrétien.

Comme chrétien d'abord, car, disait-il avec le poëte Régnier-Desmarais cité précédemment :

(1) Regnier-Desmarais ou Desmarets, né en 1632, mort en 1713.

(2) Voyez les *Vieux Poëtes français*, t. III, p. 23 de la collection Dabo, 1821.

(3) Cicéron, *Tusc.* II, 24.

Tout me dit qu'il faut
M'apprêter bientôt
A plier bagage :
A la vérité,
Ce n'est pas la traite
Dont je m'inquiète ;
Bien ou mal monté,
Elle est bientôt faite :
L'important de tout
C'est le gîte au bout (1).

Quand de Morand eut satisfait aux devoirs que lui imposait la religion, reprenant avec ses amis les causeries charmantes auxquelles la mort allait bientôt mettre un terme, il leur parlait, avec beaucoup de gaieté, de vers, de prose, de nouvelles (2), et même de ses affaires personnelles. « Un trait bien marqué du malheur qui m'a poursuivi, observait il, c'est qu'à la fin de l'année courante toutes mes dettes allaient être payées, et, au premier janvier prochain, je devais toucher le premier quartier de 5000 livres de rente qui me restent. Malheureusement, je n'irai pas jusque-là ; le droit de mes créanciers sur mes biens durera plus longtemps que moi. Je suis en cela semblable à un gourmand qui monte à un mât de cocagne pour y prendre un bon poulet rôti qu'on y a placé ; au moment où il va y mettre la main, un corbeau passe et enlève le prix qu'il espérait. Toutefois, si je n'en peux rien tirer pour moi, je n'oublie pas que j'ai par le monde un neveu et une nièce à qui cela fera grand plaisir. Ainsi donc, continua-t-il en parodiant la scène du *Légataire* de Regnard :

J'institue en ce jour ma nièce, mon neveu,
Que j'aime tendrement, pour mes seuls légataires.
Je veux calmer par là leurs douleurs trop amères,
Et leur laisse mes biens, meubles, propres, acquets,
Vaisselle, argent comptant, contrats, maisons, billets,
Deshéritant, en tant que besoin pourrait être,
Parents, nièces, neveux, nés aussi bien qu'à naître,
Et même tous bâtards, à qui Dieu fasse paix,
S'il s'en trouvait aucun au jour de mon décès (3). »

Il continua de réciter cette scène, en assignant quelques récompenses à ceux qui l'avaient servi, et, donnant dans cette énumération aux *item* du faux Géronte des inflexions de voix différentes et comiques qui faisaient rire les assistants (4). Il trompait ainsi la douleur de ses amis et montrait, au moment du dernier adieu, une force d'âme bien rare, une présence d'esprit bien extraordinaire.

(1) Voyez les *Vieux Poëtes français*, t. III, p. 25, collect. Dabo, 1821.
(2) *Anecd. dram.*, t. III, p. 363.
(3) Regnard, *Légataire*, IV, 5.
(4) *Anecd. dram.*, lieu cité.

Lorsqu'on lui apprit la victoire d'Hastembeck, remportée le 26 juillet 1757 sur le duc de Cumberland par le maréchal d'Estrées, l'idée du succès et de la gloire de son pays fit briller un éclair de joie sur son visage flétri par la maladie; il se rappela un vers de *Mithridate* (1), et dit, en changeant le dernier mot :

Et mes derniers regards ont vu fuir les *Anglais.*

Ainsi s'éteignit, avec cet enjouement philosophique, un homme dont la postérité parlera peu, parce que ses ouvrages n'ont rien qui puisse attirer l'attention des siècles; mais sa vie a présenté quelques circonstances intéressantes qu'il eût été fâcheux de laisser perdre; et d'ailleurs, la simplicité et la douce humeur de ses derniers moments méritaient d'être données comme modèles à tant de gens qui ne peuvent envisager la mort sans une frayeur ridicule.

BERNARD JULLIEN,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TRADUCTION EN FRANÇAIS DES POÉSIES ALLEMANDES DU ROI DE BAVIÈRE,

PAR M. HALLEZ, AVOCAT.

Il nous a été offert par M. Hallez, avocat, membre de plusieurs sociétés savantes, une traduction en français des poésies allemandes du roi de Bavière (2). La plus grande partie de ces poésies a été composée avant que le prince Louis fût monté sur le trône et tandis qu'il voyageait dans diverses contrées de l'Europe. N'ayant pas sous les yeux l'œuvre originale, mais sa traduction en prose, nous pouvons apprécier seulement les idées et les sentiments que sans doute le traducteur aura pris soin de conserver; quant au mérite du style et aux heureux effets du rhythme, qui entrent pour beaucoup dans le charme de la poésie, il nous est impossible d'en juger. A l'égard des idées et surtout des sentiments, les impressions qu'ils nous ont fait éprouver sont toutes favorables.

Le poëte a chanté successivement les souvenirs de l'ancienne Rome au sein de la Rome moderne, ceux de la Grèce antique au moment où les Grecs se réveillaient pour ressaisir l'indépendance et la liberté; on voit avec plaisir le jeune prince s'intéresser vivement à la cause des Hellènes; il les encourage de la voix au milieu de la lutte sanglante et glorieuse qu'ils ont eu à soutenir. Il a aussi célébré dans ses vers l'Allemagne, sa patrie, qu'il chérit comme un fils, et nous

(1) Rac., *Mithrid.* V, 5.
(2) Un vol. in-8, chez Dentu, Palais-Royal, 13, galerie vitrée, et à Munich, librairie Cotta.

l'en félicitons. Enfin il a consacré deux chants, l'un, pour annoncer sa ferme volonté de remplir tous les devoirs de la royauté, au moment même de son avénement; l'autre, pour exprimer la satisfaction, le bonheur qu'un bon prince éprouve en rendant son peuple heureux, et qui le dédommagent amplement du fardeau de la royauté et des lois sévères qu'elle impose aux monarques.

Dirons-nous qu'il a connu aussi l'amour et la puissance d'un attachement passionné? Oui, car un jeune prince, bien que destiné au trône, n'en est pas moins sensible aux charmes de la beauté et de la vertu; et cette sensibilité même est un garant qu'il s'attendrira sur le sort des infortunés lorsqu'il sera investi du pouvoir suprême.

Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de donner de nombreux *spécimen* de cette traduction; nous devons nécessairement nous borner à quelques passages.

Souvenirs d'Italie. — Rome.

« A la paisible clarté de la lune, je retrouve, image majestueuse! ce qu'ont détruit le temps et la rage des mortels, Rome, la reine de la terre!...

« Les ombres descendent sur l'amphithéâtre des Flaviens, l'édifice le plus gigantesque de la gigantesque cité; le jour, il appartient aux Romains d'aujourd'hui, mais aux approches de la nuit les fantômes antiques s'en emparent.

« Les oiseaux solitaires font leur nid sous les ruines des portiques dorés; ils y cachent leur butin comme autrefois les empereurs.

« Il a un sens profond cet emblème de la louve allaitant les fondateurs de Rome. Rome s'est constamment nourrie de vol. Elle fut toujours grossière et cruelle ou cruelle et raffinée. Le vol était sa tendance naturelle; c'est aussi la nature du loup.

« Partout, sur le vaste horizon, l'aigle épie sa proie; telle fut Rome et tels ses ardents désirs. Elle eut le courage et la raison; mais elle n'eut pas la grâce et la sensibilité, mère de l'art divin. »

Tivoli.

« Germain, peux-tu passer indifférent auprès des lieux où s'élevait la villa de Varus qui foula les Germains et fut écrasé par eux? Du fond de la vallée me viennent des voix mystérieuses qui disent : Hermann! Hermann!...

« Ici, le long de cette colline, au fond de ce vallon, retentirent autrefois les plaintes de l'amour dédaigné. Et tous en furent touchés, tous, si ce n'est celle qu'aimait le poëte. Il y a longtemps que les plaintes ont cessé, longtemps que la mort a tari la douleur. La maison du poëte, on ne la trouve plus, les traces même en sont effacées... Les générations et les peuples se sont poussés et succédé; mais ces lieux ont gardé le souvenir de l'amour et de la fidélité. Deux mille ans ont passé sur la cendre de Properce, et ce lieu respire encore l'amour dont il brûla. Ici, aux molles clartés de la lune naissent dans le cœur d'indicibles désirs; l'âme s'ouvre, s'épanouit et se plonge dans l'abîme infini de l'amour. »

A la Grèce.

« Le jour point du côté de l'Orient; la lune pâlit; le char d'Hélios s'avance, et Cos déjà se montre à l'horizon; la nuit s'efface qui couvrait de ses voiles ce que l'humanité a produit de plus beau. Le tombeau s'entr'ouvre. La Grèce, qui jadis sauva le monde de la barbarie, sort enfin de son long et pesant sommeil, et pleine d'enthousiasme elle travaille à son propre salut.

« Patrie des plus nobles héros, trône de l'art, modèle inimitable de l'univers, ô toi que les muses ont parée de leurs plus beaux dons! ô berceau de la partie la plus noble de l'humanité! à toi victoire, Hellade, victoire! tel est le cri de tous les peuples. Séjour de tout ce qu'il y a de grand, de tout ce qu'il y a de beau dans le monde, toi qui n'as pas perdu ces dons divins, refoulés un moment dans ton sein, triomphe dans la lutte sacrée que tu as entreprise. »

A moi-même.

« En avant doivent se porter tes regards; il ne t'est pas permis de regarder en arrière. Ah! les paisibles sentiers du repos ont fui à jamais devant tes pas!

« Ton bonheur désormais, le seul bonheur qui te soit permis, c'est de rendre les autres heureux; ta seule joie, c'est la joie que tu répandras...

« Mort pour toi-même, tu ne vis plus que pour ton peuple; de toute ta vie passée il ne te reste que des souvenirs.

« Souvenirs dorés d'un passé disparu! Tout ce qu'il y a eu de plus beau, de plus pur dans ma vie, tout ce que j'ai le plus aimé.

« Mais il ne t'est pas permis de regarder en arrière; que tes regards se portent en avant, ainsi que tes pas. Obéis à ta destinée. »

Sentiments d'un roi après plusieurs années de règne.

« Lorsqu'il voit croître la moisson qu'il a semée lui-même et réussir les œuvres qu'il a fondées; quand il se convainc que ses efforts n'ont pas été perdus;

« Quand les objets de ses plus sincères désirs se montrent réalisés sous ses yeux, alors, oh! oui, alors le cœur d'un roi sent aussi le bonheur!

« Quelle jouissance! Toujours actif, toujours occupé à protéger, à diriger, également puissant par ses paroles et par ses actions, sans cesse pénétré de mille émotions diverses!

« Passant de l'accomplissement de ses devoirs de roi au doux culte des arts dont la chaleur le ranime sans cesse;

« Contemplant les édifices qui s'élèvent sur un signe de sa main, et les peintures splendides qui décorent leurs murs!

« Oh! c'est un plaisir incomparable de pouvoir sécher des larmes, de pouvoir suivre les inspirations du cœur et soulager les malheureux sans être arrêté par l'insuffisance de sa fortune. Alors notre sort est digne d'envie.

« Quand le bonheur du peuple croît sans cesse avec son bien-être et quand la joie éclate dans tous ses mouvements, oh! quelle douce émotion remplit le cœur du souverain!

« Quand les cœurs un moment éloignés de lui se rapprochent et lui donnent leur amour pour son amour, alors la destinée du roi est belle, et le bonheur s'asseoit à ses côtés sur le trône.

« Alors il ne redemande plus son ancienne liberté ; et le retour même de la jeunesse lui paraît payé trop cher au prix de son bonheur présent. »

Que ces pensées sont belles ! que les sentiments qu'elles expriment sont précieux et dignes de louanges ! car ils ne sortent pas seulement de l'esprit, de l'intelligence ; non, ce n'est pas là une œuvre de rhéteur ; on y reconnaît l'accent d'une âme pénétrée du désir de faire le bien et du bonheur d'y réussir.

Combien les Bavarois doivent s'estimer heureux d'avoir à leur tête un monarque si digne de les gouverner ! Après les heureuses habitudes d'une vie laborieuse et régulière, après la pratique de la vertu, c'est pour les humains le plus grand bienfait qu'ils puissent recevoir du Ciel que de posséder un roi qui considère son peuple comme sa famille, qui se croit obligé de compatir à toutes les larmes dont il est au pouvoir du prince de tarir la source.

Alix,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

SUR LES

MODIFICATIONS QUE RÉCLAME LE RÉGIME HYPOTHÉCAIRE

Par M. HÉBERT, doyen honoraire des Notaires de Rouen.

Les travaux considérables de M. Hébert, doyen honoraire des notaires de Rouen, sur les modifications que réclame le régime hypothécaire en ce qui concerne les hypothèques légales des femmes et des mineurs, et, par suite, sur un système d'immatriculation générale des personnes, des immeubles et des titres de propriété ou de droits fonciers, ces travaux, dis-je, méritent, à mon avis, beaucoup de respect. L'auteur s'y montre autant bon citoyen par l'objet de ses recherches et par son désintéressement, onéreux pour lui, qu'érudit praticien par son intelligence à décrire les vices de notre législation sur les hypothèques et à imaginer les précautions les plus simples pour obvier aux désastres qu'ils entraînent.

Quelque fastidieuse que puisse être la lecture, quelque fatigante que soit l'étude d'un travail pareil, la clarté du style, la netteté des idées le rendraient supportables à un esprit médiocrement versé dans la matière, pour peu qu'il aimât l'ordre et la solidité des pensées.

Jugez si votre rapporteur, lui-même ancien praticien, docteur et ayant autrefois écrit une longue thèse sur ce sujet, a dû le trouver intéressant, a pu même se plaire à la lecture attentive des écrits de M. Hébert.

En combien d'endroits n'y ai-je pas rencontré l'expression de mes remarques et de mes vœux !

J'approuve de tous points le système de M. Hébert. Je voudrais vous le faire connaître et je dois m'en abstenir. C'est une contrainte qu'éprouve mon esprit : nous sommes réunis pour traiter non de sciences, d'arts, de morale, de politique, de législation, mais de l'histoire de ces choses, et il ne nous est permis d'en parler que pour faire tout au plus connaître le sujet de nos récits.

Sous ce seul rapport, je dois dire quelques mots de celui qu'a pris M. Hubert. Aussi bien, un confrère, en 1844, à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, M. Hombers, avocat, a traité la partie légale, dans un rapport assez ample, que j'ai sous les yeux et auquel je n'aurais qu'à me référer. Seulement, je ne suis pas aussi craintif que lui, et, quoique je prévoie la possibilité de difficultés dans la marche de ce système une fois établi, je ne crois pas du tout ces difficultés insurmontables. Il me semble, d'abord, que notre auteur remédie assez bien à celles qui se présentent dès à présent à l'esprit, et qu'ensuite les autres s'éviteraient si, à supposer que le pouvoir législatif décrétât le principe, les individus chargés de l'organiser n'y voulaient pas mettre chacun du sien, comme il arrive presque toujours, par vanité, par jalousie; de sorte qu'une conception simple et pleine d'espérance aboutit souvent par un être multiforme et non viable.

La propriété, ce droit de jouir et de disposer d'une chose de la manière la plus absolue, qui, dans le premier temps de la société, paraît simple, est, par la civilisation, rendue susceptible d'une foule de démembrements. Quoiqu'une chose ne puisse appartenir qu'à un seul, plusieurs peuvent avoir dans cette chose des droits essentiels; je puis, sans perdre la propriété, en engager l'objet. Si cet objet est mobilier, mon créancier ne se croira nanti qu'autant qu'il l'aura dans sa garde. Mais s'il consiste en un sol, ce qui implique tout ce qui y est fondé et implanté, l'objet ne pouvant fuir ou être détourné, pour que le créancier conserve son gage, c'est-à-dire la préférence qu'il aura d'être payé sur le prix avant tous autres, il suffira qu'il ait fait connaître son droit au public.

La transmission de la propriété ou de l'un de ses démembrements (usufruit, usage, servitude, hypothèque, antichrèse, etc.) n'a pas de difficulté de l'ancien propriétaire au nouveau : l'acte des conventions l'opérera. Mais qui l'annoncera aux yeux du tiers ? Quand j'habite une maison, je suis dedans et elle n'est pas dans ma main ; aussi, quand j'en sors, je ne perds pas mes droits dessus ; en un mot, la détention corporelle d'un immeuble n'est pas une marque certaine qu'on en a la propriété ou quelque démembrement de la propriété. Le droit ne peut se manifester aux tiers que par l'écriture, qui a une date certaine, qui explique la nature du droit, qui en détermine l'étendue, qui indique précisément à qui il profite. Une affiche ? où la placarder, et comment la mettre à l'abri de la destruction ? Il faut un dépôt public, sous la garde d'un conservateur. Voilà qui est entendu.

Mais où sera ce dépôt? Dans l'arrondissement territorial des immeubles. C'est bien : me proposant d'acquérir la propriété ou un des démembrements de la propriété d'un immeuble que vous dites être à vous, j'irai voir à ce dépôt si déjà un tiers n'a pas acquis cette propriété ou ces droits sur vous. Oui, si toute transmission devait être, à peine de nullité à l'égard des tiers, transcrite sur les registres du conservateur. Cela était ainsi sous l'empire de la loi du 11 brumaire an VII; mais cette loi n'a duré que quatre ans; le Code civil l'a remplacée.

Elle avait un vice. La fortune de certaines personnes, épouses, mineurs, interdits, est confiée par la loi aux maris et tuteurs; il est donc juste que la loi affecte les biens de ceux-ci à la garantie d'un bonne gestion et de la restitution de ce qu'ils auront reçu pour leurs femmes ou pupilles. Cette hypothèque légale ne prenait rang, comme toute autre, que du jour de l'inscription; mais personne ne faisait faire cette inscription, les maris et tuteurs parce qu'elle les eût gênés dans la disposition de leurs biens; les subrogés tuteurs, parents, amis, femmes, mineurs, ministère public, par toutes sortes de raison faciles à imaginer; et l'hypothèque était perdue.

Le Code la conserve sans inscription. Mais alors les tiers sont déçus par ces hypothèques occultes; ou, dans la crainte de l'être, ils ne prêtent pas leur argent, non-seulement aux maris et aux tuteurs, mais à personne, rien n'assurant qu'un individu n'est ou n'a pas été mari ou tuteur, une ou plusieurs fois, ou qu'il a rendu et soldé tous ses comptes.

Ce n'est pas tout : *Primus* a vendu à *Secundus* un immeuble, ou lui a transmis un démembrement de la propriété; il concède la même chose à *Tertius*. C'est un fripon, un stellionataire, mais il est insolvable. *Tertius* a visité les registres publics du conservateur; l'acte de la transmission faite à *Secundus* n'y avait pas été transcrit. Il se croit légitime acquéreur, il paie; il va entrer, il entre en possession. *Secundus* vient, revendique et l'évince; il a prouvé l'antériorité de son droit par une autre formalité dont le public ne saurait s'assurer.

« En achetant, on n'est jamais sûr d'être propriétaire; en payant, jamais sûr d'être libéré; en prêtant sur hypothèque, jamais sûr d'être remboursé. »

Il semble que le législateur ait pris à tache de décréditer la propriété foncière; aurait-il voulu faire porter tous les fonds des particuliers sur les rentes de l'État, débiteur alors peu en crédit?

Comment se tenir au juste milieu entre ces deux abus? comment, pour le dire avec M. Hébert qui s'est proposé le problème, « concilier les intérêts des femmes et mineurs avec ceux des maris et tuteurs et avec ceux des tiers contractants? » L'hypothèque légale frappe tous les biens présents et à venir; l'inscription en peut être faite pour sommes indéterminées; quand elle n'a point de causes sérieuses elle n'est pas seulement superflue; paralysant en quelque sorte la propriété grevée, elle nuit sans utilité; elle peut accélérer le naufrage d'une famille, autant qu'elle en est, au cas contraire, la planche de salut.

M. Hébert propose des *indications* à donner aux conservateurs par les offi-

ciers ministériels, seulement d'après les actes qu'ils feront susceptibles de créer un droit d'hypothèque légale. Ce ne seraient pas des inscriptions conservatoires d'une hypothèque souvent vaine et pourtant d'une excessive difficulté à lever ; ce seraient des *notices*, des *avertissements* (expressions dont se servent pour rendre la même pensée la Cour suprême et la Cour de Dijon avec lesquelles notre auteur est, dit-il, heureux de se rencontrer). Quand de pareilles indications n'existeront pas sur les registres, on sera sûr que le bien n'est pas grevé d'hypothèques occultes ; quand elles existeront, on sera sûr ou l'on pourra s'assurer de leur importance, en recourant aux actes y énoncés.

Mais ici surgit un grand embarras : l'officier ministériel a envoyé son *indication* au conservateur de son arrondissement ; le mari, le tuteur n'ont pas de biens dans cet arrondissement ; ils en ont peut-être dans d'autres, mais l'officier ministériel l'ignore. Ces biens n'étant pas notés d'une *indication* paraîtront libres et cependant ils sont grevés de l'hypothèque légale ; l'indication sera trompeuse. Il faut un remède à cela. M. Hébert se flatte de l'avoir trouvé.

De plus, ayant à devenir ou étant devenu, et, malgré moi, resté créancier d'un individu, il m'importe, non pas seulement de savoir si tel bien que je lui connais dans tel arrondissement est libre ou déjà grevé, mais s'il a des biens là ou ailleurs ; si, au cas où il en acquerrait, ils ne se trouveraient pas immédiatement frappés de quelque hypothèque préexistante, assujettie ou non à l'inscription ; si, enfin, il est capable d'aliéner, d'acquérir, de contracter. La loi a pris, pour que le public le sache, quelques précautions fort insuffisantes en réalité, et sur le fondement de ces précautions il s'est introduit dans la pratique une maxime : « Chacun est censé connaître la condition civile de celui avec qui il contracte. » Cette maxime nécessaire, je l'avoue, serait sans reproche s'il y avait un lieu fixe où chacun pût avoir des renseignements complets sur la capacité, l'état civil et les facultés immobilières de tout individu.

C'est ainsi que M. Hébert est amené de l'idée d'une amélioration indispensable dans le régime de conservation des hypothèques légales à un *système d'immatriculation générale des personnes, des immeubles et des titres de propriété*. L'immatricule se ferait au domicile d'origine, au lieu de naissance de chaque Français ; un bureau serait établi par arrondissement ou par canton.

Ce système, il l'organise ; il dresse les formules ; il dissipe les difficultés de détail : il lutte vigoureusement contre la grande objection que ce serait une organisation nouvelle de la société civile. C'est se faire peur de fantômes ; approchez-vous, voyez, touchez ; d'ailleurs compléter n'est pas changer ; mettre quelque chose où il n'y a rien, ce n'est pas faire révolution.

M. Hébert n'est pas un faiseur d'utopies ; c'est un praticien. Son point de départ est connu ; les inconvénients de notre régime hypothécaire sont avérés ; depuis 1841, le ministre a consulté les Cours et les facultés de droit. Elles ont émis leurs idées ; celles qui sont praticables concordent avec celles de notre au-

teur, qui démontre que les siennes sont complètes et plus aisées à réaliser. Nous verrons ce que produira la commission, si nous vivons.

Pour moi, quand je considère une armée qui est formée, réunie, approvisionnée, alimentée, qui s'avance en pays ennemi, campe, marche et combat; ou bien encore, les impôts d'un grand empire réglés, répartis, perçus, versés dans les divers services, et puis la recette et la dépense soumises à une comptabilité qui n'en laisse égarer aucun centime, j'admire sans étonnement, parce que je sais quelle est la puissance de l'ordre.

P. Masson,
Membre de la troisième classe.

HISTOIRE DES PEUPLES DU NORD
OU DES DANOIS ET DES NORMANDS,

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie et du royaume des Deux-Siciles par les fils de Tancrède de Hauteville. — **Traduit de l'Anglais, d'Henry Wheaton, par Paul Guillot, avocat à la Cour royale de Paris (1).**

Je viens, quoiqu'un peu tardivement, m'acquitter de ma promesse, en rédigeant par écrit le rapport verbal que j'eus l'honneur de vous faire l'année dernière sur l'intéressant ouvrage de M. Wheaton.

Ministre des Etats-Unis près la cour de Danemark, M. Wheaton mit à profit son long séjour à Copenhague et les liaisons d'amitié qu'il avait formées avec les savants de ce pays pour composer l'histoire des peuples du Nord, qui parut en 1831 à Londres et à Philadelphie. Depuis cette époque, la science ayant fait des progrès rapides, grâce surtout aux beaux travaux du professeur Rafn, l'auteur consigna ses nouvelles recherches dans un autre ouvrage qu'il publia en 1838, conjointement avec M. Chrichton, d'Edimbourg, sous le titre de *Scandinavia*. Il avait dès lors conçu le projet de revoir son premier travail, lorsque M. Guillot en entreprit la traduction, se mit en rapport avec lui, obtint communication des nouveaux matériaux rassemblés qui furent fondus dans le texte primitif, et put donner ainsi, non pas seulement une traduction, mais, comme il le dit lui-même, une nouvelle édition, meilleure et plus complète.

L'ouvrage que nous avons sous les yeux a subi par exemple deux additions importantes : c'est d'abord une introduction fort étendue qui traite de la mythologie, de la cosmogonie et du culte des anciens Scandinaves. La partie cosmogonique surtout, c'est-à-dire celle où est exposé avec clarté le système de l'univers tel que le comprenaient ces peuples primitifs, annonce des recherches très-approfondies, et l'on doit louer l'auteur de n'avoir pas abusé du symbolisme si fort à la mode aujourd'hui, particulièrement en pareille matière. L'autre ad-

(1) 1 volume in-8. Paris, 1844, chez Marc-Aurel, libr.-édit., rue Richelieu, 102.

dition est le chapitre final, consacré au récit de la conquête de l'Italie méridionale par les Normands français. Quoique, à vrai dire, ces Normands n'eussent plus des *hommes du Nord* que le nom, on comprend que l'auteur ait cru ainsi se compléter en faisant voir l'immense rayonnement de la puissance normande. Mais, en se jetant dans un monde nouveau qui exigeait des études nouvelles, il n'a pu échapper à la difficulté du sujet; ce chapitre est faible, les sources ne sont pas assez sévèrement consultées, et la narration manque de couleur. A tout prendre, cependant, il peut suffire comme appendice.

En revanche l'auteur est tout à fait maître de son sujet dans les chapitres qu'il consacre à l'histoire de la colonisation de l'Islande par les Norwégiens. L'étonnement dont on est frappé en voyant la civilisation, portée dès le IXe siècle dans cette île sauvage et reculée, s'y développer rapidement à une époque où le reste de l'Europe sortait à peine de la barbarie, cet étonnement, disons-nous, cesse aussitôt qu'on réfléchit à la condition des premiers conducteurs de colonies en Islande. Nés dans le pays alors le plus éclairé de tout le Nord, ces chefs appartenaient en outre à l'aristocratie la plus haute et la plus indépendante de la Norwége. Plutôt que de subir le joug des rois, ils aimaient mieux émigrer au loin, emportant avec eux leurs lois et leurs traditions poétiques, qui, sous l'influence du christianisme, arrivèrent en peu de temps à une perfection singulière; de là ces codes, ces *sagas*, ces recueils historiques et poétiques si justement renommés, et dont l'auteur nous trace une si curieuse analyse. L'Islande à son tour colonisa, pour peu de temps, il est vrai, deux pays du continent américain, le Groënland et le Vinland. Sans s'exagérer, comme les savants de Copenhague et de Stockholm sont disposés à le faire, les résultats de ces établissements passagers, qui, à coup sûr, furent parfaitement ignorés de Christophe Colomb (1), ce fait présente un vif intérêt de curiosité, et l'on comprend que beaucoup d'érudits se soient appliqués à déchiffrer les caractères et les figures bizarres gravés sur le rocher de Dighton, dans l'Etat de Massachusetts. Sans être compétent pour décider de la valeur de l'interprétation qu'en donne M. Guillot d'après Rafn, j'avouerai pourtant qu'elle me paraît bien difficile à admettre, et, en cherchant sur le dessin le vaisseau, la femme avec une clef, le coq, les armes et les flèches, le taureau, enfin tous les détails de la scène que l'interprète veut nous retracer, je me rappelais involontairement la lanterne magique de Florian.

Toute la partie du livre relative aux expéditions maritimes des Scandinaves offre aussi une lecture attachante, même après les ouvrages si remarquables de MM. Depping et Augustin Thierry. Si l'auteur n'apporte pas beaucoup de faits nouveaux, du moins il se place à un point de vue qui lui est propre, en prenant

(1) Les frères Zeni, Vénitiens, avaient reconnu, il est vrai, à la fin du XIVe siècle, les contrées déjà parcourues par les hommes du Nord. Mais leur relation, conservée dans les Archives de la république de Venise, ne fut publiée qu'en 1558.

d'abord les aventuriers chez eux pour nous les montrer ensuite agissant au dehors, tandis que les deux autres écrivains, par la nature de leur sujet, suivent la marche opposée, et l'on voit aisément, dans le récit de M. Wheaton, que les dissensions intérieures des royaumes du Nord furent la cause principale des émigrations, puisque ces deux faits se présentent constamment ensemble, agissant l'un sur l'autre. Quant à la narration de l'établissement des Normands en France par un traité et en Angleterre par la conquête, elle me semble abrégée avec quelque sécheresse par M. Wheaton. Il est vrai que le souvenir des pages si animées de M. Thierry influence peut-être ma manière de juger ; c'est que, dans les champs moissonnés par un aussi habile travailleur, il reste peu de chose à glaner.

Je ne dois pas oublier de signaler la part qui revient à M. Guillot dans l'ouvrage anglais qu'il a publié ; comme traducteur, il a déjà fait ses preuves, et c'est par lui que nous connaissons le livre de John Allen sur la prérogative royale en Angleterre ; mais c'est surtout comme éditeur que je prétends le louer, car les notes qu'il a ajoutées, tant au texte même qu'aux notes de l'auteur, se recommandent par une solide érudition. De plus, les douze éclaircissements qui terminent le volume, et qui forment plus de 120 pages, lui appartiennent en propre ; dans ceux qui ont rapport à la poésie scandinave, il a fait usage des travaux trop peu connus d'Edelestand du Méril ; il nous donne, par exemple, en entier le chant de mort de Ragner Lodbrok, dont M. Augustin Thierry n'avait fait connaître que les dernières strophes. J'ai remarqué aussi une dissertation très-complète sur le Weregild et le pouvoir judiciaire chez les Anglo-Saxons ; et l'on aurait mauvaise grâce à objecter que ce travail ne se rattache pas directement au sujet principal, puisqu'en trouvant ainsi l'occasion de communiquer au public ses recherches personnelles sur ce point curieux, M. Guillot s'est fait avantageusement connaître comme historien et comme légiste.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre de la première classe.

ITINÉRAIRE DU LUXEMBOURG GERMANIQUE

OU VOYAGE HISTORIQUE ET PITTORESQUE DANS LE GRAND-DUCHÉ,

Par le chevalier de LA BASSE-MOUTURIE.

Le grand-duché de Luxembourg est une des contrées les plus voisines de la France, et cependant aussi l'une de celles que les voyageurs prennent le moins souvent pour leurs excursions. Les provinces si intéressantes de la Belgique absorbent tout le temps dont ils peuvent disposer, et ils négligent le Luxembourg, qui, lui aussi, cependant, mériterait bien d'attirer un moment leur attention. Notre collègue infatigable, M. le chevalier de La Basse-Mouturie, a

entrepris de tirer sa patrie d'un oubli si peu mérité; sous le titre modeste d'Itinéraire, il a écrit un livre digne de prendre place dans les bibliothèques les plus sérieuses, auprès des meilleurs ouvrages d'histoire, des voyages les plus consciencieux.

La première partie de son travail est consacrée à un aperçu des diverses phases qu'a parcourues le grand-duché. Dans la première division des Gaules, sous Auguste, en l'an 27 de notre ère, le territoire luxembourgeois, ainsi que le pays d'Ardenne, appartenait à la première Belgique; pendant la période franque, il a fait partie de l'Austrasie, puis de la Lotharingie, puis enfin de la Basse-Lotharingie. Avec Louis IV s'éteignit la race carlovingienne sur le trône de Germanie. Les Lorrains, tout en reconnaissant la suzeraineté du roi germanique, s'affranchirent de son autorité, et l'on vit s'établir et se consolider parmi eux des gouvernements indépendants, tels que les duchés de Lorraine et de Bar, les comtés d'Ardenne et d'Alsace. Dans ce morcellement de l'antique Austrasie, le comté d'Ardenne échut à Ricuin, du chef de sa mère Ermengarde, fille de Louis-le-Bègue, et arrière-petite-fille de Charlemagne. En 945, à la mort de Ricuin, ses enfants se partagèrent ses vastes Etats : Godefroi eut le comté de Verdun, Othon obtint la Lorraine; Arnould de Granson, époux de Mathilde, eut le comté de Chiny, et l'Ardenne proprement dite échut au comte Sigefroi. Cette partie prit plus tard, de sa capitale, le nom de Luxembourg.

Le comté de Luxembourg, dont ressortissait autrefois le marquisat d'Arlon, fut érigé en duché en 1354. Il a subsisté comme Etat indépendant jusqu'en 1451; il passa alors en toute propriété à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et à ses successeurs. Après avoir subi les diverses alternatives des provinces belgiques, il fut cédé avec elles à la maison d'Autriche, par le traité d'Utrecht, en 1713. Cette province, conquise par la France en 1795, devint le département des Forêts; en 1815, elle fut donnée à la maison d'Orange-Nassau en échange de ses possessions allemandes. Après avoir été, en 1830, associée aux destinées de la Belgique, elle est rentrée en 1839, par le traité du 15 novembre, dans les domaines du roi de Hollande. La forteresse de Luxembourg est gardée, au nom de la Confédération germanique, par des troupes prussiennes.

On voit qu'il n'est pas de pays en Europe dont la fortune ait été soumise à autant de vicissitudes. Après avoir, sous le modeste titre de comté, réuni sous sa domination la majeure partie de l'Ardenne, le Luxembourg vit graduellement diminuer son étendue en raison de l'élévation de ses titres. Aujourd'hui qu'il porte la pompeuse qualification de grand-duché, il est réduit à trois petits districts qui forment à peine la cinquième partie de la surface de l'ancien comté.

Après cette introduction historique dont nous avons extrait les renseignements qui précèdent, l'auteur passe à la description la plus minutieuse de chaque partie de la contrée qu'il a entrepris de faire connaître. Aucun genre de curiosité ne lui échappe : géologie, minéralogie, coutumes, ruines pittoresques,

églises remarquables par leur style ou par les souvenirs qui se rattachent à leurs fondateurs ou aux tombeaux qu'elles renferment, tout est successivement passé en revue d'une manière toujours intéressante et souvent dramatique. Les anciennes légendes ont aussi trouvé leur place, et ces récits naïfs viennent reposer l'esprit de la lecture plus sérieuse des autres parties de l'ouvrage.

Je regrette d'avoir trouvé dans l'Itinéraire du Luxembourg quelques formes de style qui proviennent sans doute d'une rédaction trop précipitée; mais il n'en reste pas moins un excellent livre, et nous ne pouvons qu'applaudir de toutes nos forces à la décision du roi de Hollande, qui a accordé à son auteur l'ordre du Chêne, décoration spéciale du grand-duché.

Ernest Breton,
Membre de la quatrième classe.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

A MONSIEUR RENZI, ADMINISTRATEUR DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

A Aoste, le 24 janvier 1846.

Monsieur,

Vous plairait-il d'insérer dans le journal de l'Institut Historique la notice qui suit?

Notice sur la ville d'Aoste. — La ville d'Aoste, décorée du titre de cité par l'empereur Auguste, capitale de la province de ce nom, est située dans une plaine agréable et fertile, sous le 5e degré environ de longitude est du méridien de Paris, et le 45° 46' de latitude, à peu près au centre de la vallée de ce nom, au couchant du Buthier et sur la rive gauche de la Doire, dont elle est éloignée d'un petit quart de lieue. On sait que la vallée d'Aoste, d'une longueur de quarante-cinq lieues, est enclavée entre les frontières d'une partie de la Savoie, du Valais et du Piémont. Singulièrement pittoresque et accidentée, elle enchante les voyageurs qui, dans la belle saison, la visitent en grand nombre. La ville d'Aoste occupe le point de jonction des vallées des Alpes graies et pennines (1),

(1) A la lecture de cette notice à l'assemblée générale de l'Institut Historique du 27 février 1846, on a fait la remarque suivante. L'auteur écrit ici Alpes *pennines* avec deux *n* au commencement du mot et se trouve ainsi en contradiction avec une autorité fort imposante. M. Seroux d'Agincourt, dans son *Histoire de l'art par les monuments*, rapporte une inscription, dont il a même fait graver la copie, où ce mot est écrit avec un *æ* et un seul *n*, *Pænines*, et cette orthographe est très-remarquable, donnant à peu près gain de cause aux historiens et dissertateurs qui soutiennent que les Carthaginois (*Pœni*), sous la conduite d'Annibal, ont traversé les Alpes par les gorges et les plateaux qui portent ce nom. J. B. A. A.

suit de la vallée qui conduit en Savoie par le Petit-Saint-Bernard, et de celle qui conduit en Valais par le Grand-Saint-Bernard; c'est là aussi que s'embranchent les routes du grand et du petit Saint-Bernard, et celle qui conduit dans l'Italie.

Elle est bâtie à l'endroit même où le général Varron plaça son camp lorsque, par l'ordre de l'empereur Auguste, il vint dans cette vallée pour soumettre les Salasses (1) qui l'habitaient. Cette ville fut nommée *Augusta*, du nom de son fondateur Auguste, qui, selon Strabon (liv. IV), y envoya trois mille hommes pour la peupler. On y ajouta le surnom de *Prætoria*, non pas qu'elle fût la résidence d'un préteur, comme le pensent quelques-uns, mais parce que Varron avait distribué une partie des meilleures campagnes de la vallée aux soldats prétoriens. Aussi Dion l'appelle-t-il : *Urbs Augusta prætorianorum*. Elle présente sur ses quatre côtés les débris des remparts romains ; ces murs, de la hauteur moyenne de 4 à 5 mètres, formaient un parallélogramme à angles droits dont la longueur, de l'est à l'ouest, est de 384 toises (la toise est de 6 pieds), et la largeur, du sud au nord, de 286 toises ; ce qui embrasse une étendue totale de 109,824 toises, qui était précisément celle du camp de Varron. Le moellon de ces murs est composé de gros cailloux de rivière granitiques et micacés, fendus par l'ouvrier, et jetés presque sans art dans une couche abondante de mortier fait avec d'excellente chaux et du sable grossier que le temps a durcis presque au même degré que la pierre. L'extérieur de ces remparts était un revêtement de pierres de taille, tufs et poudingues granitiques, surmonté d'un cordon saillant, mais qui a disparu au moyen âge. C'est à cette époque de vandalisme que des mains coupables outragèrent la plupart des monuments anciens de cette ville. Les quatre angles des mêmes remparts étaient flanqués de quatre tours qu'on voit encore en partie. La mieux conservée est celle dite *Cornière*, qui sert aujourd'hui de prison.

La ville était entourée d'un large fossé rempli d'eau. On y entrait par six portes *à pont-levis*, dont la principale était au levant, celle dite aujourd'hui porte de la *Trinité*, et du temps des Romains *porta prætoria*. Elle répondait en droite ligne à celle du couchant, dite *decumana*, selon la castramétation romaine.

Peu de villes dans l'Italie renferment plus de monuments romains que la ville d'Aoste. A l'entrée de la ville, à l'est, se présente, avec une majesté imposante et vraiment romaine, l'arc de triomphe élevé en l'honneur de l'empereur Auguste, pour transmettre à la postérité la mémoire de sa victoire sur les Salasses.

En pénétrant dans la ville, et à peu de distance de l'arc de triomphe, on trouve la grand'porte romaine dite de la Trinité. Cette porte est parallèle à une autre dont elle est distante de onze mètres. Chacune de ces portes présente

(1) *Erratum :* Dans la livraison 132e de ce journal, pages 306 et 307, au lieu de *Salusses* lisez *Salasses*.



trois arcades, dont celle du centre, qui est la plus grande, devait servir d'entrée à l'empereur ou au préfet qu'il y envoyait pour gouverner la province. A droite de cette porte s'élevait avec majesté le palais qui servait de résidence au préfet de la province du temps des Romains. On en voit encore un superbe pan de mur à quatre étages, fort élevé et orné d'arcs et de magnifiques fenêtres. Ce palais avait vue sur un amphithéâtre que les Romains avaient aussi élevé dans cette ville. Ce dernier monument est presque anéanti. Il en existe cependant encore de beaux et précieux débris, ornés de marbres gris, dans le clos des religieuses de Saint-Joseph. On en reconnait encore la forme ovale, les portes vomitoires, etc.

Beaucoup de souterrains, ouvrages des Romains, traversent la ville en tous sens. On voit aussi au faubourg de la ville, dit *Pont de pierre*, une partie d'un magnifique pont romain très-bien conservée. Au sud-ouest de la ville apparaît la tour dite de la *Frayeur*, appelée aujourd'hui *Tour des lépreux*, parce que le gouvernement y fit loger des lépreux. C'est au sujet d'un de ceux-ci que M. Xavier de Maistre composa *le Lépreux de la cité d'Aoste*, ouvrage ingénieux et bien propre à exciter la compassion des âmes sensibles. Sa Majesté Charles-Albert, protecteur éclairé des sciences et des arts, fit venir, il y a peu d'années, un habile archéologue en cette ville pour y dresser le plan de tous les anciens monuments romains qui la décorent. Son ouvrage, quand il sera publié, ne pourra qu'intéresser ceux pour qui l'étude des monuments antiques a quelque attrait.

L'abbé Orsières,

Membre correspondant de la troisième classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 4 mars, sous la présidence de M. Buchet de Cublize. Le procès-verbal est lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : *Le Peuple*, par notre collègue M. Michelet, membre de l'Institut, professeur au collége de France; rapporteur, M. Buchet de Cublize; *Essai sur les négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche pendant les trente premières années du XVIe siècle*, par notre collègue M. Leglay, membre correspondant de l'Institut, conservateur des archives du département du Nord; *Bulletin de la Société de Géographie*. M. Buchet de Cublize lit à la classe plusieurs passages d'une lettre sur Danton, lettre rédigée par les enfants de ce dernier, et contenant des détails recueillis par eux-mêmes sur son enfance, son arrivée à Paris, etc. Ces docu-

ments sont destinés à faire partie d'un travail plus complet que M. Buchet de Cublize se propose de publier.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 11 mars, sous la présidence de M. Alix, président. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans réclamation. Sur le rapport favorable de la commission, MM. Martinelli et Masseangeli, de Naples, sont admis comme candidats de la classe, et au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale. MM. E. Breton et Renzi présentent M. de Mazuy, auteur de la traduction de *la Jérusalem délivrée*, comme candidat à la deuxième classe.

La commission nommée par M. le président pour l'examen des titres du candidat est composée de MM. Alix, Breton et Trémolière. Les livres offerts à la classe sont : *le Génie des femmes*, journal de M. Cellier du Fayel; *l'Euganéen* (l'Euganéo), journal de Padoue, janvier 1846 ; *Bulletin spécial de l'Institutrice*, par M. Lévi (Alvarès) ; *Histoire de la fabrique de drap militaire* (Lanificio), par notre collègue M. le capitaine Oreste Brizzi, d'Arrezzo; *Tableau historique* (en italien) *des systèmes de philosophie*, par M. H. Pessina, de Naples. M. Alix lit la suite de l'*Histoire d'Orient*, dont il a entretenu la classe pendant plusieurs séances; la fin de la lecture de cet intéressant ouvrage est renvoyée à la prochaine séance.

*** Le 18 mai, la troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques et sociales*) s'est assemblée, sous la présidence de M. l'abbé Auger. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans réclamation. On lit une lettre de notre collègue M. Noël, de Nancy, sur le compte-rendu de son ouvrage qu'on a publié dans le journal ; la classe renvoie la lettre à M. Masson, rapporteur; lettre de notre collègue M. Venderback, par laquelle il offre à la troisième classe deux petits mémoires sur la science médicale; la classe prie M. le docteur Josat de lui en rendre compte dans sa prochaine séance. Les livres offerts à la classe sont : *Il Severino*, journal de médecine et de chirurgie, par M. le docteur Castellacci, de Naples, collection de mai à décembre 1845; *Journal de médecine et de chirurgie de Paris*, mois de mars 1846; *Revue du droit français et étranger*, par MM. Foelix, Duvergier et Valette, mois de mars ; *Compte-rendu des travaux de l'Académie royale des Sciences de Naples*, novembre et décembre 1845 ; *De la science du bien être social*, (della Scienza del ben vivere sociale e della economia degli Stati), par notre collègue M. Bianchini, de Palerme ; *le Progrès* (il Progresso), journal de notre collègue M. de Virgilii, de Naples, année 1844. M. Badiche est chargé de faire un rapport sur les deux ouvrages précédents.

M. Foulon est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'*Histoire de la marine française*, par M. Chassériau ; ce rapport est renvoyé au comité. M. B.

Jullien communique à la classe un mémoire fait par lui sur l'origine de la chanson en France; la lecture en sera continuée dans une prochaine séance.

*** Le 25 mars, la quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée, sous la présidence de M. E. Breton, vice-président. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* est offert à la classe. M. E. Breton rend compte d'une notice de notre collègue M. le chevalier de La Basse-Moutarie sur le château de M. le comte de Goetals, dont la construction remonte à une haute antiquité; cette notice est accompagnée d'un plan très-bien tracé par l'auteur. M. le rapporteur pense, et la classe est de son avis, que l'impression de la notice, sans le plan, ne pourrait pas donner une idée exacte du château, et que d'ailleurs la publication de plans et de cartes historiques ne rentre pas dans les conditions ordinaires du journal de notre société. Cependant la classe renvoie le tout au comité du journal, avec les observations que l'on vient de faire.

M. E. Breton reprend ensuite la lecture de son voyage en France. La description qu'il fait des monuments de Vienne, en Dauphiné, a été écoutée avec le plus vif intérêt. La classe, qui attache beaucoup de prix à la conservation des monuments, a voulu consigner dans son procès-verbal le fait suivant, de la plus haute importance.

M. E. Breton a signalé L'ABSENCE D'UNE DES PIERRES PRINCIPALES D'UN DES QUATRE PILIERS QUI SUPPORTENT LA FAMEUSE PYRAMIDE DE VIENNE. IL SERAIT BIEN A DÉSIRER QUE CETTE PIERRE FUT REMPLACÉE, CAR CETTE RÉPARATION, D'UNE DÉPENSE INSIGNIFIANTE, SAUVERAIT PEUT-ÊTRE LE MONUMENT D'UNE DESTRUCTION PROCHAINE.

*** L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 27 mars, sous la présidence de M. Alix. M. Huillard-Bréholles, secrétaire-adjoint, a donné lecture du procès-verbal de la dernière séance; il a été adopté sans observations. M. Renzi communique à l'assemblée générale les noms des membres de la députation qui a représenté l'Institut Historique aux obsèques de notre regrettable collègue M. Villenave. Ce sont MM. Alix, l'abbé Auger, Buchet de Cublize, Masson, Foyatier et Renzi. Lecture est donnée des livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois : des remerciements sont votés aux donateurs. MM. Santi-Martinelli et Masseangeli, de Naples, reçus comme candidats par la deuxième classe, sont définitivement admis comme membres correspondants de l'Institut Historique.

M. l'abbé Auger émet le vœu qu'à la fin de l'année soit publiée dans le journal la liste des ouvrages, tant imprimés que manuscrits, composés par les membres reçus dans l'année, et qui leur ont servi de titres pour leur admission. M. Auger donne ensuite lecture de son travail sur la découverte du tombeau de saint Eutrope. Au lieu d'un simple rapport sur un recueil de pièces, il a composé un mémoire fort intéressant, où sont consignées toutes les observations historiques,

littéraires, scientifiques et artistiques auxquels donnent lieu la découverte des reliques et l'information solennelle qui en fut la suite. Ce mémoire est renvoyé au comité du journal. La séance est levée à onze heures.

R.

COURS PUBLICS ET GRATUITS

PROFESSÉS AU SIÉGE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Cours d'hygiène. (M. Josat.)

De l'influence des divers appareils comme modificateurs de l'organisme ou des tempéraments.

Il ne faut pas perdre de vue ce principe, fondamental dans l'étude de l'hygiène, que chaque fonction répond à un organe et s'exécute selon l'état dans lequel se trouve cet organe. Dès lors on comprend tout de suite que, si un organe quelconque, et à plus forte raison un ensemble ou système d'organes, se trouve naturellement prédominer dans l'organisme entier, les fonctions correspondantes prédomineront à leur tour dans le jeu de toute la machine. On dira alors qu'un individu est d'une constitution où prédomine le système ou appareil des organes qui président soit à la digestion, par exemple, soit à la locomotion, soit à la respiration, etc... ou, ce qui revient au même, qu'il est d'un tempérament bilieux, sanguin, musculaire, etc...

Ce serait tomber dans une erreur grossière et funeste tout à la fois que de croire à l'existence d'un tempérament parfaitement dessiné dans la nature. Tous se mélangent et se modifient d'une manière plus ou moins intime, et ce n'est très-souvent que par une observation attentive que l'on parvient à distinguer la nuance qui appartient à celui qui prédomine. Heureux le médecin qui y arrive avec certitude, plus heureux encore le malade qui peut le mettre sur la voie par la connaissance qu'il a de lui-même.

Les caractères qui distinguent un tempérament d'un autre sont ou physiques ou moraux. L'influence réciproque qui existe entre le corps et l'esprit devait le faire pressentir, et il n'y avait pas besoin de se jeter dans des développements d'un matérialisme suspect d'athéisme pour rendre raison d'un fait évident par un autre qui ne l'est pas moins. Voyez cet homme au regard pénétrant et sévère, à la démarche grave, au visage ridé avant l'âge, au teint jaunâtre, au cheveux bruns, chauve avant le temps, maigre quoique grand mangeur, la peau sèche, velu, fortement musclé, le pouls dur et plus souvent lent que vif, quoi qu'on ait dit; dormant peu, penseur profond et vigoureux, d'une volonté impérieuse et indomptable, hardi dans ses projets, infatigable dans leur exécution, vindicatif, inflexible, ambitieux, jaloux, sans frein dans sa haine comme dans

son amour, capable des plus grands crimes comme des plus sublimes actions. Tel est le portrait rapidement esquissé du tempérament bilieux; c'est celui de Lycurgue, d'Alexandre, de César, de Brutus, d'Attila, de Mahomet, de Louis XI, de Richelieu (le cardinal), de Charles XII, de Pierre-le-Grand, de Cromwell, de Sixte V, de Napoléon, en un mot de tous les législateurs, les conquérants, les savants, les bienfaiteurs comme les fléaux du genre humain. C'est parmi les personnes de ce tempérament devenu maladif que vous trouverez la plupart des suicidés, des misanthropes, les malades imaginaires, les hypocondriaques ou mélancoliques : Tibère, le Tasse, Pascal, Gilbert, Zimmermann, Jean-Jacques, etc.

Leurs maladies, généralement graves, siégent de préférence dans les organes de la digestion, en se compliquant de symptômes nerveux, et doivent surtout être traitées par les évacuants.

Voyez au contraire cet autre : son teint est vermeil, sa physionomie animée, son pouls vif et fréquent, les formes de son corps douces et bien dessinées, ses cheveux blonds ou tout au plus châtains, la peau blanche et lisse; il n'est point gros mangeur et son embonpoint est pourtant assez prononcé. Tous ses mouvements sont pleins de grâce, autant que ses conceptions sont vives, enjouées, frivoles, mobiles; son caractère inconstant, bouillant, ardent aux plaisirs; la vie pour cet être privilégié est l'âge d'or de la mythologie, tant qu'il se maîtrise assez pour ne pas laisser sa santé dans les excès et y contracter des maladies violentes et rapides, quoique d'une issue généralement heureuse. Le traitement dit antiphlogistique convient ici de préférence, et l'hygiène a peu à faire dans des convalescences d'ordinaire fort peu longues; en revanche il n'est point de tempérament où son influence se montre plus heureusement prophylactique. C'est rarement dans les régions du Nord que l'on trouve les caractères propres au tempérament sanguin (car c'est à lui que se rapportent tous ceux que nous venons d'énumérer) : les climats tempérés lui conviennent de préférence, et l'histoire ne nous offre nos modèles que dans l'ancienne Grèce, qui inventa Antinoüs, Apollon, Bacchus, et compta Alcibiade au nombre de ses grands hommes. La France n'a rien à envier sous ce rapport à l'ancienne Athènes, et Richelieu (le maréchal), Henri IV, Mirabeau, Regnard, et tant d'autres, sont des types qui, tout en réunissant les traits caractéristiques, prouvent que les talents ne sont pas toujours incompatibles avec ce tempérament.

On ne saurait en dire autant de celui qui s'annonce par une tête proportionnellement très-petite, des épaules larges, un cou court, une poitrine ample, des formes athlétiques, des muscles saillants et se dessinant vigoureusement sous les téguments qui les recouvrent. Dans ce tempérament, appelé musculaire, la faim est de la gloutonnerie, la force est excessive, les appétits sensuels presque nuls, l'imagination sans chaleur, l'entendement obtus, la sensibilité presque nulle, la physionomie impassible, les yeux sans expression. Les boxeurs anglais sont des modèles quelquefois parfaits de ce tempérament, bien plus souvent acquis que

primitif. Milon de Crotone, l'empereur Maximin, Platon ont fait de l'hygiène le seul usage qu'il est permis d'en faire, en employant ses ressources à développer leur nature athlétique sans négliger leurs facultés intellectuelles.

Les maladies ont ici un cachet tout particlier, et, sauf les cas de congestions viscérales, un traitement énergique et débilitant est souvent pire que le mal contre lequel il est dirigé. Un *fort de la halle* est plus facile à être jeté dans la prostration et plus difficile à relever que l'homme de l'apparence la plus chétive.

C'est le contraire de ce qui arrive dans la constitution où prédomine l'appareil lymphatique. Là en effet l'individu tombe et se relève avec une promptitude prodigieuse. Les femmes et les enfants, en général organisés de la sorte, perdent la santé et la retrouvent avec une facilité devenue proverbiale. Chez les personnes de ce tempérament, le tissu cellulaire est tellement surabondant que l'économie entière en est comme étouffée ; les chairs sont molles, le teint pâle, les cheveux blonds ou cendrés, le pouls lent et mou, les formes arrondies, enfin le corps languissant autant que l'esprit est apathique, la mémoire faible, l'imagination décolorée, l'attention sans ténacité aucune ; rien de grand ni de généreux, ni le bien, ni le mal avec quelques caractères de grandeur, ne furent jamais produits par des êtres ainsi organisés ; l'histoire est sans modèles à nous offrir.

Parlerons-nous de la constitution où prédomine le système nerveux, ou de celle qui se distinguerait de toutes les autres par des caractères exclusivement propres aux organes générateurs. Sans chercher à faire prévaloir notre opinion sur celle des auteurs qui les admettent, nous avouerons que ces deux tempéraments ne sont, à nos yeux, l'un, qu'un état maladif de l'organisme entier ; l'autre, quand il n'est point le fruit malheureux d'une volonté pervertie, qu'un résultat passager d'une sorte d'exubérance du tempérament sanguin ; mais ni l'un ni l'autre ne sont dans la nature, ce qui fait qu'on ne les trouve jamais que comme dégénérescence maladive dans les campagnes respectées jusque-là par les dérèglements du corps et de l'esprit.

Terminons en disant qu'un tempérament n'est jamais quelque chose de tellement fixe dans l'organisme que la nature ne puisse être à cet égard, comme à tant d'autres, modifiée plus ou moins profondément. Loin de là, l'éducation, le régime, l'habitude, le climat bouleversent à l'envi le corps humain, et, comme l'a dit un auteur aussi exact qu'élégant : « L'homme ne reste jamais tel qu'il est sorti des mains de la nature ; façonné par tout ce qui l'environne, ses qualités physiques, observées à différentes époques de sa vie, ne présentent pas moins de différence que son caractère. »

CHRONIQUE.

Notre collègue M. Marcellin, architecte, nous a communiqué un travail étendu

sur l'importance et l'utilité des fouilles qui restent à faire pour déblayer complétement les villes enfouies au pied du Vésuve, telles que Pompéi, Herculanum, Resine, Stabies. La spécialité de ce travail, qui s'écarte des recherches habituelles de l'Institut Historique, ne nous ayant pas permis de lui donner place en entier dans le Journal, nous nous empressons du moins, conformément au vœu du comité, de signaler les idées heureuses qui s'y trouvent, en reliant par une courte analyse les fragments les plus remarquables.

« Ces cités, aujourd'hui désertes, dit l'auteur, furent au nombre des plus importantes de la Campanie. Un commerce florissant attirait chez elles les échanges de plusieurs villes fameuses. Un peuple actif, ingénieux, encombrait leurs ports, remplissait leurs boutiques, leurs habitations, leurs forums, leurs théâtres, leurs temples. Tout est morne maintenant ; la mort a passé sur elles ; le calme du tombeau a succédé à l'agitation. Rien ne s'émeut, ne se déplace autour du voyageur ; rien, excepté son ombre, seule compagne qui erre silencieusement avec lui dans ces rues funèbres. »

L'auteur entre ensuite en matière par un coup d'œil général sur la magnificence de l'ancienne Rome, dont il a pu admirer les glorieux débris, et sur le luxe que déployaient les empereurs et les simples particuliers. Cette splendeur se retrouvait aussi dans les villes de moindre importance, et ce que nous connaissons de Pompéi et d'Herculanum suffit bien pour le prouver.

« Le tremblement de terre de 63, qui les démolit presque en entier, semblait être pour elles le prélude de plus grands désastres ; leurs habitants, accoutumés à dormir au pied du volcan, les y rebâtirent sans tenir compte de ce terrible avertissement. Popidius fit reconstruire somptueusement par d'habiles artistes le temple d'Isis à Pompéi ; cette ville s'embellit tellement dans l'espace de quinze années que, à l'époque de l'éruption de 79, elle était devenue plus opulente qu'elle ne l'avait jamais été. Lorsque cette affreuse catastrophe eut anéanti ces cités qui naguère respiraient le luxe et la splendeur, Titus, voulant réparer les désastres du fléau, s'empressa de secourir les malheureux habitants et de leur donner des témoignages de la plus grande sollicitude.

« L'emplacement de ces villes, après bien des siècles écoulés depuis la catastrophe, avait complétement disparu, et leur souvenir s'était effacé de la mémoire des hommes. Les archéologues et les érudits du pays ne pouvaient même pas indiquer le lieu où elles furent : le hasard servit mieux que la science.

« Le prince d'Elbeuf, désirant avoir une maison de plaisance à Portici, en faisait creuser les fondements, en 1724, lorsqu'il découvrit plusieurs statues grecques et des monuments qui lui annonçaient l'existence d'une ville souterraine. Ce prince ayant cédé à don Carlos, roi de Naples, la maison qu'il venait de faire édifier, le souverain fit continuer les fouilles sous la direction du célèbre archéologue Venuti, et trouva, à quatre-vingts pieds au-dessous du sol, une ville enrichie des productions les plus remarquables des arts et de l'industrie, ornée de colonnes d'albâtre et de marbres précieux. Ces admirables monuments exhumés à Hercula-

num mirent sur la trace de ceux de Pompéi; les excavations y commencèrent en 1743; les difficultés furent moins grandes, les résultats très-productifs et de la plus haute importance.

« Sous Napoléon, Murat poussa les travaux avec l'activité qu'il déployait sur les champs de bataille; bientôt le quart de la ville fut découvert; l'on trouva d'immenses richesses, et l'on put reconnaître tous les signes extérieurs du luxe et de l'opulence.

« Des rues pavées de laves, avec trottoirs de chaque côté, et ornées de fontaines, établissaient des communications sûres et agréables. De nombreux canaux distribuaient l'eau dans les édifices publics et les maisons particulières; des hémicycles en marbre blanc, avec siége et dossier d'une riche simplicité, placés à l'entrée de la ville, recevaient le voyageur fatigué; de distance en distance des bornes joignaient la bordure des trottoirs pour garantir des chars, comme aussi pour aider à monter ou à descendre de cheval. D'élégants portiques, des rues ornées de tombeaux fastueux, des places embellies de temples, de basiliques, de thermes, de théâtres enrichis de peintures, de statues, de mosaïques et de marbres précieux, annoncent la plus grande opulence. Des forums, décorés de statues élevées à d'illustres citoyens, prouvent jusqu'à quel point ce peuple savait honorer ses grands hommes. Les produits les plus délicieux, les plus exquis, du luxe et de l'industrie, trouvés à la place où les avaient laissés les malheureux habitants, nous décèlent le goût le plus pur, le plus délicat. Les statues, par leur haute expression de beauté idéale, les fresques si gracieusement peintes, les mosaïques, par la perfection et l'agencement de leurs teintes, les ustensiles et autres objets d'industrie, par leur simplicité et leur parfaite appropriation à l'usage auquel ils étaient destinés, nous disent ce que seraient les nouvelles découvertes.

« La grandeur, la majesté romaines se dévoilent dans ces productions et impriment leur influence aux créations de ces peuples; et, bien que l'on aperçoive toujours dans ces œuvres qu'au fond le génie en est grec, on voit le style, l'esprit romain, s'impatroniser, se déployer et étendre sa domination sur les inventions nouvelles. Les élégants reliefs, les moulures, les ornements d'architecture si délicats du temple d'Isis et de la grotte de la Sybille; les arabesques de cette grotte et celles si ingénieuses du temple dont nous venons de parler, conservées au musée Bourbonien de Naples, ont la plus grande analogie avec les légères moulures et les admirables arabesques des bains de Titus et de Livie à Rome.

« Les nombreux objets d'art et de luxe que ces peuples tiraient d'Athènes concoururent également à diriger leur goût vers le noble, l'élégant et le beau. Aussi les produits primitifs, ceux des Etrusques, les vases campaniens aux formes nobles et mâles, offrent un contraste frappant avec les aiguières élégantes, les vases, les coupes et autres objets gracieux trouvés à Pompéi, et dont les formes ressemblaient probablement à celles dont se servirent les Périclès et

les Alcibiade. Ces modèles en tout genre frappèrent dans ces derniers temps les intelligences élevées, et influèrent considérablement sur l'étude des Beaux-arts. L'examen de ces objets, sur les lieux mêmes, par les savants, les artistes, opéra sur leur esprit une révolution soudaine, et dirigea l'art dans une route abandonnée depuis deux mille ans.

« Les ouvrages archéologiques, et les belles collections de dessins et de gravures publiés sur les produits de ces villes, donnèrent aussi une haute idée de l'esprit de ces peuples à l'Europe civilisée, et concoururent puissamment à former le goût. L'art et l'industrie se lancèrent avec bonheur dans le champ qui leur était ouvert et qu'ils voyaient semé de chefs-d'œuvre; le vrai beau fut le but qu'ils se proposèrent. De nouvelles écoles surgirent en France et détrônèrent le mensonge historique en remplaçant le ridicule accoutrement dont on affublait les personnages de la Grèce et de Rome par le véritable costume de ces peuples, tout à fait en rapport avec la grandeur des personnages, avec la noblesse et la sévérité antiques. »

M. Marcellin, après avoir terminé son appréciation en montrant l'influence de ces découvertes sur nos écoles modernes de peinture et d'architecture et sur les arts industriels, recherche les causes qui permirent aux artistes de Pompéi et des villes voisines d'atteindre à une aussi rare perfection. Il les trouve dans la situation riante et poétique du pays qu'ils habitaient, dans les encouragements des plus illustres personnages de Rome, dans une tendance innée vers la simplicité et le bon goût, qu'ils tenaient de leur origine ionienne. « Le point de civilisation atteint par un peuple se manifeste, dit-il, beaucoup plus sensiblement dans ses créations matérielles que dans bien des livres dont les pages ne renferment en fait d'art que des pensées vagues ou des notions superficielles. Ces types admirables étudiés avec soin permettent de déduire l'inconnu du connu, et de recomposer le monde ancien au moyen des précieux éléments que l'on a et de ceux que l'on peut découvrir encore. Telle est l'influence des formes; non-seulement elles satisfont aux besoins matériels des peuples, mais aussi elles répondent à leurs besoins intellectuels et moraux. Elles sont aux yeux, à l'esprit, ce qu'est la musique à l'oreille, à l'âme..... Tel hymne patriotique a gagné plus de victoires que les baïonnettes. »

L'auteur insistant sur cette pensée, l'influence du beau dans les formes d'art, demande s'il faut laisser tarir cette source où l'homme s'abreuve de sentiments élevés, d'idées nobles et pures, et comme il est persuadé que ce qui reste à déblayer dans les cités enfouïes peut avoir une action directe sur le perfectionnement de l'art et de la science, il combat cette opinion que l'homme pour s'inspirer n'a pas besoin de modèles et peut tout puiser dans l'originalité de son esprit. « Soyons de notre temps, s'écrie-t-il, mais ne proscrivons rien du passé. Fils de l'antiquité et du moyen âge, nous vivons de leur souvenir et de leur génie. Enlevez de votre mémoire le reflet de leurs œuvres, supprimez les idées, les formes, les mots, les notions qui composent vos arts, votre langage, vos

sciences, et que vous leur avez empruntées, et vous verrez si vous êtes assez riches de votre propre fonds. »

M. Marcellin arrive ensuite à exposer les idées qui lui sont propres et dont nous lui laissons la responsabilité. « On ne saurait trop déplorer la lenteur apportée dans les travaux de déblaiement, trop regretter que l'on n'ait découvert que le quart de la ville environ ; si les excavations ne sont pas poussées avec plus d'activité, cinq cents ans suffiront à peine pour l'exhumer entièrement ; trois millions seraient à dépenser pour arriver à ce but ; sous Murat, un an eût suffi au moyen d'une légion de huit cents soldats journellement employés.

« On dit et l'on répète sans doute à tort que le gouvernement napolitain aurait intérêt à éterniser les travaux afin d'attirer à jamais les visiteurs dans sa capitale, comme si son golfe et son Vésuve ne suffisaient pas !

« Ce gouvernement aurait bien plus d'avantages, au contraire, à tout fouiller sans retard ; car en admettant que, au point où en sont les découvertes, quelques amateurs fassent trois ou quatre fois dans leur vie le voyage d'Italie, les savants et les artistes occupés, et c'est le plus grand nombre, ne peuvent guère y aller qu'une fois. Ceux qui auraient le désir de parcourir religieusement, ou par curiosité, ces enceintes sacrées, n'y vont souvent pas, retenus qu'ils sont par de puissants motifs. Quelques touristes oisifs y reviennent ; encore est-il vrai de dire que beaucoup d'entre eux aiment mieux éprouver des impressions nouvelles, visiter l'Orient, l'Espagne, le midi de la France, les Pyrénées, la Suisse, que de revoir les lieux qu'ils ont déjà explorés. Mais, si tout était découvert, l'intérêt serait plus piquant, la curiosité plus vive, et un plus grand nombre de voyageurs se mettraient en route pour voir ces cités entièrement déblayées, qui présenteraient alors un coup d'œil unique au monde.

« Il n'est donc pas permis de prêter au gouvernement napolitain des vues aussi rétrécies. Espérons, au contraire, qu'il ne restera pas dans l'inaction ; digne dépositaire du trésor sacré des œuvres de l'antiquité, il s'empressera de les arracher à la terre et de les préserver de nouveau du volcan. N'oublions pas que ce fut à Naples que fut conservée, par les religieux du Mont-Cassin, la plus grande partie des auteurs classiques qu'ils avaient préservés de la fureur des Barbares et précieusement gardés. Au point de civilisation où nous en sommes, tout en fait d'idées devient commun ; laisser ces richesses ensevelies serait un acte coupable à l'égard des peuples qui pourraient en demander compte ; les trésors de l'antiquité sont l'héritage des nations modernes.

« Pourquoi laisser aux âges suivants le *mot* de tant d'*énigmes* que nous pouvons découvrir nous-mêmes ? Quel bonheur n'éprouverions-nous pas à retrouver les livres écrits par Plaute, Cicéron, Varron, Pline l'ancien, Tite-Live, Manéthon, et tant d'autres précieux documents de l'esprit humain qui nous manquent, et qui intéressent au plus haut degré les lettres, les sciences et l'histoire.

« Hâtons-nous ! Qui sait si plus tard ces travaux de l'esprit humain ne seraient pas à jamais perdus ? Qui sait si les papyrus qui doivent renfermer des faits

mportants, des pensées utiles, ne tomberaient pas, à la longue, en poussière? Le temps consume peu à peu, mais d'une manière plus complète que les volcans; il ne procède pas comme un torrent débordé, une lave brûlante, qui respecte au moins ce qui n'est pas sur son passage ; le temps s'acharne après l'œuvre de l'homme; il détruit lentement, mais il use sans cesse et pour toujours.

« Formons donc une ligue des amis du progrès, une croisade scientifique, si l'on peut s'exprimer ainsi, pour aller découvrir le sépulcre sacré de l'art antique et du beau. Quoi de plus facile aux gouvernants que de fournir, s'il le fallait, quelques légions de soldats, travaillant en commun comme les congrégations du moyen âge, pour une cause aussi belle, aussi sainte, rapprochés non pour élever des temples au ciel, mais pour ravir à la terre et rappeler à la lumière les produits glorieux du génie de l'homme.»

Passant ensuite aux moyens pratiques d'atteindre ce but, l'auteur pense qu'aujourd'hui, où l'esprit d'association appliqué aux travaux de tout genre se manifeste si évidemment parmi les peuples, il serait possible d'ouvrir une souscription, dans le cas où le gouvernement napolitain ne pourrait accomplir seul d'aussi importants travaux. Cet appel, adressé aux nations civilisées, trouverait partout de l'écho; les milliers de journaux de l'Europe lui ouvriraient leurs colonnes, et la voix de la presse serait bientôt entendue d'un bout du monde à l'autre. L'enthousiasme pour les grandes choses et pour le beau vit toujours dans les cœurs; on a vu des souscriptions destinées à honorer la mémoire de citoyens illustres dépasser un million, et l'Europe entière a voulu contribuer à l'érection de la statue de Guttenberg.

L'Italie, qui fut la reine du monde ancien et l'institutrice des peuples modernes; l'Italie, si féconde en chefs-d'œuvre, si affable envers les étrangers, elle qui appelle à ses congrès les savants de tous les pays et les loge dans les palais de ses princes, ne pourrait refuser un concours qui tendrait à lui restituer ses propres richesses et qui serait comme un hommage de la reconnaissance des peuples. M. Marcellin voudrait aussi que le gouvernement français, qui aime les arts de la paix, profitât des nouveaux liens de famille qui l'unissent au gouvernement napolitain pour prendre l'initiative et obtenir avant tout autre le droit de s'associer aux sacrifices que le roi de Naples fait journellement pour les travaux de Pompéi et d'Herculanum. Ce sont là des idées dictées par un enthousiasme sincère à un artiste consciencieux, et qui, bien que contestables peut-être dans l'application, méritaient au moins d'être signalées à l'attention du public.

A. Renzi,
Administrateur.

Huillard-Bréholles,
Secrétaire adjoint.

MÉMOIRES.

DÉCOUVERTE DU TOMBEAU DE SAINT EUTROPE DE SAINTES

FAITE LE 19 MAI 1843.

Quand un mémoire est présenté à l'assemblée générale de l'Institut Historique, rarement il est de nature à intéresser en particulier chacune des quatre classes, et le talent de l'auteur a besoin souvent de chercher, dans des épisodes ou même des digressions proprement dites, le secret de fixer l'attention de certains membres qui, préoccupés de leur spécialité, trouvent les matières dont on s'occupe tantôt trop sérieuses, tantôt trop légères.

En traitant la matière que vous nous avez confiée, nous n'avons à craindre aucun de ces inconvénients, aucune de ces critiques, et le talent le plus ordinaire peut espérer de parler à chacun de ses auditeurs un langage facile à saisir, parce qu'il suffit, pour attirer, d'exposer simplement le sujet. En effet, nous avons à vous parler d'un événement qui se lie aux faits les plus notables de l'histoire générale et de l'histoire de France; qui a expliqué d'anciennes inscriptions et inspiré de fort beaux vers; qui a dissipé des erreurs admises depuis des siècles et ranimé la foi religieuse en proscrivant la superstition; qui a fourni l'occasion de comparer les produits de l'architecture, des arts et de l'industrie, depuis dix-huit cents ans.

Et c'est un tombeau, un tombeau assez grossièrement travaillé, qui remue ainsi tous les souvenirs et toutes les sympathies. Nous connaissions à peine saint Eutrope, l'apôtre et le premier évêque de la Saintonge; et voilà qu'aujourd'hui les savants de l'Institut de France et les paysans de l'Aunis, les professeurs de théologie et les élèves de l'école des chartes, la Belgique et la Bibliothèque royale viennent rendre hommage à ce héros civilisateur, qui apporta chez nous les traditions de la Grèce et la foi de Rome, et à cette vierge modeste dont les romans avaient accaparé le joli nom, sainte Estelle, et qui se présente à nous maintenant comme la première martyre du christianisme dans son pays, peut-être même dans toutes les Gaules. Je suis donc tout confiant et tout heureux en vous annonçant un mémoire ainsi divisé : *Exposé historique*; — *Observations littéraires*; — *Discussion scientifique*; — *Curiosités artistiques*. Saint Eutrope de Saintes offre cet intérêt à tous, et je vous remercie de m'avoir choisi pour le dire. Notre savant collègue, M. Brillouin, qui est né dans ces contrées, vous en aurait mieux parlé, sans doute, mais il ne s'en serait pas occupé plus volontiers, et il m'a déféré cette satisfaction.

Il est du reste fort remarquable que tout ce mouvement, toutes ces recherches aient eu pour but de constater l'authenticité de quelques reliques, et que, dans notre siècle si peu porté à croire sur parole, on ait pu s'écrier, en présence

d'ossements qu'il s'agissait de reconnaître pour ceux d'un homme mort en l'an 105 de notre ère : « Messieurs, ce n'est pas de l'évidence, c'est la clarté du soleil. »

PREMIÈRE PARTIE. — *Exposé historique.*

Rien, sans doute, n'est plus imposant ni plus intéressant à la fois dans l'histoire du monde que l'établissement du christianisme et sa propagation dans l'univers ; et la France, qui, dès les premiers temps, reçut cette lumière nouvelle, destinée à dissiper les ténèbres, les doutes, les erreurs de l'ancienne philosophie, a dû saluer et doit remercier encore ces sages d'une espèce inconnue jusque-là, qui venaient rendre hommage à la vérité par le sacrifice de leur vie. Les peuples d'alors ne comprirent pas d'abord toute la portée de cette doctrine, et, n'en saisissant que l'austérité apparente et l'obscurité mystérieuse qui semblait ôter à la raison ses droits, ils repoussèrent et les enseignements et les prédicateurs. Selon les anciennes annales, quand saint Eutrope parut chez les Santons, dix personnes seulement se convertirent, et l'apôtre, découragé, retourna vers celui qui l'avait envoyé, saint Clément, pape, le second successeur de saint Pierre.

Il était venu d'abord du centre de la Grèce, et cette circonstance nous porte sur un terrain brûlant, où des lances nombreuses ont été rompues par les savants, tant orthodoxes qu'antichrétiens. D'anciens monuments, en effet, rapportent que saint Eutrope, ranimé et envoyé de nouveau par saint Clément, fut un des compagnons de saint Denis, l'apôtre de Paris. Or, saint Denis est-il le savant aréopagite converti par saint Paul, ou bien un autre évêque décoré de son nom deux cents ans plus tard ? Qui de nous oserait maintenant prononcer ? Dans le siècle dernier, on était d'accord pour disputer à saint Denis l'aréopagite et son apostolat en France et les ouvrages publiés sous son nom ; le fameux Abeilard avait autrefois soutenu cette opinion. Notre siècle, où les études historiques occupent tant d'esprits patients, tant d'intelligences actives, s'est mis à revoir les pièces du procès, et l'arrêt souverain pourrait bien être contraire au jugement de première instance. Toujours est-il que, pouvant nous abstenir, nous nous bornerons à dire que, d'après une tradition fort touchante, saint Eutrope ayant été martyrisé, ce fut saint Denis qui se chargea d'envoyer en Grèce, à la famille de l'illustre défunt, des consolations dignes d'elle et du saint martyr, lui racontant les merveilles de sa prédication et la noble simplicité de sa mort. Parmi ces merveilles s'était rencontré le singulier prodige déjà produit à Rome par saint Paul, qui avait converti, dans le palais même de Néron, un consul, une dame romaine, un des principaux officiers. Saint Eutrope, surveillé et menacé par le gouverneur de la ville, avait amené Eustelle, fille du gouverneur, à embrasser le christianisme et à faire vœu de virginité. Cette jeune héroïne, condamnée à la mort par son père, demanda à être enterrée près du tombeau de celui qui lui avait inspiré la foi et le courage. Les chrétiens firent plus, ils mirent son corps dans le tombeau même. Voilà ce que racontent

et les traditions du pays et les martyrologes. Cependant le culte du martyr se popularisait chaque jour davantage, et il fallut, cinq siècles après, qu'un de ses successeurs, saint Palladius, que le pays appelle saint Palais, fit des recherches pour exposer le corps du saint apôtre à la piété des multitudes qui l'invoquaient. Tous les ossements se retrouvent dans le lieu indiqué, et ceux de la vierge martyre sont également découverts; mais le tombeau où ils furent replacés, convenable aux mœurs et aux habitudes du temps, n'était plus en harmonie avec la majesté des monuments de ces siècles où l'architecture romane et byzantine promenait sur le sol de la France ses nobles et hardis travaux. Les religieux à qui le duc d'Aquitaine Gui-Geoffroi donna en 1081 l'église de Saint-Eutrope, les moines de Cluny, voulurent avoir pour leur saint patron un sanctuaire plus digne, et, après avoir mis à l'ouvrage les architectes et leurs ouvriers, ils prièrent le pape Urbain II, qui, après le concile de Clermont, visitait les provinces de l'ouest de la France, de bénir leur église, et l'évêque de la ville, Ramnulfe de Foucaud, de faire la translation et des reliques et du tombeau lui-même. Le tombeau est placé *dans le roc vif creusé exprès pour cela*. Un autel est dressé en avant du sarcophage, et les pèlerins sont satisfaits. C'était en 1096. Nous voyons bientôt des pèlerins royaux se joindre à la foule, et plusieurs princes souverains veulent faire des fondations pour honorer l'apôtre de Saintes. En 1269, le frère de saint Louis, Alphonse, comte de Poitiers, trouve à Saint-Eutrope un anniversaire établi par Edouard, roi d'Angleterre, pendant qu'il était duc de Guyenne, avec la condition qu'un cierge brûlera constamment devant le tombeau du saint, et il veut que ces cérémonies soient pratiquées en son nom. Bientôt les rois de France se chargent d'entretenir ce pieux usage, et il existe des chartes de Philippe-le-Hardi, en 1276 et en 1280, de Charles VII en 1441, de Louis XI en 1478, de François I[er] en 1539, qui renouvellent les offrandes et les prescriptions. Philippe-le-Bel, en 1296, introduit à Paris le culte de saint Eutrope. Edouard lui-même, devenu roi d'Angleterre, avait conservé sa dévotion, et, en 1288, il demanda des prières aux religieux de Saint-Eutrope. Nous ne citons pas tout.

Mais, au bout de trente ans, après les derniers titres dont nous parlons, ce tombeau célèbre, ce tombeau glorieux, comme dit l'Écriture, avait complétement disparu, et les livres écrits depuis cette époque, martyrologes, bréviaires, vies des saints, etc., expliquent ainsi cette étrange révolution. « Dans ces derniers temps, dit du Saussay, qui écrivait sous Louis XIII, l'enfer, ayant communiqué sa fureur aux plus mortels ennemis des saints, la basilique où reposait Eutrope fut dévastée, les restes précieux du saint martyr furent enlevés du trésor de l'église... et, après avoir été l'objet des outrages les plus indignes, ils furent livrés aux flammes. » Les calvinistes, dont parle ici l'auteur du Martyrologe, étaient à Saintes en 1562.

Voici venir une autre époque. C'était le 19 mai 1843; on travaillait dans l'église souterraine de Saint-Eutrope, et, sur les indications de M. l'abbé Lacurie,

aumônier du collége de Saintes, membre de la Société pour la conservation des monuments historiques, secrétaire de la Société Archéologique de Saintes, on avait la veille sondé la partie orientale de l'église. Là des terres de remblai avaient fait penser à un ouvrier, Hippolyte-Alexandre Noël, que le roc avait été creusé antérieurement. Il creuse à son tour. Dans une petite cavité, il trouve des médailles; il creuse encore, détachant successivement cinq couches de moellons; enfin il aperçoit une pierre quadrangulaire dont une extrémité était recouverte de quelques briques; il les ôte et met à jour des lettres profondément gravées dans la pierre. Alors seulement il s'arrête, et M. Lacurie est averti. Celui-ci, accompagné du principal du collége, M. Moufflet, et d'un membre de la Société archéologique française, M. l'abbé Person, accourt, dès le matin, et descend dans la crypte. Ces messieurs vérifient l'exactitude des détails donnés par l'ouvrier, mais surtout ils examinent les lettres et ne tardent pas à s'assurer qu'elles forment la mot EUTROPIUS. Jugez de leur surprise et de leur joie. Ils surent néanmoins les contenir dans les bornes de la prudence, et, avant de toucher au monument, ils convoquent toutes les autorités, tous les hommes capables de constater, de seconder les recherches et les découvertes. Mais, « à « peine le bruit de cet événement est-il répandu dans la ville, dit une *Notice* « fort intéressante qui vient de nous être envoyée, qu'un enthousiasme géné- « ral se communique avec la rapidité de l'éclair dans tous les quartiers; ce cri se « répète par mille bouches: *On a trouvé le tombeau de saint Eutrope*. A ce cri « l'ouvrier laisse son travail, le magistrat suspend ses graves fonctions, le pai- « sible habitant sort avec précipitation de sa demeure; tous, hommes, femmes, « enfants, accourent; tous veulent voir de leurs yeux ce qu'ils ont peine à « croire, encore que tout le monde le dise. » A une heure après-midi arrivent, avec le curé de la paroisse, un grand-vicaire du diocèse et les autres curés de la ville, le procureur du roi et quatre autres magistrats, les adjoints du maire, l'ingénieur des ponts et chaussées, deux avocats, deux médecins, plusieurs ecclésiatiques, cinq ouvriers, une foule de personnes de toute condition. Tous peuvent lire le mot EUTROPIUS. On procède à l'ouverture de l'auge, et M. Forestier, l'ingénieur, fait apporter une chèvre pour soulever l'énorme monolithe qui la couvre. L'auge est remplie de charbon réduit en poudre au milieu duquel se conservait une capse en plomb qu'on allait ouvrir. Mais avant qu'on ouvrît l'auge même, un des assistants, M. l'abbé Briand, chanoine honoraire, prenant la parole, fit observer que, si ce tombeau renfermait les ossements de saint Eutrope, on ne devait y trouver ni la tête, qui, depuis longtemps, en avait été séparée et que Saintes conservait dans un reliquaire, ni un os d'un bras donné à l'église de Béziers, ni quelques autres dont Geoffroi Martel, comte d'Anjou, avait gratifié l'abbaye de Vendôme. La capse est ouverte; les docteurs-médecins font l'inventaire des ossements et classent: 1° sous dix-huit numéros ceux qui ont appartenu à un homme; 2° sous cinq numéros d'autres qui ne sont pas en rapport avec les premiers; 3° des ossements qui viennent d'un enfant. Or,

parmi les premiers ne se trouvent ni la tête, ni un des deux humerus, ni une des côtes; il manque également l'une des vingt-quatre vertèbres. Après un examen minutieux, les restes ci-dessus sont remis dans la capse, et les sceaux de la fabrique de Saint-Eutrope, du procureur du roi, de la mairie, du juge de paix y sont apposés. La capse est renfermée dans une caisse de bois, scellée de la même manière, et le tout est déposé chez M. le curé de la paroisse.

Certes le lieu et les autres circonstances de cette découverte, les simples détails où nous venons d'entrer forment déjà une masse de preuves assez imposante pour convaincre de l'authenticité des reliques. Mais ce n'est pas assez pour l'Église catholique; elle veut des démonstrations péremptoires, et ce que nous avons rapporté n'est pour elle qu'une *présomption*, ainsi que le dit M. l'abbé Gaboreau, grand-vicaire du diocèse, qui, en l'absence de Mgr Villecourt, évêque de La Rochelle, prescrivit, par une ordonnance, les mesures de sûreté pour la conservation du dépôt. M. l'évêque était en effet à Rome, et lorsque, le 29 juin suivant, je le voyais, dans la basilique de Saint-Pierre, assister au trône du pape pour l'office solennel du jour, je ne soupçonnais pas, ni lui non plus, qu'une autre magnifique solennité l'attendait dans son diocèse.

Il y revint enfin; et, le 4 novembre suivant, étant à Saintes, il se fit présenter et il ouvrit la caisse et la capse, constatant la présence des sceaux encore intacts. Dix-huit personnes étaient témoins, notamment celles qui avaient pris part aux premières opérations. Un conseil d'information est nommé, six prêtres et cinq laïques, et, dès le lendemain, il se réunit. Après un nouvel examen des ossements fait, sous la foi du serment, par les mêmes docteurs Briault et Bouyer, on observa, sortant du reliquaire où elle était déposée habituellement et que l'évêque avait fait apporter, cette tête de saint Eutrope qui, le premier jour, ne s'était pas trouvée dans le tombeau. Elle n'y devait pas être en effet.... Mais nous préjugeons, et M. l'abbé Pallu du Parc, le promoteur, ne nous permettra pas de l'affirmer si vite.

Le promoteur remplit, dans les officialités et autres tribunaux ecclésiastiques, les fonctions qui, dans les tribunaux ordinaires, sont attribuées au ministère public. L'exécution des lois, l'examen des personnes, l'exposé des objections et difficultés lui appartiennent. M. Pallu du Parc a largement usé de ses droits. Ce n'est pas pour nous le moment de suivre ses raisonnements; nous rendrons compte tout à l'heure de la discussion. Nous racontons maintenant les circonstances du procès.

C'est surtout quand, le 17 novembre, M. l'abbé Gaboreau, rapporteur de la cause, ayant exposé les immenses preuves qui démontrent que le tombeau découvert est bien celui de saint Eutrope, où, conformément à la tradition, étaient réunies et les reliques de sainte Eustelle et celles d'un enfant regardé comme saint, il fut question de combattre certaines assertions et d'objecter certains faits, c'est alors que la perspicacité et la logique du promoteur se firent remarquer. Il exposa ses raisons le 19, et demanda des preuves de l'authenticité des

chartes et autres titres cités, sur les cent cinquante qui avaient été consultés; il exprima des doutes sur la véracité des écrivains, etc. Enfin il objecta la prétention des Bénédictins de Vendôme, qui disaient avoir le corps de saint Eutrope.

Aussi, quand, le 22, le premier orateur eut répondu à la plupart des objections, cette dernière n'ayant pas paru suffisamment éclaircie, M. l'évêque ordonna que des *recherches* seraient faites *sur les titres que posséderait l'église de Vendôme à l'appui de ses prétentions.*

Vous voyez, Messieurs, que ce pontife comprenait sa mission, et nous devons, au nom des sciences historiques, le remercier de ses délais.

Le retard fut d'environ deux ans; cinq personnes furent chargées des recherches, et rien ne fut épargné pour tout expliquer, en conciliant tout autant que possible.

Le 24 août 1845, une nouvelle convocation du prélat rassemble au presbytère de Saint-Eutrope les mêmes ecclésiastiques, magistrats et savants, qui avaient montré, en 1843, tant de zèle et de sévérité. La Providence les avait tous conservés malgré la faux de la mort et les mutations administratives. Quelques nouvelles observations scientifiques ayant été faites, on en vint à la fameuse objection des titres de Vendôme. Mais ils avaient été examinés de près, et il est reconnu qu'au lieu du corps de saint Eutrope Vendôme avait sa tunique et quelques ossements. Mabillon même est convaincu d'avoir cité à faux, et, le 29 août, M. le promoteur convient qu'il n'a plus rien à objecter.

Cependant Mgr de Villecourt avait consulté d'autres savants, et, le 4 septembre, il fit lire leurs réponses. Théologiens et archéologues étaient complétement d'accord, et le Père Vanhecke, un des continuateurs de Bollandus, et MM. Carrière avec tout Saint-Sulpice, Tresvaux, Receveur, Lequeux, savants hagiographes et canonistes, et MM. de Pétigny et Letronne, dont les sciences apprécient la supériorité. Les reliques n'avaient pas été brûlées; à l'approche des huguenots, les religieux de Saint-Eutrope avaient *dissimulé* le tombeau avec ces enveloppes de moellons que nous avons vues, et ils avaient laissé croire à la destruction, ne démentant pas ce bruit, de peur de nouvelles invasions, et ils raisonnaient bien; car trois fois nos nouveaux iconoclastes revinrent.

Telles sont du reste les conclusions du rapport de M. Letronne (1), qui a mis dans cette affaire toute la sagacité qu'on lui connait :

« 1° La sépulture découverte en 1843 est bien celle qui fut placée là, 774 ans auparavant, par les religieux de Cluny.

« 2° Cette sépulture était alors reconnue pour celle de saint Eutrope.

« 3° Le sarcophage en pierre est le même que celui que saint Palladius avait fait placer dans l'église construite en l'honneur de saint Eutrope.

« 4° C'est aussi le même où saint Palladius trouva le corps que les chrétiens, lors du martyre de saint Eutrope, y avaient déposé.

« 5° Les ossements qu'il renferme sont ceux de saint Eutrope; et les restes

(1) Ce rapport, lu, le 12 septembre 1845, à l'Académie des Inscriptions, a été inséré presque intégralement dans le *Bulletin de la Société de l'hist. de France*, numéro de janvier-février 1846.

d'un crâne de femme qu'on y a trouvés doivent appartenir au chef de sainte Eustelle. »

Aussi, le 6 septembre, fête précisément de saint Palladius, qui avait fait la première translation des restes de son illustre prédécesseur, leur dernier successeur, dont le siége est maintenant à La Rochelle, a porté un décret par lequel il *annonce, déclare et affirme* qu'il demeure prouvé que le tombeau découvert le 19 mai 1843 est véritablement celui de saint Eutrope.

Enfin, le 14 du même mois, jour déjà consacré par une fête anniversaire de la translation précédente, une solennité magnifique avait réuni à Saintes toute la population de la contrée, et, sous la présidence de Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux; en présence, outre l'évêque diocésain, de NN. SS. Miolland, évêque d'Amiens; de Vezins, évêque d'Agen; Regnier, évêque d'Angoulême; Georges, évêque de Périgueux, on porta en procession les précieuses reliques; après quoi elles furent replacées dans leur ancien sépulcre.

Ces faits sont-ils assez curieux?

DEUXIÈME PARTIE. — *Observations littéraires.*

Mais nos observations littéraires ont aussi un grand intérêt. En effet, et pour commencer par la plus piquante, cette inscription EUTROPIUS n'est citée dans aucun des documents qui ont servi à constater les autres faits, et c'est l'étude des langues, avec les recherches auxquelles elle a donné lieu, qui a montré que ce seul mot était une nouvelle preuve en faveur de la vérité des traditions. Je ne puis mieux vous en faire juger qu'en vous rapportant les propres paroles de M. Letronne: « A la vérité, la plupart de ces lettres peuvent appartenir à des « époques assez distantes les unes des autres. Mais tous les connaisseurs trouve- « ront que l'ensemble présente un aspect général qui peut faire remonter l'in- « scription au delà même du VI[e] siècle. D'ailleurs, une des lettres est d'une « forme toute spéciale, qui permet d'établir une limite inférieure, en deçà de « laquelle on ne pourrait que difficilement descendre; c'est l'E qui commence le « mot EUTROPIUS. Cette forme, qui est celle de l'E grec arrondi, se montre dans « les inscriptions latines, et sur les monnaies, à partir du III[e] siècle. » Or, Messieurs, la simplicité même de l'inscription, où nul titre n'est joint au nom propre, pas même celui de *saint* ou de *martyr*, nous reportent aux premiers siècles de l'Église, et saint Palladius, qui ouvrit, au VI[e] siècle, le tombeau de saint Eutrope, n'eut qu'à conserver, ou du moins à copier ce qu'il avait lu sur la première sépulture. Ainsi, quand nous voyons dans les procès-verbaux de ce grand procès que les lettres de l'inscription sont de la forme dite *Carlovingienne*, nous n'avons plus nulle raison d'en douter.

Un monument littéraire qui a joué un grand rôle dans cette information a donné lieu de faire des remarques fort judicieuses sur la littérature du temps où il a été écrit: c'est le manuscrit tiré des archives de Saint-Cybar d'Angoulême, *sancti Eparchii Ecolismensis*, qui a été rencontré à la Bibliothèque royale, par

un hasard providentiel, à la même époque où fut rencontré le tombeau dans la crypte de Saintes. Notre sévère promoteur avait voulu essayer de contester l'authenticité, puis la véracité de cet écrit, qui a été copié par dom Estiennot, à la suite de son grand ouvrage. Mais après avoir entendu le rapporteur, après avoir examiné les titres présentés par lui, il fait enfin le résumé de la cause et dit : « Qu'ajouterai-je pour prouver l'authenticité du manuscrit de Saint-Cybar? « Vous dirai-je que tous les caractères intrinsèques, admis par la critique pour « reconnaître la véracité d'un écrit, ont frappé tous les érudits de notre époque « qui ont lu ce manuscrit, comme ils avaient frappé les savants du siècle der- « nier; que le style est entièrement le style du temps auquel il est attribué; que « l'esprit de la piété la plus tendre, de la foi la plus vive, qui respire d'un bout « à l'autre de cet écrit, peint bien cette époque de renouvellement religieux qui « se faisait sentir, surtout dans l'ordre de Cluny, etc.? »

Je ne sais, Messieurs, si c'est au manuscrit, que je n'ai pas sous les yeux, ou à l'imprimeur moderne qu'il faut attribuer une faute peu importante dans le texte latin qui nous a été communiqué et où le mot *longâ* est écrit avec un *u*, *longuâ*, faute qui n'en est pas une, si on admet comme autorités d'autres manuscrits de cette époque où elle se trouve également. Mais je signalerai une autre faute assez singulière, d'où il est résulté une confusion réelle dans des relations qui, heureusement, ne se rapportent point à notre sujet. Une ancienne charte de l'abbaye de Vendôme, citée par Mabillon, compte, parmi les saints dont on avait là des reliques, *saint Colombé*, nom sous lequel *saint Colomban* est honoré en Angoumois, selon Chastelain, *sancti Colombæ abbatis*. Or ce saint, qui était abbé, comme vous voyez, a été transformé en vierge et martyre, *sainte Colombe*, parce que quelque copiste maladroit aura mis *sanctæ* pour *sancti*, et oublié le titre qui suit. Cette faute est consignée dans le dernier procès-verbal rédigé en 1792, quand on brûla à Vendôme les reliques des saints, si elle n'est pas répétée dans les actes faits en 1803, par M. Bernier, évêque d'Orléans. Il en résulterait que maintenant, à Vendôme, sainte Colombe est publiquement honorée pour saint Colomban. Veillons donc, Messieurs, à la conversation et à la correction des textes.

Vous trouverez avec plaisir, je pense, dans ce mémoire que je vous soumets, un spécimen, comme on dit maintenant, de la littérature d'un siècle postérieur, le XVe siècle, qui renferme aussi un témoignage en faveur de saint Eutrope et de son tombeau, et qui est tiré d'un livre d'heures manuscrit :

O Eutropi egregie! — O pontifex præcipue!
O fulgens gemma martyrum! — O et sidus egregium!
In omnibus amabilis — Et in cunctis laudabilis!
Sis nobis clemens ubique — Quibus es PRÆSENS CORPORE (1).

(1) O vertueux Eutrope! ô illustre Pontife! ô brillante perle des martyrs! ô brillant astre de l'Eglise! aimable en tout, en tout louable, soyez nous partout favorable, à nous que réjouit ici la présence de votre saint corps!

Les rimes ne sont pas riches ni la prose élégante, et Cicéron, quoique peu poëte, aurait fait de meilleurs vers.

Mais son éloquente prose se reconnaîtrait presque dans le texte latin du décret publié par Mgr de Villecourt pour la reconnaissance des reliques de saint Eutrope et de sainte Eustelle, ainsi que celui du procès-verbal rédigé par le même prélat pour la cérémonie du 14 octobre. Remercions le clergé français, dont plusieurs autres membres ont aussi, dans cette circonstance, écrit du latin cicéronien, de conserver ainsi parmi nous les beautés du siècle d'Auguste.

Je me plais à vous les montrer réunies à celles du siècle de Louis XIV, fondateur de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, dans la nouvelle inscription que M. l'évêque de La Rochelle a fait placer sur le tombeau restauré de l'apôtre de Saintes :

D. O. M.
An. Dni MXCVI, prid. Id. Octobr.
Curante D. D. Ramnulfo, *episc. Xanton.*
In hunc ipsum locum
Translata fuere ossa pretiosa
S. Eutropii I[a] *Xanton. Episc. et Mart.*
Eidem sepulcro ibid. remanenti cum venerand. pignorib. suis.
XIV Kalend. Jun. an. MDCCCXLIII feliciter invento,
Post recognitionem canonice factam
Et sententiam à DD. Clemente Villecourt, *Episc. Rupel.*
Prolatam et promulgatam
Postque solemnitatem, prid. Id. Oct. an. MDCCCXLV
Plurimorum præsulum præsentia decoratam
Redditus est sanctarum reliquiar. thesaurus
Ad perpetuam sepulturam,
Fidelium solamen et tutamen.

Inscription qui a été ainsi traduite :

D. O. M.
La veille des Id. d'Octob. l'an de N.-S. MXCVI,
Par les soins de Mgr *Ramnulfe*, év. de Saintes,
En ce même lieu
Furent transférés les ossements précieux
De S. *Eutrope*, prem. év. et mart. de Saintes,
Dans ce même emplacement et ce même tombeau qui, conservant ses vén. reliq.
Fut heureusement découvert le XIV des Cal. de Juin MDCCCXLIII,
Après reconnaissance faite suivant les règles canoniques,
Après la sentence de Mgr *Clément Villecourt*, év. de La Rochelle,
Sentence dûment prononcée et promulguée,
Après la solennité qui, la veille des Id. d'Oct. MDCCCXLV,
Fut honorée de la présence de plusieurs prélats,
A été placé et restitué le trésor des saintes reliques,
Pour y demeurer à perpétuelle sépulture,
Et servir de consolation et de protection aux fidèles.

Ainsi on épargnera *aux Saumaises futurs les tortures* dont Boileau les menaçait pour d'autres raisons, tortures qui n'ont point effrayé les commissaires chargés d'instruire le procès dont nous vous entretenons et dont nous avons maintenant à vous raconter les débats.

TROISIÈME PARTIE. — *Discussion scientifique.*

La religion, la philosophie, les sciences exactes et les sciences physiques, la critique et l'archéologie ont fourni chacune des armes aux deux partis qui se disputaient l'honneur et surtout le bonheur de faire triompher la vérité dans cette solennelle information.

Dès le mois de novembre 1843, on sollicitait une décision, et le promoteur en convenait : « Des diocèses les plus éloignés on écrit, on demande avec anxiété « le résultat de cette grande affaire. » Il parlait ainsi et néanmoins il développait des arguments contre l'opinion favorable, et il réclamait des délais. C'est que, avant la satisfaction d'honorer un saint illustre et chéri, doit passer le respect pour la vérité et la crainte de la superstition.

Je vous l'avoue, Messieurs, quand, en lisant les actes du procès, j'ai remarqué que la commission chargée de l'instruire était composée de quatre prêtres, et qu'un seul laïque était mêlé officiellement à ses recherches, je me suis senti presque mécontent; j'ai craint qu'un préjugé respectable ne vînt à l'emporter sur une juste défiance, sur de salutaires investigations. Mais aussitôt que la discussion a été établie, aussitôt que j'ai observé le soin minutieux avec lequel ces hommes pieux, mais sages et savants, consultaient et les titres et les personnes qui se présentaient comme contraires à leurs vœux, je me suis dit qu'on ne pouvait pas mieux choisir. Honneur donc à MM. Gaboreau et Pallu du Parc, l'un rapporteur, l'autre promoteur; honneur à MM. Briand et Lacurie, l'un éclairé par les chartes, l'autre instruit par les monuments; honneur à M. Moufflet, ce laïque qui, représentant l'Université et une société archéologique, s'est montré digne d'une mission où la piété et la science ont été rivales quelque temps, pour être ensuite toutes deux plus amies et plus glorieuses.

Si je voulais vous exposer en détail les causes de mon admiration, je devrais composer un volume aussi compacte que celui où l'on a donné les pièces relatives à cette affaire. Je ne ferai qu'extraire et rapporter.

Il importait d'abord de bien déterminer les règles à suivre pour constater l'authenticité des reliques en général, de fixer les idées sur l'autorité qui doit prononcer; et, avant même que les principales objections fussent exposées, ces bases de discussion et d'examen avaient été établies. Je crois d'autant plus utile de résumer ce bel et consciencieux travail que les mêmes règles, ou du moins des règles semblables, doivent s'appliquer à l'examen, à la constatation de presque tous les faits historiques quelconques, et que, si dans notre siècle, qui se dit si fort partisan de l'histoire et ami de la vérité, on avait observé ces lois, une grande partie des livres que l'on vante serait encore à faire ou aurait été

refaite bien autrement. Citons d'abord les paroles mêmes qui sont tirées des canonistes. Ils assignent plusieurs preuves morales pour constater l'origine des reliques : « 1° les attestations authentiques des souverains pontifes ; 2° celles « de quelque autre supérieur ecclésiastique ; 3° un écrit ancien trouvé avec les « reliques ; 4° la tradition constante, l'opinion publique ; 5° la pierre avec une « inscription ancienne... ; 6° le serment de deux hommes dignes de foi ; 7° en- « fin, tous indices et conjectures assez probables pour déterminer à reconnaître « l'identité de tout autre objet. » Sans doute ces sept espèces de preuves ne sont pas requises dans tous les cas. Cependant vous conviendrez que, ne pas admettre ces principes comme les gages de la vérité historique, c'est s'exposer à tout confondre. Mais sans nous arrêter à des applications qui pourraient être une censure pour des écrivains encore vivants, si prompts à adopter des inventions romanesques comme faits authentiques, remarquons tout ce qu'il y a d'imposant dans l'assemblage de ces preuves, quand elles se groupent plus ou moins nombreuses, comme dans cette imposante circonstance.

Or voilà ce qu'ont obtenu les exigences de M. l'abbé Pallu du Parc dans l'examen des reliques de saint Eutrope.

M. l'abbé Gaboreau avait merveilleusement exposé les premières considérations qui, après la découverte du tombeau, militaient en faveur de l'opinion et du vœu public. Laissez-moi vous rapporter une partie de ses arguments :

« Remarquez d'abord que ce tombeau n'est pas celui où fut déposé, pour « la première fois et au moment même de la mort, le corps de celui auquel les « ossements ont appartenu : un corps, cela est clair, ne peut pas être mis dans « un tombeau hors de proportion avec sa grandeur naturelle ; et cette boîte de « plomb, déposée sur cette table, n'a pas, vous le voyez, la grandeur d'un « corps ordinaire. Nous avons donc ici les ossements d'un personnage à qui, « d'abord, on avait donné une autre sépulture, et que, depuis, on a, par hon- « neur, transporté et déposé dans le tombeau ouvert le 19 mai. Mais remarquez « que, dans le charbon dont était enveloppée cette boîte de plomb, se sont « trouvées en certain nombre des petites pièces de monnaie au coin de Charles II, « petit-fils de Charlemagne, monnaie en circulation depuis le règne de ce « prince jusqu'au XIIe siècle, indice qui annonce que ce fut dans l'intervalle « écoulé entre le IXe et le XIIe siècle que fut fait, dans ce tombeau du 19 mai, « le dépôt des ossements que renferme la boîte de plomb. Ainsi nous avons « les ossements d'un personnage mort avant le XIIIe siècle au moins. »

Vous sentez qu'un homme qui raisonne si logiquement et si nettement ne manquera pas de faire ressortir les autres preuves. La boîte de plomb en renferme une plus ancienne ; le personnage a vécu plus anciennement. Le premier tombeau, la première boîte, la seconde boîte font trois générations qui ont honoré le personnage et qui ne se touchent pas. Le tombeau présent, caché sous des moellons à une époque postérieure, est surmonté d'un amas de médailles qui représentent les rois, les évêques, les princes, la France, l'Angle-

terre, le Portugal, etc., apportant leurs hommages à ce mort, qui depuis a été oublié. Ces médailles sont en partie celles des souverains dont je vous ai tantôt cité les chartes de fondation. Que voulez-vous de plus? Dans ce tombeau est saint Eutrope.

Non, ce n'est pas assez. Au-dessus de ce tombeau, ignoré de la foule, s'élevait, à la fin du siècle dernier, un autel dédié à saint Eutrope. Trois personnes, maintenant existantes, ont fait là leur première communion; elles ont longtemps assisté là au sacrifice de la messe. Et ce ne serait pas le tombeau de saint Eutrope!

Un ancien procès-verbal n'était pas non plus connu en 1843; ce procès-verbal, dont nous avons parlé tout à l'heure, rapporte en détail la translation de l'année 1096, et il décrit l'église souterraine telle qu'elle est, le tombeau tel qu'il est. Et ce ne serait pas le tombeau de saint Eutrope!

Ce document donne l'inventaire des reliques du saint qui se trouvaient hors du tombeau; je vous ai compté tout à l'heure ces quatre ossements, et ces mêmes ossements manquent dans le tombeau ouvert en 1843. Et ce ne serait pas le tombeau de saint Eutrope!

Vous avez remarqué et des chartes et des médailles attestant les honneurs rendus au saint jusqu'en 1539, sous François I[er], et les calvinistes ravagent la Saintonge, détruisant les images et les reliques des saints, en 1562, en 1568 et en 1571. Les religieux, qui prévoyaient ces fléaux, envoient la tête du saint à l'abri des murs de Bordeaux, et murent ici son tombeau. Et ce tombeau qu'on trouve muré ne serait pas le tombeau de saint Eutrope!

Tous vos doutes sont levés, Messieurs, et, malgré l'insuffisance de cette récapitulation, vous concevez, vous approuvez l'enthousiasme et la vénération des habitants de Saintes pour les restes de leur apôtre qu'ils ont retrouvés.

M. le promoteur les réprime; il craint encore l'erreur et la superstition.

Il voudrait que l'autel dont nous venons de parler, consacré en 1601 par Mgr de La Courbe de Brée, fît connaître par le procès-verbal de sa consécration que le corps de saint Eutrope était là.

Il prétend que l'inscription Eutropius n'est pas assez claire, parce qu'il y a d'autres saints de ce nom.

Il se fait un argument contre le saint des autres ossements qui sont renfermés avec les siens.

Il veut enfin que les copies de manuscrits produites à Saintes soient déclarées authentiquement conformes aux originaux.

Il attaque même un des documents, le plus important, celui qui primitivement était déposé au monastère de Saint-Cybar.

Enfin il appuie principalement sur l'opinion qui attribuait à l'abbaye des Bénédictins de Vendôme la possession du corps de saint Eutrope, opinion qui s'autorisait d'une assertion positive de Mabillon.

Vous comprenez, Messieurs, qu'on eut bientôt répondu aux difficultés relatives à l'autel et à l'inscription.

L'évêque qui éleva l'autel n'ignorait probablement pas que le tombeau fût caché dessous. Mais il avait des raisons pour ne pas le dire. En effet, vingt ans plus tard, les protestants détruisaient encore, sous les murs de Saintes, l'abbaye de Sablonceau.

Quant à l'inscription, elle ne distingue pas saint Eutrope de Saintes d'avec les autres ; mais elle est à Saintes et dans l'église de l'apôtre du pays. C'est lui, et pas un autre, qu'elle désigne.

Il n'était pas plus difficile d'expliquer, en réponse à l'objection suivante, la présence des autres ossements. La tradition dont nous avons parlé annonçait ceux de sainte Eustelle, et les livres liturgiques avaient consacré la tradition. Et les os de l'enfant rappellent un usage vénérable qui avait engagé plusieurs pieux personnages à faire venir de la Terre-Sainte des corps de ces jeunes enfants immolés pour le Christ, et que l'Eglise appelle les Innocents. Sainte Radegonde, reine de France, en avait obtenu, selon Grégoire de Tours. Or, plusieurs tombeaux de saints martyrs, notamment celui de saint Savinien à Sens, contenaient de ces précieuses reliques.

Nous avons vu que le procès-verbal de Saint-Cybar avait été prouvé authentique et véridique.

Il restait à constater l'authenticité des copies de manuscrits. Le ministre de l'instruction publique chargea un archiviste paléographe de donner cette attestation.

Mais les titres et les prétentions avaient besoin d'être plus amplement discutés, et nous avons dit que M. l'évêque de La Rochelle avait voulu qu'il ne restât aucun doute, même en présence du texte de Mabillon. M. Pallu du Parc, en sa qualité de promoteur, écrivit et envoya de toutes parts, et je ne vous raconterai pas tout ce qui fut fait. Seulement je vous montrerai comment on détruisit les arguments tirés de Mabillon. D'abord on fit voir que le savant Bénédictin, en citant une charte, n'en rapporte pas les paroles et lui prête ce qu'elle ne dit pas. On rapporta, au contraire, textuellement un autre passage de ses Annales, où il se plaint que les religieux de Vendôme n'ont point mis par écrit, à l'époque de la translation, l'inventaire des reliques ; puis un troisième extrait où il exprime du doute ; enfin un quatrième, plus concluant encore, qui raconte la donation faite par le duc d'Aquitaine, pendant un concile tenu à Saintes, du monastère que le nom et le corps de saint Eutrope ont rendu célèbre, *sancti Eutropii titulo et corpore insigne*. Mabillon sert donc notre opinion bien plus qu'il ne la rend douteuse. Les historiens de Vendôme ont montré de plus qu'elle est tout à fait juste. L'abbé Simon, dont l'ouvrage a été publié en 1834, avant, par conséquent, que la question fût posée, rend compte des diverses reconnaissances qui furent faites des reliques de Vendôme, et la dernière remonte à 1492. Rien, à ces diverses époques, ne fut changé dans les reliquaires. Or,

en 1792, la municipalité s'en empara, et n'y trouva de saint Eutrope qu'une espèce de chemise en toile, avec quelques ossements, ainsi que le disait le manuscrit de Saint-Cybar, cité par M. l'abbé Briand. Par conséquent Saintes et Vendôme restent, sans rien perdre de leurs richesses, d'accord sur tous les points.

Oui, Messieurs, une si consciencieuse, une si complète discussion est un bonheur pour la science, une gloire pour la religion.

IVᵉ PARTIE. — *Curiosités artistiques.*

Elle a même fourni à l'art de véritables curiosités. Je me sers de l'expression reçue, puisque maintenant tous les arts sont considérés tellement comme frères qu'on ne veut plus les nommer au pluriel. L'auteur de l'*Histoire de l'art*, *Winckelman*, ne supposait pas qu'on amplifierait encore son vaste plan, et c'est pourtant ce qui est arrivé. Ne nous en plaignons pas; rappelons-nous seulement les sœurs dont parle Ovide :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Aujourd'hui saint Eutrope convoque une multitude d'amateurs autour de lui.

Voulez-vous voir comment, avant le VIᵉ siècle, on taillait une pierre énorme *à face de diamant?* Nous avons à vous montrer un monolithe de plus de 1 mètre 20 centimètres, dont l'épaisseur atteint presque 40 centimètres.

Voulez-vous étudier les procédés du fondeur et à cette époque et au XIᵉ siècle? Vous examinerez deux capses de plomb, dont la premières est *rapiécée*.

Voulez-vous découvrir les plans, les coupes, les distributions, les ornements de l'architecture à ces deux époques? Nous vous ferons lire la description des deux cryptes successives, et le dessin de la plus moderne vous retracera les styles qui se disputaient alors le sceptre.

Vous n'avez peut-être jamais vu une collection de monnaies plus variée, sans être nombreuse, que celle qui résulte des deux découvertes faites le 18, puis le 19 mai 1843, au tombeau de saint Eutrope. Outre celles des souverains, vous remarquerez « des baronales de toutes les provinces; des épiscopales et « des municipales, comme si tous les rangs, tous les ordres, rois, princes, « évêques et cités, se fussent réunis pour venir déposer sur ce tombeau l'hom- « mage de leur vénération religieuse et de leurs profonds respects. »

Enfin, en examinant parmi ces médailles celles qui portent à l'obvers *Carlus rex*, et au revers *metalo*, vous aiderez à éclairer une question d'archéologie d'autant plus piquante qu'un savant numismatiste, M. *Lecointre-Dupont*, a prouvé en 1840 que ces monnaies n'appartiennent pas à un roi, mais aux comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine, qui mettaient bien le nom du roi, mais non la couronne.

Je ne dis pas que vous courrez à Saintes pour contenter vos yeux et votre esprit par le spectacle de ces monuments de l'art chrétien. Il aurait fallu y courir pour être témoin des magnifiques et touchants tableaux qu'a produits, le 14 octobre dernier, la piété chrétienne. Jugez-en par cet aperçu, que nous abrégeons :

« Un temps affreux, des pluies diluviennes, des éclats de tonnerre, des bourrasques épouvantables faisaient mal augurer de la fête... « S'il fait beau temps mardi, disaient certains plaisants, nous croirons à votre saint... » Les *fidèles* avaient confiance ; leur espoir n'a pas été trompé... Point de jour de mai plus frais, plus serein et plus pur que celui du lendemain... La ville de Saintes ne l'oubliera jamais...

« A neuf heures... le défilé de la procession a commencé... Un baldaquin en velours rouge, avec franges et galons d'or, ombrageait le saint reliquaire et portait en couronnement une mître ornée de diamants, une palme dorée croisée avec une longue hache, instrument du martyre du héros de Jésus-Christ...

« Enfin la musique militaire du 40e exécutant les morceaux les mieux choisis ou accompagnant les cantiques composés exprès pour la solennité, et chantés par une masse de cent jeunes gens qui marchaient à ses côtés...

« Une foule innombrable fermait la marche de ce cortége triomphal.

« Honneur à ce peuple de chrétiens accourus de toutes les parties du diocèse pour honorer leur père dans la foi ! Deux hommes furent entendus se disant : Où vont-ils ? — Je n'en sais rien... Ils ont l'air d'aller au ciel...

« Après les derniers chants d'action de grâces, les symphonies militaires retentissaient sous les voûtes de la crypte sacrée, tandis que le saint dépôt était rendu au sarcophage de pierre, monument des premiers siècles du christianisme, au même lieu qu'il occupait depuis le XIe siècle.

« Un balustre environne et protége le tombeau, des cierges y brûlent, des fidèles agenouillés y pleurent et y prient... »

Ces extraits, Messieurs, où j'ai noté principalement ce que l'art a fait pour embellir la nouvelle translation des reliques de saint Eutrope, achèvent de montrer ce que j'avais annoncé au commencement de ce mémoire, savoir : que toutes les classes de notre Institut étaient intéressées à étudier ce notable événement. Je serai heureux si mon travail a pu vous en convaincre, et contribuer ainsi, en honorant la religion et notre France, à rendre plus populaire et plus utile l'étude de l'histoire.

Vous m'auriez approuvé si je vous avais cité quelques passages du discours prononcé, dans cette circonstance, par M. l'évêque de La Rochelle, passages qu'on lui a dérobés quand on vu qu'il ne voulait pas les faire imprimer. Mais il aurait fallu vous produire aussi des extraits du mandement qu'il vient de publier sur le culte des saints et de leurs reliques, et dans lequel il montre saint Jean Chrysostôme, saint Ephrem, saint Augustin, Théodoret, saint Paulin de Nôle, saint Maxime de Turin, Eusèbe, saint Jérôme défendant, contre l'hérésie

et la superstition, les pratiques de l'Eglise catholique dans sa vénération pour les restes des saints. Et quel eût été alors le terme de mon travail? Quelle eût été la mesure de mon admiration et de vos suffrages? J'ai dû me borner à ces indications, sous peine de passer pour infidèle à mon sujet.

Je terminerai en vous citant quelques-uns des beaux vers que les faits dont nous avons rendu compte ont inspirés à un homme de cœur et de foi, M. l'abbé *Rainguet*, chanoine honoraire, qui avait gardé l'anonyme, mais qu'on a deviné :

C'est en vain que des bras avides
Ont emporté les châsses d'or :
Les tombeaux qu'on crut laisser vides
Un jour s'ouvriront pleins encor.
Du fond de leurs cercueils augustes
On verra se lever les justes,
Comme à l'appel du Tout-Puissant ;
Ils viendront, malgré les blasphèmes,
Nous rappeler qu'en ces lieux mêmes
Notre foi naquit de leur sang.

L'abbé Auger,
Membre de la troisième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

SUR

LES SIX PREMIERS VOLUMES DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE

Par M. César CANTU,

Traduite de l'italien par MM. AROUX, ancien député, et LEOPARDI (1).

Les progrès moraux les mieux constatés de notre époque sont, sans contredit, ceux qu'ont faits les études sérieuses en général, et en particulier les études historiques ; mais ces progrès vont-ils jusqu'à ce point *d'avoir chassé de l'histoire l'esprit de système*, comme l'a avancé notre honorable et savant collègue, M. le docteur Buchez, dans son remarquable discours d'ouverture du dernier congrès? Présentée sous une forme aussi absolue, cette assertion me paraît inexacte. Voyez plutôt ce qui se passe autour de nous.—Des hommes d'un incontestable mérite littéraire publient des travaux historiques qui font grand bruit, précisément parce qu'ils sont conçus dans le but de faire prévaloir des systèmes dont les conclusions ne tendent à rien moins qu'à ruiner l'autorité même de l'histoire et à lui donner le scepticisme pour fondement rationnel.

(1) Chez M. Firmin Didot, rue Jacob, n° 56.

N'est-ce pas méconnaître cette autorité que de généraliser les faits de manière à ce qu'il en sorte, avec une certaine évidence, des principes propres à favoriser les interprétations arbitraires auxquelles on soumet ces faits et qui dès lors se plient spécieusement aux opinions systématiques? C'est ainsi que procèdent, par exemple, ceux qui voient des mythes partout dans l'histoire de la haute antiquité et quelquefois dans la moyenne. Les faits qu'ils ont groupés, généralisés, comme il vient d'être dit, sont l'œuvre des siècles, le résultat du travail évolutif de l'humanité considérée dans ses développements graduels, puis accumulés sur certaines éclatantes individualités, sur des personnages idéals; en sorte que Adam et Eve, Abel et Caïn, Noé, Abraham, Moïse, Hermès-Trismégiste, Sésostris, Orphée, Cadmus, Homère, Romulus et ses royaux successeurs, Jésus-Christ même, le roi de la Grande-Bretagne, Arthur, n'ont jamais existé; on veut qu'ils ne soient que des êtres de raison, des emblèmes collectifs chargés de représenter des faits ou des doctrines de temps et de lieux différents. Si un tel système conservait des sectateurs dans l'avenir, il ne serait pas impossible qu'un jour l'on ne cherchât à démontrer que Charlemagne et Napoléon sont tout simplement deux noms mythiques ou appellatifs qui résument nos conquêtes et nos gloires nationales d'une longue suite de siècles. Dupuis et Volney l'ont inauguré en France, en l'appliquant à l'histoire du christianisme, avec un luxe d'érudition qui n'a pu le sauver du discrédit dans lequel il est tombé. Le docte Niébuhr, en Allemagne, l'a adopté en partie pour élucider les premières époques de l'histoire romaine qu'il trouve obscures. Mais Vico, que M. Cantù appelle le *prophète de l'histoire conjecturale*, l'avait devancé dans cette voie, en l'étendant à l'histoire primitive de tous les peuples avec plus de hardiesse que de succès; ce qui n'empêche pas néanmoins que ce système n'ait des partisans, principalement dans les jeunes intelligences séduites par le vague poétique qui est dans son essence et par les brillantes hypothèses sur lesquelles il repose. Il suit de là que ces écrivains, aujourd'hui peu nombreux, ne se bornent pas au doute méthodique qu'emploie Descartes, comme moyen *de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie*, ainsi qu'il le dit lui-même, *qu'il ne la connût évidemment être telle;* ils font table rase des faits tels qu'ils sont rapportés par ceux qui en ont été les témoins les plus voisins ou qui les ont vus s'accomplir sous leurs yeux, pour les reconstruire au point de vue où les placent les fantaisies de leur imagination. Il est vrai que l'on décore cette théorie plus que téméraire du nom pompeux de Philosophie de l'histoire!... Nous avons ensuite l'école fataliste, fondée, il y a environ vingt ans, par un homme célèbre à divers titres, dans un grand ouvrage historique dont huit ou dix éditions successives attestent le succès. Le fondement vicieux de celui-ci n'a pas besoin d'être développé, il saute aux yeux. Par conséquent *l'esprit de système* ne se tient pas pour battu, malgré les défaites qu'il a essuyées dans les derniers temps et dont M. Buchez a signalé les plus éclatantes.

En attendant que la véritable histoire, l'histoire des faits non tourmentés,

non détournés de leur signification spéciale, exposés avec bonne foi, sans autre entourage que les considérations naturelles et logiques qui les constituent ou qui s'y rattachent sans efforts, puisse complétement triompher des systèmes dont sa marche a été jusqu'ici contrariée, voici un historien sincère, un écrivain habile et consciencieux, qui, sans faire sonner haut le grand mot de philosophie dont on abuse tant en histoire, se montre constamment philosophe, c'est-à dire ami du vrai, du juste et du saint. Libre de tout engagement de parti ou de secte politique, il ne se préoccupe d'aucune idée systématique, d'aucune opinion doctrinale exclusive ; il apprécie toutes choses avec le *criterium* de la plus complète impartialité. Au reste voici, suivant lui, les qualités que devrait posséder un historien jaloux de se rendre digne de ce beau titre : « Je désirerais, dit-il, dans l'historien, érudition pour voir ; exactitude pour vérifier ; discernement pour choisir ; méthode pour disposer ; imagination pour peindre ; justice pour prononcer ; regard assuré pour ne pas se laisser éblouir ; profond sentiment du vrai, afin que, même s'il se trompe, on voie que c'est son intelligence qui fait défaut, mais non son cœur. J'exigerais de lui le courage de sacrifier son amour-propre, ainsi que le désir de briller et de mettre en avant des nouveautés, sous des formes bizares ; cette simplicité de style, gage de sincérité, qui ne faillit pas au triple effet de l'art : *éclairer, peindre, émouvoir.*

« Qu'il ne songe jamais à écrire l'histoire celui qui n'a jamais senti redoubler les battements de son cœur au récit d'une belle action, celui qui n'a pas plaint la vertu opprimée, éprouvé contre le mal cette indignation sans laquelle il n'y a pas d'amour pour le bien ; qu'il renonce à sa noble mission, celui qui a tourné en ridicule de loyales intentions, ou parlé légèrement de ce que l'homme a de plus sacré : la famille, les croyances..... Tel est l'idéal d'un historien que j'avais sans cesse devant les yeux... »

L'*Histoire universelle* de M. Cantù formera dix-huit très-forts volumes in-8°, dont la traduction est due à la plume exercée de MM. Aroux, ancien député, et Leopardi ; mais je n'ai à m'occuper, quant à présent, que des six premiers récemment publiés. Cette histoire est divisée en dix-huit livres dont chacun comprend une période ou *époque*.

Voici les principaux jalons de celles qui répondent aux volumes, objet de mon rapport.

Ire *époque* : elle commence à la création et s'arrête à la dispersion.

IIe *époque* : de la dispersion jusqu'aux Olympiades, c'est-à-dire à l'an 776 avant l'ère chrétienne.—Ces deux époques sont contenues dans le premier volume. On y trouve l'histoire des premiers peuples, des premiers pays habités et des premières sociétés. — Viennent ensuite les chapitres spéciaux sur l'Asie en général ; — l'unité de la race humaine ; l'Égypte et son histoire ;—les Phéniciens ; — les Hébreux ; — les institutions mosaïques, etc.

IIIe *époque* : de l'an 776 à 323 avant J.-C. — Empire médo-bactrien ; — les

Perses ; — la Grèce, la Crète, Sparte, colonies grecques ; — premiérs habitants de l'Italie. — Les Gaulois ; — comparaison des langues zende et parsis avec les idiomes actuels du groupe de peuples appelés indo-germaniques ; — l'ancien slave a plus d'affinité avec l'allemand que les idiomes modernes des populations d'origine slave ; — détails curieux de linguistique, etc.

IV[e] *époque :* de 324 à 134 avant notre ère. — Les successeurs d'Alexandre ; Syrie ; — Macédoine ; Grèce, Égypte. — Les Carthaginois et les Romains ; — guerres puniques ; — reconstruction du temple de Jérusalen ; — sectes juives. — Chine ; ses habitants ; — temps antiques ; — langue et écritures des Chinois, etc.

V[e] *époque :* de 134 avant J.-C. à l'an 4 après. — L'Espagne ; Rome ; — guerre des esclaves ; guerres extérieures ; — guerres civiles ; — guerre sociale ; — l'Arménie ; — le Pont ; — Mithridate ; — les gladiateurs ; — Spartacus ; — César dans les Gaules ; — triumvirat ; — Auguste. — Inde ; — siècle de Vicramaditia ; — ères indiennes, etc.

VI[e] *époque :* de l'an 4 à 323. — Naissance du Sauveur ; — sa mission ; — sa mort. — Rétablissement de l'empire persan ; — les empereurs romains depuis Tibère jusqu'à Constantin ; — âge héroïque du christianisme ; — persécutions ; — paix et constitution de l'Église, etc.

VII[e] *époque :* de l'an 323 à 476. — La Germanie ; — invasion de l'empire par les Barbares ; — empire partagé ; — Bas-Empire ; — les Vandales ; — derniers empereurs jusqu'à Augustule ; — chute de l'Empire d'Occident. — Papes ; — Conciles ; — Pères de l'Eglise ; — hérésies ; — Théodose ; — les Goths ; — païens illustres, etc.

On le voit, M. Cantù fait apparaître simultanément tous les peuples, sorte de synchronisme, qui, à l'avantage de pouvoir les suivre, sans lacune, dans les diverses phases de leur mode respectif d'existence, joint celui de mettre ainsi le lecteur à la portée de saisir les rapports éloignés ou prochains de la marche de leur civilisation progressive durant le cours de ces périodes. Car, qu'on ne croie pas que M. Cantù s'en tienne à de vagues généralités qui n'apprennent rien de positif ; il ne néglige au contraire aucun détail de vie publique et de vie intérieure : religion, croyances, mœurs, usages, coutumes, superstitions ; institutions, lois religieuses, politiques, civiles, judiciaires et militaires ; armées, tribunaux, magistratures, jurisprudence, dignités et distinctions sociales ; administration, impôts, trésor, revenus publics, finances, commerce de terre et de mer ; routes et canaux ; — industrie, arts industriels et mécaniques ; inventions et découvertes ; agriculture ; richesses, état des personnes, condition des femmes ; esclavage, affranchissements, enfants trouvés ; population, éducation, instruction, écoles, culture intellectuelle ; philosophie, sectes philosophiques, sciences naturelles et mathématiques, littérature, éloquence, beaux-arts, théâtre, jeux, monuments et édifices publics, notices biographiques sur les hommes célèbres dans tous les genres, etc.

Chaque volume est terminé par un épilogue où l'auteur apprécie et caracté-

rise à grand trait l'état politique et moral des peuples durant la période qu'il vient de parcourir. En un mot, M. Cantù nous dépeint la société antique sous toutes ses faces, c'est-à-dire avec ce qu'il y avait en elle de bien et de mal, de vertus et de vices. Cette méthode, quoique rationnelle, n'a pas toujours été celle qu'on a suivie pour nous faire connaître les anciens. Il est arrivé de là que, en général, on ne les a guère fait voir qu'à travers le prisme de l'enthousiasme littéraire ; ce point de vue exclusif conduit à la conclusion erronée qu'ils étaient parvenus au plus haut degré de civilisation, sans prendre garde que le le développement intellectuel n'en était qu'un des éléments multiples. Aussi M. Cantù la montre-t-il sans illusion classique, mais avec une parfaite indépendance, d'une part éblouissante de beautés sous le rapport intellectuel et artistique et d'autre part injuste, cruelle, et, en quelque sorte insurgée contre tout principe moral, absolument parlant ; car, comme il le dit lui-même : « Chez les anciens, toutes les excitations au mal n'étaient pas même balancées par un bon système de morale. Pour eux la morale se bornait à de simples spéculations (1) ; » et il le prouve par le témoignage de leurs philosophes, de leurs historiens, de leurs poëtes ; par leur législation, leurs coutumes et leurs usages. Voici comment il s'exprime à l'épilogue de la IIIe époque, selon sa division, en faisant remarquer qu'il s'agit des temps les plus moraux de Rome ancienne : « *C'est une époque*, dit-il, *plus que toute autre féconde en vertu* (2). Brutus condamne à mort ses deux fils, et assiste à leur supplice ; Lucrèce se tue pour un crime qui n'est pas le sien ; Scévola punit sa main d'avoir manqué un assassinat, assassinat approuvé par le sénat tout entier ; Curtius, par superstition, se précipite dans un gouffre, comme les Décius au milieu des rangs ennemis ; un tribun fait brûler vifs ses neuf collègues, parce qu'ils empêchent de remplacer les magistrats (3) ; le sage Cincinnatus déshonore sa vieillesse par un assassinat légal. Les serments sont violés sous la sanction de l'autorité publique ; Fabius Gurges, édile curule, construit un temple à Vénus avec le produit des amendes encourues par les dames romaines, pour avoir violé la foi conjugale et manqué à l'honnêteté publique ; dans un temps d'épidémie, cent soixante-dix femmes empoisonnent leurs maris, et s'empoisonnent elles-mêmes lorsqu'elles sont découvertes...

« La vertu des temps héroïques, c'est l'égoïsme de l'individu et de la classe, ne profitant en rien à la masse du peuple mis aux abois et décimé par des guerres continuelles, appauvri par l'usure, battu de verges, emprisonné dans les cachots particuliers ; c'est, au lieu de l'intérêt public, la tyrannie d'un petit nombre ; c'est le crime de rébellion imposé à quiconque élève la voix en faveur de la multitude ; multitude insolente qui osait demander que chacun fût traité en homme et en citoyen.

(1) T. II, p. 197.

(2) *Nulla ætas virtute feracior.* Tite-Live.

(3) Valère-Maxime, VI, 3, 2.

« La Grèce nous présente le même aspect dans ses nombreuses aristocraties, facilement dégénérées en oligarchies, dont l'unique but était de se conserver à tout prix ; de là la chasse aux Ilotes, de là le serment prêté d'être toujours hostile au peuple et de ne lui donner que des conseils funestes(1). Faits incroyables s'ils ne s'étaient renouvelés sous nos yeux : à Fribourg, par exemple, où l'on punit comme traîtres des députés qui, dans leur conscience d'honnêtes gens, proposent de rendre aux bourgeois et aux habitants de la campagne les droits qui leur ont été enlevés ; à Schwitz, qui prive de leurs franchises ses nouveaux sujets. Aux États-Unis, ce pays de la liberté, c'est un crime de donner de l'instruction aux nègres. Une liberté avec des esclaves, comme est celle-là, peut nous donner une idée de la liberté antique, ramenant tout au profit d'une classe plus ou moins nombreuse de dominateurs... »

Les limites nécessairement étroites d'un simple compte-rendu ne permettent même pas d'y encadrer l'indication sommaire des tableaux pleins d'animation et de vérité que fait M. Cantù de la situation des peuples aux époques postérieures à celle dont il vient d'être parlé, surtout en envisageant cette situation sous ses divers aspects. Je me borne donc à en reproduire ici quelques linéaments, qui, du moins, pourront donner une idée des principales scènes dont se composent ces tableaux. A cet effet, je crois devoir choisir ce qu'il dit des deux plus célèbres représentants de la sagesse antique : Caton le Censeur et Socrate.

«...... Aux yeux de Caton, les esclaves n'étaient que du bétail ; il les achetait, les instruisait et les revendait. Il disait à cette occasion qu'un bon chef de maison doit se défaire des vieux chariots, des vieux fers et des vieux serviteurs. Il avait établi une taxe pour les esclaves qui voulaient s'unir avec une esclave. Après chaque repas, il faisait fouetter ceux qui s'étaient montrés négligents dans leur service, et il avait soin d'entretenir entre eux des sujets de dissension, craignant qu'ils fussent trop d'accord. Plus tard, il exerça l'usure la plus infâme du temps, l'usure maritime. Il entretenait dans sa maison des liaisons intimes avec une servante, et, à l'âge de quatre-vingts ans, il épousa la fille, toute jeune encore, d'un de ses clients. Tel fut le modèle de la sévérité des mœurs antiques, le réformateur de la corruption romaine, celui dont le nom sert encore proverbialement pour indiquer un homme austère et de réputation intacte (2). » M. Cantù a oublié d'ajouter à sa notice que Caton était en outre enclin à l'ivresse ; Horace l'assure en ces termes :

Narratur et prisci Catonis
Sæpe mero caluisse virtus.

Le vin, si l'on en croit nos annales antiques,
Souvent du vieux Caton réchauffa la vertu (3).

(1) Aristote, *Politiq.*, V, 9.
(2) T. III, p. 150.
(3) Traduction en vers des œuvres d'Horace, par M. Ragon, t. I; *Odes.*

Sénèque l'affirme positivement, mais en excusant Caton de la manière la plus étrange : «*Catoni ebrietas objecta est, at facilius efficiet quisquis objecerit honestum quam turpem Catonem.* « On a reproché l'ivresse à Caton, dit très-sérieusement ce philosophe; c'était plutôt honorer ce défaut que deshonorer Caton. »

Passons à Socrate et voyons ce qu'il était sous le rapport des mœurs.

«...... Comment, chez les Grecs, les femmes auraient-elles conservé leur pureté morale, avec le culte de Priape, les Orgies de Bacchus et celles de la grande mère (Cybèle), où l'ivresse était sanctifiée et la débauche elle-même portée en pompe sous les formes les plus rebutantes ? Que devaient laisser à la paix domestique et à la dignité maternelle les prostitutions dévotes ? Solon érige un temple à Vénus avec l'argent des matrones qui présidaient aux lupanars (Athénée, XIII, 3). Périandre ordonne qu'en l'honneur de sa femme toutes les Corinthiennes eussent à se rendre nues au temple de Vénus Aphrodite..... Bien plus, le sage Socrate lui-même, ayant ouï parler d'une certaine Théodate, qui posait comme modèle dans l'atelier des artistes, conduisit ses disciples la voir pendant une séance qu'elle donnait à un peintre. Là, il la félicita sur ses nouveaux amants, qui lui vaudraient leurs louanges, et lui fit la leçon sur la manière de les prendre dans ses filets (1).» M. Cantù a encore omis, sur le sage *par excellence*, ses fréquentes visites à la courtisane Aspasie, son attachement très-équivoque pour Alcibiade, etc.; mais c'en est assez pour que nous sachions à quoi nous en tenir sur ces types des vertus antiques.

M. Cantù dissipera bien des préjugés sur ce point et sur tant d'autres de l'ancienne civilisation, dont on a fait trop de bruit, parce qu'on ne l'a généralement aperçue, comme il a été dit plus haut, que dans la culture des lettres et des arts. Qu'on lise son bel ouvrage, et alors on pourra s'en former une opinion en complète connaissance de cause. Quant à moi, s'il m'est permis d'en juger d'après mes faibles lumières, et surtout d'après l'impression qu'il a produite sur mon esprit, je déclare que cet ouvrage justifie pleinement son titre d'*Histoire Universelle.* C'est un monument tout à fait dans les conditions qu'exige l'état actuel des diverses branches des connaissances humaines ; aussi n'est-on pas médiocrement étonné quand on réfléchit à tout ce qu'il a fallu de temps et de laborieuses investigations pour en rassembler les innombrables matériaux, pour en tracer les proportions dans une juste mesure et le rendre propre à y faire entrer de suffisantes notions de tous les grands faits accomplis, de tous les produits de l'intelligence, depuis la formation des sociétés jusqu'à nos jours. M. Cantù, qui pourtant touche peut-être à peine à son septième lustre, a consulté tous les écrivains originaux de tous les temps et de tous les pays ; il ne se sert de traductions que pour les auteurs de l'Asie méridionale, ce qui suppose un vaste savoir en linguistique, savoir qui résulte d'ailleurs des fréquentes citations qu'il fait des

(1) T. II, p. 197.

textes dans des notes explicatives d'un haut intérêt, et dans lesquelles on reconnaît que, critique sage quand il s'agit de points douteux et controversables, il n'admet ou ne rejette qu'après avoir examiné, comparé, pesé et discuté la valeur des autorités.

Est-ce à dire que l'œuvre gigantesque de M. Cantù est parfaite et irréprochable? Non, sans doute, car il est homme. On y découvre quelques parties, en très-petit nombre, où il avance certaines assertions contestables, selon moi. Ainsi, dans ce qu'il dit de la religion des Gaulois, il suit avec trop de confiance les idées absolues et tranchantes de M. Amédée Thierry, qui, sur cette matière, n'est pas un guide toujours sûr, puisqu'il ne fait guère lui-même que s'en rapporter aux *Commentaires* de César et à des auteurs postérieurs, qui en ont amplifié les fausses idées. Or, on sait que le conquérant des Gaules n'approfondit que les matières qui se rapportent à ses opérations militaires et à sa gloire. D'ailleurs, personne n'ignore que les Romains, en politiques habiles, laissaient aux nations vaincues le libre exercice de leur culte, lorsqu'il ne pouvait être hostile à celui de leurs propres divinités et à leurs institutions. Le code divin de l'Evangile, en proclamant l'unité d'un Dieu suprême et tout-puissant, jetait dans les esprits des idées qui, une fois bien comprises par la raison publique, devaient nécessairement conduire au renversement des dieux multiples à autorité bornée et circonscrite; et, en proclamant la fraternité humaine, il tendait à faire considérer l'esclavage, cette pierre angulaire de leur organisation politique, comme une révoltante iniquité, qu'il est en effet.

La religion des druides, quoique relativement bien supérieure à celle de Rome ancienne, ne pouvait lui faire courir aucun de ces périls; c'est ce que César comprit parfaitement; aussi n'hésita-t-il pas à trouver entre les dieux gaulois et les dieux romains de frappantes analogies, et même des identités. Qui aurait osé lui démontrer que cela n'était pas, que cela ne pouvait pas être?

M. Cantù, donc, en parlant de nos ancêtres, s'exprime ainsi: « Il paraît que l'unité du dieu des Gaulois se serait décomposée deux siècles avant Jésus-Christ. César trouva le polythéisme établi dans les Gaules, et il désigna les dieux du pays à la manière romaine.... (1) » Sans doute, mais nous venons de voir que cette désignation ne prouve absolument rien; c'est là un argument d'une nullité radicale; j'en ai déduit les motifs, et j'ajoute que, dans tous les cas, si César trouva dans les Gaules des simulacres de divinités analogues ou semblables à celles des Romains, son assertion ne peut s'entendre que de la Gaule narbonnaise, soumise à leur domination depuis plus d'un siècle, et où l'on sait qu'ils s'appliquèrent sourdement, ou d'une manière patente, à transformer le culte druidique, et en expulsèrent les druides, dont le patriotisme souffrait impatiemment leur joug. A ce sujet, je crois pouvoir rappeler avec à-propos mon mémoire inséré dans *l'Investigateur* (numéro de juillet 1843), où cette question intéres-

(1) T. IV, p. 175.

sante pour nous, descendants des Gaulois, a été développée, et où j'ai établi, contrairement à l'opinion de M. Cantù, d'une manière très-plausible, sinon incontestable, qu'excepté dans la Narbonnaise l'unité de Dieu était encore la base fondamentale de la religion des Gaules, lorsque César en fit la conquête.

Un autre point que M. Cantù n'a pas suffisamment éclairé, selon moi, est celui qui concerne l'origine des Goths ; mais, ce qui surprend encore davantage, c'est que, tout en traitant, avec raison, Jornandès, écrivain du VI[e] siècle, d'*ignorant* et de *témoin tardif* (1), il ne laisse pas d'admettre son témoignage et d'incliner vers son opinion sur l'origine scandinave des Goths, opinion aujourd'hui abandonnée, et que Pinkerton, qu'il cite pourtant, a combattue avec succès dans une savante dissertation *ad hoc*, publiée en 1787. Au reste, M. Graberg de Hemso, ancien consul de Suède en Afrique et au Maroc, Scandinave lui-même, qui a longuement discuté ce point de critique historique dans un excellent ouvrage (2), a démontré jusqu'à la dernière évidence l'erreur de Jornandès et de tous ceux qui ont adopté son opinion sans préalable examen.

« C'est une erreur, dit-il, qui a treize siècles d'existence, que j'ose entreprendre de relever, en prouvant que Jordanes ou Jornandès, Goth, ou plutôt Alain, prétendu évêque de Ravennes, rêvait, s'il n'était pas en délire, lorsqu'il avança, dans son ouvrage sur les Gètes (*de Rebus Geticis*), que les Goths étaient originaires de la Scandinavie... Son assertion, consignée en deux mots et en sens conjectural, et fondée sur un simple *ut fertur*, a été prônée sans discernement sous le nom imposant de l'antiquité..... Il est difficile de concevoir comment on a pu lire les premières pages de cet ouvrage sans y trouver les preuves les plus positives que la Scandinavie ne pouvait, dans les siècles reculés, être à même d'envoyer au dehors les plus nombreuses armées dont l'histoire ancienne et moderne ait jamais parlé, au point de mériter les titres fastueux de *officina gentium* et de *vagina nationum*. Il existe assez de monuments des siècles dont nous parlons pour prouver que ceux qui ont ajouté foi à ces fables n'avaient aucune idée de la position et de la nature de ces contrées, dont le sol est composé en majeure partie de montagnes pierreuses, de vastes lacs et de forêts qui ont une étendue immense et un fonds naturellement stérile.... Toutes les histoires, tous les faits s'accordent pour prouver que ces peuples sont venus, ainsi que les Européens, de l'Asie, et qu'une fois entrés en Europe ils sont tombés, une partie, par choix, sur l'immense colosse romain, et l'autre, par nécessité, sur les pauvres habitants de la Scandinavie. »

M. Graberg de Hemso développe ensuite sa thèse et la soutient avec une grande force de raisonnement, et, appuyé sur les annales suédoises et danoises de ces siècles, sur les chroniques et sur les sagas, il y puise une foule de faits qui établissent l'immense émigration de la Perse et de l'Inde en Europe.

(1) T. VI, p. 37.

(2) *La Scandinavie vengée de l'accusation d'avoir produit les peuples barbares qui détruisirent l'empire romain*. Lyon, 1822, in-8°.

« Les témoignages de Strabon, de Pline, de Tacite, et d'autres écrivains des premiers siècles de notre ère, ajoute-t-il, concourent à prouver qu'il était impossible que la Scandinavie pût alors envoyer au dehors des armées assez nombreuses pour forcer les nations soumises à adopter leur langage, leurs lois et leur culte. Au contraire, tous les auteurs de cet âge là, depuis Trogue-Pompée jusqu'à Ammien-Marcellin, parlent constamment des Barbares comme de peuples sortis de l'Asie. La Scandinavie elle-même a reçu sa population de l'Asie centrale; c'est ce que prouve l'affinité remarquable qui existe entre l'ancien idiome svéo-gothique et le sanscrit de l'Inde; celle des idiomes germaniques avec le persan n'est pas moins remarquable. » M. Cantù a reconnu et constaté lui-même ces affinités dans les savantes notes qu'il a jointes aux chapitres où il traite de l'origine des Germains (1).

En définitive, les légères inexactitudes ou faits controversables que je viens d'indiquer, et qui, à la rigueur, n'ont qu'une importance secondaire, disparaissent dans l'ensemble d'une œuvre aussi capitale que celle de M. Cantù. Cette œuvre est ce qui a paru jusqu'ici de plus curieux et de plus complétement propre à faire connaître et apprécier les institutions, les mœurs et la civilisation des anciens. Il a tout examiné avec un esprit d'équité distributive qui est un des caractères essentiels à tout véritable historien. Il montre, pièces en main, ce qu'était cette civilisation trop vantée sous le patronage des enseignements classiques. Au point de vue intellectuel, elle était admirable; mais, sous le point de vue politique et moral, c'était, d'une part, l'inhumanité érigée en principe gouvernemental, et, de l'autre, la dépravation et les plus honteuses turpitudes, consacrées comme règles dans les usages sociaux.....

Cet immense ouvrage est destiné à rendre un immense service aux sciences historiques; il occupera certainement le premier rang parmi les travaux de ce genre, dans les bibliothèques de tous les amis de ces sciences, et il sera recherché de tous ceux qui savent quelque chose, mais qui veulent savoir davantage; ils y puiseront une instruction aussi saine que solide et substantielle.

L'*Histoire universelle* de M. Cantù a obtenu en Italie un succès tel que, dès l'apparition des premiers volumes (sous le format in-12), on a été obligé d'en faire plusieurs éditions successives, avant même que l'ouvrage eût été entièrement publié. Sa traduction dans notre langue, dont j'ai pu vérifier l'exactitude et la fidélité, par sa confrontation avec le texte original, doit lui assurer en France un accueil non moins distingué.

TRÉMOLIÈRE,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

(1) T. II, ch. 4, p. 65 et suiv.

RAPPORT

SUR LE PRÉCIS HISTORIQUE DE LA MARINE FRANÇAISE

SON ORGANISATION ET SES LOIS

PAR F. CHASSÉRIAU, HISTORIOGRAPHE DE LA MARINE.

Imprimerie royale, 1845.

Certes, si l'histoire des événements de la terre ferme, des transformations des continents, est curieuse, combien est curieuse aussi l'histoire des manifestations pacifiques ou guerrières dont la mer a pu être le théâtre? Depuis le canot creusé dans le tronc d'arbre ou formé de peaux cousues jusqu'à nos immenses paquebots et nos formidables vaisseaux à trois ponts, depuis la découverte du jardin des Hespérides jusqu'à celle de la terre Adélie, que de faits enfantés par l'audace des navigateurs, l'ambition des commerçants, le génie des savants, les victoires des marins intrépides!

Ces sujets divers présentent à l'historien, à l'économiste, au politique, une mine riche à exploiter; un filon de cette mine a suffi à M. Chassériau pour composer deux volumes pleins d'une science solide et puisée aux sources les plus sûres.

Nous comptions déjà de nombreux ouvrages sur notre histoire maritime; je signalerai, entre autres, sur notre marine militaire, le *Précis historique de la marine royale de France*, publié en 1780, par Poncet de La Grave, conseiller, avocat et procureur du roi au siége général de l'amirauté de France. Cet ouvrage, fait par ordre du gouvernement et dédié à M. de Sartine, alors ministre secrétaire d'Etat au département de la marine, s'arrête à une époque où les bouleversements révolutionnaires allaient bientôt changer le personnel de notre marine, et amener, avec les complications politiques, des revers et des pertes matérielles dont nous ressentons encore les effets.

M. Chassériau, outre qu'il a comblé cette lacune de 1780 jusqu'à nos jours, a dessiné à grands traits l'histoire militaire de la marine française, son organisation actuelle et les lois qui la régissent.

M. Chassériau, ancien chef de cabinet de M. le baron Duperré, et historiographe de la marine depuis 1830, a publié son livre sous les auspices de M. le vice-amiral baron de Mackau, ministre actuel de la marine ; l'impression, confiée aux presses de l'Imprimerie royale, a été payée par le budget de l'Etat. On peut donc considérer ce livre comme un précis officiel; on ne doit, en conséquence pas espérer y voir beaucoup d'appréciations économiques ou politiques, de vues raisonnées sur le passé ou sur l'avenir de la marine. C'est le plus souvent au lecteur à tirer du précis telle ou telle conséquence qu'il lui plaira et à faire sur les faits tels rapprochements qu'il entendra. Comme la philosophie de l'histoire n'est pas du domaine du précis, ne faisons pas un reproche à M. Chassériau de

l'aridité de son récit; sachons-lui gré plutôt de son exactitude d'annaliste, de sa rigidité de chronologiste, de l'abondance des faits et des dates consignés dans le récit.

Parcourons ensemble, Messieurs, ces pages rapides, rappelant les faits essentiels de la marine depuis la Gaule antique jusqu'en 1844, période de plus de deux mille ans.

Dès le berceau de notre patrie, deux cités puissantes, les Phocéens de Marseille et les républicains Vénètes, luttent avec bonheur et gloire contre l'invasion romaine. Plus tard, les timides résistances des Mérovingiens et des Carlovingiens contre les pirates danois nous donnent, par l'admission des Normands, des compatriotes souvent vainqueurs de la mer. Les croisades donnent à la marine de l'Europe un essor inconnu jusqu'alors, et les républiques italiennes transportent aux rivages de l'Asie et de l'Afrique les chevaliers de la guerre sainte. Nos premiers démêlés avec l'Angleterre inspirent à nos rois l'idée d'entretenir des flottes à leur solde, et, pendant 264 années de guerres diversement réparties depuis 1010 jusqu'à 1815, la France apprend à comprendre que *la marine a toujours fait le destin des empires* (Lalande, *Abrégé de Navigation*, ch. II, p. 5). Malheureusement, notre homogénité nationale n'existait pas pendant les XIIe, XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, et le pouvoir central était trop affaibli par les rébellions des grands ou par les troubles de religion, pour repousser l'invasion anglaise, attaquer utilement la maison d'Autriche et conserver d'une manière durable les conquêtes des guerres d'Italie.

Sous Henri IV, on ne pouvait encore, en 1573, opposer que neuf vaisseaux et six galères contre les Anglais, venus au secours de La Rochelle, qui s'était érigée en république en proclamant la religion réformée.

Henri IV lui-même est obligé d'envoyer quérir Marie de Médicis avec une escorte de galères du pape, du grand-duc de Toscane et du grand-maître de Malte. Mais, au retour de la paix, il concoit un projet de constitution maritime ; il donne ordre au président Jeannin, son ambassadeur en Hollande, d'étudier la marine des Etats-Généraux. Ensuite, Richelieu, à la fois premier ministre et grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce, fait lui-même le siége de La Rochelle. Là, il distingue un grand homme de mer, un prélat guerrier, Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, ayant le titre de chef des conseils en l'armée navale et chargé de diriger les opérations maritimes, tandis que le code Michaud, préparé par Marillac, garde des sceaux, devient le règlement des armées et de la marine par l'édit de 1628. M. Chassériau résume ainsi les résultats de la création maritime sous Louis XIII :
« En fermant les yeux, le roi et son éminent ministre ont pu contempler le lit-
« toral de la France agrandi et garni de ports ouverts aux flottes de l'Etat et
« du commerce ; de vastes arsenaux, abondamment pourvus ; les divers élements
« de la force navale soumis à de sages règlements ; des compagnies instituées
« pour trafiquer avec toutes les régions du globe ; la colonisation s'étendant

« des Antilles aux Florides, au Canada, et jusqu'à Madagascar; enfin ils ont pu « saluer le pavillon de la France respecté sur toutes les mers (p. 87). »

Les troubles de la minorité de Louis XIV ruinent un moment la marine; mais le grand roi, en prenant les rênes du gouvernement, aidé de Lyonne, de Colbert, de Saignelay, des deux Pontchartrain, porte bientôt nos forces navales à leur apogée. D'Hocquincourt, Tourville, Duquesne, d'Estrées, de Beaufort, Forbin, Duguay-Trouin, Cassard luttent avec l'Angleterre et la Hollande, avec Tromp et Ruyter. En 1670, à la première orgnisation des classes, la France compte 36,000 matelots, et à la paix de Nimègue, en 1678, nous avons 211 bâtiments. Alger est bombardé deux fois, Gênes envoie son doge à Versailles faire amende honorable aux pieds de Louis XIV; en 1690, Tourville remporte la victoire de Béveziers près Dieppe sur les flottes unies d'Angleterre et d'Espagne. Au moment où la France va perdre la fameuse bataille de La Hogue, que Tourville livre par fidélité aux ordres impératifs du roi (1692), la flotte compte 110 vaisseaux de ligne, et 690 autres bâtiments, portant 14,670 bouches à feu. Le personnel est de 2500 officiers et 97,500 hommes d'équipages. Puis après la guerre de la succession d'Espagne, d'où la France sort épuisée, après avoir combattu seul contre presque toute l'Europe, Louis-le-Grand, en mourant, laisse encore à la France 80 vaisseaux de ligne.

Les premiers ministères du règne de Louis XV compromirent notre puissance maritime. En 1728, le budget de la marine était réduit à 9 millions, et en 1730 la flotte ne se composait que de 51 bâtiments, plus 15 flûtes, barques ou galiotes à bombes. Néanmoins, pendant la guerre de la succession d'Autriche, notre pavillon soutient héroïquement une lutte inégale. L'incurie des gouvernements et les revers ne nous laissent qu'un seul vaisseau de guerre à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748.

Les ministères Rouillé, Machault et leurs successeurs, mieux inspirés, cherchèrent à réparer les fautes passées et à recréer une marine. La victoire remportée, en 1756, par *la Galissonnière* sur les Anglais, près les côtes de Minorque, est effacée par de nombreux revers, et la guerre coloniale se termine par la paix de 1763, qui enlève à la France ses plus belles colonies. La guerre du Canada donne à Louis XVI l'occasion de venger la France de l'Angleterre. Les succès du comte d'Orvilliers, près les îles d'Ouessant, et les avantages du comte d'Estaing, du comte de Grasse, en Amérique, du bailli de Suffren, du comte de Lamothe Piquet, de La Bourdonnaie, dans les mers de l'Inde, amènent en 1783, après une lutte formidable et de grands sacrifices, la conclusion du traité de Paris, qui a pour effet « de diminuer la domination coloniale de l'Angleterre, en assurant l'indépendance des États-Unis d'Amérique. »

Nous arrivons au point où le précis de M. Chassériau prend de plus larges proportions. Le sujet était tout neuf; le tableau de nos efforts maritimes, depuis 1790, n'avait pas été encore tracé. Permettez-moi de vous en faire entrevoir une esquisse.

La République est proclamée (22 septembre 1792), et Gaspard Monge, ce savant illustre, placé au ministère de la marine et des colonies, s'applique avec dévouement et lumières à réorgniser ce département. Mais que pourront faire dans ces temps difficiles les efforts de la France sur la mer, quand l'Europe entière se rue sur la France, l'attaque jusque dans ses foyers? Le matériel naval est suffisant, mais le personnel reçoit, de l'émigration, un coup fatal; depuis les amiraux jusqu'aux enseignes, tous les officiers, qui ne se recrutaient que dans la noblesse, croient devoir suivre dans l'exil la famille de nos rois, au lieu de défendre le sol de la patrie envahie; le cadre des officiers ne se recrute que dans les clubs populaires ou parmi des chefs d'équipage inhabiles aux grandes manœuvres. Ces officiers généraux improvisés, ces canonniers et matelots inexpérimentés ne sauront que mourir avec gloire. Les épisodes fameux du combat du 9 prairial au II (28 mai 1794), où les vaisseaux *la Montagne* et *le Vengeur* soutiennent une lutte héroïque, la défaite d'Aboukir (1er août 1798), prouveront que notre marine désorganisée a perdu, sans retour, le premier rang parmi les marines du monde, et que les combats par escadre sont au-dessus de nos forces. Les quelques succès du contre-amiral Martin et du vice-amiral Villaret, en 1795, l'alliance de l'Espagne avec la République, en 1796, qui chasse les Anglais de la Méditerranée, la prise de Malte en 1798, les efforts de Bruix, qui, quoique ministre, dirige lui-même les expéditions contre les Anglais dans la Méditerranée, les traités de 1800, avec les puissances secondaires du Nord, avec les Etats-Unis d'Amérique, la victoire d'Algésiras en 1801, enfin la paix d'Amiens, rien ne peut rétablir notre puissance navale et racheter nos revers sur la mer.

Napoléon, empereur et roi d'Italie, fait faire, d'Anvers à Bayonne, d'immenses préparatifs d'invasion contre l'Angleterre. Le camp de Boulogne contient 160,000 hommes, 9673 chevaux; la flotte compte 2343 bâtiments, dont 1297 de guerre, portant 1150 bouches à feu, et 15,251 hommes d'équipage. Mais ces vaines démonstrations, comme une autre invincible Armada, sont dissipées par les chances de la guerre et de la mer. La victoire de Nelson à Trafalgar (21 octobre 1805) et la coalition générale du continent uni à l'Angleterre renversent tous les plans d'invasion et menacent de nouveau la France. La victoire d'Austerlitz ne peut empêcher la quatrième coalition, et en 1806 l'empereur, se vouant uniquement à la guerre continentale, délaisse la marine, substitue aux escadres des divisions légères, qui, dispersées sur toutes les mers, feront à l'ennemi le plus de mal possible. Les milliers de combats que les marins français soutiennent contre les ennemis de la patrie nous montrent partout des héros et forment les officiers généraux qui illustreront plus tard la France en Grèce, à Alger, en Amérique.

Les décrets de Berlin et de Milan (1807) déclarent le blocus continental. Si la Grande-Bretagne prétend tenir indéfiniment bloqués tous les ports de France, l'empereur à son tour, par représailles, interdisant tous les ports du continent au

pavillon anglais, espère ruiner par sa base le commerce et la marine de cette puissance britannique qu'il n'a pu étreindre à travers les flots et les vents qui la protégent.

L'Angleterre se venge par le bombardement de Copenhague (1807) par l'incendie de Flessingue (1809). Pendant ce temps, la mer des Indes est le théâtre des succès de nos armes. Mais la flotte de haut bord est presque désorganisée par la force des événements ; les marins de la garde, commandés par le capitaine de vaisseau de Saizieu, font avec la Grande-Armée l'expédition désastreuse de Russie. Ce corps, formé en 1803, sous la dénomination de bataillon de garde maritime des consuls, puis de bataillon des matelots de la maison militaire en 1804, avait déjà fait les campagnes de Boulogne, d'Autriche, de Prusse, de Pologne, de Poméranie, d'Espagne et d'Autriche ; il fera même celle de France. Par un décret de 1813, l'empereur, pour soutenir la lutte continentale, enlève à la flotte toutes ses troupes d'artillerie. Privées d'équipages exercés aux manœuvres de la haute mer, les escadres de l'Escaut, de l'Océan et de la Méditerranée, sont réduites à la défensive en présence de celles de l'ennemi toujours supérieures en nombre.

En 1814 le traité de Paris impose à notre pays accablé les limites de 1792, lui rend à peu près toutes ses colonies de cette époque et nous laisse un matériel naval de 738 bâtiments, dont 69 vaisseaux. Après les Cent-Jours et la défaite de Waterloo, la France n'a plus que 392 bâtiments, dont 55 vaisseaux.

Sous la Restauration, la navigation nationale se développant à la faveur de la paix, la marine royale est appelée à protéger nos intérêts politiques et commerciaux et à étendre le domaine de la science. Un ministre habile et éclairé, le baron Portal, obtient 65 millions au lieu de 49,500,000 francs pour le budget de la marine en 1822. La flotte compte alors 240 bâtiments, dont 48 vaisseaux. C'est avec ces forces, accrues encore par les circonstances, que la France envoie successivement le contre-amiral Duperré décider, par la prise de Cadix, l'expédition d'Espagne en 1823 ; le baron de Mackau négocier en 1825 la reconnaissance d'indépendance d'Haïti moyennant indemnité pour les anciens colons ; les contre-amiraux Halgan et de Rigny concourir à Navarin à l'émancipation de la Grèce chrétienne, et enfin le capitaine de vaisseau Gourbeyre tenter, en 1829, à Madagascar, un établissement français, souvent contrarié depuis par les naturels hôvas.

L'année 1830 voit la flotte composée de 286 bâtiments, dont 33 vaisseaux. Le vice-amiral Duperré, avec un armement de 175 navires, dont 103 de guerre, concourt à la prise d'Alger. « Outre son honneur vengé, la France obtient par « la conquête d'Alger trois résultats dignes d'elle : l'Europe chrétienne est af- « franchie des honteux tributs que depuis longtemps elle consentait à payer à « cette régence ; la Méditerranée, désormais purgée des forbans barbaresques, « s'ouvre, avec une égale sécurité, à tous les pavillons ; et la civilisation mo- « derne, dont la France avait déjà glorieusement déposé le germe en Égypte,

« fait rayonner sa vivifiante lumière sur tout le nord de l'Afrique, resté long-
« temps stationnaire. » Tome I, p. 425.

Ici commence le règne du gouvernement actuel, dont l'action maritime s'est manifestée toujours glorieusement dans les expéditions de Portugal, d'Ancône, d'Anvers, de Carthagène, de Martingania, de la Vera-Cruz, de La Plata, des îles Marquises et de la Société, de Mogador et de Tanger. Notre flotte comptait en 1845 près de 300 bâtiments, dont 23 vaisseaux de ligne et 30 frégates.

Après ce tableau, trop long peut-être pour un simple rapport, mais que j'ai cru nécessaire pour rappeler les vicissitudes de notre marine, l'on se demande quels enseignements la France doit retirer de ses triomphes et de ses revers. La conclusion la plus simple est celle-ci : la France ne peut dominer seule sur les mers. Est-ce à dire pour cela qu'elle doive abdiquer toute action? Est-ce que son rôle est fini? Loin de là : un bel avenir lui est réservé. La véritable politique de la France, tant sur mer que sur terre, est le maintien de l'équilibre entre les puissances. Louis XVI, la République, l'empereur et ses successeurs, dans la voie d'une politique grande, généreuse et désintéressée, ont montré quelle conduite la France devait tenir pour le bonheur des nations. L'Angleterre, subordonnant le droit des gens aux intérêts de sa politique dominatrice, a prétendu visiter même les bâtiments escortés et déclarer contrebande de guerre, non plus les armes et munitions, conformément au droit maritime, mais tout ce qui pouvait indirectement alimenter la guerre. C'était d'une part s'arroger une sorte de souveraineté, ou du moins de police, sur les autres pavillons, et, d'autre part, se réserver le soin arbitraire et jaloux de régler le commerce des neutres selon ses vues et à son profit (p. 182). En opposition à ces prétentions, l'intérêt de la France et des puissances secondaires veut : 1° que les pavillons neutres puissent naviguer librement d'un port à l'autre, sur les côtes des puissances belligérantes ; 2° que les effets embarqués sur les bâtiments neutres soient respectés, même lorsqu'ils appartiendraient aux puissances ennemies, exceptant toutefois les munitions de guerre définies aux termes des traités ; 3° que le blocus soit non fictif, mais réel, pour être reconnu par les neutres. La France, forte de l'adhésion et du concours des autres puissances maritimes, a fait triompher le grand principe de la liberté des mers dont son pavillon est pour ainsi dire l'emblème tutélaire (p. 183), imposé à l'Angleterre les véritables principes du droit maritime. A ces principes est due l'inspiration du blocus continental. Napoléon ne combattit l'Angleterre que pour exiger d'elle le terme de sa domination sur les mers, de son usurpation intolérable, la jouissance des droits sacrés et imprescriptible de tous, l'affranchissement, la liberté des mers, l'indépendance, l'honneur du pavillon de toutes les nations. Dans cette entreprise, il avait pour lui la puissance, le bon droit et les vœux de tout le continent. Dans la vue de maintenir ces mêmes principes de liberté, la France resserre de plus en plus, de nos jours, son alliance avec l'Angleterre. Ce que la guerre faisait obtenir autrefois, la paix entre deux grandes puissances le garantira à l'avenir.

Si cette alliance défaillait un jour, faisons ce que disait, en 1822, le baron Portal, ministre de la marine : cherchons la plus grande force, la meilleure distribution, la plus solide organisation à donner à notre flotte pour qu'elle puisse procurer les meilleurs moyens d'agression et de défense, et nous ménager en même temps la possibilité d'une fusion avec les forces des puissances maritimes du deuxième ordre. Pour se préparer à tout événement, développons toutes les ressources naturelles dont la France est douée. Notre littoral maritime est admirablement découpé et étendu; son développement est de

72,280	mètres sur la mer du Nord ;
978,650	mètres sur la Manche ;
1,024,980	mètres sur l'Océan ;
678,560	mètres sur la Méditerranée.
Total, 2,754,470	mètres.

Ces 2,754,470 mètres représentent 619 lieues 44/100 de 25 au degré, tandis que notre frontière continentale ne donne que 2,535,000 mètres ou 565 lieues. Notre population maritime était, en 1845, de 101,306 hommess, et l'inscription maritime y ajoutait 11,155 pilotes, capitaines au longs cours, maitres en cabotage, et 12,810 ouvriers et apprentis ; sur cette inscription totale de 125,272 hommes, 68,000 sont aptes à servir immédiatement, en cas de guerre, sur les bâtiments de la flotte. Assise entre deux mers, avec des fleuves et des rivières navigables aux gros navires à la faveur de la marée, la France peut facilement se former un personnel naval précieux. Qu'elle s'assure pendant la paix des colonies, des traités de commerce, qu'elle encourage les pêches difficiles, les voyages au longs cours, qu'elle dirige elle-même des voyages de circum-navigation et de découvertes dans l'intérêt de la navigation, de la géographie, des sciences, des arts et du négoce.

Qu'il me soit permis de regretter ici que M. Chassériau n'ait pas entrepris aussi l'histoire de la marine pacifique. Il a fait un digne tableau de nos guerres navales, il a rappelé nos triomphes et nos désastres ; les uns et les autres doivent nous servir de leçons. Que ne nous a-t-il fait aussi un chapitre de nos conquêtes scientifiques, coloniales et commerciales ! Si, au lieu d'un simple tableau des découvertes des Européens depuis le Xe siècle jusqu'en 1839, il peut un jour nous entretenir de nos navigateurs hardis, de Jacques Cartier, de Roberval, de Bougainville, de La Pérouse, de Dumont-d'Urville, de nos colonies semées en tous les coins du globe, mais enlevées par nos rivaux, ne sera-ce pas travailler plus directement et plus sûrement, par des conquêtes pacifiques et incontestables, à l'extension de notre puissance maritime, l'une des sources de la richesse nationale ? Encourager la marine savante et marchande, c'est aussi entretenir la marine militaire, car l'une ne peut exister sans l'autre : il y a entre elles une conformité de position et d'intérêt, d'importance et de dignité, telle que nous

perdrions notre influence politique et sociale, du jour où nous aurions renoncé à la marine sous l'une ou l'autre de ses faces.

Un exposé général de l'état actuel de notre marine, très-clair et très instructif, termine le premier volume. Cette seconde partie mériterait d'être publiée à part comme manuel des fonctionnaires du département de la marine ; l'abondance des détails historiques et statistiques m'empêche de vous en entretenir. Je n'en veux extraire que ce qui concerne les écoles d'hydrographie, p. 570 :

« Ces écoles, comme presque toutes les meilleures institutions de la marine, « remontent à l'administration de Colbert. Un prêtre de Dieppe, Denys, dont « nous avons été assez heureux pour faire revivre la mémoire, oubliée des bio- « graphes malgré ses titres à la reconnaissance de l'humanité et de la science, « fut l'un des premiers fondateurs de ces écoles, dont l'objet et l'effet sont de « répandre gratuitement l'enseignement des sciences nautiques. » En rapprochant ce fait des services de Richelieu et de l'archevêque de Bordeaux Sourdis, il faut admirer que le clergé ait fourni à la France, d'une part, l'homme de mer premier organisateur de ses forces navales, et, de l'autre, le savant humble, l'instituteur des pauvres marins.

Ceci m'amène à vous parler naturellement des aumôniers de la marine. Le marin est naturellement religieux ; la vue du ciel, les dangers des éléments, les privations des traversées, les horreurs du combat forcent le marin à croire et à se reposer avec confiance en la providence de Dieu. Aussi les anciens règlements, pour satisfaire à ce besoin des âmes, prescrivaient-ils l'embarquement d'aumôniers sur les bâtiments du roi. Aujourd'hui, il y a encore des aumôniers de la marine, mais ils sont dans les ports militaires et non sur nos vaisseaux. Disons avec M. Chassériau qu'il est inexplicable que l'ordonnance du 8 janvier 1823, qui institue les aumôniers des ports, reste muette à l'égard des bâtiments de la flotte ; espérons que cet oubli sera réparé par le gouvernement actuel (1).

La science nautique a trouvé chez les religieux des guides instruits. Le Jésuite Paul Lhoste, professeur royal de mathématiques à l'école de Toulon, a publié, en 1697, le *Traité de la construction des vaisseaux*.

Le deuxième volume comprend toute la législation, base de notre organisation maritime. Regrettons avec l'auteur que la nécessité l'ait obligé d'élaguer les anciens règlements et ordonnances pour ne rapporter que ceux qui sont aujourd'hui en vigueur. L'étude historique et comparée de la législation y perd beaucoup, et je prends la liberté de conseiller à l'auteur, qui réclame et autorise nos conseils, de lui conseiller, dis-je, de vouloir bien, lors d'une autre édition, ajouter à son précis militaire un précis d'histoire, de législation maritime, autant instructif que les faits politiques et guerriers, par les leçons que les modifications des lois donnent aux générations futures dans l'intérêt de notre marine. Les

(1) Au moment où l'auteur de ce rapport terminait son travail, le gouvernement plaçait M. l'abbé Coquereau, aumônier de la flotte d'évolution de la Méditerranée sous les ordres de M. le prince de Joinville.

sources si précieuses dont dispose M. Chassériau dans les dépôts ministériels, documents inédits pour le commun des auteurs, nous font désirer qu'il y puise largement au profit de la science et de l'instruction de tous.

L'essai de codification de M. Chassériau ne manque pas cependant d'utilité au point de vue historique ; ainsi, nous y trouvons, parmi les textes les plus anciens en ce qui concerne l'inscription maritime, la base du recrutement de la flotte, savoir : l'ordonnance du roi sur les classes de 1784, le décret du 31 décembre 1790 relatif à l'avancement des gens de mer, en paye et en grade, sur les vaisseaux de l'Etat ; la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) sur l'inscription maritime. Ces textes n'ont jamais été abrogés et sont presque tous appliqués. Il en est de même de l'arrêté du Directoire concernant le service de santé de la marine du 7 vendémiaire an VIII, et l'arrêté sur les établissements de santé de la marine et des colonies, du 17 nivose an IX, et enfin le décret du 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795), portant organisation même du ministère de la marine et des colonies. Je ne vous cite pas les autres textes, car, au lieu d'avoir l'antiquité pour eux, ils ont, au contraire, la nouveauté. Presque tous les règlements ont été retouchés, depuis 1830, ce qui tient un peu à notre manie de légiférer depuis cette époque, mais aussi au désir de perfectionnement qui a animé notre dernier ministre de la marine.

Au nombre des institutions ressortissant à la marine se trouve le musée naval établi au Louvre, conformément à un rapport au roi du 30 décembre 1827. « Ce musée, dit M. Chassériau, présente la précieuse réunion de tous les modèles de construction et d'architecture navale. Ce musée est dirigé par un officier supérieur du génie maritime. Quiconque a visité ce musée a pu voir qu'il contient aussi d'autres curiosités fort intéressantes pour les personnes les plus étrangères à la marine ; les débris du naufrage de La Peyrouse nous émeuvent par un douloureux souvenir. Des plans reliefs, des dessins, des tableaux font connaître nos ports, nos colonies et divers événements de notre histoire maritime. Mais je n'ai pas vu la collection de médailles frappées à l'occasion de nos grandes victoires navales ; Poncet de La Grave, de 1643 à 1685, en mentionne treize ; il en rappelle même une de 1377, sous Charles V. Certes, une médaille de cette nature serait à la fois utile et intéressante ; j'ajoute aussi que je verrais avec plus de plaisir la section historique, créée en janvier 1830 près le dépôt général des cartes et plans, comprendre le musée naval, qui me semble contenir, au moins autant que le dépôt, les éléments de l'histoire de la marine. Les bibliothèques, les chartriers, les archives et les musées se tiennent par la main, et peut-être vaudrait-il mieux que le dépôt et le musée ne fussent que les deux parties d'un même tout sous une seule direction.

M. Chassériau a placé à la fin des pièces annexes fort intéressantes, fort utiles et pleines d'éléments précieux pour l'histoire maritime. C'est : 1° le développement des frontières de terre et de mer ; 2° le tableau numérique de la population maritime aux principales époques, du XVIIe au XVIIIe siècle ; 3° défi-

nition des anciennes espèces de bâtiments cités dans l'ouvrage ; 4° tableau numérique des bâtiments de la marine royale aux principales époques, depuis le XVIIe siècle jusqu'au XIXe ; 5° durée des guerres entre la France et l'Angleterre ; 6° relevé chronologique des principaux traités de paix ou d'alliance qui peuvent intéresser particulièrement la marine ; 7° tableau chronologique des principales découvertes maritimes du Xe au XIXe siècle ; 8° table du prix du marc d'or ou d'argent fin dans les changes de monnaies sous chaque règne, de 1113 à 1845 ; enfin une liste des ministres de la marine depuis 1547, date de la création du département, jusqu'à nos jours.

Je regrette que l'auteur n'ait pas jugé à propos d'y ajouter la liste des grands-amiraux de France et celle des généraux des galères, quoique ces institutions soient mortes, l'une en 1830, l'autre en 1748.

Ces charges n'en ont pas moins une assez grande importance historique.

Je terminerai enfin par quelques observations critiques.

Au commencement de sa narration (page 5), M. Chassériau pense que le nom Gaule vient sans doute des Phéniciens, par cette raison que le mot *gaulus*, gauloie, signifiant navire de commerce, avait été donné par ces navigateurs à notre terre, pour rappeler le lieu but de leurs expéditions mercantiles. César a dit, dans ses *Commentaires*, que les Romains avaient donné aux Celtes le nom de *Galli*, dont on a fait Gaulois. Les étymologistes, acceptant la phrase de César, n'ont pas cherché chez les Phéniciens l'origine du mot *Galli ;* peut-être M. Chassériau a-t-il mieux trouvé ; c'est ce que je ne me permettrai pas de décider.

En rappelant la fondation de Marseille (p. 7), l'auteur donne *Massalia* comme nom latin de cette ville. Des médailles propres à cette antique cité, qui en a eu beaucoup, et datant de 400 ans avant notre ère environ, donnent en grec le nom de Μασσαλιητῶν, d'où certains auteurs ont pu faire en latin *Massalia*. Néanmoins, comme *Massalia* est généralement accepté et écrit depuis plusieurs siècles, j'ai cru devoir vous faire observer cette différence.

J'ai cherché vainement une mention de la part prise par Louis VII et Philippe-Auguste aux premières croisades. Quoique entreprises à l'aide de flottes italiennes, ces expéditions, ayant eu néanmoins pour héros des rois et des chevaliers français, méritaient un plus long détail.

M. Chassériau parle de la création en 1228 de l'ordre du Navire et du Double Croissant, institué, dit-il, au moment où se font les préparatifs de la deuxième croisade, afin sans doute de perpétuer le souvenir de la part que la marine aura prise à la guerre sainte. Je remercie l'auteur d'avoir rapporté cette création, qui a eu tant d'analogues dans la chevalerie continentale. Je regrette seulement qu'il ne nous en ait pas conservé la trace. Est-ce que cet ordre a disparu à sa naissance ?

A la page 22 du premier volume, à propos de la deuxième croisade de Saint-Louis, il est dit que le nombre des bâtiments nolisés à Gênes et à Venise fut incomparablement moins grand que celui des bâtiments français employés dans

cette flotte, et *la nef donnée pour armes à la ville de Paris, capitale de la France, suffit pous attester l'importance de la marine.* Le vaisseau armorial de notre cité n'a pas, que je sache, l'origine dont M. Chassériau prétend l'honorer. C'est une erreur, ou du moins un système que n'a hasardé aucun des historiens parisiens, et nous devons désirer la radiation de cette phrase dans la plus prochaine édition du livre.

A chaque grand fait maritime, victoire ou défaite, M. Chassériau intercale le rapport des amiraux ou chefs d'escadre triomphants ou vaincus. Cette méthode, excellente en elle-même, car elle met les pièces sous les yeux du public, est peut-être hors de proportion avec le cadre du précis et irait mieux dans une histoire générale. Sachons gré cependant à l'auteur de la citation des textes officiels, surtout pour les temps antérieurs au *Moniteur.*

Arrivé au terme de mon examen, Messieurs, faisons l'éloge sincère de l'ouvrage, et nous témoignerons toute notre admiration pour l'administration de la marine, qui ordonne et met à fin de si utiles travaux, sur lesquels elle veut bien appeler nos conseils et notre jugement.

FOULON,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

COURS PUBLICS ET GRATUITS

PROFESSÉS AU SIÉGE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Cours d'hygiène. (M. JOSAT.)

Des Ages considérés comme modificateurs de l'organisme.

Depuis l'instant où la force formatrice s'empara de l'œuf humain jusqu'à celui où la force vitale abandonna le corps, ou, en deux mots, depuis la conception jusqu'à la mort, l'homme n'est pas deux instants de suite identique à lui-même; toute sa vie se passe à croître et à décroître. Sous ce point de vue, on pourrait la diviser en deux grandes périodes, croissante et décroissante. Mais cette division ne suffirait pas à l'hygiène, qui a besoin de suivre plus en détail les changements qui surviennent dans l'organisme, sous l'influence de cette grande fonction commune à tout le règne animal et que l'on nomme *nutrition.* L'hygiène groupe donc un certain nombre des phénomènes qui mettent d'ordinaire un temps égal à se développer, toujours les mêmes ou à peu près, chez tous les individus; et elle appelle *âge* chacune de ces phases par lesquelles passe la vie humaine depuis son aurore jusqu'à son couchant. Les caractères propres à chaque âge ne le sont jamais à ce point qu'ils ne se confondent avec ceux de l'âge suivant à son commencement. La ligne de démarcation est pour ainsi dire impossible. Il faut de même dans l'appréciation de l'âge d'une personne, tenir

moins compte du nombre des années que des signes particuliers à chaque époque du grand œuvre d'organisation que la nature opère dans l'individu depuis sa formation jusqu'à sa fin. C'est en envisageant ainsi le sens du mot âge que l'on peut dire avec raison *que l'on n'a jamais que l'âge que l'on paraît avoir.* De toutes les divisions de la vie humaine en âges ou périodes, celle qui paraît suffire aux besoins de la science qui nous occupe est la division en première et deuxième enfance, adolescence et jeunesse, virilité, vieillesse et décrépitude. On pourrait nous objecter une omission qui porte sur la vie intra-utérine; mais, à cette époque, l'individu ne vivant pas encore de sa vie propre, l'hygiène n'a pas à régler des fonctions qui ne s'exercent pas encore à part de celles de la mère, et cette omission nécessaire sera amplement réparée lorsque viendra le moment de parler de l'hygiène des sexes.

PREMIÈRE ENFANCE.

C'est pendant cet âge que l'hygiène est, en quelque sorte, souveraine maîtresse du sort de l'homme. Il sera toute sa vie ce qu'elle l'aura fait pendant son enfance. Pour tirer parti des ressources que l'hygiène présente ici, il faut qu'elle connaisse exactement les caractères propres à l'enfant, depuis l'instant où il voit le jour jusqu'à sept ans, terme que nous assignons à cette première époque. L'état du cordon ombilical, la longueur de l'enfant, son poids, sa couleur, sa consistance, l'état des yeux, de la bouche, de la tête, du ventre, des membres, des cheveux, des ongles, du cerveau, des sens, des organes, de la digestion, de la circulation, de la respiration, des sécrétions, des absorptions, de la locomotion, de la génération, de la voix, etc..., sont autant de détails que l'hygiène doit connaître exactement pour tracer sur chacun les règles qui lui sont propres; de la sorte, elle pourra indiquer jusqu'aux soins qui ont rapport à la section et à la chute du cordon; elle réglera la température du nouveau milieu dans lequel se trouve l'enfant à sa naissance; les conditions de la lumière, de la chaleur, de l'alimentation, des vêtements, etc... Il nous est impossible, et nous le regrettons vivement, de suivre le professeur dans les développements où il est entré sur les *Crèches*, les salles d'asile, les diverses sortes d'allaitement, la gymnastique, la voix, les bains, le sommeil et le lit, l'éducation intellectuelle et morale de l'enfant, etc., etc... Les affections héréditaires ont arrêté son attention d'une manière plus particulière encore. Mais, parmi ces affections qui se transmettent souvent d'une manière si funeste des parents à leurs enfants, l'aliénation mentale doit surtout préoccuper l'hygiène, parce qu'elle peut souvent prévenir les causes occasionnelles qui la font éclater. Il est indispensable de savoir ce que l'expérience à le mieux établi au sujet de cette maladie. Dans certaines familles, elle frappe régulièrement un sexe à l'exclusion de l'autre. Les mariages entre parents consanguins prédisposent les enfants à la folie, ce qui explique la fréquence de cette maladie dans certaines familles illustres et en même temps le sens profondément hygiénique de la loi qui proscrit le mariage entre parents.

Les enfants venant au monde avant le premier éclat de la folie des parents y sont moins exposés que ceux qui naissent après; la folie est plus souvent transmissible par les mères que par les pères; dans la classe riche, la moitié au moins des cas d'aliénation mentale sont héréditaires. M. Josat indique ici le parti que l'on peut tirer de toutes ces observervations et de beaucoup d'autres qu'il passe en revue. Il trace ensuite le tableau des maladies particulières à la première enfance, fait connaître les ressources de l'hygiène dans leur traitement, indique quelques données générales pour faciliter leur diagnostique et leur pronostic, et termine par des observations de statistique que nous allons reproduire, en partie du moins.

1° Sur 1000 enfants qui naissent, il n'en reste que 740 à la fin de la première année.

2° L'âge de 7 ans est celui où on a le plus de chances de vivre. A 90 ans on peut espérer vivre 3 ans.

3° Sur 100 enfants morts dans l'espace d'un an, il y en a 3 morts en venant au monde.

4° De 1000 enfants allaités par le sein maternel, il en meurt 300 au plus dans la première année, tandis que, sur le même nombre confié à des nourrices, il en meurt 500.

5° La plus grande mortalité des enfants a lieu en novembre et en avril.

6° Le plus grand nombre des naissances a lieu en mai et en novembre.

7° Sur 70 naissances il se rencontre une seule fois des jumeaux.

8° Dans l'univers entier on calcule qu'il naît 72 enfants par minute.

9° Toutes choses égales d'ailleurs, les arrondissements de Paris les plus opulents, comparés avec les plus pauvres, sous le rapport de la mortalité des enfants, présentent un résultat frappant en faveur de l'hygiène, puisque pour 12 enfants qui meurent dans le 1er, il en meurt 23 dans le 12e.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 1er avril, sous la présidence de M. Buchet de Cublize; le procès-verbal est lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : *Bulletin de la Société de Géographie; Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts, de Valenciennes; Mémoire sur Henri, fils du comte Conrad Ier, du Luxembourg*; par M. Neyen. M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. d'Aussy, de Saint-Jean d'Angely, par laquelle il demande à faire partie de l'Institut Historique, sous les auspices de MM. Brillouin et l'abbé Auger. La commission

nommée pour examiner les titres du candidat se compose de MM. Brillouin, Buchet de Cublize et Renzi. M. Buchet de Cublize donne un aperçu de l'ouvrage de M. Michelet, *le Peuple*, que la classe entend avec plaisir. Le rapport sera écrit par M. le rapporteur et lu à une prochaine séance.

⁂ Le 8 avril, la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée sous la présidence de M. Alix, président. Le procès-verbal est lu et adopté. On offre à la classe : la *Biographie de l'abbé Gaulthier*, par M. Demoyencourt; le *Bulletin spécial de l'institutrice*, par M. Lévi (Alvarès) ; le *Journal Euganéen de Padoue*, mois de février ; *le Génie des Femmes*, journal de M. Cellier du Fayel. On passe ensuite à la lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. de Mazuy. Ce rapport étant favorable, la classe admet ce candidat au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée. M. Alix communique à la classe une petite notice sur un ouvrage de M. Neyen sur les comtes du Luxembourg. Cette pièce est renvoyée au comité du journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 15 avril, sous la présidence de M. l'abbé Auger. Après la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation, on offre à la classe les livres suivants : *Journal de médecine et de chirurgie*, avril, Paris ; *Revue du droit français et étranger,* Paris, mois de mars ; *Brochure ou séance de la Société d'agriculture, sciences et arts, de la Marne* ; *Annales universelles de statistique de Milan*, mars. M. B. Jullien monte à la tribune pour achever la lecture de son Mémoire sur la chanson en France pendant la Ligue et la Fronde. La première partie du travail de M. B. Jullien est renvoyée au comité du journal.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 22 avril, sous la présidence de M. Brillouin. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans réclamation. M. Brillouin lit une partie d'un Mémoire sur le camp romain de Saint-Sévère, arrondissement de Cognac, qui est un des mieux conservés de ceux qui existent en France. La lecture de ce Mémoire sera achevée dans la prochaine séance.

⁂ Le 24 avril, l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée sous la présidence de M. Alix. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. M. le secrétaire-adjoint donne lecture de la correspondance. Notre collègue M. de Labadie demande l'avis de l'Institut Historique sur une histoire des Basques, pour la publication de laquelle il veut s'adresser à M. le ministre de l'instruction publique ; l'assemblée générale décide qu'il n'y a pas lieu à délibérer jusqu'à ce qu'il ait formulé plus positivement l'objet de sa demande. Notre honorable collègue M. le comte de Reinhard, premier secrétaire de l'ambassade de France en Suisse, envoie deux publications de la Société des anti-

quaires de Zurich, l'une en allemand et l'autre en latin ; la première est renvoyée à l'examen de M. Kraetzer-Rassaerts, et la seconde à l'examen de M. l'abbé Auger.

M. Pessinade, de Naples, adresse à l'Institut Historique un exemplaire de son livre sur les systèmes de philosophie; M. Trémolière est chargé du rapport. Lecture est donnée de la liste des livres offerts à la Société pendant le mois. Des remerciements sont votés aux donateurs. M. de Mazuy, reçu candidat par la deuxième elasse, est définitivement admis, au scrutin secret, en qualité de membre correspondant. M. l'administrateur fait la proposition d'une Adresse au roi à l'occasion de l'attentat du 16 avril ; il est décidé que cette Adresse sera présentée par l'intermédiaire de M. le ministre de l'instruction publique. M. Alix lit un rapport au nom de la commission des prix et du conseil sur les mémoires envoyés au concours pour la distribution des prix de 1846. Le rapport de la commission conclut à ce que les prix ne pourront pas être donnés, mais qu'on pourrait accorder quelque encouragement.

M. Rozière donne ensuite lecture du rapport de la commission des comptes, composée de MM. le comte Lepeletier-d'Aunay, Alix et Rozière, et approuvé par le conseil. L'assemblée, après quelques observations de MM. Brillouin, Masson et Rozière, décide que le rapport sera publié par extrait dans le journal, avec le projet du budget de la Société pour l'année 1846.

L'assemblée discute ensuite la liste des questions pour les prix de l'année prochaine. La seule question retranchée du programme est celle de la quatrième classe; elle est remplacée par celle-ci : *Quel degré de connaissances mathématiques suppose la construction des grandes cathédrales des XIII*e, *XIV*e *et XV*e *siècles?*

Le programme des prix à décerner pour 1847 sera publié dans le prochain numéro de *l'Investigateur.*

Il est onze heures, la séance est levée. R.

CHRONIQUE.

M. Nigon de Berty, chef de bureau au ministère de la justice et des cultes, ancien procureur du roi, auteur de l'*Histoire de la Liberté individuelle chez les principaux peuples anciens et modernes*, membre de l'Institut Historique et de plusieurs sociétés littéraires françaises et étrangères, vient d'être nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

A. Renzi, *Administrateur.*

Huillard-Bréholles, *Secrétaire adjoint.*



MÉMOIRES.

DOUZIÈME CONGRÈS

Présidé par M. le baron Taylor, président.

SÉANCE D'OUVERTURE DU 24 MAI 1846,

à l'Hôtel-de-Ville (salle Saint-Jean).

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

DEPUIS LE DERNIER CONGRÈS.

Messieurs,

L'esprit d'association qui a fait tant de prodiges, surtout de nos jours, et qui bien dirigé peut en accomplir encore de plus merveilleux, doit compter parmi ses plus beaux titres de gloire les efforts tentés en commun pour le progrès des travaux intellectuels. Toutes les fois qu'une société formée dans ce noble but veut se mettre en communication avec le public, elle doit lui donner sa raison d'être, et, en lui prouvant qu'elle a pensé, lui prouver qu'elle a vécu. Car, pour elle, penser et vivre, c'est tout un, comme pour l'homme tel que l'entendait Descartes.

De là l'origine de ces comptes-rendus, qui sont d'usage immémorial dans toutes les solennités littéraires semblables à celle qui nous rassemble aujourd'hui. Cet usage témoigne bien plutôt d'un juste respect pour l'opinion publique que d'une puérile vanité qui chercherait à se grandir devant un auditoire imposant. Oui, c'est toujours une chose honorable que de se présenter et de dire : « Nous avons travaillé sans autre intérêt que celui de la science : c'est à vous de juger nos œuvres. »

Voilà ce qui a vraiment quelque droit d'intéresser le public. Aussi, laissant de côté tous les détails particuliers et personnels, tant sur l'organisation intérieure de l'Institut Historique que sur la bonne direction qui a fait entrer notre Société dans une voie de plus en plus prospère, je me bornerai aujourd'hui à constater les principaux résultats de nos travaux assidus. L'Institut Historique, justifiant son titre, a-t-il enrichi l'histoire générale de quelques recherches nouvelles? a-t-il agrandi le domaine des faits acquis ou élaboré des idées utiles? Un simple et court résumé suffira, j'espère, pour le prouver : à défaut d'autre mérite il se rendra digne, par sa brièveté même, de votre bienveillante attention.

Parlant au nom de la Société, je dois indiquer d'abord les recherches faites exprès pour elle, en vue de contribuer à élever et à varier la rédaction de son journal. C'est là un petit mouvement d'égoïsme qui porte avec lui son excuse. L'archéologie, par exemple, s'est enrichie de trois dissertations, l'une de M. le chevalier de La Basse-Mouturie, sur l'état actuel des voies romaines dans le

grand-duché de Luxembourg ; l'autre, de M. Brillouin, sur quelques antiquités de l'arrondissement de Bar-sur-Aube ; la troisième, de M. l'abbé Auger, sur la découverte du tombeau de saint Eutrope, à Saintes ; ce fait si extraordinaire, qui, au XIXe siècle, a l'air d'une légende du Xe. La jurisprudence doit à M. Masson des recherches pleines d'intérêt sur l'origine de l'autorité maritale en France. La science médicale saura gré à M. le docteur Josat de son observation si intéressante d'un cas de monomanie furieuse, observation qui peut jeter quelque lueur sur ces sombres ténèbres de l'intelligence qu'on appelle les aliénations mentales. La critique historique et la critique littéraire ont été traitées avec un égal talent par M. Bernard Jullien, soit que dans des dialogues spirituels, imités, quant à la forme, de Lucien et de Fénelon, il s'élève contre les opinions absolues et toutes faites qui flétrissent sans examen la mémoire de Lysandre, d'Adrien et même de Tibère, soit qu'il apprécie avec une justesse qui n'exclut pas la sévérité le *Cours de littérature* de La Harpe, ou qu'il nous raconte la vie et les mésaventures théâtrales d'un poëte philosophe et peu connu, Pierre de Morand. Cette dernière notice fut lue (plusieurs d'entre vous, Messieurs, s'en souviennent peut-être ?) à la séance publique extraordinaire où MM. Renzi, Auger, Josat, Huillard-Bréholles apportèrent chacun des lectures aussi variées qu'instructives. Ce fut là aussi que s'éleva, pour la dernière fois, la voix du vénérable Villenave. Les années n'avaient point étouffé le feu de son esprit ; il sut trouver encore de nobles pensées, des phrases éloquentes dans son parallèle de Charlemagne et de Napoléon. Ce fut comme un adieu aux lettres qu'il avait cultivées toute sa vie, à ses amis, à ses collègues, qui admiraient sa verte vieillesse. Ils ignoraient alors qu'un mois plus tard ils conduiraient au champ du repos cet homme d'esprit qui vécut et mourut en homme de bien.

Mais je dois m'arracher à ce triste souvenir pour continuer de rendre aux vivants un hommage mérité. Dans la longue liste des nombreux ouvrages qu'enfante chaque jour l'activité intellectuelle de notre époque, beaucoup se rattachent à l'Institut Historique, puisqu'ils sont dus à nos collègues tant nationaux qu'étrangers. Parmi les ouvrages des premiers je citerai la *Philosophie de l'histoire des conciles tenus en France*, par M. l'abbé Cacheux, travail plein d'érudition et de sagacité ; le curieux *Voyage* de M. Gauthier Stirum *dans la Frise* ; les *Mémoires secrets*, de M. le comte d'Allonville, œuvre où les préférences politiques sont toujours tempérées par la dignité du langage et la bonne foi des jugements ; *les Pyrénées*, ce beau livre où notre honorable président, M. le baron Taylor, a reproduit dans un style si élégant la physionomie originale et les souvenirs historiques de ce pays jusqu'alors très-visité et pourtant très-imparfaitement connu ; l'*Essai* neuf et substantiel *sur la topographie de Tyr*, par M. Jules de Bertou ; la suite des *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, par M. Noël, de Nancy ; l'*Itinéraire du Luxembourg germanique*, par M. le chevalier de La Basse-Mouturie ; et principalement les *Monuments de tous les peuples*, ce beau travail commencé déjà à l'époque du dernier Con-

grès, et que M. Ernest Breton achève aujourd'hui en restant toujours comme écrivain et comme artiste à la hauteur de sa tâche. Toutes ces productions ont fourni à MM. Auger, E. Breton, de Lapalme, Trémolière, Badiche, Masson, Renzi, les sujets de rapports où respire une critique toujours bienveillante, mais toujours impartiale. Les mêmes membres, et d'autres encore, tels que MM. Leudière, Delaporte, Foulon, Alix, Huillard-Bréholles, ont rendu compte d'ouvrages également estimables, dont les auteurs, bien que n'appartenant pas à l'Institut Historique, avaient désiré connaître l'opinion de notre Société. Rendons justice aussi aux excellents rapports de MM. Favrot et Frissard sur différents écrits de pharmacologie, de chimie, d'hydrométrie, rapports qui prouvent que la science proprement dite trouve aussi parmi nous de dignes interprètes.

C'est à nos collègues d'Italie que revient la plus grande part dans les travaux de nos correspondants étrangers. Le *Traité de l'art oratoire*, par M. Casimiro Basi, un des académiciens de la Crusca; les *Poésies latines* de M. Bonnuccelli, directeur des écoles pies de Rome; le *Traité de Géographie*, de M. Ferdinand de Luca, membre de l'Académie des Sciences de Naples; la *Description de la confession souterraine de Saint-Marc, à Rome*, par Monsignor Bartholini, ont été appréciés comme ils le devaient par MM. Fontaine, Alix, Bernabo et Renzi. Je dois une mention honorable à MM. Scialoja et Pessina, de Naples, à l'un pour ses *Principes d'économie sociale*, à l'autre pour son *Tableau historique des systèmes de philosophie*. Ces deux jeunes écrivains, en traitant des matières qui occupent d'ordinaire un âge plus avancé et en les traitant aussi bien, promettent beaucoup à la science, et, j'en suis sûr, tiendront parole. Un autre Napolitain, M. Ludovico Guarini, a écrit sur *les Finances du peuple romain* une dissertation qui se recommande par d'heureux aperçus et par une solide érudition. Restent deux publications capitales, aussi importantes pour l'histoire qu'honorables pour l'Italie; ce sont d'abord les *Archives* éditées à Florence, par M. Vieusseux, avec la collaboration des hommes les plus éclairés, dont plusieurs sont nos collègues. Ce grand recueil, destiné à compléter la célèbre collection de Muratori, se présente aux historiens futurs comme une mine féconde, encore inexplorée; et pour ce qui touche Florence en particulier, M. Renzi nous a indiqué déjà le parti qu'on en pouvait tirer. C'est ensuite l'*Histoire Universelle* de M. Cesare Cantù, à Milan, production originale d'une jeunesse virile, monument grandiose dont M. Trémolière, dans une analyse étendue, nous a fait voir les fondements solides, et qui s'achèvera pour former un tout complet et un harmonieux ensemble. La traduction française, due à MM. Aroux et Leopardi, nous fait successivement assister au développement de cette œuvre, qui ne compte pas moins de dix-huit volumes et qui jouit en Italie d'une réputation éclatante. Côme, qui s'enorgueillit à juste titre d'avoir donné naissance à Volta, compte désormais un glorieux enfant de plus : si l'un a étudié une des lois importantes de la ma-

tière, l'autre se plaît à montrer l'intelligence de l'homme se développant dans le sens de la justice et de la beauté morale.

La chronique de notre journal s'est toujours attachée à analyser les productions moins importantes qui nous étaient adressées, et parmi lesquelles nous devons citer avec éloges les communications de M. Bartalini, de Florence, sur la manière dont un jeune auteur dramatique, M. Cioni-Fortuna, envisage le *Caractère et les Destinées de l'art dramatique en Italie*, et le spirituel récit d'*Une existence de grand seigneur*, par M. le baron de Reiffenberg, qui nous a montré la vie d'un duc de Croy au XVI[e] siècle, dans tout l'éclat de sa valeur personnelle et de ses alliances princières. La collection de documents curieux et inédits, et la correspondance, qui contient presque toujours des découvertes et des renseignements nouveaux, ont aussi continué de donner à *l'Investigateur* de la variété et de l'intérêt.

Malgré l'activité qui n'a cessé de régner dans les séances de nos classes et dans les travaux des rapporteurs, le temps a manqué pour quelques ouvrages de date récente et qu'il me reste à mentionner. Puissent nos collègues trouver dans cette marque de souvenir un léger dédommagement à leur légitime impatience. Je trouve d'abord le Mémoire de M. Devals aîné, de Montauban, sur la *Direction de la voie romaine de Toulouse à Cahors*, ouvrage d'archéologie digne des précédents travaux de l'auteur; puis *le Bagne et les Maisons centrales de force et de correction*, par M. l'abbé Laroque, excellent travail destiné à éclaircir la question pénitentiaire et à montrer les salutaires effets de l'*intervention de la religion dans les lieux où la justice humaine détient ceux qu'elle a frappés*. M. Leglay, conservateur des archives du département du Nord, a mis à profit les trésors scientifiques dont il a la garde pour écrire son *Essai sur les négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche, pendant les trente premières années du XVI[e] siècle*, éclairant ainsi les origines d'une rivalité qui causa tant de maux à la France. Vient enfin le dernier livre de M. Michelet, *le Peuple*, que je n'ai point la prétention de juger au point de vue littéraire et qu'il serait hors de propos d'apprécier ici au point de vue politique. Mais, quelle que soit la divergence des opinions, il y a un terrain sur lequel nous pourrons tous nous placer : c'est l'amour de la France. Si les hommes se connaissaient mieux, ils s'aimeraient. Pour s'aimer, qu'ils s'associent; qu'ils aient foi dans l'association commune, dans la patrie; la patrie c'est la *grande amitié*. Qui, au milieu même des rébellions de l'esprit, n'a senti battre plus délicieusement son cœur à la lecture de ces pages brûlantes? Patriotique enthousiasme, digne de celui qui le premier nous présenta comme type de l'amour de la France la glorieuse figure de l'héroïne d'Orléans! La France va élever une nouvelle statue à celle qui la sauva des mains des Anglais, et l'Institut Historique s'honore qu'un de ses collègues, M. Foyatier, ait été choisi pour prêter le concours de son talent à cette fête vraiment nationale.

Ainsi, Messieurs, je me trouve ramené à ce que je disais en commençant, de

l'utilité et des bons résultats de l'esprit d'association. En descendant des hauteurs où M. Michelet a élevé la question sociale pour s'en tenir aux humbles proportions d'une association purement littéraire, le principe n'en sera pas moins vrai. Il faut que les hommes se rapprochent et s'associent pour se connaître et s'aimer. Cette pensée de fraternité intellectuelle est ce qui donna naissance aux Sociétés savantes, et par la suite aux congrès scientifiques. L'Institut Historique eût manqué à la loi de son institution, s'il ne fût pas venu cette année, comme les précédentes, vous mettre de moitié avec lui dans ses travaux et dans ses espérances.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

RAPPORT SUR LES PRIX.

L'Institut Historique, pour mieux accomplir la tâche qu'il s'est imposée, a voulu faire partager ses travaux à la jeunesse studieuse. Il s'est proposé un noble but, celui d'habituer aux recherches, aux investigations sérieuses, et de répandre ainsi le goût des sciences historiques.

Il propose tous les ans plusieurs questions qui rentrent dans la spécialité de chacune des quatre classes. Il en met quatre au concours en y attachant la récompense d'une médaille d'or de 200 francs pour chacune. Quelque modestes que paraissent ces prix, ils offrent encore aux concurrents un avantage incontestable, la publication dans notre journal des mémoires couronnés. Belle récompense pour les personnes qui cherchent avec raison, dans les productions de l'esprit, l'éclat qu'y attache la société française.

Plusieurs mémoires ont été présentés au concours. La commission nommée pour les examiner a été d'avis, dans son rapport fait en assemblée générale, qu'il n'y avait pas lieu à décerner de prix, mais qu'on pouvait accorder quelques encouragements.

Un Mémoire sur les différents modes de sépulture chez les peuples de l'antiquité se recommandait par l'importance du sujet et par de nombreuses recherches.

Ce mémoire présente, suivant la commission, quelques incorrections de style; la comparaison des modes de sépulture n'y est pas traitée; en outre la commission a découvert, dans une publication récente, la reproduction d'une partie du mémoire.

Ce fait, qui, dans toute autre circonstance, aurait suffi pour exclure le mémoire du concours, suivant nos règlements, a persuadé à la commission que l'auteur du mémoire et de la publication d'une de ses parties était le même.

Malgré les imperfections que nous venons de signaler, la commission a pensé que, vu l'importance du travail et les recherches consciencieuses de l'auteur, il fallait passer outre, renvoyer le mémoire au comité de rédaction, et accorder

à l'auteur une mention honorable avec encouragement d'une médaille de 100 fr.

Le conseil d'administration a approuvé complétement cette mesure.

L'épigraphe du mémoire en question porte : *Audaces fortuna juvat.* Notre honorable président, M. le baron Taylor, va proclamer le nom de l'auteur et lui remettre la récompense accordée.

A. Renzi,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

DISCOURS D'OUVERTURE DU DOUZIÈME CONGRÈS.

Messieurs,

Je me suis senti tout d'abord effrayé du périlleux honneur que me faisait l'Institut Historique, en me confiant la mission d'inaugurer par un discours son douzième Congrès ; mais j'ai compris bientôt qu'il était naturel de demander au dernier venu, à défaut de titres, la preuve éclatante *d'une bonne volonté* qui pouvait seule le recommander à d'indulgents suffrages. J'ai pensé que je vous devais compte de mes impressions sur l'œuvre que je serai fier d'appeler bientôt notre œuvre commune, et, dès ce jour, uni de cœur aux destinées de l'Institut Historique, je viens vous dire comment je les conçois grandes et fécondes, autant qu'il leur est donné de le devenir.

Avant tout, je fais un pas en arrière, pour embrasser d'un seul regard les inaugurations brillantes des solennités annuelles qui précédèrent la solennité d'aujourd'hui, et, dans un cadre bien étroit, je vous retrace les images que de précédents orateurs ont largement dessinées sous vos yeux. L'exposition, la justification de l'idée première à laquelle est due la fondation de ces Congrès; la nécessité pour l'historien de s'aider de toutes les sciences, notamment de celles qui, comme la physiologie, donnent la solution des problèmes qui tiennent à la nature de l'homme; l'énumération des qualités indispensables à celui qui écrit l'histoire, et le devoir, pour le lecteur éclairé, d'absoudre chez l'écrivain la passion qui vivifie le récit et prend sa source dans les inspirations les plus généreuses ; l'influence de la civilisation au XIXe siècle ; le danger des altérations, même légères, dans la pureté de la tradition ; enfin les avantages et les charmes de l'urbanité, cette vertu toute française, dont l'historique devait plaire au sexe qui, tout à la fois, nous l'inspire et nous en offre le modèle ; tels sont les principaux sujets qui, jusqu'à ce jour, ont défrayé les discours d'ouverture. Vous le voyez, Messieurs, ce coup d'œil rétrospectif serait peu rassurant pour l'orateur qui prétendrait au mérite de la nouveauté. Quant à moi, mes prétentions sont en rapport direct avec mes forces.

Il ne peut plus s'agir de discuter aujourd'hui la question qui se posait au début de votre institution : les faits l'ont éloquemment résolue. Douter encore que l'association des efforts individuels pour le développement des études historiques, et que votre appel, entendu par les savants de tous les pays, aient eu

leur utilité, ce serait presque douter de l'utilité de l'histoire elle-même, ce serait méconnaître le caractère d'*universalité* qui lui est propre, et qui en fait le patrimoine de tous et de chacun. On l'a dit, ce mot : l'*humanité*, ne peut que signifier l'*unité humaine*. Ce mot implique, à lui seul, *la solidarité* de tous les âges : il nous fait comprendre comment la philosophie poursuit, au moyen de l'histoire, à travers les révolutions des temps et le choc des événements, l'idée providentielle qui dirige incessamment les sociétés, pour qu'elles offrent un jour (c'est mon espérance et ma foi) l'expression la plus exacte de la *dignité* de l'homme, cette créature de Dieu essentiellement *libre* et *fraternelle*. Ainsi comprise, l'histoire est le plus noble sujet d'étude et de méditation pour l'esprit. Elle scrute les mystérieuses profondeurs des idées religieuses et des formes sociales, et, quand elle nous apparaît sous cet aspect majestueux, nous nous rappelons ces lignes de Bossuet d'une vérité si frappante :

« Comme la religion et le gouvernement politique sont les deux points sur « lesquels roulent les choses humaines, voir ce qui regarde ces choses, et en dé« couvrir tout l'ordre et toute la suite, c'est comprendre dans sa pensée tout « ce qu'il y a de grand parmi les hommes, et tenir pour ainsi dire le fil de tou« tes les affaires de l'univers. »

Ne semble-t-il pas que ces belles paroles aient inspiré la création de votre Institut ? Oui, c'était une chose utile, disons mieux, nécessaire, d'établir un foyer commun où vinssent se confondre les lumières historiques éparses sur les points les plus divers pour rayonner de là dans toutes les directions. Vous l'avez fait, vous avez su fonder et maintenir des relations suivies avec les hommes studieux des différentes nations ; vous vous êtes mis en communication régulière avec tous les corps savants, et vous avez accompli un mutuel échange d'idées et de travaux ; vous avez élargi, de cette façon, jusqu'aux proportions les plus vastes, le cercle de cette *publicité* qui féconde aujourd'hui les recherches et les découvertes de l'esprit humain ; et comme, dans sa généralité précieuse, l'histoire touche à tout ce qui est du domaine de l'intelligence, on peut dire que, des premiers, vous avez constitué la grande famille intellectuelle.

Toutefois, je suis loin de croire que la mission de l'Institut soit remplie. Elle commence à peine, et elle est assez grave pour qu'il soit permis de rappeler souvent à quoi elle vous engage. Etablir et garder intacte, comme un précieux dépôt que les siècles se transmettent l'un à l'autre, la *vérité historique*, telle est la fonction de l'Institut, et, il y a un an, une parole éloquente faisait comprendre combien il importe de préserver de toute atteinte cette vérité dont l'historien n'est que le dépositaire et dont il doit compte à l'avenir. Il ne faut pas, en effet, que les détracteurs des études historiques puissent donner cours, avec quelque apparence de raison, à ce dangereux sophisme : Que l'histoire est un arsenal où il y a des armes pour les champions de toutes les doctrines. En un mot, il ne faut jamais oublier que la *sincérité* de l'histoire est la plus sûre garantie de sa *moralité*.

Grâce à Dieu, vous, Messieurs, qui pouvez à bon droit compter parmi les gardiens de cette sincérité, vous disposez de moyens de contrôle qui sont nombreux, et dont l'efficacité s'augmente encore par la concentration. Dans les séances ordinaires et dans les Congrès, la lice est ouverte à tout le monde; chacun peut apporter le tribut de ses idées, les appuyer de ses connaissances acquises, de ses preuves qu'on discute : n'est-ce pas ainsi qu'on arrive à détruire l'erreur, ou du moins à la rendre aussi rare qu'il est possible? Dans vos publications, vous donnez place à tout ce qui peut avoir pour effet d'éclairer un fait douteux, d'illuminer un point encore obscur. Enfin, vous vous appuyez sur l'immense variété de ces témoignages matériels, monuments ou débris des temps passés, que l'Archéologie comprend dans son vaste domaine, et qui vous servent parfois à reconstruire une époque, à peu près comme notre immortel Cuvier reconstruisait une espèce disparue du globe, à l'aide de quelques vestiges retrouvés dans le sein de la terre.

C'est ainsi, c'est au moyen de ces éléments, recueillis de toutes parts, que l'histoire universelle s'édifie sur les histoires particulières des diverses nationalités. Celles-ci, sous des formes qui leur sont propres, sont des expressions de l'unité humaine, et représentent le plus souvent un de ces grands principes dont le Créateur a déposé les germes au sein des différentes sociétés. Aussi les nationalités ont-elles une cause d'existence supérieure à tous les événements humains, et sont-elles proclamées éminemment respectables depuis que la barbarie a fait place aux bienfaits de la civilisation. Essayer de tuer une nationalité est un crime de lèse-humanité, et de plus c'est un crime inutile. On l'étouffera peut-être, mais sans la faire périr, et celui-là « *qui seul sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore* (1) » peut la relever plus forte sous les violences de ses bourreaux.

Est-il besoin, Messieurs, de rappeler plus longuement par quels moyens vous préparez, vous popularisez l'histoire? Non sans doute, et je devrais m'arrêter si je n'avais à signaler encore ces *cours publics* que l'Institut a fondés, et auquel il a su constamment attirer des auditeurs d'élite dont le nombre a dépassé même ses espérances. Et toutefois, en ce point encore, le progrès est possible. Sous le patronage bienveillant de l'autorité, qui sympathise à vos efforts, donnez plus d'extension à ces cours, et faites pénétrer *plus avant* dans les masses l'enseignement historique, dont un des avantages est de nous apprendre à chérir cette liberté et ces institutions si laborieusement conquises par nos pères.

Voilà comment vos destinées grandiront avec votre influence, pour me rapprocher de la pensée que j'émettais en commençant ce discours. Oui, l'Institut Historique aura contribué, dans une grande mesure, au remarquable mouvement de ce temps-ci, qui pousse les esprits vers les études sérieuses et profitables au corps social. J'en ai pour garants les importants travaux auxquels vous

(1) Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle.*

conviez toutes les intelligences par vos concours annuels, et il me suffit, pour m'en convaincre, de jeter les yeux sur le programme de cette année.

La première classe de l'Institut Historique a posé les questions suivantes : *Quelles sont les causes auxquelles la société européenne doit la suprématie qu'elle exerce sur le reste du globe? — Quelle a été l'influence de l'esprit français sur l'Europe depuis deux siècles?* Je n'ai pas voulu séparer ces deux questions, qui sont si intimement liées l'une à l'autre. Je ne songe pas, à coup sûr à les traiter en ce moment ni à en indiquer la solution sans les discuter ; mais je remarque seulement combien le sujet est vaste, et avec quel intérêt vous pourrez suivre le rapide tableau qu'on vous déroulera, sans doute, du monde guidé par l'Europe, tenant en main, comme flambeau, *la civilisation*, et de l'Europe guidée par la France tenant en main *la liberté*. C'est là, suivant moi, le dernier mot de cette curieuse étude. Mais que de détails dignes d'attention dans le développement historique et critique de cet *esprit français* toujours placé à l'avant-garde, dans ces deux derniers siècles, depuis ses merveilles littéraires jusqu'à ses discussions philosophiques, préparant l'application des principes de liberté qui ont transformé une partie de l'Europe moderne et qui poursuivent leur marche!

Dans la deuxième classe, on s'est demandé si la langue française s'est améliorée depuis un siècle et demi? Le point de départ, dans cette recherche, est bien voisin de l'époque à laquelle disparut cette brillante pléiade qui, sous Louis XIV, resplendissait à l'horizon. Toutefois, serait-il juste de méconnaître que les temps qui ont suivi ont fait beaucoup pour la richesse de la langue, surtout dans le domaine des sciences et des arts? Et un illustre aréopage, peu suspect de tendance aux excès néologiques, n'a-t-il pas donné droit de bourgeoisie, de par sa puissance officielle, à de nombreuses formules, utiles, nécessaires peut-être, qui le sollicitaient depuis longtemps?

La troisième classe a désiré qu'on scrutât l'origine et les développements du droit de propriété. Inutile de dire que c'est là une question de la plus haute portée. C'est la constitution même de la société qu'on interroge ; c'est sa base primitive qu'on examine et qu'on sonde dans ses profondeurs, et, là surtout, c'est aux témoignages de l'histoire de tous les peuples qu'il faut avoir recours pour constater, je ne dirai pas seulement la *légitimité* de cette institution primordiale, mais encore *sa nécessité absolue*, *sa préexistence*, aussi évidente que celle de l'*état social* lui-même. Là encore, dans l'origine de la propriété, se retrouve la manifestation de *la dignité* et de *la liberté* de l'homme. Il exerce son droit souverain sur la matière ; il se l'approprie, soit par la simple détention manuelle, soit par la transformation qu'il lui fait subir et qui est marquée du sceau de son individualité, et enfin il perpétue, par la seule force de sa volonté, respectée de son voisin, qui réclame le même respect pour la sienne, cette possession qui est le principe de toute propriété, c'est-à-dire du *droit exclusif* à la chose et sur la chose.

Enfin l'influence des arts sur le peuple est une des questions posées par la quatrième classe. Ce n'est pas la moins fertile en aperçus, en développements. La culture des arts adoucit les mœurs du peuple, en même temps qu'elle ouvre la source des plus douces jouissances. Mais, pour produire tout son effet, il faut que l'Art abandonne quelquefois les hautes régions qu'il habite, et sache descendre à la portée des perceptions vulgaires. En se popularisant, il n'a rien à perdre de sa dignité, et il gagnera en influence. S'il est vrai que la moralisation des masses est le premier devoir de ceux qui disposent de l'intelligence, songez quelle sera l'autorité de l'artiste en nous offrant toujours les images du bien et du beau ! Musique, peinture, littérature, tous les arts peuvent et doivent tendre à ce but, et, pour ne parler que du théâtre, combien ne laisse-t-il pas à désirer, quant à la puissance d'enseignement qu'il comporte, et pourquoi ne cherche-t-on pas plus souvent à faire une bonne action en poursuivant la gloire de faire une bonne pièce?

C'en est assez, Messieurs, c'en est trop, peut-être, pour vous exprimer ce qu'on est en droit d'attendre du concours de vos efforts et de votre généreuse émulation. Quoi qu'il arrive, vous pourrez vous rendre ce témoignage que vous faites un honorable emploi de vos facultés, justifiant ainsi cette pensée de Plutarque si naïvement traduite par Jacques Amyot : « La nature ayant empraint en nostre ame un désir naturel d'apprendre et de sçavoir, il est bien « raisonnable de reprendre ceulx qui abusent de ce désir, à ouïr et apprendre « choses qui n'apportent aucun fruict, et cependant mettent à nonchaloir celles « qui sont utiles et honnestes. »

De tout temps, en effet, il y eut grand nombre d'amateurs des plaisirs frivoles ; mais de tout temps aussi les amis des études sérieuses trouvèrent des encouragements auprès d'un public éclairé. Ne tardez donc pas davantage à ouvrir les intéressantes discussions qui doivent rendre ce Congrès digne de ses aînés.

J. Barbier, *avocat à la Cour royale*,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE D'OUVERTURE DU CONGRÈS DE L'INSTITUT HISTORIQUE

SUR CETTE QUESTION :

Quelle a été l'influence de l'esprit français sur l'Europe, depuis deux siècles?

« Messieurs,

« *Quelle a été l'influence de l'esprit français sur l'Europe depuis deux siècles?...* Avant de toucher à cette question, il convient de spécifier, d'une

part, les qualités essentielles, la nature de l'esprit français; et, d'autre part, ses moyens d'influence pour agir sur l'esprit des autres peuples.

« Tout cela peut se résumer en un seul mot, la *sociabilité*, portée à sa plus haute puissance; l'exquise aptitude à vivre en société.

« De là le besoin d'égalité et le sentiment de tolérance, traits caractéristiques de notre physionomie morale.

« De là aussi une force de sympathie, puis une langue contagieuse (passez-moi le mot), qui sont nos suprêmes moyens d'action.

« Oui, l'esprit français est surtout l'esprit de sociabilité, produit indigène du sol des Gaules, qui a fleuri amoureusement dans nos temps chevaleresques, qui a multiplié ses plus admirables fruits sous la main de Louis XIV, et qui a traversé vivace nos révolutions et nos guerres contemporaines. — Cet esprit fut inspiré aux Gaulois de Brennus et de Vercingétorix par les femmes, qui en ont le secret inné, et qu'ils admettaient dans leurs conseils politiques et guerriers; et il s'est perpétué sous la monarchie française dans les hautes classes, qui furent longtemps toute la nation, par le mélange élégant et délicat des deux sexes, et par cette noble galanterie à laquelle les dames ont dû de présider, sous le soleil, aux joûtes héroïques des paladins, et plus tard, sous la lumière des lustres, aux pacifiques tournois de la parole. Car, on ne saurait trop le redire, c'est du commerce intellectuel des deux sexes que procède l'esprit de sociabilité, et l'art de la conversation, qui en est la conséquence et le témoignage évident. En effet, les entretiens des femmes entre elles se réduisent trop souvent à un ramage futile; et les conversations d'hommes seuls dégénèrent bientôt en propos sans délicatesse. C'est passer d'une volière à une taverne.

« De l'heureux accord, de l'entrelacement des facultés spirituelles de la femme et de l'homme, il est résulté que la pensée française n'est jamais lourde quand elle est grave, et qu'elle sait être légère sans frivolité. Elle va de Clément Marot à Pierre Corneille, de Rabelais à Montesquieu, du bel-esprit au génie, parcourant dans son vol et faisant résonner toutes les gammes du clavier de l'intelligence; en sorte que la généralité est, pour ainsi dire, la spécialité de la France. Ah! gardons bien aux femmes la place que nos ancêtres leur ont donnée parmi eux, et qu'aucun autre peuple ne leur a faite si belle, et nous conserverons ainsi la cause incessante de notre supériorité sociale.

« Nous avons dit que de cette sociabilité, qui est le propre de l'esprit français, découlaient le sentiment de l'égalité civile et celui de la tolérance religieuse. C'est (on va le reconnaître) une déduction toute logique. Ne parlons d'abord que du sentiment de l'égalité. — Plus on se mêle et plus on se voit, plus on se mesure; plus on se parle, mieux on se juge. Chacun s'aperçoit, après un certain temps, que les inégalités sociales contrarient trop fréquemment les inégalités naturelles, et d'exemples en exemples, on est amené à conclure qu'il faut s'en tenir à ces dernières, qui sont d'institution divine, et qu'il n'est nullement philosophique de les compliquer par des catégories de races et de castes

qui ne sont que d'institution humaine. Aussi la cause du mérite personnel et de la fusion des classes était-elle gagnée dans les mœurs de la France, et surtout de Paris, bien avant qu'elle triomphât dans nos codes; et, du moins, le niveau social se rétablissait dans les salons même les plus aristocratiques. Et, lorsque le cardinal de Richelieu porta, il y a deux siècles, un coup mortel à la féodalité, au profit du pouvoir royal, il avait prévu que la lutte ne susciterait aucun danger sérieux, parce qu'il agissait dans le sens de l'égalité, une des prédilections constitutives de l'esprit français. L'édifice féodal, après le passage de ce grand homme d'Etat, ressemblait à ces vieux monuments dont les constructions intérieures sont aux trois quarts démolies, quoique la façade soit encore debout et paraisse intacte. Le vent de 1789 n'eut qu'à souffler pour tout abattre. Enfin (et c'est un rapprochement qu'on n'a peut-être pas fait assez ressortir), Richelieu, qui d'une main ébranlait si rudement la noblesse héréditaire du passé, instituait de l'autre une des noblesses individuelles de l'avenir, en créant l'Académie Française. Quelle prévision de la prochaine suprématie des lettres en France! Le cardinal-ministre sentait déjà que les lettres finiraient par affecter quelques prérogatives de la royauté même, et qu'on dirait un jour : le siècle de Voltaire, comme on devait dire : le siècle de Louis XIV!

« Voilà comme le fait social de l'égalité s'était progressivement établi par la seule puissance de l'esprit français, jusqu'à ce que l'Assemblée constituante vint en faire un droit national.

« Quant au sentiment de tolérance religieuse, voyons aussi pourquoi il découle nécessairement de l'esprit de sociabilité.

« De même que certains peuples, à moitié barbares, et ignorants des autres par leur isolement systématique, sont à peu près persuadés que le reste des hommes ne doit pas porter figure humaine, ainsi, avant de se voir et d'échanger des paroles entre eux, les sectateurs des différentes religions, bien que de la même patrie, sont tentés de se croire mutuellement des monstres moraux.

« Faute de s'être connus, de l'antipathie des croyances on passe bien vite à la haine des individus. Mais qu'un bon hasard vienne à rapprocher ces antagonistes, ils sont tout surpris de se découvrir des idées, des passions, des vertus communes; ils se savent bon gré de leur ressemblance, et, par un revirement salutaire, ils arrivent enfin, de la sympathie pour les hommes, à la tolérance pour leurs croyances diverses. C'est ce qu'a produit chez nous l'esprit de sociabilité, qu'on peut appeler aussi un bon hasard, car il n'existait pas au même degré chez les autres nations; et si des journées sanglantes et des édits funestes se levèrent sur la France, au nom d'une religion de paix, par l'effort d'une politique sacrilége; si les haines religieuses continuèrent à végéter dans les classes ignorantes comme dans leur dernier repaire, la fraternité sociale s'était liée entre les hommes éclairés de toutes les religions, et leur opinion contint et paralysa longtemps des velléités furieuses ou insensées, jusqu'à ce qu'elle devint la règle de tous.

« La France, son Eglise en tête, avait repoussé l'Inquisition au XVIe siècle. La philosophie du XVIIIe (et c'est là son éternel honneur) a prêché victorieusement et fait pénétrer dans tous les cœurs le dogme de la tolérance complète[4] qui a été bientôt et pour toujours un des articles fondamentaux de la loi française. On peut dire, au surplus, que la tolérance religieuse n'est qu'une extension du principe d'égalité dans le domaine de la conscience. En parlant tout à l'heure d'un immense service rendu par la philosophie du dernier siècle, nous avons pu blesser quelques opinions respectables : cela est loin de nos intentions. Nous savons tout ce que les convenances, la vraie piété, la raison même, ont droit de reprocher à certains livres, ou à certains passages des livres de nos philosophes d'alors. Nous ne glorifions ici qu'un de leurs bienfaits incontestables ; et cependant, si nous ne pouvons partager leurs erreurs, il nous est également impossible de nous associer à celle des hommes qui, de bonne foi, accusent la philosophie des fureurs de notre première révolution. Hélas ! de quoi le le crime et la folie n'abusent-ils pas, et quelle arme peut rester innocente entre leurs mains? On fit sortir les échafauds de l'Encyclopédie, comme, dans d'autres temps, on avait fait sortir les bûchers de l'Evangile!

« Oui, la philosophie française, malgré ses écarts, a marché, dans les deux derniers siècles, au premier rang des philosophies européennes, mais avec une allure toute différente : c'est une philosophie d'action plus que d'abstraction; ardente aux applications plus qu'aux utopies, comptant vingt moralistes pour un idéologue, et dont les travaux, précurseurs des doctrines humanitaires, ont incessamment poussé les peuples par les sages, et les gouvernements par les peuples, vers la perfectibilité possible. Dans ce grand mouvement, son esprit a sans doute causé des calamités et des catastrophes : la navigation du progrès est laborieuse et terrible ; il n'aborde au port désiré qu'à travers les écueils et les tempêtes. Mais que de douces consolations, que de nobles joies cette philosophie a répandues sur sa route au milieu de tant de malheurs ! et quel résultat enfin pour son pays : la tolérance et l'égalité !

« Et la nation française qui, parce qu'elle n'est ni pesante, ni pédante, a une réputation de frivolité si solidement établie... eh bien, c'est, au fond, la nation la plus philosophique de l'Europe. Ses colères, comme ses enthousiasmes, ont toujours eu pour objet des idées; elle ne fait des guerres et des révolutions qu'au nom d'un principe; les intérêts deviennent ce qu'ils peuvent, mais tout cela est instinctif, et nullement calculé ni raisonné : le peuple français est un *philosophe sans le savoir.*

« Nous avons établi que la sociabilité est l'essence même de l'esprit français, et qu'elle avait produit le sentiment de l'égalité et celui de la tolérance, qui se sont incorporés en nous. Il n'est donc pas difficile de déterminer en quoi aura consisté l'influence de notre esprit sur l'Europe. Mais chez quels peuples principalement, et dans quelles proportions, y avons-nous réussi depuis deux siècles?... L'examen de cette question suivra immédiatement ce que nous avons à

dire des moyens d'influence et d'action que l'esprit français a reçus de la nature.

« Ces moyens, comme nous l'avons annoncé en débutant, sont d'abord la force de sympathie, puis l'attrait de notre langue. La sociabilité en est toujours la source.

« La raison est simple :

« Le besoin de vivre en société, le désir de relation rend les gens, à leur propre insu, bienveillants et disposés à l'affection ; or, les sentiments prennent assez vite leur niveau dans les cœurs; on reçoit en raison de ce qu'on donne : on exercera donc sur les autres la sympathie qu'on éprouve soi-même. La passion devient puissance. C'est ce qui est arrivé à la France avec les autres peuples.

« Poussée par son instinct de sociabilité, elle les a de tous temps applaudis ou secourus. Elle a royalement accueilli leurs infortunes comme leurs talents. Elle a été la grande hospitalière de l'Europe. Paris n'est pas seulement une capitale magnifique; il est la patrie de tous ceux qui n'en ont plus, princes déchus où citoyens opprimés. Il est pour les arts la ville universelle. Ce n'est que dans ses théâtres, dans ses musées, dans ses conservatoires, dans ses journaux, que les arts trouvent la consécration de leurs triomphes dont ils doutent jusque-là, parce que lui seul possède à la fois le goût sévère et l'enthousiasme, et qu'un mot tombé de sa bouche ou de sa plume a mille échos qui le ramassent et l'emportent dans toutes les directions.

« Paris est le champ clos des talents. La victoire
« N'est belle nulle part comme chez les Français;
« Leur silence est l'oubli, leur suffrage est la gloire;
« Londres n'a que de l'or, Paris a le succès.
« L'opinion attend qu'il ait jugé, pour croire ;
« Et, dans cet autre Athène, un nom proclamé roi
« Peut aller par le monde, et dire à tous : C'est moi !

« Remontons un peu notre histoire. Que de souverains malheureux ou de grands potentats ont trouvé en France un asile et des secours, ou y ont cherché une école, ou y ont apporté de glorieux hommages !

« L'empereur Comnène, venant de Byzance prosterner l'empire d'Orient devant le trône de Charles V, et implorant la protection du roi très-chrétien contre les victoires menaçantes des musulmans ;

« Le pape Clément V, se faisant couronner à Lyon, au grand déplaisir des Italiens, comme une réponse à Charlemagne qui s'était fait couronner à Rome, et promettant bientôt à Philippe-le-Bel de fixer à jamais le Saint-Siége à Avignon, au cœur de la France, de manière que la ville éternelle, jadis déshéritée par Constantin de l'empire temporel du monde, allait encore l'être de l'empire spirituel, en l'honneur de la France ;

« Puis les successeurs de Clément V, pendant soixante-douze ans, décorant

Avignon des chefs-d'œuvre de l'architecture et de la peinture, et préludant ainsi, au milieu de nous, aux merveilles du pontificat de Léon X ;

« Plus tard, Christine de Suède, à Fontainebleau, Jacques II d'Angleterre, à Saint-Germain, Stanislas de Pologne, à Nancy, abritant leurs fronts découronnés sous la fraternelle protection de nos rois!... le czar Pierre Ier, l'empereur Joseph II, venant chercher à Versailles et à Paris des conseils et des exemples!... et, si l'on arrive à nos jours, on renoncera même à indiquer les hommes célèbres de toutes les célébrités, ou malheureux de tous les malheurs, à qui la France a donné un pavois ou un refuge.

« C'est ainsi que la France, bienveillante et généreuse, parce qu'elle était avant tout sociable, est devenue sympathique aux nations, et a puisé dans cette sympathie sa plus grande force d'influence, qui a survécu à celle de ses victoires, dont le souvenir prestigieux etl es effets réels ne peuvent pas périr. Nous avions semé nos idées avec notre sang dans toutes les contrées de l'Europe, et de tous les coins de l'Europe on vient encore, par des élans sympathiques, les recueillir sur notre sol. Et c'est pourquoi les cours et les villes étrangères nous imitent sans cesse dans les objets les plus futiles comme dans les choses les plus sérieuses, dans les modes comme dans les systèmes. Des esprits chagrins chez nous, ou envieux chez les autres, ont quelquefois ri de pitié à voir la capitale de Louis XIV et de Napoléon occupée... à quoi?... à fabriquer et à expédier des coiffures pour l'Autriche, l'Angleterre et la Russie... Ils ne s'aperçoivent donc pas que, tout en imposant les chapeaux, nous gouvernons les têtes!

« Après notre force de sympathie vient notre langue, comme autre moyen d'influence de l'esprit français : et celui-là est d'une puissance incalculable. — Les idiomes, par une opération mystérieuse et providentielle, formulent tous leur syntaxe d'après les caractères des peuples et les besoins des temps et des lieux. Notre esprit de sociabilité, qui avait besoin d'une communication prompte, d'une manifestation nette de la pensée, a donc secrètement doué la langue française de clarté et de rapidité par le sens précis de ses mots et la construction logique de ses phrases : avantages qui ne se trouvent qu'à des degrés bien moindres dans toute autre langue. Mais l'élaboration a été lente pour arriver au perfectionnement complet. Commencé presque sous Charlemagne, ce travail énorme ne s'est guère achevé que sous Louis XIII ; et, chose remarquable, c'est depuis ce dernier règne que l'influence de l'esprit français se fait sentir sur l'Europe, tant une langue comme la nôtre est le plus puissant instrument d'action d'un peuple sur les autres nations!

« Dans les premiers siècles de la monarchie, le latin était la langue générale du royaume, témoignage vivant de la conquête des Romains ; car toutes les fois que la victoire permettait au peuple-roi d'imposer le joug de sa domination, il imposait aussi celui de son idiome. Peu à peu (comme l'a dit le savant académicien Raynouard), de la langue latine corrompue sortit un nouvel idiome que caractérisèrent des formes et des règles essentiellement différentes : ce fut la

langue romane, qui devint la langue usuelle de presque toute la France et de plusieurs parties de l'Espagne et de l'Italie. Après la division des Etats de Charlemagne, cet idiome continua d'être, sous la dénomination de *langue d'oc*, la langue des provinces du midi de la France actuelle; il a été illustré par les poésies des troubadours, et, surtout par Clémence Isaure; et après un assez long sommeil il vient d'être réveillé glorieusement par le poëte Jasmin.

« Les provinces du Nord altérèrent, par des modifications diverses, l'idiome jadis commun, qui avait pris chez elles la dénomination de *langue d'oil;* et ces modifications produisirent l'ancien idiome français qui, par des transformations successives et toujours heureuses, est enfin devenu la langue française de Malherbe et de Bossuet.

« Arrivée à son degré de perfection, elle fut bientôt et elle est demeurée la langue de la diplomatie européenne, et de la conversation de toutes les cours et de tous les gens bien élevés. La diplomatie la préféra pour sa lucidité sans égale, pensant avec raison que c'était bien assez de l'ambiguité intrinsèque des protocoles, sans y joindre encore les obscurités du langage; la conversation la choisit à cause de sa rapidité merveilleuse et de ses constructions, si logiques qu'on n'a pas besoin d'attendre la fin d'une phrase pour en comprendre le sens et pour couper la parole à son interlocuteur, ce qui épargne bien du temps toujours, et bien de l'ennui souvent. Puis les écrivains de génie et les chefs-d'œuvre se multiplièrent en si grand nombre, et à si courts intervalles, dans tous les genres, que la langue française dut être adoptée comme la première langue littéraire du monde moderne : gloire qu'elle ne perdra pas de si tôt, car notre littérature et notre poésie actuelles sont encore, et de beaucoup, les plus belles de l'Europe.

« Si Pierre-le-Grand était venu, au sein de la France même, étudier nos lois, nos arts et nos mœurs, l'impératrice Catherine II voulut avoir à sa cour la plupart de nos beaux-esprits : et cette migration est un des chapitres des plus curieux et des plus intéressants de notre histoire littéraire, et une des manifestations les plus éclatantes de l'influence de l'esprit français à cette époque.

« Une preuve plus forte encore de cette influence fut donnée, dans le même temps, par le grand Frédéric. Il appela vers lui un seul de nos hommes de lettres; mais c'était Voltaire, qui, disait-il, écrivait comme un ange et avait de l'esprit comme Satan.

« Frédéric fit bâtir, tout exprès pour recevoir son hôte, le charmant palais de Sans-Souci.

« Il n'y avait là que deux chambres à coucher : dans l'une, le lit du roi et sa bibliothèque toute française... on peut la voir encore. L'autre, à l'extrémité de ce palais-pavillon, s'appelait : chambre de Voltaire. Une salle qui séparait les deux chambres servait à réunir les deux habitants : c'était la salle à manger, où l'on ne buvait que du vin de Champagne et quelques autres des meilleurs vins de France, à la santé de la poésie et de la philosophie françaises.

« C'est là, en présence du poëte... du prince français, qu'il recevait les princes

d'Allemagne et créait un royaume; c'est là qu'il disait en *français :* « Si j'étais « roi de France, il ne se tirerait pas un coup de canon en Europe sans ma per-« mission ! »

« Il n'y a pas dans cette Europe une seule bibliothèque où l'on ne trouve des livres français, et il y a beaucoup d'étrangers qui n'ont eu leur gloire littéraire que dans la langue française : le même grand Frédéric, Christine de Suède, Goldoni, le prince de Ligne, etc., et l'impératrice Catherine, qui n'a fait imprimer ses pensées qu'en français. Et de nos jours, le poëte célèbre, le grand ministre de l'Espagne, M. Martinez de la Rosa, dont la France avait accueilli la noble proscription, a glorieusement payé notre hospitalité en illustrant encore notre langue par d'admirables inspirations, dignes sœurs de celles dont il a honoré sa langue maternelle.

« N'oublions pas non plus un jeune seigneur russe, le prince Elim Mestchersky, enlevé si tôt à la gloire et à l'amitié, dont quatre beaux volumes de poésies françaises, nouvellement publiés, ont classé le nom parmi ceux de nos poëtes les plus charmants et les plus élevés.

« Et cependant, un jeune Polonais, le comte Chritian Ostrowsky, ne cesse depuis dix ans de nous donner des vers français, que nous envions en les applaudissant... En sorte que la Russie et la Pologne, à travers leurs profondes animosités, viennent lutter fraternellement sur le terrain sympathique de notre langue.

« Enfin, le plus illustre savant de l'Europe, puisque Cuvier est mort, M. de Humbolt, vient d'écrire *en francais* une Préface pour la traduction française de son livre immortel : Cosmos; et cette préface est un des plus beaux monuments de notre littérature scientifique.

« Cette universalité de la langue française, due seulement à la sympathie et à l'admiration, est un honneur presque sans exemple, mais nous a rendus très-paresseux pour apprendre les langues étrangères, ce qui est moins honorable. Un bon nombre de nos compatriotes s'est habitué à croire qu'il n'y a plus d'autres langues, et qu'un Français peut se faire entendre dans les plus petits hameaux des contrées les plus reculées. Ceci est d'une fatuité d'ignorance qui va quelquefois jusqu'au burlesque; par exemple, dans l'anecdote que voici. Lors des dernières guerres de l'Empire, avant la campagne de Russie, un sergent de la ligne, chargé de faire préparer le déjeûner du colonel qui était en route avec le régiment, se présente une heure d'avance à la porte de l'auberge d'un village, dans le nord de l'Allemagne; et, appelant le maître du lieu, il commande à haute et intelligible voix, en français, un poulet rôti, une omelette au lard et une salade de laitue. L'aubergiste ne répond rien et ne fait aucun mouvement. « Il est donc sourd? » dit le sergent; et il recommence à crier à tue-tête, et en articulant vigoureusement : « Je vous demande une salade de laitue, un poulet « rôti, et une omelette au lard ! » Rien encore. Le sergent croit que l'aubergiste se moque de lui, et il tirait déjà son sabre, quand le pauvre diable lui fait enfin comprendre qu'il ne comprend pas. « Sont-ils bêtes, dans ce pays-ci (re-

« prend le sergent) ; depuis quatre ans que je suis en Allemagne, ils ne savent « pas un mot de français ! »

« Veut-on se rendre compte de notre production littéraire? Il y a tels de nos auteurs qui sont joués trois cents fois par soirée hors de France ; il y a tels de nos feuilletons qui sont lus chez l'étranger, tous les matins, par cinq cent mille personnes, dans quatre mille localités à la fois !

« Chaque semaine, les produits de nos imprimeries se décalquent par centaines de volumes et enrichissent et illustrent littérairement tout un royaume par la contrefaçon des œuvres de nos écrivains.

« Chaque mois, des vaisseaux partent d'Anvers tout chargés de ces contrefaçons, qu'ils vont verser sur tous les rivages.

« Comment les idées françaises ne régneraient-elles pas sur l'Europe, et même sur tout le globe civilisé?

« Et cependant, qui ne frémirait à la vue d'un pareil cataclysme de papiers? La presse, comme la langue d'Esope, dont elle représente la multiplication à l'infini, est ce qu'il y a de meilleur et ce qu'il y a de pire. Quelle littérature de pacotille, sans goût, sans raison, sans moralité, doit se trouver mêlée, dans cette colossale exportation, aux plus nobles productions du génie ! Que tous nos écrivains se pénètrent donc bien de leur mission. Un mauvais livre fut de tout temps une des plus mauvaises actions que l'on pût commettre, parce que c'est du poison qui circule. Qu'est-ce donc, lorsque la publicite est devenue si énorme? Le succès de notre littérature est une effrayante responsabilité pour nos hommes de lettres...; qu'ils prennent bien garde de n'être jamais coupables de talent et tachés de gloire.

« Mais n'accordons pas une importance trop étendue à l'esprit du mal en littérature. Depuis deux cents ans, bien des livres dangereux sont sortis de France pour courir l'Europe en tous sens, et s'ils y ont causé quelques troubles passagers et des maux individuels, les sociétés n'ont pas été corrompues... Il y a dans les masses une raison collective qui rejette ce qui est immoral ou insensé; la bonne presse est l'antidote continuel de la mauvaise, et il ne reste, en définitive, que ce qui doit rester. Le bon grain est le seul qui germe et prospère longtemps.

« Et, pour preuves, regardons autour de la France les résultats politiques et sociaux accomplis depuis le milieu du XVII[e] siècle jusqu'à nos jours ;

« La Russie entrée soudainement et miraculeusement dans la voie de sociabilité : premier pas qui la forcera de faire les autres;

« Les auto-da-fé complétement éteints sur la terre classique de l'Inquisition ;

« Les persécutions catholiques calmées en Italie, et les persécutions protestantes apaisées en Allemagne ;

« Les Israélites affranchis d'un joug barbare, dans la moitié des États civilisés ;

« L'empire féodal d'Allemagne aboli ;

« La Turquie amenée à des sentiments de justice et d'humanité ;

« L'Espagne, le Portugal, la Belgique, et plusieurs Etats d'Allemagne, organisés ou s'organisant en gouvernements représentatifs, avec les principes de tolérance et d'égalité ;

« L'Angleterre, par l'émancipation si tardive des catholiques, ayant effacé les inégalités politiques qui, sous prétexte de religion, défiguraient sa constitution, et s'occupant aujourd'hui, par la médiation d'un ministre de génie, d'y faire pénétrer le principe de l'égalité proportionnelle de l'impôt, avec l'appât de la liberté commerciale ;

« Les dogmes de la tolérance et de l'égalité s'agitant dans toutes les têtes de la jeune Italie...

« Et partout l'amour des choses d'art et le culte de l'intelligence.

« Voilà ce qui est..., et quelle a été, Messieurs, l'influence de l'esprit français sur l'Europe depuis deux siècles.

« A quoi il faut ajouter que le mot d'ordre de l'opinion en toutes choses part de la France, et que Paris donne le bon ton et le bon goût à toutes les capitales.

« Tous ces résultats sont loin d'être complets ; d'autres progrès sont à peine en germe... ; mais la pensée française est déposée dans le cerveau de l'Europe... La gestation sera plus ou moins longue, plus ou moins entravée ; mais toute pensée se fait acte, un jour ; attendons...

« Les chemins de fer hâteront, plus qu'on ne croit, le moment de la délivrance. On entend dire quelquefois qu'ils sont le produit et le témoignage d'un siècle tout industriel, tout matériel. — Quelle aberration ! Depuis quand l'intelligence n'est-elle plus la reine de la matière ? Accroître le domaine de la matière, c'est donc agrandir le royaume de l'intelligence et lui donner de nouveaux sujets. Les espérances des hommes positifs seront trompées en cela comme les craintes des spiritualistes. Au bout du compte, les chemins de fer transporteront et répandront plus d'idées que de marchandises.

« Et l'action de la France ne se bornera pas à l'Europe. Voyez l'Egypte, reconnaissante apparemment de la guerre que le général Bonaparte lui a faite, nous envoyer ses enfants, que nous lui rendrons imbus de la pensée et des mœurs françaises.

« Voyez Tunis abolissant l'esclavage des hommes, en attendant mieux.

« Voyez l'Algérie, que nous civiliserons par la conquête, car les soldats de l'Europe sont les premiers missionnaires chez les peuples barbares. Seulement, ils ne se doutent pas de l'œuvre qu'ils accomplissent : ils ne croient que faucher, ils sèment.

« Un mot encore.

« Le monde antique a eu trois villes dont le nom et le souvenir ne mourront jamais : Jérusalem, le berceau des religions ; Athènes, le temple de l'intelligence ; Rome, le trône de la domination. Ces trois villes représentant l'amour, la lu-

mière et la force, sont comme le symbole temporel et palpable de la Trinité divine.

« Eh bien, il nous semble que Paris, dans l'ère moderne, a aussi quelque chose de providentiel et de mystique; il est peut-être la Cité-Verbe chargée de faire entendre la parole civilisatrice à tous les peuples de la terre. »

EMILE DESCHAMPS,
Membre de la deuxième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES DE 1845.

24 avril 1846.

Messieurs,

Une commission, composée de MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Alix et Rozière, a été chargée par le conseil d'examiner les comptes de notre administrateur et de vous exposer la situation financière de la société. Nous venons vous soumettre le résultat de nos recherches.

Par suite d'une disposition adoptée l'année dernière, chaque exercice financier de l'Institut Historique doit se terminer au 31 décembre, au lieu du 31 mars. L'année 1845 présentera donc, par exception, un exercice de neuf mois seulement; les voici expirés.

La recette s'est élevée à.	6,535 fr.	75 c.
La dépense à.	6,403	62
Argent en caisse au 1er janvier 1846.	132	13
A déduire de la dépense pour remboursement d'achat de mobilier.	300	»
Excédant de recette.	432	13

Cette situation, Messieurs, est la plus satisfaisante qui nous ait été présentée jusqu'à ce jour. En effet, aucun service n'a été en souffrance, tout le monde a été payé exactement, et nous trouvons un excédant de produit, léger, il est vrai, mais certain.

Toutefois, si la société est parvenue à faire face à ses dépenses courantes, elle n'a pu payer sur ses dettes anciennes que la somme de 300 francs, ce qui lui laisse encore une assez lourde charge à porter pour l'avenir.

En effet, l'Institut Historique est encore débiteur, pour arriéré des exercices antérieurs, des sommes suivantes :

538 fr. 25 c. pour solde du mémoire du mobilier qui s'élevait, dans l'origine, à 1731 fr. 25, et qui a été successivement réduit au *chiffre indiqué.*

6,794 fr. 27 c. pour avances faites par notre administrateur, savoir :

	2,716 fr.	80 c.	en 1840-42.
	4,077	47	en 1843-44.
Total,	6,794 fr.	27 c.	

7,332 fr. 52 c., dette totale pour laquelle nous avons un seul créancier, M. Renzi, notre administrateur. Nous ferons remarquer, en effet, qu'il avait longtemps répondu pour la dette de notre mobilier, et qu'il s'était ainsi personnellement engagé envers le fournisseur en se substituant à ce dernier pour la créance envers l'Institut Historique.

Il nous serait bien difficile, Messieurs, de prévoir avec exactitude comment et à quelle époque nous pourrons acquitter cette dette. Nous aurons besoin, pour y parvenir, d'un temps assez long et d'une sévère économie. Votre commission vous propose d'appliquer les premières ressources à solder d'abord le compte du mobilier.

Nous constatons avec regret que plusieurs des recommandations comprises dans le rapport de votre commission de l'année dernière sur le journal et le loyer n'ont pu amener de résultat satisfaisant.

M. Renzi espère pouvoir prochainement opérer quelque amélioration sur l'impression du journal.

Nous passons au projet du budget pour 1846.

RECETTES.

300 cotisations.	6,000 fr.
20 nouveaux membres.	800
A recouvrer sur 2340 fr. de cotisations dues.	1,500
Don promis par Sa Majesté l'empereur du Brésil.	1,000
Total.	9,300 fr.

DÉPENSES.

Journal.	2,500 fr.
Personnel.	3,120
Loyer.	1,000
Frais généraux.	1,500
4 prix à décerner.	800
Total.	8,920 fr.

Recettes.	9,300 fr.
Dépenses.	8,920
Différence.	380 fr.

Ainsi, Messieurs, dans ce projet de budget, les recettes dépassent les dépenses d'environ 400 francs, et, dans le cas que la totalité de la somme de 800 francs affectée aux prix ne serait pas dépensée, l'excédant des recettes en serait augmenté d'autant.

Au 31 décembre 1845, l'actif de la société se composait :

1° De la somme de 132 fr. 13 c., restée en caisse ;

2° De la bibliothèque, renfermant environ 800 volumes ;

3° Du mobilier, sur lequel une somme de 538 fr. 25 c. reste due ;

4° De 20 collections complètes du journal ;

5° De 20 collections des comptes-rendus des congrès.

Votre commission ne croit pas utile d'évaluer en chiffres ces diverses valeurs mobilières.

Vous aurez remarqué, Messieurs, que la situation financière de la société, sans être encore brillante, s'améliore de plus en plus. Nous avons laissé derrière nous, pour toujours, je l'espère, ces temps d'embarras où l'Institut Historique ne se soutenait que par des moyens artificiels ; aujourd'hui les divers services sont assurés, et nous pouvons nous livrer en sécurité à nos travaux, sans craindre de voir notre société forcée de laisser ses membres se disperser, faute des ressources nécessaires pour subvenir à ses dépenses.

Toutefois, Messieurs, cette situation ne sera acquise à l'Institut Historique qu'autant que chacun de ses membres se fera un devoir d'honneur d'acquitter avec exactitude sa cotisation annuelle. Aucun de nous ne voudrait mériter le reproche de laisser porter sur ses collègues la totalité du fardeau que chacun doit partager. Nous ferons donc un nouvel et pressant appel à ceux d'entre nous qui seraient en retard pour le paiement de leur cotisation. La société s'acquitte loyalement de ses engagements en envoyant à tous le journal avec exactitude ; elle a droit de compter sur l'empressement de chacun de ses membres à leur apporter non-seulement le tribut de ses lumières, mais encore celui de sa cotisation.

Le comte Le Peletier d'Aunay.
F. Alix.
Rozière, rapporteur.

RÉSUMÉ DES COURS PROFESSÉS A L'INSTITUT HISTORIQUE EN 1846.

COURS DE PHYSIQUE, PAR M. MILLOT.

(PRÉLIMINAIRE.)

En commençant ses leçons de physique, le professeur, M. Millot, nous avait donné un aperçu ou plutôt un programme sommaire du cours dont il s'était chargé ; c'était, en un mot, la classification des matières qu'il devait traiter, et

non l'examen approfondi de ces mêmes matières ; c'est cette lacune que le professeur va essayer de combler aujourd'hui dans un résumé qui puisse satisfaire à la fois au jugement et à l'énonciation. Le professeur s'exprime en ces termes :
« Notre tâche était difficile, et, quels qu'aient été nos efforts, nous ne l'avons « que très-imparfaitement remplie. L'étendue immense du cercle que nous de« vions parcourir, les détails si utiles et les développements dans lesquels nous « ne pouvions entrer étaient des écueils inévitables et qu'on ne pouvait franchir « dans un temps aussi limité que celui qui nous était fixé pour la durée des « cours. Nous n'avons donc cherché, dans l'étude de la physique générale, qu'à « bien établir les grandes divisions de la science : la pesanteur, la chaleur, l'é« lectricité, le magnétisme, les actions moléculaires, l'acoustique et l'optique, « divisions constituant la physique ancienne et moderne, reconnues et démon« trées par tous les savants. Nous avons énuméré chacune des parties composant « ces grandes divisions et démontré les principes et les lois qui leur servaient de « base. Autant qu'il a été en nous, nous nous sommes efforcé de mettre de la « netteté et de la précision dans nos classifications. Ne supposant à notre audi« toire que peu de connaissances en mathématiques, nous avons laissé de côté « les détails minutieux des calculs, en ne nous occupant pour ainsi dire qu'à « réunir les matériaux nécessaires à notre édifice et à commencer sa fondation. « Nul en effet n'ignore que des formules sont employées dans la physique, et « que bien des auditeurs consciencieux ne pourraient les comprendre si elles « leur étaient données *a priori*.

« Espérons pourtant que ces notions, trop abrégées peut-être, mais du moins exactes, sur la science et ses progrès quotidiens, auront laissé dans l'esprit des auditeurs quelques étincelles lumineuses propres à éclairer leur route dans les sentiers parfois bien tortueux et obscurs de la physique, qui, nous en sommes convaincu, viendra quelque jour dominer de sa grandeur toutes les sciences, et sera la première en progrès constatés et en résultats obtenus dans l'ordre des connaissances humaines ; car n'est-il pas évident que l'étude de la nature, de ce qui touche, atteint et frappe tous nos organes et nos sens, est le premier besoin de notre intelligence?

« Avant de commencer ce résumé, qu'il nous soit permis de soumettre ici quelques-unes de nos réflexions sur l'étude et sur la manière d'enseigner la physique. Chacun des professeurs dont les ouvrages nous ont ouvert les portes de la science, mettant au jour ses propres convictions et sa manière de considérer la physique, s'est appuyé, presque toujours, sur un ordre différent de ses prédécesseurs, et, par suite, de ses successeurs. Tous ont voulu reconstruire l'édifice, sans pourtant changer de matériaux, car les grandes bases divisionnaires de la physique, depuis que la physique est science, c'est-à-dire depuis près de trois siècles, sont restées et doivent rester invariables ; mais, en dehors de cette classification plus ou moins logique et judicieuse, la science a toujours marché de progrès en progrès, et en peu de temps est arrivée à un haut degré

« de perfectionnement. En effet, les lois qui régissent la plupart des phénomènes « sont si bien et si nettement déterminées que ceux-ci sont devenus calculables et « peuvent être prévus avec certitude. Les hypothèses qui servent aujourd'hui à « comprendre ou à expliquer presque tous les phénomènes physiques diminuent « de plus en plus et sont en bien petit nombre. L'attraction, le calorique, la lu- « mière et l'électricité suffisent pour concevoir toute la nature organique. Par suite « il reste moins à craindre que la lumière, venant éclairer les coins obscurs de la « science, ne cause des bouleversements, et il est nécessaire d'arriver définiti- « vement à un point correct et surtout rationnel de l'étude de la physique. « Avant Newton, il était permis, on était forcé de raisonner d'une manière « vague et incertaine. On vivait, on étudiait sur le terrain de suppositions gra- « tuites et trop multipliées ; on admettait des propriétés occultes qu'on attri- « buait arbitrairement aux corps pour expliquer les phénomènes qu'ils présen- « taient ; c'est ce qui avait donné naissance aux *tourbillons* et à une foule « d'idées du même ordre. Newton vint, et voulut qu'on fît pour la physique ce « que les mathématiciens avaient fait pour la science des mathématiques, qu'on « supposât un petit nombre de principes ou de causes d'actions, dût-on ne « jamais connaître la nature de ces causes, afin de parvenir à expliquer un « grand nombre de phénomènes naturels. Newton fit plus, il joignit l'exemple « au précepte : il supposa l'existence d'une force tendant à rapprocher les par- « ticules de la matière, force agissant en raison directe des masses et en raison « inverse du carré des distances ; cette supposition a été reconnue ensuite être « la loi fondamentale de la nature.

« Depuis, tous les physiciens à qui nous sommes redevables de recherches « et de découvertes intéressantes, propres à imprimer une vive et forte « impulsion à la science, ont suivi ce principe. La polarisation de l'aimant « s'explique par l'existence de deux fluides magnétiques s'attirant et se re- « poussant ; les phénomènes électriques, par l'existence de deux fluides exer- « çant l'un sur l'autre le même genre d'action ; et quand on est arrivé à décou- « vrir l'existence des courants galvaniques et des singuliers phénomènes qu'ils « présentent, on a admis une force électro-motrice dont les applications s'é- « tendent tous les jours, et qui deviendra une des branches les plus importantes « de la physique.

« Aujourd'hui, comme le dit un savant, que la science marche, notre esprit « semble s'élever sur un plus vaste horizon, où il aperçoit des régions nouvelles « de plus en plus étendues qu'il vise à explorer.

« Les théories se développent, les applications se multiplient, les entreprises « les plus vastes, les plus étonnantes, puisent dans les sciences des ressources « jusqu'alors inconnues. Après avoir pris un rang dans l'enseignement général « pour habituer l'intelligence à la logique des faits, la physique pénètre dans les « ateliers pour y porter le goût et l'exactitude et pour y donner l'essor au génie « d'invention. Aujourd'hui donc il devient urgent de présenter avec justesse,

« soit dans les traités, soit dans les cours, le dénombrement de la science ; de s'attacher en particulier à chacune de ses classifications, d'étudier avec soin les différentes modifications que les connaissances qui s'acquièrent chaque jour peuvent leur faire subir, d'en signaler les erreurs et les perfectionnements, afin que l'élève ou l'auditeur ne puisse regretter la rectification d'une erreur accréditée. Sonder les principes de chaque branche de la science, établir des théorèmes fondamentaux, puis enfin les enchaîner l'un à l'autre, traiter ces branches détachées, disséquées, analysées rapidement, et en former le faisceau constitutif de la science ; tel est le but que nous nous étions proposé et que le temps ne nous a pas permis d'atteindre, mais que du moins nous croyons avoir signalé comme le point où concouraient tous nos efforts, et dont nous nous sommes rapproché le plus qu'il nous a été permis de le faire. »

(*La suite au prochain numéro.*)

LA FRANCE SAUVÉE PAR DES ENVOYÉS PROVIDENTIELS.

Il est un peuple dans l'antiquité qui s'est dit le peuple de Dieu et que la Providence divine a en effet protégé pendant une longue suite de siècles d'une manière éclatante, qu'elle a tiré de la servitude de l'étranger et sauvé des horreurs de l'anarchie par l'apparition des grands hommes que ce peuple considérait lui-même comme des *envoyés de Dieu*, comme des *messies* destinés à le retirer de l'abîme ou à l'empêcher d'y tomber.

Dans ses curieuses annales, nous voyons d'abord Moïse l'affranchir de la cruelle servitude sous laquelle il gémissait en Egypte et qui aurait fini par l'anéantir, ou du moins par le confondre avec les Égyptiens ; ensuite Josué, qui le rend vainqueur des Cananéens et lui permet de s'établir d'une manière fixe sur la terre qui lui avait été promise ; Débora, cette héroïne qui le délivre du joug des Moabites et de leurs alliés les Ammonites et les Amalécites, qui déjà s'étaient emparés du midi de la Palestine ; puis Gédéon, qui brise les entraves que lui préparaient les Madianites unis à d'autres tribus ; Jephté, qui défait encore les Ammonites. A Jephté succède Samson, le fameux vainqueur des Philistins ; à l'hercule hébreux, le roi David, qui, ayant commencé sa brillante carrière par la défaite et la mort du géant Goliath, parvient à consolider l'Etat, à établir sa supériorité sur tous les peuples voisins. Après la malheureuse scission du royaume en deux parties, on voit les rois pieux et fidèles réparer les désastres causés par ceux qui avaient abandonné les lois de Jéhova, jusqu'à l'époque où, suivant les prophètes, les années de l'exil des Hébreux dans la Chaldée devaient s'accomplir. Ne doit-on pas voir encore des bienfaits providentiels dans cette faveur accordée par le conquérant Cyrus, qui autorise les Hébreux à retourner à Jérusalem et à rebâtir le temple ; dans le courage

et l'adresse d'Esther, qui parvient à parer le coup fatal qu'on voulait porter à ce peuple ; enfin dans le dévouement sublime des Machabées, de cette famille de héros qui ont relevé et maintenu l'indépendance nationale jusqu'au temps où toute la terre devait être soumise aux Romains? Et si la main de Dieu s'est enfin retirée et a cessé de protéger les Hébreux, le christianisme l'explique par le crime commis par la nation envers Dieu même, et par l'erreur fatale qu'elle n'a point voulu reconnaître.

Mais, dans les temps modernes, n'a-t-on pas vu des événements sinon semblables, du moins analogues ? N'existe-t-il pas une grande nation qui semble aussi avoir été conduite par Dieu même à travers les périls, et avoir été préservée par la Providence de tomber dans les précipices dont elle était environnée et sur les bords desquels elle a longtemps marché? Oui, cette nation existe, elle prospère, elle grandit encore. Est-il besoin de la nommer? Tout le monde la reconnaît : c'est la France.

A sa naissance même, n'est-ce pas déjà un fait prodigieux que Clovis, à la tête d'une troupe de moins de six mille combattants, ait été le fondateur d'un royaume qui, peu à peu, s'est étendu du Rhin et des Alpes jusqu'aux Pyrénées, jusqu'aux deux mers, et qui, sous Charlemagne, a été plus vaste encore?

Avant l'apparition de ce grand monarque, de cet illustre chef de la seconde dynastie, un de ses ancêtres, presque aussi grand que lui, avait préservé la France et la chrétienté entière du joug des Musulmans, déjà maîtres de l'Espagne comme de l'Orient. Le bras de Charles-Martel ne fut-il pas conduit par Dieu même lorsqu'il vainquit les Barbares et fit triompher la religion? Et quand Charlemagne, après avoir porté si loin les limites de son empire, déploya pour le gouverner les ressources de son puissant génie, et lui donna ces lois dont la sagesse nous étonne encore, cette clarté qui, s'élançant ainsi du sein des ténèbres, éclaira un moment l'horizon, n'annonçait-elle pas, comme un signe prophétique, qu'un jour la Gaule deviendrait le foyer de la civilisation des peuples, de cette civilisation qui devait être longtemps attendue et chèrement achetée, et que de ce pays favorisé du Ciel sortiraient les rayons de lumière qui finiraient par éclairer le monde ?

La faiblesse des derniers Carlovingiens avait attiré au sein de la Gaule, qu'on nommait déjà la France, ces Normands dévastateurs qui, sortis des contrées septentrionales, se précipitaient sur notre pays comme des vautours sur une proie qu'ils croyaient ne pouvoir leur échapper ; mais ils furent arrêtés comme par miracle par le fils de Robert-le-Fort, par cet Eudes qui devint la tige de la troisième dynastie, dont les premiers monarques jetèrent les véritables et solides fondements de la nationalité française.

Deux siècles après, le roi saint Louis ne fut-il pas envoyé du Ciel pour montrer à la France et à l'Europe encore barbare, encore livrée à la force brutale, ce que peuvent la justice, la morale et l'intelligence pour gouverner les peuples et affermir les Etats ; pour substituer enfin aux aveugles jugements prononcés

par le glaive des preuves qui ne permettent plus de confondre l'innocent avec le coupable?

Pour la rançon d'un de ses rois pris dans une bataille, la France fut démembrée; elle perdit huit provinces. Par son adresse et sa prudence, son fils, Charles V, faible de corps, parvint à les reconquérir sans sortir de son palais. Mais pour accomplir ses desseins il fallait un guerrier, un héros : Dieu le lui donna ou plutôt à la France, et Duguesclin conduisit nos soldats à la victoire.

Par une longue succession de fautes et de revers dans cette grande guerre contre les Anglais qui dura plus d'un siècle, la France allait périr et les léopards remplacer les lis. Un malheureux roi privé de la raison, une reine, une marâtre livrant à l'étranger son époux et le royaume de son fils, tout semblait annoncer la chute de la France dont la capitale était déjà conquise. Ses peuples, ses guerriers découragés s'attendaient à recevoir des fers. Dans ce fatal instant, une jeune villageoise, embrasée de l'amour du pays et pleine de confiance en Dieu, paraît devant Charles VII et promet la victoire. On la suit avec ardeur; Orléans est délivré, les Anglais sont vaincus partout où elle se présente pour les combattre. Le roi est sacré à Reims sous ses auspices. Dès lors la mission de notre Débora est accomplie, et c'est à regret qu'elle consent à paraître encore dans les combats. Prisonnière à Compiègne, il ne lui reste plus qu'à recevoir la palme du martyre. Condamnée à Rouen par des juges iniques, elle monte sur le bûcher, offrant sans gémir sa vie si pure, si sainte, en holocauste à sa patrie.

Jamais l'intervention de la Providence divine a-t-elle paru avec plus d'évidence et d'éclat, et ne pouvons-nous pas appliquer à cet événement prodigieux ces beaux vers que Racine a mis dans la bouche de Joad :

> Voilà donc quels vengeurs s'arment pour ta querelle ;
> Des prêtres, des enfants, ô sagesse éternelle!
> Mais si tu les soutiens, qui peut les ébranler?
> Du tombeau, quand tu veux, tu sais nous rappeler.
> Tu frappes et guéris, tu perds et ressuscites, etc.

Au XVIe siècle, la nation, divisée par des dissensions religieuses, fut livrée à toutes les horreurs des guerres civiles. Au milieu de ces calamités, son indépendance, son existence même n'auraient pas été mises en péril, si, comme l'Angleterre, elle eût été à l'abri des invasions et des fatales influences de l'étranger; mais il n'en était pas ainsi. L'Espagne, alors si puissante en Europe, attisait ces funestes discordes et en profitait pour écraser sa rivale; elle s'efforçait de la ranger parmi ces contrées qui lui étaient soumises dans toutes les parties du monde.

Lors de l'assassinat du dernier des Valois, ces fatales combinaisons étaient sur le point de réussir. Heureusement il s'est trouvé dans le roi de Navarre, dans le chef de la maison de Bourbon, un prince dont le noble cœur et le caractère héroïque devaient sauver la patrie en réunissant tous les Français autour de lui.

Un obstacle s'y opposait, celui de la religion ; mais la Providence voulut que cet obstacle fût levé ; et dès lors, comme par enchantement, la paix en tout lieu remplaça la discorde ; à l'anarchie succéda l'obéissance ; aux dévastations, aux dilapidations de tout genre, l'ordre et l'économie. L'agriculture, protégée, encouragée, ramena l'abondance, et bientôt la France allait reprendre en Europe la place qui lui est due, lorsque ce grand roi succomba sous le poignard de ses ennemis et des nôtres.

Henri mort, on ne vit plus à sa place qu'une étrangère, sa veuve, à la fois ambitieuse et faible, et un enfant que son âge et son caractère livraient aux intrigues des favoris et des courtisans. Dans ces mains inhabiles, les rênes de l'Etat flottaient incertaines ; la discorde renaissait de toutes parts, et l'œuvre du grand Henri allait périr, lorsqu'un homme de génie, lorsqu'une volonté de fer, s'emparant du pouvoir royal comme ministre du jeune monarque, et surmontant tous les obstacles, courba de nouveau les têtes des grands de l'Etat, qui se relevaient pour combattre encore la royauté. Par sa haute et savante politique, Richelieu sut maintenir l'ambition étrangère et replacer la France au premier rang des nations de l'Europe.

Terminons, par le mémorable exemple dont nos yeux ont été témoins, ce tableau des bienfaits providentiels envers notre pays. Quand, à la fin du siècle dernier, après la plus terrible des tempêtes qui aient jamais bouleversé un Etat, la fièvre révolutionnaire se calma, une lassitude, une langueur extrêmes succédèrent aux plus violentes convulsions. La France n'avait pas la force de vaincre l'anarchie qui la dévorait, et l'étranger, reprenant courage, s'apprêtait à lui dicter la loi. C'est dans ce moment où les maux de la France semblaient incurables que, du sein de l'obscurité, s'élança ce jeune héros qui, comme un éclatant météore, frappa d'étonnement la France et le monde. Son génie rappela la victoire, qui déjà nous abandonnait ; sa ferme volonté remplaça toutes celles qui semblaient avoir abdiqué ; son esprit sage et conciliateur ramena les cœurs que l'injustice et l'infortune avaient aliénés. A sa voix, chose étrange, on vit le chaos s'organiser ; du sein même des ruines sortir des institutions, des lois nouvelles, et s'élever l'édifice imposant d'un ordre social aussi régulier qu'imprévu. Mais enfin, Napoléon n'était pas un Dieu : c'était un homme. Le vol rapide qui l'avait porté loin des autres mortels lui fut fatal. De cette hauteur, il cessa de contempler avec calme les choses humaines. Il fut saisi d'un esprit de vertige, et, non content d'avoir sauvé, agrandi la France, il voulut dominer le monde. Mais telle n'était pas l'intention de la Providence. Entraîné d'erreurs en erreurs, il prépara sa chute, qu'il ne put éviter ; il tomba, mais la France fut respectée et conserva le rang qu'elle doit occuper pour le bonheur du genre humain.

Tel fut cet homme prodigieux qu'on a nommé l'*homme du destin*, envoyé sans doute par le Ciel pour préserver encore une fois la France du naufrage. Dieu ne voulait pas qu'elle fût brisée, cette France qu'il avait toujours protégée et qu'il conserve comme un instrument utile à ses desseins.

Rendons grâce à la divine Providence qui nous a sauvés tant de fois quand nos ennemis croyaient notre perte assurée et déjà se partageaient nos dépouilles. Il faut être aveugle pour ne pas voir l'intervention de la Providence dans les événements de ce monde. Mais qu'il est difficile à notre faible vue de connaître, d'entrevoir même comment elle agit pour les diriger. Dieu sans doute a voulu laisser une part, une certaine latitude à la liberté de l'homme ; mais en même temps il n'a pu permettre que cette liberté empêchât l'accomplissement de ses décrets éternels ; soit que, veillant sans cesse sur les actions humaines, il ramène ensuite à ses voies le cours des événements, soit qu'en créant notre âme il ait tracé à son activité des limites qu'elle ne pourrait jamais franchir, comme il a fixé d'une manière permanente, mais dans des bornes plus étroites, la nature et les propriétés des êtres inférieurs. Ainsi, lorsque Dieu a fait éclore la première rose, il voulut que toutes les roses qui en naîtraient dans la suite des siècles, embaumant les airs de leur parfum et charmant les regards par le doux éclat de leurs couleurs, fussent en tout lieu, comme en tout temps, l'ornement et le symbole de la beauté.

Alix,
Membre de la troisième classe.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DU 12e CONGRÈS DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Nous nous bornons à donner dans les procès-verbaux la physionomie des séances, attendu que notre honorable président doit publier un compte-rendu général.

DOUZIÈME CONGRÈS. — Séance d'ouverture a l'hotel-de-ville, salle Saint-Jean.

Présidence de M. le baron Taylor, président.

La séance est ouverte à deux heures précises, devant un auditoire très-nombreux. Plusieurs étrangers de distinction, des dames élégantes, et la plupart des membres résidants se sont empressés de se rendre à cette séance solennelle. Notre honorable collègue, M. Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne à Paris, siégeait à la droite de M. le président.

M. le président déclare que le douzième congrès de l'Institut Historique est ouvert. Il donne la parole à M. E. Breton pour lire le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année, rédigé par M. Huillard-Bréholles, secrétaire-adjoint, qui est absent. Après cette lecture, M. Trémolière est appelé à lire le

rapport de M. Renzi, administrateur, sur les prix. Une mention honorable, avec médaille de 100 francs, a été accordée à l'auteur d'un Mémoire sur les différents modes de sépultures chez les peuples de l'antiquité. La lettre cachetée du concurrent porte cette épigraphe : *Audaces fortuna juvat.* M. le président ouvre la lettre et proclame le nom de l'auteur du mémoire; c'est M. de Latapie, qui répond à l'appel. M. le président s'empresse de lui remettre la médaille, au milieu des applaudissements de l'assemblée.

M. le comte Le Peletier d'Aunay, vice-président, lit le programme des quatre prix que l'Institut Historique décernera l'année prochaine.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Barbier, avocat à la Cour royale, pour lire le discours d'ouverture, dont la Commission du congrès l'avait chargé. Le jeune orateur, dont le talent est déjà bien connu, a rappelé à l'assemblée tous les discours que les présidents de l'Institut Historique ont prononcés dans cette enceinte depuis sa fondation ; puis, par un coup d'œil rapide, il a fait apprécier l'importance des travaux auxquels se livre la Société. L'orateur a recueilli les marques de sympathie de toute l'assemblée.

M. le docteur Josat a la parole pour lire un mémoire sur cette question : *Apprécier au point de vue de l'histoire les divers modes de traitement dirigés contre la folie.* La lecture de ce mémoire a excité le plus vif intérêt dans l'auditoire. M. le docteur Josat a resumé et comparé en historien et en praticien habile les idées qu'on s'est faites de la folie à différentes époques, et les progrès des modes de traitement dans l'antiquité et depuis les temps de superstition jusqu'à notre époque.

M. le président appelle à la tribune M. Boucharlat pour lire un discours en vers intitulé : *l'Ecole Polytechnique.* M. Boucharlat, savant et poëte en même temps, a donné au sujet, purement scientifique, les expressions qui lui convenaient; un poëte non mathématicien n'aurait pas été aussi heureux que M. Boucharlat.

La parole est à M. Emile Deschamps, que tout le monde désirait entendre sur cette question toute nationale : *Quelle a été l'influence de l'esprit français sur l'Europe depuis deux siècles?* Des applaudissements répétés ont souvent interrompu le savant et spirituel orateur, et nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer les lecteurs à son discours, inséré dans cette livraison (1).

M. le président communique à l'assemblée l'ordre du jour de la deuxième séance, qui se tiendra mardi, 26 mai, au siége de l'Institut Historique, rue Saint-Guillaume, n° 9. — La séance est levée à quatre heures et demie.

Deuxième séance : 26 mai 1846. — Présidence de M. le baron Taylor, président.

La séance est ouverte à une heure et demie. — Lecture est donnée à l'assemblée du procès-verbal de la séance précédente, par M. Marcellin, secrétaire de la quatrième classe. — M. le président lit l'ordre du jour.

(1) Un autre Mémoire sur le même sujet, de notre collègue M. Joubert de l'Hyberderie, a été renvoyé au comité du journal.

M. l'abbé Auger demande et obtient la parole pour faire quelques observations sur le mémoire de M. le docteur Josat, lu à la séance d'ouverture, sur cette question : *Apprécier au point de vue de l'histoire les divers modes de traitement dirigés contre la folie.* L'orateur dit qu'il a entendu avec peine, dans le mémoire si intéressant de M. le docteur Josat, quelques assertions dont il lui semble que l'auteur n'a pas apprécié la portée; M. Josat a parlé notamment, dit-il, des possessions du démon et même des tentations ordinaires, comme si elles étaient toutes, sans exception, des maladies pour le traitement desquelles on ne devrait recourir qu'aux prescriptions de la médecine. Sans vouloir entamer une discussion théologique, M. l'abbé Auger se borne à faire remarquer que l'existence des esprits, et même des esprits mauvais, n'est pas plus contraire aux notions philosophiques que celle de Dieu et de l'âme humaine. Il ajoute que les assertions de M. le docteur Josat sont en opposition : 1° avec le texte de l'Evangile et de l'Ecriture sainte; 2° avec la doctrine et la pratique de l'Eglise catholique; 3° avec l'enseignement des plus hautes intelligences; 4° avec les témoignages de l'histoire.

M. l'abbé Auger, après avoir développé ces propositions, exprime le vœu que l'auteur du mémoire y introduise quelques explications propres à empêcher les inconvénients qui ont été signalés.

M. Brillouin succède à la tribune à M. Auger. Il parle dans le même sens que lui.

M. le docteur Josat prend la parole pour répondre aux deux orateurs qui l'ont précédé. Il déclare d'abord qu'il admet complétement l'existence des esprits et ce qu'enseigne le Christianisme, mais qu'il a voulu traiter la matière sous le rapport médical sans entrer dans le domaine des miracles, qu'il ne conteste pas; il voit d'ailleurs que les précédents orateurs l'ont amené sur un terrain où la science ne pourrait pas établir une discussion sérieuse. M. Josat démontre, en effet, d'une manière certaine, qu'il existait au moyen âge une multitude de malades qui n'étaient que des fous ou des hallucinés; cependant ils ont été regardés comme possédés du démon.

M. Auger avait reproché à M. le docteur Josat de ranger la plupart des anachorètes, et notamment saint Antoine, parmi les hallucinés. M. Josat répond d'abord en relisant le passage de son mémoire qui a donné lieu au reproche de M. Auger. Développant ensuite toute sa pensée, il ajoute qu'à ses yeux un grand nombre de saints anachorètes, si justement honorés par l'Eglise, ont dû être, par suite même des macérations et des privations de toutes sortes auxquelles ils soumettaient leur corps, autant que par la disposition de leur esprit, habituellement absorbés par la pensée du Ciel et des combats incessants qu'il fallait livrer au démon pour le conquérir, et que tous ces saints personnages ont dû avoir dans leur vie quelques égarements passagers de l'intelligence.

M. Josat prouve enfin qu'il en a été ainsi à l'égard de saint Antoine, entre autres par des citations prises dans la vie même du saint.

Enfin M. Josat, après avoir développé sa pensée d'une manière très-intéressante, réussit à concilier la doctrine religieuse avec les observations médicales.

M. l'abbé Auger monte de nouveau à la tribune. Il accepte, dit-il, les neuf dixièmes des assertions émises par l'auteur du mémoire; quelques additions dans le mémoire suffiraient, selon lui, pour qu'il fût complétement inoffensif. Il félicite enfin M. le docteur Josat de son beau travail.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Cellier du Fayel pour lire un mémoire sur la propriété chez les Indiens.

M. Cellier, après avoir fait une excursion sur la propriété en général, fait connaître l'organisation de la société indoue. On y trouve, dit-il, l'application du principe d'après lequel *une classe de personnes appelle toujours une classe correspondante de propriétés*. Toute cette société repose, d'après *Manou*, sur l'établissement des classes. La classe guerrière est celle qui absorbe la plupart des revenus de la propriété, et la classe laborieuse celle qui est la plus pauvre. M. Cellier fait ensuite le détail des droits par lesquels on acquiert la propriété; il parle des successions et des partages. Le principe qui domine partout, c'est l'esprit de race et de caste.

M. Masson a la parole après M. Cellier, pour faire des observations sur le droit de propriété en général.

Après M. Masson, M. Charounceuil, avocat, monte à la tribune et fait quelques remarques sur le mémoire de M. Cellier. Il discute surtout sur le droit d'invention.

M. Cellier du Fayel vient ensuite résumer les différentes opinions émises par les précédents orateurs.

La séance est levée à quatre heures.

Troisième séance : 28 mai. — Présidence de M. Le Peletier d'Aunay, vice-président.

M. le baron Taylor, président, est au bureau.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

M. Trémolière, secrétaire de la deuxième classe, commence la lecture du mémoire de M. Hahn, sur cette question : *Quelle a été l'influence de la migration des peuples, au IVe et au Ve siècle, sur l'état social et intellectuel de l'Europe?*

M. le docteur Josat achève cette lecture, qui a captivé l'attention de l'assemblée.

M. le président appelle à la tribune M. E. Breton, pour lire son mémoire sur les principaux caractères qui distinguèrent les écoles italiennes du XIIIe au XVIIe siècle.

M. E. Breton fait l'histoire des développements de la peinture en Italie, en dresse l'arbre généalogique pour le montrer sortant d'une même souche, puis, se divisant en rameaux, portant des fruits de même nature, mais d'aspect et de saveur différents. Il nous serait impossible de suivre l'orateur ; son mémoire sera reproduit dans notre journal.

Après cette lecture, la discussion est ouverte sur les deux mémoires.

M. Stephanopoli de Comnène demande la parole sur le dernier mémoire ; il réclame la priorité pour les Grecs dans les arts, peinture, sculpture, architecture, et il soutient que les Italiens n'ont fait qu'imiter les premiers jusque dans la construction des coupoles, qu'ils doivent à celle de Sainte-Sophie.

M. E. Breton lui succède, et, son mémoire à la main, fait observer que, si l'origine de la peinture est attribuée plus ou moins aux Grecs, le caractère des écoles italiennes du XIIIe au XVIIe siècle, dont il s'agit, n'a rien à faire avec l'origine de la peinture; que, du reste, les écoles de peinture des Italiens ont un caractère tout national; elles n'ont aucun rapport avec celles des Grecs, qui ne connaissaient pas la peinture à l'huile, d'origine italienne.

Quant à l'invention des coupoles, que M. Stephanopoli voudrait faire remonter aux Grecs, M. E. Breton établit, d'une manière très-claire, que les Grecs n'en avaient aucune connaissance; que l'invention de la voûte, ainsi que de la coupole, appartient exclusivement aux Italiens. Les monuments avant les Romains et le Panthéon, à Rome, sont toujours là pour le prouver.

M. Cellier prend la parole pour constater que le mauvais goût s'est introduit en France à côté du progrès des arts, et qu'il porte même atteinte aux mœurs.

Après quelques mots de M. Stephanopoli, M. Leudière monte à la tribune. Il critique plusieurs parties du mémoire de M. Hahn, qu'il regarde comme incomplet. Nous n'avons pas pu suivre l'orateur dans sa savante improvisation ; mais il a indiqué des lacunes à remplir, dans ce mémoire, dont le mérite est incontestable. M. Leudière fait le tableau de tous les peuples barbares qui ont envahi l'Occident; il pense que Constantinople, par exemple, a été bâtie par Constantin-le-Grand dans le but d'opposer une barrière insurmontable aux hordes qui venaient de l'Asie pour se jeter sur l'Europe ; que la position de cette nouvelle Rome était admirable; que, d'ailleurs, la corruption des Romains, de toute l'Italie, ne permettait plus à ce grand empereur de compter sur les ressources ordinaires qu'on en tirait pour former une armée; qu'au contraire c'étaient les Barbares eux-mêmes, pris à la solde, qui étaient chargés de la défense de l'empire; c'étaient les Gaulois surtout qui fournissaient de bons guerriers à l'armée impériale.

Enfin, M. Leudière établit que, du choc de toutes ces peuplades dans leur mouvement agressif, il en était résulté pour la France la création de l'unité, d'un chef, de la royauté.

M. Cellier est venu, en dernier lieu, prouver que les peuples conquérants, quelque nombreux qu'ils soient, sont toujours forcés de recevoir, à plusieurs

égards, la loi des peuples conquis ; il faut qu'ils adoptent de ces derniers les mœurs, les usages, la langue, la civilisation ; et M. Cellier, en répondant à M. Stephanopoli, qui veut que les Grecs soient les inventeurs de toutes choses, dit que la logique d'Aristote n'est pas de ce philosophe, mais d'un auteur indien ; le précepteur d'Alexandre ne fit que se l'approprier lors de la conquête de l'Inde.

MM. Stephanopoli, E. Breton et Leudière viennent tour à tour à la tribune ; ce dernier rappelle, à propos de la proscription des images par les iconoclastes, dont il a été question, que cette proscription ne portait pas sur l'art proprement dit, mais sur les images elles-mêmes ; car tolérer, disaient-ils, l'adoration des images, c'était en quelque sorte rétablir l'idolâtrie.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Quatrième séance : 30 *mai. — Présidence de M. le baron Taylor.*

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente.

M. le président donne la parole à M. l'abbé Auger, pour lire son mémoire sur cette question : *Quelle a été la nature et quelle a été l'influence du doute méthodique de Descartes?*

M. Auger, après avoir montré que Descartes, en faisant du doute le point de départ pour arriver à la découverte de la vérité, n'a point innové ; que, au contraire, il a fait ce que font tous les hommes sages, et notamment les plus illustres philosophes de tous les temps ; l'orateur, tirant ses preuves des propres paroles du livre des *Méditations*, conclut : « Que la nature du doute de Descartes « c'est d'être *suspensif, non absolu, apparent, non réel, méthodique* en un mot, « c'est-à-dire conduisant à la science, non exclusif et désespérant, comme s'il « empêchait d'arriver à la certitude, » et que, par conséquent, « le système de « Descartes n'est pas la philosophie du doute, que c'est la philosophie de l'évi« dence. » Quant à l'influence de ce système, M. Auger fait voir, sans s'étendre sur les résultats qu'il a produits dans les sciences physiques et mathématiques, comment, « à partir de Descartes, l'observation et l'expérience sont admises à « partager le monde intellectuel avec les axiomes et les *universaux*, » et comment « sa méthode sert tout à la fois à tirer partie des moyens ordinaires de « certitude, et à stigmatiser les systèmes philosophiques qui reposent sur d'au« tres bases. » Il explique la liaison et la différence qui, d'après Descartes, existent entre la philosophie et la théologie, et prouve que, par lui, la *raison conduit l'homme à la foi.* « Nous savons, dit-il, qu'il s'est trouvé de faux pro« phètes, et nous n'en voulons pas ; nous ne voulons ni superstition ni fana« tisme. Nous repoussons ce qui est ridicule et absurde. Saint Paul dit aux chré« tiens : *Votre obéissance doit être fondée en raison : rationabile obsequium* « *vestrum.* »

Avec Descartes et la révélation nous serons philosophes et chrétiens.

Après la lecture de ce mémoire fort intéressant, la discussion est ouverte.

M. Cellier monte à la tribune. Le doute, dit-il, est une conséquence de la chute de l'humanité après en avoir été le principe. Le doute philosophique lui paraît fort légitime, car il est propre à ramener à la foi par le raisonnement. Le doute, poursuit-il, est un état de souffrance; il est une douleur qui prend toutes les formes pour vous poursuivre, sans que vous ayez jamais aucune arme pour l'atteindre.

M. Cellier, après avoir rapporté les différentes définitions du doute par Descartes, Pascal, Mme de Staël, George Sand, etc., conclut que le doute religieux est le plus funeste de tous. Il passe ensuite à la critique des prêtres qui s'écartent de la tradition pour exploiter les choses du culte. M. Cellier pense que Pascal était un antagoniste de Descartes ; il croit enfin que l'Inde nous présente un tableau de tout ce que l'Europe possède sur cette matière.

M. Leudière demande la parole. Il ne croit pas que les Indous nous aient devancés sur la philosophie de Descartes. Quant à Pascal, dit M. Leudière, il n'est pas vrai qu'il fût l'antagoniste de Descartes ; Pascal se trouvait placé sur des régions plus élevées par ses grandes facultés intellectuelles. Descartes, suivant l'orateur, a exercé une grande influence sur le XVIIe siècle en dehors des sciences. Si Descartes doute, dit-il, c'est pour trouver la vérité.

M. l'abbé Auger vient faire à la tribune le résumé de la discussion. On passe ensuite à un autre sujet.

M. Marcellin a la parole pour lire son mémoire sur la restauration des monuments.

Ce mémoire se fait remarquer par la justesse des jugements sur les différents systèmes qu'on a adoptés pour restaurer et conserver les monuments des anciens. Ces systèmes, a conclu M. Marcellin, ont été fatals à presque tous les monuments.

M. E. Breton, tout en rendant justice à M. Marcellin, dont il partage les idées en général, vient néanmoins faire quelques remarques intéressantes. Il trouve que le meilleur procédé, dans la restauration des monuments, est celui qu'on a employé pour les arcs de Titus et d'Orange. Il consiste à rétablir les parties détruites, en se contentant de donner aux parties neuves les formes principales, sans accuser les détails, de sorte que dans quelques siècles on puisse toujours distinguer l'antique de la restauration. Lorsque, au contraire, un édifice doit être conservé à sa destination première, M. E. Breton pense que les parties qui ont souffert doivent être remplacées par de nouvelles exactement semblables à ce que devaient être les anciennes. C'est ainsi qu'il conçoit la restauration d'une église. Lorsqu'enfin il s'agit d'augmenter un édifice, il faut bien se garder de le surélever ou de l'élargir sans réflexion, afin de ne pas détruire l'harmonie de son ensemble.

M. le président lit à l'assemblée l'ordre du jour de la séance de clôture.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DE CLOTURE DU DIMANCHE 31 MAI 1846.

Présidence de M. le baron Taylor, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. Trémolière, secrétaire de la deuxième classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. le président accorde la parole à M. Marcellin, sur le sujet de la restauration des monuments, dont il a été question dans la séance précédente.

M. Marcellin ajoute de nouvelles considérations au mémoire qu'il a lu; il fait remarquer la différence qui existe entre les monuments des Grecs et des Romains et les monuments de nos jours. Ces derniers, suivant l'orateur, sont insuffisants pour transmettre à la postérité le caractère de notre époque.

M. le président donne ensuite la parole à M. Alix, pour lire un mémoire sur ce sujet : *la France sauvée par des envoyés providentiels.* (*Voy.* p. 225.)

Aux faits historiques dont il est question dans ce mémoire intéressant, M. Stephanopoli vient en ajouter d'autres, qu'il croit utiles pour compléter ce mémoire.

M. Masson prend la parole pour lire son mémoire sur l'*Analyse comparée des législations mérovingienne, bourguignonne et visigothe.* M. Masson avait lu l'année dernière la première partie de ce mémoire; il fait, dans cette deuxième partie, le résumé des législations des nations barbares.

M. Emile Deschamps demande et obtient la parole pour communiquer à l'assemblée une composition nouvelle en vers, qui a pour titre *la Fille de l'Orfèvre.* Des applaudissements unanimes ont accueilli cette pièce remarquable.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire sur cette question : *Quelle est l'influence qu'exercent les arts sur le peuple?* Ce mémoire a été rédigé par Mme Maury. M. Alix est chargé d'en faire lecture à l'assemblée. L'auteur du mémoire ne pense pas que les arts proprement dits, la peinture et la sculpture, aient une grande influence sur le peuple; la musique et la danse n'exercent qu'une influence très-mauvaise. Mme Maury prend pour exemple le peuple de Paris, chez lequel une musique du plus mauvais goût fait de rapides progrès ; la danse provoquée par cette musique ne fait que corrompre la jeunesse et la conduit à sa perte.

La lecture de ce mémoire ne pouvait manquer de lui attirer des observations de quelques orateurs. Aussi, M. Stephanopoli est-il monté à la tribune pour prouver que tous les arts réunis ont toujours eu et ont encore une grande influence sur le peuple. C'est par l'architecture des temples que les peuples ont dû se faire une idée de la grandeur du Dieu qu'ils adorent; c'est à la vue de la magnificence et des décors de l'art, de la sculpture de ces temples, qu'ils doivent leur respect pour la religion qu'ils professent. Les monuments de l'Inde, de

l'Egypte, de la Grèce, de Rome, du monde entier, ne sont autre chose que l'expression des croyances religieuses et de la civilisation des peuples. M. Stephanopoli s'étend beaucoup sur l'influence que la peinture a exercée sur le peuple depuis le christianisme. L'orateur termine son improvisation remarquable en disant que les arts sont pour l'humanité toute une civilisation.

M. Marcellin succède à M. Stephanopoli. Il vient apporter à la tribune de nouvelles considérations sur l'architecture, comme étant le premier art qui contribue à la civilisation des nations.

M. le baron Taylor, président, fait le résumé de toutes les séances du congrès. Nous nous abstenons d'entrer dans aucun détail; ce discours doit paraître dans le prochain numéro du journal. Nous ne pouvons cependant passer sous silence une observation qu'il a faite à propos de la discussion du dernier mémoire. M. le président ne partage pas entièrement l'opinion de l'auteur. Il ne pense pas qu'on puisse mettre sérieusement la danse au nombre des beaux-arts; quant à la musique, dit-il, elle a exercé de tous les temps une grande influence sur le peuple; il suffit de se rappeler l'enthousiasme que *la Marseillaise* produisit sur la nation.

M. le baron Taylor a été vivement applaudi, à plusieurs reprises, pendant sa brillante improvisation. Il a adressé, en finissant, des remerciements, au nom de l'Institut Historique, au nombreux auditoire qui a suivi avec empressement et bienveillance les séances de notre congrès.

La séance est levée à cinq heures.

A. Renzi.

CHRONIQUE.

CHRONICA DI NAPOLI DI NOTAR GIACOMO [1].

Au moment où les archives napolitaines se concentrent et s'organisent dans les vastes bâtiments de San-Severino, et tandis que les paléographes et les érudits de Naples publient les documents qui intéressent le plus l'ancienne histoire de leur pays et particulièrement le *Syllabus membranarum*, cet excellent extrait des registres des rois angevins, M. Paolo Garzilli, bibliothécaire de la *Brancacciana*, vient d'éditer, d'après un manuscrit de cette même bibliothèque, une vieille chronique dont l'auteur est un notaire du nom de Giacomo. Citée avec éloge par Tutini dans son ouvrage *Sur l'origine et la fondation des*

(1) Un vol. gr. in-4. Naples, 1845.

siéges nobles, la chronique de Naples, inédite jusqu'ici, renferme l'histoire de ce pays depuis l'époque romaine jusqu'au mois de juin de l'année 1511. La première moitié, comme l'éditeur en convient lui-même, n'est guère qu'une copie de Villani. Mais à partir de l'avénement des Aragonais, on reconnait un auteur original et contemporain qui raconte ce qu'il a vu ou ce qu'il a appris de bonne source. Il y a là d'utiles renseignements à recueillir et l'on ne peut que savoir gré à M. Garzilli de sa découverte. Cependant, tout en louant la rigoureuse exactitude avec laquelle il a reproduit ce manuscrit longtemps oublié, on doit regretter qu'il n'ait point jugé à propos d'annoter un texte souvent difficile à comprendre, et dont aucune appréciation critique, aucune considération générale ne vient rompre la monotonie, en reposant l'attention du lecteur.

H.-B.

— Nous avons reçu de notre collègue M. Neyen une brochure qu'il vient de publier; elle a pour objet d'établir un point d'histoire relatif aux comtes de Luxembourg. C'est une question parmi les historiographes de cette province de savoir si le prince Henri, fils de Conrad Ier, comte de Luxembourg, a succédé à son père en cette qualité, et si en conséquence on doit compter cinq princes régnants de cette maison portant le nom de Henri, au lieu de quatre.

Après avoir examiné avec soin les autorités invoquées de part et d'autres, et dont il cite les textes, M. Neyen nous paraît avoir prouvé que c'est le comte Guillaume, le fils aîné de Conrad Ier, qui a succédé à son père, et non Henri, son troisième fils, qui a été seulement investi de la dignité et des fonctions d'avoué du monastère des Bénédictins d'Echternach. L'auteur a donné dans cet écrit de nouvelles preuves de son érudition et de sa sagacité à discerner la vérité des faits historiques qui présentent le plus d'obscurité.

— Notre collègue, M. Smith, architecte au service de S. M. britannique, et chargé de la construction du palais de l'ambassade d'Angleterre à Constantinople, vient d'être décoré par S. M. I. le sultan, du *Nishan Iftihar*, en récompense des services qu'il a rendus au gouvernement.

Huitième Congrès scientifique des Italiens a Gènes.

Ce congrès, qui sera présidé par M. le marquis de Brignolle-Sale, s'ouvrira le 14 septembre de cette année et finira le 29 du même mois.

Nous avons cru utile de reproduire l'article 2 du règlement du congrès, qui est ainsi conçu :

« Ont droit d'assiter à ce congrès tous les Italiens membres des principales
« Académies et Sociétés scientifiques établies pour le progrès des sciences phy-
« siques et mathématiques, les directeurs des hautes études ou d'établissements

« scientifiques des différents États d'Italie, et les employés supérieurs dans les « corps du génie et de l'artillerie.

« Tout étranger compris dans ces catégories sera également admis. »

Le conseil municipal de Gênes a pris toutes les mesures pour rendre le séjour de la ville agréable aux savants nationaux et étrangers.

— Le congrès des savants italiens qui a siégé à Naples en septembre dernier, et dont nous avons parlé plusieurs fois, n'a pas seulement été remarquable par le nombre des hommes distingués qui s'y sont réunis et par la multitude de questions intéressantes qu'on y a traitées; mais il a produit une véritable curiosité littéraire et historique que des assemblées de ce genre n'avaient point encore montrée. C'est un poëme latin, composé de quatre chants et de plus de quinze cents vers. Le président du congrès, ministre de l'intérieur, notre collègue, *M. de Santo-Angelo,* en avait suggéré la pensée à M. Quint. *Guanciali,* qui a su trouver un cadre et des développements fort intéressants. L'histoire du congrès, de la ville de Naples, du Vésuve, la description des beautés naturelles et intellectuelles qui ont attiré les savants, Pompéi et ses cendres, Pouzzolles et sa solfatare, le Styx et l'Averne se succèdent ou se mêlent d'une manière très-piquante. L'Institut Historique doit savoir gré à *M. Falcon de Cimier* de la communication faite à l'un de nos membres de cet ouvrage que l'histoire et la poésie revendiquent avec raison et qui est peu connu en France.

Voici comment l'auteur décrit la séance d'ouverture du congrès :

« Panditur interea quam nunc ditata superbo
« Ornatu domus alta, suis quæ clara trophæis
« Eminet, et media fulgens assurgit in urbe,
« Atriaque apparent variis suffulta columnis,
« Sublimesque apices tangunt; subterque supraque
« Se circum reserant aulæ, cathedrasque decoras
« Attollunt plauduntque viris, moresque rependunt...
« Stat meritis quæsitus honos : effusa juventus
« Acriter ingenio studiis incumbere certat,
« Atque triumphali præcingi tempora lauro...

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Journal militaire italien, par M. Gherardi Dragomanni, nos 9, 10, 11, 12, 13. Florence.

Revue de droit français et étranger, par MM. Foelix, Duvergier et Valette, février, mars, avril et mai 1846.

L'Album, journal italien dirigé par M. de Angelis, à Rome; 8 numéros.

Histoire de l'Algérie française, par M. Leynadier. 2 vol. in-8o.

Histoire de la famille, par le même.

Bulletin de la Société de Géographie, février, mars et avril 1846.

Les Israélites de Pologne, par M. Léon Hollaenderski. 1 vol. in-8°.

Lettre sur l'histoire de Donnemarie, par M. Teste d'Ouet.

Bulletin spécial de l'institutrice, par M. Lévi (Alvarès), mars, avril et mai 1846.

Le Génie des femmes, journal de M. Cellier du Fayel, mars, avril, mai et juin 1846.

Giornale Euganeo (Journal Euganéen), Sciences, Lettres et Arts; janvier à avril 1846. Padoue.

Cours complet théorique et pratique d'arithmétique, par M. Rivail. 1 vol. in-12.

Annali universali di statistica (*Annales universelles de statistique*), avril et mai 1846. Milan.

Journal de l'Institut Lombard, avril et mai 1846. Milan.

Compte-rendu de l'Académie royale des sciences de Naples, novembre, décembre 1845, janvier et février 1846.

Parallèle des traditions mythologiques, par M. l'abbé Jules Corblet.

Mémoires de la Société d'Agriculture de l'Aube, 1er trimestre de 1846.

Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques, par M. Lucas Championnière, mars et avril 1846.

Revue Magnétique, janvier 1846.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Limoges, n° 1, tome 24.

Solution raisonnée des questions et problèmes d'arithmétique et de géométrie usuelle, par M. Rivail. In-12.

Annuaire des Artistes, musiciens, peintres, artistes dramatiques, dirigé par M. le baron Taylor.

Compte-Rendu de l'Association des artistes peintres. 1846.

Travaux de la Commission hydrométrique de Lyon, par M. Lortet; janvier 1846.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. 1846.

Inscriptions (texte italien), par M. Charles Leoni, de Padoue.

OEuvres historiques (texte italien) du même.

La Vie de Pétrarque, du même.

Il Severino, journal médico-chirurgical (texte italien), par M. Castellacci, de mai à décembre 1845.

Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842; publié par ordre du gouvernement : beaux-arts, architecture, sculpture; par Amable Ravoisié, 1re livraison.

La France, ses institutions, ses assemblées politiques, son état social et moral et le développement de ses libertés publiques, par M. J. Migeon, t. I, in-8°.

A. Renzi,
Administrateur.

Alix,
Secrétaire adjoint par intérim.



INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, 9.

PRIX D'HISTOIRE

FONDÉS PAR L'INSTITUT HISTORIQUE,

A DÉCERNER EN 1847.

Sont admis à concourir les personnes étrangères à l'Institut Historique et les membres de cette Société, à l'exception des membres résidants.

Chaque mémoire doit être écrit en français ou en latin, et muni d'une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté renfermant le nom et la demeure du concurrent.

Les billets appartenant aux manuscrits couronnés ou mentionnés seront ouverts en séance publique du Congrès annuel. Les autres resteront cachetés, et seront remis aux auteurs qui justifieront des épigraphes.

Les mémoires couronnés ou mentionnés seront considérés comme des titres suffisants pour faire ouvrir les portes de l'Institut Historique aux auteurs qui demanderaient à y être admis, pourvu toutefois qu'ils remplissent les autres conditions requises. Tout mémoire déposé pour le concours deviendra la propriété de l'Institut Historique ; les auteurs pourront en faire prendre copie.

PRIX ANNUELS DE 200 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits : LE 3 MARS 1847.

Ces prix seront décernés à l'ouverture du Congrès de 1847.

QUESTIONS

CORRESPONDANT AUX QUATRE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PREMIÈRE CLASSE. — *Histoire générale et Histoire de France.*

Quelles ont été les relations des nations européennes avec la Chine depuis le moyen âge jusqu'à présent?

DEUXIÈME CLASSE. — *Histoire des langues et des littératures.*

Déterminer le caractère de la littérature italienne au XIIIe et au XIVe siècles, époque du Dante et de Pétrarque.

TROISIEME CLASSE. — *Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*

Comparer, sous le rapport moral, l'histoire du théâtre en France et en Angleterre pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

QUATRIEME CLASSE. — *Histoire des beaux-arts.*

Quel degré de connaissances mathématiques suppose la construction des grandes cathédrales des XIIIe, XIVe et XVe siècles?

S'adresser pour les renseignements à l'administration,
rue Saint-Guillaume, 9.



MÉMOIRES.

FAIRE, AU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE, L'APPRÉCIATION DES DIVERS MODES DE TRAITEMENT DIRIGÉS CONTRE LA FOLIE (1).

L'histoire est une mine inépuisable où vont s'enrichir tour à tour les sciences, les arts, les littératures, les langues, la politique ; jamais peut-être elle ne fut plus largement exploitée que dans notre temps. Les historiens anciens sont contrôlés, traduits, commentés de mille façons ; les modernes sont étudiés et analysés avec une persévérance d'investigation qui les a fait trouver plus d'une fois en défaut. Leur impartialité, pour ne rien dire de plus, n'est pas toujours sortie sans tache de ce creuset purificateur. Aucune science sûrement n'avait à tirer de l'histoire de plus riches produits que la médecine ; aussi ses efforts de ce côté ont pris presque subitement un élan peut-être démesuré. Quoi qu'il en soit, dans ce champ si vaste, nous avons cru découvrir un terrain encore inculte. En effet, sauf quelques essais dont plusieurs sont loin d'être sans mérite (2), l'histoire de la médecine curative des affections mentales est encore à faire.

Ce sujet, pour être traité avec tout le soin qu'il mérite, eût demandé plus de capacités que les nôtres, et surtout plus de temps que nous ne pouvions lui consacrer. Notre désir ordinaire de n'entreprendre que ce que nous avons l'espoir de conduire à bien nous a fait hésiter longtemps avant d'embrasser un travail au-dessus de nos ressources du moment. Vous nous tiendrez compte de notre bonne volonté, convaincus que notre plume n'a pas cessé un instant d'être guidée par la pensée de vous être agréable.

Si les cas de folie sont de nos jours plus nombreux qu'ils n'ont jamais été (3), il n'en est pas de même des causes, qui, à l'exception d'un très-petit nombre essentiellement liées aux événements ou aux idées dominantes de l'époque, sont aujourd'hui ce qu'elles étaient autrefois. De tous temps et sous tous les climats, l'hérédité, l'ivresse habituelle, l'ambition déçue, les affections brisées, en un mot, les passions sans frein, les grandes secousses morales et politiques ont été les causes les plus ordinaires des maladies mentales.

(1) L'auteur a traité son sujet sous le point de vue exclusivement médical, et, partant, a laissé dans le domaine de la révélation toutes les questions qui lui appartiennent, comme l'existence du démon, les possessions du démon, etc. Voir pour plus de détails le Compte-rendu de la deuxième séance du Congrès, 142e livr., p. 231.

(2) Celui de M. Archambault est plutôt l'histoire de la médecine mentale que celle de la thérapeutique de la folie.

(3) Eu égard à la population, bien entendu, car il est loin d'être prouvé que, toute proportion gardée, le nombre des fous soit plus grand de nos jours qu'autrefois. (Voy. Esquirol.)

Si, faisant appel pour un moment à notre mémoire autant qu'à notre imagination, nous évoquons, pour les réunir dans un même tableau, les principaux cas de pathologie mentale que nous offre l'histoire, depuis la sybille de Delphes jusqu'aux hallucinés de la Thébaïde et aux possédés du moyen âge, et que, placés au point de vue de la philosophie, nous contemplions ce spectacle à la fois si triste et si animé, nous y trouvons le reflet de l'humanité entière ; c'est le tableau de la société humaine, avec ses passions, ses révolutions, ses erreurs, ses préjugés, ses systèmes, ses crimes et ses vertus ; tableau d'autant plus exact que chaque personnage s'y montre avec sa pensée, sans fard ni déguisement, avec ses vices et ses travers. Nous trouvons là des empereurs et des rois ; des ministres et des courtisans ; des révolutionnaires et des philosophes ; des poëtes, des peintres, des guerriers, des législateurs, des martyrs de la continence et des victimes de l'impudicité (1). Voyez ce furieux qui ne voit dans l'époux de sa fille qu'un ennemi qu'il veut perdre par tous les moyens en son pouvoir (2), cet autre qui s'imagine être devenu un animal immonde et en affecte tous les instincts (3) ; à côté, ce jeune insensé qui, dans un moment de délire furieux, a égorgé presque toute sa famille (4) ; tout près, cette marâtre qui dépeça ses propres enfants et en dispersa les membres (5). L'un se dit et se croit en relation avec la Divinité et ne profère pas une parole qui ne soit une expression des volontés du Ciel (6) ; l'autre commande à l'univers qu'il voudrait pouvoir exterminer d'un seul coup (7). Voyez ces deux personnages bizarres qui passent leur vie, l'un à exprimer sa joie par des éclats de rire, tandis que l'autre verse sans cesse des torrents de larmes et pousse des sanglots (8). Parlerons-nous de ce héros de l'austérité évangélique que l'exagération de sa pénitence a jeté dans un état d'hallucination qui lui représente des démons par milliers le poursuivant de leurs sarcasmes et le couvrant de plaies ? Celui-ci, possédé du diable, gémit, se désespère, se croit livré à tous les tourments de l'enfer, maudit le ciel, la terre et lui-même (9). Celui-là calcule l'instant de sa dernière heure avec un sang-froid épouvantable et prépare de même les moyens de s'ôter la vie (10). En voici un qui se croit trahi, persécuté, déshonoré ; ses ennemis sont partout ; la terre entière est liguée contre lui (11). En voici un autre qui, dans la conviction de sa mort déjà réalisée, s'obstine à refuser toute espèce d'aliments (12), de la même manière que son voisin s'opiniâtre à ne prendre aucune boisson, persuadé qu'il a des jambes d'argile qu'il craindrait de ramollir. Voyez ces infortunés, convaincus, l'un qu'il n'a point de tête, les autres qu'ils en ont une d'oiseau, de verre, d'ivoire (13) ; qu'une excroissance énorme pend de leur nez (14) ; ce lypémania-

(1) Un vingtième des aliénées de la Salpêtrière ont été filles publiques. (Parent-Duchatelet.)
(2) Saül. — (3) Nabuchodonosor. — (4) Méléagre, Oreste, Œdipe, Ajax. — (5) Médée. — (6) Numa, Mahomet, etc. — (7) Néron. — (8) Héraclite et Démocrite. — (9) La Voisin, Faustus, Falcon. — (10) Robert. — (11) J.-J. Rousseau, Zimmermann, etc. — (12) Un prince de Condé. — (13) Cités par dom Calmet. — (14) Malebranche.

que, qui, dans la conviction qu'il n'a pas de corps, va sans cesse à sa recherche et le demande à tout le monde; cette femme qui se croit homme, en affecte les allures et s'irrite si on ne la considère pas comme tel (1); ce démonomane couronné qui voit dans la tête du poisson servi sur sa table celle du sage auquel il la fit trancher (2); cet autre, poursuivi par l'ombre menaçante de l'esclave favori qu'il immola de sa propre main (3); ce révolutionnaire trop fameux, qui ne voit que gendarmes attachés à sa poursuite (4); cette hypocondriaque, qui n'ose ployer son pouce dans la crainte de faire écrouler le monde; près d'elle, cette espèce de dieu therme, persuadé que la terre est couverte de serpents dont il n'est séparé que par un simple vitrage qu'il craint de briser par le moindre mouvement (5); cette Gorgone qui boit ses urines, mange la paille de sa couche, mord et déchire ses compagnes quand elle peut les atteindre. Sans cesse poursuivie par le souvenir des massacres de septembre, dans lesquels elle joua un rôle si horriblement actif, elle jette des hurlements affreux en repoussant avec effroi les spectres sanglants qui l'entourent (6). Ce pyromane veut incendier la cathédrale d'York pour plaire à Dieu (7). L'un veut régénérer le monde par un baptême de sang, l'autre égorger son enfant pour imiter Abraham; cette mère veut tuer le sien pour en faire un ange; ce père, crucifier sa fille pour la rendre semblable à Jésus-Christ (8). Vous connaissez celui qui voit sans cesse l'enfer ouvert à ses pieds et n'ose faire un pas de peur d'y tomber (9), et cet autre, qui passe ses jours et ses nuits à donner la chasse à un insecte imaginaire (10). Vous parlerons-nous de cet érotomane pris d'un amour délirant pour la statue de Cupidon de Praxitèle (11), un autre pour sa propre sœur (12), un autre encore pour l'épouse de son père (13), une impératrice pour un histrion (14); des milliers de Scythes se croyant changés en femmes; les Gymnosophites en proie à une épidémie-suicide? Les religieuses de tout un couvent se croient changées en chats et courent en miaulant de tous côtés; une épidémie de possédés à Rouen, à Kerndrop en Allemagne, à Londres; les convulsionnaires de Saint-Médard; ce cynanthrope, qui passe sa tête à travers la portière pour aboyer à l'instar d'un chien (15); ces trois frères arrêtés comme loups-garous et confessant avoir dévoré plusieurs enfants (16). Notre tableau serait sans limites si nous voulions y renfermer tous les cas de pathologie mentale épars dans les annales des peuples.

Après avoir exprimé la douloureuse impression que fait naître le spectacle de tant de misères, et avant d'en venir à l'exposition de ce que la science a fait pour les guérir ou les soulager, remarquons d'abord les nuances sans nombre

(1) Cités par Esquirol. — (2) Théodoric fit trancher la tête à Symmacus. — (3) Pausanias de Sparte. — (4) Santerre. — (5) Cité par Alexandre de Tralles. — (6) Théroigne de Méricourt. — (7) Jonathan Martin. — (8) Cités par Esquirol. — (9) Pascal. — (10) Marmontel peut-être. — (11) Alkidias de Rhodes. — (12) Ammon pour Thamar. — (13) Perdiccas, fils d'Amynthas, pour Phila; Antiochus Soter pour Stratonice. — (14) Justine pour Pylade. — (15) Un grand seigneur de la cour de Louis XIV. — (16) Roulet et ses frères.

que revêt l'aliénation mentale, et ensuite la conformité de la plupart des cas avec les événements principaux de l'histoire. C'est qu'en effet la folie naît le plus souvent de la situation morale ou politique de la société. Les révolutions, quand elles n'ont pas été cause directe de la folie, lui ont presque constamment imprimé leurs couleurs et modifié ses caractères. Je n'ai pas mission de traiter ce sujet, digne à lui seul d'un travail particulier, et j'ai hâte d'arriver à l'appréciation des traitements divers dirigés contre la plus triste des infirmités humaines.

On peut poser en principe que la thérapeutique mentale a de tous les temps été conforme à son étiologie. En d'autres termes, le traitement de la folie a toujours été en rapport avec l'idée qu'on s'est faite de la cause de la maladie.

Sous ce point de vue, l'histoire nous montre d'abord l'aliénation mentale considérée comme une maladie sacrée, envoyée du Ciel, ou comme *don*, et dans ce cas entretenue et favorisée plutôt que traitée, comme chez les pythonisses, par exemple, ou comme un châtiment de la Divinité, et alors livrée pour tout traitement à l'influence des pratiques religieuses. Les aliénés considérés comme victimes de la colère des dieux devaient nécessairement être adressés aux ministres des autels pour obtenir du soulagement à leurs maux. Ce soulagement était rarement imploré en vain, et la guérison était de temps en temps le prix de la foi ardente du malade. On s'en étonnera moins si on se représente la pompe dont on entourait les cérémonies préparatoires, les pratiques sans nombre auxquelles on soumettait les malades avant leur introduction dans le sanctuaire. Ajoutez à cela le jeûne rigoureux pendant plusieurs jours ; les facultés demeurées saines, travaillées en quelque sorte par tous les ressorts que la superstition savait faire jouer, l'imagination montée par les récits miraculeux, par les distractions du voyage, par l'attente de l'inconnu. En fallait-il davantage pour déterminer quelquefois une réaction radicale et souvent une amélioration sensible ?

Cependant l'aliénation mentale, mieux étudiée dans ses symptômes, dans ses causes et dans ses effets, fut dépouillée par les pythagoriciens de son prestige divin et ramenée à une affection simple, dépendant soit du foie, soit de la rate, soit de l'estomac, soit même du cerveau. Dès lors les vomi-purgatifs devinrent le moyen le plus souvent usité par la thérapeutique, si même ils ne constituèrent pas la thérapeutique tout entière. L'ellébore jeta les fondements de cette réputation mythologique qui lui a fait traverser les siècles pour arriver jusqu'au nôtre. Mais, hélas! entre nos mains profanes il ne produit plus les merveilles qu'en retirait le divin Mélampe, qui guérit, dit-on, en les purgeant avec ce médicament, les filles de Prætus, atteintes d'une zoanthropie qui les faisait errer dans les plaines de la Thrace en poussant des beuglements analogues à ceux des vaches.

Quoi qu'il en soit, Hippocrate vint bientôt porter le dernier coup à cette thérapeutique sacrée, que le paganisme, dans sa ferveur primitive, avait aveu-

glément reçue. En adoptant les idées d'Anaxagore de Clazomène, il étendit les moyens de traitement pour la folie en raison de l'étiologie qu'il avait établie ; ainsi, il constatait l'influence bienfaisante sur cette maladie des hémorrhoïdes, des varices, de la dysenterie, de l'hydropisie. La gymnastique, la climatologie vinrent apporter leur tribut et agrandirent le domaine jusque-là si restreint de la thérapeutique mentale. L'ellébore, dépouillé de toutes les pratiques superstitieuses qui entouraient sa préparation et son administration, l'ellébore conserva le rang qu'il méritait d'ailleurs, et fut employé de préférence à tous les autres purgatifs.

L'impulsion était donnée ; Erasistrate, en reculant les limites de l'anatomie, rapporta aux lésions nerveuses la plupart des affections maniaques, et fit faire à leur thérapeutique des progrès qu'attesterait au besoin la cure célèbre obtenue sur Antiochus Soter, pris de manie érotique pour Phila, sa belle-mère.

Celse, qui vivait sous Tibère, excellait dans le traitement moral de la folie ; il a tracé sur ce sujet des règles qui auraient droit à notre admiration, si elles n'étaient déparées par le précepte, aussi contraire à l'humanité qu'à l'art de guérir, de sévir contre le malade par la faim, les chaînes et les coups.

Arétée, après lui, s'occupa moins du traitement que des causes de la folie, préparant les voies à Cœlius Aurelianus, dont la supériorité en cette matière ne peut être appréciée que par l'exposition rapide des préceptes qu'il a laissés.

Le lieu occupé par le malade sera chauffé modérément, éclairé par un demi-jour arrivant d'en-haut, à l'abri du bruit, sans aucune peinture, au rez-de-chaussée, muni d'un lit solidement fixé et placé de façon que l'aliéné ne puisse voir entrer et sortir, la variété des figures contribuant à l'irriter d'ordinaire. Si l'agitation ne permet pas le lit, la paille à laquelle on aura recours sera bien choisie et préparée convenablement. Les plaies, les contusions seront soigneusement lavées et pansées ; les surveillants auront la consigne expresse de soustraire le malade à l'importunité des visiteurs, de ne jamais l'exaspérer par trop de brusquerie, comme aussi de ne pas user de trop de condescendance, laissant toujours voir que ses fautes sont connues et qu'il y aurait pour lui avantage à faire mieux.

Si quelqu'un a de l'ascendant sur l'aliéné, il ne doit point s'exposer à le compromettre par de fréquentes visites. L'état du pouls indiquera si la saignée est utile ; dans des cas très-rares on emploiera les ligatures, mais avec les plus grandes précautions, sans secousses, avec le soin de ne se servir que de liens d'une texture molle et délicate ; en agissant autrement, on fait naître la fureur au lieu de l'apaiser.

Viennent ensuite les précautions qui concernent les aliments, les évacuations, l'indication des cas où il est nécessaire de raser la tête, d'appliquer les ventouses, les sangsues, les révulsifs de diverses sortes.

Pour combattre l'insomnie si funeste aux aliénés, Cœlius, en s'élevant contre l'usage de l'opium, conseille le lit suspendu, la chaise à porteurs, le bruit dou-

cement monotone d'un filet d'eau tombant d'une certaine hauteur, l'application sur les paupières d'éponges imbibées d'eau tiède.

Quand il y aura lieu, on aura recours à la promenade, au chant, à la lecture, à la conversation, aux jeux de la scène. Avec les malades illettrés, traitez de questions qui leur soient familières; au laboureur, parlez de son champ; au marin, de navigation. En un mot, donnez un aliment convenable à tout genre d'esprit en le flattant toujours agréablement.

Quand il en sera temps, viendront les voyages, les distractions de toutes sortes; car l'ennui et les passions tristes reprennent facilement chez des personnes qui se trouvent encore en quelque sorte dans l'atmosphère de leur maladie.

Cœlius combat ensuite avec toute l'énergie d'une conviction fondée sur l'expérience tous ces théoriciens maladroits qui prescrivent, les uns l'obscurité complète, d'autres l'abstinence absolue, d'autres encore les tortures corporelles les plus monstrueuses, les réfrigérants sans distinction, et jusqu'à l'ivresse: comme si la folie n'était pas fréquemment le fruit de l'abus des liqueurs! d'autres, enfin, la musique sans discernement des cas, ignorant que, pour un malade qui se laisse calmer par les accords, dix en deviennent plus agités. Cœlius épargne encore moins ces médecins qui recommandent l'amour comme moyen de guérison dans l'aliénation. « Mais cette passion est souvent la cause de la maladie: et il est absurde, s'écrie-t-il dans une noble indignation, de penser que l'amour, qui est si souvent une fureur, puisse comprimer une agitation furieuse. »

En vérité, on ne peut se défendre de répéter ici ce qui a été déjà dit bien des fois, ce que chacun de nous se dit en ce moment à part soi: c'est que les anciens ont dit et fait ce que nous donnons comme nouveau, et que, le plus souvent, nous ne sommes que de tristes plagiaires.

Quoi qu'il en soit, cette doctrine de Cœlius Aurelianus, si éminemment empreinte du sceau qui caractérise le véritable observateur, est le dernier mot de la médecine ancienne sur le traitement de l'aliénation mentale. La voie ouverte par le génie du médecin de Sicca ne sera suivie par aucun de ceux qui viendront après lui, et pendant quatorze siècles la thérapeutique de la folie va rétrograder jusqu'à égaler, sinon même surpasser en pratiques absurdes et barbares, en préjugés superstitieux, celle des temps d'ignorance que nous avons déjà parcourus. La raison humaine paraît ici n'avoir repris un moment d'essor que pour retomber de plus haut, semblable à l'homme ivre de Montaigne que l'on redresse d'un côté et qui se laisse choir de l'autre.

Cependant le christianisme, en opérant une transformation entière dans les croyances religieuses, venait de remplacer le sensualisme de la religion païenne par l'austérité évangélique. L'imagination orientale exagéra à outrance la sévérité des dogmes chrétiens; l'homme se crut bientôt en lutte incessante avec le génie du mal personnifié dans le diable, qui devint dès lors *cause* de tous les désordres du monde intellectuel et du monde moral. Par une conséquence for-

sée, on lui rapporta toutes les formes de la folie (1). La *cause* de la maladie ainsi simplifiée, le traitement s'y rattacha immédiatement. En effet, le fou n'étant qu'un possédé du démon, la guérison consistait à l'en délivrer; la médecine n'avait dès lors rien à faire ici; le malade rentrait dans le domaine religieux, et les exorcismes devenaient les seuls moyens opposés à la maladie. Permettez-nous d'entrer sur ce sujet dans quelques développements indispensables.

Toutes les formes de l'aliénation furent, ainsi que nous le disions, considérées comme autant de manières adoptées par le démon pour manifester sa présence dans le corps du malade. Après avoir manifesté notre vénération pour les vertus et la sainteté des pieux anachorètes qui feront dans tous les siècles la gloire du christianisme, nous sera-t-il permis de signaler les dérangements d'esprit dans lesquels les jeta si souvent l'excès même de leurs vertus? Ainsi, par exemple, est-il permis de méconnaître les caractères de l'hallucination dans ces visions incessantes de saint Antoine, qui se croit meurtri, conspué par des légions de démons mettant à tout propos à l'épreuve ses vertus les plus précieuses, telles que sa chasteté, sa confiance en Dieu et son humilité? « Un jour, un démon colossal eut l'impudence de me dire en face : Je suis la Providence de Dieu. Alors, je lui crachai au visage, dit le saint ; et, m'efforçant de le frapper, il me sembla en être venu à bout; ce grand fantôme s'était évanoui aussitôt. » Malheureusement, les illusions enfantées par le christianisme ne furent pas toujours aussi pures ; les pactes faits avec le diable, la sorcellerie, les loups-garous, les charmes, les amulettes, enfantèrent un nombre infini de variétés dans l'aliénation mentale. Tout halluciné soupçonné de sorcellerie était impitoyablement brûlé, roué, pendu ou étouffé; tout possédé était exorcisé. Dans une foule de lieux fameux dans toute la chrétienté, on voyait les aliénés venir demander leur guérison aux reliques des saints. Le pèlerinage à Saint-Maur, près Paris, était célèbre entre tous et est resté tel jusqu'en 1735. Ecoutez l'abbé Lebœuf : « Pendant quatre heures que duraient les Matines, dit-il, les aliénés, entassés dans l'église, criaient de toutes leurs forces : Saint Maur, envoyez-moi santé et guérison. Quand un malade avait répété trois fois de suite sa prière, on le jugeait guéri et l'on criait à haute voix : Miracle ! miracle ! Enfin c'était un vacarme si grand que l'on n'entendait point le clergé chanter, et qu'il se formait trois ou quatre différents chants dans les diverses parties de l'église. »

Quelques aliénés s'en retournaient de tous ces lieux de pèlerinage sinon guéris, au moins soulagés ; ceux qui restaient inoffensifs erraient dans les campagnes à l'instar de ce qui se passe encore de nos jours en Belgique, dans un village appelé pour cette raison *Village des fous* (2).

(1) Nous ne parlons pas ici de l'imbécillité, ni de l'idiotie, que l'on considérait comme une sorte d'état angélique, objet d'un véritable culte.

(2) Géehl.

Quant à ceux des aliénés que leur état d'agitation rendait dangereux, ils étaient livrés aux médecins et séquestrés dans des établissements publics où nous allons les suivre pour apprécier les divers modes de traitement auxquels ils étaient soumis.

« Ces infortunés, dit Reil, comme des criminels d'Etat, sont jetés dans des culs de basse fosse, dans des cachots où ne pénètre jamais l'œil de l'humanité; nous les y laissons s'y consumer dans leurs propres ordures, sous le poids des chaînes qui déchirent leurs membres ; leur figure est pâle et décharnée ; ils n'attendent que le moment qui doit mettre fin à leurs misères et couvrir notre honte. On les donne en spectacle à la curiosité publique, et d'avides gardiens les font voir comme des bêtes rares. Ces malheureux sont entassés pêle-mêle ; on ne connait que la terreur pour maintenir l'ordre parmi eux. Les fouets, les chaînes sont les seuls moyens de persuasion mis en usage par des employés aussi barbares qu'ignorants. »

Ce tableau de Reil du traitement des aliénés en Allemagne s'applique avec une effrayante réalité à celui qu'on leur faisait subir à la même époque en France, en Italie, en Savoie, en Angleterre, dans toute l'Europe en un mot.

Quant aux médecins, pendant cette longue période de plusieurs siècles, on les voit, oublieux des admirables leçons de Celse, d'Arétée, de Cœlius Aurelianus, s'en tenir aux subtiles et ridicules doctrines de Galien sur la bile noire et la pituite. Quelques-uns, pourtant, moins esclaves des préjugés reçus, pratiquèrent une thérapeutique basée sur l'expérience et l'observation : Alexandre de Tralles, Marcellus de Sida, Forestus, Sylvaticus, les deux Sylvius, Plater, Sydenham, Sennert, Highmore et Wilis, Baglivi, Valsalva et son disciple Morgani ont laissé des préceptes utiles, mais qui n'ont eu aucune influence marquée sur les progrès de la médecine curative de la folie.

Cependant l'âme compatissante de l'infortuné Louis XVI avait un moment voulu adoucir le sort de ces milliers de pauvres insensés qui croupissaient dans des cabanons infects. Par son ordre, Colombier et Tenon rédigèrent des projets dont l'exécution devait ouvrir une ère nouvelle à la thérapeutique mentale. Malheureusement, les bouleversements politiques étouffèrent cette réforme à sa naissance, sous les ruines de la vieille société française ; mais l'élan avait été imprimé ; les esprits, quelque temps détournés des hangards où s'agitaient les victimes de la plus triste des infirmités, n'attendaient qu'un instant d'éclairci dans la tempête révolutionnaire pour réaliser les plans de Colombier.

Enfin parut Pinel (1792) ; à sa voix, quatre-vingts furieux, l'effroi de leurs gardiens, réputés incurables et dangereux, sont délivrés de leurs chaînes et soumis à un traitement qui en fait revenir plusieurs à la santé. Le premier coup était porté ; la thérapeutique mentale établie quinze cents ans auparavant par Cœlius Aurelianus triomphait enfin ; les mauvais traitements, les violences corporelles étaient à jamais bannis ; désormais la médecine psychologique, variant pour ainsi dire ses ressources autant que les formes de la maladie, rendra à eux-

mêmes, à leur famille, à leur patrie, la moitié des infortunés qui recevront ses soins.

L'étude des causes, des symptômes, de la marche, des crises, des terminaisons de la folie deviendront l'occupation exclusive du nouveau réformateur; Pinel vivra avec les fous, dévorant les dégoûts, bravant les dangers inhérents à ses travaux de prédilection. Mais de cette vie pleine d'abnégation et de sacrifices naitra le monument impérissable élevé à la médecine psychologique. Le livre de Pinel, écrit avec la verve et l'entraînement que donne la conviction, a établi sans réplique l'heureuse influence du régime moral, la nécessité du classement des aliénés, l'utilité du travail et des distractions.

Esquirol, inspiré des exemples et des leçons de Pinel, poursuivra sans relâche la réforme commencée par son maitre, et la science et l'humanité se réuniront pour proclamer, l'une les progrès qu'elle lui doit, l'autre les bienfaits qu'elle en a reçus.

Si maintenant nous revenons rapidement sur nos pas pour jeter un coup d'œil d'ensemble sur notre travail, nous trouvons une esquisse historique des variétés presque infinies de l'aliénation, qui nous fait voir et sa connexion avec les événements de l'histoire, et l'impossibilité de fixer, pour tous les cas, une seule méthode de traitement. Relativement à ce dernier, quatre périodes bien distinctes : une première où l'aliénation vient du Ciel, ou comme *don* ou comme châtiment. Pour le second cas seulement, la guérison est demandée aux dieux par l'entremise de leurs ministres. Une deuxième période, où la maladie est rapportée à l'état morbide d'un ou de plusieurs viscères et traitée par les évacuants; une troisième où elle est attribuée à l'influence d'un être malfaisant et attaquée par les exorcismes et les violences corporelles. Enfin une quatrième période, dans laquelle l'étiologie de la folie, mieux établie, permet à la thérapeutique de s'enrichir des découvertes de la deuxième période, d'élaguer les pratiques ridicules de la première et de la troisième, et de multiplier tellement ses ressources curatives qu'elle arrive à guérir dans la proportion de 50 pour 100, proportion qui cesse d'être invraisemblable pour celui qui comme nous a visité les principaux établissements d'aliénés et connaît le rare mérite des hommes de science et de dévouement chargés de les diriger. Qu'ils reçoivent ici le tribut de notre reconnaissance.

Plaignons en même temps de tout notre cœur les infortunés qu'une prédisposition héréditaire ou des accidents divers destinent à devenir victimes de la plus redoutable des infirmités. Si, tous tant que nous sommes dans cette enceinte, nous croyons assurés de ne jamais forfaire contre l'honneur et la probité, en est-il un seul qui ose se promettre d'être à l'abri pour toujours d'un mal qui ne connaît ni âge, ni sexe, ni rang, ni condition, ni fortune? N'oublions pas surtout que ceux qu'il frappe sont les malheureuses victimes de l'ingratitude, de la perfidie, de l'injustice de leurs semblables, et faisons en sorte pour nous-mêmes de tenir toujours notre âme dans cette égalité du sage, qui est la

plus sûre garantie contre les atteintes, hélas! trop souvent portées à la raison par les passions des hommes et les révolutions du monde.

Docteur JOSAT,
Membre de la troisième classe.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX CARACTÈRES QUI DISTINGUÈRENT LES ÉCOLES ITALIENNES DU XIIIe AU XVIIe SIÈCLE.

Aucune nation, dès les temps antiques, n'a exercé sur les arts une influence aussi puissante, aussi heureuse que la nation italienne. Si l'Italie dut à la Grèce les premiers germes qu'elle reçut dans son sein, elle seule, pendant longtemps sut les féconder, et, élève d'un seul pays, devenir la maîtresse du monde.

Suivre les développements de la peinture en Italie, en dresser en quelque sorte l'arbre généalogique, la montrer sortant d'une même souche, puis se divisant en rameaux portant des fruits de même nature, mais d'aspect et de saveur différents, telle est la tâche qui m'a été imposée et que je n'ai osé refuser, persuadé que, dans cette enceinte, chacun doit apporter son tribut, quelque faible qu'il soit, et espérant aussi que, lorsque j'aurai posé la première pierre de notre édifice historique, d'autres plus habiles viendront à leur tour le continuer et l'achever.

Je dois, avant d'arriver à l'époque où se formèrent les véritables écoles italiennes, jeter un coup d'œil en arrière, et dire quelques mots de ce que fut dans ce pays l'art de la peinture avant le XIIe siècle et Cimabué. Je vous demande pardon de rappeler ici rapidement ce que j'eus l'honneur de vous dire en 1842, lorsque je traitai des origines de la peinture à fresque, car tous les genres de peinture sortirent d'un berceau commun ; mais je m'efforcerai d'arriver promptement aux temps qui doivent être le sujet de ce mémoire.

La peinture n'arriva jamais chez les Romains au degré de perfection qu'elle avait atteint chez les Grecs au temps des Appelles, des Polycrate, des Paninus et des Mycon. Longtemps, regardant comme indigne d'un citoyen ces travaux pacifiques, les Romains les abandonnaient aux hommes de la dernière classe, aux esclaves même. Ce ne fut qu'à grand'peine que quelques patriciens, tels que les Amulius, les Fabius Pictor, les Cornelius Pinus, parvinrent à la réhabiliter. Peu honorée, peu lucrative, la profession de peintre dut nécessairement être fort négligée, et cependant nous voyons de simples décorateurs avoir laissé, sur les murs d'Herculanum et de Pompéi, des compositions délicieuses telles que *la Marchande d'amours*, *les Danseuses*, *le Sacrifice d'Iphigénie*, *la Toilette de Vénus*, *etc*.

La peinture suivit, après les douze Césars, le mouvement de décadence qui entraînait tous les arts ; elle reçut comme eux le coup de la mort au IVe siècle,

le jour où Constantin quitta Rome pour fixer le siége de l'empire à Byzance, et où la religion chrétienne, sortant des catacombes, put exercer sur les productions de l'art païen les fureurs d'une croyance à peine libre et d'autant moins tolérante qu'elle était plus près de son berceau.

Apporté de la Grèce à Rome, transporté de Rome à Constantinople, l'art de la peinture devait, au bout de quelques siècles, revenir habiter cette terre qui, si elle n'était pas sa mère-patrie, était au moins et à tout jamais sa patrie adoptive.

Dans les siècles de la plus profonde barbarie, quelques artistes, dans le Levant, avaient conservé leurs pinceaux même au risque de leur vie. Fuyant les persécutions des iconoclastes et des empereurs qui, comme Léon-l'Isaurien, Constantin-Copronyme, Nicéphore, Léon-l'Arménien, Michel-le-Bègue et Théophile, son fils, favorisaient cette secte si fatale aux beaux-arts, ils se réfugièrent dans la Grande-Grèce, dans l'Italie méridionale, où ils furent accueillis par les pasteurs de l'Église latine, qui, opposés à l'erreur des schismatiques d'Orient, et, dociles au concile de Nicée, multiplièrent alors les peintures religieuses de toute espèce, et surtout les mosaïques. Les établissements des Génois, des Vénitiens, des Pisans, dans l'empire grec, favorisaient encore des migrations de peintres grecs en Italie, et ainsi fut introduit ce style roide et sec que les premiers peintres qui ressuscitèrent l'art en Italie eurent tant de peine à abjurer.

Les maîtres de l'école byzantine ne formèrent guère que des manœuvres pour qui l'art n'était qu'un mécanisme reproduisant toujours les mêmes types, sans jamais penser à copier la nature, encore moins à l'étudier. Plus tard, Nicolas Pisano, au commencement du XIIIe siècle, ayant commencé la résurrection de la sculpture par l'étude des modèles antiques, la peinture suivit bientôt les traces de sa sœur, et l'œuvre de la renaissance fut consommé.

Quand l'Italie, malgré ses dissensions intestines, malgré les fureurs des Guelfes et des Gibelins, vit poindre cette lumière sublime qui devait faire briller d'un nouvel éclat les arts si longtemps ensevelis dans les ténèbres de la barbarie, ce fut à la Toscane, le premier berceau de la civilisation en Italie, qu'était réservé l'honneur de donner naissance à la civilisation nouvelle. Trois de ses villes, Florence, Sienne et Pise, se disputent la gloire d'avoir fait faire à l'art ses premiers pas. Nous croyons que, dans l'ordre chronologique, Florence ne peut obtenir que la troisième place; mais elle doit facilement se consoler, car, si ses rivales ont donné à l'art la première impulsion, c'est à Florence que nous aurons à constater ses premiers progrès véritables. La priorité appartient à Sienne, qui, dès l'an 1100, peut citer Pietro di Lino; mais ensuite nous trouvons à Pise, dans les premières années du XIIIe siècle, Giunta Pisano, dont les essais existent encore dans la cathédrale d'Assises. Giunta fut aidé dans son travail par plusieurs artistes grecs, et ce que nous possédons de ses œuvres suffit pour nous faire connaître la faiblesse du coloris et l'imperfection du dessin de cet artiste, qui était pourtant alors le premier de son époque.

L'école de Pise n'offre pas de style bien distinct, ni d'artistes bien remar-

quables ; elle se confond bientôt avec les autres écoles de la Toscane qui semblent se résumer toutes dans celle de Florence ; mais il en est une qui fait en quelque sorte bande à part, si j'ose employer cette expression, qui mieux qu'une autre peut rendre ma pensée ; cette école, c'est celle de Sienne, qui a eu ses caractères propres, ses phases de progrès et de décadence. L'époque à laquelle remonte son premier peintre nous a décidé à lui donner ici le pas sur la métropole.

Il y a longtemps qu'on a dit que les Siennois étaient les Français de l'Italie ; cette légèreté de caractère que déjà le Dante leur reprochait, cette imagination vive et brillante qui leur a valu ce surnom, ne pouvaient manquer de se refléter dans les œuvres de leurs artistes. Une expression toujours sentie, un air de gaieté répandu sur les visages, un coloris gracieux et fin, partout de la poésie, mais souvent aussi incorrection de dessin, absence de pensées profonde, telle est l'école de Sienne, dont Guido fut le chef.

Guido de Sienne fut le contemporain de Giunta Pisano, mais ce dernier était déjà connu en 1210, tandis que la célébrité de Guido ne date guère que de 1230 ; elle était telle cependant à cette époque que, lui aussi, appelé à décorer l'église de Saint-François-d'Assises, il y peignit des fresques, qui, toutes défigurées qu'elles sont par les retouches les plus maladroites, n'en sont pas moins supérieures à celles de son prédécesseur.

A Guido succédèrent plusieurs artistes secondaires, tels que Sermino di Simone, Simone di Martino, Ugolino, etc., qui ne firent que combler la lacune qui le sépare de Simon Memmi, l'un des plus grands artistes de l'école auquel Pétrarque a consacré deux sonnets, honneur qui suffirait pour l'immortaliser, quand ses fresques du Campo-Santo de Pise ne seraient pas là pour attester son génie et son talent si étonnants pour son siècle. Grâce à Laurati, au Berna, aux Bartoli et à plusieurs autres, l'école de Sienne accomplit seule et sans le secours d'aucun étranger ses trois premiers siècles, jusqu'au jour où, par l'influence de Pinturicchio, de Raphaël, de Luca Signarelli, elle devait marcher à grands pas tout en continuant d'exister sans se confondre avec l'école florentine, et présenter à l'admiration des siècles les grands noms de Balthasar Perruzzi, Beccafumi, Sodoma, Ventura, Salimbeni, Vanni, Nasini, etc.

L'école florentine, plus docte, plus sévère, plus philosophique que celle de Sienne, négligea l'expression et le coloris pour le dessein ; ses artistes, plus instruits que ceux des autres écoles, s'attachèrent à la noblesse, à la vérité, à l'exactitude historique, plutôt qu'aux sentiments et aux passions ; on peut donc la regarder comme le type de l'école que de nos jours on appellerait classique dans l'acception honorable de ce mot. Je pourrais citer, parmi les plus anciens peintres de cette école, deux peintres du XIIIe siècle : Margaritone, disciple de l'école grecque, qui décora de fresques l'église de Saint-Clément d'Arezzo, sa patrie, et Bonaventura Berlinghieri, de Lucques, qui florissait vers 1235. Mais je dois laisser l'honneur du premier rang à un homme qui, à juste titre, peut pas-

ser pour le véritable restaurateur de la peinture, à celui dont l'école florentine est fière à bon droit, à celui enfin qu'elle oppose à toutes les écoles ses rivales : vous avez nommé le Cimabué. C'est en vain que Marrana s'est efforcé de prouver qu'il sortait de l'école de Giunta, de Pise ; nous savons d'une manière positive que ce fût en voyant travailler les artistes grecs, appelés à décorer Sainte-Marie-Nouvelle, que le jeune Cimabué sentit se développer cette passion irrésistible dont il portait le germe dans son sein, et que, lorsqu'ayant vaincu la résistance de ses parents il put se livrer librement à son penchant, ce fut de ces mêmes artistes qu'il reçut les principes de son art. Il reste encore dans une chapelle souterraine de Sainte-Marie-Majeure quelques vestiges de ces fresques, ouvrages des maîtres du Cimabué ; leur sécheresse, leur roideur ne font que mieux sentir combien il a fallu à l'artiste florentin de génie pour s'ouvrir une voie nouvelle. C'était de son élève et successeur que la peinture devait recevoir la grâce et la noblesse. « Si l'on convient, dit Lazzi, que Cimabué fut le Michel-Ange de cette époque, il faut ajouter que le Giotto en fut le Raphaël. » Les premiers ouvrages du Giotto, bien que conservant une partie de la roideur de ceux de Cimabué, accusent déjà dans leur auteur une volonté ferme de rompre à tout jamais avec les traditions byzantines. Pour la première fois l'art chercha l'imitation réelle, et le Giotto fut surnommé l'élève de la nature ; il est probable qu'il fut aussi celui de l'antiquité, et qu'il étudia les beaux marbres que Florence et Pise possédaient déjà, et auxquels on avait dû, dans le siècle précédent, les sculptures de Jean et Nicolas Pisano.

A partir du Giotto, l'art ne cessa de progresser par les soins de Buffalmacco, de Taddeo Gaddi, des frères Arcagna, de Spinelli Aretino, de Masalino da Panicale, de Paolo Necello, et arriva enfin presque à la perfection dans la première moitié du XVe siècle, où fleurit le Masaccio, un de ces hommes qui font époque dans l'histoire, le premier, selon M. de Stendhall, peut-être ici un peu trop partial, qui passe du mérite historique au mérite réel. Nous lisons dans Vasari que l'Adam et Ève de Raphaël, au Vatican, sont plus que de simples souvenirs du même sujet traité par Masaccio. Raphaël copiant Masaccio ! N'est-ce pas là le plus beau tribut payé à son génie? C'est que toutes les qualités qui constituent le grand peintre se retrouvent dans Masaccio ; c'est que, né cent ans plus tard, il eût été un rival redoutable pour Raphaël lui-même ; c'est que, le premier, il sut, suivant l'énergique expression d'atelier, il sut *camper* d'aplomb ses figures, qui, chez ses prédécesseurs, posaient toujours sur la pointe des pieds ; c'est que ses raccourcis sont admirables, que ses poses sont variées ; c'est enfin que les nus, que les anciens maîtres évitaient le plus possible d'attaquer, sont traités avec une vérité et un art infinis. Enfin, pour résumer en un seul mot tous les éloges dont fut digne ce grand homme, disons avec Vasari que tout ce qu'on avait fait avant lui était peint, que tout ce qu'il a fait est vrai et animé comme la nature même. Quelques artistes habiles, tels que Benozzo Gozzoli, Luca Signorelli, Cosimo Rosselli, le Ghirlandajo, précédèrent encore la grande époque

de l'art. Avant d'entrer dans cet océan de chefs-d'œuvre où bientôt nous allons voguer à pleines voiles, jetons un regard en arrière, signalons les pas immenses que la peinture a faits, guidée par les maîtres toscans. Nous avons vu disparaître peu à peu la manière sèche, uniforme et toute de pratique des maîtres grecs; la grâce a paru, l'imitation de la nature a été cherchée; on a pensé à la composition, et déjà ont été exécutées quelques-unes de ces grandes réunions de figures appelées par les Italiens *opere macchinose*. La perspective linéaire a été inventée par Paolo Necello, et n'a précédé que de quelques années la perspective aérienne. Les matériaux sont réunis... A l'œuvre maintenant, ouvriers sublimes! Michel-Ange, la chapelle Sixtine vous attend! Andrea, l'Annunziata vous ouvre ses portiques! Daniel, Bartolomeo, la toile est prête à recevoir votre immortelle *Descente de Croix*, vos *Évangélistes*, si nobles, si grandioses! Travaillez, donnez-nous vos merveilles; nous vous admirerons mais nous n'oublierons pas que, sans Orcagna, sans Ghirlandajo, nous n'aurions peut-être jamais eu Michel-Ange, et que c'est au Masaccio que nous sommes sans doute redevables de Raphaël. Soyons donc moins injustes que M. de Stendball envers l'école florentine, qu'il regarde comme *la moindre de toutes*. Si son coloris est parfois dur et tranchant, s'il ne peut lutter avec celui si admirable de l'école vénitienne, si l'expression y est moins vivement sentie, les draperies moins élégantes, la composition plus confuse, les têtes moins belles que dans l'école romaine, parce qu'elle fut longtemps dépourvue des modèles de la sculpture grecque, reconnaissons que la perfection du dessin, la grandeur de la pensée, la noblesse et la vérité des poses, l'exactitude historique, si scrupuleusement observée par la plupart de ses maîtres, sont des qualités capables de racheter bien des défauts, et qui suffiraient pour placer l'école de Florence à la tête de toutes les écoles, surtout pour la peinture à fresque, quand elle n'y serait pas de droit par son ancienneté, et, si j'ose m'exprimer ainsi, par son titre de mère.

On a osé nier l'existence de l'école romaine; elle n'a, disent encore quelques critiques, elle n'a jamais existé que par le secours des étrangers et par l'influence des autres écoles. Ces assertions ne sont pas entièrement dénuées de fondement sous un certain rapport; il est vrai que, comme toutes les écoles du monde, elle a reçu la première vie du souffle de l'école florentine; mais bientôt aussi elle a su se former un style, un caractère propres, qui ne permettent plus de la confondre avec aucune autre. Il est vrai encore qu'elle n'a compté qu'un petit nombre d'artistes véritablement Romains; mais un fruit appartient-il moins à un arbre pour avoir poussé à l'extrémité de ses branches, et tous ces artistes, nés dans les Etats du Saint-Siége, se réunissant à Rome pour travailler sous l'inspiration d'une même pensée, ne suffisent-ils pas pour constituer une école? Pour beaucoup aussi l'école romaine se résume dans Raphaël et ses élèves ou imitateurs; c'est encore une erreur, et nous trouvons des peintres à Rome dès le XIIIe siècle, qui déjà constatent l'existence de l'école.

Humble dans sa naissance comme Rome elle-même, l'école romaine devait devenir comme elle la maîtresse du monde; aucune ne devait rendre avec autant de grandeur et de vérité les passions nobles et tragiques, la résignation d'un martyre ou le tendre respect de la Madone pour son divin Fils.

Le premier monument de la renaissance de la peinture à Rome fut un tableau de Conciolo, de 1219, qui existait dans l'abbaye de Subiaco. Bientôt après, d'une seule petite ville voisine de Pérouse, de Gubbio, nous voyons sortir les quatre plus anciens peintres connus qui aient succédé à Conciolo : Oderigi, qui fut l'ami de Dante; Cecco et Puccio, qui peignaient à fresque dans le dôme d'Orvieto, et Guido Palmeracci, qui, au commencement du XIV[e] siècle, décora le palais de sa ville natale.

Un peu plus tard parut le premier peintre que l'école romaine puisse opposer avec succès aux divers artistes contemporains de l'école de Florence. Élève du Giotto, Pietro Cavallini, Romain, rapporta dans sa patrie les premiers éléments de l'art puisés à la source la plus pure qui existât alors. Dans son Crucifiement d'Assises, on trouve déjà quelque entente du raccourci. Nous voyons après lui, dans le courant du XV[e] siècle, Gentile de Fabriano, à qui une Madone peinte dans le dôme d'Orvieto valut le surnom de *Magister Magistrorum*, mais dont le plus beau titre de gloire est de pouvoir être regardé comme le père de l'école vénitienne, ayant été le maître de Jacopo Bellini, le père de Gentile et de Giovanni.

Pietro della Francesca, qui vécut de 1398 à 1484, est un de ces artistes qui font époque; on ignore quel fut son maître. « La peinture, dit Vasari, lui doit de grands exemples et de bonnes leçons dans l'art d'imiter les effets de lumière, de peindre le nu, de rendre les plis des draperies. On voit encore dans la *Floreria* du Vatican un grand tableau à fresque où Nicolas est représenté avec plusieurs cardinaux et prélats ; les têtes sont d'une vérité frappante ; on y trouve du relief et de l'entente du raccourci. On voit que la peinture est déjà sortie de l'enfance et que l'époque des chefs-d'œuvre n'est pas éloignée. En effet, nous n'avons plus à citer que Benedetto Bonfigli, avant le Pérugin, qui fut le maître de Raphaël et le chef de cette immortele école qu'illustrèrent Perino del Vaga, Polydore de Caravage, Carlo Maratta, Carlo Dolci, Sasso Fierrato, André Sacchi, les Zuccari, Pierre de Cortone, etc.

L'école vénitienne, la première entre toutes pour le coloris, est digne, sous bien d'autres rapports, de rivaliser avec les écoles florentine et romaine ; plus qu'aucune autre en Italie elle recherche le véritable but de la peinture, l'imitation. « Elle parait, dit M. de Stendhall, être née tout simplement de la contemplation attentive des effets de la nature et de l'imitation presque mécanique et non raisonnée des tableaux dont elle enchante les yeux. » On ne doit pas, sans doute, adopter cette opinion sans examen et telle qu'elle est formulée ; il est vrai que l'école vénitienne, se bornant à imiter, ne s'est pas, comme l'école romaine, élevée au beau idéal de la forme; mais ce n'est pas la nature seule qui

a pu lui fournir les modèles de ses grandioses compositions, et ce n'étaient pas seulement des copistes que ces Paul Véronèse, ces Tintoret, ces Titien, qui peignaient ces prodigieux *Paradis*, ces merveilleuses *Noces de Cana*, cette divine *Assomption*.

L'école vénitienne peut réclamer une noblesse aussi ancienne que celle de Toscane. Quand florissaient Giunta Pisano et Guido de Sienne, Venise pouvait citer Giovanni, Martinella de Bassano, le Pievano, l'Alberegno et l'Esegremio. Bien plus, déjà longtemps avant le XIII[e] siècle, nous trouvons chez les Vénitiens des traces de peinture. La plupart des historiens font remonter l'origine de l'école vénitienne au XI[e] siècle, époque à laquelle le doge Selvo fit venir de la Grèce les artistes qui décorèrent de mosaïques la cathédrale de Saint-Marc. Cette première impulsion donnée à l'art fut encore favorisée en 1204 par la prise de Constantinople par les Vénitiens, qui en rapportèrent une foule de modèles. Enfin l'exemple du Giotto, qui peignit à Padoue en 1306, à Vérone vers 1317, ne pouvait manquer de faire ressentir à l'école de Venise une partie de l'influence que ce peintre avait exercée sur celle de Florence. Pendant son séjour sur le territoire vénitien, il forma plusieurs élèves ; à leur tête sont Giusto Padovano, et Giovanni, et Antonio de Padoue. Vinrent ensuite le Guariento, qui florissait vers 1365, et qui, moins servile imitateur du Giotto, eut, de son vivant, une immense réputation ; puis Antonio Veneziano, le peintre le plus fameux de ces premiers temps de l'école vénitienne. Plusieurs historiens veulent qu'il soit né à Florence et qu'il n'ait dû son surnom qu'à son long séjour à Venise. Vasari, tout en le reconnaissant pour Vénitien, s'efforce de le rattacher à l'école florentine, en le faisant élève d'Agnola Gaddi ; mais Lanzi, avec la justesse d'observation qui lui est propre, remarque que son dessin et sa méthode sont en contradiction évidente avec cette assertion. En effet, on trouve dans les ouvrages d'Antonio une légèreté, une recherche, et en même temps une bizarrerie de composition qui décèlent une autre école et diffèrent complétement de la manière des peintres toscans.

Le dernier artiste vénitien du XIV[e] siècle fut Jacopo da Verona. Après lui, dans le XV[e] siècle, prit naissance, dans une île des lagunes, l'école de Murano, que Venise perfectionna par le génie des Bellini et du Squarcione, que l'on peut regarder réellement comme les pères de l'école vénitienne, et qui précédèrent les Titien, les Giorgione, les Véronèse, les Tintoret, les Sebastiani del Piombo, les Pardenone, et tant d'autres peintres illustres.

Il est assez digne de remarque qu'un Etat aussi peu important par son étendue que par sa puissance que le duché de Ferrare, qui même dès l'année 1597 perdit son indépendance et fut rangé au nombre des légations de l'Etat pontifical, ait pu former une école à part et posséder un aussi grand nombre de peintres remarquables, tels que Gelasio di Micali, qui florissait dès le XIII[e] siècle, Rambaldo et Landadio, qui vécurent au XIV[e], Galasso-Galassi, qui travaillait de 1400 à 1450, et qui, le premier, marque réellement dans l'école ;

Antonio, dont les nombreux et beaux ouvrages ne sont pas parvenus jusqu'à nous ; Lorenzo Costa, Dossi-Dosso, Bassiano, Filippi, Camillo Ricci, et surtout Benvenuto Garafalo, l'un des plus grands peintres du XVe siècle. L'école de Ferrare, éminemment classique et ennemie du mauvais goût, se fait surtout remarquer par l'exactitude historique, la vérité des costumes et la fidélité aux traditions antiques.

Nous avons pu réunir sous une même bannière tous les peintres des diverses parties des Etats romains ou vénitiens, car là il y avait unité dans les grandes données de l'école. Pour la Toscane, nous avons senti la nécessité de séparer l'école de Sienne de celle de Florence proprement dite. Nous allons voir cette nécessité se présenter d'une manière bien plus impérieuse encore. Dans la Lombardie, longtemps divisée en une foule de petits Etats indépendants les uns des autres, nous trouvons partout diversité d'origine, de principes, de maîtres, de qualités et de défauts. Nous devrons donc examiner les unes après les autres les diverses écoles répandues dans un si petit espace, et qu'on ne peut pas même appeler les rameaux d'un même arbre, car elles n'ont entre elles rien de commun. Lanzi a bien senti le besoin de cette subdivision et combien était fausse la dénomination générale d'école lombarde, dans laquelle, comme sur un lit de Procuste, on faisait pénétrer autrefois les peintres de Mantoue et de Crémone, ceux de Milan, de Modène et de Parme, sans songer à l'abîme qui sépare les Léonard de Vinci et les Jules Romain des Campi, des Corrège et des Niccolo dell' Abbati.

Les écoles lombardes remontent en général à une époque peu reculée; à peine y trouvons-nous quelque peintres antérieurs au XVIe siècle. L'école de Mantoue nous en offre cependant un de premier ordre, le Mantegna, son premier fondateur au XVe siècle, auquel elle dut cette simplicité, cette exactitude qui la firent remarquer entre toutes jusqu'au jour où Jules Romain vint, en lui donnant une impulsion puissante, lui imprimer son cachet si fier et si audacieux. L'art de faire plafonner les figures, et que les Italiens appellent le *sotto insù*, cet art, aujourd'hui si négligé, avait été inventé par le Melozzo de l'école bolonaise, mais son perfectionnement est un plus des beau titres de gloire du Montegna et de son école.

L'école de Modène peut, sans aucun doute, ainsi que celle de Parme, être regardée comme la fille de celle de Mantoue, et pourtant Modène posséda des peintres bien avant la ville des Gonzague, mais ils ne formèrent pas alors une école proprement dite, et ce ne furent que l'exemple et l'influence du Mantagna et de Jules Romain qui donnèrent de l'existence à l'école de Modène, qui, du reste, eut le talent d'emprunter à toutes les écoles les caractères qui les distinguaient. Le plus grand nom de cette école est Lorenzo Allegri, dont le plus juste titre à la gloire est d'avoir donné les premiers principes à son neveu, Antonio Allegri, si célèbre sous le nom de Corrége.

Bien que sortie, comme celle de Modène, de l'école de Mantoue, celle de

Parme ne doit pas être confondue avec elle. La première prit pour type Raphaël, celle de Parme le Corrége, qui fut son fondateur et auquel succédèrent glorieusement le Parmesan, le Lanfranc, et Michelangelo Anselmi. Malgré ses échanges avec ses rivales, celle-ci n'a rien de commun avec elles, et s'est mise tout à fait hors ligne par la connaissance des raccourcis, l'entente de la perspective, et surtout la science du clair-obscur, la richesse et la suavité incomparable de coloris.

La sobriété de détails, la force d'expression, la délicatesse du goût, l'élégance des draperies, la vérité de la couleur, la connaissance approfondie du nu, l'entente parfaite des grands effets d'ensemble, telles sont les qualités qui distinguent l'école de Crémone, qui eut d'abord pour chef le Boccacino, et ensuite les Campi, qui formèrent à Crémone une école qui offre beaucoup d'analogie avec celle fondée plus tard à Bologne par le Carrache, et qui, au XVII[e] siècle, fut illustrée surtout par le pinceau de Giuseppe Creti.

L'école milanaise n'a commencé à exister réellement qu'à la venue de Léonard de Vinci, qui, le premier, lui donna cette vigueur du clair-obscur, cette noble simplicité de composition, cette finesse de travail, cette grandeur de pensée et d'expression qui en sont les principaux caractères ; mais elle peut citer avec orgueil les noms de Bernardino Luini, Gaudenzio Ferrari, Andrea Salai, Daniel Crespi, Andrea de Saint-Gobbo, ceux des Procaccini, des Cerano, etc.

Le poëte naît poëte, et puise ses inspirations dans son propre fonds ; aussi, parfois, peut-il déjà briller et plaire à l'âge où celui qui se destine à instruire les hommes pâlit sur les livres et n'a encore rien produit ; mais aussi, plus tard, mûri par le temps et l'étude, le savant apparaît avec une érudition solide et réelle, et, dès son entrée en scène, il parle et est écouté en maître. Telle est l'école de Bologne, qui, longtemps obscure, étudiant dans le silence, empruntant à chaque école ses qualités, apprenant à éviter ses défauts, naquit tout à coup à la voix des Carrache, armée de toutes pièces, comme Minerve sortit du cerveau de Jupiter, et, après avoir appris de toutes, enseigna à toutes à son tour une imitation de la nature toujours noble, mais plus vraie que l'idéal des écoles de Rome et de Florence, et montra que, dans les arts aussi bien que dans les sciences, Bologné était digne de sa divise : *Bononia docet.*

Bologne avait bien eu dès le XIV[e] siècle un grand maître, le Franco, au XV[e] Melazzo da Forti, l'inventeur, ainsi que je l'ai dit, de l'art de faire plafonner les figures, art qu'il eut la gloire d'enseigner au Corrége ; mais ces deux artistes ne peuvent, à proprement parler, être regardés comme des chefs d'école ; on ne peut pas même donner ce titre au Francio, qui, imitateur du Pérugin, fleurit de 1490 à 1535 ; et c'est aux Carrache qu'appartient tout entière la gloire d'avoir créé cette école qu'illustrèrent après eux les Guerchini, les Guide, les Dominiquin, les Albane, les Carlo Segnani, les Leonello Spada.

Bien que n'ayant joué qu'un rôle très-secondaire parmi les écoles qui brillèrent en Italie, celle de Naples offre cependant quelques beaux noms, tels que ceux de Gennaro di Cola, d'Angelo Franco, d'Antonello de Messine, du Zingaro, de

Salimène, de Micco Spartaro, de Salvator Rosa, de Luca Giordano, du Calabrese, du chevalier d'Arpin et de Bélisaire Corenzio, qui déshonora son talent par sa basse jalousie contre le Dominiquin.

Dans les productions de cette école, nous trouverons un coloris, un feu que ne pouvaient manquer d'inspirer un beau ciel et une nature privilégiée, mais aussi presque toujours absence de noblesse, et surtout de goût, absence aussi de dessin, de cet art qui exige des études si graves, si sérieuses, si incompatibles avec ce délicieux *far niente*, paradis des Napolitains.

Il me reste, pour terminer cette longue revue, à dire quelques mots d'une école, secondaire il est vrai par son mérite réel, mais une des plus hardies par la grandeur des sujets qu'elle a osé aborder. Théâtre de guerres continuelles, le Piémont a rarement joui du repos, premier besoin des arts; aussi n'a-t-il pas eu une école suivie, une succession d'artistes non interrompue comme les autres Etats de l'Italie, et a-t-il souvent dû recourir aux artistes étrangers pour décorer ses églises et ses palais; et quand la paix permit, pendant quelque temps, à des maîtres indépendants d'exécuter quelques tableaux, ils se mirent à l'œuvre sans études préalables, et se livrèrent sans réserve à la fougue de leurs inspirations. De là l'incorrection de dessin, la sécheresse de coloris, et en même temps le grandiose de conception des œuvres de cette école, dont les principaux noms sont les Carlone, les Francavilla, les Benedetto, les Montcalva, les Luca Cambioso, les Tavarone, les Ottavia Semini, et quelques autres.

Aujourd'hui, en Italie, on chercherait vainement une école: un même genre semble avoir étendu son niveau de glace sur toute cette contrée autrefois si inégale dans sa fécondité. Une certaine pureté de dessin, une entente de composition presque toujours théâtrale, un coloris gris et de convention dans les chairs, des draperies de couleurs éclatantes, telles sont les qualités qui règnent dans les œuvres de MM. Appiani Camucchini, Agricola, Benvenuti, etc. Un seul homme peut-être semblait devoir sortir de cette ornière classique; c'était le jeune Sabatetti, génie plein de vigueur et d'énergie, et voilà qu'une mort prématurée est venue impitoyablement le ravir à l'âge de vingt-quatre ans. L'Italie possède encore de grands sculpteurs : Pampelini Demi, Barzanti, Finelli, etc.; d'habiles architectes, comme notre collègue M. Poletti, qui en ce moment restaure avec tant de bonheur Saint-Paul incendié ; mais si elle a depuis longtemps perdu la palette des Michel-Ange, des Raphaël, des Dominiquin , elle a su garder leurs plus admirables ouvrages , inappréciable dépôt qui lui assure à tout jamais dans les arts un rang que rien ne pourra lui ravir. Ce sera toujours vers son beau sol que se tourneront les pas des artistes de tous les pays qui voudront étudier ce que l'art de la peinture a produit de plus parfait et dérober quelques-unes des étincelles qui se cachent dans ses toiles magiques, chefs-d'œuvre de la foi et du génie humain.

Ernest BRETON,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DE LA SCIENCE DU BIEN-ÊTRE SOCIAL,

ET DE L'ÉCONOMIE DES ÉTATS;

PAR M. LOUIS BIANCHINI (1).

Depuis près d'un siècle on a vu, sinon éclore, du moins paraître et grandir une science qui jusqu'alors semblait n'avoir point eu de nom spécial. Ce n'est pas que l'objet qu'elle traite, le but qu'elle veut atteindre, les résultats qu'elle se flatte d'avoir obtenus n'eussent été ni tentés ni obtenus par personne ; mais elle s'empara d'un nom, le dévia de l'acception ordinaire et voulut en faire l'application par des moyens nouveaux. Pour s'attirer une bienveillante attention, elle fit profession de rechercher uniquement le bien-être des nations et surtout le bien-être du peuple. Elle s'appela *économie* ; et, comme ce substantif n'était pas inconnu, même en pratique, elle fixa l'attention en s'appelant d'abord l'*économie publique*. Cette appellation fut bientôt usée ; on vit donc paraître l'*économie civile*, puis l'*économie politique*, et encore l'*économie nationale*, ou quelquefois simplement l'*économie populaire*. En modifiant son nom elle changeait bien aussi de but, de systèmes, de moyens, et tel le lendemain voyait souvent un rêve là où son prédécesseur voyait, la veille, une réalité frappante. On se croyait bien au-dessus du vulgaire quand on se sentait la puissance de traiter des matières si abstraites et d'un ordre si relevé. C'était bien là, et seulement là, qu'on trouvait les sciences en application. Quel rang pouvaient prétendre désormais dans la série des connaissances humaines, ou la modeste littérature, ou la science des faits, etc. ? Elles restaient le partage des esprits ordinaires. Et, il faut bien le dire, ces hommes qui rendaient ainsi justice à leur propre distinction n'étaient pas admirés seulement par eux-mêmes ; il y eut un culte pour les nouveaux apôtres ; car telle est la disposition des esprits, et, aujourd'hui même, ne regardera-t-on pas comme d'un ordre supérieur certains écrivains qui vont se perdre dans une nuageuse philosophie ? Quoi qu'il en soit, l'*économie*, qualifiée comme il vous plaira, a fait un progrès immense. Y a-t-il un coin de l'Europe, et surtout de l'Amérique septentrionale, où elle n'ait des patrons, des écoles nouvelles ? Si ce n'est pas chez nous qu'elle est née, c'est chez nous du moins qu'elle s'est fait grande et prétentieuse. Ne savons-nous pas que les économistes formèrent une secte qui s'augmenta si fort qu'elle forma bientôt deux branches distinctes ? Toutes les deux, je le pense, auraient bien voulu s'associer à la secte des financiers. Quoi qu'il en soit, il est fort douteux qu'elles

(1) Un volume grand in-8°. L'ouvrage est intitulé en italien : *Della scienza del ben vivere sociale e della economia degli Stati.*

aient contribué à améliorer les finances, mais il n'est point douteux qu'elles n'aient hâté le dénoûment de la Révolution. Un autre honneur que je me sens porté à rendre à la science économique, c'est de reconnaître ici que nous lui devons l'idée de l'*Académie des Sciences morales et politiques*, et surtout l'heureuse idée du *Phalanstère*.

Je ne sais si M. Bianchini ferait les mêmes concessions à la science économique, qu'il paraît posséder aussi profondément que moi-même je la connais peu ; mais il est certain qu'il n'applaudit pas à tout ce qu'elle a montré jusqu'ici de jactance, de prétentions.

Le livre qu'il publie fera époque dans l'étude de cette science, qui, prise comme elle devrait l'être, a un objet et un but éminemment élevés, et j'ai la persuasion que jusqu'à ce jour on n'avait guère vu en Italie d'ouvrage plus sérieux et où la matière fût abordée avec une telle dose de talent et de courage. En effet, ce livre n'est qu'un volume préliminaire où il traite de la partie historique, et, s'il aborde la doctrine, ce n'est en quelque sorte que comme dans un exposé préparatoire. Les quelques lignes que je vais donner feront juger de son immense travail.

Après une préface qui serait elle-même un opuscule étendu et important sur l'économie publique, M. Bianchini, dans un premier chapitre, jette un regard rétrospectif et philosophique sur les siècles passés ; il parcourt rapidement les temps de fusion et de dissolution des peuples, rappelle le moyen âge, les tentatives de réforme faites par Charlemagne, toutes les coutumes ou institutions de l'époque, etc. ; ce qu'étaient la féodalité, la propriété, l'état de l'homme comme citoyen et comme individu ; les formes de gouvernement et d'administration, la forme ou l'assiette des impôts ou redevances, les systèmes politiques du temps, les causes de l'inégalité sociale, et cent autres sujets d'égal intérêt. S'il trouve souvent à blâmer, il ne trouve pas toujours à condamner. La législation lombarde ne pouvait manquer d'attirer son attention d'une manière spéciale, et, avec les connaissances que lui a procurées l'étude du droit, il traite de ce qu'on appelait, là comme en Allemagne et ailleurs, les *investitures* et les *bénéfices* nobles ou roturiers, etc. ; l'origine des concessions de rentes seigneuriales, l'état de la servitude personnelle ou autre, etc. Il examine la condition des fiefs ou de la féodalité en Angleterre, à Naples, en Sicile sous la domination des Normands, et par quelles ordonnances elle fut modifiée, d'abord dans ces pays, puis ailleurs. Toujours M. Bianchini se trouve ramené à considérer ce dont il parle sous son point de vue social et économique, et il termine ce chapitre par une comparaison du système politique des peuples du moyen âge et de celui qui domine aujourd'hui dans les diverses nations. C'est une manière de faire l'histoire qui nécessairement, il faut en convenir, n'était point connue autrefois, et qui seule peut nous introduire dans l'intérieur des peuples et des familles.

Au reste, tout l'ouvrage de M. Bianchini est partagé en trois livres divisés, le

premier et le dernier, chacun en neuf chapitres, quelquefois subdivisés en paragraphes ou sections. Le second livre ne renferme que cinq chapitres subdivisés de même. Je n'ai ici ni le temps ni le projet de les analyser tous; il me suffira de faire remarquer les connaissances étendues qu'ils renferment, le travail qu'ils ont demandé au savant auteur. Le premier livre est, comme on l'a pu voir dans ce que nous avons dit du premier chapitre, consacré à traiter des temps anciens, et va jusqu'au XVII[e] siècle inclusivement. Les suites de la conquête de l'Italie, les diverses mutations qui se firent sur cette terre qu'on pourrait appeler classique, non-seulement comme on le fait quand il est question des arts, mais aussi sous le rapport des formes de gouvernement et d'administration; Venise et son origine, son illustration, sa position topographique, qui en fait ou en faisait alors en quelque sorte le lien nécessaire entre le Levant et l'Italie, entre l'Asie et l'Europe; la république de Pise, celle de Florence, l'indépendance de Gênes, la puissance industrielle de Milan, fournissent des pages nourries à M. Bianchini. Il traite ainsi de l'économie publique de tous les autres Etats d'Italie, et l'on voit que naturellement ce pays est l'objet de ses études et de ses affections. Il ne pouvait donc oublier le royaume de Naples; il lui devait et il lui accorde une attention particulière, et c'est de ce pays qu'il envoie à l'Europe savante l'ouvrage que je voudrais vous faire connaître. Je le suis à mon tour avec plus d'attention quand il nous ramène en France, quand il traite, par exemple, de l'industrie et des arts dans nos contrées, quand il nous parle de l'établissement des corps de métiers chez nos pères. S'il avoue l'utilité qui en pouvait provenir et en provenait en effet, il ne dissimule pas le mal qui en résultait. La découverte du cap de Bonne-Espérance, la découverte de l'Amérique sont, comme on le pense bien, une mine riche à exploiter pour un écrivrain qui traite du commerce des peuples et de la richesse des nations. M. Bianchini ne manque pas de signaler toutes les conséquences qui en devaient suivre pour l'industrie et pour la condition des peuples de l'ancien monde, et il termine tout son premier livre par une vue générale sur ce qu'il a traité. Il ne s'est pas borné aux choses, aux gouvernements, aux Etats; dans cette partie historique, il a aussi parlé des hommes et des écrivains; il en est, je l'avoue, dont je n'aurais point cherché les noms dans sa nomenclature et sa critique; tels ceux de saint Thomas d'Aquin, de Mabillon, de Ducange, etc. Mais le judicieux auteur sait découvrir dans leurs ouvrages la face qui regarde l'économie politique et les systèmes d'administration; à plus forte raison rappellera-t-il les travaux de ceux qui ont écrit directement de la science politique ou économique. Toutes les réformes tentées au dernier siècle, tant de systèmes plus ou moins insensés de la même époque attirent son attention et ses réflexions. Après avoir jeté un premier regard avant tout sur l'Italie, comme de juste, il présente un tableau curieux de l'*Etat de la science économique en Allemagne*, puis un *Etat de la même science en France*. Il parle des écrivains de la Grande-Bretagne, car il traite longuement des écrivains de l'époque et de la grande influence que leurs ouvrages exercè-

rent sur tous les Etats de l'Europe, et de la longue liste d'écrivains que le dernier siècle lui fournit, il en tire quatre auxquels il donne la priorité ou antériorité sur tous ceux qui ont écrit de ces matières, et ces écrivains sont : *Genovesi*, *Beccaria*, *Verri*, et *Smith*. Dans un chapitre qui leur est consacré, il justifie ou explique sa préférence. Il ne manque pas néanmoins de parler longuement de nombreux écrivains français, à la tête desquels il met Raynal, des auteurs italiens, anglais, suédois, allemands, espagnols, portugais, américains, etc., qui ont écrit de la science sociale. Il a fallu à M. Bianchini des recherches assidues pour trouver et apprécier tant d'auteurs sur une science qui est loin d'être générale ; il en a découvert deux dans les Pays-Bas, un en Russie. Je ne le suivrai point dans ses investigations, je ne puis même le suivre dans les vues et les réflexions générales qu'il donne sur la révolution de 1789, laquelle il regarde comme fin d'une époque commençant à Charles-Quint ; sur les hautes questions qui tiennent au droit international, comme le système dit *continental*, la *Sainte-Alliance*, le manifeste de *non-intervention*, etc.; sur ce qu'il dit de la *traite des nègres*, des crises commerciales, etc. Je regrette surtout de ne pouvoir m'arrêter à ces riches et nombreux détails consacrés aux écrivains modernes, qu'il a trouvés partout et auxquels il veut rendre la justice qu'ils méritent. Ils sont bien plus nombreux que nous ne le soupçonnons, et les Français n'ont pas plus fourni d'écrivains politico-économiques que l'Angleterre, par exemple, l'Allemagne ou l'Italie. Il n'accorde pas à Saint-Simon et à Fourier toute la place qu'on pourrait croire ; il se borne à examiner ce qu'on pourrait extraire de leurs doctrines au profit de l'économie publique ; mais, dans la longue suite de noms français qu'il a faite de ceux qui ont écrit sur les matières économiques, j'ai été, je l'avoue, fort surpris de ne pas trouver celui de M. Pierre Leroux, car il parle des écrivains de l'époque actuelle.

Un dernier chapitre résume tout l'ouvrage en se demandant si la science de l'économie politique, au milieu de tant de divers intérêts, atteint son but et répond à l'attente qu'on peut avoir. Il termine en expliquant pourquoi, vu sa haute destinée, il l'appelle *la science du bien-être social et de l'économie des Etats*.

Il n'est peut-être pas temps de juger l'ouvrage de M. Bianchini ; je me borne donc à dire qu'au point de vue de la science historique, des considérations élevées de l'auteur, ce livre est un des plus remarquables qui aient encore paru sur cette matière si peu attrayante, si peu cultivée de l'*économie publique*, et je serais surpris s'il n'était pas bientôt traduit dans les principales langues de l'Europe.

L'abbé BADICHE,

Membre de la troisième classe.



CORRESPONDANCE.

HUITIÈME CONGRÈS SCIENTIFIQUE ITALIEN

Convoqué à Gênes pour le 14 septembre 1846.

L'institut Historique a reçu, dans les derniers jours de juin, du conseil de la présidence du huitième congrès scientifique italien : 1° le programme des expériences qui doivent avoir lieu à ce congrès sur les sciences physiques et naturelles ; 2° la circulaire annonçant l'ouverture du congrès et les conditions requises pour y être admis ; 3° une lettre invitant l'Institut Historique à nommer une députation pour le représenter à ce congrès.

Nous avions déjà annoncé, dans le dernier numéro de *l'Investigateur* (juin), l'ouverture du Congrès. Quant au programme, il nous arrive trop tard, puisque l'époque fixée pour la présentation des mémoires est passée. Nous publions ci-après la lettre d'invitation à laquelle l'Institut Historique s'empressera de répondre.

A Monsieur le président de l'Institut Historique de France.

Gênes, 21 avril 1846.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Le conseil de la présidence du huitième congrès scientifique italien a l'honneur de vous envoyer un exemplaire du programme des expériences qui doivent être faites pendant ce congrès sur les sciences physiques et naturelles.

« Le conseil de la présidence vient aujourd'hui vous inviter, Monsieur le président, à vouloir bien faire nommer par l'Institut Historique de France une députation de deux ou trois membres afin qu'ils puissent représenter l'Institut Historique au congrès de Gênes.

Le conseil de la présidence vous prie de lui faire connaître le choix de l'Institut Historique quelque temps avant l'ouverture du congrès, afin que, l'arrivée de ces représentants nous étant connue, ils puissent être inscrits et admis immédiatement sur la présentation de leurs mandats.

Nous vous prions, Monsieur le président, d'agréer les sentiments de sincère estime avec lesquels nous avons l'honneur d'être

Vos très-humbles serviteurs,

L'assesseur,
G.-C. GANDOLFI.

Le secrétaire général,
Marquis FRANCESCO PALLAVICINO.

LETTRE

DE M. W. GARDINER, MEMBRE CORRESPONDANT, A M. RENZI, SUR LA DESCRIPTION DU TÉLESCOPE DE LORD ROSS,

TRADUITE DE L'ANGLAIS PAR M. ALIX.

Leicester, le 28 mai 1846.

Mon cher collègue,

Vous trouverez ci-inclus des détails que je viens de recevoir du docteur Robinson au sujet du télescope de lord Ross. Comme cet instrument n'a pas encore atteint la perfection à laquelle il doit parvenir, je me propose plus tard de vous communiquer les nouvelles expériences qui seront transmises d'Armagh.

Je suis, etc.

William Gardiner.

TÉLESCOPE DE LORD ROSS.

Lorsque le docteur Robinson a donné, en novembre 1840, des détails sur le télescope de 3 pieds de diamètre que le comte de Ross avait fait construire, il annonça que l'intention de ce lord était d'essayer d'en faire établir un d'une dimension double : il a réussi dans cette tentative au delà de ses espérances.

Ce vaste *speculum* ou objectif métallique a été fondu le 13 avril 1842 avec des matières semblables à celles qui avaient servi pour les miroirs d'une dimension inférieure, et en employant les mêmes procédés de fusion, sauf les changements de détail qu'exigeait la grandeur énorme de cet ouvrage.

Le temps nécessaire pour refroidir et polir l'objectif, ainsi que pour faire les constructions et préparer les machines destinées à monter et à mouvoir ce télescope gigantesque, a été fort long : les années 1843 et 1844 furent employées à ces opérations. Au commencement de février 1845, les travaux étant assez avancés pour qu'on pût essayer l'instrument, le docteur Robinson et son ami sir James South furent invités à assister aux expériences. Au premier aspect on ne concevait pas comment on pouvait parvenir à mouvoir le télescope, et rien n'attirait l'attention que le tube immense et les forts piliers qui le soutenaient; mais en examinant l'œuvre en détail, on reconnut qu'on avait employé le plus ingénieux mécanisme. L'instrument était monté tout autrement que le télescope de trois pieds. Le *speculum* avec ses accessoires pesait sept fois plus que le télescope de Herschell, et on conçoit qu'il était fort difficile de le diriger. Lord Ross limita le champ des observations aux environs du méridien. Là, les astres étant à leur plus grande élévation, leur éclat est moins altéré par les influences de l'atmosphère, et leur position peut être déterminée avec plus d'exactitude. Avec une telle puissance, on ne pouvait manquer d'objets d'observation, excepté cependant à l'égard des planètes.

Malheureusement, tout le mois de février fut très-défavorable aux obser-

vations astronomiques ; mais bien que le grand objectif ne fût encore qu'imparfaitement poli, on le laissa dans son tube tant que l'on conserva l'espérance de voir la grande nébuleuse d'*Orion*, qui demeura constamment couverte par des nuages. Pendant quelques minutes du 13, il nous fut possible d'apercevoir quelques étoiles et quelques groupes ; mais la seule circonstance qui fut alors remarquable, c'est que l'on vit les étoiles de *Castor* distinctement séparées *sans lunette*, et que celles du groupe 67 *de Messier*, que Herschell a décrites comme étant de la 11ᵉ ou 12ᵉ grandeur, paraissaient pour la plupart aussi brillantes que celles de première grandeur.

Lorsque tout espoir de voir *Orion* nous eut abandonné, le miroir fut enlevé, le 3 mars, pour être poli de nouveau. Il fut replacé le lendemain dans son tube, quoique lord Ross ne jugeât pas l'opération entièrement terminée. En l'examinant avec soin, on remarqua des imperfections sur ses bords. Ses principales zones firent bien voir ξ de la Grande-Ourse avec 560 de grossissement ; mais quant à ses bords, sur 6 pouces de largeur, on reconnut, lorsque l'étoile fut jetée hors du foyer, que cette portion de l'instrument n'était pas régulière. On observa ensuite quelques étoiles doubles, bien qu'on eût employé la plupart des moments lucides dont on pût disposer, du 4 au 13 mars, à considérer des nébuleuses. Ensuite le ciel redevint nuageux. On put cependant reconnaître que l'instrument possédait une grande puissance *descriptive*, c'est-à-dire pour faire distinguer les objets. Cela fut constaté d'abord le 5 mars par l'aspect admirable de l'étoile *Régulus*, dont l'image parut ronde et nette, sans appendice ou fausse lueur ; puis par γ *du Lion* et γ *de la Vierge*, qui furent également bien vues, sous une puissance amplificative de 400 à 800 pendant une nuit peu favorable ; et encore par les satellites ou compagnons de l'Ourse, et par 245 du second catalogue de Struve, qui, n'ayant été considérées, au moyen des télescopes de Slough et de Pulkova, que comme étant de 9ᵉ et de 10ᵉ grandeur, ont paru comme de belles et brillantes étoiles.

Quant aux corps planétaires, la comète d'Arrest et la Lune ont été les seuls visibles. La première n'offrit rien de remarquable lorsqu'on l'observa le 10 mars : sa partie la plus brillante vers le centre ne fit voir aucun changement subit dans son éclat, qui indiquât un noyau solide ; il n'y en avait pas d'apparence sensible, et les plus petites étoiles répandues dans cette partie du ciel se distinguaient presque jusqu'au centre de la comète.

La lune ne devint visible que le 20 mars, et encore fûmes-nous obligés de partager le temps pendant lequel on put l'observer avec des curieux qui, s'étant emparés du télescope, se montrèrent fort peu disposés à faire place aux astronomes ; il est vrai que l'aspect de l'astre était si attrayant qu'on avait beaucoup de peine à en détourner la vue. Ainsi le docteur Robinson et son ami eurent peu de loisir pour l'observer. Toutefois leur attention fut attirée par la vue distincte des cratères des volcans nommés *Hausteen* et *Mairan* dans la carte de Beer et de Mœdler. Outre les nombreuses élévations ou collines qui ont

déjà été décrites, on en remarqua une infinité d'autres qui n'étaient pas visibles même avec le télescope de 3 pieds, et qui, avec celui-ci, paraissaient comme des grains de sable. Toutes ces matières ont-elles été vomies par les cratères? S'il en est ainsi, et si les autres cratères reproduisent le même fait, on trouverait là l'explication d'une difficulté qui s'était toujours présentée aux astronomes. Les *cratères* de la Lune diffèrent beaucoup de ceux de notre globe, particulièrement en ce que leur profondeur au-dessous de la surface générale de la planète est bien plus considérable par rapport à l'élévation de leurs bords au-dessus de cette même surface, tandis que l'étendue de leur ouverture est aussi plus grande que celle des cratères terrestres. Que sont donc devenus les matériaux qui les remplissaient? On avait supposé qu'ils se trouvaient à l'état fluide ou gazeux, lorsqu'ils ont été rejetés; mais le fait qu'on vient de rapporter semble résoudre le problème, surtout en considérant à quel point la pesanteur diminue dans la Lune, ce qui permet aux débris des volcans d'être portés beaucoup plus loin.

Un autre objet d'un curieux aspect fixa l'attention des observateurs : c'est une vallée partant du cratère nommé *Herodotus*, et courant vers le nord en serpentant comme une rivière. Ses bords élevés et leurs irrégularités se montraient visiblement. Les ombres qu'ils projetaient au dedans et au dehors auraient pu être exactement mesurées au moyen du micromètre; mais au premier coup d'œil l'ampleur de l'ombre interne montrait que cet étrange canal pénétrait profondément au-dessous de la surface de la Lune. Prenant pour échelle de comparaison les mesures données par Beer et Mœdler, il n'est pas douteux qu'on eût vu facilement des espaces de 80 à 90 mètres. Il est difficile de dire *a priori* d'une manière précise quel serait le *minimum* des espaces visibles dans la Lune avec un semblable instrument. Si nous admettons comme terme extrême les bases d'Amici, alors une distance de 311 pieds (anglais) deviendrait visible dans la Lune sous 1000 de grossissement.

La partie la plus importante des observations a porté sur les nébuleuses; et en décidant d'une manière complète la prodigieuse supériorité de cet instrument sur ceux déjà employés, ces observations ont ajouté quelques faits nouveaux aux connaissances acquises sur ces mystérieux objets.

Une liste en avait été dressée d'après le précieux catalogue de sir John Herschell (*Phil. Trans.*, 1833), comprenant celles qui, par leur éclat ou autres particularités, paraissent mériter d'être distinguées. Quarante, parmi celles-ci, ont été observées par le docteur Robinson et la plupart aussi par sir James South. On peut les partager en trois classes : 1° celles qui, disposées en rond, présentent une clarté à peu près uniforme; 2° celles qui, avec une semblable disposition, paraissent avoir un ou plusieurs nœuds; 3° et celles qui s'étendent de telle sorte qu'elles ressemblent à des bandes ou à des rayons. Les nébuleuses comprises dans la première classe, qui ont été examinées, furent facilement distinguées dans leurs éléments (resolved), même avec une lunette d'un pou-

voir amplifiant de 360 qu'on emploie pour découvrir les objets, et 854 de grossissement. Les étoiles dont ces nébuleuses se composent ont été vues à travers une brume. A 1929, on les vit pendant le crépuscule. A 1833, on reconnut que ces nébuleuses étaient composées d'une multitude d'étoiles égales à celles 13° de Messier pour la grandeur. Un accroissement d'éclat vers le centre des nébuleuses parut provenir de la distance ou profondeur plus considérable des étoiles plutôt que d'une différence dans leur grandeur. La deuxième classe offrit des phénomènes plus intéressants ; les apparences qu'on avait attribuées jusque-là à des noyaux composés d'une ou de plusieurs étoiles centrales se divisèrent en divers groupes d'étoiles plus brillantes comparativement à la multitude de petites étoiles dont ces groupes étaient entourés. Un exemple frappant de ces changements d'aspect nous fut donné par la nébuleuse 1456, *fig.* 41 *m.* 94, que le catalogue décrit comme offrant un noyau ou mamelon très-saillant. Sous 400 de grossissement, ce noyau ou point central fut reconnu pour être un vaste amas circulaire d'étoiles, avec prolongements ou filaments, au milieu desquelles on en distingua de plus grosses comme groupe central. Ce système d'arrangement (qui semble assez commun) apparaît encore dans les n°s 706, 748, 805 et plusieurs autres. On le retrouve également chez les magnifiques nébuleuses 1663 *m.* 3, 1558 *m.* 53, et 1918 *m.* 5. Dans celles-ci, dont l'éclat est vraiment admirable, outre les étoiles visibles par les autres instruments (lesquelles paraissent être de 1re ou de 2e grandeur), tout le champ est rempli d'une multitude d'autres étoiles plus petites, mais qui, en l'absence des premières, deviendraient des objets remarquables.

Le groupe intérieur, cependant, n'est pas toujours central ni disposé symétriquement ; mais il présente des nœuds très-denses, qui, quelquefois, avec des télescopes moins grands (comme dans le n° 1385), sont les seuls objets visibles, lesquels paraissent alors les uns comme des nébuleuses doubles ou jumelles, les autres comme de véritables étoiles.

Dans la nébuleuse n° 1622, *fig.* 25 *m.* 51, si connue par sa ressemblance avec la Voie lactée, ainsi que l'a remarqué sir John Herschell, l'arrangement se présente dans un ordre différent. Là encore la nébuleuse centrale consiste en un groupe sphérique de belles étoiles, comme on l'avait déjà vu avec le télescope de 3 pieds ; mais on y a distingué (au moyen de 560 de grossissement) que les étoiles situées en dehors du groupe, au lieu d'être distribuées uniformément comme on l'avait remarqué dans la plupart des autres nébuleuses, sont disposées en forme de cercle ou d'anneau, bien qu'on en aperçoive encore dans l'intérieur. Si le groupe central n'existait pas, on n'aurait en quelque sorte qu'un anneau nébuleux.

En comparant ces astres ainsi disposés avec notre système sidéral, le Dr Robinson pense que celles de nos étoiles que nous apercevons à l'œil nu et les plus brillantes parmi les télescopiques constituent le groupe central de nébuleuses, tandis que la Voie lactée représente les étoiles extérieures distribuées

en cercle irrégulier, ou seulement par couche ou *stratum*, celles-ci étant les plus petites.

Nous n'avons aucun motif pour croire que les différences que nous remarquons dans l'éclat des étoiles dépendent seulement de leurs distances, du degré de leur éloignement. 61 *du Cygne* n'est pas plus éloignée que *α de la Lyre*; encore moins devons-nous supposer que nos étoiles sont distribuées d'une manière uniforme et régulière : *Orion*, les *Pléiades*, *Præsepe*, les groupes dans *Persée*, *m.* 26 et 37, et beaucoup d'autres, sont évidemment des *nœuds* ou amas d'étoiles dans notre voisinage, dans notre groupe particulier; et si nous étions transportés dans une des profondeurs de la Voie lactée, ce serait une hypothèse arbitraire que de supposer que nous verrions les objets sous un aspect semblable à celui que nos cieux nous présentent.

Les nébuleuses de la troisième classe qui ont été observées ne semblent différer des autres qu'en ce qu'elles n'ont été vues que dans une direction oblique, ce qui fait qu'elles paraissent comme des ellipses allongées et presque *linéaires*. Dans cette position, il devenait plus difficile de distinguer leurs éléments, qui, ne présentant que leur petit axe, se montraient plus pressés, plus condensés. Alors les noyaux ou étoiles saillantes s'étendent vers les parties extérieures, comme dans la nébuleuse 602, où l'on peut distinguer trois nœuds, dont deux sont représentés dans la *fig.* 70, tout le reste étant demeuré confus. Il en est à peu près ainsi dans la 688; seulement la partie centrale est d'un aspect plus uniforme. En général, leurs noyaux sont globuleux; ils sont remarquables par la petitesse de leurs diamètres et leur apparente densité, soit que les étoiles dont ils sont formés soient moins nombreuses ou plus rapprochées que d'ordinaire. Nous en trouvons un bon exemple dans 1132 de *m.* 98 : le rayon prolongé qu'elle présente se résoud en points brillants, hormis dans ses extrémités, avec 560 de grossissement; et avec 1280 on reconnaît que son noyau se compose d'étoiles bien distinctes. 1148, déjà décrite comme « un *noyau à deux branches* avec une étoile distincte au nord, » apparut au Dr Robinson comme un cercle environnant un groupe plus brillant, avec un appendice pareil à celui de *m.* 51, « dans lequel se trouve la brillante étoile vue par Herschell. » 1357, *fig.* 37, offre un semblable aspect; le rayon et son appendice est rempli d'étoiles, mais son noyau exige une plus grande puissance amplifiante que celle dont on put disposer dans la nuit où elle fut observée. Dans la 1466, *fig.* 84, le noyau se projette des deux côtés du rayon, de sorte que son diamètre doit être plus grand que l'épaisseur de son lit extérieur.

Nous n'abandonnerons pas cette partie de notre sujet sans appeler l'attention sur ce fait qu'aucune véritable nébuleuse n'existe parmi ces nombreux objets qui ont été soumis à l'observation au hasard et sans aucun système prononcé. Tous ont apparu comme étant des groupes d'étoiles, et ceux qui par la suite offriront la même composition ajouteront de nouveaux arguments contre l'existence des *nébuleuses* proprement dites. Il y aura sans doute un grand nombre de *groupes*

dont les étoiles ne pourront jamais être distinguées avec un instrument, à raison de leur seule distance ; mais si toutes les brillantes nébuleuses placées devant le télescope sont ainsi décomposées, on devra *philosophiquement* admettre comme étant universelle cette proposition de sir J. Herschell : « *qu'une nébuleuse, au moins dans la généralité des cas, n'est autre chose qu'un groupe d'étoiles séparées et distinctes.* »

Les observations dont on vient de rendre compte suffisent pour montrer combien on doit espérer du secours de ce télescope ; mais elles ne peuvent faire connaître la véritable mesure de sa puissance, ayant été faites par des températures fort basses ; car on sait que, dans de telles circonstances, l'action des réflecteurs, même des petits, est imparfaite : ces circonstances se trouvaient donc très-défavorables pour opérer avec un aussi gigantesque *speculum*. Pendant le jour, il était généralement plus froid que l'air, et, lorsqu'on ne prenait pas les plus grandes précautions, il se couvrait de rosée. D'un autre côté, cette masse énorme de métal se refroidissait beaucoup plus lentement que l'atmosphère, et, lorsque la différence venait à augmenter, il fonctionnait mal, non à cause d'un changement survenu dans sa forme, mais probablement à raison de quelque courant d'air qui s'établissait dans le tube par cette différence de température. Il reste à savoir jusqu'à quel point on pourra remédier à cet inconvénient par des moyens mécaniques ; mais il est du moins certain qu'il n'augmentera pas dans une proportion plus grande que celle de la puissance du télescope, comme on l'avait d'abord appréhendé. Pendant les mêmes nuits, on discernait avec cet objectif aussi nettement qu'avec le 3 pieds qui n'avait qu'une puissance amplificative bien inférieure. On doit donc espérer qu'on pourra l'employer avec avantage plus fréquemment qu'on ne le supposait.

Tel qu'il est, le Dr Robinson félicite l'Académie et le pays de posséder ce prodigieux instrument ; aucun de ceux qui existent ne saurait l'égaler, et il est probable qu'on ne parviendra pas à le surpasser. Il nous est rapporté que le gouvernement français, sur la proposition de M. Arago, s'occupe de la construction d'une lunette achromatique qui doit avoir 56 pouces de diamètre. Dans la supposition où des disques en verre homogène de cette dimension pourraient être fondus et terminés, il surviendra d'autres difficultés. L'opticien qui s'est chargé de les construire a établi que leur poids ne serait pas au-dessous de 400 kilogr. Etant montés, ils devront être élevés et soutenus par deux supports latéraux au plus, et l'on sait que des pressions même modérées produisent dans des verres une double réfraction, ce qui rend un objectif bien défectueux. Mais lors même qu'on parviendrait à éviter toute altération de courbure provenant du poids de la lentille, un tel objectif serait loin de donner autant de lumière que notre 6 pieds.

On dit aussi qu'un souverain du Nord, qui encourage l'astronomie avec autant de générosité que de zèle, préside à la construction d'un réflecteur encore plus grand. Personne, si cela est, ne s'en réjouira plus que lord Ross. Ce n'est pas le désir d'avoir ce que nul autre ne possède, ou de voir ce qu'aucun autre

n'a vu, qui l'a déterminé à persévérer pendant plusieurs années dans l'accomplissement de son œuvre; si tel avait été son dessein, il aurait gardé pour lui ses procédés au lieu d'ouvrir ses ateliers sans réserve à tous ceux qui voudraient marcher sur ses traces, et de communiquer, de la manière la plus libérale, les résultats de ses longues et pénibles expériences. Son seul but est d'étendre le domaine de la science astronomique, et plus de semblables instruments deviendront communs, plus on pourra faire de progrès dans cette belle et noble carrière.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DES MOIS DE MAI — JUIN 1846.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 6 mai, sous la présidence de M. Brillouin. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : les *Archives historiques italiennes*, par M. Vieusseux, neuvième volume, et appendice n° 11. M. Buchet de Cublize, rapporteur de la commission pour la vérification des titres de M. Daupy, étant absent, l'admission de ce candidat est renvoyée à la prochaine séance. Le congrès prochain absorbe, en quelque sorte, les travaux des membres de la classe.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 13 mai, sous la présidence de M. Alix, président. M. Trémolière, secrétaire, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. Les livres offerts à la classe sont: *Bulletin de l'institutrice*, par M. Lévi Alvarès; *le Génie des Femmes*, journal de M. Cellier du Fayel, mai 1846; brochure de M. Neyen, notre collègue de Luxembourg, sur *la Succession des princes régnants du Luxembourg; les Miracles du paganisme*, drame en deux actes et en vers par notre collègue M. Guinoyseau: rapporteur M. Alix; *Ode* de notre collègue M. Théophile Mercier *sur l'attentat de Fontainebleau*. MM. le comte Le Peletier d'Aunay et baron Taylor présentent, comme candidats à la classe, MM. Emile Deschamps, homme de lettres, et J. Barbier, avocat à la Cour royale. La commission pour examiner les titres des candidats est composée de MM. d'Aunay, Alix et Trémolière. M. Alix lit à la classe une notice sur la brochure de M. Neyen, qui est renvoyée à l'article *Chronique* de notre journal.

La première et la deuxième classe ont tenu leurs séances avant le congrès.

*** Le 17 juin 1846, la troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. l'abbé Laroque, président. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. On lit ensuite une lettre de M. Chassériau qui adresse des re-

merciements pour le compte-rendu de son ouvrage sur l'*Histoire de la marine française*. Les livres offerts à la classe sont : le *Journal militaire italien*, par Gherardi Dragomanni, nº 1 à 13, Florence; *Revue du droit français et étrangers*, par MM. Valette, Fœlix et Duvergier, février, mars et avril 1846 ; l'*Album*, journal italien dirigé par M. le chevalier d'Angeli, à Rome, du nº 1 à 8 ; *Cours complet théorique et pratique d'arithmétique*, par M. Rivail ; *Annales universelles de statistique*, avril et mai, Milan ; *Journal de l'institut lombard*, avril et mai, Milan ; *Compte-rendu de l'Académie royale des Sciences de Naples*, novembre et décembre 1845, janvier, février 1846 ; *Parallèle des traditions mythologiques*, par M. Gorblet ; *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube*, tomes 1 à 3 ; *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, Paris, mars et avril 1846 ; *Revue magnétique*, janvier 1846 ; *Bulletin de la Société d'agriculture de Limoges* ; *Solutions raisonnées des questions et problèmes d'arithmétique et de géométrie usuelles*, par M. Rivail ; *Travaux de la commission hydrométrique de Lyon*, par notre collègue M. Lortet, de Lyon ; *il Severino*, journal médico-chirurgical, par M. Castellacci, Naples.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. B. Jullien sur l'ouvrage de M. Patin, de l'Académie, ayant pour titre : *Études sur les tragiques grecs*. Ce rapport, dont la lecture est écoutée avec plaisir, est renvoyé au comité du journal. M. Masson lit son rapport sur les *Coutumes du bailliage d'Amiens*, ouvrage de M. A. Bouthors, publié par la Société des antiquaires de Picardie. Après quelques observations de MM. l'abbé Badiche, l'abbé Auger, B. Jullien et Brillouin, ce rapport est renvoyé, par scrutin secret, au comité du journal. M. l'abbé Badiche est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. Bianchini, notre correspondant de Naples, ayant pour titre : *de la Science du bien-être social et de l'économie des Etats*. MM. Masson, B. Jullien et l'abbé Auger adressent au rapporteur quelques questions auxquelles M. Badiche s'empresse de répondre. Le rapport est renvoyé, par vote au scrutin secret, au comité du journal.

*** Le 24 juin 1846, la quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée sous la présidence de M. Foyatier. M. Marcellin, secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. On communique à la classe une lettre de notre collègue, M. Gauthier-Stirum, adressée à M. l'administrateur, par laquelle il fait connaître qu'on a découvert sur le bord de la Saône une défense d'éléphant appartenant, suivant M. Stirum, à une race d'éléphant fossile. Notre collègue promet de nous envoyer le dessin de cette défense, avec d'autres notices importantes. MM. le chevalier de Pantini, notre collègue à Rome, et Renzi présentent, comme candidat à la classe, M. le chevalier d'Angeli, directeur du journal l'*Album*, de Rome, et rédacteur du *Diario*, journal du gouvernement, qui se publie dans la même ville. La commission nommée par M. le président pour vérifier les titres du candidat est composée de MM. Foyatier, Marcellin et Brillouin. La

classe reçoit le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*; le *Discours* (en anglais) de notre honorable collègue M. Gardiner, de Londres, *sur la statue érigée à Beethoven à Bonn*; cet intéressant travail, fait par un juge compétent de la science musicale, a été renvoyé au comité du journal.

M. Marcellin communique à la classe une notice historique sur plusieurs monuments de la Sicile, et notamment sur l'église de Mont-Réale de Palerme. Renvoi au comité du journal.

*** L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 26 juin 1846 sous la présidence de M. Alix. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est lu et adopté sans observation. On communique ensuite à l'assemblée générale une lettre de notre collègue M. l'abbé Orsières, relativement à une note insérée, après sa lettre, sur les antiquités de la ville d'Aoste. M. Orsières soutient que l'orthographe de l'adjectif *pennines* du mot Alpes, dont il a été question dans son article (voy. nº 140 de *l'Investig.*, p. 148), doit être maintenue telle qu'il l'a donnée dans ledit article; il ne pense pas qu'on puisse écrire *pœnines* ainsi qu'on le lui a fait remarquer. M. le secrétaire lit la liste des ouvrages offerts à l'Institut Historique pendant les deux mois; des remerciements sont votés aux donateurs. M. Latour, secrétaire des commandements de S. A. R. Mgr le duc de Montpensier, fait hommage à l'Institut Historique, au nom de M. le comte Carlo Leoni, de Padoue, des ouvrages suivants: *Œuvres historiques*, *Cent Inscriptions monumentales*, *Vie de Pétrarque* (en italien). M. Léopardi fait hommage à l'Institut Historique des volumes septième et huitième de l'*Histoire universelle* de M. Cesar Cantù, traduite par lui et par M. Aroux.

L'assemblée, émue encore par le succès qu'a obtenu son dernier congrès, s'entretient vivement sur l'activité qu'a déployée notre honorable président, M. le baron Taylor, sur le développement scientifique qu'il lui a donné, ainsi que sur les savants mémoires de nos collègues qui ont rivalisé de zèle et de savoir pour obtenir des résultats si utiles à la science historique. R.

CHRONIQUE.

HISTOIRE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PAR M. BOUCHARLAT.

Comme le feu subtil qui s'éteint dans les airs,
Le génie, émané de cent climats divers,
Mourrait d'inaction si, dans la Béotie,
Des lettres on n'avait importé la magie,
De tant d'arts précieux qui, charmant les humains,
Des siècles confondus les rend contemporains,

merciements pour le compte-rendu de son ouvrage sur l'*Histoire de la marine française*. Les livres offerts à la classe sont : le *Journal militaire italien*, par Gherardi Dragomanni, nº 1 à 13, Florence; *Revue du droit français et étranger*, par MM. Valette, Fœlix et Duvergier, février, mars et avril 1846 ; l'*Album*, journal italien dirigé par M. le chevalier d'Angeli, à Rome, du nº 1 à 8 ; *Cours complet théorique et pratique d'arithmétique*, par M. Rivail ; *Annales universelles de statistique*, avril et mai, Milan ; *Journal de l'institut lombard*, avril et mai, Milan ; *Compte-rendu de l'Académie royale des Sciences de Naples*, novembre et décembre 1845, janvier, février 1846 ; *Parallèle des traditions mythologiques*, par M. Gorblet ; *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube*, tomes 1 à 3 ; *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, Paris, mars et avril 1846 ; *Revue magnétique*, janvier 1846 ; *Bulletin de la Société d'agriculture de Limoges* ; *Solutions raisonnées des questions et problèmes d'arithmétique et de géométrie usuelles*, par M. Rivail ; *Travaux de la commission hydrométrique de Lyon*, par notre collègue M. Lortet, de Lyon ; *il Severino*, journal médico-chirurgical, par M. Castellacci, Naples.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. B. Jullien sur l'ouvrage de M. Patin, de l'Académie, ayant pour titre : *Études sur les tragiques grecs*. Ce rapport, dont la lecture est écoutée avec plaisir, est renvoyé au comité du journal. M. Masson lit son rapport sur les *Coutumes du bailliage d'Amiens*, ouvrage de M. A. Bouthors, publié par la Société des antiquaires de Picardie. Après quelques observations de MM. l'abbé Badiche, l'abbé Auger, B. Jullien et Brillouin, ce rapport est renvoyé, par scrutin secret, au comité du journal. M. l'abbé Badiche est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. Bianchini, notre correspondant de Naples, ayant pour titre : *de la Science du bien-être social et de l'économie des Etats*. MM. Masson, B. Jullien et l'abbé Auger adressent au rapporteur quelques questions auxquelles M. Badiche s'empresse de répondre. Le rapport est renvoyé, par vote au scrutin secret, au comité du journal.

*** Le 24 juin 1846, la quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée sous la présidence de M. Foyatier. M. Marcellin, secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. On communique à la classe une lettre de notre collègue, M. Gauthier-Stirum, adressée à M. l'administrateur, par laquelle il fait connaître qu'on a découvert sur le bord de la Saône une défense d'éléphant appartenant, suivant M. Stirum, à une race d'éléphant fossile. Notre collègue promet de nous envoyer le dessin de cette défense, avec d'autres notices importantes. MM. le chevalier de Pantini, notre collègue à Rome, et Renzi présentent, comme candidat à la classe, M. le chevalier d'Angeli, directeur du journal l'*Album*, de Rome, et rédacteur du *Diario*, journal du gouvernement, qui se publie dans la même ville. La commission nommée par M. le président pour vérifier les titres du candidat est composée de MM. Foyatier, Marcellin et Brillouin. La

classe reçoit le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*; le *Discours* (en anglais) de notre honorable collègue M. Gardiner, de Londres, *sur la statue érigée à Beethoven à Bonn*; cet intéressant travail, fait par un juge compétent de la science musicale, a été renvoyé au comité du journal.

M. Marcellin communique à la classe une notice historique sur plusieurs monuments de la Sicile, et notamment sur l'église de Mont-Réale de Palerme. Renvoi au comité du journal.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 26 juin 1846 sous la présidence de M. Alix. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est lu et adopté sans observation. On communique ensuite à l'assemblée générale une lettre de notre collègue M. l'abbé Orsières, relativement à une note insérée, après sa lettre, sur les antiquités de la ville d'Aoste. M. Orsières soutient que l'orthographe de l'adjectif *pennines* du mot Alpes, dont il a été question dans son article (voy. nº 140 de *l'Investig.*, p. 148), doit être maintenue telle qu'il l'a donnée dans ledit article ; il ne pense pas qu'on puisse écrire *pœnines* ainsi qu'on le lui a fait remarquer. M. le secrétaire lit la liste des ouvrages offerts à l'Institut Historique pendant les deux mois; des remerciements sont votés aux donateurs. M. Latour, secrétaire des commandements de S. A. R. Mgr le duc de Montpensier, fait hommage à l'Institut Historique, au nom de M. le comte Carlo Leoni, de Padoue, des ouvrages suivants : *Œuvres historiques*, *Cent Inscriptions monumentales*, *Vie de Pétrarque* (en italien). M. Léopardi fait hommage à l'Institut Historique des volumes septième et huitième de l'*Histoire universelle* de M. Cesar Cantù, traduite par lui et par M. Aroux.

L'assemblée, émue encore par le succès qu'a obtenu son dernier congrès, s'entretient vivement sur l'activité qu'a déployée notre honorable président, M. le baron Taylor, sur le développement scientifique qu'il lui a donné, ainsi que sur les savants mémoires de nos collègues qui ont rivalisé de zèle et de savoir pour obtenir des résultats si utiles à la science historique. R.

CHRONIQUE.

HISTOIRE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PAR M. BOUCHARLAT.

Comme le feu subtil qui s'éteint dans les airs,
Le génie, émané de cent climats divers,
Mourrait d'inaction si, dans la Béotie,
Des lettres on n'avait importé la magie,
Du nectar précieux qui, charmant les humains,
Des siècles confondus les rend contemporains,

Unissant à la fois Leibniz et Démocrite,
Archimède et Newton, Virgile et Théocrite;
Mais, sans les exhumer des archives du temps,
Le hasard rassembla des hommes éminents,
Quand Lagrange et Laplace ouvrirent dans la France
L'ère polytechnique aux fils de la science,
Perpétuant la gloire au palais des Condé (1)
Par un grand monument (2) sur l'infini fondé.
Ici Monge, au sortir de ses savantes veilles,
De sa géométrie (3) enseignait les merveilles,
Et, sur un tableau noir, déroulait les ressorts
Qui, des corps, dans l'espace, enchaînent les rapports.

Là, prompt à mesurer la force magnétique,
Hassenfratz dirigeait le fluide électrique;
Fourcroy, de l'atmosphère hardi dominateur,
De nos différents gaz captivait la vapeur (4);
Guitton-Morveau (5), des corps, par sa nomenclature,
Classant les éléments, indiquait leur nature;
Haüy calculait la forme des cristaux,
Et Prony, dirigé vers des sentiers nouveaux,
De Lagrange empruntant l'esprit analytique,
Sous trois dimensions plaçait la mécanique (6).
Ces illustres savants, ces mortels demi-dieux,
Virent récompenser leur zèle généreux.

Jamais l'enthousiasme en sa brûlante ivresse
N'avait tant exalté l'ardeur de la jeunesse :
On eût dit que, semblable au père des humains
Qu'instruisait, dans Milton, la voix des séraphins,
Le disciple d'Euclide admirait en silence

(1) L'Ecole Polytechnique, où les élèves étaient d'abord externes, fut primitivement placée dans le palais des princes de Condé et de Conti, occupé maintenant par le Corps législatif.

(2) Ce monument est celui du *Calcul de l'infini*, autrement dit le *Calcul différentiel*, base de l'enseignement mathématique de l'Ecole Polytechnique.

(3) La *Géométrie descriptive.*

(4) La connaissance des gaz, nouvelle à l'époque de la fondation de l'Ecole Polytechnique, renversa la doctrine des quatre éléments des anciens, et la composition et décomposition de l'eau fut une superbe expérience qu'on mit sous les yeux des élèves.

(5) L'illustre Berthollet ne contribua pas moins que Guitton-Morveau aux progrès de la chimie.

(6) La mécanique représente la nature telle qu'elle est, depuis que Euler, Lagrange et Monge, par sa géométrie analytique, considèrent les corps dans l'espace et non dans un plan comme le supposaient les auteurs contemporains; aussi ces géomètres ne donnaient-ils qu'une équation du mouvement, tandis que les modernes en donnent trois.

De ce vaste univers la superbe ordonnance (1).
Pour lui plus de Paris ; ses spectacles, ses jeux,
Ses plaisirs enivrants s'éclipsaient à ses yeux ;
Son luxe était un rêve, et la célèbre École
Comme dans un désert élevait sa coupole.
C'est là que la pensée épurant le mortel
Était son aliment, le monde son autel.
Alors apparaissait, dans sa première phase,
Des modernes cités le plus fameux gymnase.
La Grèce eut ses beaux jours ; mais son meilleur esprit
Croyait à nos efforts le savoir interdit :
Tant Socrate (2) opposait ses doutes téméraires
Aux sciences qu'en vain il traitait de chimères !
Ah ! pouvait-il prévoir les travaux inouïs
D'Eudoxe, d'Archimède et de Timocharis !
Eût-il imaginé que dans Alexandrie
Hipparque porterait si haut l'astronomie,
Et qu'un Erathosthène (3) oserait le premier
Assigner le circuit de notre globe entier,
Et qu'il mesurerait, dans leur rencontre oblique,
L'angle que l'équateur forme avec l'écliptique (4) !

Ce n'était rien encor : transfuge en nos climats,
La science y devait marcher à plus grands pas.
L'algèbre, dont l'esprit augmente la lumière,
Du calcul intégral devint la devancière ;
Et ces puissants leviers soulevant l'univers
Nous livrèrent les lois de ces mondes divers.
Leurs perturbations, leurs phases, leurs orbites,
Leurs distances, leurs poids, leurs nœuds, leurs satellites,
Et la comète errante en son immense cours,
Rien n'est plus un mystère aux savants de nos jours.

(1) Les mécaniques de Laplace, de Lagrange, de Poisson, et, si j'ose le dire, la mienne, ont pour objet de démontrer toutes les lois de l'univers, à commencer par celles de Keppler, que ce grand homme ne fit que soupçonner.

(2) Socrate, voyant que les philosophes de son temps ne se livraient qu'à des conjectures, renonça à l'étude des sciences pour se renfermer dans celle de la morale.

(3) C'est une chose admirable qu'Eratosthène ait pu, quoique imparfaitement, évaluer la circonférence de la terre, et, par là, en déterminer le diamètre, ce qui était nécessaire pour mesurer sa distance au soleil et aux autres planètes.

(4) Eratosthène mesura l'obliquité de l'écliptique, d'où dérivent les saisons. Sans cette obliquité, nous aurions un été perpétuel ; mais pour cela il eût fallu que la force d'impulsion qui, combinée à l'attraction, détermine le mouvement annuel de la terre, eût passé par le centre de gravité, ce qui est une chance contre des milliers d'autres.

Fière de ses hochets, l'École du Portique
N'est donc point comparable à la Polytechnique :
Ainsi de toutes parts des travaux étonnants
Se succèdent sans fin dans les deux continents ;
La routine en gémit, car toujours elle appelle
L'image du passé qui grandit devant elle.

Délaissant Perronet, si nos ingénieurs
Étonnent les regads de ses admirateurs,
Si partout des agents créés par la science
Sur la terre et les mers étendent leur puissance,
Si, par des viaducs, des tunnels, des canaux,
La vapeur envahit des passages nouveaux ;
Si les chemins de fer, en rapprochant nos villes,
Leur livrent les produits de nos plaines fertiles,
D'où dérive le cours de ces prospérités ?
De l'art qui de la poudre arrache les cités.

Mais l'art, à qui doit-il un élan si rapide ?
A l'école dont Monge était le premier guide.
Honneur donc mille fois à ce digne savant
Qui, du fond de la tombe, est parmi nous vivant !
Honneur à notre siècle, où l'esprit réalise
Par ce grand professeur l'espérance promise,
Où la science, éparse entre cent mille mains,
Semble dans un seul être unir tous les humains,
Et, par des sens exquis doublant notre existence,
Fait sur le monde entier régner l'intelligence !

— Nous nous empressons de publier la copie d'une communication faite à l'Institut de France (Académie des Sciences) par M. Cervelleri, laquelle nous a été envoyée par notre honorable collègue M. Ferdinand di Luca, membre de l'Académie royale des Sciences, et secrétaire général de la Société royale bourbonnienne de Naples.

De la décomposition des calculs dans la vessie par le moyen de l'électricité, communication faite à l'Institut de France (Paris), par le docteur Cervelleri, de Naples. — Je prends la liberté d'informer l'académie du résultat de mes expériences ; je soumettrai ensuite mon travail à son haut jugement, alors que j'aurai recueilli un nombre satisfaisant d'observations.

« Tous mes essais n'ont été faits que sur des calculs composés d'acide urique ou d'urats ; je les ai soumis à l'action des courants pendant le cours de huit à douze heures. Après ce temps, le calcul s'est réduit presque entièrement en

poudre blanche. De petits morceaux de cette substance, restés entiers, sont devenus friables comme s'ils avaient été calcinés ; leur surface est raboteuse, rongée, blanchâtre du côté où les courants l'ont saisie, tandis que, du côté opposé, ils offrent la couleur et les autres caractères qui sont propres aux calculs, de manière que les points décomposés tombent en poussière, les autres restant durs, intacts comme à leur état naturel.

L'urine elle-même se montre très-propre à favoriser le passage et l'action des courants d'une manière admirable et rapide à la fois ; ainsi je n'ai travaillé que quatre heures sur un calcul assez dur, et la décomposition a eu lieu comme à l'ordinaire.

Dans toutes mes expériences, je me suis assuré que ni l'urètre, ni la vessie ne souffraient nullement de l'opération. Les courants parcourent un cercle isolé et n'agissent que sur des points déterminés ; ils n'atteignent que le ciment organique et le détruisent. Par cette décomposition les substances qui composent le calcul vont se précipiter et se dissoudre dans le liquide. C'est un fait assez important que les couches plus ou moins profondes qui recouvrent les calculs soumis à l'action de la pile, essayée, dans quelques expériences, ne contenaient que de l'acide urique, tandis que la substance organique qui produisait les adhérences n'existait plus. Poussée par les courants, elle abandonne le calcul, dont les principes sont par cela obligés de se séparer.

Toutes les précautions ont été prises pour prévenir ou arrêter les événements fâcheux qui, pendant l'opération, pourraient se développer. Dans l'usage de l'appareil que j'ai inventé et fait construire, il n'est point nécessaire de forcer l'urètre par l'introduction d'aucun gros instrument, ni d'habituer la vessie à une distension forcée et douloureuse. Les effets dangereux et souvent mortels de ces pratiques sont assez communs pour qu'il soit nécessaire de les rappeler.

Quand tout est prêt, on met la pile en activité, et les courants passent, sans que le malade puisse en apercevoir ou ressentir la présence. Les douleurs qu'il souffre par les manœuvres de l'opération sont peu de chose en comparaison de celles qui sont produites par la présence de la pierre dans la vessie.

De toutes les méthodes incruentes (sans effusion de sang) inventées pour détruire la pierre, je crois qu'aucune ne remplit comme celle-ci le but d'une manière sûre et certaine.

L'invention de l'immortel Italien qui, au commencement de ce siècle, a fait faire tant de progrès aux sciences et à la civilisation, va rendre peut-être à l'humanité souffrante un de ces services qui ont toujours été l'objet des vœux des savants.

—Nos honorables collègues apprendront avec plaisir que M. l'abbé Audierne, membre correspondant de l'Institut Historique et inspecteur des monuments religieux, a été décoré de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Ode de M. Théophile Mercier sur l'événement de Fontainebleau.

Brochure sur l'Histoire des comtes de Luxembourg, par M. Neyen.

Nouvelle sténographie universelle, en dix leçons et sans maître, applicable à toutes les langues, par Joseph Plantier. Paris, 1845.

Illustrazione del fonte di Manduria nel Sasenlino, par G. Costa. Naples.

Travaux de l'Académie Pontanienne de Naples, dédiés au septième congrès des savants italiens, à Gênes.

Bulletin de l'Académie Pontanienne, 1846.

Compte rendu (Rendi conto) des séances et travaux de l'Académie royale de Sciences de Naples, mars et avril 1846.

Histoire universelle, par César Cantù, traduite par MM. Léopardi et Aroux, septième et huitième volumes. Paris chez Didot frères.

Société d'Agriculture, sciences et arts de Meaux, années 1843 et 1844.

Revue de droit français et étranger, par MM. Foelix, Duvergier et Valette, juin 1846.

Annali universali di statistica (Annales universelles de statistique), mois de juin 1846. Milan.

Compte-rendu de l'Académie royale des sciences de Naples, mars et avril 1846.

Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques, par M. Lucas Championnière, juin 1846. Paris.

Dictionnaire anglais-français, par M. Spiens. 1 gros vol. in-8o, librairie européenne de Baudry, éditeur, quai Malaquais, 3. Paris.

Annuaire des Lettres, des Arts et des Théâtres du journal LE CONSTITUTIONNEL, avec illustrations. Paris, 1846.

Pétrarque, Sonnets, Canzone, Ballades, Sextines, traduites par le comte Anatole de Montesquiou, pair de France. 2e édition ; librairie Amyot. Paris.

Catalogo dei manoscritti possedati dal marchese Gino Capponi (Catalogue des manuscrits possédés par M. le marquis Capponi). Florence, 1845.

La grotte de Collepardo et ses environs, par M. Dominique Santucci. Paris, 1845.

Les Chants des Vaincus, par Mme Louise Colet. Un beau vol. in-8o orné des magnifiques portraits de l'auteur, de Charlotte Corday et de Mme Roland. Prix : 6 fr. Chez René et Ce.

Voyage autour de la Chambre des Députés, par un Slave. Un beau vol. in-8o orné de portraits. Prix : 5 fr. Chez René et Ce.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien. — 105e livraison, M. DE BARANTE. — Sous presse : UHLAND et WALTER SCOTT. Chez René et Ce.

A. RENZI,
Administrateur.

ALIX,
Secrétaire adjoint par intérim.



MÉMOIRES.

SUR LA MÉTHODE PHILOSOPHIQUE DE DESCARTES,

lu au Congrès historique de 1846, le samedi 30 mai.

Mesdames et Messieurs,

On est quelquefois entraîné plus loin qu'on ne l'avait pensé et l'expérience montre chaque jour qu'on doit se tenir en garde contre les affections les plus innocentes, les plus légitimes. Aujourd'hui, notamment, je me trouve obligé de convenir que je n'avais pas prévu jusqu'où me conduirait une discussion qui s'est élevée dans cette enceinte et qu'un simple mot avait provoquée. Il ne s'agit point d'affection, penserez-vous, puisqu'on discutait; mais ne savez-vous point qu'une discussion s'anime, surtout quand il s'y mêle une affection froissée? Et, d'après ce seul mot, je ne doute pas que vous ne soupçonniez l'amour-propre ou tout autre amour mis en jeu. Je serais mal reçu en voulant le nier: une de mes affections était froissée, et j'ai parlé alors avec une certaine vivacité. On avait employé une expression de blâme en parlant de Descartes, pour lequel je suis rempli d'amour et de respect: j'ai pris le parti de Descartes; j'ai soutenu qu'il était et qu'il est à la tête des philosophes et des savants, qu'il ne mérite pas le reproche qui lui était adressé, et j'en suis venu jusqu'à dire : *Descartes, c'est la philosophie*. Je ne redoutais pas alors le mécontentement de celui qui parlait et qui, aussi modeste qu'il est éclairé, me semblait digne d'aimer Descartes; qui, en effet, depuis, s'est expliqué sur ce grand homme comme s'expliquent tous ceux dont l'esprit n'est point prévenu, dont les études ont pénétré ce qu'il y a de raison, de sagesse, de profondeur dans cet admirable génie. Mais alors je pensais à ce système de dénigrement qui, depuis quelques années, s'est établi dans une certaine classe d'écrivains, et qui, renouvelant les anathèmes lancés par un trop célèbre innovateur, tendrait à faire considérer Descartes comme l'ennemi de la religion, le perturbateur de la vraie philosophie. J'ai donc réclamé, j'ai relevé le drapeau que l'on veut abattre, et voyez le résultat: il en est arrivé que je suis obligé de livrer un assaut redoutable, de soutenir à mon tour des attaques, et de blâmer peut-être des personnes que j'estime, des hommes qui sont honorés, mais qui, égarés de bonne foi, j'en suis convaincu, n'en sont pas moins dangereux pour les saines doctrines, puisqu'ils rabaissent et repoussent un de leurs plus puissants défenseurs.

En effet, la méthode philosophique de Descartes nous semble la sauvegarde et de la philosophie et de la religion. Nous pensons à ce sujet comme le vénérable abbé Boyer, qui écrivait : « Qu'est-ce que Descartes et sa doctrine, si détes-
« tée par des hommes d'une orthodoxie si sévère?..... Et l'on n'est pas peu
« étonné d'apprendre que Descartes est le plus grand homme de son époque, et

« peut-être le génie le plus vaste, le plus hardi, le plus créateur qui ait honoré « l'humanité tout entière. » Nous pensons comme l'illustre Emery, qui fut admiré par Napoléon et qui se prosternait ainsi devant Descartes : « Telles étaient « l'étendue et la vaste capacité de son génie, qu'il n'est aucun genre de doctrine « ou de littérature dans laquelle il n'eût pu s'illustrer. » Et c'est à la suite des plus imposants suffrages de tous les temps et de tous les pays que ces deux juges nos contemporains ont ainsi prononcé. En effet, dit un écrivain tout récent : « A la voix de Descartes, il se fait comme une levée en masse d'hommes de gé« nie. Quelle école où, pour ne signaler que les plus illustres, paraissent Male« branche, Leibniz, Bossuet, Fénelon, Arnauld, Pascal, Borelli, Newton, Huy« ghens, les Bernouili, Euler !... Oui, l'école cartésienne préside à la grande « rénovation des sciences physiques et mathématiques. » Et pendant que M. F. Huet parle ainsi des sciences ordinaires, nous trouvons pour la science de la religion ces paroles dans M. Boyer : « La doctrine cartésienne, c'est-à-dire catho« lique, peut seule concilier dans un juste accord les droits de la raison et de la « foi. » De son côté, M. Cousin proclame que *le cartésianisme est notre vraie philosophie nationale.*

Cependant il faut convenir que le suffrage de M. Cousin, tant soit peu suspect en fait d'orthodoxie, et surtout celui de quelques hommes peu attentifs, ou mal disposés, ont exposé Descartes aux soupçons, à la défiance, à l'opposition de ceux qui regardent la religion et les libertés qu'elle enseigne comme la base principale de la morale et de la société. Des philosophes téméraires, des sectaires audacieux ont voulu faire honneur à Descartes de ses observations et de sa méthode, comme si elles étaient la source du *rationalisme*, de ce système qui, repoussant toute révélation, égalant l'esprit de l'homme à l'intelligence suprême, ne veut admettre que ce que la raison pénètre et comprend, et qui exclut par conséquent tout ce qui est mystère, tout ce qui est miracle. Ces messieurs, pour censurer l'Église et paraître plus habiles que les hommes qui croient à l'Évangile, confondent exprès les faits les mieux prouvés et les plus authentiques avec les ruses ou les déceptions de l'esprit de parti ou de la superstition. Quand il fut bien reconnu que les fauteurs d'une secte condamnée abusaient de la crédulité du peuple de Paris, l'autorité civile intervint, et un plaisant imagina cette inscription :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Les prétendus savants dont nous parlons voudraient le lui interdire partout. Nous prouverons que ce n'est point Descartes qui est ainsi *rationaliste*, et qu'il ne mérite *ni cet excès d'honneur* de leur part, ni les censures que d'autres lui lancent. Nous montrerons combien celles que lui lancèrent d'abord les universités et la Sorbonne étaient mal dirigées et formées d'éléments bizarres.

Il arriva à Descartes ce qui arrive en général aux inventeurs, aux promo-

teurs de nouvelles doctrines, aux hommes de génie. Il ne fut d'abord ni compris ni apprécié. L'université d'Angers souleva, la première, des objections et des critiques. Le célèbre *Huet*, évêque d'Avranches, composa un traité pour censurer ce nouveau système. Et, en 1674, l'Université de Paris se proposait de présenter une requête au Parlement pour demander que l'enseignement de la philosophie de Descartes fût interdit dans les écoles. La chose était si sérieusement poursuivie que, un jour, M. de Lamoignon dit à Boileau que, si en effet, l'Université faisait cette demande, le Parlement ne pouvait se dispenser de l'accueillir. Alors Boileau s'entendit avec Racine et quelques autres de ses amis, et se rappelant la maxime d'Horace qui dit que les grandes affaires sont presque toujours terminées par le ridicule, plus sûrement que par la sévérité;

Ridiculum acri
Fortius ac melius magnas plerumque secat res.

ils publièrent cet *arrêt burlesque*, qui plus d'une fois vous a fait sourire, et qui épargna au Parlement une fausse mesure. Cet *arrêt* fut un *service*. Il entre dans notre sujet de vous en citer quelques *considérants* et quelques *dispositions*.

« Vu par la Cour (du Parnasse) la requête présentée par les régents, maitres-ès-arts, docteurs et professeurs de l'Université..... contenant que, depuis quelques-années, une inconnue surnommée la Raison auroit entrepris d'entrer par force dans les écoles de ladite Université; et, pour cet effet, à l'aide de certains quidams factieux, prenant les surnoms de Gassendistes, Cartésiens, Malebranchistes et Pourchotistes, gens sans aveu, se seroit mise en état d'en expulser ledit Aristote...; puis, par un attentat et voie de fait énorme contre la Faculté de médecine, se seroit ingérée de guérir... quantité de fièvres intermittentes... avec vin pur, poudre, écorce de quinquina et autres drogues inconnues audit Aristote... ce qui est non-seulement irrégulier, mais tortionnaire et abusif, ladite Raison n'ayant jamais été admise ni agrégée au corps de ladite Faculté..., et, non contente de ce, auroit entrepris de diffamer et de bannir des écoles de philosophie les formalités, matérialités, entités, identités, virtualités, eccéités, pétréités, polycarpéités, et autres êtres imaginaires... ce qui porteroit un préjudice notable et causeroit la totale subversion de la philosophie scholastique, dont elles font tout le mystère et qui tire d'elles toute sa subsistance, s'il n'y étoit par la Cour pourvu... Tout considéré:

« *La Cour*, ayant égard à ladite requête, a maintenu et gardé, maintient et garde ledit Aristote en la pleine et paisible possession et jouissance desdites écoles...; défend à la Raison et à ses adhérens de plus s'ingérer à l'avenir de guérir les fièvres tierces, double-tierces...; remet les entités, identités, virtualités, eccéités, et autres pareilles formules sectistes, en leur bonne forme et renommée; a donné acte aux sieurs Blondel, Courtois et Denyan de leur opposition au bon sens; et, afin que, à l'avenir, il n'y soit contrevenu, a banni à perpétuité la Raison de ladite Université; lui fait défense d'y entrer,

« troubler ni inquiéter ledit Aristote en la possession et jouissance d'icelles.....
« Fait ce trente-huitième jour d'août onze mil six cent soixante-quinze. »

Mais on alla d'une extrémité à l'autre, et sous prétexte que la métaphysique avait été pédante et la physique asservie, on ne voulut plus que de la science expérimentale, et on oublia la nécessité des principes et des axiomes : « Le « XVIII[e] siècle, dit M. F. Huet, ingrat envers Descartes, nous avait laissé une « grande injustice à réparer. Reniant leur origine, les sciences physiques et ma- « thématiques affectaient alors de se séparer de la métaphysique, dont le nom « même avait été proscrit. »

Or, Descartes avait au contraire rendu sensible la liaison, la dépendance réciproque des sciences de raisonnement et des sciences d'observation, et montré que toutes ont besoin de partir du *doute méthodique* pour arriver à la *certitude* et à la *démonstration*. Puis il est parvenu à réformer ainsi la philosophie, à donner l'examen et l'expérience pour bases à toutes les recherches, à mener ainsi par la raison à la vérité et à la foi. C'est ce que nous allons essayer de vous prouver, répondant ainsi à la question posée dans le programme : « Quelle est « la nature et quelle a été l'influence du doute méthodique de Descartes? »

Il vous est déjà facile de juger combien est importante cette discussion qui porte sur les éléments, les preuves, la certitude de nos connaissances, et qui se rattache aux opinions et aux découvertes des hommes les plus illustres et les plus fameux de ces deux derniers siècles. A mesure que nous avancerons, vous apercevrez l'étendue d'une dissertation que je suis pourtant obligé de resserrer dans d'étroites limites.

Je tâcherai néanmoins de ne pas vous rappeler ce vers de Boileau :

J'évite d'être long, et je deviens obscur.

Je m'appliquerai au contraire à employer les expressions les plus simples et les plus claires, à supprimer tout le luxe de l'érudition, et, quoique parlant à des intelligences capables de tout atteindre et de tout pénétrer, je montrerai que la vraie philosophie n'est point une science occulte, et qu'elle veut et qu'elle peut pénétrer dans tous les esprits. « Celui qui se propose d'enseigner quelque « chose, dit Diogène d'Apollonie, doit, avant tout, établir un principe certain « et indubitable, et l'exposer dans un langage simple et exact. » Nous essaierons de suivre cette règle. Un grand exemple se présente pour nous encourager, Cicéron lui-même, dont M. de Gérando a dit : « Il fut aussi le prince des citoyens « romains, ce citoyen illustre qui fut aussi le prince des orateurs. » Or, rien n'est plus intéressant que les nombreux écrits où, d'après lui, les questions les plus ardues sont abordées et discutées par des personnages qu'on devrait s'attendre, au premier aspect, à voir se lancer dans les plus hautes et les plus inaccessibles régions de la métaphysique, et qu'on se plaît au contraire à écouter, comme on écoute des amis qui causent sans prétention. « Aussi trouvons-nous, a dit le même historien, dans la philosophie de Cicéron une science rendue

« accessible, attrayante, mise à la portée de tous. » De nos jours, il est d'usage d'être profond suivant qu'on est plus inintelligible, plus savant à proportion qu'on entasse plus d'obscurité dans les textes, plus admiré à mesure qu'on est moins compris. Descartes pensait comme Cicéron. Il nous sera donc facile de suivre ses traces. Fixons d'abord notre point de départ.

Qu'est-ce que la philosophie? Car enfin il est juste de savoir de quoi nous voulons parler. Le mot *philosophie* veut dire *amour de la sagesse;* et cette expression est d'autant plus exacte que le but véritable de la philosophie est de discerner le vrai du faux, le bien du mal, le beau du laid; et vous allez voir ce que pensaient à cet égard les anciens : « La sagesse est, suivant les stoïciens, « le bien parfait pour l'âme humaine; la philosophie est la recherche de ce « bien. » Et Pythagore avait dit : « L'amour de la vérité et le zèle du bien sont « le présent le plus précieux que Dieu ait pu accorder à l'homme. » Aristote ajoutait: « Le souverain bien consiste dans la perfection; le bonheur et la vertu « ne sont qu'un avec lui. » Aussi Timée de Locres s'écriait: « La philosophie « vénérable et auguste nous a purgés de nos erreurs pour nous donner la « science; elle a retiré nos esprits de l'ignorance profonde pour les élever à la « contemplation des choses divines. » Vous comprenez alors comment se lançaient à la recherche de la vérité des hommes qui avaient une fois conçu ces hautes pensées. Vous comprenez jusqu'à quel point ils s'animaient contre l'erreur et le sophisme; ils s'animaient de manière à ne rien craindre pour faire triompher la vérité : « Tel fut Socrate, qui restaura la philosophie en fondant « la sagesse sur la céleste alliance de la piété, de la science et de la vertu. »

Une fois engagé dans cette voie, l'esprit humain voulut aborder toutes les questions. Vous le voyez, pour satisfaire l'intelligence, observer, dans les théories spéculatives, les caractères qui distinguent le vrai du faux; pour répondre aux besoins de l'âme libre et agissante, discerner dans les affections qui touchent le cœur, les influences qui portent au bien et celles qui entraînent au mal, autre source d'erreurs; pour diriger les sens affectés diversement par les substances matérielles, signaler, dans la nature physique, les lois qui président à ses développements, et préparer ainsi, pour les arts, les règles de la beauté et de la perfection. Aussi la philosophie comprenait-elle toutes les sciences, et, depuis Salomon jusqu'à Aristote, depuis Aristote jusqu'à Pic de la Mirandole, il n'était presque pas d'école philosophique où l'on ne trouvât un génie aspirant à soutenir une thèse *de omni re scibili*, sur toute matière connaissable. Saint Jean Damascène disait : « La philosophie est la science des choses qui sont, « en tant qu'elles sont. » Descartes même entendait presque ainsi la tâche qu'il s'était imposée; et M. Emery a dit de lui qu'il « a été le premier géomètre, le « premier métaphysicien et le premier physicien de son siècle. »

Au reste, je vous donnerai, à cette occasion, une idée de la philosophie scolastique, en vous racontant la définition dont elle se parait, quand elle ne voulait pas usurper. D'après Aristote, « pour obtenir la définition de la chose,

« il faut remonter au genre le plus prochain et descendre à la plus prochaine « différence » ou, pour parler le simple langage que je vous ai promis, une bonne définition doit indiquer le genre auquel appartient la chose et les caractères qui la distinguent des autres espèces. Comme donc la philosophie s'occupe des vérités que la raison peut comprendre, tandis que la théologie traite spécialement de celles qui sont supérieures à la raison, on définit la philosophie : *la science des choses qui peuvent être connues par la lumière naturelle ;* tandis que le terrible Scott-Erigène, usurpant sur le domaine de la théologie, voulait tout assujettir à son examen et se flattait même d'expliquer certains mystères. J'ai appuyé tout exprès sur cette considération, messieurs, parce que, depuis quelques années, nous avons vu, si nous ne voyons pas encore, la confusion introduite dans le moyen âge nous menacer d'un nouveau chaos, tandis que Descartes nous a tirés du premier. Il est donc entendu qu'à sa suite nous nous mettons à la recherche de la vérité. Nous allons nous assurer s'il sait bien nous conduire.

Mais maintenant, qu'est-ce que la vérité ? Nous pourrions nous lancer, et, d'après une parole incontestable, nous écrier : « La vérité, c'est Dieu lui-même, « *Deus veritas est ;* » puis nous édifier par de profondes réflexions sur la nécessité d'approcher de Dieu, de méditer son essence pour connaître la vérité. Malheureusement il est décidé que nous volerons terre à terre et que nous partirons de notre petite portée d'esprit, sans dire de grands mots, et que nous n'aborderons la divinité qu'après avoir observé ses œuvres. Nous trouvons une raison de plus pour nous encourager à suivre ce système dans un écrit fort modeste intitulé *Petit livre d'un sot.* L'auteur a assez d'esprit pour signaler l'erreur où étaient tombés Xénophane et l'école d'Élée, qui « avaient confondu la « notion abstraite de l'être avec sa réalité objective, » et pour faire « ressortir « la distinction essentielle qui existe entre la vérité logique ou subjective et la « vérité objective et réelle. » Nous ne devons pas les confondre. La vérité objective consiste dans la réalité de l'être ; la vérité subjective, dans la conformité de notre pensée avec l'état réel des choses. Ainsi, chercher la vérité, c'est se tenir en garde contre son imagination, contre ses préjugés, contre les opinions, contre les systèmes ; c'est mettre en harmonie ses pensées avec les objets tels qu'ils sont ; c'est étudier la nature et non suivre aveuglément des influences ; c'est délibérer et donner son assentiment, quand on est convaincu, non céder sans conviction et par faiblesse. La philosophie, c'est la liberté. Arrière donc cette prétention tyrannique qui veut m'imposer l'autorité du genre humain sans me laisser le droit de la discuter. Joad disait :

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

Et nous disons que Dieu seul a droit de nous imposer des croyances. Mais nous anticipons.

Adhérer volontairement et complétement à la vérité connue, c'est avoir la certi-

tude. Or, on connait la vérité par divers moyens, selon la diversité même des choses.

Certaines propositions nous frappent par le seul énoncé des termes, et nous les admettons sans discuter : c'est l'*évidence*.

Il se passe en nous certains phénomènes dont nous avons la perception sans aucune cause extérieure ; le doute même est une de ces impressions, la joie, la crainte, l'espérance : c'est le *sens intime*.

Les impressions passées, les vérités admises, les sensations laissent en nous des traces qui nous les rappellent dans la suite. Cet entrepôt des faits se nomme la *mémoire*.

Sortant de cette solitude, de cet isolement, nous nous trouvons en rapport avec les objets extérieurs qui influent sur nos organes et nous avertissent des faits. Nous sommes alors instruits par le *rapport des sens*.

Une multitude de faits ne tombent pas sous nos sens, séparés qu'ils sont de nous par les lieux ou les temps. Nous sommes forcés alors de recourir au *témoignage des hommes*.

Le témoignage de Dieu lui-même peut être nécessaire pour nous faire admettre des vérités que nous ne connaissons pas ou même que nous ne pouvons pas comprendre, et nous concevons bien la possibilité d'une intelligence supérieure à la nôtre. Quand elle juge à propos de nous découvrir ses secrets, nous sommes éclairés par la *révélation*.

Remarquez, je vous prie, que nous n'apprécions pas maintenant la portée de ces divers moyens d'arriver à la vérité, d'acquérir la certitude. Nous en faisons seulement l'énumération ; nous constatons ce que chacun de nous peut observer, afin de juger quel usage Descartes a fait de ces divers éléments qu'il est convenu d'appeler *motifs de certitude*, *sources de certitude*.

Nous observons seulement que la plupart de ces éléments ont été employés à un autre usage que celui auquel ils sont destinés par leur nature. Au lieu de moyens de conviction on en a fait des preuves décisives ; au lieu de demeurer témoins, ils sont devenus juges.

Or, le juge qui doit prononcer au milieu de ces dépositions diverses, quelquefois opposées, c'est *notre raison* elle-même ; et puisque la raison n'est autre chose que l'âme dans l'exercice de son intelligence, de sa volonté, de sa liberté, l'âme observant, examinant, discutant, délibérant jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement convaincue, c'est dans la cause déterminante de ce jugement de l'âme qu'il faut chercher la règle de la certitude, le *criterium* de la certitude, mot grec latinisé que les systèmes récents ont rendu presque populaire et qui finira par être français.

Vous allez voir que Descartes a compris et fait comprendre ce que Pythagore et son école avaient reconnu dès longtemps sans l'expliquer suffisamment : « La « raison était pour eux, dit M. de Gérando, le *criterium* des connaissances ; non « la raison commune, mais la raison exercée par les disciplines. »

Descartes avait vu les contradictions des philosophes sur ce point fondamen-

tal, Démocrite établissant « trois *criterium* de la vérité : les apparences, les no« tions, la *sensibilité* ; » les cyrénaïques n'admettant d'autre source de la vérité que « l'évidence attachée aux impressions reçues, aux modifications que l'âme « éprouve ; » Speusippe, Théophraste et la foule distinguant avec Aristote « deux *criterium*, les sens pour les objets extérieurs, l'entendement pour les « conceptions de l'esprit ; » les stoïciens érigeant en « *criterium* de la vérité « l'*apparition cataleptique*, » autrement dit, sauf à n'être pas beaucoup plus clair, la perception compréhensive ; et Descartes s'était indigné de cette confusion, il avait cherché la lumière.

Et voilà le doute de Descartes.

On a dit que Descartes avait établi pour base de la philosophie le *doute universel* ; on l'a accusé de pyrrhonisme, de scepticisme, d'impiété ; on a prétendu qu'il détruisait toute certitude et toute foi ; on a proscrit ses ouvrages et presque damné sa personne, et, de nos jours, ces orages, soulevés d'abord pendant sa vie, puis apaisés par le suffrage imposant de deux siècles, sont venus agiter plus que jamais l'atmosphère de la science. De prétendus zélateurs de la religion et de l'Eglise ont fait tomber sur cet incomparable génie, sur ce chrétien fidèle les foudres de leur colère, regrettant peut-être de n'avoir pas entre les mains les foudres du Vatican. De quel côté est la justice, le droit, la vérité ?

Non, Descartes n'a point établi le doute pour base de la philosophie. Il a commencé par le *doute*, continué par l'*examen*, terminé par la *certitude*.

La nature du doute de Descartes, c'est d'être *suspensif*, non *absolu* ; *apparent*, non *réel* ; *méthodique* en un mot, c'est-à-dire conduisant à la science, non *exclusif* et désespérant, comme s'il empêchait d'arriver à la certitude.

Et je le prouve.

D'abord remarquez, je vous prie, que si, pour avoir douté, Descartes était coupable, nous le serions tous. Quel est celui qui, dans les affaires, dans les discussions de science ou autres, ne commence pas par demander, par chercher les raisons de s'abstenir ou d'aller en avant, d'affirmer ou de nier, de s'inquiéter ou de se réjouir ? Quel est l'homme qui, arrivant à la vie intellectuelle, au début de sa carrière, ne se dit pas : Où suis-je ? D'où viens-je ? Où vais-je ? Il doute, il hésite, il observe. Et quand il a bien observé, il cherche encore et veut se rendre compte de ses convictions, de ses connaissances. « Le premier « besoin d'un esprit sage, dit un habile observateur, est de se demander par quelle « voie il est parvenu à connaître et par quels motifs il est déterminé à croire. »

Ensuite, et pour continuer à renfermer nos réflexions dans le doute philosophique, il importe d'observer que le doute de Descartes n'était pas une innovation. Louis XVIII, dans une circonstance solennelle, exprimait ainsi une pensée très-sage : « A côté de l'avantage d'améliorer, se trouve le danger d'innover. » Descartes n'a fait qu'améliorer. A toutes les époques, les plus célèbres philosophes, tant païens que chrétiens, ont recommandé et pratiqué le doute comme le moyen le plus sûr d'arriver à la science. Je ne parlerai pas des pyr-

rhoniens et des sceptiques, bien que certains observateurs aient regardé leurs systèmes comme les résultats d'un doute suspensif plutôt que de la négation de toute vérité. J'aborde les moins suspects, et commence par Socrate.

Il parut au milieu du règne des sophistes, qui, fiers de leur savoir plus ou moins contestable, s'entendaient pour affirmer, se vanter et censurer ceux qui ne les admiraient point. « Il opposa au faux appareil du savoir ce doute réfléchi « qui n'est que le besoin d'apprendre, et lorsqu'il disait qu'*il ne savait qu'une* « *chose, celle-ci qu'il ne savait rien*, c'était une formule dans laquelle il dégui- « sait ce doute méthodique que Descartes, dans les temps modernes, a érigé en « principe de la science. » Cette appréciation, faite par un homme très-capable, ne contient qu'une expression inexacte, Descartes, comme vous le verrez tout à l'heure, ayant établi l'examen, non le doute, pour *principe* de la science. Aristote ne regardait pas le doute comme moins nécessaire : « Pour at- « teindre la vérité, il faut commencer par le doute. C'est une condition néces- « saire aux succès de la raison que de douter à propos. » Telles sont les sentences qui sont souvent répétées dans ses ouvrages. Le Christianisme adopta les mêmes pensées. Et l'Église catholique elle-même, à qui il a été donné d'être infaillible, arrive par le doute à discerner la vérité. Dernièrement, un savant cardinal, le ministre des affaires étrangères des États romains, s'était fait le rapporteur de la cause d'une pauvre bergère, *Germaine Cousin*, qu'il s'agit de canoniser. Il se présente devant la Congrégation qui doit prononcer, et suivant le procès-verbal, il propose le doute suivant, *dubium sequens proposuit, etc.* Origène, « après avoir fait un tableau des erreurs humaines, en faisait naître un « doute salutaire et le désir d'atteindre à la vérité. » « Il est, disait Jean de Salis- « bury, des choses qui sont pour le sage l'objet d'un doute légitime ; ce sont « celles qui ne peuvent s'appuyer sur aucune de ces trois autorités : la foi, la « raison ou les sens. »

Or, Descartes par ses méditations est parvenu à trouver les moyens de sortir de cet état de doute, et il est temps de vous le montrer. Nous vous le montrerons en vous citant ses propres paroles. Nous employons une traduction faite à l'époque même par Albert, duc de Luynes, et nous ne serons pas soupçonnés d'accommoder les termes à notre opinion. Il commence ainsi : « Ce n'est pas « d'aujourd'huy que je me suis aperceu que, dès mes premières années, j'ai re- « ceu quantités de fausses opinions pour véritables, et que ce que j'ay depuis « fondé sur des principes si mal asseurez, ne sauroit être que fort douteux « et incertain. » Remarquons d'abord combien est juste cette réflexion, et par conséquent, combien sont téméraires ces détracteurs de la philosophie qui, de nos jours, se vantent de leur présomption en disant : « Nous avons beaucoup « appris, nous savons beaucoup de choses avant de philosopher. » Comme si ce qu'ils croient savoir était complétement certain, tandis que, la plupart du temps, leur science n'est qu'un amalgame de préjugés, d'opinions hasardées, quelquefois de grossières erreurs. Aussi Descartes arrive à une conclusion toute

contraire à la leur : « C'est pourquoi je pense que je ne ferai pas mal, si je feins « pour quelque temps que toutes ces opinions sont entièrement fausses et « imaginaires, jusqu'à ce qu'enfin... mon jugement ne soit plus maîtrisé par de « mauvais usages et détourné du droit chemin qui le peut conduire à la connois- « sance de la vérité. » N'avions-nous pas raison de dire, messieurs, que le doute de Descartes était apparent, non réel ? Il *feint*, il suppose que ces opinions sont fausses : c'est une hypothèse, non une conviction. N'avions-nous pas raison de dire que son doute était suspensif, non absolu ? Il feint *jusqu'à ce* qu'enfin son jugement ne soit plus détourné du droit chemin. Et l'on va répétant que la philosophie de Descartes est la philosophie du doute !

Cependant il examine et ses opinions passées et ses impressions présentes ; il discute les raisons, les autorités, les objections, les obscurités ; il suppose un mauvais génie qui veut le tromper. Puis, après avoir écarté tout ce qui peut être dénaturé, présenté sous un faux jour, il s'arrête à cette considération : « Il n'y a donc point de doute que je suis. S'il me trompe, et qu'il me trompe « tant qu'il voudra, il ne sauroit jamais faire que je ne sois rien tant que je pen- « serai être quelque chose. Enfin il faut conclure et tenir pour certain que « cette proposition, *je suis, j'existe*, est nécessairement vraie toutes les fois que « je la prononce ou que je la conçois en mon esprit. » Il développe les raisons qui confirment cette première conclusion, et il y revient en disant : « La pen- « sée est un attribut qui m'appartient. Elle seule ne peut être détachée de moi : « *je suis, j'existe*, cela est certain. » Il est passé du doute à la certitude.

Poursuivant ses investigations, il cherche d'où il a pu tenir son être ; il conçoit une cause et de son existence et de ses impressions, un être infiniment parfait qui n'a rien d'aucun autre être. « Par conséquent, reprend-il, il faut né- « cessairement conclure de tout ce que j'ay dit auparavant que *Dieu existe*. » Et plus loin : « Il faut nécessairement conclure que de cela seul que j'existe, et « que l'idée d'un estre souverainement parfait est en moy, l'existence de Dieu « est très-évidemment démontrée. »

C'est alors qu'il revient sur sa propre existence et sur les phénomènes qui l'accompagnent : « Je connois par ma propre expérience qu'il y a en moy une « certaine faculté de juger ou de discerner le vray d'avec le faux, laquelle, sans « doute, j'ay reçue de Dieu..... Et puisqu'il est impossible qu'il veuille me « tromper, il est certain aussi qu'il ne me l'a pas donnée telle que je puisse ja- « mais faillir lorsque j'en userai comme il faut. »

Est-il assez clair, d'après cette déclaration, que Descartes ne songeait nullement à établir le doute en principe ? Est-il assez clair qu'il se sentait capable d'acquérir la certitude de ne pas se tromper en faisant un usage convenable de la faculté que Dieu lui avait donnée ? Je sais bien que les scrupules de nos modernes idéologues vont se scandaliser de la hardiesse de ce mortel présomptueux qui a la prétention de se croire *infaillible*. Mais pour deux raisons, on ne peut l'accuser de présomption, d'abord parce qu'il appuie sa certitude sur la

véracité de Dieu, ensuite parce qu'il convient que, pour ne pas faillir, il doit *user comme il faut de la faculté de juger.* Les censeurs qui le proscrivent en font-ils cet usage?

Descartes, au contraire, dans l'important examen auquel il se livre, nous montre avec quelle réserve d'un côté et quelle persévérance de l'autre, nous devons user de la faculté de juger.

Déjà il est arrivé à ce résultat qui, à une certaine époque, constituait, selon Robespierre et la Convention, toute la croyance religieuse de notre nation, dont on disait par un décret solennel : *Le peuple français reconnaît l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.* Il restait à examiner la question de l'existence des corps.

De ce que nous croyons à l'existence des corps, s'ensuit-il qu'ils existent? Les impressions que j'éprouve à ce sujet ne sont-elles pas l'effet de l'imagination comme pendant un rêve? La conviction qui pénètre mon âme, me portant à regarder l'existence des corps comme une vérité, n'est-elle pas une de ces vérités subjectives dont nous parlions et qui n'ont pas de liaison nécessaire avec les vérités objectives?

Admirez, je vous prie, la sagesse de Descartes dans cet examen. Il avait déjà analysé les diverses expressions de son intelligence. « Or, entre ces idées, les « unes me semblent estre nées avec moy, les autres estrangères et venir du de- « hors, et les autres estre faites et inventées par moi-même. » Il examine alors celles de ces idées qui lui représentent les corps; il sonde, il palpe, il retourne son âme, et il reste convaincu que les idées des corps ne sont pas *faites et inventées* par lui-même. Et comme déjà il a été convaincu que Dieu lui a donné l'intelligence pour connaître la vérité quand il en *userait comme il faut*, voici comme il s'appuie sur Dieu : « Je ne voy pas comment on pourroit l'excuser de « tromperie, si en effect ces idées partoient d'ailleurs ou estoient produites par « d'autres causes que par des choses corporelles ; et partant, il faut conclure « qu'il y a des choses corporelles qui existent. »

Descartes fait ainsi intervenir la divinité pour constater l'existence des corps, et cette démonstration a surpris et embarrassé beaucoup de philosophes plus ou moins profonds dans les deux camps du christianisme et du rationalisme. Mais il va plus loin. Tous les genres d'examens et de découvertes supposent pour lui l'existence et l'influence de Dieu. « Ainsi je reconnois très-clairement, dit- « il, que la certitude et la vérité de toute science dépend de la seule connois- « sance du vray Dieu, en sorte qu'avant que je le connusse, je ne pouvois savoir « parfaitement aucune autre chose. »

Et c'est après avoir pris toutes ces précautions, après avoir douté, interrogé, examiné, et nous pourrions dire adoré, qu'il en revient à cette règle générale qu'il avait cru d'abord pouvoir établir absolument. « Certes, dans cette pre- « mière connoissance, il n'y a rien qui m'assure de la vérité que la claire et « distincte perception de ce que je dis.... Et partant il me semble que desjà je

« puis établir pour règle générale que toutes les choses que nous concevons fort « clairement et fort distinctement sont toutes vrayes. »

Ainsi, mesdames et messieurs, en suivant Descartes d'après ses propres paroles, nous avons passé du doute à l'examen, de l'examen à la connaissance, de la connaissance à la certitude, pour admettre enfin que l'évidence est la seule règle de notre assentiment, la base de notre certitude. Ainsi le système de Descartes n'est pas la philosophie du doute, c'est *la philosophie de l'évidence.* C'est la réalisation de la pensée du célèbre Galien : « L'évidence est la source « de toute lumière. »

Mais les objections ne manqueront pas, et nous devons, pour avoir des armes défensives, pour nous assurer même un peu plus tard des armes offensives propres à renverser les sophismes, jeter les bases d'un arsenal intellectuel où l'évidence puisse commander et régner sans crainte. Ajoutons donc, toujours d'après Descartes, certaines explications.

L'évidence ne peut pas être toujours immédiate. Une proposition est quelquefois évidente par elle-même, comme *le tout est plus grand que sa partie,* tandis qu'une multitude de propositions ont besoin d'être prouvées, comme *les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits.* Et voici les pensées de Descartes à ce sujet : « Quoyqu'entre les choses que je connoy, il « y en ayt à la vérité quelques-unes manifestement connues d'un chacun, et « qu'il y en ayt d'autres qui ne se découvrent qu'à ceux qui les considèrent de « plus près..... elles ne sont pas estimées moins certaines les unes que les au« tres. » Il reconnaît donc deux sortes d'évidences : *l'évidence des choses* et *l'évidence des preuves,* qu'on peut appeler évidence immédiate et évidence médiate. Pardon pour ce dernier mot tant soit peu scolastique.

Cette seconde espèce d'évidence aurait même deux *variétés,* si nous osions nous permettre de sous-diviser, comme les scottistes, et d'employer de jolis mots, comme les bonatistes. En effet, les preuves ont pour but ou de faire comprendre la proposition ou de la rendre incontestable. Je puis arriver à comprendre que la solidité d'une pyramide se mesure en multipliant la base par le tiers de la hauteur; mais je renonce à comprendre comment une ligne droite qu'on appelle *asymptote* approche toujours d'une ligne courbe qu'on appelle *hyperbole* sans la toucher jamais. Cependant les géomètres mettent, pour la certitude, ces deux propositions sur la même ligne, que je suppose droite. J'ai choisi tout exprès des propositions mathématiques, parce qu'un grand nombre d'esprits sévères, je n'ai pas dit vastes ni profonds, demandent toujours des démonstrations mathématiques. Et vous voyez qu'en mathématiques même il faut admettre les deux *variétés* de preuves *évidentes :* celles qui sont propres à éclairer, celles qui se bornent à convaincre.

Enfin cette couleur si sombre des *pièces de conviction* a encore deux *teintes* assez marquées. Dans certaines démonstrations, nous arrivons par notre propre intelligence à nous convaincre qu'une proposition est certaine; dans d'autres

circonstances, après les plus puissantes raisons, après le plus sérieux examen, nous sommes forcés de baisser pavillon devant l'obscurité des termes ou des faits, et de former notre conviction d'après le dire d'une intelligence supérieure; et, quand nous voyons les sommités de la science faire de l'Institut une arène où, sur des formules algébriques, les contradictions et les démentis même luttent, et luttent pendant des années, nous avons le droit de conclure qu'il est quelquefois impossible d'arriver par l'examen à acquérir la certitude. Si donc il nous est démontré qu'une intelligence qui nous communique ses pensées ne peut ni se tromper ni nous tromper, nous avons une preuve *évidente* de la vérité qu'elle nous enseigne. Le premier ordre de preuves appartient à la *raison*, le second à la *foi*, et cette dernière *teinte* est souvent la plus douce.

Je sais très-bien que nous abordons ici le domaine de la théologie; mais nous l'abordons hardiment. C'est à la philosophie, c'est à la raison, c'est à l'évidence de constater les révélations théologiques. Descartes nous apprend que Dieu peut nous parler et qu'il nous parle; mais c'est à la philosophie, c'est à la raison, c'est à l'évidence de nous apprendre si, dans tel cas, il a bien véritablement parlé. Je ne crois point aux oracles, aux illuminés, à certains prophètes. Je veux qu'un prophète me prouve sa mission; je veux qu'un apôtre me montre ses titres; je veux que l'Eglise catholique me produise l'acte de sa fondation et ses pleins pouvoirs. Si, après les avoir examinés, je reste convaincu que ceux qui m'instruisent ne sont ni trompés ni trompeurs; si cette croyance s'établit en moi de manière à persister malgré les objections, de manière à être invincible, j'accuserais Dieu lui-même, si je m'égarais, d'être la cause de mon erreur. Ainsi pensait, ainsi parlait Descartes, et, suivant la remarque d'un habile théologien maintenant évêque : « Ces prétentions sont dans une analogie « parfaite avec cette base de la certitude théologique que la parole de l'Eglise « est celle de Jésus-Christ, la parole de Jésus-Christ celle de Dieu, et celle de « Dieu la vérité même. »

Ainsi la théologie et la philosophie s'accordent en conservant chacune leur domaine. Comme philosophe, je disserterai sur l'existence de Dieu; comme théologien, sur le mystère de la sainte Trinité. Comme philosophe, je prouverai l'immortalité de l'âme par diverses considérations prises dans l'ordre de ses idées; comme théologien, j'attesterai pour la prouver l'autorité divine de l'Ecriture sainte et celle de l'Eglise. Comme philosophe, je me tracerai une règle de conduite que je suivrai par conviction; comme théologien, je demanderai à l'Eglise des lois que j'observerai par obéissance.

Mais souvent ces deux sources de lumière, ces deux principes de sagesse se réunissent pour éclaircir les questions, pour résoudre les doutes. La raison et l'autorité, l'observation et la tradition, quand elles sont d'accord pour attester une vérité, la rendent tellement certaine, tellement incontestable, que l'esprit ne conserve plus la moindre hésitation, que le cœur se dilate, que toute l'âme respire la sécurité, la science, la sagesse, l'énergie du bien, le bonheur.

Gloire donc à Descartes qui a su cultiver la philosophie de manière à la féconder, à lui donner cette force, cette influence qu'elle a exercée au profit de la civilisation qu'elle a dirigée, au profit de la religion qu'elle a secondée! Nous allons montrer maintenant l'influence de la philosophie de Descartes.

Je me tiens en garde, messieurs, contre l'espèce d'admiration à laquelle je me sens porté pour la philosophie, surtout quand il s'agit de son influence. Sans partager, en effet, le mépris qu'éprouvent certaines personnes pour les philosophes du siècle dernier, dont plusieurs sont fort méprisables, je suis loin de penser qu'il y en ait beaucoup d'entre les plus fameux qui aient rendu de vrais services à la science et à la société, et je vous avoue, dans toute la sincérité de mon âme, que, selon moi, le bien qu'ils ont pu faire aurait été produit sans eux, par les principes que Descartes a posés.

Je vous dirai avec la même franchise que, tout en attribuant beaucoup à Descartes, je ne le considère pas comme un phénomène si extraordinaire dans son siècle qu'il soit arrivé sans préparation et contre les lois ordinaires de la nature morale. Nous avons déjà remarqué qu'il avait amélioré, non pas innové, et nous avons cité parmi ses prédécesseurs quelques sages qui avaient pensé comme lui. Nous ne voulons donc ici méconnaître les droits de personne; mais personne aussi ne peut lui contester ses titres quand il s'agit de la méthode philosophique proprement dite. Si, suivant un des historiens de la philosophie, « il y a réellement une question première qui est comme le pivot « de la philosophie tout entière, celle qui a pour objet de fixer *les principes des « connaissances humaines*, » on ne peut disconvenir que Descartes, ayant opéré cette révolution pacifique qui a donné à chacune des forces de l'esprit humain, à chacune des sources de la certitude, l'énergie et la dignité qui leur appartiennent, n'ait exercé sur la philosophie entière, sur toutes les sciences en général, sur la société même, un immense pouvoir.

Et quand on pense que, dans les autres parties de cette vaste carrière où les sciences sont lancées, il a presque partout devancé ses contemporains, on ne peut s'empêcher de le regarder comme l'auteur de tous les perfectionnements qui sont arrivés depuis son apparition dans le monde. « Il marchait, dit le Père « Guénard, avec toutes les forces de l'esprit humain ainsi rassemblées, à la dé« couverte de ces grandes vérités que d'autres plus heureux sont venus enle« ver après lui, mais en suivant les sentiers de lumière que Descartes avait tra« cés. » Cependant revenons à notre sujet, et disons avec le cardinal Gerdil : « Quelque grand que soit Descartes par tant de sublimes découvertes, il l'est « encore plus par sa méthode et ses méditations; ce sont des chefs-d'œuvre de « raison et des ouvrages dignes de l'antiquité. »

Mais l'antiquité n'avait pas suffisamment éclairci les secrets de l'intelligence, que Descartes a mis sous nos yeux, à la face du jour. « Platon avait fort bien « distingué les deux méthodes synthétique et analytique, indiquant la pre« mière comme une voie qu'il préfère. » Aristote les avait signalées d'une au-

tre manière en disant que « la *démonstration* dérive des notions universelles ; « l'*induction*, des perceptions particulières, » et Galien, « en définissant avec « netteté la synthèse et l'analyse, avait montré les inconvénients attachés à « l'emploi exclusif de l'une ou de l'autre. » Ce que ces grands hommes avaient deviné, Descartes l'a expliqué ; ce qu'ils avaient désiré, il l'a fait.

Vous l'avez vu s'élevant par l'observation et l'analyse de ses impressions personnelles à la connaissance de Dieu et de la nature corporelle, et surtout établissant comme règle que *tout ce qui est évident est vrai;* puis partant de là pour se confirmer dans la conviction de sa propre existence, montant ainsi par l'analyse jusqu'aux propositions générales, et redescendant par la synthèse jusqu'aux faits particuliers.

A partir de Descartes, l'observation et l'expérience sont admises à partager le monde intellectuel avec les axiomes et les *universaux*, comme disaient les philosophes de l'école d'Aristote, et la scolastique est obligée d'étudier la nature avant de disserter sur les phénomènes.

Il est certain que, dans le moyen âge, l'admiration pour Aristote était dégénérée en un véritable esclavage. Toutes ses doctrines étaient admises comme des vérités incontestables, et il suffisait d'un texte de lui pour prouver une proposition. Descartes, au contraire, a montré aux hommes à ne jurer d'après personne, pas même sur la parole du maître, hors le cas dont nous parlions tout à l'heure, celui où, le maître ayant montré ses titres, on était assuré qu'il ne pouvait tromper ni être trompé. « Descartes, dit Varignon, nous a appris à « ne plus respecter les opinions des anciens philosophes... Il nous a même ap- « pris à ne point respecter les siennes ; il n'y a que la vérité qui soit digne de « notre respect. »

Descartes, en effet, pouvait se tromper, surtout quand il entreprenait d'expliquer des phénomènes qui sont hors du domaine de l'observation et de l'expérience. Ses théories sur la composition de l'univers, sur la création du monde et sur d'autres matières de physique générale, ont sans doute leur côté faible, et nous n'entreprendrons pas de les justifier. Mais nous n'en avons pas besoin, puisque nous parlons surtout de sa méthode philosophique, et qu'elle contient le remède au mal qui l'aurait atteint lui-même.

Nous ne quitterons pas cette question sans montrer quelle était la portée de son esprit dans les observations auxquelles il se livrait en étudiant la nature, et nous vous présenterons un court résumé de ses découvertes, extrait de l'ouvrage de M. Bordas-Demoulin. « Borelli prend l'idée de Descartes de sou- « mettre au calcul le système du monde, et le premier il la porte dans l'attrac- « tion...... Descartes a personnellement fait plus pour la connaissance de la « lumière que pour celle du système du monde...... La science du mouvement « ne commence guère qu'avec la découverte faite par Galilée et aussi par Des- « cartes de la loi du mouvement uniformément accéléré..... Comme la physi- « que, comme la dynamique, les mathématiques étaient dans l'enfance quand

« Descartes les entreprit..... Malgré soi on est tenté de sourire lorsqu'à la fin « du livre des *Principes* on entend Newton s'écrier d'un ton magistralement « dédaigneux pour Descartes : Moi, je ne fais pas d'hypothèses : *non fingo hy-* « *potheses....* » Et ce même écrivain conclut ainsi son livre : « Le rôle de Des- « cartes apparaît dans toute sa grandeur. On le voit conduisant à la conquête « de la vérité l'élite de son siècle et la plus belle partie de la famille des « royales intelligences..... Seuls parmi les plus grands, Bossuet, Arnauld, Mal- « branche, reconnaissent à Descartes sa valeur et se sauvent de l'ingratitude. « Tant d'autres qui ne lui doivent pas moins, Leibniz, Newton, Huyghens, « Pascal, Locke, cherchent à le déprécier et à dissimuler une gloire qui les im- « portune. Mais ils ont beau vouloir se dérober à Descartes, ils portent son em- « preinte, si j'ose me permettre cette comparaison, comme l'univers celle de Dieu.»

M. Bordas-Demoulin, dont nous constatons avec plaisir par ces citations et le savoir et le talent, nous semble lui-même avoir été peu juste envers Descartes, et précisément à l'occasion des matières dont nous nous occupons spécialement, le doute méthodique, la méthode philosophique, la métaphysique en un mot. Préoccupé de ses opinions personnelles sur les idées, sur la substance, sur l'infini, il reproche à Descartes des omissions et même des assertions qui nous semblent loin de sa pensée. Nous prendrons pour exemple ce qu'il appelle la *deuxième tendance de Descartes*, à l'occasion de laquelle il avance cette véritable accusation : « Dans les *passions de l'âme*, Descartes dit que les percep- « tions sont passives ; ce qui implique que l'entendement l'est aussi. » D'où l'auteur conclut que la doctrine de Descartes tend au panthéisme. Vraiment, pour écrire de telles paroles, il faut avoir bien peu médité celles de Descartes. Non-seulement il reconnaît à l'âme de l'homme une véritable activité ; mais il en donne dans ses méditations les preuves les plus saillantes. Quelle est donc cette *faculté de discerner le vray d'avec le faux* que Descartes disait tout à l'heure un don de Dieu, sinon une preuve d'activité et de pouvoir? Et comment notre âme ne serait-elle pas active dans l'opinion d'un homme qui parle ainsi : « Si par ce moyen il n'est pas en mon pouvoir de parvenir à la connais- « sance d'aucune vérité, à tout le moins il est en ma puissance de suspendre « mon jugement ? » Sans doute, dans un autre endroit, Descartes distingue la *faculté passive* de sentir d'avec une *faculté active* de former des idées, et remarque qu'il n'a point cette dernière, en tant que chose qui pense. Mais, loin de nier en cela l'activité de l'âme, qui, outre la pensée, possède encore le jugement, il va jusqu'à l'attribuer, cette faculté active, à la matière même, en tant que celle-ci produit dans l'âme des impressions et des idées. Au reste, la doctrine de Descartes tend si peu au panthéisme, que le cardinal Gerdil a fait un traité intitulé : *Incompatibilité des principes de Descartes et de Spinosa.*

Sa méthode, pour résumer en peu de mots ce qui demanderait des volumes, est tellement la méthode naturelle pour arriver à la vérité et à la certitude, qu'elle sert tout à la fois à tirer parti des moyens de certitude que nous avons

énumérés plus haut et à stigmatiser les systèmes philosophiques qui reposent sur d'autres bases.

Le *sens intime* est assujetti à l'examen, à l'inspection, au jugement de la raison. Avec Descartes on ne se fera ni fausse conscience, ni vains scrupules, ni trompeuses illusions.

Avec Descartes, la *mémoire* ne sera pas un narrateur infidèle, parce qu'il aura été ou distrait ou trop prompt. Les souvenirs seront tellement analysés, tellement rapprochés qu'ils s'éclaireront l'un l'autre et ne retraceront que la vérité.

Quand on a pu mettre en doute l'exactitude des *relations des sens* jusqu'au point de ne pas croire d'abord à l'existence des corps; quand on a recouru jusqu'à la véracité de Dieu pour être certain que les corps existent, on ne sera pas surpris par les illusions ordinaires des sens. On renouvellera les observations, on les discutera de manière à constater un fait par un autre, à contrôler un sens par un autre, à rendre évidente l'impossibilité de l'erreur.

Il en sera de même pour le *témoignage des hommes*. L'impossibilité d'être trompé et de tromper, voilà le gage de l'exactitude des rapports. Les médisances seront suspectes, les longs discours suspects, l'immoralité suspecte. On comptera sans doute, mais surtout on pèsera les témoignages. On suivra les assertions à travers les espaces, à travers les générations. On ne dira pas que la certitude diminue à proportion des distances et de lieux et de temps. Mais, tout en reconnaissant que, suivant l'axiome, le temps découvre la vérité, on n'acceptera les traditions que sous bénéfice d'inventaire et que quand il sera évidemment prouvé qu'elles n'ont pas été altérées. On écrira l'histoire d'après ces principes, et Descartes aura servi notre Institut.

C'est surtout quand il s'agira de la révélation que l'examen sera sévère. Oui, nous croyons, nous cartésiens, que Dieu peut parler aux hommes, et qu'il entre dans les desseins de sa Providence de rappeler ainsi de temps en temps les vérités et les maximes qui sont utiles pour la religion et pour la société. Mais nous savons qu'il s'est trouvé de faux prophètes, et nous n'en voulons pas. Nous ne voulons ni superstition ni fanatisme. Nous repoussons ce qui est ridicule et absurde. Il faut donc que les hommes qui se disent inspirés aient bien soin de nous le prouver. Je n'entrerai pas ici, vous le sentez, dans le détail de l'interrogatoire que nous leur ferons subir; mais il sera long et sérieux. Nous nous rappelons très-bien que saint Paul, qui était inspiré, a dit aux chrétiens : *Votre obéissance doit être fondée en raison*, RATIONABILE OBSEQUIUM VESTRUM. Et nous suivons le précepte : la raison nous conduit à la foi.

Voilà pourquoi aussi nous ne voulons pas de ces prophètes d'une autre sorte qui viennent, sous la peau de philosophes, nous amener des sophistes ou des spéculateurs.

Locke sans doute avait beaucoup observé, et Condillac a voulu faire tout un traité à l'effet de prouver que, selon Locke et quelques anciens philosophes,

toutes nos connaissances viennent des sensations, tandis que les Indiens, dès les temps les plus reculés, enseignaient : « Les sens ne sont que l'instrument de « l'action de l'âme ; aucune connaissance ne peut arriver à l'âme par leur ca- « nal. » Il introduit une espèce d'automate animé qui se tâte et qui touche les objets, disant *moi* et *pas moi*. Mais si votre automate peut dire *moi*, il se connaissait donc avant de se toucher ; il a donc en lui-même un sentiment, une conviction, une pensée qui ne vient pas des sens. Et dès le premier pas tout le système est renversé.

Un autre vient nous annoncer que, par nous-mêmes, nous sommes incapables d'acquérir aucune connaissance certaine et que nous ne pouvons connaître la vérité que par le témoignage des hommes, quand ce témoignage est unanime, quand la chose a été crue *partout et toujours*. Nous sommes loin de nier l'autorité du témoignage des hommes, et nous admettons même la sentence d'un ancien philosophe, Héraclite d'Ephèse : « Les jugements dans lesquels « s'accordent tous les hommes sont un témoignage certain de la vérité ; cette « lumière commune qui les éclaire tous à la fois n'est autre chose que la raison « divine répandue dans tous les êtres pensants par une effusion immédiate. » Nous nions seulement que ce soit exclusivement le seul moyen de certitude. En effet, outre qu'il est assez rare que tous les hommes soient d'accord, assez difficile de recueillir les voix quand il s'agit d'une chambre délibérative qui occupe tout l'univers, il reste toujours à savoir par quel moyen on constatera le vote de chacun. Il est probable qu'on aura besoin de ses yeux et de ses oreilles, et que la raison sera appelée pour apprécier la valeur de ces observations. Nous revenons donc à Descartes et à l'évidence. Il était plus simple de ne pas nous en éloigner.

D'autres enfin, par respect pour la parole de Dieu, veulent que nous commencions par la foi, afin d'éclairer notre raison. Suivant eux, nous devons croire que Dieu existe avant d'examiner si nous existons ; nous devons obéir à Dieu avant de nous être assurés qu'il a parlé ; nous devons consulter les livres saints avant de savoir si ceux qu'on nous donne sont les livres saints. Un pareil renversement d'idées est à peine croyable, et je me défierais presque de moi-même en vous le racontant, si des actes officiels et un véritable procès n'eussent pas prouvé que les choses étaient ainsi entendues. Nous, et Descartes notre guide, nous ne sommes ni superstitieux ni impies. Nous élevons les yeux vers le ciel, après nous être observés nous-mêmes, et, une fois Dieu connu, nous nous prosternons et nous adorons.

Je n'examinerai pas deux ou trois systèmes qui, incomplets, absurdes ou désespérants, ne sont ni mieux prouvés ni plus conséquents que ceux dont nous venons de tracer une esquisse. Avec la règle établie par Descartes nous pourrions les apprécier.

Nous ne rejetons d'ailleurs aucune pensée utile, aucune objection fondée, aucun perfectionnement. Le système de Descartes sur les idées innées pourrait

être modifié et se rapprocher ainsi de certaines opinions plus modernes. Peut-être aussi n'est-il pas nécessaire, pour arriver à l'évidence, de faire intervenir la divinité aussi fréquemment qu'il le fait. Nous avons déjà admis les critiques de ses combinaisons physiques, tourbillons et autres. Mais l'essentiel demeure, et la base de la philosophie est assise, et le progrès est assuré dans les découvertes et les travaux de l'homme. Descartes a ouvert la marche; il a lui-même parcouru l'espace à pas de géant; il sert encore de guide à ceux qui veulent méditer et perfectionner; il se concilie avec les formes de la scolastique et l'élégance de l'orateur; il admet, il emploie et le syllogisme et l'induction. Pourvu que l'intelligence soit éclairée, il sourit à tous les efforts; il appelle la lumière de toutes parts. Ou plutôt c'est lui qui a allumé le flambeau, et, nous pouvons nous en féliciter, c'est par lui surtout qu'a commencé l'*influence de l'esprit français depuis deux siècles.*

L'abbé Auger,
Membre de la troisième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ÉTUDES SUR LES TRAGIQUES GRECS

OU EXAMEN CRITIQUE D'ESCHYLE, DE SOPHOCLE ET D'EURIPIDE

Précédé d'une histoire générale de la tragédie grecque, par M. PATIN, de l'Académie française (1).

Les *Etudes sur les tragiques grecs* de M. Patin sont un des ouvrages les plus consciencieux et les plus riches d'érudition qu'ait produits la critique française. On peut dire que l'auteur y a réuni les résultats des travaux de sa vie entière. Il s'en occupait dès son entrée à l'Ecole normale. Devenu maître de conférence dans cette école célèbre, il a fait de cette étude l'objet de leçons très-profondes et très-profitables. Plus tard, chargé du cours de poésie latine à la Faculté des Lettres, il est revenu, à propos du théâtre latin, sur ses sujets de prédilection. Enfin il a publié, de 1841 à 1843, en trois volumes in-8°, le résumé de ses longues et laborieuses recherches, et nous a donné les études dont je vais rendre compte, études qui ont été, on le sait, l'un de ses principaux titres à l'Académie française.

Le plan général de l'ouvrage est simple; il se divise en cinq livres. Le premier et le dernier, les plus intéressants pour qui veut se faire une idée sommaire du sujet traité dans l'ouvrage, exposent l'histoire et la critique générale de la tragédie grecque. On y admirera, avec la connaissance approfondie de l'his-

(1) 3 vol. in-8°; ensemble 1450 pages. Chez L. Hachette; prix : 15 fr.

toire du théâtre, une infinie variété de détails exprimés dans un style toujours élégant et correct, auquel toutefois le désir de condenser dans chaque phrase plus de notions et de citations qu'elle n'en peut comporter, ôte un peu de cette facilité gracieuse qu'affectionne la langue française.

Les livres intermédiaires, c'est-à-dire le second, le troisième et le quatrième, s'occupent spécialement du théâtre d'Eschyle, de celui de Sophocle et de celui d'Euripide. Ils se composent d'observations savantes sur tout ce qui nous est parvenu des tragiques grecs ; et je ne saurais en donner une meilleure idée qu'en disant que notre auteur, étudiant successivement toutes les tragédies, fait connaître sur chacune la marche générale, la composition, la suite des scènes, les principales situations ; il traduit les morceaux les plus remarquables, soit des chœurs, soit du dialogue, rappelle à propos de chaque passage, souvent à propos de chaque vers, ce qui a été dit par les commentateurs anciens et modernes, dont il indique exactement les extraits par des renvois au bas des pages ; il rappelle les jugements littéraires portés par les divers critiques, compare les imitations qui ont été faites, soit dans des tragédies de même titre, soit dans des pièces empruntées de plus loin ; discute la valeur comparative du texte et des copies, et s'arrête avec soin sur tout ce qui mérite d'entrer dans une étude approfondie de la matière.

De là est résulté un ouvrage qui, pour tous ceux qui ne voudront pas s'occuper uniquement du texte et le travailler sous le rapport de la grammaire, peut remplacer à peu près tous les autres. Il est, je crois, impossible de faire d'un ouvrage d'érudition un éloge plus explicite, et je ne m'étendrai pas davantage sur ce mérite principal et incontestable des *Etudes sur les tragiques grecs*.

Toutefois, ce n'est pas faire connaître suffisamment l'ouvrage de M. Patin que de le représenter comme un travail de pure érudition, c'est aussi un livre de critique littéraire et philosophique. Le goût et l'analyse des idées y ont une large part : et, quoique sur ces deux points mon sentiment s'écarte la plupart du temps de celui de l'auteur, je m'empresse de déclarer que les opinions qu'il exprime avec beaucoup de netteté et de précision sont celles de critiques distingués dont les jugements, quelque confiance qu'on y veuille donner plus tard, ne sauraient être reçus avec indifférence par les lecteurs.

Comme il se rattache à ces jugements un grand intérêt littéraire et critique, on ne sera point étonné de me voir aborder tout de suite la question même sur laquelle nous sommes en dissentiment. Je prendrai pour cela d'abord un passage, entre beaucoup d'autres d'un mérite égal, où M. Patin caractérise le talent particulier, ou, si l'on aime mieux, le défaut de la composition des plus anciens des tragiques grecs. Il s'agit de cette disposition singulière par laquelle les acteurs principaux des pièces d'Eschyle, instruments passifs d'une puissance supérieure, ne sont en quelque façon que l'accessoire de son œuvre. Voici ce que dit à ce sujet M. Patin : « Le héros de tous ses drames, person-

nage abstrait et fantastique, c'est le Destin, que, par un artifice véritablement admirable, il sait rendre sensible et présent, et offrir en quelque sorte sous des traits visibles à l'imagination des spectateurs. Le Destin des anciens et celui que célèbre Eschyle ressemblent souvent à l'aveugle hasard : ici c'est un témoin incorruptible, un juge inexorable qui punit l'orgueil et le crime selon les lois d'une exacte et terrible rétribution. Fixé dans la demeure des fils de Tantale, cet hôte terrible, ce bourreau domestique assiste invisible aux crimes de leur race, et les punit de générations en générations par des crimes nouveaux (1). » Suit le développement de cette pensée par des exemples pris dans les tragédies d'Eschyle ; et sur ce point, à mon avis, nous n'avons qu'à louer, car c'est l'expression pure et simple du fait. M. Patin y est donc inattaquable.

L'est-il autant quand il attribue ce fait à un dessein prémédité du père de la tragédie ? lorsqu'il croit y reconnaître un artifice admirable ? J'avoue qu'à ce sujet j'ai des doutes : et mon incertitude est d'autant plus naturelle et mieux motivée, qu'ici commence la conjecture ; que ce ne sont plus des faits qu'apporte M. Patin, mais une manière particulière de raisonner sur les faits ; et qu'enfin les jugements qu'il en tire, vrais peut-être, non démontrés, nous paraissent dépendre d'un système tout entier de critique littéraire, formé de toutes pièces dans l'esprit de l'auteur.

Comme il revient à tout instant sur ce principe (2) ; comme il s'y appuie sans cesse pour établir son opinion et recommander l'admiration des pièces anciennes, il est utile de chercher ce qu'il peut y avoir de vrai ou de douteux dans sa pensée.

Voltaire remarque, dans ses *Lettres sur OEdipe* (3), que les hommes prennent presque toujours l'origine d'une chose pour l'essence même de cette chose. Il dit ailleurs que si les Grecs ont conservé si longtemps le chœur, malgré tous ses inconvénients, c'est qu'ils n'osaient pas secouer le joug d'une habitude invétérée (4).

J'avoue que, comme Voltaire, je suis convaincu que si les anciens en général, et particulièrement Eschyle, ont fait jouer un si grand rôle au Destin, c'est que l'art était encore trop peu avancé pour qu'ils eussent l'idée d'une autre source d'intérêt. Ce n'est donc pas par choix qu'ils ont exploité la mine la moins féconde ; c'est parce qu'ils n'en ont pas rencontré d'autres, et qu'il a bien fallu s'en tenir à celle que le hasard leur avait offerte (5).

Je vais plus loin : je crois qu'il en a été de même de tous les autres moyens dramatiques, qui, comme toutes les choses humaines, ont commencé par n'être presque rien, et se sont à la longue accrus, multipliés et fortifiés ; si bien que

(1) *Etudes*, t. I, p. 288 ; Cf., p. 33.

(2) Préf., p. iij, et le livre V tout entier, surtout t. III, p. 488, 507, 521, 528, etc.— (3) Lettre 6, sur les chœurs. — (4) *Ibid.*, et dissert., avant *Sémiramis*. — (5) Marmont., *Encycl.*, mot *Tragédie*, traite cette question avec tout le soin désirable.

l'art proprement dit, art poussé si loin par nos bons poëtes, me semble presque nul chez les tragiques grecs (1).

Ce profond dissentiment entre M. Patin et moi, sur les œuvres d'hommes que nous regardons tous les deux comme doués des plus brillants génies, tient sans doute aux impressions diverses que nous recevons de la lecture de ces mêmes œuvres ; et ces impressions, n'étant pas de pures sensations, sont modifiées assurément par les jugements que nous nous sommes habitués à porter sur les ouvrages d'esprit. Ce sont donc les conditions mêmes de ces jugements qu'il faudrait connaître, parce que c'est là que nous commençons à différer. Et en effet, partout M. Patin invoque l'autorité, la connaissance de l'histoire, celle des coutumes ou des préjugés reçus, où je ne reconnais de juge que le sentiment actuel. A la répulsion instinctive que nous éprouvons pour tel ou tel caractère pour telle combinaison dramatique, M. Patin oppose des textes explicatifs des traditions admises, des superstitions qui me semblent ne pas toucher à la question.

En voici un exemple. Le rôle d'Hippolyte dans *Euripide* n'a pas plu aux modernes. Brumoi représente ce personnage comme un philosophe qui disserte et moralise ; La Harpe, comme une sorte d'Arnolphe et de Sganarelle bourru et atrabilaire; toujours en garde contre les ruses du sexe. Pour Geoffroi, c'est un gentilhomme campagnard, comme ceux d'Angleterre, qui s'en vient au retour de la chasse dîner avec quelques voisins (2). Ce sont là, répond notre érudit écrivain, des caricatures grossières qui nous reportent bien loin du génie des Grecs, et il ajoute que Schlegel s'en est tenu plus près dans ce passage où, à l'exemple de Winckelmann, il explique et traduit l'une par l'autre la poésie et la statuaire antiques : « Pour sentir dignement l'Hippolyte d'*Euripide*, il faut, dit-il, pour ainsi dire, être initié dans les mystères de la beauté, avoir respiré l'air de la Grèce. Rappelez-vous ce que l'antiquité nous a transmis de plus accompli parmi les images d'une jeunesse héroïque, les Dioscures de Monte-Cavallo, le Méléagre et l'Apollon du Vatican. Le caractère d'Hippolyte occupe dans la poésie à peu près la même place que ces statues dans la sculpture (3). »

Je cherche en vain, je l'avoue, l'utilité ou l'à-propos de ces considérations.

Laissons de côté ces prétendus mystères de la beauté, qui, comme le disait Aristote, n'est un mystère que pour les aveugles. Au fond, ces assimilations arbitraires rendent-elles meilleur le rôle d'Hippolyte? Auraient-elles empêché qu'il ne fût justement sifflé et condamné sans rémission, si Racine avait eu la maladresse de le produire tel que le poëte grec l'avait conçu?

Comment ne pas voir qu'avec cette méthode on trouvera tout également

(1) Voy. t. IV, p. 551, le jugement de Blair sur la tragédie, cité et blâmé par M. Patin, quoique parfaitement fondé à mon avis. — (2) M. Patin, en citant ces auteurs, renvoie exactement aux ouvrages où ils ont émis leurs jugements. — (3) *Etudes sur les trag. grecs*, t. II, p. 311 et 312 ; Cf., t. III, p. 552.

louable, également beau ; qu'il n'y a pas de méchant trait enfoui dans une des plus mauvaises œuvres de nos temps de barbarie qui ne puisse avoir une certaine relation avec quelque habitude de l'époque, et n'en reçoive ainsi une certaine valeur historique?

Mais n'est-ce pas tout confondre que de conclure de ce mérite purement scientifique à la beauté d'une œuvre d'art ou d'une partie de cet art, comme l'ont fait les critiques allemands, trop respectés par M. Patin (1)?

Par exemple, dans le discours si touchant et si justement célèbre qu'Andromaque tient à Hector pour l'inviter à se ménager dans les combats ; après lui avoir dit avec une profonde douleur qu'il remplace pour elle son père, sa mère et ses frères qu'elle a tous perdus par les mains d'Achille, elle ajoute sur leur histoire et la manière dont ils sont morts des détails aussi déplacés dans la circonstance qu'ils étaient certainement inutiles ; car Hector, marié depuis si longtemps, ne les pouvait ignorer. L'intérêt historique que peuvent nous présenter ces notions nous empêchera-t-il d'y reconnaître un pur remplissage (2)?

Je demande la permission de m'étendre un peu sur ce sujet, parce que, comme on le verra, ce point domine toute la question.

« Pour juger les productions de l'art, dit M. Patin (3), il est d'une nécessité indispensable d'entrer dans l'esprit particulier qui a dirigé l'artiste, de se placer avec lui dans le point de vue précis d'où il contemplait son œuvre. » — Cela est nécessaire, en effet, si l'on veut savoir comment telle pièce qui nous paraît aujourd'hui mauvaise a pu paraître bonne à des spectateurs qui ne connaissaient rien de mieux. Mais absolument et pour juger la pièce en soi, savoir si elle est bonne ou mauvaise, on ne doit examiner qu'une chose, si la composition en est bonne, non pas à un instant donné et pour tel ou tel spectateur, dans telle ou telle circonstance, mais toujours et partout où il se rencontrera des juges suffisamment clairvoyants.

Donnons un exemple bien frappant et qui ne sera, nous l'espérons, contesté par personne. Horace a dit avec beaucoup de raison :

Nec deus intersit nisi dignus vindice nodus (4).

Ne faites pas intervenir un dieu si le sujet n'appelle pas un dieu pour le dénouer. L'expérience avait déjà fait reconnaître que ces dénouements postiches où un personnage surhumain et qu'on n'attendait pas venait tout à coup trancher les difficultés et remettre tout dans l'ordre ne saurait équivaloir à

(1) Voy. surtout t. III, p. 551. — (2) *Iliade*, VI, vers 407 à 489. Lebrun, dans sa traduction, a, à comme ailleurs, supprimé la plus grande partie de ces déclamations, et c'est ce qui a le plus contribué au succès populaire de son *Iliade*.

(3) T. I, p. 289 ; t. III, p. 76, 270, 361. Dans ce dernier passage, il croit justifier Euripide de l'irrégularité ou de l'absence de ses plans, parce qu'il était capable d'en faire de meilleurs : « Sans doute il lui arrive de négliger ses plans. C'est un tort, je n'en disconviens pas, mais un tort volontaire. Il ne pèche pas par ignorance, par inexpérience, mais dans un certain dessein..... » Eh qu'importe ? ces raisons-là rendent-elles sa pièce meilleure ? — (4) *Art poét.*, 191.



un dénouement naturel, où, par des moyens tirés du fond même de l'action, les méchants étaient punis et les bons récompensés. Le mot grec Θεὸς ἀπὸ μηχανῆς exprime donc un défaut du théâtre ancien, défaut que Cicéron rappelle malicieusement lui-même quand l'épicurien Velleius dit, dans un de ses dialogues (1) : « Vous faites là comme les poëtes tragiques, qui recourent à un dieu quand ils ne savent comment terminer leurs pièces. »

Chez les modernes on n'emploie jamais ce moyen dans les pièces sérieuses; mais quelquefois on en va chercher d'analogues et qui ne valent pas beaucoup mieux. Pour en citer un exemple célèbre entre tous, comment se termine le *Tartufe*, cette pièce que je regarde comme le chef-d'œuvre de l'art comique? Tout est perdu pour Orgon et sa famille; Tartufe est triomphant; il a amené lui-même l'exempt qui doit conduire Orgon en prison; tout à coup cet exempt déclare que c'est Tartufe qu'il vient emprisonner, et c'est là que se trouvent ces vers à la louange de Louis XIV :

Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude, etc.

Il est évident que, malgré tous les efforts de Molière pour expliquer cette intervention inattendue d'une puissance supérieure et en dissimuler l'inconvenance, Louis XIV est ici en réalité le *Deus ex machina* déjà remarqué par les anciens et universellement rejeté par les modernes. Aussi les critiques des deux derniers siècles ont-ils, avec raison, été d'accord sur ce point, que le dénouement du *Tartufe* est la partie faible de cette admirable comédie.

Maintenant quelqu'un qui voudra défendre ce dénouement ne dira-t-il pas, comme M. Patin : « Entrons, s'il se peut, dans l'esprit particulier qui a dirigé Molière; plaçons-nous à son point de vue, et nous reconnaîtrons facilement que ce dénouement était obligé. Car, au milieu des cris poussés de toutes parts par les faux dévots, et lorsque Louis XIV soutenait seul le grand poëte comique, l'éloge de ce prince était peut-être la condition *sine quâ non* de la représentation de sa pièce. »

Admettons tout cela, si vous voulez; qu'en résulte-t-il? Que Molière n'a pas pu faire autrement, et qu'ainsi l'on ne saurait blâmer Molière. Mais la pièce n'en a pas moins une partie faible, et personne ne croira que ces raisons rendent le dénouement de *Tartufe* aussi bon, par exemple, que celui du *Barbier de Séville*, où ce sont les précautions mêmes et les ruses de Bartholo, ainsi que la bassesse de l'agent qu'il emploie, qui amènent sa punition et soustraient sa pupille à son odieuse tyrannie.

Appliquons ces observations à l'ouvrage qui nous occupe et aux jugements généraux qui y sont portés sur les tragiques anciens; et nous verrons comment et pourquoi les sentiments de M. Patin me paraissent plus respectables qu'admissibles.

En effet, les jugements portés, non-seulement sur les tragiques, mais sur tous

(1) *De natura deorum*, I, 20.

les poëtes anciens comparés aux poëtes modernes, représentent, on peut le dire, deux opinions diamétralement opposées. Les érudits jugent d'une façon, les artistes jugent de l'autre : les critiques philosophes aperçoivent seuls ce qu'il y a de vrai et de faux, ou plutôt d'exclusif dans la pensée des uns et des autres.

La contradiction du reste s'explique facilement. Les érudits vivent dans leur cabinet ; ils travaillent constamment sur des ouvrages difficiles à entendre ; ils font des dissertations, rassemblent des témoignages, recueillent des notes et discutent leur valeur ; ils pressent les textes et en font sortir non-seulement tout ce qui y est en effet contenu, mais tout ce que leur imagination veut y voir. Plus les choses sont anciennes et inconnues et plus elles ont fait naître de débats ou de conjectures, plus elles leur semblent merveilleuses. Leur admiration remonte toujours, et s'accroît en remontant de nous aux Romains, des Romains aux Grecs, et, parmi les Grecs, des plus récents aux plus anciens. Euripide est pour eux un bien plus grand poëte que Racine. Mais Sophocle, mais Eschyle, sont bien supérieurs à Euripide (1); et rien surtout ne peut, en aucune façon, approcher de la perfection d'Homère.

Les artistes procédent naturellement en ordre inverse. Ils s'adressent à la multitude : ce sont des applaudissements qu'il leur faut. Les théories des philologues ne sont donc rien pour eux, si l'approbation publique ne les vient confirmer. Ils se moquent des exemples passés, et n'admettent de conseils que des critiques proprement dits, qui, remarquant pour eux l'effet produit sur les masses par telle ou telle combinaison, les avertissent qu'elle est avantageuse ou défavorable, et leur en montrent la raison, non pas dans les opinions exprimées par les rhéteurs anciens, mais dans les conditions générales d'une bonne composition dramatique, conditions qui, pour le dire en passant, ont été trouvées successivement et par expérience, comme tout ce que nous savons bien en ce monde.

Les artistes qui ont été en même temps érudits, mais qui n'étaient pas assez philosophes pour s'expliquer cette contradiction, ont obéi sans s'en douter à ces deux nécessités de leur double position. Ils ont, dans leurs ouvrages didactiques, dans leurs préfaces, dans leurs jugements littéraires, exalté la science ancienne et vanté leurs modèles. Dans la pratique, ils se sont bien gardés de les suivre. Voyez Racine, qu'on n'accusera pas d'avoir déprécié les Grecs. Il déclare pourtant que, bien que son *Andromaque* porte le même nom que la pièce d'Euripide, il n'a emprunté à cet auteur que le caractère d'Hermione (2). Dans les *Plaideurs*, il croit avoir imité de très-près les *Guêpes* d'Aristophane. Mais comparez les deux pièces scène à scène et vers à vers, et vous verrez que l'imitation est presque entièrement restreinte dans une ou deux scènes du troisième acte ; que l'intrigue tout entière, que les personnages et les caractères

(1) *Etudes*, t. III, p. 553, 554.
(2) Préf. d'*Andromaque*. Voy. M. Patin, t. III, p. 86.

de Chicaneau, de la comtesse de Pimbêche, de Petit-Jean et de l'Intimé, de Léandre et d'Isabelle, que l'intérêt de la pièce et le dénouement appartiennent à l'auteur français.

Il en est de même de son *Iphigénie* et de sa *Phèdre*, dont il a emprunté les héroïnes au troisième des grands tragiques grecs, où il a transporté les principales beautés de détail et les traits de passion de l'original; mais qui ne sont pas moins dans leur ensemble, dans la manière dont toutes les parties sont reliées pour un intérêt général et toujours croissant, des chefs-d'œuvre de composition qu'aucun des anciens n'a jamais pu soupçonner.

C'est là ce qu'ont exprimé avec une conviction intime et une complète bonne foi tous les critiques français, La Harpe et Voltaire en particulier, quand ils ont dit que les pièces grecques étaient à peine des tragédies, ou qu'elles ne méritaient pas, comme œuvres d'art, l'admiration qu'on avait réclamée pour elles.

Remarquons en passant qu'on a abusé contre quelques-uns de ces critiques, contre Lamotte, par exemple, et contre La Harpe, de ce qu'ils ne savaient pas le grec (1). Ce reproche ne prouve rien. On n'a jamais besoin pour juger de la disposition d'un ouvrage de savoir la langue dans laquelle il est écrit; il suffit d'une traduction fidèle. Par exemple l'*Electre* de Sophocle commence par des vers où le précepteur d'Oreste, ramenant ce prince à Argos, l'appelle *fils d'Agamemnon*, et lui fait connaître les lieux qu'il a été obligé de fuir précipitamment dans son enfance. Ce début, auquel on ne peut reprocher qu'une teinte poétique un peu exagérée, obtiendra, même en France, l'assentiment de tous les critiques, parce qu'il met l'auditeur bien au fait de tout ce dont il s'agit, d'une manière à la fois adroite et naturelle.

Au contraire, dans l'*OEdipe roi*, on trouve étonnant que ce prince, sortant de son palais, s'informe du sujet des pleurs et des gémissements de tout son peuple, et des sacrifices que l'on fait par toute la ville (2), et qui ne pouvaient pas se faire qu'il n'en fût instruit. On s'étonne qu'il ne trouve pas d'autres moyens de faire savoir son nom aux spectateurs que de dire: « Voilà ce que je suis venu vous demander, non par des messagers, mais par moi-même, moi qui suis cet OEdipe si renommé par tout le monde (3). »

C'est un de ces défauts qui n'avaient pas échappé à Boileau, qui dit, dans son *Art poétique*:

> J'aimerais mieux encore qu'il déclinât son nom,
> Et dit: Je suis Oreste ou bien Agamemnon (4).

Et il ajoute en note: « Il y a de pareils exemples dans Euripide. » On voit qu'il y en a aussi dans Sophocle, et en général dans tous les poëtes qui n'ont pas su se tirer d'une difficulté d'exposition autrement que par des prologues, des monologues ou des discours adressés directement aux spectateurs.

(1) La Harpe lui-même fait ce reproche à Voltaire, à propos d'une critique dont je vais parler.
(2) Vers 2 à 5. — (3) Vers 6 à 8. La Harpe, dans son analyse de l'*OEdipe roi*, combat cette critique par une comparaison très-fausse. — (4) Ch. III, 38.

Ce que je dis de l'exposition, il faut le dire de toutes les autres parties de l'art dramatique, qui n'ont pu en effet arriver à leur perfection que par une suite de tentatives nombreuses, et par l'observation habilement faite de ce qui plaisait ou déplaisait à la masse des spectateurs.

M. Patin n'ignore pas ces règles. Il sait très-bien comment elles ont été trouvées, et il en apprécie parfaitement l'utilité dans notre théâtre (1). Seulement il croit qu'elles n'ont qu'une valeur de convention, qu'elles sont bonnes dans un système et pourraient être négligées dans un autre : « C'est, dit-il, une règle soigneusement observée sur notre théâtre de ne pas mettre les pectateur dans le secret du dénouement. Les Grecs ont presque toujours fait le contraire (2). » — Que conclure de là, sinon qu'ils ignoraient entièrement ce qui contribue le plus à nous intéresser?

M. Patin ajoute : « Ce qu'il serait peut-être sévère de leur reprocher dans des pièces dont tout l'intérêt se fonde sur l'expression des sentiments, devient un véritable défaut dans celles où domine, comme ici, le plaisir de curiosité qui s'attache au développement des aventures (3). » — N'en faisons pas, si vous le voulez, un reproche aux anciens, puisqu'ils ne savaient pas que l'intérêt du drame naît de sa contexture même, de l'enchaînement des parties, et de l'inquiétude actuelle du spectateur sur ce qui doit arriver. Mais, après avoir absous les poëtes, quand nous venons à l'examen des œuvres, pouvons-nous pour cela nous dissimuler que cet intérêt manque presque absolument, à ce point qu'il est à peine possible à un homme de goût de lire une tragédie grecque traduite en français?

La singulière monotonie du théâtre grec est encore une de ces mille et mille preuves du peu de développement de l'art à l'époque qui nous occupe. M. Patin remarque cette extrême indigence, mais il n'en tire pas la même conséquence que nous. « La tragédie, dit-il, n'était pas alors aussi libre qu'elle pourrait l'être aujourd'hui dans le vaste champ de l'histoire. Des convenances religieuses et politiques la retenaient dans la région bornée des légendes mythologiques. Ce petit nombre d'événements fabuleux, de familles héroïques où elle devait prendre ses sujets ; ces situations, ces personnages qui lui étaient imposés la condamnaient à des redites inévitables, à la répétition des mêmes effets (4). »

Je remarque d'abord sur ce passage que les convenances politiques ou religieuses dont il est ici question n'étaient pas absolues, puisque ce n'est pas à ces familles héroïques qu'Eschyle a demandé les personnages de sa tragédie les *Perses;* que nous savons d'ailleurs que c'était par suite des observations faites sur les succès des pièces antérieures qu'on avait restreint le choix de ses héros à un certain nombre de familles (5), et qu'enfin il y avait chez les Grecs

(1) T. III, p. 556 et suiv. — (2) T. III, p. 280. Voy. d'ailleurs, t. I, p. 159, l'éloge bien senti de notre système tragique. — (3) T. III, p. 260 ; Cf., t. I, p. 25.
(4) *Études sur les trag. grecs*, t. III, p. 90. — (5) Arist., *Poét.*, ch. 13, § 3 et 8.

des tragédies, comme l'*Anthos* d'Agathon, où tout était d'invention, sujets et personnages, qui n'en faisaient pas moins de plaisir (3). Si donc les Grecs sont toujours et constamment revenus sur les mêmes sujets et les ont toujours traités à peu près de même, n'attribuons pas uniquement à des empêchements extérieurs cette extrême monotonie. Croyons bien que l'état de l'art y était pour la plus grande partie ; qu'en un mot, si les poëtes grecs n'ont fait que cela, c'est qu'ils n'en savaient pas assez pour faire autre chose.

Et en effet, cette pénurie n'existait pas seulement dans l'art tragique. Toute la poésie, dans quelque genre que ce fût, en souffrait également. De là ces plaintes répétées si souvent par les Romains sur la nécessité de chercher et de trouver du nouveau. « Qui ne connaît, s'écrie Virgile, le dur Eurysthée et les autels de l'odieux Busiris ? Qui n'a pas chanté le jeune Hylas, Latone et sa Délos, Hippodamie, Pelops et son épaule d'ivoire ? Il faut m'ouvrir une voie nouvelle par où je puisse m'élever à mon tour et appeler sur moi la renommée (2). »

Lucrèce ne se vante pas moins de parcourir le premier des routes inconnues (3). Horace revient à tout moment sur ce sujet ; il félicite les Romains d'avoir abandonné les traces des Grecs et chanté les sujets nationaux (4) ; il loue Lucilius d'avoir inventé la satire (5), et écrit une épître à Mécène tout exprès pour expliquer quels droits il croit avoir à l'immortalité par ses sujets ou la manière dont il les a traités (6). Manilius se plaint aussi que les sujets soient épuisés (7), et l'auteur du poëme de l'*Etna* énumère tristement ceux qui étaient en possession d'exciter la verve des poëtes : c'est l'âge d'or, c'est l'expédition des Argonautes, c'est la guerre de Troie, c'est le repas abominable de Thyeste, c'est l'abandon d'Ariane dans une île déserte ; et il choisit le sujet de l'*Etna* pour échapper à ces éternelles redites (8).

Chez nous il y a certainement, et en quantité, des poëtes qui ne savent que retourner les pensées ou les ouvrages des autres, rebattre des sujets usés, recommencer incessamment le travail fait avant eux. Mais ce sont là des versificateurs sans génie, et qu'une passion malheureuse entraîne à rimer péniblement ce que d'autres, mieux doués, ne daigneraient même pas écrire en prose. Chez les anciens, particulièrement chez les Grecs, c'étaient les esprits supérieurs qui s'exerçaient ainsi à la suite les uns des autres. C'étaient les Euripide et les Sophocle dont les mains repétrissaient la même pâte déjà pétrie par Eschyle, et dont les successeurs devaient la repétrir encore (9).

(1) Arist., *Poét.*, ch. 9, § 8.

(2) Virg., *Georg.*, III, 4.— (3) *De nat. rer.*, IV, 1 et suiv. — (4) *Art poét.*, 285. — (5) *Sat.*, I, 10, 66 ; II, 1, 62 et suiv. — (6) *Epist.*, I, 19. — (7) *Astron.*, II. — (8) Lucilius *jun.* (*vulgo* Cornel. Severus.) *Ætna*, 8 et suiv. Cf. Juven., sat. I au commencement.

(9) Voy. à ce sujet la satire de Pétrone, ch. 1 et 2, et la thèse de M. Benoît sur les *premiers manuels d'invention oratoire jusqu'à Aristote*, 1846. Il conclut ainsi : « A Athènes un exorde, une péroraison, passent de main en main comme un sujet de tragédie ; chacun se l'approprie avec quelques changements. »

Or, cette différence entre les anciens et nous me semble indiquer toute la distance d'un art qui ne fait que de naître et n'a encore presque aucune ressource, et d'un art amené par une longue série de siècles et de tentatives variées à un très-haut degré de perfection. D'où il suit que, si l'on peut accorder aux anciens l'égalité ou même quelquefois la supériorité du génie, il est impossible de comparer leurs œuvres aux nôtres; ou bien, il faut pour cela, comme le fait notre auteur, recourir aux témoignages, aux commentaires, aux rapprochements historiques, toutes choses qui regardent l'érudition et ne touchent pas à la poésie, si je ne me trompe.

J'ai insisté sur ce point particulier, parce que c'est le seul dans le bel ouvrage dont je rends compte qui me paraisse pouvoir être contesté.

L'érudition de M. Patin est assez connue, la grandeur et la sincérité de son travail sont assez évidentes, les preuves qu'il en donne par les renvois accumulés au bas des pages sont assez nombreuses pour qu'on puisse le lire avec une parfaite confiance; et je ne saurais trop répéter que qui voudra avoir des chefs-d'œuvre tragiques de l'antiquité une connaissance approfondie ne pourra mieux faire que de lire et de relire les *Etudes sur les tragiques grecs*, surtout si l'auteur consent à venir à notre secours au milieu d'une telle abondance de citations et de jugements, en rédigeant pour son ouvrage un de ces copieux index à la manière allemande qui permettent de retrouver en un instant ce dont on a besoin.

Quant à l'appréciation littéraire de ces œuvres, il y a plus de doute. Je viens de dire comment les artistes d'une part, les érudits de l'autre jugeaient les mêmes choses d'une manière opposée.

La critique littéraire représentait autrefois le jugement des artistes. Aujourd'hui c'est l'érudition qui domine dans les classes et dans les journaux. L'art est abandonné pour la philologie; et M. Patin, entraîné par son goût naturel et ses études de prédilection, a dû suivre ce système et planter sa tente dans le camp des érudits.

J'ai toujours, pour moi, combattu cette doctrine. Persuadé qu'elle n'est qu'une erreur, et que cette erreur est tout à fait préjudiciable aux arts, parce qu'elle tend à les égarer en les faisant compter sur des moyens étrangers à leur nature, je n'ai pas hésité à soutenir ce que je crois la vérité. J'ai pensé qu'en rendant un sincère hommage à ce qu'il y a d'excellent dans le livre du savant académicien, je pouvais noter aussi ce qui me paraissait douteux ou contestable; et parce qu'il s'agit ici de systèmes qui divisent véritablement les littérateurs, j'y ai donné un développement dont j'espère qu'on ne me saura pas trop mauvais gré; qui, d'ailleurs, prouve moins encore mon désir d'établir ma croyance, que l'intérêt que j'attache aux opinions de celui que je n'ai pas craint de combattre.

B. Jullien,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

LE PROGRÈS,

JOURNAL DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS, PUBLIÉ A NAPLES.

Nous sommes en retard avec cette revue, et nous voulons réparer aujourd'hui, du moins en quelques mots, un délai qui serait une injustice s'il eût été volontaire.

Deux écrivains sérieux ont eu à cœur de relever cette publication périodique sur les mêmes bases où elle parut, de novembre 1834 à décembre 1837, c'est-à-dire pendant plus de trois ans, succès qui est à constater peut-être, pour un écrit du genre spécial qu'elle a choisi. Ces deux écrivains sont MM. Bianchini et de Virgilii, qui auront une large part à la collaboration.

Leur journal, dont le but se révèle déjà par le titre, est, comme l'était celui dont ils vont reprendre l'œuvre, dévoué aux intérêts de la science et de l'humanité, et ils veulent qu'il soit l'expression (c'est ainsi qu'ils s'expriment eux-mêmes) des idées et des sentiments du vrai progrès. Voyons rapidement la marche qu'ils ont adoptée pour travailler à une œuvre si louable et atteindre un si noble but.

Les livraisons que nous avons sous les yeux sont celles de l'année 1844, et forment trois volumes. Chaque livraison contient deux mois et est ainsi divisée : d'abord des articles spéciaux, consacrés aux matières d'un ordre élevé, soit en philosophie, soit en métaphysique pure, soit dans le domaine des sciences, de l'économie, des arts, et quelquefois même de la religion.

La deuxième partie est consacrée à l'examen des ouvrages et à des comptes-rendus. Elle occupe aussi une partie majeure du cahier. Viennent quelquefois ensuite des articles sous la rubrique *Variétés*, qui, sans être aussi abstraits que le grand nombre de ceux qui les précèdent, sont cependant toujours du ressort du public choisi auquel ce journal s'adresse, et sont, tantôt une dissertation scientifique, tantôt une discussion sur un point d'histoire ou de littérature, etc. Toujours la livraison est terminée par des *Ephémérides italiennes*, qui font connaître la bibliographie du jour, les annonces littéraires, et constituent ce qu'on peut appeler la chronique du journal.

Les articles de la première catégorie, qui sont par excellence l'expression de la pensée des fondateurs, forment donc la spécialité du *Progrès*. On y voit tantôt une dissertation savante sur l'origine de la chaleur dans les êtres vivants, par M. Semmola, dissertation qui s'appuie sur un système et des idées partagées par Berzélius ; tantôt une question relative au premier problème de philosophie, par M. Collecchi ; tantôt une autre sur le polythéisme, par M. Borrelli ; mais le plus souvent, et avec une complaisance évidente, des articles consacrés à ce qui concerne la civilisation, l'industrie, l'économie, l'amélioration de la condition humaine.

Si je n'étais borné à une indication rapide d'articles si nombreux, j'aurais

aussi, par une complaisance évidente, fixé mon attention sur une matière importante, traitée deux fois dans le volume, et qui a plus d'opportunité peut-être que son titre ne semble l'indiquer. Je parle ici du travail de M. Pascal Borrelli sur *le Polythéisme*, sur lequel, après Bochart, Tomassini, Fourmont, Banier, Pluche, Noël et d'autres modernes, il cherche et réussit sans doute à jeter de nouvelles lumières. Dans cette tourbe de dieux, les uns n'ont vu que des allégories auxquelles l'imagination substitua des réalités; d'autres y ont vu réellement des figures humaines que la fraude ou l'imagination divinisa. Il loue les travaux de Jean-Baptiste Vico, par exemple, et de Bacon de Verulam, qui ont éclairci ce sujet obscur; mais, forcé à joindre quelques restrictions à ses éloges, il essaie de s'ouvrir un nouveau sentier pour arriver au même but. A-t-il procédé d'une manière utile et satisfaisante? Il laisse, dit-il, aux hommes érudits à en juger. Comme je ne puis me compter parmi eux, je serai donc, en tout cas, exempté de prononcer. Je me contenterai de féliciter M. Borrelli des soins qu'il a pris pour s'environner de lumières. Ainsi, quand il a parlé de la mythologie du Nord, il n'ose s'en rapporter, dit-il, à Bullet, dont les assertions lui ont paru quelquefois suspectes (il ne parle point de Pelloutier). Il a spécialement consulté l'idiome gallois, qui se conserve encore, prétend-il, dans les montagnes d'Écosse, où la conquête des Romains n'a pu porter un contact funeste. Mais il ajoute qu'il n'a pas voulu descendre, (si j'ai bien compris, voilà son expression), il n'a pas voulu s'abaisser jusqu'à consulter le dialecte breton, si ce n'est dans des cas exceptionnels. Que M. Borrelli permette à un Breton de relever une expression qui lui paraît un blasphème, et de lui apprendre qu'il eût pu se convaincre, avec moins de dédain, des rapports et de la conformité des langues parlées dans les deux Cornouailles française et anglaise. M. Borrelli, dans ce volume, a déjà donné deux articles, riches de citations nombreuses et savantes, dans lesquels il montre l'origine et la première transformation du polythéisme, et annonce la suite de cet important travail. Il eût été peut-être utile de dire au moins quelques mots sur d'autres mémoires curieux et étendus contenus dans la première partie, par exemple celui de M. Ferdinand de Luca sur l'enseignement et le progrès de la géographie; ceux de MM. Vincent de Grâzia, Ange Santilli, Octave Colecchi sur des questions philosophiques; le travail déjà fort étendu de M. Etienne delle Chiaje sur l'elmintographie humaine (1); les articles littéraires de M. Imbriani, etc.; mais nous devons, avons-nous dit, nous borner à une indication rapide.

Les articles de critique, quoique mis en seconde ligne, sont cependant les plus nombreux, et il est à remarquer qu'ils sont presque tous sur des ouvrages sérieux de droit, de science et de métaphysique. Les collaborateurs dont les noms reparaissent souvent dans cette partie du journal sont : MM. Mellone, Nicolucci, Serafini, Perrone, de Luca, Corcia, Durini, etc. Ainsi M. Mellone, en

(1) C'est-à-dire, études relatives au ver solitaire.

outre d'un travail ou mémoire spécial, a rendu compte des ouvrages de droit ou de philosophie de MM. Colecchi, Mazza et autres. M. Nicolucci a examiné un ouvrage sur l'histoire naturelle, par Geoffroy Ehremberg; M. Serafini a donné des articles sur des ouvrages de sciences diverses, etc. Je n'y vois que trois articles consacrés à la littérature proprement dite, dans la critique d'un roman de M. Carutti, intitulé *Maxime*, par M. Trinchera; d'un autre roman de M. Rosini, intitulé *le Comte Ugolin*, par M. Etienne Cusani, et du théâtre tragique d'Alphonse Filipponi, par M. d'Ambra.

Souvent, mais pas toujours, dans le même numéro, on trouve une troisième partie sous le titre de *Variétés*. Les articles qu'elle contient sont encore dus, presque en totalité, aux mêmes collaborateurs, et sont aussi consacrés à des matières sérieuses. Tantôt c'est une dissertation sur le progrès de la science orthopédique à Naples, par Zarlinga; tantôt une autre sur un passage obscur d'Horace, et celle-ci, écrite en un latin élégant, est de M. Guacci; tantôt une autre sur un point de géographie ou de science naturelle, etc. On voit par ces indications que ces variétés sont justement nommées dans le recueil : ici, variétés scientifiques; ailleurs, variétés littéraires. L'article qui intéresserait peut-être le plus l'*Institut historique* est celui de M. François Littari sur le congrès de Luques. Bien que les principales circonstances de cette réunion soient déjà connues, il y aurait peut-être encore avantage à étudier avec M. Littari les causes qui ont pu retarder l'effet que devaient produire ces conciles de la science en Italie, et il les réduit à trois principales. Déjà avaient eu lieu quatre congrès semblables quand se réunit le cinquième, dont Lucques, la brillante ville de Luques fut l'hôtesse, dit M. Littari, M. le marquis Mazzarosa, le président général, et le professeur Pacini, le secrétaire. Il y eut six sections : une d'agronomie et de technologie; une de zoologie, d'anatomie comparée et de physiologie; une de chimie, de physique et de mathématiques; une de géologie, de minéralogie et de géographie; une de botanique et de physiologie ou physique végétale; une de médecine, et une septième sous-section de chirurgie. Chacune de ces sections avait son local séparé. On voit par là quel ordre dut régner à ce congrès, qui vit à ses séances le corps diplomatique et les premières dames de la ville. Il ne faut pas oublier que c'était pour tout le monde un spectacle nouveau. Un article plus intéressant encore pour nous est celui où M. Serafini donne l'histoire et l'état présent des Académies en Italie. On y voit avec curiosité la nomenclature de ces sociétés nombreuses qui se formèrent de toutes parts sous le pontificat de Léon X, et qui prenaient des noms si grotesques, si bizarres, mais toujours mystérieux. En quarante-quatre villes et souvent nombreuses dans la même localité, par exemple à Bologne, à Florence, à Gênes, à Milan, à Naples, à Vérone, à Rome, à Venise, à Sienne et ailleurs. Enfin chaque cahier finit par des *Ephémérides italiennes*, qui sont elles-mêmes un tableau raisonné de bibliographie ou une chronique de faits et de découvertes scientifiques.

Cette collection des livraisons de l'année 1844, quoique nous ayons réuni ici tous les sujets qu'elle contient, forme en réalité trois volumes, parce que chaque *quaterne* donne un tome spécial.

L'abbé Badiche, *prêtre*,
Membre de la 3e classe.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. ERNEST BRETON A M. A. RENZI, ADMINISTRATEUR DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Paris, 18 juillet 1846.

Mon cher collègue,

Au retour d'un petit voyage, je trouve le dernier numéro de *l'Investigateur*, et je vois avec un véritable chagrin que mon travail sur les Écoles italiennes y a été inséré en mon absence. Sans parler des innombrables fautes d'impression qui s'y rencontrent, et dont nos lecteurs auront bien su faire justice, tous les noms d'artistes ont été si étrangement défigurés qu'il est parfois impossible de les reconnaître. Pour réparer autant que possible ce qui n'est plus guère réparable, j'espère que vous serez assez bon pour insérer dans le prochain numéro la liste des artistes que j'ai cités dans mon mémoire.

Recevez, etc. E. Breton.

Artistes de l'antiquité: Apelles, Polygnotte, Paninus, Mycon.

Ecole de Sienne: Pietro di Lino, Guido de Sienne, Sermino di Simone, Simone di Martino, Ugolino, Simon Memmi, Laurati, Berna, Bartoli, Balthazar Peruzzi, Beccafumi, Sodoma, Ventura Salimbeni, Vanni, Nasini.

École de Florence: Margaritone, Bonaventura Berlinghieri, Cimabue, Giotto, Buffalmacco, Taddeo Gaddi, Orcagna, Spinelli Aretino, Masolino da Panicale, Paolo Uccello, Masaccio, Benozzo Gozzoli, Luca Signorelli, Cosimo Rosselli, Ghirlandajo, Michel Angelo (*Michel-Ange*), Andrea del Sarto (*del Sart*), Daniel di Volterra, Fra Bartolomeo.

École romaine: Conciolo, Oderigi, Cecco, Puccio, Guido Palmerucci, Pietro Cavallini, Gentile da Fabriano, Pietro della Francesca, Benedetto Bonfigli, Perugino (*le Pérugin*), Raffaello (*Raphaël*), Pierino del Vaga, Polidoro di Caravagio (*Caravage*), Carlo Maratta, Carlo Dolci, Sasso Ferrato, Andrea Sacchi, Zuccari, Pietro di Cortona.

École vénitienne: Giovanni, Martinello di Bassano, Pievano, Alberegno, Esegremio, Giusto Padovano, Giovanni Padovano, Antonio di Padova, Gua-

riento, Antonio Veneziano, Jacopo da Verona, Bellini, Squarcione, Tiziano (*Titien*), Giorgione, Paole Véronèse, Tintoretto (*Tintoret*), Sébastiano del Piombo, Pordenone.

École de Ferrare: Gelasio di Nicolò, Rambaldo, Laudadio, Galasso-Galassi Antonio, Lorenzo Costa, Dossi-Dosso, Bastiano Filippi, Camillo Ricci, Benvenuto Garofalo.

École de Mantoue: Mantegna.

École de Modène: Lorenzo, Allegri.

École de Parme: Corregio (*le Corrége*), Parmegiano, Lanfranco, Michelangelo Anselmi.

École de Crémone: Boccacino, Campi, Giuseppe Creti,

École milanaise: Leonardo da Vinci, Bernardino Luini, Gaudenzio Ferrari, Andrea Salai, Daniele Crespi, Andrea del Gobbo, Procaccini, Cerano.

École bolonaise: Franco, Melozzo da Forlì, Francia, Carracciolo (*Carrache*), Guercino (*Guerchin*), Guido (*Guide*), Dominichino (*Dominiquin*), Albano, Carlo Cignani, Leonello Spada.

École de Naples: Gennaro di Cola, Angelo Franco, Antonello de Messine, Zingaro, Solimène, Micco Spataro, Salvator Rosa, Luca Giordano, Calabrese, chevalier d'Arpino, Bélisario Corenzio.

École piémontaise: Carlone, Francavilla, Benedetto, Moncalvo, Luca Cambiaso, Tavarone, Ottavio Semini,

Artistes modernes: Appiani, Camuccini, Agricola, Benvenuti, Sabatelli, Pampaloni, Demi, Barzanti, Finelli, Poletti, Tenerani, etc.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS DE JUILLET 1846.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 1er juillet sous la présidence de M. Brillouin. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les livres offerts à la classe sont : le *Bulletin de la Société de géographie* des mois de mai et juin dernier ; *l'Ausonio*, revue italienne, mai 1846 ; *Journal militaire de Florence*, par M. Gherardi Dragomanni ; *Abrégé de l'Histoire romaine*, par Lesieur, *traduite en langue portugaise* par notre collègue M. Vasconcellos Menezes de Drummond, de Fernambouc ; *Histoire universelle*, par M. Cesare Cantù, volumes VII et VIII.

M. le secrétaire donne lecture des lettres de trois candidats qui demandent à faire partie de l'Institut Historique, savoir : MM. le chevalier Inghirami, de Florence, auteur de l'*Histoire de la Toscane*, présenté par MM. Brillouin et Renzi ; José Joachim Ferreira da Valle, homme de lettres, de Fernambouc, présenté par MM. Antonio Vasconcellos Menezes de Drummond et Renzi ; enfin M. Leyna-

dier, de Paris, auteur d'un ouvrage sur l'Algérie, etc. La commission nommée pour vérifier les titres des candidats est composé de MM. Brillouin, Pellier de la Croix et Renzi.

M. Brillouin, au nom de la commission chargée de vérifier les titres de M. d'Aupy, candidat proposé dans une des précédentes séances de la classe, lit le rapport sur les ouvrages et les travaux du candidat. La commission étant d'avis d'admettre M. d'Aupy, on passe au scrutin secret, et l'admission est proclamée par le président, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Renzi donne quelques aperçus sur l'ouvrage de M. Inghirami, intitulé : *Histoire de la Toscane.*

*** Le 8 juillet 1846, la deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée sous la présidence de M. Alix, président. M. Trémolière, secrétaire, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. Les livres offerts à la classe sont : *le Journal euganéen* ; *le Génie des Femmes*, journal de M. Cellier du Fayel ; *Cent inscriptions*, de M. Charles Léoni ; *Lettres sur l'histoire de Dennemarie*, par M. Teste d'Ouet.

Sur le rapport de la commission chargée d'examiner les titres des candidats, MM. Emile Deschamps, homme de lettres, et J. Barbier, avocat à la Cour royale, proposés par MM. le baron Taylor et le comte Le Peletier d'Aunay, la classe passe au scrutin. L'admission de ces deux candidats est proclamée par M. le président, sauf la sanction de l'assemblée générale. M. Alix rend compte d'un drame mythologique de notre collègue M. Guinoyseau. Après la lecture de ce rapport, MM. Trémolière et Renzi prennent tour à tour la parole pour demander au rapporteur des explications sur le fond ainsi que sur la forme de l'ouvrage. M. Alix soutient l'opinion qu'il a émise sur l'ouvrage en question, en reproduisant les morceaux qui lui ont paru mériter justement sa critique. On passe ensuite au scrutin ; la classe décide que le rapport sera déposé aux archives.

M. Alix lit ensuite à la classe la traduction du rapport sur la construction du fameux télescope de lord Rosse, que M. Gardiner, notre collègue à Leicester, vient de nous adresser. Ce travail est écouté par la classe avec grand plaisir et renvoyé au Comité du jonrnal (voyez n° 143 de *l'Investigateur.*)

Le même membre correspondant, M. Gardiner, nous a envoyé un autre morceau curieux et important, sur l'érection de la statue à l'immortel Beethoven à Bonn en 1845. M. Alix, chargé de le traduire de l'anglais, s'est fait écouter avec le plus grand intérêt par la classe. Ce travail a été renvoyé au Comité du journal.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée, le 15 juillet 1846, sous la présidence de M. l'abbé Laroque, président. M. Foulon, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans réclamation. Notre collègue M. Victor Calland adresse à la classe une brochure dans laquelle il cherche

à démontrer que la presse est un moyen providentiel pour régir le monde au XIXe siècle. M. l'abbé Laroque est nommé rapporteur. M. le chevalier d'Agostino, capitaine du génie à Naples, demande à faire partie de l'Institut historique; MM. le chevalier de Lima et Renzi appuient sa candidature. M. le président nomme pour l'examen de ses titres une commission, composée de MM l'abbé Auger, Foulon et Renzi.

Les ouvrages offerts à la classe sont : *Travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux*. 1843-1844.

Revue du droit français et étranger, par MM. Fœlix, etc., juin; *Annali universali di statistica*, par Lampato. Milan, juin 1846; *Rendiconto delle adunanze della reale Accademia delle scienze di Napoli*, mars et avril 1846.

M. l'abbé Auger lit un rapport sur l'ouvrage de M. Le Glay intitulé : *Essai sur les négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. l'abbé Badiche rend compte d'abord des premiers numéros de la revue *il Progresso*, publiée à Naples par notre collègue M. de Virgilii et M. Bianchini; ensuite d'un ouvrage intitulé : *Versione d'epigrammi greci*, par M. l'abbé Santucci, de Rome. Ces deux rapports sont également renvoyés au comité du journal. L'ordre du jour appelle à la tribune M. l'abbé Auger pour lire son rapport sur l'ouvrage ayant pour titre : *Inscriptiones helveticæ collectæ et explicatæ a Joanne Gasparo Prellio*. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 22 juillet 1846 sous la présidence de M. E. Breton, vice-président. Le procès-verbal est lu et adopté. M. le chevalier Deangelis, rédacteur en chef du *Diario di Roma* et directeur de *l'Album*, sur le rapport de M. Marcellin, au nom de la commission, a été admis à la classe en qualité de membre correspondant.

On lit ensuite une lettre de M. le président de la *Société pour la recherche* et *la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg*. Cette lettre accompagne une brochure qui renferme, entre autres choses, les statuts organiques de la Société et l'ordonnance approbative du roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg. M. E. Breton est chargé d'en rendre compte.

M. E. Breton donne lecture à la classe des fragments encore inédits de son ouvrage sur les monuments de tous les peuples. Cette lecture est écoutée par la classe avec beaucoup d'intérêt.

Le 24 juillet 1846, l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée sous la présidence de M. l'abbé Laroque, président de la troisième classe. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté. On passe à la lecture de la correspondance. M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, envoie à l'Institut historique un exemplaire des *Comptes généraux de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale en France pendant l'annee* 1844. M. Barbier, avocat à

la Cour royale, est chargé d'en rendre compte, ainsi que du même ouvrage de l'année précédente dont on n'a pas fait le rapport. Hommage est fait à la Société d'un ouvrage ayant pour titre : ***Mutisme et surdité***, ou ***Influence de la surdité native sur les facultés physiques, intellectuelles et morales***, par M. Puybonnieux, professeur et bibliothécaire-archiviste à l'Institut royal des Sourds-Muets de Paris. 1 vol. in-8°, 1846. Le rapport en est confié à M. Fontaine. M. le secrétaire lit ensuite la liste des ouvrages offerts à la Société pendant le mois. Des remerciements sont votés aux donateurs. M. le président donne lecture de la liste des candidats admis dans les classes de l'Institut historique, savoir : M. d'Aussy, admis à la première comme membre correspondant; MM. Emile Deschamps et J. Barbier, admis à la deuxième comme membres résidants; M. le chevalier Deangelis, admis à la quatrième classe comme membre correspondant. M. le président fait connaître à l'assemblée générale que l'admission de tous ces membres a été faite très-régulièrement, et que le scrutin est ouvert pour sanctionner leur élection. MM. d'Aussy, Deschamps, Barbier et Deangelis passent tour à tour par le scrutin. Ils sont proclamés par le président membres de l'Institut historique.

M. le président lit à l'assemblée générale un rapport du conseil et du comité du règlement sur les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Institut historique. Après une courte discussion, l'assemblée prend une délibération unanime et conforme aux conclusions du rapport. L'article 6 des règlements constitutifs est modifié par la substitution du mot *général* au mot *perpétuel*. Cet article est rédigé ainsi : « Le bureau de l'Institut historique se compose du président, « du vice-président, du vice-président-adjoint, des quatre présidents des clas- « ses, du secrétaire général et de l'administrateur. » M. le président le met aux voix, il est adopté à l'unanimité.

Une discussion s'engage entre plusieurs membres sur la durée des fonctions du secrétaire-général. M. B. Jullien et d'autres membres demandent que l'élection ait lieu chaque année et que le même fonctionnaire soit indéfiniment rééligible. Le conseil propose que l'élection n'ait lieu que tous les trois ans à la majorité des deux tiers des voix, le même membre étant indéfiniment rééligible. Cette dernière proposition est adoptée, et l'article 19 du règlement est modifié en ce sens. On procède ensuite à l'élection du secrétaire général, par scrutin secret. M. Huillard-Bhéholles, ayant obtenu plus des deux tiers des voix (l'unanimité moins trois), a été proclamé secrétaire général, en remplacement du secrétaire perpétuel, M. Eugène Garay de Monglave, qui a cessé de faire partie de l'Institut historique.

R.

CHRONIQUE.

Nous recevons de notre collègue M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Bruxelles, un programme fort intéressant que nous nous empressons de publier dans l'intérêt de la science historique.

Programme des questions proposées par la classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, pour le concours de 1847. — PREMIÈRE QUESTION. — *Quel était l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avénement de Marie-Thérèse? Quels étaient les matières qu'on y enseignait, les méthodes qu'on y suivait, les livres élémentaires qu'on y employait, et quels professeurs s'y distinguèrent le plus aux différentes époques?*

DEUXIÈME QUESTION. — *Faire l'histoire de l'organisation militaire en Belgique, depuis Philippe-le-Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, en temps de guerre comme en temps de paix.*

L'Académie désire que le mémoire soit précédé, par forme d'introduction, d'un exposé succinct de l'état militaire en Belgique dans les temps antérieurs, jusqu'à la maison de Bourgogne.

TROISIÈME QUESTION. — *Quelles ont été, jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, les relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre?*

QUATRIÈME QUESTION. — *Il existe un grand nombre de documents écrits dans les dialectes de l'Allemagne et appartenant aux VIIe, VIIIe, IXe, X^e et XIe siècles; ils sont indiqués dans la préface de l'*Althochdeutscher Sprachschatz *de Graff, mais on ne connaît guère d'écrits rédigés dans la langue teutonique usitée en Belgique antérieurement au XIIe siècle. On demande : 1° Quelle est la cause de cette absence de manuscrits belgico-germaniques? 2° Quelle a été la langue écrite des Belges-Germains avant le XIIe siècle? 3° Peut-on admettre que les* Niederdeutsche Psalmen aus der Karolinger-Zeit, *publiés par Von der Hagen, le* Heliand, *mis au jour par Schmeller, et quelques autres ouvrages, appartiennent à la langue écrite dont on faisait usage en Belgique?*

CINQUIÈME QUESTION. — *Faire l'histoire de l'impôt en Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion française.*

L'Académie désire qu'en répondant à cette question, on détermine les différentes espèces d'impôts; qui les frappait, et quel était le mode de leur perception.

SIXIÈME QUESTION. — *Assigner les causes des émigrations allemandes au XIXe siècle, et rechercher l'influence exercée par ces émigrations sur les mœurs et la condition des habitants de l'Allemagne centrale.*

SEPTIÈME QUESTION. — *Comment, avant le règne de Charles-Quint, le pouvoir judiciaire a-t-il été exercé en Belgique? Quels étaient l'organisation des*

différents tribunaux, les degrés de juridiction, les lois ou la jurisprudence d'après lesquelles ils prononçaient?

HUITIÈME QUESTION. — *Quels sont les services que les Belges ont rendus à la géographie, comme voyageurs ou navigateurs, et comme savants?*

Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires doivent être écrits lisiblement en latin, français ou flamand, et seront adressés, francs de port, avant le 1er janvier 1847, à M. *Quetelet*, secrétaire perpétuel.

PRIX EXTRAORDINAIRE *de* 3,000 *francs, accordé par le Gouvernement.*

L'époque d'Abert et Isabelle est remarquable dans l'histoire de la Belgique. Pour la première fois, le pays, ramené à l'unité, eut une administration nationale. Pendant cette période, il produisit une foule d'hommes distingués et exerça au dehors une puissante influence. L'Académie demande une *Histoire du règne de ces princes.* Ce travail devra s'étendre jusqu'à la mort d'Isabelle.

Ce n'est pas un simple mémoire qu'attend l'Académie, mais un livre qui unisse au mérite du fond celui de la forme, et dans lequel le sujet soit traité sous les différents rapports de la politique intérieure et extérieure, de l'administration, du commerce, de l'état social, de la culture des sciences, des lettres et des arts. Pour la complète intelligence des faits, l'ouvrage devra présenter, comme introduction, le tableau de la situation de nos provinces à l'avénement des archiducs.

Le travail des concurrents devra être remis avant le 1er janvier 1847.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages qu'ils citeront.

Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise, qu'ils répèteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. On n'admettra que des planches manuscrites. Ceux qui se feront connaître, de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires seront remis après le terme prescrit, seront absolument exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives, comme étant devenus sa propriété, sauf aux intéressés à en faire tirer des copies à leurs frais, s'ils le trouvent convenable, en s'adressant à cet effet au secrétaire perpétuel.

Fait à Bruxelles, dans la séance du 14 mai 1846.

D'ordinaire nous ne reproduisons que les faits qui ont rapport à l'histoire de la science; toutefois nous ne pouvons résister au plaisir de donner connaissance à nos lecteurs des manifestations de joie et de gratitude qui ont accueilli l'acte



d'amnistie donné par Pie IX. C'est un fait honorable acquis désormais à l'histoire moderne.

A peine le décret de l'amnistie fut-il affiché sur les murs de Rome que le peuple quitta en masse ses travaux pour accourir au Quirinal, et témoigner au souverain Pontife toute la reconnaissance que lui inspirait cet acte de générosité.

Le Pape remontait alors du jardin dans ses appartements. Il entend les cris de la foule qui le demande; il se présente au balcon de la grande porte qui donne sur la place, et, tout ému, il donne sa bénédiction à la multitude au milieu des vivats. A la nuit tombante eut lieu une manifestation de même nature, mais beaucoup plus significative. La partie choisie de la population se dirigea vers le Quirinal en défilant par le Corso, les flambeaux à la main, musique en tête, et alla témoigner sa joie et sa gratitude au Pape, qui s'empressa de reparaître au balcon. L'illumination fut générale et spontanée dans toute la ville.

Le lendemain, comme le Pape se rendait à l'église Saint-Vincent de Paul, le peuple se porta de toutes parts sur son passage, pendant qu'une pluie de fleurs tombait des croisées au milieu des acclamations générales. Au retour de l'église on se disputa l'honneur de traîner la voiture du Pape, et, malgré ses refus obstinés, il fut enfin obligé de céder à l'enthousiasme des jeunes gens, parmi lesquels on pouvait distinguer la plupart des prisonniers politiques que l'amnistie avait arrachés la veille à l'horreur d'une détention perpétuelle. Le carrosse de S. S. était plutôt porté que traîné par la multitude, tant le peuple était pressé, tant chacun était jaloux de prendre part à cette ovation.

Le Pape en pleura d'attendrissement jusqu'au Quirinal, où il témoigna au peuple combien il était sensible à ses démonstrations affectueuses. La ville fut illuminée comme la veille.

R.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Alonzo de Ercilla, brochure de M. Achille Jubinal.

Proposition pour l'achèvement des Tuileries et du Louvre, par M. Mauduit.

Bulletin de la Société de géographie, mai et juin 1846.

Appendice al n° 12 del Archivio storico italiano.

Journal militaire italien, par M. Gherardi Dragomanni, 13 nos. Florence.

Compendio da historia romana, vestido do francez, por Antonio de Vasconcellos Menezes de Drummond. Fernambouc, 2 exemplaires.

A. Renzi, *Administrateur.*

Alix, *Secrétaire adjoint par intérim.*



Paris, 31 août 1846.

A Monsieur le baron Taylor, Président de l'Institut Historique de France, rue Saint-Guillaume, 9, faubourg Saint-Germain.

MINISTÈRE

De l'Instruction publique.

2e DIVISION.

Établissements

Scientifiques & Littéraires

—

2e BUREAU.

Compagnies savantes affaires médicales.

—

Fo 2226

De l'enregistr. général.

—

Toutes les lettres et réponses doivent être adressées directement au Ministre, et indiquer le bureau auquel elles ressortissent.

Sociétés Savantes

—

APPROBATION

DES NOUVEAUX STATUTS DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Monsieur,

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 *mai dernier, conjointement avec les autres membres du bureau de* L'INSTITUT HISTORIQUE, *vous m'avez demandé d'approuver les nouveaux Statuts que cette compagnie savante a adoptés pour remplacer ses Statuts primitifs.*

J'ai examiné l'objet des nombreuses modifications qui ont été introduites par l'Institut Historique dans ses Statuts constitutifs, et il m'a paru qu'elles étaient nécessaires pour rendre plus réguliers les travaux de cette compagnie. J'approuve donc tous les changements qui ont été adoptés dans les séances des 25 *avril et* 24 *octobre* 1845, *et qui sont compris dans les règlements imprimés qui étaient joints à votre lettre. Je vous prie de vouloir bien donner avis de ma décision à la Société dans une de ses séances.*

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,

SALVANDY.

MÉMOIRES.

LES CONGRÈS SCIENTIFIQUES DES ITALIENS.

La première convocation des congrès scientifiques en Italie remonte à 1839. L'idée en fut heureuse, et à l'enthousiasme général qui accueillit dès le principe cette institution, on put voir que les savants italiens avaient répondu non-seulement aux inspirations de la science, mais encore à l'appel de toute l'Italie : aussi, dès le commencement, ces congrès attirent-ils l'attention générale, et par le concours sans cesse grandissant des hommes distingués de toutes les provinces, et par le caractère et la portée des hautes questions qui y sont traitées. — Le public s'émeut et applaudit, les souverains se hâtent de mettre de leur côté cette nouvelle influence qui se forme, ce nouveau pouvoir tout pacifique qui, né d'hier, fait tomber déjà les barrières de la politique, et devient, du consentement de tous, le centre et le foyer de la vie intellectuelle de l'Italie.

C'est à qui appellera dans ses États ces réunions solennelles, qui se présentent au peuple comme une occasion de fêtes et de réjouissances, aux savants comme un encouragement dans leurs travaux, et au pays tout entier comme la promesse d'heureuses améliorations.

Le prince qui reçut avec bienveillance et qui traita noblement les membres du premier congrès fut le souverain éclairé qui gouverne avec sagesse et bonheur la Toscane. Les princes de cette famille ont toujours été les premiers à encourager les sciences et les lettres. Pise eut l'honneur de recevoir dans son sein les savants de toute l'Italie, convoqués à ce premier congrès.

Le roi de Sardaigne ne voulut pas rester en arrière et laisser au grand-duc de Toscane la gloire de s'être montré seul magnifique envers les sciences et les lettres. Fidèle aux nobles traditions de la maison de Savoie, qui protégea toujours les savants, Charles-Albert fit inviter tous les hommes remarquables de l'Italie à tenir leur seconde réunion dans la ville de Turin.

L'année suivante, le congrès se trouva de nouveau en Toscane. Le prince et la ville de Florence, pour perpétuer le souvenir de ce double honneur fait à leur territoire par les savants italiens et étrangers, inaugurèrent un monument à l'immortel Galilée, qui a tant fait pour les sciences et pour la philosophie au XVII[e] siècle.

Désormais il ne manquait aux congrès italiens aucune des conditions qui éternisent la vie avec la gloire dans les réunions savantes et les institutions utiles ; ils avaient résisté aux premières épreuves ; la faveur des princes et des peuples leur était acquise. Des désirs de progrès, des essais d'amélioration se manifestaient partout sous cette influence nouvelle. Les savants proclamaient les noms de leurs immortels prédécesseurs : *Galilée*, *Cavalieri*, *Torricelli*,



Volta, etc., dont ils soutenaient dignement la gloire. Les académies se ranimaient, et, par des travaux importants, voulaient reconquérir l'influence et la haute réputation dont plusieurs ont joui dans les siècles précédents. Les savants, les historiens, les hommes politiques fouillaient les archives, les bibliothèques publiques et particulières, publiaient les titres scientifiques de l'Italie et les faits curieux ou ignorés de son histoire (1), si souvent mêlée à celle de la France et du reste de l'Europe.

Fidèles à cette consécration de la science et de la patrie, on voit les congrès visiter successivement les principales villes de l'Italie, et propager partout, avec l'amour des sciences, la passion du bien public et le culte des grands hommes (2).

Après Pise, Turin et Florence, les villes de Padoue, Lucques, Milan, Naples, ont été tour à tour le siége de ces savantes réunions, et toujours le nombre des membres a été en augmentant avec l'émulation des villes et l'enthousiasme des populations. A Pise, à Turin, à Lucques, le nombre des membres n'avait pas dépassé le chiffre de 500 ; à Florence, il s'élève tout à coup à 900 ; à Milan, à 1159 ; à Naples, enfin, il a atteint le chiffre énorme de 1500 ; à Gênes, ce chiffre sera encore dépassé.

Tous les congrès s'ouvrent au jour fixé l'année précédente, par un discours du président général, nommé aussi un an d'avance. Les discours de tous les présidents ont toujours eu pour objet de tracer à chaque congrès les travaux dont il devait s'occuper dans ses réunions.

Il est nécessaire de connaître quels sont ceux qui ont droit d'assister à ces congrès : tous les Italiens membres des principales académies et sociétés scientifiques établies pour le progrès des sciences physiques et mathématiques ; les directeurs des hautes études ou d'établissements scientifiques des différents États de l'Italie, et les employés supérieurs dans les corps du génie et de l'artillerie. Ces conditions sont applicables aux savants étrangers qui veulent se rendre aux congrès.

Les savants, dès leur arrivée, reçoivent ordinairement un guide imprimé pour aller étudier les monuments, les établissements publics et tout ce qu'il y a d'important pour la science dans le voisinage. Des médailles rappelant quelque événement scientifique sont distribuées aux savants par le gouvernement. Après les préliminaires, les membres du congrès, qui savent qu'ils n'ont que quinze jours, temps bien restreint pour se livrer à des travaux sérieux, se hâtent de se diviser en sections et de se constituer par la nomination de leurs bureaux. Les catégories ou sections sont à peu près celles-ci :

1° Section d'agronomie et de technologie ;—2° Section de chimie ;—3° Section de zoologie ; — 4° Section de chirurgie ; — 5° Section de physique et de

(1) Les *Archives historiques italiennes*, publiées à Florence, par M. Vieusseux.

(2) La tribune de Galilée érigée à Florence par les soins du grand-duc ; la statue de Cavalieri, à Milan ; celle de Christophe Colomb, cette année à Gênes, etc.

mathématiques ; — 6° Section d'archéologie et de géographie; — 7° Section de botanique et physiologie végétales ; — 8° Section de géologie et minéralogie ; — 9° Section de médecine et de chirurgie (1).

De savants mémoires sont lus dans chaque section ; des discussions pleines d'intérêt s'engagent sur les principaux sujets qui y sont traités. Les séances se succèdent du matin au soir, tous les jours, de manière que toutes les sections donnent un ensemble de quatre-vingt-dix à cent séances dans le court espace de quinze jours.

On dirait que les savants restent en permanence, mais il n'en est pas ainsi ; ils font tous les jours des excursions hors de la ville, dans les endroits les plus remarquables, soit par les curiosités de la nature, soit par les monuments de l'art ancien ou moderne; ils assistent aux fêtes, ils se réunissent à table en commun ; ils passent ensemble les soirées dans des conversations où la gravité de la science et le ton sévère de la discussion font place aux saillies et au laisser-aller d'une causerie familière.

Nous avons fait connaître le but et l'organisation intérieure de ces congrès; nous voudrions pouvoir donner aussi une idée des travaux plus remarquables qui y ont été produits; mais c'est là une tâche bien difficile. Lire seulement les comptes-rendus des séances serait presque impossible. Chaque congrès publie un volume grand in-4° rempli par les procès-verbaux, l'analyse des mémoires et des discussions scientifiques et économiques auxquelles ils ont donné lieu. Nous nous bornerons à constater la bonne harmonie qui règne dans ces assemblées, l'émulation pour le bien public, la tendance des esprits vers des choses utiles et pratiques. Depuis longtemps on s'occupait activement en Italie d'agriculture, d'industrie et d'économie politique ; mais les congrès viennent de donner une nouvelle impulsion à l'esprit public, initié à ces questions par les travaux éminents des écoles de Gioga et de Romagnesi. Les congrès d'Italie ont compris leur véritable mission sur ce pays. En l'absence d'unité politique et d'un pouvoir centralisateur, c'est à eux qu'est dévolue la noble tâche de relier par le bien-être et par les échanges des produits de l'art, de la nature et de l'industrie, les parties disjointes de cette grande famille : savants et riches propriétaires tous s'efforcent à l'envi d'améliorer la condition morale et physique du peuple. Les sciences proprement dites tiennent sans doute toujours dans les congrès la place d'honneur; mais la grande occupation de la plupart des savants est l'agriculture, la technologie, l'économie domestique et rurale, etc.; en cela ils répondent vraiment aux besoins du pays. Leurs travaux ont le privilége d'attirer surtout l'attention publique et d'exciter de tous côtés l'émulation. Dans le principe, les discussions sur ces matières se sont ressenties de l'état des esprits, de la situation précaire de certaines industries, et de la langueur où se trouvait l'agriculture dans quelques contrées de l'Italie. L'inexpérience a donné

(1) On va ajouter cette année à ces sections celle de législation et d'économie publique.

lieu à des tâtonnements ; mais peu à peu les questions vitales se sont dégagées, nettes, tranchées ; des projets importants ont vu le jour ; des travaux de statistique, première chose à faire dans tout système d'amélioration sociale, sont venus éclairer le public sur sa position morale, financière et agricole.

Parmi les grands seigneurs qui ont rendu le plus de services, qui ont le plus contribué à éclairer l'opinion sur ces matières, on pourrait nommer le prince de Canino, les comtes Serristori, Beffa, Begrini, les marquis de Pallavicino et de Ridolfi. Ce dernier possède en *Toscane* une ferme-modèle qui peut rivaliser avec les établissements les plus florissants en ce genre (1).

L'état des paysans et leurs rapports avec leurs maîtres, l'étude des divers terrains et des instruments aratoires, l'application de tel genre de culture, préférablement à tel autre suivant les conditions du climat et les nécessités locales; les engrais, le bétail, toutes questions de première importance en économie agricole, ont occupé l'attention du congrès et éveillé l'intérêt des provinces à un tel point que l'on a vu de simples particuliers proposer des prix et des médailles sur des questions d'agriculture.

On a compris que ce n'est rien que d'indiquer les bons procédés, d'inspirer de l'émulation au cultivateur, si les capitaux, qui seuls peuvent vivifier l'agriculture, ne lui viennent pas en aide. Aussi, pour en faciliter la circulation et donner au petit propriétaire les moyens d'améliorer son champ, a-t-on proposé de fonder des banques d'escompte.

Les maladies des céréales, celles de l'olivier et du mûrier ont donné lieu entre les praticiens à de savantes discussions qui n'ont pas été stériles, comme il n'arrive que trop souvent.

Pour mettre en faveur les vins du pays et supprimer le tribut que l'Italie paye à l'étranger pour ses vins de luxe, il a été question d'établir un entrepôt général, soit dans une ville du centre, soit dans un port de mer.

La fabrication du fromage, si importante pour l'Italie, les qualités supérieures que l'on peut obtenir, les propriétés du lait de vache et de brebis, l'analyse des fourrages, etc., etc., et mille autres questions plus ou moins intéressantes ont vivement excité l'attention des membres du dernier congrès. M. Mancini, membre correspondant de l'Institut Historique, nous a envoyé des détails très-étendus sur les travaux de cette dernière réunion.

Le défrichement des montagnes, le reboisement des landes, la culture du sapin comme moyen d'améliorer les mauvais terrains, etc., ont aussi occupé plusieurs séances.

De ces questions purement agricoles on arrive à des questions administratives, telles que l'abolition des douanes intérieures, la propriété littéraire, un système uniforme des poids et mesures, l'extinction du paupérisme. L'intérêt qui s'attache à tous ces objets, l'attention particulière que les savants y ont apportée,

(1) Le roi de Sardaigne vient de créer un Institut *agraire théorico-pratique*. Le grand-duc de Toscane possède un établissement du même genre.

ont éveillé la sollicitude des souverains de l'Italie. Le roi de Sardaigne, cédant aux vues d'une sage politique, s'est empressé d'adopter le système métrique.

Les questions de pure morale, de perfectionnement social, doivent aux congrès les encouragements et les résultats pratiques qu'elles ont obtenus.

Des travaux de statistique sur les établissements de bienfaisance et des mesures pour l'extinction du paupérisme, auxquelles la Sardaigne s'est associée en fondant une maison de secours, de refuge et de travail pour les mendiants de la province de Turin ; la réhabilitation du coupable, qui trouve à Milan une maison de refuge et de travail, et une protection morale contre les préjugés de l'opinion ; les caisses d'épargne, qui, en quelques années, se sont élevées au nombre de 66 et ont reçu 40,000,000 de livres d'Autriche ; les maisons d'éducation gratuite pour les enfants pauvres, qui, en moins de quinze ans, ont atteint un tel développement qu'aujourd'hui on y compte plus de 15,000 enfants pauvres arrachés au vagabondage, à l'ignorance et à toutes les sollicitations de la misères : tels sont en partie les résultats moraux dont l'Italie est redevable à ces belles assemblées.

Mais ce n'est pas tout que de recueillir les enfants pauvres et de leur donner l'instruction ; il faut leur donner des instruments de travail, une profession. Des écoles se sont formées de proche en proche pour cet objet, et on a discuté dans le dernier congrès un système uniforme d'éducation à plusieurs degrés, où les notions techniques se combineraient avec l'enseignement ordinaire, de manière à offrir un ensemble d'études et d'occupations qui missent le jeune homme à même de profiter des cours publics qui se font dans les écoles officielles d'arts et métiers.

Une fois dans la voie des améliorations, les congrès ont porté leurs investigations sur les établissements de l'industrie et les grandes fabriques. Il y a en Italie peu de manufactures de premier ordre, mais il y en a beaucoup de second ordre. C'est dans celles-ci, véritables étouffoirs, que les enfants sont entassés pêle-mêle, sans qu'on se préoccupe le moins du monde ni de leur santé, ni de leur jeune âge, ni de leur moralité : aussi l'ignorance y est-elle extrême, la santé débile, la dépravation précoce. Les congrès ont appelé sur la triste position de ces enfants la sollicitude des gouvernements et celle des moralistes et des hommes généreux.

Nous voudrions bien dire un mot des inventions utiles, des théories savantes, des recherches laborieuses des physiciens, des chimistes et des naturalistes, des découvertes des médecins, etc.; mais le temps nous manque pour suivre les congrès dans leurs différentes sections.

Par cette courte analyse des sujets traités dans les congrès italiens, par cette indication des développements successifs qu'ont pris les grandes questions d'intérêt public, on peut juger de l'importance de ces congrès. Les résultats déjà obtenus sont immenses ; mais ils grandiront chaque jour, à mesure que ces réunion prendront plus de développement et d'influence. Or, cette influence acceptée par

toutes les classes, s'étendra bientôt sur tout le pays. Les princes même s'associent à la noble pensée qui a fondé les congrès. Dernièrement n'avons-nous pas vu le roi de Naples, la reine et les princes de sa maison se rendre au sein du congrès pour encourager les savants par des paroles bienveillantes! Tout fait donc espérer que ces grandes assemblées annuelles, où les hommes les plus considérables de l'Italie apprennent à se connaître en s'occupant de la science et du bien public, deviendront pour ce beau pays une véritable institution.

A. Renzi,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

ANALYSE COMPARÉE

DES LÉGISLATIONS MÉROVINGIENNE, BOURGUIGNONNE ET VISIGOTHE.

I.

C'est des législations et non des constitutions politiques qu'il s'agit, quelque rapport qu'il y ait entre elles.

Les constitutions paraissent être les mêmes : un général, chef d'armée, mais non pas chef absolu ; il a des compagnons. Les lois sont faites *omnium consensu* (L. Angl. prol.); *omnis gentis...* (pacte entre Alfred et Gontran); *cuncti populi christiani, etc.* (L. salique, L. des Bavar., L. des Alemans); *omnis populi consentientis in publico concilio* (L. des Alemans, tit. LI.); *universæ consentientis multitudinis* (décret de Tassillon); *adhibitis sacerdotibus et nobilibus viris* (*Breviarium alaricianum*); *cuncti felicissimi exercitûs nostri* (édit de Rotharis, roi des Lombards).

Tout ce peuple, qui ne délibère pas, mais donne son assentiment, n'est pas la populace, qui ne travaille que pour le soutien de sa vie individuelle, mais les hommes libres, lesquels sont intéressés à la chose publique, même les simples guerriers, quoique tirés de cette populace.

La loi salique, dans sa préface, annonce qu'elle a été faite avec les grands et les prélats, et rédigée par quatre d'entre eux qu'elle nomme.

La loi bourguignonne est signée d'une vingtaine de noms.

Des écrivains ont remarqué que ce fut probablement une noble conséquence de ce droit populaire de concourir à la confection des lois, que le caractère qu'eurent ces lois d'être personnelles et non territoriales, c'est-à-dire d'être un privilége pour l'homme de la nation, et non la loi nécessaire de l'habitant; car chaque homme libre se trouvait par là soumis à une loi que lui ou le chef de sa famille avait concouru à faire ou avait choisie.

Je crois qu'il y a deux autres raisons de la personnalité des lois barbares, raisons sinon exclusives de cette loi, du moins plus directes, plus politiques.

L'une est que cette personnalité brille surtout dans les législation des peuples qui n'avaient pas, quand elles ont été faites pour la première fo s, de territoires bien fixes, bien appropriés. Les Francs saliens, les Bavaroı .les Alemans, les Saxons, les Frisons, ne faisaient pas alors des royaumes distincts, indépendants, permanents; au contraire, les Visigoths, les Ostrogoths, les Lombards, ne semblent avoir eu de lois (les lois que nous leur connaissons) que quand ils furent établis. Quant aux Bourguignons, quoique assez bien établis quand fut écrite la loi gombette, elle en rappelle expressément une plus ancienne.

L'autre raison, qui tient à la précédente, est que la personnalité des lois était le moyen de convertir les indigènes en nationaux. Quand un peuple jeune et barbare conquiert un peuple usé, c'est généralement pour s'établir chez lui, où se trouvent toutes les ressources et toutes les douceurs de la civilisation, tandis que lui n'a point de métropole; or, pour s'établir, il n'a rien de mieux à faire que d'adopter les institutions administratives et la jurisprudence savante du pays, mais en même temps il doit se conserver sa loi nationale comme privilége; il doit constater par écrit sa coutume jusque-là traditionnelle, à peine de perdre chez le peuple conquis l'influence de son nom, à peine d'y voir s'éteindre sa nationalité et de finir par y tomber dans la servitude, au lieu d'y dominer. Cette loi nationale doit donner des avantages, des prérogatives, des franchises, estimer haut la personne civile; enfin la communication de cette loi doit être offerte à tout habitant, qui par là deviendra membre de la nation intruse, la fortifiera et la propagera, en affaiblissant d'autant le pouvoir de l'ancienne. — Au contraire, quand le peuple conquérant est civilisé, c'est-à-dire qu'il a une cité à lui, il conserve aussi sa loi propre, mais il ne la donne pas aisément aux vaincus; il gouverne longtemps le pays comme une province, comme une colonie, comme une vice-royauté. C'est ce que faisaient les Romains, tandis que Clovis et ses successeurs, tandis que Gondebaud, qu'Alaric, que Théodoric, que les rois lombards ouvraient la porte de leurs législations nationales à leurs sujets romains et barbares.

Mais je m'écarte; revenons.

On demande :

Une analyse des législations mérovingienne, bourguignonne et visigothe.

Une analyse comparée, c'est-à-dire faire ressortir les ressemblances et les dissemblances : travail de tout un livre, et non pas seulement objet d'une discussion orale et brève.

Il nous reste douze lois barbares : l'analyse de douze lois !

La question dans ces termes préjuge que toutes ces lois peuvent se classer sous trois législations, les trois indiquées. C'est un préjugé que mon esprit n'admet que par complaisance et sans une profonde conviction. Je suis plus porté à professer (contre l'opinion générale, je le sais, contre d'imposantes autorités) que chacune de ces lois a son caractère et sa nécessité.

Sous l'expression de législation mérovingienne, il faudrait donc entendre toutes les lois qui ne sont ni la bourguignonne, ni la visigothe! Soit. Mais que dire de la loi lombarde, de la loi romaine, de l'édit de Théodoric, roi des Osgoths?

Je suppose qu'on appelle législation mérovingienne une collection un peu arbitraire qu'on ferait des lois salique et ripuaire, des lois des Alemans, des Bavarois, des Saxons, des Frisons, sous le prétexte que ces lois auraient été rédigées ou publiées par des rois mérovingiens. Mais la loi des Angles et Werins l'a-t-elle été aussi? je ne le crois pas. Cependant, celle-ci et la loi des Frisons ont plus de rapports avec les lois des Francs, et celles des Alemans, des Bavarois, des Saxons et des Lombards avec la bourguignonne.

Il me semble que, puisqu'un peuple a non-seulement son nom propre, mais encore un code fait exprès pour lui et par lui, il est distinct d'un autre peuple. Sans doute et très-certainement les peuples contemporains et voisins qui se fréquentent ont des mœurs générales, des principes communs de droit international, par lesquels s'entretiennent leurs relations. Mais pour savoir comment un peuple subsiste dans son intérieur, pour connaître ce qu'on appelle sa législation, ses coutumes domestiques, c'est son propre droit qu'il faut étudier. Les analogies en cette matière trompent souvent : deux lois ont une apparence à peu près semblable dans deux pays; les mœurs leur donnent une intention, un effet différent. Il est bon de généraliser : on n'apprend pas sans cela, mais c'est la seconde opération de l'esprit; la première est plus fatigante, plus humiliante; elle lui témoigne de sa faiblesse, et l'autre de sa grandeur; et parce que celle-ci le flatte, il se hâte d'y venir, quelquefois avant d'avoir bien vu et bien touché chaque objet.

Je crois donc utile, avant d'aller plus loin et pour faciliter un classement quelconque, de décrire sommairement les objets dont nous avons à parler.

Des innombrables peuplades qui envahirent la province romaine et l'Italie, peu subsistèrent assez de temps pour s'y consolider; plusieurs se fondirent dans d'autres plus fortes, plusieurs furent elles-mêmes subjuguées après avoir vécu avec un certain éclat. Quelques-unes de ces dernières n'ont rien laissé en fait de législation, parce que c'étaient des barbares que d'autres barbares remplaçaient, tels que les Hérules, vaincus par les Ostrogoths; d'autres, comme les Vandales conduits par Genséric en Afrique, semblent nous être devenus étrangers; d'ailleurs les établissements successifs d'Afrique ont toujours péri sous des vainqueurs impitoyables.

Enfin, il nous reste douze lois; les principales ont leur date, leur auteur connu.

Elles n'ont pas toutes la même forme : les unes sont comme des chartes, des placards; les autres sont des codes divisés par livres, chapitres, articles; d'autres enfin, des corps de droit ou recueils de constitutions royales édictées pendant toute la durée d'une monarchie.

Toutes ces lois sont écrites en latin. Ce ne sont pas, comme beaucoup d'ordonnances de nos rois, des traductions faites dans le moyen âge. D'abord rien ne le donne à penser ; ensuite, les prologues et préfaces font entendre clairement que les rois dont elles portent le nom les ont fait écrire ; enfin le latin, sans être toujours pur, est intelligible, la phrase est assez logique, la grammaire n'est pas violée, qualités qui manquent tout à fait aux actes des VII[e] et VIII[e] siècles.

Ces lois, ou les principales d'entre elles, ont duré jusqu'à l'établissement complet de la féodalité. La féodalité entraînait par son essence des lois au contraire territoriales. Je pourrais apporter les preuves matérielles et faire la démonstration théorique de ces deux propositions ; je m'éloignerais de mon sujet, déjà trop souvent délaissé.

II.

Les *Ostrogoths*. Il y avait trois ans que les Hérules avaient pris Rome. Théodoric, roi des Ostrogoths, combat et tue leur roi Odoacre, fonde un nouveau royaume d'Italie et publie un édit fort ample. Théodoric n'entend rien innover ; il veut maintenir pour les Romains et les Italiens ce qui est, et assurer seulement à ses guerriers le privilége de leurs coutumes. Tel est l'esprit de cette charte. On sait le peu que dura ce royaume (cinquante-six ans). Néanmoins l'édit avait encore force de loi sous les rois de la famille de Tancrède.

Les *Visigoths*. Ils s'établirent d'abord dans le midi de la France. Il y avait déjà cent ans qu'ils y étaient, lorsqu'ils parvinrent, sous Euric, en 460, à s'étendre en Espagne jusqu'à l'Ebre, d'où ils chassèrent plus loin les Alains et les Suèves, autres barbares du Nord qui les avaient précédés. Mais ce qu'il faut observer, c'est que l'Espagne était alors pour eux une province ; la métropole était leurs possessions de France. C'est en 531 que les Visigoths d'Espagne commencèrent à se donner un roi. En 572, deux frères descendants de Théodoric I[er] partagent l'empire. Liuva choisit la partie des Gaules, dont les capitales étaient Toulouse et Narbonne, et Léovigild prit la partie espagnole. Ce dernier royaume dura jusqu'en l'an 711, que les Arabes s'en emparèrent subitement.

La loi des Visigoths est un *corps de droit* complet. Il se divise en douze livres, subdivisés en titres et en lois comme le Code théodosien ou le Code justinien, qu'il affecte d'imiter, au moins dans la forme. Les lois sont des constitutions textuelles des différents princes de cette nation depuis Eric jusqu'à Wamba, Egica et Roderic, qui furent les derniers. Les unes portent le nom de leur auteur, les autres sont sans nom ; plusieurs de celles-ci sont intitulées *Antiques*.

Que devient cette législation pendant la longue occupation de l'Espagne par les Maures ? Si ce nouveau peuple n'en usa pas, le souvenir n'en fut pourtant pas perdu dans le pays. Le recueil tel qu'il est paraît bien, par sa forme et par son écriture, avoir été confectionné depuis la ruine du royaume. Toutefois l'annotation d'*antiques* mise à plusieurs lois, et certaines dispositions des constitu-

tions édictées par les rois Chindaswind et Receswind font penser qu'ils auraient eux-mêmes fait un premier recueil de ces lois antiques et de leurs propres constitutions, lequel aurait reçu dans son cadre les lois publiées dans la suite des temps. De fait, le fameux livre *forum judicum*, *fueros juzgo*, n'est en substance que le code visigoth.

Une loi célèbre est celle des *Burgundes* (Bourguignons).

Gondebaud, leur roi, qui a publié cette loi en 501 ou 502, la première ou deuxième année de son règne, était le quatrième de sa race. Il fait entendre dans le prologue que ce n'est pas une œuvre entièrement neuve. Mais c'est un code complet; il est divisé en titres et articles; il a deux séries d'additions. Sigismond, son fils, y a ajouté quelques constitutions, notamment, sous le titre 52, une loi datée du 4 des kalendes d'avril 517. Sigismond fut vaincu et tué par les enfants de Clovis, qui, après avoir fait éprouver le même sort au fils de Sigismond, annexèrent définitivement son royaume au leur. Ainsi finit le premier royaume, mais la loi gombette se maintint et durait encore du temps de Charlemagne.

Dès l'an 520 on entend parler des *Lombards*. Alboïn, leur deuxième roi, s'établit à Pavie. Il avait mis dans les villes de son royaume des ducs qui, après la mort de son successeur, se rendirent indépendants. Son fils Autharis sut les rattacher à sa fortune. Ce royaume dura environ deux cent quatre-vingts ans. Didier, duc de Toscane, élu roi, fut vaincu et détrôné par son gendre Charlemagne, qui engloba ce royaume dans son empire, mais qui se garda bien d'en abolir les sages lois.

Elles sont aussi réunies en un *corps de droit* divisé en trois livres, dont chacun est composé de titres assez mal digérés entre eux et subdivisés en lois qui sont des constitutions des divers rois de cette nation. Le premier livre traite surtout des crimes; le deuxième, des mariages, successions et contrats; le troisième, des affaires administratives, ecclésiastiques. Ce dernier se compose, sauf six qui sont anciennes, de constitutions de Charlemagne et de ses successeurs, Louis, Pépin, Lothaire, Henri II; il y en a même une de Charles IV de l'an 1377, ce qui prouve que ce code avait encore alors force et vigueur. Parmi les anciens rois, Rotharis et Luitprand sont ceux qui ont réglé le plus de matières et qui l'ont fait le mieux; probablement ils auront composé le premier recueil. Le latin de cette loi est rempli de mots d'origine allemande. En effet, les Lombards venaient de la Germanie.

Voici des lois confectionnées dans un autre système.

Loi salique. Pactum legis salicæ. C'est un pacte, un tarif de compositions sur la vengeance, et à cette occasion un règlement sur la famille légale. Ce n'est pas un code civil, et par conséquent les matières du droit civil sont réglées pour eux par quelque autre loi, la loi du pays, la loi romaine, en tant qu'elle leur est commode. Du moins telle est ma pensée propre, pensée qui s'applique à toutes les législations barbares.

Le préambule de cette loi dit qu'elle fut délibérée par les *proceres* de la nation, et rédigée par quatre d'entre eux dès avant la conversion des Francs au Christ; que Clovis après son baptême, Childebert et Clotaire ses fils la revisèrent pour en ôter ce qui s'y ressentait encore du paganisme.

Elle se composait d'abord de soixante et onze articles divisés en paragraphes. Clovis y ajouta sept dispositions, Childebert quinze, Childebert et Clotaire ensemble huit, Clotaire dix-huit; puis Charlemagne, par un premier décret, vingt et un; par un deuxième, sept; par un troisième, quatorze, et Louis-le-Pieux six.

On a deux rédactions authentiques de cette loi, celle de Dagobert et celle de Charlemagne; elles diffèrent très-peu entre elles. Il y a plusieurs manuscrits, dont quatre ou cinq qui, d'après la barbarie extrême et des mots et de la syntaxe, ne peuvent être que l'œuvre de copistes ignorants.

Les *Francs ripuaires* sont, je crois, le peuple germain le plus anciennement établi dans les Gaules. Ils font un traité de paix avec les Romains en 276. Et en 416 on voit l'empereur Constance les *confirmer* dans la possession des territoires que leur avait concédés son prédécesseur entre Meuse et Rhin pour défendre les Gaules des invasions des autres barbares. Aussi ce n'est pas à travers leur pays, mais à droite ou à gauche, que passèrent les Francs saliens et les Bourguignons pour arriver dans les Gaules. Toutefois on ne voit pas que les Francs ripuaires aient eu une suite de rois et aient formé un royaume avant les enfants de Clovis, le chef des Francs saliens.

Pour s'expliquer comment, quoique depuis longtemps établis, les Ripuaires n'ont pas formé un État indépendant, royaume ou république, dont il reste des traces ou des œuvres, il faut dire qu'ils étaient là tranquilles comme une sorte de garnison romaine. Il leur manquait une pleine indépendance, mais l'alliance ou la protection de Rome leur suffisait.

Ainsi les Francs ripuaires étaient guerriers et propriétaires fonciers; cependant ils n'avaient point de lois écrites. En avaient-ils bien besoin? Ce qui paraît certain, c'est que leur loi ne fut rédigée que sous Théodoric (Thierry), fils aîné de Clovis-le-Grand, et roi d'Austrasie de 510 à 530; car ils se trouvèrent, par l'anéantissement de la puissance romaine dans ces contrées, presque naturellement et sans violence, compris et annexés dans le grand empire de Clovis.

Cette loi a aussi un prologue; il fait connaître que Childebert et Clotaire, frères de Théodoric et ses successeurs, y firent différentes corrections exigées par l'abolition du paganisme. Dagobert en donna une nouvelle édition avec plusieurs améliorations; c'est lui qui probablement est l'auteur du prologue. Charlemagne la publia de nouveau sans changements. Elle est, comme la loi salique, plutôt un tarif de composition qu'un code civil. Et l'on comprend qu'une loi qui a pour objet principal d'estimer les personnes, d'abord suivant leur nationalité, puis suivant leurs fonctions, est une charte de privilége nécessairement avantageuse à la nation dominante; or, la nécessité d'écrire cette charte ne paraît avoir dû se faire sentir que lorsque la nation, ayant vu que la prépondé-

rance romaine s'évanouissait, a voulu être elle-même la première dans le pays.

Les lois des *Bavarois* et des *Alemans* furent rédigées par l'ordre du même Théodoric, roi d'Austrasie; peut-être aussi celles des *Saxons* et des *Frisons*. Dans la première, il est question d'une *ancienne* loi. On voit bien, en effet, que ces lois ne sont pas un pacte de compositions comme la loi salique, ou une loi imposée par un vainqueur, mais la simple rédaction de coutumes anciennes qui ont assez de rapports avec celles des Bourguignons. Dans la loi des Frisons, on lit aux additions les noms de Wulmard et de Saxmund. Cette loi est toute pénale.

Une loi assez ample est celle des *Angles et Werins*. Cette nation, qui habitait la Thuringe, serait celle qui, jointe aux Saxons du Nord et aux Danois, serait allée s'emparer des meilleures contrées de la Grande-Bretagne, alors habitée par les Pictes, qui y avaient détruit la domination romaine. Et jusqu'à Guillaume-le-Bâtard et ses Normands de France qui s'emparèrent de l'Angleterre, ce serait la loi des Angles et Werins qui aurait régi ces peuples. On sait que Guillaume, sans abolir expressément les anciennes lois, les rendit inutiles par toutes sortes d'artifices légaux.

Cette loi a, comme la loi salique et ripuaire, un titre *de alodibus;* ce qui semble lui donner une affinité d'origine avec elle.

Une loi dont j'aurais dû peut-être d'abord parler, c'est la *loi romaine*. N'entendez pas là le droit romain précisément. Non; c'est une collection faite par les rois barbares à l'usage de leurs sujets romains.

Au fond de tous ces peuples nouvellement constitués, et plus ou moins bien assis, il y en avait un plus nombreux, mais alors désuni et désarmé, ou d'ailleurs peu disposé à combattre encore pour le choix des tyrans. Les Romains avaient leur loi: c'était le Code théodosien, publié près de 100 ans (438) avant celui de Justinien (534), et en vigueur dans toutes les contrées de l'Europe, où, depuis le partage de l'empire, ne pénétrait plus la puissance des empereurs d'Orient.

Quel que fût le respect des nouveaux dominateurs pour la nationalité du peuple indigène, il est certain que les plus sages d'entre eux tendaient à une prompte fusion. Mais ils n'allèrent pas lui proposer de renoncer à ses lois ou à ses coutumes. Loin de là, ils lui promirent de les vérifier, de les publier, de leur donner une vie nouvelle. En cela, ils devaient trouver deux avantages : s'approprier le droit de sanction, et par là le droit d'abolition de la loi, quand ils jugeraient à propos de l'exercer; jeter dans la loi du peuple soumis les principes qu'ils voulaient voir plus tard s'y développer. C'est ce que partout ont fait les plus habiles législateurs: Guillaume-le-Bâtard en Angleterre, Charlemagne publiant de nouveau les lois barbares, Charles VIII, Louis XII, les derniers Valois ordonnant la rédaction des coutumes.

La deuxième préface du Code bourguignon (517, Sigismond) est annoncée ou proclamée par les sujets romains du royaume de Bourgogne. C'est le *Papien* (*Papiani responsa*).

Ces deux Codes ont des rapports dignes de remarque : les titres sont disposés

de même; les rubriques en sont conçues souvent dans les mêmes termes. Seulement il y a dans la loi bourguignonne plusieurs titres qui ne sont pas dans le Papien; mais en retour plusieurs titres du Papien (18 et 19) ne se trouvent point dans la loi primitive; toutefois on les lit dans la première addition à cette loi.

Il est très-probable que le voisin du Bourguignon, le roi de la France orientale ou d'Austrasie, Théodoric ou Thierry, fils aîné de Clovis, voulant en user de même avec ses sujets romains, après avoir rédigé la loi des Ripuaires, adopta ce livre du jurisconsulte Papien. En effet, on lit dans quelques manuscrits après ces mots : *Domus noster*, ceux-ci : *Theodoricus Francorum rex*, qui ne trouvent pas dans l'édition vulgate.

Peu auparavant (506), Alaric, deuxième roi des Visigoths, dont le royaume s'étendait de Toulouse et Narbonne à l'Èbre, avait sanctionné dans une assemblée d'évêques et de notables romains une compilation abrégée des lois en vigueur dans le pays. Cette compilation comprenait le Code théodosien, les Novelles d'alors, les Institutes de Gaïus refondues, les Sentences de Paul, ce qu'on appelle les Codes grégorien et hermogenien, qui sont des recueils faits par des jurisconsultes, et un fragment de *Papinien* (qu'il ne faut pas confondre avec Papien). Le tout accompagné d'un commentaire continu, tantôt expliquant ou paraphrasant les textes, tantôt les étendant ou les modifiant, et toujours s'accommodant aux usages ou les réformant. On conçoit que ce commentaire législatif dut, dans la pensée des rédacteurs, être la loi même, et bientôt passer pour telle auprès des particuliers quand la susceptibilité nationale se fut calmée. De là le dédain qu'ont en réalité subi les textes; de là les additions de la jurisprudence. Insensiblement les copies ne continrent plus que ce qu'il y avait de nécessaire et d'usuel, au sens de chacun; de là une grande variété entre ces copies; de là une corruption de style qui dénote la profonde ignorance des praticiens. Ainsi sont-ils en tous temps et partout : aujourd'hui ils n'étudient plus les textes; ils ne les lisent pas même; les notices innombrables d'arrêts qu'on imprime au bas des textes ou même séparément les en dispensent. On n'a foi qu'en ces notices au barreau.

Cette œuvre législative, purgée ou non d'un amas de nouveaux commentaires, s'appelle l'*Abrégé* (*Breviarium*) *d'Alaric* (*Alaricianum*) ou d'*Anien* (*Aniani*) son secrétaire d'État. Mais admirez le sort de ces deux nouvelles lois romaines : le *Breviarium*, le *Papien!* Douze ans n'étaient pas écoulés, le royaume de Bourgogne périt, la loi dure; des deux races de rois visigoths dont Alaric est la souche, celle qui s'implante en Espagne y demeure environ deux cents ans; elle se fait des lois qu'elle imite, pour la forme et pour le fond, du Code théodosien, et finalement elle proscrit la loi romaine comme toute autre (lib. II, tit. 1, L. 9, Chind, lib. X,). En France, Clovis et ses Saliens tuent Alaric et détruisent sa domination, mais non sa loi, qui avec le *Papien* fait la loi romaine, qu'on voit en vigueur comme loi personnelle, trois et quatre siècles encore après dans tout l'empire de Charlemagne. Ainsi un peuple perd son indépendance et

conserve sa loi. Le dominateur nouveau parvient-il à consolider son établissement, il altère insensiblement cette loi, révérée comme sauvegarde par l'ancien peuple, et finalement il l'abolit. Lui-même est-il auparavant renversé par un nouvel étranger, la loi non encore oubliée refleurit. Si le peuple est expulsé de son territoire, il emporte avec lui sa loi; elle est son titre de noblesse, le lien de tous ses membres, le signe de son existence et l'espoir de sa restauration. Quand il a rempli son rôle politique ou manqué à sa destinée, il perd sa loi comme son nom, et le vainqueur qui se maintient dans le pays finit par rendre sa propre loi territoriale.

III

J'ai énuméré les lois que les barbares nous ont laissées; j'ai fait l'histoire de leur création; j'ai décrit le corps de chacune; tout cela en peu de mots et comme préambule du sujet à traiter.

On a vu qu'elles ont toutes ce caractère commun d'être un privilége pour les hommes de la nation. En d'autres termes: 1° elles sont personnelles et non territoriales, c'est-à-dire que, l'Etat anéanti, la loi reste: quand il n'y a plus d'indépendance politique pour les Ripuaires, les Saxons, les Bavarois, les Frisons, pour les Bourguignons, les Lombards, peut-être même pour les Visigoths, il y y a encore des individus qui portent ces noms et suivent ces lois jusqu'à l'établissement du système territorial; 2° elles ne statuent point généralement sur les modifications de la propriété, peu appréciées par les jeunes peuples; sur les conventions et contrats, auxquels en ces temps-là pourvoient suffisamment la loi commune et l'équité.

Ces lois diffèrent dans leur objet: les lois des Visigoths, des Ostrogoths, des Bourguignons, des Lombards, règlent plus ou moins complétement l'ensemble du droit civil, du droit criminel et du droit ecclésiastique ou public. Les lois salique et ripuaire, la loi des Frisons, prennent pour objet principal les compositions des délits. Les autres lois germaines ont le même objet, avec quelques matières du droit civil privé.

Comme de ces lois, surtout des dernières, la loi salique est la plus anciennement rédigée, voici, je crois, ce qui sera arrivé:

La loi salique, ayant à faire le tarif des compositions, a dû s'occuper d'établir qui aurait le droit de les exiger, qui avait le devoir de la vengeance. C'était la famille de l'offensé; car l'offense non vengée, ou non réparée, déconsidère la famille et amoindrit sa force morale: dans un État naissant, l'unité nationale étant faible, l'unité de famille doit être forte. De là, nécessité de régler les rapports de parenté. Les parents les plus intéressés au maintien et à l'accroissement de cette considération sont généralement les successibles, selon la proximité des ordres et des degrés. Conséquence: la loi va être obligée de fixer accessoirement les ordres et les degrés héréditaires.

D'autres peuples, à l'imitation des Francs, veulent avoir leur loi. Ce qui était

l'accessoire dans leur modèle devient pour eux un objet principal. Partout la législation dans ses progrès produit ce phénomène : l'exception, par trait de temps, devient la règle ; une forme empruntée à un peuple devient chez l'autre le fond des choses, et réciproquement.

Pour m'astreindre à la division tracée dans le programme, et sans rien préjuger sur la vérité historique, je classe dans la législation dite mérovingienne les lois salique et ripuaire, les lois des Angles et Werins et la loi des Frisons ; dans la législation bourguignonne, la loi gombette, le corps des ordonnances des rois lombards, les Codes aleman, bavarois et saxon, enfin dans la législation visigothe, les ordonnances des rois visigoths et l'édit de Théodoric. Quant à la loi romaine, je ne puis la classer ; je n'ai cependant pas voulu l'oublier tout à fait.

Tous ces barbares, après que, par leurs rapports fréquents avec les Romains, ils furent consommés comme eux dans l'art de la guerre, ne la firent plus que pour l'attrait du pillage ; mais ils voulurent avoir un territoire fixe et approprié. Trop souvent ils avaient senti au milieu de leurs forêts, et dans la fange de leurs marais, la faim, cette ennemie obstinée qui abat les plus fiers, et ils avaient très-bien remarqué que l'agriculture préservait de ses invincibles traits les peuples dont ils allaient autrefois ravager le pays. Dégoûtés du leur, ils n'avaient garde de réduire ceux qu'ils convoitaient à la même stérilité. Et néanmoins leur instinct politique les avertissait que, n'ayant point pour eux la culture de l'esprit et la science de l'administration, ils devaient, pour conserver leur prépondérance, ne point manier d'autre fer que le glaive : ils s'arrangèrent avec les propriétaires fonciers.

Les Bourguignons s'attribuèrent les deux tiers des terres labourables et le tiers des esclaves cultivateurs. L'habitation, le verger, les bois restèrent en commun. C'est apparemment ce qui leur fit prendre ou donner la qualité d'*hôtes*. Cette communauté me paraît bien sage et bien politique : elle dissimule l'humiliation de la défaite sous la forme et le nom d'un pieux devoir ; elle met le vainqueur à l'abri des trahisons sous le toit même du vaincu.

Ainsi fut fait le partage pour les premiers venus ; encore paraît-il d'un texte qu'ils ne prirent que ce qui leur était présentement nécessaire. Successivement, les rois jugèrent à propos de donner, de leurs propres domaines, un champ et des esclaves à ceux qui n'avaient pas eu de part ; forme d'acquérir fort en faveur en matière de conquête : si quelqu'un donne, il était donc propriétaire ? Ceux qui reçoivent, connaissant l'origine de sa possession, en consacrent implicitement la légitimité ; ils sont intéressés autant qu'obligés à la soutenir pour ce qui reste dans les mains du donateur, et pour tout ce qu'il juge à propos de s'attribuer de la même manière. Ils considèrent leur titre comme noble et surtout comme infaillible, le tenant du roi, sur qui ils en assument toute la

responsabilité, et celui-ci, quoique leur œuvre, devient effectivement leur souverain. Un sophisme les rassure, les uns et les autres.

Gondebaud, leur quatrième roi, jugeant sa nation bien établie, fit une loi par laquelle il autorise les hôtes à sortir d'indivision. Le partage fait, le lot échu au Bourguignon lui appartiendrait au même titre que ce qu'il avait eu par le sort pour sa part au premier moment de la conquête, ou plus tard par la faveur du roi.

Les Visigoths prirent les deux tiers dans une portion des terres et bois. Quelle est cette portion? Probablement les biens communaux des colonies romaines, et les biens patrimoniaux des empereurs tenus à titre précaire par les anciens propriétaires moyennant une grosse redevance, ou par des régisseurs au nom de concessionnaires de la cour qui demeuraient dans la capitale de l'empire.

C'était seulement se mettre à la place des anciens dominateurs, et peut-être encore faire un avantage aux tenanciers en leur laissant nette, solide, pleine, la propriété du tiers, et leur laissant à ferme le surplus, car des guerriers ne cultivent point. Et puis ces nouveaux propriétaires allaient résider sur leurs possessions, et l'on sait quelle misère ronge les contrées infectées de l'absentéisme. Cette explication, qui m'est propre, me paraît plus admissible qu'aucune autre. Comment les habitants se seraient-ils laissé dépouiller sans guerres intestines? car on n'en voit pas entre eux et les envahisseurs, bien que ceux-ci aient eu à combattre des armées romaines rangées en bataille.

On dit que les Hérules, en Italie, qui y précédèrent les Ostrogoths, ajoutèrent au tiers des biens fonciers qu'ils prirent, la totalité des esclaves. C'était injuste; c'était d'une mauvaise économie rurale, et le fait d'une cupidité de barbare. Sans doute, dans cette contrée couverte de colonies romaines, les cultivateurs n'étaient pas des hommes libres, et seulement serfs de glèbe, comme dans les *provinces;* ils étaient esclaves et meubles, et on pouvait, en droit, les transplanter d'un fonds sur un autre; mais c'était ruiner le premier. Le royaume des Hérules ne fit que naître et mourir, malgré le mérite de ses princes et la bravoure de ses guerriers : il n'avait pas pris racine dans les intérêts nationaux. Théodoric-le-Grand, leur vainqueur, affecta, par son fameux édit, de conserver aux Romains leur droit civil et leurs formes politiques. On ne voit point qu'il ait touché à la propriété. Je ne voudrais pas toutefois garantir qu'il ait fait rendre aux anciens possesseurs leurs biens et leurs esclaves.

Les Francs saliens n'ont rien pris aux particuliers. J'ai démontré dans un autre discours cette proposition, contraire à l'opinion commune.

Les Francs ripuaires étaient établis depuis près de deux siècles avant l'irruption générale, et en vertu de traités faits avec les Romains.

Quant aux autres nations, que nous comprenons dans la catégorie mérovingienne, nous n'avons point de notions sur la manière dont les particuliers ont acquis primordialement des propriétés.

Jusqu'ici j'ai fait l'historien, le philosophe, le politique: tout le monde l'est aujourd'hui. Je me suis délecté à faire montre d'un savoir et d'une profondeur d'esprit vulgaires; il ne me reste plus, sec érudit, qu'à enseigner; je serai plus original, mais plus ennuyeux.

Mon programme m'impose une *analyse*, quelque chose de bref et cependant d'exact.

Toute *législation* se compose de dispositions minutieuses; l'art du jurisconsulte est de les coordonner et d'en remplir les lacunes. Ces détails, même peu de savants les savent.

Si pourtant une législation n'est pas ainsi connue, comment sera-t-elle *comparée* sûrement avec d'autres aussi peu étudiées?

Comparer n'est pas d'abord identifier, c'est rapprocher : le lecteur portera le jugement.

Mais du moins faut-il lui mettre sous les yeux en regard toutes les choses à juger, distinctes, nettes, dégagées de tout élément inutile, mais complètes.

Le temps ou l'espace qui m'est accordé ne me permet pas de parcourir toutes les parties de la science; je me bornerai à toucher un point: le droit héréditaire, sanction de la propriété.

L'exposé que je vais faire en peu de mots, proportionnellement à l'étendue de la matière, est le résultat de la combinaison de textes diffus, d'expressions souvent équivoques, de dispositions incomplètes, les uns ou les autres impliquant certaines coutumes. C'est un travail sérieux, et ce n'est pourtant qu'un résumé.

IV

Plusieurs lois barbares distinguent, au seul point de vue du droit héréditaire, les biens en meubles et immeubles, en avitins et en acquêts.

Généralement, les héritiers mâles, à l'exclusion des femmes du même arbre et du même degré, succèdent aux immeubles, du moins aux avitins ou aviatiques.

§ 1.

Cependant la loi des *Visigoths* diffère essentiellement des autres sur ce point. En voici le sommaire :

Trois ordres d'héritiers : descendants, ascendants, collatéraux.

Le plus proche en degré, dans l'ordre appelé, est héritier.

Nul privilége de primogéniture ou de sexe.

Nulle représentation : les appelés viennent par tête et non par souche. C'est jusqu'ici le droit romain du temps.

Sept degrés dans l'ordre collatéral.

Après quoi vient le conjoint.

Cela généralement pour les acquêts.

Mais pour les choses qui viennent des aïeux ou parents, elles retournent, à défaut de descendants, aux aïeux. Notre vieille règle : *Propres ne remontent*, souffrait une pareille modification.

Cette législation a cela de particulier, qu'imitant le droit romain, elle le proscrit. Deux ordonnances des rois Chindaswind et Receswind (les avant-derniers rois) défendent, sous peine de mort, de se servir de ce droit ni de tout autre, défense qui nous fait comprendre que le droit romain était alors la loi commune.

Je n'ai rien à tirer pour mon sujet de l'édit de Théodoric, roi des *Ostrogoths*.

A considérer la loi romaine, *lex romana*, comme l'œuvre des Visigoths et des Bourguignons, elle ne peut nous intéresser ici que dans les modifications et additions qu'ils y auront faites. Ainsi on lit dans le manuscrit d'Udine : « Lorsque les conventions de mariage sont arrêtées, que le fiancé en a fait un écrit à sa fiancée, et qu'il l'a fait insérer dans les actes publics de la ville; si après le délai convenu il se dédit, il perd tout ce qu'il a donné et rend ce qu'il a reçu ; mais si c'est la femme, elle rend au quadruple. » Ceci est bien loin des mœurs franques et germaines. En pareil cas, le fiancé qui se retire doit de fortes compositions au père et à la fille, et il doit en outre déclarer que ce n'est point pour quelque vice qu'il ait reconnu dans sa fiancée qu'il reprend sa foi, mais parce qu'il a cessé de l'aimer.

§ 2,

La loi des *Burgundes* ou Bourguignons connaît deux sortes de biens : le sort, les acquêts.

Le sort est le patrimoine politique constitué par une loi ancienne ou perdue (souvenons-nous que la loi gombette n'a été rédigée que par le quatrième roi des Bourguignons). Il provient, soit du partage fait entre le guerrier bourguignon et le propriétaire romain son hôte, soit, plus tard, pour tenir lieu de ce partage, de la libéralité du roi. Il ne peut être, comme tel, possédé que par un Bourguignon. Il est acquis à tous les fils ou descendants mâles issus de mâles ; il est recueilli par les plus proches à l'exclusion des plus éloignés, lesquels ne viennent jamais par représentation. A l'extinction de la race mâle dans chaque ligne, il se confond avec les acquêts du dernier possesseur mort sans descendants.

Le *sort bourguignon* se subdivise donc à l'infini et ne tend jamais à se reformer intégralement comme tel. Il est possible que toutes les parties en soient réunies un jour dans la même main ; mais ce sera à titre d'acquêt, puisqu'il ne se fait point de dévolution d'une branche stérile à une autre.

De son vivant, le père peut faire une part à l'un de ses fils. Si celui-ci le prédécède sans enfants, la part revient au père ; si le fils a laissé des enfants, ils héritent de cette part.

Quant aux filles, elles n'y ont aucun droit : seulement celle qui a pris le voile a l'usufruit d'une part qui ne peut pas excéder un tiers.

Les *acquêts :* ce mot exprime tout bien qui n'est pas le sort, ou qui a cessé de l'être par le défaut de descendant mâle du défunt.

Ainsi cette loi ne distingue pas les acquêts en nouveaux et en anciens ou biens avitins, aviatiques ou propres de ligne.

Dans ces biens, les fils, ou, s'ils prédécèdent, leur père, leurs fils, ont encore une légitime de moitié, à moins qu'ils n'aient reçu du père et entre-vifs une *part compétente.* Et dans ce cas les filles héritent à leur exclusion.

Mais aucune loi n'oblige père ou mère à donner de leur vivant un établissement aux filles.

La succession légitime paternelle ou maternelle comporte les ordres où sont appelés :

Dans le premier, les fils, à parts égales ; les filles, pour le mobilier féminin.

Dans le deuxième, les filles, qui excluent les petites-filles, même nées de fils ; les fils de fils, pour trois quarts dans la succession paternelle ; leurs tantes, pour l'autre part.

Dans le troisième, les sœurs. C'est une question insoluble pour moi si elles excluent la descendance féminine.

Dans le quatrième, les plus proches parents paternels ou maternels.

La mère peut disposer de ses vêtements et ornements, et de ce qu'elle tient d'un étranger. Quant à sa donation nuptiale, si, veuve, elle se remarie, elle n'en conserve que la jouissance.

Quant aux avantages matrimoniaux, ils consistent en un don, le *wittemon*, que fait le fiancé à sa fiancée, et qui est remis au père ou au parent paternel de la fille qui se marie. Elle peut toutefois en employer un tiers en parures ; le reste lui sera remis quand elle deviendra veuve, ou, si elle meurt la première sans enfants, passera à son oncle paternel pour une moitié, et à ses sœurs pour l'autre. De plus, la veuve a un tiers ou un quart en usufruit des biens laissés par son mari. (N'allez pas assimiler cet avantage à notre ci-devant douaire, qui était un avantage sur les biens que possédait le mari au moment de son mariage, et sur ceux qui lui échoient de ses ascendants.)

Le Code des *Lombards*, qui sont venus après les Ostrogoths, est un peu plus développé, mais il a bien des lacunes encore.

Il ne reconnaît pas de biens privilégiés ; il constate un *patrimoine* qui paraît se composer de tout ce que les chefs de ligne d'une même parenté possèdent, soit comme héritages, soit comme acquêts. De là plusieurs conséquences, entre autres :

1° Les fils, les descendants mâles par mâles héritent à l'exclusion des femmes, à la charge de les établir convenablement, soit en mariage, soit en reli-

gion, à leur choix et à leur gré, et, jusque-là, de les nourrir et entretenir selon leur état et fortune.

2° Les femmes sont sous la tutelle perpétuelle (*mundium*) de leurs pères, frères, oncles ou neveux paternels, enfin du roi; c'est pourquoi il n'y a pas d'inconvénient à les appeler à la succession de leurs père et mère, frères et sœurs, à défaut de fils; car elles n'aliéneront pas le patrimoine sans l'aveu de leur *mundoald*. La sœur qui hérite ainsi est la fille *en cheveux à la maison;* elle exclut le frère, la sœur voilée ou la sœur mariée. Toutefois la veuve qui rentre à la maison paternelle ou fraternelle, en y rapportant ses avantages de biens matrimoniaux, reprend son droit de fille en cheveux.

La sœur en cheveux exclut le frère : cela est juste; le fils exclut la fille; le frère a recueilli sa part dans la succession paternelle ou maternelle. Quant aux sœurs voilées ou mariées, elles ont reçu de leur père ou de leur frère un établissement.

Le père qui a des fils légitimes ne peut disposer qu'en faveur : 1° de sa veuve, pour une part en usufruit; 2° d'un de ses fils, pour une part d'enfant en sus de sa part légitime; 3° de ses filles, pour un tiers de part de fils.

La femme suit la loi de son mari; veuve, elle revient à sa loi d'origine; ce qui ne veut pas dire, comme nous l'entendons, que, sujette du roi Liutprand, qui a fait la loi, elle va devenir, épousant un Franc, sujette de Dagobert.

Celui qui la marie doit lui donner un trousseau (*faderfium*); il doit stipuler du fiancé des accords (*meta* ou *methium*), et de plus veiller à ce que, le mariage consommé, le mari fasse à sa femme le *don du matin* (*morgengab*). Le *meta* est une quantité, 300 ou 400 sous au plus; le *morgengab* est une quotité, un quart des biens. C'est presque notre ci-devant douaire.

Puisque je parle de la femme, voici une loi que je recommande à la sollicitude de tous les législateurs et que je regrette de ne pas lire dans notre Code. « Si la femme veut vendre, du consentement de son mari et conjointement avec lui, l'acheteur devra appeler deux ou trois des proches parents de la femme, afin qu'elle atteste devant eux qu'elle n'est point violentée. » (Liutprand, tit. X, art. 2.)

La succession légitime a trois ordres :

1° Les fils et les petits-fils, par représentation;

2° Les filles et sœurs, à parts égales, et, à défaut de filles, les sœurs et toutes les tantes à marier; dans ce cas, les parents, ou le roi, à leur défaut, prélèvent un sixième;

3° Les parents plus proches, sans distinction de lignes ni de sexe, jusqu'au septième degré; après quoi, le roi.

Le bâtard n'est point héritier; la loi accorde aux fils naturels, dans les biens de leur père décédé, un droit de moitié d'une part de fils légitime, si le défunt a laissé des fils ou petits-fils, ou d'un tiers des biens dans les autres cas. Aux chiffres près, on croirait lire un des articles de notre Code civil.

Charlemagne a légalisé l'adoption. La femme peut-elle adopter? Plusieurs raisons me portent à penser que c'est pour elle chose inutile et impossible. La loi ne parle que de fils et de père. Les filles naturelles pour un homme et tout bâtard pour une femme ne sont qu'embarrassants. Nul lien civil n'existe entre eux ; mais il ne leur est pas défendu de gratifier ces étrangers.

La famille *allemande* se règle et se discipline, si j'ose dire, à peu près de même. Le père ou les parents paternels ont le *mundium* des filles, et il n'est cédé au mari, ou peut-être au couvent qu'elles choisissent, que moyennant un don ; en effet, le *mundoald* va perdre la jouissance des biens de la fille.

La veuve qui a des fils n'a que l'usufruit de ses reprises matrimoniales.

Celle qui n'a pas de fils a droit de répéter des parents de son défunt mari : 1° 40 sous pour se remarier; 2° sa dot; 3° son *morgengab;* 4° tous ses apports. Elle établira l'importance de sa dot (qui est, comme on sait, ce que le fiancé a promis) par cinq jureurs ou par combat au bâton, et de son *morgengab*, jusqu'à concurrence de 12 sous, par son affirmation, la main sur sa poitrine.

On ne trouve point dans la charte des *Alemans* de dispositions qui constituent quelque terre privilégiée.

Par interprétation des textes explicites, on peut établir trois ordres de successions : 1° tous les enfants conjointement ; 2° le père; il n'est pas question de la mère; 3° les parents par proximité de degré. Ainsi, point de distinction de sexe ni de biens. Cependant, peut-être que les fils excluent les filles; les titres 57 et 88 semblent le faire entendre.

L'ordre héréditaire chez les *Bavarois* (*Baiovarii*) est ainsi fixé : 1° les fils ; 2° les filles; 3° les petits-fils ; 4° les arrière-petits-fils; 5° les parents paternels et maternels, mâles et femelles, par proximité de degré jusqu'au septième; 6° le fisc.

Cela me paraît résulter de la combinaison des textes, selon les principes de la science du droit. Ces indications et la plupart de celles de ce genre répandues dans ce discours sont autant de thèses qui n'ont guère pour elles que la probabilité scientifique. Je continue.

Les enfants bâtards ne sont pas héritiers, cela n'a pas besoin d'être cité; car l'enfant d'une femme libre n'a point de père; il n'a pas le moindre droit à la succession d'un homme si celui-ci ne l'a légitimement adopté, quand la loi attache un effet civil à de tels actes.

Mais l'enfant d'une serve n'est point un enfant inconnu, il appartient au maître, qui, s'il n'avait point marié la mère et si elle n'est pas convaincue d'avoir délinqué, est légalement présumé son père. Il est écrit dans une ancienne loi : « Le fils de la serve n'est point héritier avec le fils d'une libre. Cependant les autres enfants doivent considérer par pitié qu'*il est de leur sang.* » (Tit. 140, cap. VIII, *de Divis. inter fratres.*)

La veuve sans enfants a le droit de partager avec les parents de son mari la *pécune*, c'est-à-dire, je pense , les valeurs mobilières, fruits de la collaboration et des économies communes ; mais alors elle doit renoncer à répéter ses apports et sa dot.

La femme sous cette loi paraît libre de toute autorité de famille.

Il n'en est pas de même de celle qui vit sous la *loi des Saxons ;* elle est soumise, comme l'Allemande et la Lombarde, à une tutelle perpétuelle, et le père ou parent paternel qui a cette tutelle s'en fait payer le prix, *pretium emptionis*, en la cédant au mari. En certains cas, la tutelle, chose fort difficile à expliquer, appartient à un frère utérin plus jeune, ou au beau-fils, ou au beau-frère. Peut-être est-ce à cause de l'intérêt qu'ils ont que la femme ne détériore pas les biens de son défunt mari, dont elle n'a que l'usufruit ; car dans cette loi on ne voit pas que la tutelle donne au tuteur la jouissance des biens : c'est une différence notable avec le *mundium*. Peut-être aussi la tutelle est-elle donnée par la loi à quelqu'un qui ne soit en aucun le cas successible de la femme, afin qu'il n'hésite pas à la marier, afin encore que la veuve ou la fille conserve des relations amicales avec la famille d'un premier mari d'elle ou de sa mère ; intention qui se retrouve dans une disposition de la loi salique.

La succession légitime paraît se régler ainsi : 1° les fils ; 2° les fils des fils ; 3° les filles ; 4° les plus proches parents.

Toute disposition testamentaire à titre universel est interdite.

Chez les Westphaliens, la veuve prend la moitié des conquêts.

Je passe à la catégorie des lois dites mérovingiennes.

§ 3.

Ce sont des lois faites essentiellement par et pour des guerriers, mais des guerriers commençant à vivre dans la cité, des guerriers qui veulent, comme dit le préambule de la loi salique, soumettre à l'autorité ceux qui auparavant ne se confiaient que dans la force de leurs bras, et couper court à la prolongation des querelles envenimées.

Trois des quatre lois que nous mettons dans cette catégorie ont un titre qui règle la succession légitime. Ce titre porte cependant un autre nom, le nom générique de biens fonciers, des *aleux*. Quand je dis nom générique, j'énonce une opinion à moi, mais je permets qu'on me contredise; je ne promets pas toutefois de me rendre aux raisons qu'on me donnera, à moins que ce n'en soit quelque nouvelle comme la mienne, mais plus forte. Je fais allusion à ma dissertation sur la terre salique. Je ne reviendrai pas sur ce sujet.

Pour signaler tout de suite une différence notable entre cette législation et la précédente, relativement aux femmes, j'observe qu'elles ne sont point ici en tutelle ; loin de là. Le mari ne peut même s'ingérer, sans un mandat exprès, dans l'administration des biens de la femme, et celle-ci dispose librement, même en-

tre-vifs et du vivant de son mari, de ceux qu'il lui a donnés, au moins avec cette faculté ; enfin elle partage avec lui les fruits de leur collaboration.

La loi des *Angles et Werins*, une des plus nettes de style d'entre les lois barbares, règle avec assez de détails la transmission héréditaire.

D'abord tout homme libre peut tester de tous ses biens. On s'en rapporte à la justice du père de famille ; et d'ailleurs, n'y a-t-il pas dans toutes les législations un recours possible contre le testament inofficieux?

Mais la femme ne peut léguer, au préjudice de ses fils, sa terre, et de ses filles, ses vêtements et joyaux. A cela près, elle paraît avoir une pleine disposition de ses biens.

La succession légitime d'un homme se compose de sa terre, de ses habits de guerre, du mobilier, argent et esclaves, de la vengeance du parent, de la libération du leude. Ce dernier article est la dette dont la succession est chargée pour la composition d'un délit : c'est l'inverse du droit de vengeance. Ce droit, ce devoir, ou étaient personnels au défunt ou lui étaient échus, sans qu'il ait eu le temps ou l'occasion d'exercer l'un et d'accomplir l'autre.

Sept ordres d'héritiers sont appelés :

1° Les fils pour le tout.

2° Les plus proches parents paternels mâles jusqu'au cinquième degré, pour la terre, l'habit de guerre, la vengeance du parent, la libération du leude.

Les filles pour l'argent et les esclaves.

3° Les sœurs, 4° la mère, 5° les plus proches parents maternels mâles jusqu'au cinquième degré, aussi pour l'argent et les esclaves.

6° Les filles pour le tout.

7° Les plus proches parents maternels mâles et femelles à l'infini, aussi pour le tout.

S'il s'agit de la succession d'une femme, il y a quelques modifications nécessaires : les filles prennent exclusivement les vêtements et joyaux féminins ; et de même, les sœurs, les plus proches parents les prennent, mais seulement dans leur ordre respectif.

On voit que, quand les parents paternels mâles manquent, tous leurs droits et devoirs, la terre, l'habit de guerre, la créance comme la dette de la composition, passent aux filles et aux parents maternels mâles et femmes. « Ainsi l'héritage ira de la *lance au fuseau.* »

On pourrait être surpris que les petits-fils issus de fils ne soient pas appelés avec les fils ou avant les frères. Mais d'une part, il n'y a point de représentation quand la loi ne le dit point, et ensuite, ces petits-fils, comme parents paternels mâles, viendront pour le principal de la succession : la terre, l'habit de guerre, la vengeance et la réparation de l'injure, avant les filles et concurremment avec les frères. Si donc le législateur a voulu que le territoire fût possédé d'abord par ceux qui pouvaient le défendre, il a atteint son but.

La *loi des Ripuaires* distingue l'aleu simple ou acquêt de l'héritage aviatique ; et tandis que les femmes viennent conjointement avec les hommes dans chaque ordre pour l'acquêt, tous les ordres sont épuisés en faveur des mâles issus de mâles pour l'héritage aviatique avant que les femmes y soient appelées ; et alors elles y viennent dans l'ordre légitime.

Cet ordre est des plus simples.

Pour les acquêts : 1° tous les descendants, suivant la proximité du degré, sans représentation, sans distinction de sexe ; 2° père et mère conjointement avec dévolution ; 3° frères et sœurs également ; 4° oncles et tantes de même, tant paternels que maternels ; 5° enfin les plus proches parents paternels et maternels jusqu'au cinquième degré.

Et pour les biens aviatiques : les hommes de cet ordre jusqu'au cinquième degré, et après eux, les femmes, savoir : 1° les filles et petites-filles par représentation ; 2° la mère ; 3° les sœurs ; 4° les tantes paternelles et maternelles ; 5° les nièces, cousines, etc., selon la proximité du degré, jusqu'au cinquième.

Et après le cinquième degré, que devenait l'hérédité ? Il faut croire qu'elle tombait dans le fisc, mais la loi est muette.

Il n'en est pas de même de la *loi salique :* la parenté successible n'est pas bornée.

Les ordres sont aussi un peu différents.

Les biens fonciers ou aleux sont de deux sortes.

A l'aleu simple succèdent :

1° Les fils (et depuis Childebert, les filles et petits-fils par représentation) ; 2° les père et mère ; 3° les frères et sœurs ; 4° les tantes paternelles ; 5° les tantes maternelles ; 6° les plus proches parents paternels et maternels, mâles et femmes, à l'infini ; 7° le roi.

Mais à la terre salique, les femmes ne viendront qu'à défaut de mâles ; toutefois, suivant la rédaction de Charlemagne, les fils seuls excluraient leurs sœurs.

On voit que la loi des Ripuaires et la loi des Angles, faites après la loi salique, l'ont imitée, chacune à sa manière : la femme hérite à son rang des aleus.

Je ne veux plus du tout parler de la terre salique, de la terre aviatique, de l'aleu ; j'ai autrefois épuisé la matière.

Mais je désire qu'on me permette, en terminant, de considérer un peu cette loi salique, mère des autres, non pas sous l'aspect où les publicistes l'ont tant tourmentée, je veux dire, la comparaison des différents taux de composition suivant les diverses qualités des offensés et même des offenseurs (car l'injure croît en raison de ce que l'offenseur est un personnage plus considérable) ; comparaison par laquelle ces écrivains ont eu, avec raison, pour objet de se faire une idée précise des divers états civils de la société d'alors.

J'ai dit et démontré ailleurs et ici que la loi salique étant un pacte entre les chefs de famille sur la réparation des offenses, il avait été nécessaire qu'elle réglât la famille légale.

Mais il y a différents droits et devoirs de famille ; on les a vus détaillés dans la loi des Angles.

Il y a des parents plus aptes, plus intéressés que d'autres, à poursuivre la vengeance, à donner prompte satisfaction : il est juste que ceux-là aient le prix qui ont la peine, quoiqu'ils ne recueillent point comme héritiers la succession.

Et pourtant l'inégalité, dans telle famille, est si grande, il y a une telle masse de vengeances à exercer contre elle, que ce n'est plus qu'un malheur d'être de cette famille.

Ou bien elle est tombée dans une telle abjection qu'elle n'est plus pour nous qu'une honte.

Le titre *de Alode* est précédé de deux textes et suivi de deux autres qui vont nous représenter au naturel la famille franque. Deux de ces textes ont, si je ne me trompe, rapport aux avantages de la parenté, deux à ses charges.

« Si un homme en a tué un autre et qu'il n'ait pas de quoi payer la composition tout entière, qu'il en produise douze jureurs. Puis il entrera dans sa maison et des quatre coins il prendra de la terre, se posera sur le seuil de sa porte qu'il tiendra en dedans, et de la main gauche jettera de cette terre par dessus ses épaules sur quelqu'un de ses proches parents. Que si déjà son *père*, ou sa *mère* ou ses *frères* ont payé (un à-compte), alors il jettera de cette terre sur la *sœur de sa mère* ou sur *ses fils* (les fils de sa sœur) ; c'est-à-dire sur *trois* de la famille de sa mère qui se trouveront les plus proches. Et ensuite, nu en chemise, déchaussé et un bâton à la main, il sautera par-dessus la haie, afin que ces trois paient la moitié de la composition ; les trois autres susdits de la famille paternelle en feront autant. Mais si quelqu'un d'entre eux se trouve trop pauvre et n'a pas de quoi solder, qu'il jette à son tour la *chrenechruda* sur un autre mieux pourvu qui paiera ; que si celui-ci n'a point encore de quoi satisfaire à la dette, « lors celui qui a *dans sa foi* le meurtrier le fera se présenter par quatre audiences (mallos) ; et si aucun des siens ne veut le racheter, il faudra qu'il compose (le seigneur?) pour sa vie. »

Mais par un décret de Childebert, « la chrenechruda, qui s'observait aux temps païens, est abolie, parce que, par elle, est tombée la puissance de plusieurs. » Comment cela ? car la chrenechruda était une institution très-morale et parfaitement conforme au génie de peuples jeunes, vigoureux et libres.

Néanmoins cette abolition flatta sans doute des intérêts privés ; mais la *famille* aristocratique en reçut un coup mortel, et la puissance publique personnifiée dans le roi s'en fortifia d'autant. Quand nous pouvons espérer que les faveurs, les biens, la force, nous viendront de plus haut, à quoi sert la multitude de parents pauvres, ineptes, féroces, disgraciés de la nature et de la fortune, qu'à blesser notre fierté récente, à nous écraser de charges, à épuiser notre crédit, à arrêter l'élan de notre ambition.

Aussi déjà et dès avant l'abolition de la chrenechruda : « Si un homme veut se séparer de sa parenté, il ira au *mallum* devant le juge, et là il brisera quatre

baguettes d'aune au-dessus de sa tête, et en jettera les morceaux dans le *mallum*, en déclarant qu'il se sépare et renonce à tout *jurement*, à toute hérédité et à tout rapport avec sa parenté. Et si par suite un de ses parents meurt ou est tué, rien de l'hérédité ou de la composition ne lui appartiendra. De même, s'il est tué, s'il meurt, sa composition ni son hérédité n'appartiendra à ses parents, mais passeront au fisc. » (Tit. 63.)

Mais voyons à qui appartient la composition :

« Si le père est tué, les fils recueilleront la moitié de la composition, et l'autre moitié sera partagée entre les parents les plus proches, tant paternels que maternels. S'il n'y a pas de parents d'un côté, la part de ce côté sera acquise au fisc. » (Tit. 65.)

Ainsi l'ordre héréditaire n'est pas exactement observé comme il l'est dans la loi des Angles, soit pour le recouvrement, soit pour le paiement de la composition due au défunt ou par lui. Ce n'est pas le seul héritier, c'est toute la proche parenté qui a ce droit et ce devoir.

Voici l'autre disposition, où la parenté joue un rôle avantageux :

Celui qui recherche une veuve doit se présenter au magistrat en audience publique avec trois témoins, et offrir 3 sous et 3 deniers à celui à qui est dû ce cadeau, appelé *reippus*. La loi énumère six personnes qui ont ce droit l'une à défaut de l'autre, et enfin le fisc ; ce sont des proches parents mâles qui ne sont et ne peuvent être héritiers ni du défunt mari ni de la veuve.

Est-ce que ce *reippus* est, comme quelques-uns l'ont cru, une marque de tutelle, de *mundium?* Nullement ; d'abord il n'est pas imposé à toute femme, mais à la veuve ; et comment supposer que le fils de sa sœur, de sa nièce, de sa cousine maternelle, que son oncle maternel, que son beau-frère, aient autorité sur elle et droit à la jouissance ou à l'administration de ses biens, quand toute autre femme est libre? Aussi le consentement de la personne à qui est dû le *reippus* n'est point exigé ; souvent même cette personne sera fort jeune et hors d'état d'avoir une volonté éclairée.

Cependant il y a parmi ces personnes plusieurs de celles qui sont appelées à aider au paiement de la composition ; il est convenable qu'elles reçoivent du futur une marque de déférence et de bonne amitié au moment où il va leur enlever leur parente et leur alliée.

Agir autrement serait une impolitesse qui entraînerait des querelles susceptibles de s'envenimer. Moins notre valeur individuelle est connue ou garantie par notre position sociale, plus, ayant à la défendre ou tremblant pour elle, nous sommes altiers ou sensibles à l'apparence du mépris. L'auteur d'une pareille impolitesse est coupable ; il sera condamné à 62 sous de composition.

Il est téméraire d'assimiler deux institutions, deux usages propres à deux différents peuples. Le *meta* lombard, le *wittemon* des Bourguignons, le *prix d'achat de la veuve* des Saxons, le *reippus*, ne sont point identiques. Ce qu'ils ont

de commun, c'est qu'ils sont donnés par le futur au moment et comme signe des fiançailles. Mais les deux premiers profitent à la femme, les deux autres aux parents; les uns sont des sommes importantes qui peuvent être considérées comme un équivalent de la jouissance légale que perd le *mondoald* des biens de la femme; le *reippus*, par sa modicité, prouve que la veuve salique ne doit que de la révérence et d'ailleurs est libre de toute tutelle.

Il en est de même de toutes les autres institutions et coutumes consacrées par ces lois : chacune a sa raison, son caractère, quoique avec des formes communes aux autres. On ne les connaîtra bien et l'on n'en tirera des conséquences intéressantes pour l'histoire, la politique, la philosophie, qu'autant qu'on les étudiera distinctement et profondément. Une comparaison trop rapprochée qui tendrait à en faire un tout régulier ou à les identifier sous trois catégories pouvait seulement plaire à l'imagination et faire briller l'académicien.

C'est toute la moralité que je prétends tirer de ce discours.

P. Masson,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

COMPTE-RENDU DE L'INAUGURATION DE LA STATUE DE BEETHOVEN, A BONN, PAR M. W. GARDINER.

Nous avons reçu de notre collègue, M. Gardiner, son rapport ou compte-rendu de l'inauguration de la statue de Beethoven, qui a eu lieu à Bonn l'année dernière, rapport qu'il a lu à la Société littéraire et philosophique de Leicester.

Cette brochure est très-intéressante. Malheureusement nous ne pouvons en donner que de courts extraits, à raison du peu d'espace disponible dans le journal.

Arrivés à Bonn, dit M. Gardiner, on nous conduisit à *l'Etoile d'Or*, grand hôtel situé sur la place du marché, où notre ami M. Liszt dispose de plusieurs appartements. Nous sortîmes pour nous diriger vers la statue, que nous trouvâmes entièrement voilée, sur la place de Munster: c'est un terrain entouré d'arbres, situé près de la cathédrale. Le lendemain matin, nous allâmes visiter la maison où est né Beethoven, et dont la façade était ornée de guirlandes et de fleurs. Le propriétaire nous dit que son père, qui était boulanger, l'avait louée aux parents de Beethoven. Maintenant il la laisse inhabitée pour honorer le lieu de naissance du grand artiste, et on la montre aux étrangers.

Je m'informai s'il existait dans la ville quelques personnes qui se souvinssent du jeune Beethoven (car il en était parti vers l'âge de seize ans, et je ne crois

pas qu'il y soit revenu). Mais aucun individu ne se rappelait l'avoir vu. Le comte de Waldestein, qui était venu visiter l'électeur, avait déterminé le départ du jeune homme, qui fut placé à Vienne sous la direction de Haydn.

Le lendemain était un dimanche ; à dix heures du matin, on commença la répétition de la messe des morts ou *Requiem* de Beethoven. Une foule considérable de peuple se pressait pour entendre de l'excellente musique : c'est ici en quoi consiste le plaisir le plus vif de toutes les classes. Cela n'a rien de surprenant, puisqu'on enseigne aux enfants les principes de la musique avant de leur apprendre à lire et à écrire.

La salle de concert, dite Salle de Beethoven, récemment construite, et pour laquelle M. Liszt avait donné 10,000 francs, est très-vaste et peut contenir cinq mille personnes. Un grand nombre de lustres sont suspendus à la voûte, que soutiennent des colonnes en forme de palmiers et entourées de feuillages. Le long des murs et dans des ovales élégamment ornés, on lit les titres des principaux ouvrages de Beethoven, et au-dessus de l'orchestre on voit son portrait et une inscription indiquant la date de sa naissance (1770) et celle de sa mort (1827).

Les musiciens exécutants étaient au nombre de près de six cents, la plupart amateurs, venus à leurs frais de toutes les parties de l'Allemagne pour rendre les honneurs au grand génie. On comptait parmi eux cent cinquante voix de femmes choisies parmi les filles des pasteurs évangéliques, marchands, fermiers, professeurs, etc., du pays, formant, sans contredit, la portion la plus brillante de cette troupe d'élite.

La partie de *contralto*, qui, en Angleterre, est confiée à des voix d'hommes, a été parfaitement exécutée par soixante femmes et dans un ton naturel, tandis que chez nous cette intonation est peu agréable et factice. La partie de *ténor* fut aussi très-bien exécutée par quatre-vingts voix, la *basse* par une centaine. C'est dans le goût et la science de la musique *chorale* qu'excellent surtout les Allemands. Il est surprenant à quel point la langue allemande s'adoucit lorsqu'elle est chantée par des femmes.

Le comte de Westmoreland, s'approchant alors de moi, me dit : « Vous voyez quels beaux résultats nous avons obtenus. » Sa Seigneurie avait ouvert depuis dix ans une souscription pour l'érection de cette statue ; j'y avais contribué selon mes moyens. Il était joyeux de voir cette affluence de monde dont la ville était remplie ; il m'annonça que la reine d'Angleterre viendrait le mardi et qu'il y aurait illumination.

La soirée du lundi fut consacrée à l'exécution solennelle de cette messe des morts, la plus étonnante des inspirations du génie de Beethoven. Elle est composée sur une trop vaste échelle pour être adaptée au service ordinaire de l'Église catholique. Il la destina pour les grandes solennités, telles que le couronnement ou les funérailles d'un monarque. En Angleterre on n'a pas essayé de l'exécuter, elle y est encore entièrement inconnue ; mais les Allemands sont parvenus

à vaincre toutes les difficultés que présente son exécution, et ils en développèrent toutes les beautés, toute la grandeur. Il n'y a rien que l'on puisse lui comparer dans ce genre de composition, soit pour la conception de l'ensemble, soit pour les divers moyens d'exprimer les sentiments religieux. L'adoration, la méditation, les gémissements d'un cœur contrit, les prières ferventes, tout cela y est rendu par l'art avec lequel les ressources de la mélodie, de l'harmonie et des combinaisons instrumentales ont été employées. Le tout est nouveau, original; c'est le produit de l'inspiration Un fait aussi extraordinaire que curieux, c'est que Beethoven était complétement sourd quand il composa cette œuvre sublime; il la nota au milieu d'un bois, près de Vienne, et il n'en entendit jamais aucun son, non plus que de sa grande symphonie *chorale*.

Personne n'est plus que moi sensible à la bonne musique. J'avais entendu depuis des années, dans ce pays, les morceaux les plus estimés, les mieux exécutés; mais tout cela fut tellement surpassé par ce que j'entendis alors, que, saisi, transporté, mon agitation fut portée au point que je fus obligé de quitter la salle sans attendre l'exécution de la grande symphonie qui devait suivre immédiatement. Lorsque mes amis furent de retour, ils me trouvèrent au lit et envoyèrent chercher un médecin, qui jugea à la vivacité de mon pouls que j'étais malade (il donnait quatre-vingt-quinze pulsations par minute). Cependant quelques soins suffirent pour me calmer, et, le surlendemain, je me trouvai entièrement remis.

La reine Victoria ayant témoigné le désir d'assister à l'inauguration de la statue, cette cérémonie, heureusement pour moi, fut remise au mardi.

Au matin de ce jour solennel, le ciel se montra sans nuages. Les divers corps civils et militaires qui devaient former le cortége se réunirent devant l'hôtel de *Bellevue*, et de là se rendirent à la cathédrale, et on exécuta dans ce vaste édifice le chef-d'œuvre de Beethoven. Le grand orchestre avait été placé derrière le maître-autel. A sa droite et à sa gauche on avait placé dans des caisses des arbres élevés, de sorte que les musiciens se trouvaient entièrement cachés. Quand la symphonie commença à faire entendre la plus délicieuse mélodie, nous ne savions d'où elle sortait. Les cent cinquante voix de femme, n'émettant que les sons les plus doux, formaient avec les instruments une harmonie profondément religieuse et d'une incomparable grandeur.

La partie de l'œuvre qui est seulement chantée fut exécutée cette fois par les choristes ordinaires, sans autre accompagnement que les sons majestueux de l'orgue. Les répons, partant d'un autre côté de l'édifice, produisaient un admirable effet. Cette musique, les riches costumes des prêtres rangés dans le plus bel ordre, leurs génuflexions, le balancement des encensoirs d'où s'élevaient des nuages d'encens, formaient un spectacle imposant et sublime.

Dès que le service divin fut terminé, la foule se porta rapidement à la place de Munster, où est la statue.

Le soleil, brillant de tout son éclat, semblait vouloir contribuer à la solennité

du jour. Des plates-formes avaient été dressées pour trois à quatre mille personnes. Le bruit des voitures annonça l'arrivée des souverains, qui s'arrêtèrent à l'hôtel de *Furstenburg*, et on vit paraître au balcon, richement décoré, le roi et la reine de Prusse, la reine d'Angleterre et le prince Albert, qui furent accueillis par les vives acclamations de toute la foule.

Au moment où le voile de la statue tomba, un corps de chasseurs qui l'entourait fit feu, le canon tonna sur les remparts et sur les bords du Rhin, toutes les cloches s'ébranlèrent. Ces bruits imposants mêlés aux cris de joie de plus de trente mille spectateurs ajoutaient encore à la magie du spectacle. S'il est permis aux morts de visiter la terre, quel triomphe pour ce pauvre sourd, qui mourut dans la solitude, dans l'abandon ! Les puissances de la terre étaient à ses pieds.

La statue, haute de 30 pieds, est en bronze. Beethoven est revêtu de la robe de professeur. Le sculpteur l'a représenté dans un moment d'inspiration : les yeux dirigés vers le ciel, il semble méditer, et lever son bras droit pour noter sur un papier qu'il tient de la main gauche les sons mélodieux qu'il vient de concevoir.

L'expression de la figure annonce l'homme de génie et d'une volonté forte, tel qu'était Beethoven. De nombreux manuscrits du grand artiste avaient été réunis, et on avait préparé un parchemin sur lequel se trouvaient inscrites la date et les principales circonstances de cette cérémonie. Il fut d'abord présenté à la signature des souverains, et ensuite signé par les autorités. Le tout allait être renfermé et scellé dans une boîte pour être déposé dans le piédestal de la statue, quand le professeur Valter, de l'université, dit qu'un Anglais né dans la même année que Beethoven, et qui le premier avait fait connaître ses ouvrages en Angleterre, se trouvait présent. Il proposa de lui permettre d'apposer sa signature sur cet acte solennel. « Je montai, dit M. Gardiner, sur l'estrade du piédestal pour tracer mon nom d'une main tremblante d'émotion ; mais toutes les places se trouvaient prises par les signatures ; un seul petit espace restait libre sous les signatures de la reine et du prince Albert. J'hésitais à y mettre mon nom, lorsqu'on s'écria : Anglais ! Anglais ! et on me dit de signer là, honneur auquel j'étais loin de m'attendre et le plus grand que je recevrai dans toute ma vie. »

Nous sommes obligés de passer sur toutes les circonstances intéressantes qui suivirent ce moment solennel, pour nous arrêter un peu sur des détails relatifs à la vie et au caractère de Beethoven.

« Il y a plus de cinquante ans, dit M. Gardiner, que les premières compositions de cet auteur sont venues à ma connaissance. Lorsque j'exécutai sur le violon ma partie dans un de ses *trios*, je fus surpris de n'avoir encore rien entendu de pareil : il me semblait avoir acquis un sens nouveau. Pendant la guerre, je mis tous mes soins à me procurer ses œuvres, et, revenu à Londres, j'exprimai en toute occasion mon admiration pour Beethoven. Le peu de personnes à qui son nom n'était pas inconnu n'avaient entendu parler de ses œuvres que comme étant les rêves d'un fou.

J'ai dit que lorsque Beethoven vint à Vienne à seize ans, il fut confié aux soins d'Haydn.

Le maestro, surpris du vol audacieux de ce jeune homme, ne lui donna que peu de leçons et le laissa suivre ses idées en liberté. D'abord Beethoven fit peu d'attention aux remarques défavorables des autres compositeurs sur ses ouvrages; son biographe Schmidel dit qu'il fut constamment dominé par la passion de l'amour. Il montra un tendre attachement pour la comtesse Eudœdy, à laquelle il dédia son magnifique trio (*v. p.* 70). Cette dame lui érigea un temple dans son parc en Hongrie, avec une inscription exprimant l'hommage qu'elle rendait au génie du grand artiste.

En 1802, à la suite d'une grave maladie, il devint sourd. Cette maladie fut causée par les mauvais procédés et les actes de rapacité de ses frères, qui lui enlevèrent ses manuscrits et son argent; ce qui aigrit entièrement son âme qui avait produit des chants pleins d'une si douce mélancolie.

Dès lors son existence ne fut plus qu'une suite d'infortunes. Les exploits des Français en Allemagne donnèrent un caractère plus terrible à ses compositions. Bernadotte le fit venir, lui témoigna la plus haute estime, et Beethoven composa sur sa demande la première de ses symphonies, l'*héroïque*, qu'il dédia à Bonaparte.

Les idées de Beethoven en politique avaient en grande partie pour base la république de Platon, et Plutarque était sa lecture favorite. Lorsqu'il apprit que Bonaparte s'était fait proclamer empereur, il dit qu'il ne valait pas mieux que les autres tyrans; il déchira le titre de la pièce, et il n'en permit l'exécution qu'après la fin tragique de l'illustre personnage à Sainte-Hélène. Il ne chercha pas à cacher ses principes politiques à l'empereur d'Autriche, et c'est sans doute par cette raison qu'il n'eut jamais aucune part à la munificence de ce monarque.

Il s'exprime ainsi dans une de ses lettres : « Les rois peuvent créer des conseillers et des professeurs, les décorer de titres et de cordons; mais ils ne peuvent faire des grands hommes, des esprits qui s'élèvent et planent sur les ruines du monde. »

Les visiteurs qui lui arrivaient en foule de toutes les parties de l'Europe le fatiguaient au point qu'il avait pris cinq logements différents pour les éviter, et lorsqu'on le demandait dans l'un, il s'échappait par une porte de derrière pour se réfugier dans un autre. Il abandonna celui-ci parce que le propriétaire l'accablait de ses politesses; celui-là, au village de Peuzing, parce que les habitants s'arrêtaient sur un pont situé en face de ses fenêtres pour tâcher de l'apercevoir; enfin il quitta l'appartement que le baron Prony lui avait donné dans son château, parce que ce savant usait de trop de complaisances à son égard.

En 1816, son frère Charles mourut et lui confia la garde de son fils, sur lequel Beethoven porta toute son affection. Cependant la mère intenta une action à

27

l'oncle pour que l'enfant revînt chez elle. Les vexations sans fin que lui occasionna ce procès, et d'autre part la difficulté qu'il avait de comprendre les servantes pour les détails de ménage, le mirent dans un état habituel d'exaspération.

Il se levait matin, travaillait jusqu'à trois heures après-midi. Alors il dînait et ne se remettait plus au travail. Il parcourait les champs, et comme les abeilles, il allait recueillir son miel sur les fleurs, au milieu des prairies. Toutes les saisons lui étaient indifférentes, le froid, le chaud, la pluie, le soleil. Il marchait à pas rapides et semblait toujours absorbé dans ses pensées. Souvent il courait comme s'il eût été poursuivi par les huissiers. Il fit un jour deux fois le tour de la ville pendant un orage violent, au milieu des éclats du tonnerre qui sympathisaient avec ses pensées.

Ses ressources pécuniaires furent toujours incertaines. Peu de ses plus belles compositions étaient achetées. Il gagna plus d'argent à mettre en musique les chansons écossaises de Burn que par la composition de ceux de ses ouvrages destinés à vivre dans les âges futurs. Quand on lui demandait des valses ou autres bagatelles, il s'écriait : Faire de semblables choses pour un salaire! Je ne veux composer que de grandes symphonies, de la musique d'église, des quatuors. Jamais il n'a voulu écrire pour la flûte, malgré les instances d'une foule de jeunes gens qui bourdonnaient autour de lui comme des insectes.

Quand la messe solennelle, le meilleur de ses ouvrages dans son opinion, fut achevée, il ne la fit point imprimer; il en offrit un manuscrit à toutes les cours de l'Europe pour 50 ducats. Quatre souverains acceptèrent, l'empereur de Russie, les rois de Prusse et de Saxe, et le roi de France. Le roi de Prusse lui ayant fait demander par son ambassadeur s'il ne préférerait pas être décoré d'un de ses ordres, il répondit positivement : *Non, les 50 ducats*. Louis XVIII ajouta à cette somme une grande médaille en or avec cette inscription : *Donnée par le roi à M. Beethoven.*

Les sonates de notre artiste pour piano avec accompagnements sont les compositions les plus parfaites, les plus exquises, que lui aient inspirées ses tendres attachements. Elles montrent toute la puissance de cet instrument, qu'aucun auteur n'avait déployée au même degré. Il exécutait lui-même sur le piano d'une manière tout à fait extraordinaire. Les plus habiles pianistes, Ries, Czerny, Mochellès reconnaissent qu'il était impossible de l'égaler. Il produisait aussi des effets étonnants sur le violon.

Ses symphonies sont conçues sur la plus vaste échelle, et n'exigent pas moins de trente-trois instruments, avec lesquels il parvient à exprimer les effets les plus étranges et les plus fantastiques, bien qu'ils soient puisés dans la nature. La plupart de ses œuvres sont empreintes d'une profonde mélancolie; elles expriment les affections, les souffrances de l'âme la plus sensible. La perte de l'ouïe le plongea dans le désespoir. Ne pouvant plus converser avec les personnes qu'il aimait et estimait, il demandait à Dieu, par les plus ferventes prières, de lui rouvrir l'oreille.

Avant de commencer une composition, Beethoven formait son plan ; il se proposait un objet déterminé. Ses sonates peuvent être considérées comme de petits *opéras ;* c'est ordinairement le récit de quelque scène d'amour. Ses symphonies pastorales ont été inspirées par les sites enchanteurs d'un village près de Vienne, une de ses retraites favorites. Il y fait entendre le chant des oiseaux, le bruit des cascades, le murmure des ruisseaux, et parvient à rendre ces tableaux si touchants des beautés champêtres qu'on n'avait encore pu exprimer par des sons.

Il n'aimait pas le grand bruit, le fracas des instruments, et il avait une sorte de prédilection pour les quatuors. Il n'est aucun genre dans lequel Beethoven ne se soit montré supérieur. Nous avons de lui : messes, oratorios, ouvertures, symphonies, concertos, septetti, quintetti, quatuors, trios, sérénades, fantaisies, romances, airs de chansons, valses, marches, sonates avec ou sans accompagnements.

M. Gardiner ajoute dans son enthousiasme un peu exagéré :

« Il n'est aucun auteur ancien ou moderne dont on puisse citer un seul morceau pouvant lutter avec les productions de ce génie sublime.

Beethoven était persuadé que son art n'avait point de borne, et s'il eût vécu plus longtemps, il lui aurait sans doute fait faire des pas plus étonnants encore que ceux qu'il a accomplis.

Quel génie ! quel caractère ! Dans sa force colossale, ce génie domine tous les autres. A la hauteur ou il est placé, il est seul, comme l'homme lui-même est resté solitaire pendant sa vie. Séparé du monde, il communiquait avec le créateur et écrivait sous son inspiration.

Il n'écouta jamais que sa propre musique, celle que son âme enfantait et qui retentissait dans son cerveau. Il était convaincu que ses prodigieuses facultés étaient un don de la divinité, et qu'il écrivait pour la postérité.

Et pourtant il vécut au milieu des privations, le cœur rongé de chagrins, et il mourut dans l'abandon et la détresse.

Lorsque ce grand esprit eut pris son vol vers les cieux, musiciens, poëtes, peintres, acteurs, se disputèrent l'honneur de porter ses dépouilles mortelles au tombeau, et l'on vit trente mille personnes réunies à ses funérailles. Les charmes de sa musique ont embelli mon existence, et j'ai assez vécu pour voir la renommée de ses œuvres répandues dans tout le monde civilisé.

Traduit de l'anglais par M. Alix,
Membre de la deuxième classe.



VERSIONE DI EPIGRAMMI GRECI.

ÉPIGRAMMES TRADUITES DU GREC,

PAR M. L'ABBÉ DOMINIQUE SANTUCCI, AVEC DES NOTES (1).

Un écrivain fécond du dernier siècle publia « le Théâtre d'un poëte de Sy« baris, *traduit pour la première fois du grec*, avec des commentaires, des va« riantes et des notes pour servir de supplément au théâtre des Grecs. » Bien que l'ouvrage fût, au dire de la première page, imprimé à Sybaris, comme il se trouvait à Paris chez les libraires qui vendaient les nouveautés, on s'entêta à comprendre et à dire que le titre n'était qu'un passeport, et que ce livre anonyme n'avait qu'un père, l'auteur et le traducteur. De Lisle de Sales n'est pas le seul qui ait employé cette ruse pour gagner un succès. Je n'ose pas tout à fait dire qu'il en soit ainsi de l'ouvrage de M. l'abbé Santucci, mais comme il n'indique pas où il a puisé et qu'il ne nomme des Grecs qu'à une seule partie de son livre, je serais fort tenté de supposer en l'auteur, non une supercherie, mais un acte de modestie, ou un tour de force, dont je ne fais malheureusement qu'entrevoir le mérite, et je ne puis faire sentir toute la puissance.

J'en suis d'autant plus fâché, que, borné nécessairement ici à mentionner ce que renferme son volume, je ne suis point à même de faire remarquer ce qu'il y a de fidèle dans l'imitation qui peut s'y trouver. Quoiqu'il en soit, pour apprécier le peu que nous allons dire et l'ouvrage lui-même, il faut se rappeler que l'épigramme n'est point chez nous ce qu'elle était chez les Grecs. Aujourd'hui ce mot n'a d'autre acception que celle de trait piquant, de plaisanterie incisive, de pointe; chez les Grecs, au contraire, c'était une simple inscription, souvent sérieuse et grave. C'est dans ce sens que M. Santucci a imité, ou si l'on veut, traduit l'épigramme. Son volume en contient en totalité deux cent-treize, classées inégalement en épigrammes élogieux ou louangeurs, épigrammes satyriques, épigrammes moraux, épigrammes votifs, épigrammes tumulaires, épigrammes lugubres, épigrammes badins (*scherzevoli*) et enfin épigrammes divers.

Les uns sont assez étendus et remplissent une page, d'autres sont contenus en quelques lignes.

J'en citerai un du genre satirique, écrit contre un athlète au pugilat, qui me paraît avoir un nom bien italien pour venir du grec.

« Un célèbre athlète des jeux olympiques, nommé Stratofont, avait alors un « menton, et des oreilles, un nez et un front, mais le pauvre malheureux fut tel« lement rossé de coups horribles qu'on ne put avoir rien de son héritage. En ef« fet, son frère ayant décrit ou peint son état aux juges, ils furent amenés à dire: « Non ce n'est pas celui-là. » On ne sent point dans une prose froide tout ce qu'il y a de mordant et de spirituel dans la pensée et les vers de l'auteur. Aussi me bornerais-je à une ou deux citations courtes, et c'est peut-être trop.

(1) Un beau vol. in-8°.

Voici un épigramme de saint Grégoire de Nazianze sur le tombeau d'un célèbre orateur :

« Avancez, orateurs, il vous est permis de parler, Amphiloque a payé sa dette « au destin : Il gît dans ce tombeau et le marbre foule ses lèvres éloquentes. » C'est, comme on le voit, tout simplement une épitaphe. C'est un peu moins ce genre dans cette épigramme sur le tombeau d'Aristomène, dialogue entre l'aigle et le voyageur.

« Le Voyageur : Roi des cieux, ô toi à qui Jupiter se plaît à confier ses fou« dres, à quoi bon t'arrêter sur ce monument où est placée la bière d'Aristo« mène ? »

« L'Aigle : Je vous apprendrai que chaque homme guerrier dans ses attributs, « fut comme l'oiseau qui est soumis à ma puissance : aux faibles on mettra la ti« mide colombe, mais pour les braves, moi, puissant, je garderai leur tombeau. »

Voici pour terminer ces citations décolorées un épigramme laudatif, et pour en faire sentir mieux tout le mérite, je mettrai le texte en regard, il est court et pose une alternative qui dit beaucoup en trois vers. Il s'agit du *Jupiter de Phidias.*

Allor che Fidia a ritrar Giove prese
O Fidia salì in cielo, od il medesimo
Giove di Fidia alla magion discese.

Lorsque Phidias travailla à représenter Jupiter, ou Phidias monta au Ciel, ou Jupiter lui-même descendit dans l'atelier de Phidias.

L'ouvrage est suivi de notes que l'on donne comme étant d'un élève de l'auteur. Si le fait est vrai, et il est possible, car nous savons que M. Santucci a des élèves, le travail honore à la fois le maître et l'écolier. Ces notes sont nombreuses, étendues et riches d'une érudition bien digérée. C'est, suivant nous, la partie la plus fructueuse du volume. Si ces lignes tombent sous les yeux de M. l'abbé Santucci, nous le prions de croire au regret que nous éprouvons de n'avoir pas vu son ouvrage soumis à un juge plus capable d'apprécier ses talents et sa poésie.

L'abbé Badiche, prêtre.
Membre de la 3e classe.

CORRESPONDANCE.

Nous avons dû retarder jusqu'à ce jour, par ordre du comité, la publication du journal, afin de donner à nos collègues une notice sur l'ouverture du congrès scientifique des Italiens à Gênes.

Gênes, le 17 septembre 1846.

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Pour des hommes comme nous, qui venaient d'assister au congrès de Mar-

seille, où la population n'a pas paru même faire attention à la présence des savants, c'était un spectacle vraiment étonnant que de voir les airs de fête qu'avait pris Gênes à l'arrivée des membres du Congrès. Le peuple ne comprend pas, sans doute, ce que les savants sont venus faire dans son pays ; mais il lui suffit de savoir que ce sont des savants pour les accueillir avec respect. D'ailleurs le culte des beaux-arts et de la science est inné chez l'Italien. Jadis on vit les femmes de la halle, à Florence, chanter les vers du Dante, et toute la population assister avec enthousiasme à l'exposition d'un tableau du Giotto ; aujourd'hui la ville de Gênes pare ses plus belles femmes et les répand dans les avenues, les promenades publiques : c'est une véritable solennité nationale que l'ouverture d'un congrès à Gênes. Cependant la classe ouvrière n'a pas pour cela interrompu ses occupations, et l'activité qu'elle déploie dans les divers travaux qui font la richesse et la gloire de Gênes fait un heureux contraste avec les préoccupations des savants et l'air de fête que l'on respire partout.

Jeudi 14, a eu lieu l'ouverture du congrès par l'invocation du Saint-Esprit. Le cardinal, vénérable vieillard de quatre-vingt-dix ans, nous a donné sa bénédiction apostolique, et a consacré ainsi l'alliance toujours plus forte de la science et de la religion. Déjà même les ennemis du principe guelfe commencent à reconnaître que l'instabilité des choses de ce monde doit être mise sous la protection des principes immortels, qui seuls ont autorité sur la conscience des hommes.

Son Excellence M. le marquis Brignole-Sale, que vous regardez, avec raison, comme l'un des ministres qui représentent le mieux leur pays auprès du gouvernement français, nous a, dans un discours, un peu long peut-être, parlé des gloires anciennes et modernes de notre belle et chère Italie. On dit que les Français ont l'habitude de se moquer de nous parce que nous revenons toujours aux *magnes nostri ;* ils ont tort. Le respect pour les ancêtres est un symptôme de bonté chez l'individu comme chez les nations ; en Italie, ce sentiment est un devoir, d'autant plus que c'est justement de nos souvenirs que nous tirons nos espérances, espérances sans doute différentes du passé, mais qui s'y rattachent.

Dans une partie de son discours, si remarquable, M. de Brignole a passé en revue les grands hommes et les hauts faits de Gênes, avec le ton chaleureux d'un patriote et le tact exquis d'un savant. Il a prodigué les éloges, pour se conformer sans doute aux discours d'ouverture, qui doivent invariablement être louangeurs ; mais il n'a pas manqué de recommander aux savants le zèle dans leurs travaux, afin que les résultats du congrès soient dignes d'un siècle de lumières comme le nôtre et d'un pays comme l'Italie. Il a insisté surtout sur la nécessité de faire tout découler de Dieu et de tout lui rapporter, dans les recherches de la science et dans les inventions du génie. Il s'est plu à montrer comment la science était venue dans ces derniers temps apporter son témoignage à la religion, en justifiant par les faits les vérités imposées par la foi.

Enfin tout s'est passé d'une manière noble et digne. Le caractère imposant

de l'assemblée était encore relevé par l'immense étendue de la salle dans laquelle a eu lieu l'ouverture. C'était la salle du grand conseil de l'ancienne république de Gênes, ornée de tableaux et d'emblèmes qui rappellent la gloire de cette reine de la mer Ligurienne. A voir les grands bâtiments de la ville, la construction sur le port du nouveau portique, le plus magnifique du monde, les dépenses énormes qu'occasionnent la nouvelle jetée et le creusement d'une seconde cale; à voir les aqueducs entretenus à grands frais, le mouvement des navires dans le port, le roulement continuel des voitures dans les rues, les allants et les venants, à voir cette affluence d'hommes d'élite, ce spectacle si varié, si grandiose, certes l'étranger serait tenté de croire que Gênes, bien loin d'être déchue de son ancienne splendeur, recommence, au contraire, une nouvelle vie plus brillante et plus glorieuse que jamais.

Voici les sections du congrès :

PRÉSIDENTS DES SECTIONS.

Physique et mathématiques, M. Chevalier Amici.
Chimie, M. le professeur Taddei.
Géologie et minéralogie, le marquis Lorent Nicolo.
Agronomie et technologie, M. Lambruschini.
Botanique et physiologie végétale, M. le chevalier Bertolini.
Zoologie, anatomie comparée et physiologie, M. le professeur Alessandrini.
Médecine, M. le chevalier Speranza.
Chirurgie, M. le chevalier Rossi.
Géographie et archéologie, M. le chevalier Cordero de San-Quintini.

Les travaux marchent, et nous pourrons vous en parler plus tard; qu'il me suffise de vous dire que les savants réunis jusqu'à ce jour sont au nombre de *sept cent cinquante*. On a eu le bon esprit de ne pas admettre le premier venu, et il a fallu présenter ses titres pour avoir sa carte d'admission. Cette carte donne entrée dans tous les monuments publics, et même dans les palais privés, si riches en objets d'art, comme vous savez. M. le marquis Pallaviccini, secrétaire général du congrès, a mis à la disposition des savants son palais, le plus beau peut-être qu'il y ait au monde. Tous les jours, des tables de quatre cents couverts sont dressées dans les salles du palais, et des toasts patriotiques sont portés à la gloire et à l'union de l'Italie.

Les soirées se passent, soit au Casino, où ront admis les savants et les dames, soit dans des salons particuliers, dans des bals, des concerts, où l'hospitalité génoise rivalise de luxe et de courtoisie.

Je ne finirai pas ma lettre sans vous dire que le Saint-Père nous a fait dire qu'il envoyait sa bénédiction aux savants réunis à Gênes. Nous comptons parmi

nous plusieurs Romains et Espagnols. Aussi j'aime à croire que Rome sera choisie pour le siége du congrès de 1848.

On nous donne une description de Gênes, en trois volumes, et un médaillon en argent. D'après ce que l'on dit, la ville dépensera 200,000 francs pour honorer le congrès. Il y aura illumination, régal. Mais la plus belle de toutes ces fêtes sera l'inauguration du monument de Christophe Colomb. Il était bien temps de réparer l'injustice des contemporains.

J'ai l'honneur, etc.
Votre très-humble serviteur,

C. Cantu.
Membre de l'Institut Historique.

Notre collègue, M. l'abbé Auger, ajoute dans une lettre adressée à M. Renzi :

« Je vous raconte ce que j'ai vu. Les réunions du soir, au Casino, sont fort « nombreuses et fort brillantes ; la ville y offre des rafraîchissements à ses « frais. Ce soir (17 septembre), il y aura réunion chez M. le marquis de Brignole, « président général. Le congrès a fait distribuer ce matin aux *scienziati* (et « j'ai été compris dans cette faveur), une très-belle médaille représentant Chris- « tophe Colomb ; une description de Gênes et du duché, en trois vol. in-8°, « avec cartes et plans ; de plus un grand plan de la ville et une carte du duché. « Ces ouvrages pourront donner lieu dans notre Institut Historique à des rap- « ports fort intéressants. »

CHRONIQUE.

— Notre collègue, M. le docteur Josat, vient de partir pour l'Allemagne, chargé par M. le ministre de l'intérieur d'une mission scientifique. L'Institut Historique s'est empressé de profiter de cette circonstance pour prier M. le docteur Josat de faire quelques recherches touchant la science historique.

— L'Institut Historique fut représenté au congrès scientifique de Milan par notre collègue M. Cesare Cantù ; à celui de Naples par M. le chevalier Santangelo, président général du congrès, et par MM. le chevalier de Luca et Mancini, membres correspondants de notre Société.

A la suite d'une gracieuse invitation de la présidence du congrès de Gênes, l'Institut Historique a nommé pour ses représentants à ce dernier congrès, dont l'ouverture est annoncée plus haut, MM. Cesare Cantù, comte Sclopis et chevalier Gazzera membres correspondants de notre Société.

M. l'abbé Auger, membre resident, est parti pour Gênes pour y traiter une question spéciale dont l'Institut Historique a voulu bien le charger.

A. Renzi,
Administrateur.

Alix,
Secrétaire adjoint par intérim.



MÉMOIRES.

DES FUNÉRAILLES CHEZ LES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ.

Lorsque nous avons commencé ce mémoire, nous ignorions l'étendue de la question proposée par l'Institut Historique : aussi avions-nous pris comme base principale les articles que nous avions publiés précédemment dans l'*Echo du monde savant*. Depuis, nous avons remanié notre travail, et tout en conservant la première distribution, nous nous sommes efforcé de le généraliser davantage pour qu'il répondît mieux, dans ses conclusions, à l'attente de la société savante qui a bien voulu nous encourager dans ce faible début littéraire.

Une question aussi vaste que la comparaison des rites funéraires chez les peuples anciens exige une marche méthodique qui en rende la solution plus claire et plus facile. Trois moyens se présentaient : faire un traité général ; donner sur chaque peuple pris en particulier des notes historiques; ou bien classer les nations anciennes par familles, en prenant la plus reculée pour point de départ, et reproduire sur chacune d'elle, en suivant l'ordre des temps, les documents qui nous restent. C'est à ce dernier système que nous nous sommes arrêté.

Beaucoup d'écrivains recommandables par les recherches laborieuses dont ils ont fait preuve dans leurs ouvrages, se sont occupés de la question qui fait le sujet de ce travail. Mais, dominés par l'esprit de leur époque, ils se sont bornés à reproduire, en un seul corps, les documents épars chez les auteurs anciens, sans les accompagner de ces réflexions qui lient ensemble les théories religieuses et qui en font découvrir l'origine probable. Nous n'aborderons pas ce côté de la question sans avouer combien nous y voyons d'obstacles à surmonter. Les auteurs anciens et les monuments sont trop incertains pour établir une comparaison complète et assurée.

Néanmoins nous pouvons reconnaître que deux éléments ont concouru à l'établissement des funérailles, la loi religieuse et la loi civile.

La loi religieuse, résultat des croyances, a modifié les cérémonies funéraires, en leur donnant ce caractère essentiel qui distingue et qui sépare les doctrines théologiques.

La loi civile a modifié les funérailles, en raison des besoins particuliers des peuples, suivant les temps ou suivant les lieux.

Ces deux éléments, combinés ensemble, expliquent les différences que nous pourrons remarquer dans les rites de peuples de même race, mais éloignés

par le temps et par leur position locale de la famille antérieure, si je puis m'exprimer ainsi, pour désigner le peuple qui a servi de souche.

L'élément civil, les cérémonies religieuses, offrent un sujet des plus intéressants; mais nous croyons devoir diriger nos recherches principalement sur l'élément religieux, les dogmes du paganisme nous étant mieux connus que les besoins matériels et locaux des peuples qui les professaient.

A une époque antique que nous ne saurions préciser, mais sur laquelle nous avons fait des recherches que nous nous proposons de livrer bientôt à la publicité, une révolution importante eut lieu dans le monde. Des peuples se refoulèrent du midi au septentrion, et des peuplades, chassées de leur patrie, traversèrent la Méditerranée et se firent conquérantes à leur tour. Elles portèrent en Grèce et en Italie, avec leurs pénates, leurs croyances, et généralement tout ce qui les caractérisait comme race de nations. Il y eut alors, entre ces étrangers et les aborigènes, fusion de familles et de croyances, mais ils conservèrent toujours ce type particulier qui décèle, dans les peuples grecs, les colonies sorties autrefois des plaines arrosées par le Nil. Un second élément concourut encore à modifier les dogmes et les rites de ces colonies: des familles originaires de l'Asie semblent s'être établies également en Italie.

C'est pour suivre le développement des nations anciennes que nous avons adopté l'ordre d'exposition que l'on va voir, en plaçant à la tête les Egyptiens comme le peuple le plus reculé sur lequel l'histoire nous offre des données probables.

DES FUNÉRAILLES CHEZ LES ÉGYPTIENS (1).

Nul peuple ne pratiqua avec plus de ferveur que les Egyptiens le culte des ancêtres. Il naissait, parmi eux, de l'union dans laquelle vivait chaque famille, et s'augmentait encore des croyances prescrites par la religion, si puissante à leurs yeux. Mais ce qui contribua surtout à le perpétuer d'âge en âge dans son inaltérable pureté, ce fut la momification des morts.

Cette coutume n'avait été, dans l'origine, établie que dans un but hygiénique, et voici, rapporte-t-on, à quelle occasion.

L'Egypte paraît avoir toujours été le pays natal de la peste. Mais son administration publique voulut, dès l'origine, pénétrer la cause de ce fléau endémique. Guidée par une attentive sollicitude, elle s'aperçut bientôt que le fléau qui chaque année décimait si cruellement la population était occasionné par les émanations morbifiques des matières animales, putréfiées rapidement par les inondations annuelles du Nil. Pour tarir la source de cette funeste épidémie, elle prescrivit l'embaumement des morts à l'aide de plantes très-communes dans le pays; et, afin de consacrer cette pratique et de la conserver

(1) La plupart des détails que nous donnons ici sur le cérémonial funéraire des Egyptiens ont été empruntés au savant ouvrage de M. Champollion-Figeac sur l'*Egypte ancienne*.

inviolable dans l'avenir, on invoqua en sa faveur l'autorité divine et les sentiments les plus chers à l'humanité.

Hérodote nous a conservé, sur la manière dont les Egyptiens observaient cet usage, des détails très-précis. Quand la mort, parmi eux, venait frapper quelqu'un, la douleur des parents se manifestait par de bruyants éclats; ils parcouraient les rues, poussant des cris et des lamentations, s'arrachaient les cheveux, se meurtrissaient le visage, et se couvraient la tête de cendres ou même de boue. Mais après quelques heures accordées à l'affliction de la famille, le cadavre était livré aux embaumeurs, membres subalternes de la hiérarchie sacerdotale qui étaient distribués en trois catégories : le *taricheute*, le *parachiste* et le *cholchyte*, dont l'embaumement des morts était la fonction spéciale. Il y avait aussi plusieurs manières d'opérer cette préparation, suivant la dépense que la fortune ou la position sociale du défunt permettait à la famille de faire. La plus commune se bornait à purifier le corps avec des drogues de vil prix, à le faire simplement dessécher en le laissant pendant soixante-dix jours plongé dans le natron (sel alcalin), et à l'ensevelir avec une toile grossière, qui était le sarcophage du pauvre. Quand le rang qu'avait occupé le mort exigeait dans l'embaumement une certaine magnificence, au lieu de drogues simples on employait l'huile de cèdre; chacun des membres à part et le corps entier étaient entourés de bandelettes de coton (byssus), imbibées dans une substance conservatrice, et le cercueil qui, ensuite, renfermait le corps réduit à l'état de momie, était orné de peintures, quelquefois d'un grand prix, et présentait à l'une de ses extrémités une inscription faisant connaître le nom du mort, celui de sa mère, sa profession, etc.

Le parachiste commençait cette opération en pratiquant dans le flanc gauche du cadavre, au moyen d'une pierre tranchante, une incision qui servait à extraire les intestins; il lavait ensuite soigneusement, avec une décoction de vin de palmier ou d'aromates, les cavités internes, et enfin les remplissait avec de la myrrhe et d'autres parfums.

Il extrayait encore, par l'ouverture du nez, avec une lame de fer, le cerveau, qu'il remplaçait par une injection de bitume liquide et très-pur, qui se congélait en se refroidissant. Les yeux étaient plus tard remplacés par d'autres en émail, exactement pareils, et la chevelure elle-même recevait un apprêt qui la conservait dans toute sa longueur, quelquefois tressée, d'autres fois frisée, mais toujours dans la forme intacte que l'art lui avait donnée.

Ainsi préparé, le corps passait aux mains du taricheute, qui le déposait dans le natron, où il le laissait soixante-dix jours; la corrosivité de cette substance rongeait la chair et les muscles, et ne lui laissait plus que la peau collée sur les os.

Un autre procédé consistait à injecter dans les veines une liqueur qui, bien qu'elle conservât le corps, laissait aux membres toute leur élasticité na-

tive (1). Mais ce genre d'embaumement, fort dispendieux, n'était guère en usage que pour les plus hauts personnages, et même que pour les membres de la famille royale.

Dans ce dernier cas, le corps était soumis à la corrosion ; le taricheute faisait subir aux viscères principaux, au cerveau, au cœur, au foie du mort, une préparation de bitume bouillant ; il les enveloppait ensuite séparément, et les déposait dans quatre vases remplis d'une même substance liquéfiée par le feu. Ces vases, qui portaient le nom de *Canopes*, quelle que fût la matière qui avait servi à les faire, étaient de forme conique, fermés de quatre couvercles, surmontés de quatre têtes différentes, représentant les quatre génies de l'Ameuthi, l'enfer égyptien; savoir : l'homme, le chacal, l'épervier et le cynocéphale.

Lorsque le temps était venu de retirer le corps du natron, le taricheute, après s'être acquitté de ce soin, procédait à son ensevelissement. Il enveloppait d'abord chaque doigt isolément, la main ensuite, puis le bras, avec des bandelettes de toile fine, quelquefois de mousseline, surtout lorsqu'il s'agissait d'un mort distingué de la classe sacerdotale, mais souvent aussi de coton simplement. Il répétait cette opération pour chacun des membres successivement, et en dernier lieu pour la tête.

Après avoir achevé cet ensevelissement partiel, il enveloppait le corps entier dans toute sa longueur, et s'efforçait, en disposant avec un art ingénieux des linges sur les bandelettes, de rétablir les formes primitives de chaque membre que l'action du natron avait entièrement détruites. La dernière enveloppe, soigneusement cousue, figurait assez exactement un pantalon collant et un gilet à manches très-serré dont eût été revêtue la momie.

Quand la momification était ainsi terminée, on peignait les ongles des pieds et des mains des corps appartenant aux classes riches; mais ceux des personnes royales étaient complétement dorés ou même enfermés dans une enveloppe en or qui reproduisait leur portrait en relief.

Une loi funéraire déterminait la position que l'on devait donner aux bras des momies : on croisait les mains des femmes sur le ventre; les bras des hommes restaient pendants sur les côtés. On a aussi trouvé sous les couches diverses de bandelettes qui les couvraient, soit des bagues, des colliers, des bijoux variés, des figurines, etc., soit encore des manuscrits, couverts, comme le mort, de bitumes et de bandelettes.

Après ces diverses préparations, dont le but était de rendre inaltérable ce corps qu'ils léguaient pour ainsi dire aux générations futures comme un témoin irrécusable de leur industrie et de leur civilisation, on le plaçait dans un cercueil en bois, en granit ou en marbre, orné de peintures et de sculptures représentant pour la plupart quelques-unes des scènes du rituel funéraire. Pour les personnes riches, ce cercueil était renfermé dans un second, qui lui-même était recouvert d'un troisième, tous également sculptés et ornés de sujets religieux.

(1) Champollion, *Egypte*, p. 261.

Ces espèces de sarcophages, d'une dimension assez vaste, contenaient aussi des parties plus ou moins complètes du livre de la *Manifestation à la lumière*, dans lequel ont été depuis puisés les plus précieux documents sur les mœurs des Egyptiens; ils renfermaient aussi des objets de parure, de volumineuses perruques, et en général tout ce qui pouvait caractériser la profession que le décédé avait exercée pendant sa vie.

Lorsque le moment était venu de transporter ce cercueil dans l'hypogée de la famille, on le plaçait dans une barque portée sur un traîneau que tiraient quatre bœufs. Deux femmes, figurant les déesses Nephthys et Isis, vêtues de rouge, semblaient veiller à la tête et aux pieds du mort. Sa mère, sa femme ou sa plus proche parente, les cheveux épars, la tunique souillée en signe de deuil, se tenaient pleurant auprès du cercueil. A côté de la barque funèbre, debout, un prêtre d'Osiris, était couvert de sa peau de panthère, tenant entre les mains l'encensoir et le vase à libations. Ce premier traîneau était immédiatement suivi d'un second, conduit par quatre hommes, sur lequel était un grand coffre noir en forme de *naos*, renfermant les vases funéraires, où avaient été placés les viscères et les intestins du défunt, embaumés séparément.

Derrière ce char marchaient les parentes du défunt, échevelées aussi, vêtues de tuniques souillées de cendres ou de poussière, et faisant retentir les airs de leurs lamentations. A la suite de ces femmes venaient, en habits de deuil, les parents ou les amis du mort, tenant entre leurs mains de longs bâtons au bout desquels étaient placées des figurines de dimensions et de matières diverses, faites, autant que possible, à la ressemblance du défunt, et portant inscrites sur leur base une prière funèbre dans laquelle était inséré son nom.

Le cortége s'arrêtait devant l'entrée de l'hypogée, si la famille du mort en possédait un particulier, ou de la catacombe publique dans laquelle sa place était marquée, lorsque cette famille était d'une classe inférieure. La momie était déposée sur le seuil de cette funèbre demeure; là, en présence du peuple, des juges examinaient la conduite qu'avait tenue le mort parmi ses concitoyens, et refusaient à son corps les honneurs de la sépulture si de graves accusations s'élevaient contre lui.

Mais quand le jugement lui avait été favorable, le prêtre d'Osiris accomplissait les dernières cérémonies funéraires. La momie était alors transportée dans l'intérieur du tombeau, placée sur une estrade, dans un sarcophage quelquefois d'une grande richesse, en granit ou en basalte, ornés sur toutes leurs faces de scènes religieuses analogues à celles du rituel. Les quatre vases canopes étaient rangés auprès de lui, et à la tête on plaçait le stèle funéraire sur lequel les parents venaient offrir les présents funèbres, et, après lui avoir rendu les derniers devoirs, déposer leurs figurines (1).

(1) D'après Diodore de Sicile, lib. I, on enterrait, dans les temps les plus reculés, au delà d'un lac. Après avoir embaumé les morts, on les portait sur les bords de ce lac. Les juges, préposés pour examiner la conduite et les mœurs de ceux qu'on devait faire passer de l'autre côté, y ve-

Les tombeaux, chez les Egyptiens, à l'exception de ceux destinés à la sépulture des rois, des princes, et, dans les derniers temps, de quelques hauts personnages, étaient creusés dans le flanc de la montagne ou dans le sol à une très-grande profondeur. L'orifice de ces derniers était semblable à celui d'un puits et soigneusement bouché, afin de le préserver des suites des inondations annuelles; ceux de ces tombeaux souterrains ou hypogées qui étaient communs à toute une ville ou à tout un quartier, présentaient de longues galeries où les momies étaient déposées et symétriquement arrangées ; sur le cercueil de ces momies étaient gravés les noms et la filiation du défunt. Les prêtres avaient la propriété et la police de ces habitations funéraires, où toutes les momies qui étaient déposées payaient à cet effet un droit fixe. Mais il arrivait souvent aussi que ces prêtres, pour se défaire des soins minutieux de cette immense administration, vendaient, pour un certain nombre d'années, les droits à percevoir sur divers tombeaux à une espèce de fermier général qui sous-traitait avec d'autres fermiers particuliers pour un ou plusieurs de ces tombeaux.

Les classes riches de la société égyptienne avaient toutes leurs catacombes ou hypogées particuliers, destinés à recevoir les seuls membres de leur famille; ils étaient, comme ceux consacrés au public, pratiqués dans le roc, ou creusés sous terre. On y arrivait assez ordinairement par un long escalier conduisant à une porte peinte le plus souvent en jaune, qui donnait entrée dans une première salle, dans laquelle se trouvaient aussi un autel et un fauteuil; une seconde porte conduisait à un cabinet communiquant à la grande salle où était placée l'estrade portant les diverses momies déjà réunies dans ce mausolée. Une galerie parallèle à cette grande salle renfermait les offrandes et les attributs funéraires.

C'est sur ce plan qu'étaient, en général, disposées toutes ces demeures mortuaires; elles ne différaient guère entre elles que par le plus ou moins de luxe mis dans leurs décorations et le talent employé à reproduire sur les stèles quelques scènes du rite ou de la vie de famille.

Les rois avaient communément leurs hypogées; dans la vallée de Babou-Ourou, on voit seize de ces tombeaux, tous encore dans un état parfait de conservation. Plus tard, une autre dynastie égyptienne fit construire, pour lui servir de sépulture, ces pyramides, immenses et majestueuses nécropoles qui semblent avoir mission de perpétuer dans tous les âges ce souvenir de la puissance et de l'industrie des peuples qui les ont élevées, et qui furent nos aînés de plus de

naient au nombre de quarante, et après une longue délibération, s'ils jugeaient celui dont on venait de faire l'information digne de la sépulture, on mettait son corps dans une barque dont le batelier se nommait *Caron*. Cette coutume était pratiquée pour les rois, et le jugement qu'on portait contre eux était quelquefois si sévère qu'il y en eut quelques-uns qui furent jugés indignes de la sépulture. M. Al. Lenoir n'adopte pas cette dernière partie de l'assertion de Diodore de Sicile. (*Acad. celt.*, t. VI, 29.)

trois mille ans, et peut-être cependant nos supérieurs dans la voie de la civilisation.

La mort du roi était en Égypte un sujet de deuil pour la nation entière; les temples étaient fermés et les cérémonies interrompues pendant soixante-douze jours; des prières funèbres étaient faites sans interruption par des personnes des deux sexes, la tête souillée de cendres, couvertes de simples linceuls, ne portant qu'une corde pour ceinture, et s'abstenant de viande, de raisin, de froment et de vin. A l'époque de l'expiration du délai fixé pour ce deuil, on exposait la momie du roi à l'entrée de son tombeau, et là chacun pouvait accuser le roi de ses actes avec une entière liberté. Un prêtre était chargé de prononcer son éloge funèbre, de récapituler tous les actes de son règne, de louer ses vertus, de rappeler ses services. Quand le roi défunt s'était montré indigne de ces éloges, le peuple n'y répondait que par des murmures réprobateurs. Le tribunal, de quarante-deux jurés, décidait en dernier ressort et formulait le jugement qui refusait au royal cadavre une place dans sa nécropole; mais si, au contraire, les applaudissements de l'assemblée venaient confirmer les paroles de l'orateur, le roi recevait les honneurs de la sépulture avec une pompe et une magnificence inconnues même parmi les autres peuples de l'Orient.

Nous avons dit aussi précédemment que, en outre des bijoux précieux, des statuettes et des objets divers placés dans le cercueil de la momie, on y mettait aussi une copie plus ou moins complète d'un *Rituel funéraire*, ou *Livre des manifestations à la lumière.* Ce rituel n'était qu'un recueil très-étendu des formules relatives à l'embaumement, au transport des morts dans les hypogées, et celui d'une foule de prières adressées à toutes les divinités qui pouvaient décider du sort de l'âme, soit dans l'enfer où elle était jugée, soit dans les régions mystiques qu'elle devait parcourir avant de recommencer le cours de ses transmigrations. Au haut des colonnes des pages du manuscrit étaient peintes une suite de scènes, montrant un personnage de forme humaine comparaissant successivement devant un grand nombre de divinités auxquelles il présente des offrandes ou adresse des supplications. Cette série de tableaux divers était terminée par une peinture du jugement même de l'âme, parvenue enfin dans l'Ameuthi ou enfer égyptien.

Tel était à peu près le cérémonial funéraire usité en Égypte. Ce ne fut qu'une des branches de cette grande institution religieuse qui pénétra si profondément dans l'esprit et le cœur de la population; de ce lien intime et puissant qui unit étroitement ces trois classes sociales, séparées cependant dans le principe par des intérêts si divers, mais ramenées à l'unité par les devoirs, les droits, les intérêts généraux de la nature, et auxquels chacun de ses membres était d'autant plus attaché qu'ils devinrent l'égide de sa sûreté personnelle et de son bonheur domestique.

GRECS.

Lorsque la maladie avait atteint un degré alarmant, on suspendait à la porte de la maison du moribond des branches de laurier et d'acanthe, arbustes que l'on croyait avoir la puissance d'éloigner les malheurs (Plut., *in Philoph.*, t. I, p. 357). Cette coutume s'est à peu près conservée dans le rameau placé à côté du décédé lors de la collocation chrétienne. La famille environnait alors le malade, adressait des prières à Mercure, conducteur des âmes (Diog. Laert, *in Bion*, lib. IV, § 57. *Etymol. magn. in* Αντής *Bad. in Theophr.*, *Hist plant.*, lib. III, cap. 17, p. 258). Le plus proche parent donnait le baiser mortuaire et lui fermait les yeux (1).

Autre coutume conservée par les Romains, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, ainsi que nous aurons occasion de le remarquer plus loin.

Les assistants donnaient alors un libre cours à leur douleur. Le corps était ensuite lavé, parfumé d'essences et revêtu d'une robe (2). On lui couvrait la tête d'un voile et d'une couronne de fleurs, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, mais pour les jeunes garçons et les jeunes filles seulement. On mettait dans ses mains un gâteau de farine et de miel pour apaiser Cerbère (3). On lui plaçait aussi une pièce de monnaie dans la bouche pour payer Caron, usage pratiqué par les Egyptiens et par les Romains (4). On exposait ensuite le corps un jour entier sous le vestibule, les pieds vers la rue. Le lit qui servait à cette collocation portait le nom de Πρόθεσις. Quelquefois le cadavre y était simplement enveloppé d'un linceul (5), ce qui réfuterait l'opinion de ceux qui ont conjecturé que la collocation servait à montrer que la mort des personnages exposés était le résultat d'une cause naturelle (6).

(1) . . . . Φίλον πόσιν ὡς ἐπέοικεν
Ὀφθαλμοὺς καθελοῦσα τὸ γὰρ γερας ἐστὶ θανόντων.
(Homère, *Odyss.* XXIV.)
. . . . . Οὐ μέν σοί γε πατὴρ καὶ πότνια μήτηρ
Ὄσσε καθαιρήσουσι θανόντι. . . . .
(*Odyss.*)
Αἶ, αἶ κατ' ὄσσων κιχάνει μ' ἤδη σκότος
Λάβου πά τερ μου καὶ κατόρθωσον δέμας.
(Euripid., *in Alc.*, v. 391.)

(2) Καὶ τότε δὴ λούσαντε καὶ ἤλειψαν λιπ' ἐλαίῳ. (Hom., *Iliad.*, lib. XXIV, v. 587; in *Odyss.*, lib. XXIV, v. 44. Euripid., *in Phœn.*, v. 1329 et 1626; id. *in Alcest.*, v. 158. Sophocl., *in Electr.*, v. 1145. Lucian, *de Luct.*, t. II, p. 926. Euripid., *in Hippol.*, v. 1458.

(3) Aristoph., *in Lyseitr.*, v. 601. Schol., *ibid.* Id. *in Eccles.*, v. 534.

(4) Aristoph., *in Ran.*, v. 140. Schol., *ibid.*, v. 272. Lucian., loc. cit. t. II, p. 926. Epigr. Luc., *in Anthol.*, p. 268.

(5) Ἐν λεχέεσσι δὲ θέντες ἑανῷ λιτὶ κάλυψαν
Ἐς πόδας ἐκ κεφαλῆς, καθύπερθεδε φάρεϊ λευκῷ. (Hom., *Il.* XVIII.)

(6) Αἱ προθέσεις δὲ διὰ τοῦτο ἐγίγνοντο, ὡς ὁρῷτο ὁ νεκρὸς, μή τι βιαίως πέπονθε.
(Pollux, lib. VIII, 65.)

Le cadavre, ainsi placé, était environné de cierges allumés; ces cierges étaient faits de joncs ou d'écorce de papyrus roulé, couverts d'une couche de cire (1). On plaçait à la porte un vase d'eau lustrale apportée d'une autre maison, et destinée à purifier ceux qui sortaient du domicile du décédé; ce vase portait le nom de ὄστρακον ἀρδάνιον (2). Nous avons changé l'eau lustrale en eau bénite, et nous nous en servons pour asperger le mort.

Cette exposition durait souvent trois jours.

On indiquait ensuite l'heure du convoi. Lorsque nous serons au chapitre des Romains, nous verrons comment on procédait pour cela. La loi prescrivait que l'on se rendît avant le lever du soleil (3). Les parents et les amis s'empressaient d'y assister (4). Les femmes, dans ce moment, faisaient entendre leurs gémissements (5). Quelques-unes coupaient leur chevelure et la déposaient à côté du cadavre, comme gage de leur tendresse (6). On le mettait ensuite sur un chariot dans un cercueil, ordinairement de cyprès (7). Le cortége marchait à la suite, composé d'hommes et de femmes, parents ou amis du décédé (8), quelques-uns ayant la tête rasée et vêtus de noir (9). Un chœur de musiciens marchait à la tête et faisait entendre des airs lugubres. Nous retrouvons cet usage chez les Romains: aussi nous appesantirons-nous très-peu sur ce point. C'est à lui qu'Homère fait allusion lorsqu'il dit:

. . . . τὸν μὲν ἔπειτα
Τρητοῖς ἐν λεχέεσσι θέσαν παρὰ δ' εἷσαν ἀοιδοὺς
Θρήνων ἐξάρχους, οἵ τε στονόεσσαν ἀοιδὴν
Οἱ μὲν ἄρ' ἐθρήνεον, ἐπὶ δὲ στενάχοντο γυναῖκες.

Les femmes qui remplissaient cet office portaient le nom de θρηνήτριας (10); leur rôle, celui de θρῆνος, et leur chant, celui de θρηνῴδημα (11).

On se rendait ensuite au lieu de la sépulture, qui paraît avoir toujours été hors des villes.

Dans les temps les plus reculés de l'histoire grecque, on se contentait d'inhumer les corps. Plus tard, on les brûla ou on les confia à la terre, suivant la vo-

(1) Aristoph., *in Eccles.*, v. 1027. Not. Kustrin., v. 1022. Brunch., *in Aristoph.*, ibid. v. 1035.
(2) Poll., lib. VIII, 65.
(3) Demosth., *in Macart.* Callimach., *Epigr. in Anth.*, lib. III, p. 377.
(4) Arist., *de Morib.*, lib. IX, c. 2, t. II, p. 118.
(5) Euripid., *ibid.*, v. 103.
(6) Id. *ibid.*, v. 102. Sophocl., *in Ajac.*, v. 1192. Kirchman, *de Funeribus*, lib. II, c. 13-15.
(7) Thucyd., lib. II, c. 34.
(8) Demosth., *ibid.*, p. 1037. Lys., *de Cæde Eratorth.*, p. 5. Terent., *in Andr.*, act. I, sc. I, . 90.
(9) Xenoph., *Hist. græc.*, lib. I, p. 449. Euripid., *Iphig. in Aul.*, v. 1438 et 1449.
(10) Οὐ γὰρ αὐλητρίς, ἀλλὰ θρ. τοῖς θεαταῖς εἶναι δοκεῖς, Theophyl., ep. 21. Const. Manass, hr., p. 108. Boip. Chrys. *Caten. in Jerem.*, t. I, p. 813, de Hase.
(11) *Schol. rec.* Sophocl., el. 92.

lonté des héritiers. Quand on les brûlait, on recueillait leurs cendres, que l'on renfermait dans une urne, déposée ensuite dans la terre (1). On avait coutume aussi de faire des libations de vin, comme plus tard chez les Romains. Les vêtements, et généralement tout ce qui avait été le plus cher au défunt, étaient jetés dans le bûcher. Quelquefois des victimes humaines étaient immolées; mais cet usage barbare appartient plutôt aux époques héroïques. Le mort était après cela appelé à haute voix (2).

Après ces cérémonies, on faisait un repas funèbre, pendant la durée duquel il était ordinaire de ne parler que du mort, de ses qualités, de ses vertus privées ou civiques, des actions éclatantes qui l'avaient rendu recommandable (3). Le neuvième et le trentième jour, les parents, vêtus de blanc, parés de couronnes de fleurs, se réunissaient de nouveau pour offrir des libations à ses mânes (4). On se réunissait aussi tous les ans, le jour anniversaire de la naissance du décédé (5).

Les Grecs célébraient la fête des morts dans le mois d'anthectérion, qui correspond à notre mois de février et de mars (6).

Remarquons que, par une loi de Cécrops, on devait ensemencer la terre qui recouvrait les morts, afin qu'elle ne fût pas perdue pour la culture (7).

Dans le chapitre suivant, consacré aux Romains, on trouvera le complément de celui-ci.

DES FUNÉRAILLES CHEZ LES ROMAINS.

Lorsque la science du médecin abandonnait l'homme, la famille, dans ce triste moment, s'approchait de son lit. Le plus proche parent se penchait, et, appliquant la bouche sur celle du moribond, aspirait son dernier souffle. Cette pratique était établie sur le dogme de l'immortalité de l'âme et sur celui de la transmigration. Peut-être aussi les anciens croyaient-ils qu'un corps animé était la seule tombe digne de l'âme. On appelait ensuite le mort à haute voix en le nommant, pour s'assurer du décès. On lui adressait après cela le dernier adieu : *Ave, vale, extremum vale*. C'était là ce que les Romains désignaient sous le nom de conclamation, *conclamatio*. Après la conclamation, on fermait les yeux du défunt; c'était toujours le plus proche parent qui remplissait ce triste devoir (8). Les poëtes, et notamment Virgile, nous rappellent fréquem-

(1) Homer., *Iliad.*, lib. XXIII, v. 252; lib. XXIV, v. 793.

(2) Id., *ibid.*, lib. XXIII, v. 221.

(3) Homer., *Iliad.*, lib. XXIV, v. 802. Demosth., *de Caron.*, p. 520. Cicer., *de Legib.*, lib. II, c. 25, t. III, p. 158.

(4) Isæus, *de Cyron. hæred.*, p. 73. Poll., lib. I, c. 7, § 66. Id., lib. III, c. 9, § 102. Id., lib. VIII, c. 14, § 146. Jungerm., *ibid.*

(5) Meurs. græc. fer. in γενεσ.

(6) Id., *ibid.*, in Νέκυσ.

(7) Cicer., *de Leg.*, lib. II, c. 25, t. III, p. 158.

(8) Tacito tantum petit oscula vultu,
Invitatque patris claudenda ad lumina dextram.

ment cette coutume. C'est ainsi que la mère d'Euryale déplore d'une manière touchante la mort de son fils :

> Hunc ego te, Euryale, adspicio? Tunc, illa senectæ
> Sera meæ requies potuiste linquere solam
> Crudelis? Nec te, sub tanta pericula missum,
> Affari extremum miseræ data copia matri?
> Heu, terra ignota, canibus date præda latinis
> Alitibusque, jaces! nec te tua funera mater
> Produxi, *pressive oculos*, aut vulnera lavi
> Veste tegens; tibi quam noctes festina diesque
> Urgebam, et tela curas solabar aniles.
> (*Æneid.*, lib. IX, 481.)

Les Romains attachaient à cette cérémonie une importance que les croyances religieuses de ces temps antiques autorisaient, sans doute. Elle semble s'être conservée chez nous, et c'est à elle que Gilbert fait allusion dans ces vers :

> Ah! puissent voir longtemps votre beauté sacrée
> Tant d'amis sourds à mes adieux!
> Qu'ils meurent pleins de jours! que leur mort soit pleurée!
> Qu'un ami leur ferme les yeux!

Cette coutume était désignée par les formules *condere*, *fermare*, *operire*, *premere*, *comprimere oculos vel lumina*. Les Grecs, qui professaient la même religion, appelaient cela : καθαιρεῖν, συναρποττεῖν, συχαλειειν τοὺς οφθαλποὺς ἢ 6λεραρα. Un bas-relief donné par Montfaucon, dans le tome V de son *Antiquité expliquée*, et par Casalus, retrace les derniers moments d'un Romain. Voici comment le savant bénédictin décrit ce monument : « Une jeune fille, qui vient « de mourir, est étendue sur son lit avec ses habits et sa chaussure ; le père est « assis à la tête du lit sur un pliant, et la mère aux pieds sur une chaise à dossier. Ils ont l'un et l'autre la tête voilée d'un pan de leur robe, et donnent « des marques de leur affliction. Les autres parents ou domestiques, autour du « lit, témoignent, soit par leurs gestes, soit par leur situation, la part qu'ils « prennent à ce deuil de famille. A l'extrémité de la troupe, on remarque un « esclave, portant ses bas de chausses à la mode des barbares. Au-dessous du « lit est un chien qui a la patte sur une espèce de couronne ; je ne sais si c'était celle dont on devait couronner cette fille morte ; car, selon la loi des « Douze-Tables, on couronnait les morts qui avaient vécu vertueusement. On « remarque sous le lit des pantoufles ou des mules de chambre. » On lavait ensuite le corps avec de l'eau chaude ; on l'oignait de parfums, comme nous l'apprend Ennius, dans ce vers :

> Tarquinii corpus bona femina *lavit* et *unxit*.

Et Virgile, dans cet autre :

> Corpusque *lavant* frigentis et *ungunt*. (*Æneid.*, VI.)

Les pollinctores étaient chargés de cet office. Les pollinctores étaient des

serviteurs des *libitinaires*, espèce de ministres de bas étage préposés au temple et au culte de Vénus-Libitine, déesse funèbre, infernale, et qui a beaucoup de rapports avec Proserpine (comte de Clarac, *Musée antiq. et mod.*, t. II, p. 771; Plutarch., *in Numa; in Probl.* c. 23; Valer. Max. Horat., lib. III; Tit. Liv., lib. IV; Sueton., *in Nero;* Dionys. Halyc., lib. IV). Ce temple et son lucus, ou bois sacré (Jul. Obsequ., lib. *prodig.* c. 71), étaient situés dans la quatorzième région au-delà du Tibre, d'après Onuphrius, p. 213. Cette divinité portait indifféremment les noms de Libitine, Lubentide, Libentine, selon Vossius (*Etymol. ling. lat.* — Gyrald. Syn. XIII; Varro., etc.), d'après la racine qu'on accordait à cette dénomination, qui pouvait peut-être venir du verbe latin *labere*, chanceler, tomber.

Les libitinaires formaient une corporation ou collége, comme on s'exprimait à Rome, dont les charges s'acquéraient à prix d'argent. De là vient l'expression : *libitinam exercere*, que l'on trouve dans Valérius Maximus (lib. V, c. 2, v. 10). La probité de ces agents n'était pas, à ce qu'il paraît, à l'abri des soupçons; pour éviter qu'ils s'appropriassent des bijoux des morts, on avait soin de les leur ôter, pour les leur rendre ensuite sur le bûcher. Ce n'est qu'à cette crainte que l'on doit attribuer, sans doute, l'usage d'ôter les bagues des doigts du cadavre que mentionnent les auteurs.

On le revêtait de ses plus beaux habits; on lui colorait le visage pour rendre moins effrayantes les traces de la mort; on le portait sous le vestibule ou à l'entrée de la maison, les pieds tournés vers la rue (1). Cette exposition du cadavre portait le nom de collocation, *collocatio*, du verbe latin *collocare*. Ainsi placé, on l'environnait de cyprès, arbuste dont le lugubre emploi s'est perpétué jusqu'à nos jours. Les anciens le regardaient comme l'image de la vie; coupé il ne renaissait plus, et devenait par là le symbole d'un sommeil éternel. Les Grecs ajoutaient un vase d'eau lustrale; les Romains, qui ont été leurs imitateurs, ont dû en faire autant dans plus d'une circonstance.

Le christianisme semble avoir remplacé la pollinction par l'extrême-onction, et l'eau lustrale de la collocation mortuaire par l'eau bénite.

On pendait à la porte les cheveux du défunt; et quand il appartenait à une famille puissante et riche, un homme le gardait, et un petit garçon chassait les mouches. Ces deux personnages avaient encore mission d'empêcher les voleurs de s'approprier les vêtements du mort, et les créanciers, lorsqu'il y en avait, de se saisir de son corps, pour forcer les parents à acquitter ses dettes. Dans ce dernier cas, lorsqu'elles n'étaient pas payées, il demeurait au pouvoir des créanciers, et il était privé de la sépulture; ce qui était une infamie pour la famille, et un très-grand malheur pour lui : son ombre était condamnée errer sur les bords du fleuve infernal, jusqu'au moment où ces derniers de-

(1) Tandemque beatulus alto
Compositus lecto, cassisque lutatis amonis,
In portam rigidos calces extendit. (*Pers.*)

voirs lui étaient rendus (Veget.). C'est pour prévenir ce malheur, qu'une loi, à Athènes, si nous en croyons Élien, portait que si quelqu'un trouvait un cadavre, il devait jeter de la terre sur lui et l'ensevelir. Les Romains ont-ils eu la même coutume? c'est probable.

L'exposition publique, ou collocation, durait sept jours, suivant quelques auteurs, huit, suivant quelques autres. Mais Servius dit que le huitième on brûlait le corps, et que le neuvième on l'ensevelissait. A l'expiration du septième, un héraut parcourait la ville et annonçait les funérailles en criant : *Exsequias L. Titio, L. filio, quibus est commodum ire, jam tempus est; ollus ex ædibus effertur*, c'est-à-dire : « Ceux qui voudront assister aux obsèques de Lucius Titius (par exemple), fils de Lælius, sont avertis qu'il est temps d'y aller maintenant; on emporte le corps de la maison. »

Tout ce qui était nécessaire aux funérailles était acheté au temple de la déesse Libitine, qui était à la fois un temple et un marché funèbre, fournissant et louant aux familles des parfums, des serviteurs, des musiciens, des pleureuses, et généralement tout ce qui était nécessaire dans ce lugubre instant.

On plaçait les gens riches sur des espèces de lits de parade ou de litières, appelés lectiques et libitines, portés par des hommes nommés vespillons, *vespillones*, autre sorte de serviteurs des libitinaires, dont le nom, dérivé de *vespera*, soir, indique que, dans les premiers temps, les obsèques avaient lieu pendant la nuit. Leur nombre était déterminé par la fortune du mort, ou par la générosité des héritiers ou par celle des amis. Une inscription, rapportée par Marquard Gudius (*Antiq. inscript. coll.*, p. 374, 4), fait mention de deux personnes pauvres, enterrées avec magnificence aux frais de leurs amis; nous la reproduisons :

P. IVNIO. ADUNCTO. VIX ANNIS. LXIII. ET.
GEMELLÆ. VENERIÆ, VIX. AN. XXXV.
PARI. FATO. DECESSERUNT. NAM. AMBO. EADEM.
HORA, FUNGORUM. ESU, MORTUI SUNT.
ILLE. ACU. HÆC. LANIFICIO, VITAM. AGEBANT
NEC. EX. EORUM. BONIS. PLUS. INVENTUM. EST
QUAM. QUOD. SUFFICERET. AD. EMENDUM
PYRAM. ET. PICEM. QUIBUS. CORPURA. CREMA
RENTUR. COETERUM. AMICORUM. PECUNIA
PRÆFICA. CONDUCTA. ET. URNÆ. EMPTÆ. SED.
LOCUS. MUNERE. PONT. DONATUS.

Pour les pauvres, l'appareil était plus simple : on les étendait, sans cérémonie, sur une sandapile, espèce de brancard, appelée aussi *orcinianæ spondæ*, et le soir, les vespillons les emportaient sans bruit, et les jetaient dans une fosse commune. Nous ne nous occuperons pas d'eux : à toutes les époques et chez tous les peuples leur condition est à peu près la même.

(1) Pers., *Sat.*

Le mort avait le visage découvert ; quelquefois, comme nous l'avons remarqué déjà plus haut, on remplaçait les couleurs qu'il avait perdues par une teinte factice, pour rendre sa vue moins pénible. On le saupoudrait d'aromates; on le parfumait avec une pommade odorante (Apul., *Florid.*, lib. IV, c. 19). Le cortége se mettait en marche à la lueur des torches, des flambeaux, des cierges, ou de simples chandelles lorsque la famille n'était pas assez riche (Senec., *de Brevit. vit.*, *sub finem.*). Dans les premiers temps du christianisme, les Pères s'efforcèrent de détruire ce dernier usage, comme nous l'apprend saint Chrysostôme, lorsqu'il dit : « Que signifient ces flambeaux « allumés que l'on porte aux funérailles des morts? Les prenons-nous pour « des athlètes dont nous accompagnons le triomphe? » (*Homel.* 70, *ad Antioch.*) Mais, en cela, leurs efforts furent inutiles, puisque nous l'observons encore. Ceci nous démontre de plus que les funérailles eurent lieu longtemps pendant la nuit, comme nous l'avons déjà dit. Mais cette coutume, dès la chute de la république, s'était perdue par deux causes, savoir : la vanité des héritiers, qui voulaient étaler au grand jour leur douleur intéressée et le faste de leur orgueil; puis, les dangers que faisaient naître ces incendies nocturnes et le désespoir exagéré des survivants. On prétend qu'ils outrageaient souvent les dieux, en leur adressant des paroles violentes; qu'ils renversaient leurs statues, quand ils les rencontraient sur leur chemin ; qu'ils jetaient les dieux lares dans la rue, comme si ces divinités étaient responsables de la mort du parent ou de l'ami dont ils regrettaient la perte. Julien l'Apostat, dont les efforts tendirent toujours à faire revivre le paganisme, tenta vainement de rétablir l'usage de faire les funérailles pendant la nuit.

Nous avons plusieurs bas-reliefs importants qui nous représentent des funérailles chez les Romains. Le Père Bernard de Montfaucon, dans l'ouvrage que nous avons cité de lui, nous en donne un dont nous allons faire la description d'après lui.

Le corps, nu, est porté, sans le secours de la lectique, par quatre hommes. Un d'entre eux tient un bâton, dont le haut se termine en T. L'homme qui suit immédiatement le corps est entièrement nu, et se tient un doigt sur la bouche. Un autre tient une lance de chasseur ; un autre mène deux chiens de chasse attachés. Après vient un cheval qui porte des effets et une espèce de fourche de chaque côté. Ces hardes pourraient bien être des filets, et les fourches pourraient avoir servi à les tendre. Après le cheval vient un homme qui porte la main à ses yeux, et semble pleurer la mort de son ami ou de son maître. Le cortége est terminé par un petit char, sur lequel est monté un jeune homme qui donne des marques de tristesse. A côté des chevaux est encore un autre homme qui porte une lance ou un javelot pour la chasse. Le mort est porté les pieds devant; un homme, qui le précède, tient une épée, et fait quelque signe de l'autre main. Trois femmes, qui marchent devant, sont tout échevelées et donnent des marques de la plus vive douleur. Un

jeune homme, qui les précède, tient la main sur sa bouche. On remarque sur la même image plusieurs actions où les mêmes personnes sont répétées, comme on le voit souvent sur d'autres bas-reliefs; le cadavre est sur le bûcher. Une femme s'arrache les cheveux. Cette scène est presque couverte ou effacée par une autre plus tragique : une femme, peut-être celle du défunt, se plonge un poignard dans le sein, et est soutenue par deux autres femmes qui la relèvent. A l'extrémité est une autre femme assise devant l'urne où sont peut-être les cendres des deux époux; c'est probablement une de ces pleureuses, appelées *préfices*, qui fait ses lamentations en étendant les bras en signe de douleur.

Nous avons remarqué, dans l'un des articles précédents, que les Romains exposaient et portaient les morts les pieds devant. C'est de cet usage que doit venir cette expression traduite par Boindin (*Hist. de l'Acad. des Inscr. et Bell. Lett.*, tome I) : « *Orchus vobis ducit pedes*, » par « Pluton vous tire par les pieds; » exclamation que Suétone cite dans la vie de l'empereur Néron. Cependant nous avons des bas-reliefs qui semblent nous indiquer que cette règle n'a point été sans exception. Winckelmann (*Monuments inédits de l'Antiquité*, trad. par Fantin des Odoards, tome III, p. 11, pl. 136, in-4°) nous en donne un exemple. Dans ce bas-relief, déterré auprès de Frascati, sur le territoire du monastère de Grotta-Ferrata, il ne reste du corps que les pieds, qui font soupçonner qu'il était nu; ce qui ferait remonter aux temps héroïques la scène que ce bas-relief représente. Un homme nu, coiffé d'un casque, porte les pieds. Une femme âgée et vêtue, à sa gauche et sur la même ligne, donne des marques de douleur en se frappant la tête avec la main gauche, qui n'existe plus, mais dont trois doigts sont appliqués sur le sommet de la tête. Derrière est une figure de vieillard à longue barbe, vêtu du simple manteau appelé par les Grecs χλαμυς, χλαινα, et par les Latins *paludamentum*. Cette clamyde est attachée ou nouée par une agrafe ou bouton (*fibula*) sur l'épaule droite. Winckelmann, qui considère ce bas-relief comme représentant un sujet grec, y prend occasion de réfuter l'opinion de Raphaël Fabretti, qui regardait comme Romains tous les personnages représentés avec le paludamentum attaché sur l'épaule droite, et comme Grecs tous ceux dont la clamyde l'était sur l'épaule gauche. Cette question, très importante en archéographie, a besoin d'éclaircissements.

Le personnage dont nous nous occupons en ce moment tient une lance dans la main droite. A côté de lui se trouve une quatrième figure couverte aussi d'un paludamentum attaché sur l'épaule droite, comme dans le précédent. Il tient au bras gauche un bouclier qui paraît avoir appartenu au guerrier mort, quoique sa dimension ne corresponde pas beaucoup à celle du casque qu'il porte de la main droite, et qui est évidemment celui du corps qu'ils accompagnent. Nous n'entrerons pas dans la discussion de Winckelmann; elle n'appartient guère à notre sujet; nous nous bornerons à reconnaître que des

monuments d'une haute antiquité nous prouvent qu'il n'y avait rien d'absolu dans les pratiques religieuses des Grecs et de leurs imitateurs les Romains.

A la tête du convoi marchaient les préfices, *præficæ*, pleureuses à gages, fournies par les libitinaires (1). Les bas-reliefs qui nous ont conservé leurs figures les représentent la tête recouverte d'une espèce de capuchon. On conjecture qu'elles étaient voilées ainsi que les autres femmes qui conduisaient le convoi (2). En outre des pleurs qu'elles répandaient, elles chantaient, ou plutôt elles psalmodiaient, sur un air analogue à la circonstance, les louanges du mort et les regrets de ses héritiers (3). Ces chants portaient le nom de nénies, *næniæ*, dont l'origine phrygienne, si nous en croyons Jul. Pollux (*Segm.*, 81, lib. IV, 79), qui s'exprime ainsi : τὸ δὲ νηνίατον ἔστι μὲν φρύγιον, Ἱππῶναξ δ'αὐτοῦ μνημονεύει, et le témoignage d'Hesychius démontre assez la filiation qui a existé dans les dogmes et les usages des nations antiques. Ces chants, qui durent être modestes et simples dans les premiers temps, devinrent ridicules par l'exagération des sentiments qu'ils retraçaient, ou par les louanges outrées qu'ils donnaient au décédé. Ils tombèrent dans un si grand mépris, quoiqu'on les conservât encore dans les funérailles, que plus tard on se servit du mot *nénies* pour désigner des choses puériles et sans importance. La loi des Douze Tables défendait aux femmes de se déchirer le visage; cependant les préfices, lorsque la fortune des héritiers permettait qu'on les payât en conséquence, s'arrachaient les cheveux et se déchiraient la figure. On peut, du reste, se faire une idée du rôle que remplissaient ces femmes par la statue reproduite dans la quatrième table du tome premier de la collection académique des antiquités d'Herculanum.

Après les préfices venaient les joueurs de flûte, *tibicines* (*tibicines*, id est *tibiâ canentes*); de trompes, *liticines;* de trompettes, *tubicines*, dont le nom général paraît avoir été celui de *siticines*, c'est-à-dire, musiciens funèbres, de *situs*, mort, enterré, ou près de l'être, et du verbe *canere*, chanter. Cæsellius Vindex (apud A. Gell., lib. XX, 2) confond les tubicines, tibicines, liticines, siticines et sicinnistes. Il est probable que le temps, en modifiant les usages,

(1) M. Denis, cité par M. Grivaud de la Vincelle, conjecture que les *præfices* se rendaient aptes au rôle larmoyant qu'elles remplissaient dans les funérailles en se frottant les yeux avec une essence qui provoquait les larmes en agaçant les points lacrymaux. Il cite un passage de Pline, et à l'appui il rapporte une inscription trouvée dans l'emplacement occupé autrefois par la ville de *Nasium* et ainsi conçue : *Quinti Junii Tauri, stactum de lacrymis.* Ce Q. J. Taurus, suivant M. Denis, était un pharmacopole qui vendait le baume destiné aux pleureurs funèbres. (*Acad. celt.*, t. IV, p. 135. *Journ. de la Meuse*, n° 309.)

(2) Fieri potuit ut præfica et mulieres, quæ funus curarent, velato capite incederent, et si non pallam quæ matronarum præcipua vestis erat, saltem velum aliud huic ministerio peculiare gesserint. (Barufaldi, *de Præficis.* Ferrare, 1713.)

(3) Lucilius dit, en parlant des *præficæ :*

. . . . Mercede quæ
Conductæ flent alieno in funere præficæ
Multo et capillos cindunt et clamant magis. (Lib. XXII.)

avait aussi altérer leurs dénominations. Cependant nous rapporterons ce qu'Aulu Gelle dit de ces musiciens, afin de faire mieux connaître les noms qui leur sont donnés par les auteurs. D'après lui, les liticines sonnaient du clairon, les tubicines sonnaient de la trompette. Suivant Ateius Capiton, cité par A. Gelle, les siticines étaient simplement des chanteurs, et les sicinnistes, dont le nom n'était plus compris du temps du poëte Lucius Accius, des chanteurs qui mêlaient à leurs chants l'exercice du *sicinnium*, espèce de danse à caractères qui n'existait plus à l'époque d'Aulu Gelle.

Les citations nombreuses que nous venons de faire prouvent l'incertitude qui existe sur l'emploi et la valeur de ces dénominations. Sans entrer davantage dans des discussions que l'obscurité de la matière rendrait inutiles, nous nous bornerons à citer quelques mots de Galland, pour faire connaître les instruments à vent en usage chez les Romains, et qui viennent d'être nommés. D'après cet antiquaire (*Acad. des Inscr. et Bell.-Lett.*, t. I), les Romains avaient trois espèces de trompettes ; la première était appelée *tuba*, de *tubus*, à cause de sa ressemblance avec un tuyau. Cette trompette était droite, et recevait encore les noms de *tuba directa*, d'*æs rectum*. Elle était étroite par son embouchure, s'élargissant insensiblement et se terminant par une ouverture circulaire et proportionnelle, et toute semblable à celle qui est aujourd'hui parmi nous. La seconde sorte était plus petite. Elle était courbée vers l'extrémité, à peu près comme le bâton augural, auquel elle avait aussi emprunté le nom de *lituus*, d'où est venu celui de *liticines*. Elle s'appelait encore *tuba curva*. La troisième était appelée *buccina* ou *buccinum ;* elle n'a aucun rapport avec notre sujet. Une anecdote rapportée par Plutarque (*Œuvr. mesl.*, ch. LVII), donnera une idée du bruit que faisaient ces instruments. Je transcris la traduction d'Amyot :

« En la ville de Rome, au-devant du temple que l'on appelle Grecostasis, « ou la place des Grecs, un barbier qui tenoit sa boutique vis-à-vis, nourrissoit « une pie, qui faisoit merveille de chanter et de parler, contrefaisant la parole « des hommes, la voix des bêtes et les sons des instrumens, sans que personne « la contraignit à ce faire, ains s'y estant accoutumée d'elle-même, et faisant « gloire de ne laisser rien à dire ni à contrefaire. Or, advint-il que l'on fit les « funérailles de l'un des plus gros et plus riches personnages de la ville, em- « porta-t-on le corps par là devant, avec force trompettes et clairons, qui « marchoient devant : advint que le convoi fit une pause en cet endroit là et « s'y arrêtèrent, les trompettes faisant grand devoir de sonner et bien lon- « guement. Depuis cela, tout le lendemain la pie demeura muette, sans siffler, « ni parler, ni jeter seulement sa voix naturelle, ni son ramage accoutumé en « ses ordinaires et nécessaires passions, tellement que ceux qui auparavant « s'ébahissoient de sa voix et de son parler, s'émerveilloient encore plus de « son silence, trouvant étrange de passer par là devant, sans lui ouïr rien dire; « de sorte que l'on eut quelques soupçons à l'encontre des autres maîtres de

« métier, que l'on ne l'eust empoisonnée; toutefois la pluspart des personnes « estimoient que ce fut la violence du son des trompettes qui lui eut étourdi « l'ouïe, et qu'avec l'ouïe la voix ne fut quant et quant demeurée éteinte: « mais ce n'étoit ni l'un ni l'autre, ains étoit, ainsi qu'il apparut depuis une « étude profonde, et une retraite en soi-même, son esprit s'exerçant et pré- « parant sa voix comme un instrument de musique; car à la fin sa voix lui re- « vint et se réveilla tout soudain, ne disant rien de tout ce qu'elle avoit cou- « tume auparavant de dire ou de contrefaire; sinon le son des trompettes, « avec les mêmes reprises, les mêmes pauses, les mêmes nuances et les mêmes « cadences. » (Plutarq., *OEuv. mesl.*, ch. LVII.)

Les tibicines semblent avoir formé à Rome une corporation, ou collége distincte de celle des libitinaires, si nous en croyons l'inscription suivante, rapportée par Marquard Gudius (p. 2225, 5):

C. VIRIVS. C. L. CLEOSTRATVS.
MVSICVS. VIVVS. SIBI. AEDI.
FICAVIT. EX. TESTAM. CVR.
ARBITRATV. COLL. TIBICIN. ROM.
RELI.

LATAPIE,
Membre de l'Institut Historique.

La suite au prochain numéro.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

SUR LES 4e ET 5e SÉRIES TERMINANT LE TOME Ier

DES COUTUMES LOCALES DU BAILLIAGE D'AMIENS

Rédigées en 1507, publiées par la Société des Antiquaires de Picardie, ou plutôt avec les encouragements du Conseil général de la Somme et du Ministère de l'Instruction publique, par M. A. BOUTHORS, greffier en chef de la Cour royale d'Amiens.

En préparant un rapport sur cet objet (je ne dis pas de l'hommage, le mot serait impropre) du témoignage de confraternité d'une société qui en cela nous bonore et s'honore également, j'ai regretté de n'avoir pas sous les yeux les trois premières séries pour les comprendre avec celles-ci dans un même rapport, d'autant que les notices et notes dont est enrichie cette suite renvoient naturellement assez souvent à celles qui accompagnaient le commencement de la collection.

Ce n'est pas que j'ignore ce commencement; au contraire, je l'ai lu et étudié avec empressement ailleurs qu'ici, lorsqu'il a paru en 1840, et j'en ai tiré des renseignements pour un ouvrage dont alors je m'occupais. Mais je ne puis de souvenir vous en parler assez sûrement.

M. Bouthors, que je laisse à louer à de plus dignes que moi, joint à des fonctions qui n'exigent, avec l'ordre et l'assiduité, que la pratique judiciaire, une élévation d'esprit qui l'a porté à devenir un savant utile. Un trésor d'antiquités législatives était enfoui sous la poussière de son greffe et dans les archives du département; il a, aidé d'autres nobles esprits et dignement encouragé par l'administration, entrepris de le déterrer, de l'éclaircir, de le mettre au jour et d'en faire jouir le public.

Ce sont de vieux parchemins en nombre presque innombrable (et il doit s'en trouver à peu près autant dans les archives et greffes des autres départements et Cours royales). Sur ces feuilles plus ou moins respectées du temps et des Barbares sont écrits les usages de chacune des localités renfermées dans le ressort du bailliage d'Amiens, touchant les droits et les devoirs civils. Je m'explique : la loi fonde l'état des personnes, assure la propriété, définit et punit les crimes et délits : elle est l'œuvre du souverain ; les contrats du droit des gens appartiennent à la doctrine. Quant aux relations intéressées des hommes entre eux à raison du lieu qu'ils habitent, il est évident qu'ayant une cause stable et permanente, elles sont naturellement réglées par l'usage et font la matière d'une coutume locale, non pas que les parties n'y puissent déroger quand elles sont d'accord et que leur volonté ne contrarie point l'intérêt légitime de la commune; mais la coutume interprète leur silence.

Dans un grand pays, très-peuplé de toute antiquité, il est aisé d'imaginer des manières de vivre variées à l'infini et à chaque pas du territoire.

L'unité de la France n'est point l'objet d'une pensée nouvelle. Mais en discourant sur ce sujet on ne distingue pas assez, ce me semble, entre l'unité de l'empire et l'unité de la législation : la première est chose nécessaire à la force de l'Etat, à la paix publique, au maintien des droits privés ; la seconde, à mon avis, est assez commode, et, si j'ose dire, d'un aspect agréable, comme toute grande chose qui s'envisage d'un coup d'œil. A cela près je ne jurerais pas que la liberté, que la félicité des populations répandues sur les diverses contrées d'un Etat aient à y gagner.

Toutefois, en tout, un juste milieu est le bien; la confusion partout favorise le mal.

Comme il y avait des duchés, comtés, vicomtés, des abbayes, des seigneuries et fiefs qui en étaient des démembrements, des villes fermées, des communes, bourgs et villages, il y avait autant de coutumes.

Ce n'est peut-être pas assez dire : un même lieu en contenait souvent plusieurs; témoin, pour prendre un exemple dans notre sujet, Saint-Riquier, qui comme abbaye, comme ville et mairie, comme fief, est l'objet de trois coutumes. Là, toutefois, n'est pas l'inconvénient, et le grand travail de la rédaction, puis, soixante ans plus tard, de la refonte des coutumes, a maintenu ces sortes de distinctions.

Mais premièrement il importait que, vu les progrès de la civilisation, les cou-

tumes ne fussent plus abandonnées à la mémoire fautive ou partiale des hommes; secondement, il était bon d'en faciliter la connaissance; troisièmement, d'y apposer la sanction souveraine.

Nombre de contrées et de localités avaient des règles identiques en nombre de points. On pouvait faire une seule rédaction de ces points et la rendre commune à ces diverses contrées et localités : c'est là un ouvrage de doctrine; le législateur procède autrement : il impose une loi tout entière à une population.

Charles VII commença, Louis XII acheva presque ce grand œuvre, auquel deux siècles auparavant songeait déjà saint Louis. Les coutumes furent rédigées sous la direction des commissaires et la surveillance des procureurs du roi, et puis furent enregistrées dans les parlements. Par là elles devinrent vraiment lois; on les proclama coutumes au moment même où elles cessaient d'avoir droit à ce nom.

A cette œuvre coopèrent tous les intéressés, tous les experts de tous les ordres : gens d'église, seigneurs, vassaux, tenanciers, bourgeois, officiers de justice, praticiens. Nulle législation au monde n'a été, quant à la confection, plus libérale.

De chaque localité on venait mettre sur le bureau, dans l'assemblée générale de la province, le cahier des us et coutumes, arrêté et signé par les notables, qui, à côté de leur nom et qualité, quand ils n'avaient pas su l'écrire, apposaient leur signe : un fer à cheval, une hache, une scie.

Là on vérifiait, on constatait, on généralisait autant que possible, en réservant à chacun sa prétention; on ne conciliait, on ne modifiait que du consentement des intéressés.

Il se fit ainsi soixante coutumes de provinces et environ trois cents de localités; mais un bien plus grand nombre avait été présenté; la seule quatrième série de notre publication en contient soixante.

Tous ces cahiers restèrent déposés dans les greffes; ils y étaient sans utilité pratique; les rédactions définitives avaient reçu la formalité législative de l'enregistrement et la plus grande publicité par l'impression.

L'intérêt historique de ces documents (ils n'en présentent point d'autres) est de constater, par des usages incontestables, l'origine des localités, la manière de vivre des populations, leurs premiers liens civils, et une foule de faits aujourd'hui ignorés ou incertains.

M. Bouthors divise naturellement sa publication par bailliages et par prévôtés. Le bailliage d'Amiens forme le premier volume, aujourd'hui achevé, qui se subdivise en séries; la quatrième a pour objet la prévôté de Vienne; la cinquième, celle de Saint-Riquier; elles sont chacune précédées d'une notice et suivies de notes.

Dans un avant-propos, M. Bouthors rappelle, en le louant, le beau travail de M. Guérard, de l'Institut, sur le cartulaire de l'abbaye de Saint-Pire et sur le polyptyque d'Irminon. Cependant il critique, et justement, selon moi, la raison

qu'a donnée ce savant de la conversion du caractère personnel des vieilles lois germaniques en coutumes territoriales. « Les causes, dit M. Bouthors, qui ont donné naissance aux coutumes sont peut-être aussi diverses que les coutumes elles-mêmes, et l'on peut dire de celles qui ne tiennent point à l'ordre politique, qui ne dérivent pas de la féodalité, qu'elles ont leurs racines dans le sol. Celles-là sont restées debout, et les révolutions n'ont pu les détruire, parce que la volonté de l'homme ne saurait changer ce que les exigences du terrain lui commandent de respecter. »

Cette pensée paraît être le fond de la philosophie du jurisconsulte : aussi a-t-il soin de faire remarquer en toute occasion que ce qu'ont de bizarre certaines coutumes était fondé dans l'origine sur un besoin local.

Il montre fort bien pourquoi et en quoi la vie agricole, la vie pastorale, la vie maritime, déterminées chacune par les localités, ont de nécessité des coutumes différentes, notamment sur l'hérédité; comment le pasteur conserve aisément sa liberté; comment le laboureur ne peut éviter une protection coûteuse s'il n'est serf; comment l'habitant des rivages de la mer, s'il n'a su ou pu y créer un sol fortifié contre ses envahissements, devient pirate et déprédateur.

Il explique, il n'approuve point des coutumes barbares ou honteuses.

Ainsi le lagan, dans les dunes de Cayeux et de Marquenterre, était un profit que s'attribuaient en toute conscience, et comme les exécuteurs des vengeances de Dieu, les pauvres habitants de ces côtes inabordables, en pillant les navires qui venaient y échouer et s'y briser, et en rançonnant les passagers; tel était le droit qu'ils s'étaient fait. L'abus, la spéculation cupide, allaient jusqu'à aider par ruse au naufrage ou à l'échouement, et à massacrer les gens qui se défendaient ou ne voulaient pas se racheter. Puis, après le pillage, ces brigands se battaient entre eux, le plus fort enlevant la proie du plus faible ou succombant sous le nombre. Il est des vices qu'il faut tolérer pour les discipliner si l'on ne peut encore les exterminer. Une coutume condamne à 60 sous ceux qui battront leurs compagnons sur la plage. Une autre donne le profit du lagan au seigneur, comme il a celui des épaves, qui sont tout autre chose. De cette manière, les habitants, n'ayant plus qu'un salaire à espérer, ne sont plus portés aux excès et aux horreurs que nous avons dits ; sur quoi notre auteur fait cette réflexion : « La loi positive, qui réserve au seigneur ce que la loi naturelle attribuait au premier occupant, fut donc une loi profitable à l'humanité... Quoique constituant en apparence un monopole odieux, elle marque un progrès dans la civilisation. C'est peut-être, de toutes les expropriations pour cause d'utilité publique, celle qui a produit les effets les plus salutaires. » Plus tard, la *hanse* de Londres, composée de dix-sept villes de Picardie, Hainaut, Flandre, etc., intéressées à la sûreté du commerce maritime, s'entendent avec les seigneurs pour la suppression du droit. (P. 358 et suiv.)

De même, le procès fait à l'animal domestique coupable d'homicide est une

coutume qui, suivant plusieurs, est tirée des lois de Moïse, et qui a pour objet de nous faire abhorrer l'homicide, puisqu'il est puni même chez les bêtes; d'autres disent, avec raison sans doute, que c'est une puérilité; c'est manquer le but que la justice se propose pour la répression des coupables, puisque les animaux ne peuvent connaître le motif ni le but de la peine qu'on leur inflige. Mais lorsque le propriétaire de la bête, à raison de l'énormité du fait, déclinait la responsabilité, prouvant d'ailleurs qu'il n'était coupable ni d'imprudence ni de négligence, la bête était assignée elle-même, le maître l'abandonnant et ne prenant pas son fait en cause. Le seigneur haut justicier, puisqu'un meurtre avait été commis, devait procéder pour la vindicte publique, et c'était contre la bête seule qu'il pouvait le faire. « La justice, qui avait un moyen de répression assuré, en condamnant le maître lorsque la bête n'avait fait que des blessures (cas où il ne pouvait l'abandonner), ne devait pas rester désarmée lorsque l'animal avait causé la mort; mais la justice, n'ayant pas deux manières de manifester son action, doit, quelles que soient les causes qui lui sont soumises, les peser dans une égale balance... C'est ainsi qu'en suivant rigoureusement les déductions d'un principe sage, on arrive souvent aux conséquences les plus absurdes (disons : pour peu qu'on altère l'une de ces déductions). »

Il y a encore une autre raison pour cet usage, raison qui me paraît plus conforme à la nature des choses. On sait que justice et seigneurie sont deux choses distinctes, séparables, et souvent séparées. Or, le droit de haute justice n'étant souvent fondé que sur la possession, les actes qui constituaient cette possession pouvaient ne pas se présenter fréquemment. Le haut justicier donc devait profiter de toutes les occasions de la manifester, surtout quand il n'avait pas la seigneurie, qui naturellement emporte la justice.

« Ainsi, dit notre auteur, quand les habitants de Boubers viennent déclarer qu'un taureau a été pendu pour avoir tué un enfant, ils relatent un fait confirmatif, selon eux, de la possession de la haute justice. Pour nous, cette déclaration a une haute importance... elle explique la persistance de l'usage par l'intérêt que les hauts justiciers avaient à le manitenir. » (P. 354 et suiv.)

Autre exemple. « Le *maritagium* était le droit seigneurial, existant en beaucoup d'endroits, des prémices du mariage. Hâtons-nous d'ajouter qu'il se rachetait moyennant un prix fixe, un don léger réglé par la coutume. A-t-il jamais été prélevé en nature? Je n'ai point à disserter sur cette question, mais je soutiendrais la négative. »

Maintenant il faut en expliquer l'origine. D'abord il ne paraît point qu'il s'exerçât sur les vassaux, lesquels sont nobles, mais seulement à l'égard des serfs et manants, qui ont pu être de race esclave. Or, observe notre auteur, celui qui pouvait dire : Cet homme est à moi, j'ai sur lui droit de vie et de mort; cette femme est à moi, les enfants qu'elle met au monde sont ma chose, pouvait bien ajouter : Je puis lever sur elle le tribut du plaisir et féconder le sein dont le fruit m'appartient. En élevant les esclaves à la condition de sujets, les

maîtres, devenus seigneurs, ont remplacé par une indemnité le droit auquel ils renonçaient. Mais longtemps encore ils ont conservé la tradition de ce droit, moins comme une alternative à laquelle ils pourraient avoir recours que comme un moyen de rappeler aux descendants de leurs affranchis le souvenir de leur condition servile; j'ajoute : et de leur présente sujétion.

Voilà un échantillon de la manière dont M. Bouthors traite son sujet. Son livre attache notre attention aux usages abolis des villages de sa province. Il s'y montre savant philosophe et bon écrivain.

P. Masson,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

ESSAI SUR LES NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES

ENTRE LA FRANCE ET L'AUTRICHE, DURANT LES TRENTE PREMIÈRES ANNÉES DU XVIe SIÈCLE,

PAR M. LEGLAY.

Je me suis quelque fois réjoui d'être chargé par vous du rapport à faire sur certains ouvrages, parce que les matières dont ils traitaient étaient en harmonie avec mes études habituelles ; mais quand il s'est agi de *négociations diplomatiques*, j'ai commencé par avoir peur, étant fort peu diplomate, quoique assez bon négociateur. Mais, en me rappelant le nom de l'auteur, je me suis rassuré. J'ai même été bien aise d'avoir à lire son ouvrage et à l'étudier : c'était une fort bonne leçon à prendre, sans avoir à craindre de s'égarer. Depuis que je l'ai lu, je m'applaudis encore davantage et je vous remercie de m'avoir choisi.

M. Leglay, notre savant collègue, ne s'est pas, en effet, borné à une simple préface, quoique pourtant il en ait placé une en tête des deux gros volumes de documents que le gouvernement l'a chargé de publier; il a voulu apprécier au point de vue historique et moral ces actes de la diplomatie qui se rapportent à une époque où le moyen âge a cédé la place aux institutions et à l'équilibre modernes.

Il a examiné dans ses causes et dans ses effets cette rivalité de la France et de l'Autriche qui a produit tant de malheurs, qui a fini par donner à l'*Empire* les limites d'un simple royaume, bien qu'à cette époque même l'ambitieux et rusé Charles-Quint ait voulu du roi de France prisonnier se faire un marche-pied pour arriver à la monarchie universelle.

L'auteur de l'*Essai* a parfaitement apprécié les dispositions, les discours, les combinaisons des divers personnages qui ont joué un rôle dans cette imposante tragédie, et de la victoire de Marignan à la défaite de Pavie, il a suivi la fortune de la France, de manière à faire voir que la France ne peut périr, parce que, depuis François Ier surtout, elle est loyale et généreuse, tandis que d'autres États sont dirigés par une politique où la fourberie et l'égoïsme sont les fâcheux auxiliaires de l'amour du pays.

Je ne pense pas qu'on puisse avoir une idée plus claire et plus complète de l'état de l'Europe au commencement du XVIe siècle que celle qui résulte de l'exposé de M. Leglay. Il ne ressemble pas à certains auteurs qui déguisent sous de grands mots et des phrases sonores le vide de leurs pensées. Son style est simple et digne, ses assertions nettes et précises, ses preuves convaincantes et péremptoires.

Sans entreprendre de venger les Français des reproches injustes de leurs rivaux, il se borne par l'exposé des faits à en signaler l'injustice. Quand, pour flatter l'empereur Maximilien, dont Charles VIII le *Victorieux* battait les armées, le comte de Werdemberg lui dit en pleine diète : « Sire, vous ne devez point « esbahir si les François ne tiennent point ce qu'ils promettent ; car ils ne le « firent jamais, » notre auteur montre Louis XII se laissant tromper par l'empereur et dans le traité de Trente, et dans ceux de Blois, et même dans la fameuse ligue de Cambrai, qui occasionna la guerre de huit ans, « guerre funeste « aux intérêts matériels de la France, mais presque toujours brillante et glo- « rieuse pour ses armes. »

L'auteur trouve pourtant en France l'origine de cette politique astucieuse et sans entrailles dont certains grands hommes ont usé, mais qui ne fera jamais la véritable grandeur, « science nouvelle, dit-il, que venait de créer Louis XI, « que perfectionnaient déjà les Borgia et Ferdinand d'Aragon, et qu'allait bien- « tôt professer Machiavel. » Il nous semble que c'est faire à Louis XI l'honneur, si c'est un honneur, d'une invention à laquelle Tarquin-le-Superbe avait, bien avant lui, quelques droits. Les têtes de pavot n'ont pas été oubliées par Tibère, ni par Hérode, ni par Mahomet.

La maison d'Autriche s'est donné plus d'une fois le profit de ces combinaisons politiques, et M. Leglay, à l'occasion des traités de Blois, cite un diplôme relatif à l'investiture du duché de Milan qui, selon toutes les apparences, fut fabriqué après coup pour soutenir les prétentions impériales.

Au reste, un des mérites de l'ouvrage que nous examinons est la sagacité avec laquelle sont découvertes et signalées les fraudes ou les erreurs de divers écrivains qu'il a fallu citer. Guichardin (à qui l'auteur conserve, je ne sais pourquoi, son nom italien *Guicciardini*) est deux ou trois fois reconnu trompeur ou du moins trompé. Gaillard, dans son histoire de François Ier, est prouvé inexact dans la citation de certains textes ; et ceux qui dénaturent les noms historiques ou géographiques, comme ceux qui ne les devinent pas dans les écrits originaux, sont mis par M. Leglay dans une voie où ils ne peuvent plus s'égarer.

La sagesse, la modération, la franchise avec lesquelles il apprécie les hommes, font aussi de son livre un modèle pour les historiens. Sans doute il est des torts, des crimes qu'on ne peut dissimuler ; mais un homme, quelque méchant quelque corrompu qu'il soit, a pourtant ordinairement un bon côté, et l'histoire doit observer tous les aspects, et, pour être juste, présenter le tableau com-

plet. L'époque dont nous nous occupons demande plus qu'une autre ce tact sûr, ces larges vues, et nous les trouvons dans notre *Essai*. Sans doute les règnes d'Alexandre VI et de Jules II ont de tristes événements à présenter; mais beaucoup de faits peuvent être ou nuls, ou expliqués, ou excusés, et c'est ce qui fait dire à M. Leglay : « Que Jules II ait été plus guerrier que pontife ; « que, par ses actes violents, il ait porté une nouvelle atteinte à la vénération « des peuples pour le siége apostolique, c'est ce qu'il faut reconnaître et déplo- « rer. Néanmoins, quand on veut bien se rappeler que les guerres soutenues « par lui ont eu toujours pour objet soit la défense du territoire italien contre « l'invasion étrangère, soit le recouvrement des terres usurpées sur le Saint- « Siége, on se sent porté à le juger moins sévèrement. »

Il apprécie de même Léon X, et, après avoir fait remarquer que son règne de huit ans a produit assez de merveilles de civilisation et de talent pour avoir donné son nom à son siècle, il le lave du reproche banal d'avoir causé par ses combinaisons religieuses et artistiques le schisme de Luther. « La réforme, puis- « qu'on l'appelle ainsi, ne doit pas être imputée à l'incurie de Léon X; elle na- « quit de son temps, mais elle était imminente sous ses prédécesseurs. »

Il est fâcheux pour nous et pour tous les lecteurs que M. Leglay n'ait pas cru devoir aborder cette importante matière, et, d'après les documents qu'il avait sous les yeux, juger cette insurrection de Luther, qui, selon M. Guizot, ne fut pas simplement réformatrice, mais qui fut essentiellement révolutionnaire. Nous y perdons des notions justes et des aperçus utiles.

L'aperçu assez détaillé qu'il donne des intrigues qui accompagnèrent l'élection de Charles-Quint inspirerait presque de l'éloignement pour l'élection en général. Quand on pense que des rois et des cardinaux se laissaient gagner par des promesses d'argent, intimider par le voisinage de quelques troupes placées dans ce but par un des compétiteurs, on ne s'étonne plus que de moindres personnages soient soupçonnés d'encourager la corruption électorale et d'en profiter. Les gouvernements et les ministères ont toujours pensé qu'il faut prendre les villes par leur côté faible.

Rien du reste n'est plus curieux que ce drame politique, où sept électeurs donnaient le sceptre impérial, quand on y voit pour concurrents et solliciteurs le roi de France, le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre, concurrents pleins de courtoisie en protocoles, mais prêts à tout faire et à tout sacrifier pour réussir. François Ier seul jouait cartes sur table, et c'est pour cela peut-être qu'il ne réussit pas.

Au total, ce roi vaillant était vraiment un homme admirable. On peut lui reprocher le traité de Madrid, où les concessions qui lui furent arrachées semblent démentir sa réputation de magnanimité, cette réputation qu'il mérita surtout après sa défaite, quand *tout était perdu fors l'honneur*. Mais il fut alors trompé par de prétendus jurisconsultes, qui l'engagèrent à faire une protestation secrète, ajoutant qu'après cela il pouvait tout signer. De plus, après sa déli-

vrance, il montre la même énergie que toujours, et il fait dire à Charles-Quint lui-même que « si l'empereur osait maintenir que lui, roi de France, et fait « quelque chose qui ne fût pas d'un vrai et honorable gentilhomme, il en avait « menti par la gorge. »

Au milieu de ces grandes images qui représentent par un homme tout un peuple ou tout un siècle, M. Leglay a su mêler de ces événements secondaires qui donnent à une histoire l'intérêt d'un roman et excitent la curiosité.

Ayant à parler de l'usage existant alors de fiancer les princes et princesses en bas âge, notamment des fiançailles de Charles d'Autriche (Charles-Quint) et de Claude de France, âgés l'un et l'autre d'un an environ, il fait remarquer que ce « Charles d'Autriche a été ainsi marié dix fois pour la forme avant de l'être enfin sérieusement. »

On a beaucoup parlé de l'expédition d'un de nos colonels contre des Arabes qui, retirés dans des grottes profondes, espéraient échapper à la vengeance de nos troupes, qu'ils auraient peut-être essayé de surprendre le lendemain, et qui périrent étouffés par la fumée, l'entrée des cavernes ayant été fermée par des fascines auxquelles on mit le feu. Les journaux étrangers ont, à cette occasion, longuement déclamé contre la barbarie des Français. Or les Allemands ont exactement employé le même procédé contre un peuple civilisé. C'était pendant la guerre d'Italie en 1508, après la victoire des Français à Agnadel : « Les habitants de Vicence, qui avaient rappelé les Vénitiens, supplièrent le prince « d'Anhalt, lieutenant de l'empereur, de les recevoir en grâce, et s'en remirent à lui du soin de leurs vies et de leurs biens. Le prince promit seulement « la vie sauve. Quand il fit son entrée dans la ville, elle était ruinée et presque « déserte. Il se passa alors une scène atroce. Les Allemands, furieux de ne trouver rien à piller, apprirent que les malheureux Vicentins s'étaient réfugiés, « avec leurs trésors, dans les grottes de Masano ; ils y coururent comme des « tigres affamés. Arrivés à l'entrée de la grande caverne, ils en furent repoussés par ces fugitifs au désespoir. L'ouverture de l'antre était si étroite que « deux hommes ne pouvaient y passer de front. Ceux qui tentèrent d'y pénétrer « furent jetés bas à coups d'arquebuse. Les pillards imaginèrent alors de fermer « l'entrée de la grotte avec de la paille et du foin, et d'y mettre le feu. Plus de « mille personnes périrent là dedans, étouffées par la fumée. Le prince d'Anhalt « fit pendre deux de ses soldats, et laissa les autres s'arracher les dépouilles des « cadavres. » Nous n'avons pas à défendre le colonel Pélissier ; mais les Allemands n'ont pas le droit de le condamner. On ne peut même objecter la différence des temps ; et si l'acte reproché aux Allemands remonte au XVIe siècle, comme il s'agissait de prisonniers soumis, cette horrible boucherie n'a pas pour excuse la nécessité de la guerre.

Nous avons retrouvé dans ce résumé les détails si intéressants qui avaient déjà été communiqués à l'*Institut historique* par notre ancien collègue M. Achille Jubinal, et qui ont été insérés dans *l'Investigateur* d'octobre 1844, sur la dé-

tention des enfants de France, livrés à Charles-Quint en échange de leur père François Ier, et comme otages de l'exécution du traité de Madrid. Cette triste histoire, qui semble appartenir aux époques les plus sombres de l'inondation des Barbares, est racontée par M. Leglay avec quelques circonstances qui n'avaient pas été notées par M. Jubinal, et du rapprochement des deux narrations pourrait surgir un mélodrame.

Il suffit d'ailleurs, pour juger de l'importance du travail de M. Leglay et du soin avec lequel il a analysé et discuté les faits, il suffit de lire la conclusion de son ouvrage, qui sera aussi celle de notre rapport.

« Du reste, ces commotions elles-mêmes, ces apparitions de sectes nouvelles « et d'États nouveaux, ces rivalités ambitieuses des princes, eurent pour résul- « tat l'affermissement de l'équilibre européen, qui se substituait à l'unité politique « du moyen âge. Le traité de Westphalie sanctionna plus tard ce qu'avait fait la « force des événements. A dater de cette époque, l'Empire ne fut plus qu'une « sorte de fiction, une dignité sans priviléges, à peu près comme est aujourd'hui « la noblesse sous notre régime constitutionnel. Toutefois la maison d'Autriche, « en qui cette dignité s'était établie et se perpétuait héréditairement, aurait « fini peut-être par devenir la seule dynastie régnante en Europe, si Louis XIV, « achevant l'œuvre de résistance organisée contre elle par Louis XII et Fran- « çois Ier, poursuivie par Henri IV, Richelieu et Mazarin, n'eût fait échouer « pour toujours ses projets de monarchie universelle. »

L'abbé Auger.
Membre de la 3e classe.

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS SUR LES VOLCANS
ET SUR LEURS CAUSES,

MÉMOIRE DE M. LE CHEVALIER FERDINAND DE LUCCA,

Secrétaire de la Société royale Bourbonnienne, membre de plusieurs Académies, etc.

L'opuscule remarquable dont j'ai à vous parler, messieurs, a déjà paru dans le *Compte-rendu des travaux de l'Académie royale des sciences de Naples*. En étudiant les observations faites sur les volcans et les théories qui se sont succédé, et dans lesquelles deux systèmes tout à fait opposés, celui de l'eau et celui du feu, ont eu tour à tour la prépondérance, la savant M. de Lucca a été amené à conclure que toute la théorie des volcans pouvait se réduire à quatre problèmes principaux qu'il se propose de traiter dans quatre *Mémoires*. Il se renfermera dans les limites de la géographie physique, soumettant à son examen plusieurs faits géographiques ou matériels dont les uns sont connus, mais non suffisamment étudiés dans leurs rapports à la théorie des volcans, et plusieurs entièrement nouveaux, étant de date récente. De ces faits il partira pour développer ces problèmes, qu'il énonce de la manière suivante :

1° Peut-on regarder comme une condition nécessaire à l'existence des volcans le voisinage de la mer ou d'un autre amas d'eau ?

2° Quelle distance doit se trouver entre plusieurs bouches volcaniques, pour qu'on puisse décider si elles appartiennent au même volcan ou à des volcans différents ?

3° La forme conique, dans le cratère, est-elle nécessaire à la définition d'un volcan ?

4° Quel temps doit être écoulé depuis une dernière éruption pour qu'on puisse dire qu'un volcan est éteint ?

M. Arago a manifesté le désir de voir l'attention des géographes et des géologues se porter sur l'examen du deuxième et du quatrième problème que nous venons de poser ; mais, bien qu'il fût capable de jeter lui-même un grand jour sur la question, il s'est borné à émettre un vœu, et personne, à la connaissance de M. de Lucca, qui en a pour témoins les ouvrages géographiques les plus récents, ne s'en est encore occupé ; quant aux deux autres, ils n'avaient même pas encore été énoncés.

Il commence aujourd'hui par l'analyse de la question qui concerne la proximité de l'eau et des volcans, et on peut dire qu'elle est entièrement résolue par les observations géographiques le plus récemment faites; et ce problème est d'autant mieux placé à la tête des autres, qu'il jettera une grande lumière sur leur solution. Voici au reste les faits que la science nous fournit.

Tous les volcans connus jusqu'à ce jour sont au nombre de plus de trois cents, et tous, à l'exception peut-être de trois ou quatre récemment découverts, tous sont ou près de la mer, ou dans un lac, ou au sein des eaux, dans des îles. Les groupes d'îles les plus généralement connus sont des volcans ou en activité, ou en apparence, ou connus par les souvenirs de l'histoire. Tels sont l'archipel du Japon, celui des îles Canaries, le groupe de Madère, l'archipel du Cap-Vert, celui de Magellan, avec les groupes des Orcades australes, et tous ces groupes qui regardent les côtes occidentales et septentrionales du Nouveau Monde, etc., etc. « Ces observations sont d'ailleurs appuyées, dit M. de Lucca, sur des discussions assez remarquables de de Buch, de Lyel et quelques autres, et surtout relatées par Lecoq dans son beau *Traité de Géographie physique*. Voici donc un fait géographique notable et déjà reconnu par tous les géologues, c'est que *toutes les îles, ou possèdent des volcans en activité, ou offrent des signes manifestes de conflagration volcanique*. Bien plus, tous les volcans du continent remarqués jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle sont tous situés près de la mer, comme le Vésuve, l'Etna ; les volcans de la Péninsule, du Kamtchatka, au nombre de cinq et peut-être davantage ; les volcans de l'immense chaîne des Cordilières, entre lesquels on doit citer ceux de Quito, etc., etc. Tous ces volcans, les seuls connus jusqu'à Klaproth, sont près de la mer. Tirons donc pour conséquence deux faits géographiques établis sans contestation jusqu'au commencement de notre siècle : le premier, que toutes les iles et tous les groupes d'iles connus sont

de formation volcanique ; le second, que tous les volcans du continent sont voisins de la mer. Ces faits ne sont démentis, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, que par un seul fait, celui du volcan de *Demavend*, en Perse, sur lequel ni géographes ni géologues n'ont porté leur attention. Ces faits étaient donc bien propres à accréditer l'opinion dominante alors sur la formation des volcans, à laquelle les anciens géologues faisaient concourir des couches de carbone fossile en combustion, des pyrites et de l'eau en décomposition fournie par le principe inflammable, l'hydrogène, et l'agent de combustion, c'est-à-dire l'oxygène. »

M. de Lucca discute l'objection qu'on peut tirer du *Demavend*, cite d'autres volcans méditerranéens, montre que la théorie du voisinage de la mer commence à perdre de son poids, et qu'au contraire l'opinion d'un foyer central gagne une nouvelle force par l'assentiment des premiers géologues de nos jours, de Buch, le célèbre de Humboldt, et M. Elie de Beaumont, qu'on peut regarder comme les plus forts champions ou défenseurs de la nouvelle théorie.

Nous nous bornerons à dire que ce sentiment paraît être celui de M. de Lucca, car nous n'avons pas la force de le suivre sur toutes les montagnes du globe. Après avoir développé sa proposition, tantôt directement, tantôt par des excursions qui prouvent une érudition variée, mettant partout l'histoire, la science et les savants à contribution, l'auteur termine son *Mémoire*, puisqu'il est permis de passer des faits à la théorie, en proposant une nouvelle distribution des volcans. Il fait la part de l'ancien monde avec les îles, les archipels connus, qu'il subdivise en zones, et donne à la zone océanique ces innombrables volcans de la Polynésie, où les îles semblent croître toujours par les terres nouvelles que les soulèvements volcaniques font sortir du sein des mers.

L'abbé BADICHE,
Membre de la troisième classe.

CORRESPONDANCE.

Secrétariat. — Présidence générale du huitième Congrès scientifique italien.

LETTRE A MONSIEUR A. RENZI,

MEMBRE DE LA PREMIERE CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE, A PARIS.

Gênes, le 2 octobre 1846.

Monsieur,

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 22 septembre dernier, qui m'est arrivée pendant la session du congrès. Je n'ai pas pu cependant seconder vos désirs relativement à l'article dont elle fait mention, attendu qu'elle ne m'est parvenue qu'après la clôture du congrès. Quant à l'article lui-même, je le crois susceptible de quelques éclaircissements ou modifications. A la page 324 de la

feuille que vous avez eu la complaisance de m'envoyer, vous faites espérer que le congrès de Gênes surpassera en nombre celui de Naples. Vous pouvez faire remarquer qu'il a été bien au-dessous de ceux de Naples et de Milan. Le nombre des savants italiens qui ont été admis à faire partie du huitième congrès n'a pas dépassé le chiffre de 1,064; quant aux amateurs, on a été plus facile à les admettre, et leur nombre s'est élevé à 1,521.

La section de médecine est séparée de la section de chirurgie, et il faut lire : neuvième section de médecine; plus bas, à l'endroit où il est parlé des réunions scientifiques des savants, on peut ajouter qu'on leur distribue chaque jour le *Diario*, qui donne le résumé des travaux faits par les diverses sections le jour précédent. Ce qu'il est à propos de faire remarquer aussi, c'est que, pour la première fois, on a distribué aux savants le *Diario* assez tôt (dès le matin, bien avant l'heure des réunions des sections) pour pouvoir atteindre le but que l'on s'était proposé dans cette distribution. Parmi les noms qui figurent à juste titre à la page 326 de votre article, je crois que le nom de M. l'abbé Raphaël Lambruschini mériterait de trouver sa place; c'est un savant à qui l'humanité doit autant que l'industrie et l'agriculture. Enfin, je ne crois pas fondé le jugement porté sur les conditions morales et hygiéniques des enfants employés dans les manufactures de toute la Péninsule; car si l'Italie a fait des progrès, elle les a faits surtout de ce côté-là, par suite de l'impulsion qui lui a été donnée par des hommes très-remarquables, et en dernier lieu par l'Apporti, nom vénérable qui réunit tout ce qu'il y a de sublime dans les vertus chrétiennes. Vous pourriez ajouter à votre article, si vous le jugiez convenable, que la ville qui reçoit les savants leur fait cadeau d'un guide et d'une médaille. Le guide contient la description de tout ce qu'il y a de remarquable sous tous les rapports, dans la ville, dans la province et dans les pays qui en dépendent; la médaille représente les monuments inaugurés dans la ville à l'occasion du congrès.

Je me fais un plaisir d'entrer dans ces particularités, afin que votre article soit à l'abri de tout reproche d'inexactitude ou de grave lacune, et qu'il puisse intéresser davantage le public.

J'ai l'honneur d'être avec une estime très-distinguée,

Votre très-dévoué serviteur,

Le président général,

A. Brignoles-Sales.

LETTRE

DE M. FERDINAND DE LUCCA A M. A. RENZI, ADMINISTRATEUR DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Je remercie M. Bernabo de l'article qu'il a publié dans le journal sur mon ouvrage de géographie. Quant à la critique qu'il en a faite, je voudrais qu'il réflé-

chit que mon but a été de disposer les études géographiques par matière et non par Etats, comme on a l'habitude de le faire, parce que tout enseignement doit se conformer à ses propres préceptes, qui commandent de disposer les études d'après un ordre logique et de faire précéder certaines notions par celles qui peuvent les éclairer. Il n'est pas possible, en géographie, d'accorder ce précepte avec la disposition des matières géographiques par Etats. — Dans la première période de mon ouvrage je présente à l'élève la charpente de la géographie naturelle, que je remplis dans ses parties successivement et suivant l'ordre des matières et la période d'une instruction raisonnée.—Ainsi les rivières font supposer les montagnes d'où elles descendent et les mers où elles se déchargent. J'en viens ainsi naturellement à décrire : dans la première période, les mers; dans la deuxième, les montagnes ; dans la troisième, les rivières ; et les rivières et les montagnes ont besoin de la topographie, afin de préparer la connaissance des endroits où se trouvent les montagnes et ceux où se produisent les cours d'eau. Aussi je fais précéder, dans la seconde période, les descriptions orographiques par les descriptions administratives, et dans la troisième période, l'hydrographie par la description des villes remarquables par leur commerce, leur industrie et par leurs travaux de fortification.

Je suis le premier qui ait proposé les études de la quatrième période, c'est-à-dire des frontières géographiques, de la manière que j'ai indiquée, et cette méthode a eu l'approbation de M. Balbi. Les études de la cinquième période, c'est-à-dire de géographie ancienne, correspondent précisément à cette époque où les jeunes gens étudient les classiques grecs et latins. L'étude de la sixième période ou de la géographie mathématique correspond à l'époque où les jeunes gens sont déjà au fait des connaissances élémentaires de géométrie et de trigonométrie. Les deux dernières périodes, c'est-à-dire la géographie physique et morale, font supposer dans les jeunes gens des connaissances élémentaires de physique, d'histoire naturelle et de philosophie. — J'ai ajouté en dernier lieu la géographie monographique du royaume de Naples comme un essai de ma méthode; car je suis persuadé qu'on n'aura un bon ouvrage de géographie classique que lorsqu'on pourra réunir dans le même volume les monographies des divers Etats du monde. J'envoie à l'Institut Historique deux de mes mémoires que j'ai lus au septième congrès italien à Naples. Le premier est consacré à la géographie, et j'y marque les vides qui se trouvent dans notre géographie. Dans le second mémoire, qui est sur les mathématiques, j'y démontre comment d'une seule formule déduite analytiquement des notions les plus élémentaires de géométrie, c'est-à-dire des seules définitions, on peut, par le moyen de développements faciles, parvenir à posséder parfaitement toute la géométrie actuelle, plane, sphérique et solide, et toute la trigonométrie plane et sphérique. — Cet ouvrage est sous presse, et lorsqu'il sera publié, on pourra faire en moins d'un an le cours complet de mathématiques élémentaires. J'envoie en double le mémoire de géographie, mais non pas celui de mathématiques, parce qu'il ne

m'en reste plus d'exemplaires. Je désirerais qu'on publiât quelque chose dans le journal de l'Institut touchant ces deux mémoires, parce que je crois qu'il y est traité de choses nouvelles. J'envoie aussi un abrégé du mémoire géographique publié par l'Académie pontanienne.

Je suis avec des sentiments distingués votre collègue et ami,

C. Ferdinand de Lucca.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS D'AOUT 1846.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 5 août sous la présidence de M. Buchet de Cublize. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : *Histoire universelle*, par M. Cesare Cantù, traduite par MM. Aroux et Léopardi, IXe et Xe volumes ; *Alonzo de Ercilla*, brochure, par M. Jubinal ; *Proposition pour l'achèvement des Tuileries et du Louvre*, brochure, par M. Mauduit ; *Bulletin de la Société de géographie*, mois de juin ; *Appendice n° 12 dell Archivio storico italiano* (*Archives historiques italiennes*).

On passe ensuite à la lecture des rapports de la commission sur les candidats qui se sont présentés dans la dernière séance : M. José Joaquim Ferreira, homme de lettres de Fernambouc, a été admis à faire partie de la première classe. Sur l'avis de la commission, la candidature de M. Leynadier est rejetée.

M. Renzi communique à la classe des extraits intéressants de l'ouvrage offert par M. Inghirami : c'est une histoire de la Toscane en 16 volumes, comprenant les temps anciens les plus reculés, le moyen âge et l'ère moderne ; il y est joint un atlas de tous les monuments de ce beau pays. La lecture de M. Renzi est une préparation au compte-rendu dont il a été chargé.

*** Le 12 août 1846, la deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée sous la présidence de M. Fontaine. Le procès-verbal est lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : *Pétrarque en vers français*, traduction de M. le comte Anatole de Montesquiou, 3 vol. ; M. Renzi rapporteur ; *Mes moments de loisir*, poésies de notre collègue M. le chanoine Orsières, renvoyé à M. Alix ; *Bulletin spécial de l'Institutrice*, par M. Lévi (Alvarès), mois de juillet ; *Bulletin de l'Athénée de Beauvais* ; *le Génie des femmes*, par M. Cellier du Fayel ; *Journal Euganéen* (Giornale Euganeo), Padoue ; *Etude sur les classiques grecs*, par M. Patin, 3 vol. in-8° ; *Programme des prix* que l'Académie royale de Bruxelles se propose de donner l'année prochaine. M. Renzi communique à la classe une *Notice* sur les honneurs rendus au Pape par le peuple romain à l'occasion de l'amnistie qu'il vient d'accorder ; renvoyée au comité du



journal. M. Renzi lit aussi une *Notice historique sur les Congrès des savants italiens*, dont il a été chargé par le comité du journal. La classe décide que l'article dont elle a entendu la lecture sera renvoyé à ce comité pour la publication.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 19 août 1846 sous la présidence de M. l'abbé Auger. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue M. Mancini, de Naples, par laquelle il adresse à l'Institut Historique le compte-rendu des travaux du congrès des savants italiens à Naples. M. Ferdinand de Lucca et M. le chevalier Saint-Angelo avaient été chargés par l'Institut Historique de le représenter à ce congrès. On donne lecture de la liste des livres offerts à la classe. *Compte-rendu des travaux du congrès de Naples*, par M. Mancini; *Annales universelles de statistique*, par M. Lampato, Milan; *Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques*, Paris; *Journal de l'Institut de Milan*, et *Bibliothèque italienne*; *Revue de droit français et étranger*, par MM. Fœlix, Duvergier et Valette, Paris; *le Progrès*, journal des sciences et lettres de Naples, par MM. de Virgili et Bianchini; *Leçons d'Economie publique*, par M. Moreno; *Du Journalisme, moyen infaillible*, brochure, par M. Victor Calland.

M. Renzi fait connaître à la classe que l'Institut Historique vient de charger MM. Cesare Cantù, comte Sclopis et chevalier Gazzera, membres correspondants, de le représenter au VIIIe congrès scientifique des Italiens à Gênes. M. l'abbé Auger, membre résident, est également chargé de se rendre au congrès et de lui soumettre cette question : — De la nécessité des études archéologiques pour le perfectionnement des sciences physiques et naturelles. — M. Bernard Jullien exprime le désir que les membres de la Société se chargent de lui rendre compte des ouvrages importants et volumineux, comme l'*Histoire du Consulat* par M. Thiers; on pourrait inviter les auteurs ou les libraires à les envoyer à l'Institut Historique.

M. B. Jullien donne lecture à la classe d'une nouvelle historique intitulée: *Ninon chez Des Iveteaux*; cette lecture est écoutée avec plaisir. M. le président, au nom de la classe, remercie M. B. Jullien de cette communication. M. l'abbé Badiche est appelé à la tribune pour lire son rapport sur la théorie des volcans, ouvrage de notre collègue M. le chevalier Ferdinand de Lucca, de Naples. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 26 août 1846 sous la présidence de M. Foyatier, président. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. Plusieurs livraisons de l'*Album de Rome*, journal de M. le chevalier de Angelis, sont offertes à la classe. L'ordre du jour appelle ensuite M. Marcellin à la tribune pour lire un fragment de son ouvrage

inédit intitulé : *Voyage en Sicile*. M. Marcellin fait une description pleine d'intérêt des monuments de Girgenti (ancienne ville d'Agrigente). La classe a écouté avec plaisir la lecture de ce fragment historique.

⁂ Le 28 août 1846, l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée sous la présidence de M. le docteur Josat, vice-président de la troisième classe. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans réclamation. On donne lecture à l'assemblée d'une lettre de M. Ferdinand de Lucca, notre collègue à Naples, sur son ouvrage de géographie ; cette lettre renferme des explications intéressantes sur la géographie en général, et sur la méthode nouvelle mise en pratique par l'auteur, afin que cette étude puisse être faite avec succès. La lettre est renvoyée au comité du journal.

On soumet à la sanction de l'assemblée la candidature de M. Joao Ferreira da Valle, de Fernambouc, admis par la deuxième classe. Sur l'invitation de M. le président, on passe au scrutin secret, et M. Ferreira da Valle est admis à faire partie de l'Institut Historique en qualité de membre correspondant. M. le président fait part à l'assemblée d'un projet tendant à introduire des réformes utiles dans la marche des travaux des classes. Une discussion s'engage entre plusieurs membres sur une question qui est du ressort de l'ordre administratif. La séance est levée à dix heures et demie.

R.

CHRONIQUE.

Tableau analytique des prix proposés par la Société industrielle de Mulhouse, pour être décernés dans l'assemblée générale de mai 1847. *L'envoi des pièces justificatives devra être fait avant le* 15 *février* 1847.

DÉSIGNATION DES SUJETS DE PRIX.

Arts chimiques. — Pour un mémoire sur les causes de l'inflammation spontanée des cotons gras, médaille d'argent. — Pour une théorie de la fabrication du rouge d'Andrinople, idem. — Pour un procédé utile à la fabrication des toiles peintes, médaille de bronze ou d'argent. — Pour déterminer la valeur comparative de la cochenille, médaille d'argent. — Pour un mémoire déterminant la valeur relative des bois de Campêche de différentes provenances, médaille d'or. — Pour un mémoire traitant, sous les mêmes rapports, des différents bois de Brésil, etc., idem. — Pour un alliage métallique propre à servir pour racles de rouleaux, idem. — Pour un apprêt pour tissus de coton imprimés, ne moisissant pas, etc., médaille d'argent. — Pour un épaississant qui remplacerait la gomme du Sénégal, médaille d'or. — Pour un extrait de garance

économique et produisant des couleurs aussi solides et aussi vives que la garance elle-même, idem. — Pour un mémoire sur le rôle que jouent en teinture les substances qui accompagnent la matière colorante de la garance, idem. — Pour un moyen facile d'évaluer la quantité absolue de matière colorante contenue dans les garances, idem. — Pour un mémoire indiquant par quelle cause certains tubes ou cylindres de verre éclatent quand on les a frottés, même légèrement, médaille de bronze. — Pour un moyen facile et peu coûteux de préparer en grand l'eau oxygénée (bioxyde d'hydrogène de Thénard), médaille d'or.

Arts mécaniques. — Pour un mémoire sur la filature de coton N°s 80 à 180 métriques, médaille d'or. — Pour une machine propre à éplucher le coton, idem de 1,000 fr. — Pour la fabrication et la vente de nouveaux tissus en coton, médaille d'argent. — Pour un instrument propre à mesurer avec précision la vitesse de l'air, idem. — Pour le meilleur mémoire sur l'épuration des différentes espèces d'huile propres au graissage des machines, médaille d'or de 500 fr. — Pour une amélioration à introduire dans la construction des cardes de filature de coton, médaille d'or. — Pour une série d'essais sur l'avantage à produire le courant d'air par une machine soufflante, au lieu de cheminée, idem. — Pour un perfectionnement important dans la filature du coton, idem. — Pour un mémoire sur les divers systèmes de roues d'eau, pour servir de guide aux propriétaires d'usines hydrauliques, idem de 500 fr. — Pour un mémoire sur le mouvement et le refroidissement de la vapeur d'eau dans les grandes conduites, médaille d'or. — Pour l'introduction du premier assortiment de métiers self-acting en Alsace, médaille d'argent. — Pour le meilleur plan d'arrangement des machines, et de disposition d'ensemble d'une filature de coton, médaille d'or. — Pour un mémoire complet sur les transmissions de mouvement, idem. — Pour un moyen simple et pratique de reconnaître et comparer la qualité des huiles destinées au graissage des machines, médaille d'argent. — Pour plans détaillés et description complète de toutes les machines d'une filature de lin ou de laine peignée, d'après les meilleurs systèmes connus aujourd'hui, médaille d'or. — Pour une machine à vapeur, rotative, idem de 1,000 fr. — Pour l'invention ou l'introduction dans le département d'une nouvelle machine à parer, médaille d'argent. — Pour le meilleur mémoire sur les divers systèmes de chauffage des ateliers des machines à parer, idem. — Pour l'introduction dans le département du premier appareil de chauffage d'atelier à l'eau chaude, d'après le système Perkins, idem. — Pour l'introduction d'un nouvel agent moteur, naturel ou artificiel, autre que ceux employés jusqu'à ce jour, médaille d'or. — Pour un mémoire relatif aux différentes vitesses à donner aux pistons des machines à vapeur, médaille d'argent.

Histoire naturelle et agriculture. — Pour une description géognostique ou minéralogique d'une partie du département, méd. d'argent et méd. de bronze.—

Pour encourager le forage de puits artésiens, médaille d'argent. — Pour avoir récolté 50 kilogr. de cocons de vers à soie dans le département, idem. Pour avoir récolté 10 kilogr. de cocons de vers à soie, quatre médailles de bronze. — Pour le meilleur ouvrage en vue de l'instruction de la classe ouvrière et agricole, écrit en langue allemande ou en langue française, médaille d'argent. — Pour l'emploi des résidus de fabriques, comme engrais ou autrement, médaille d'argent et deux médailles de bronze. — Pour le meilleur projet de règlement d'irrigation pour le département du Haut-Rhin, médaille d'argent. — Pour l'introduction de l'écorçage des jeunes chênes dans une localité du département, idem. — Pour plantation, dans le département, de 300 pieds de houblon, idem. — Pour des tentatives de reboisement des montagnes du Haut-Rhin, médailles d'or, d'argent et de bronze. — Pour des essais de reproduction de sangsues dans le Haut-Rhin, médaille d'or.

Prix divers. — Pour une amélioration importante dans une branche d'industrie du département, médaille de bronze. — Pour l'introduction d'une nouvelle industrie dans le département, médaille d'argent. — Pour un mémoire sur les industries à améliorer ou à introduire dans le département, médaille de bronze. — Pour le perfectionnement de la fabrication des briques, médaille d'or de 500 fr. — Pour le meilleur mémoire traitant de l'industrie du papier en France, et des moyens propres à remédier à son état précaire actuel, idem.

On trouvera au bureau de l'Institut Historique les explications qui accompagnent le programme.

SOUVENIR DE LA TERRE-SAINTE.

M. l'abbé Demasure, dans une petite brochure qu'il adresse à l'Institut Historique, nous trace un portrait fidèle, mais trop en racourci peut-être, des mœurs et des usages des tribus arabes de la Syrie.

Quelques aperçus heureux sur l'éducation, le mariage, la justice, la guerre et le commerce de ces peuplades nomades nous font regretter que le voyageur ait pris pour exergue de son œuvre : *Multa paucis.*

Combien, en effet, ce pays encore vierge, combien ces peuplades qui ont jusqu'ici échappé aux influences de la civilisation, offrent au voyageur philosophe et observateur de riches sujets d'étude ! Combien n'est-on pas autorisé à se demander d'où vient cette résistance à cette propagande, tantôt arrivant dans ce pays suivie de chevaliers et de bannières royales, tantôt venant humblement avec la robe et le bourdon du pèlerin ! Qu'ont fait les croisades ; qu'en est-il resté? bien peu de chose ; à peine quelques souvenirs de leurs combats et de leurs triomphes : souvenirs que les peuplades demeurées chrétiennes n'ont jamais rappelés tout haut sans amener de vagues inquiétudes sur le front de leurs oppresseurs ; mais c'est tout. Qu'ont fait ces cénobites pieux, ces moines voyageurs ? ils se sont agenouillés à Bethléem , ils ont prié à Gethsémani, et tout a été dit. Devant ces croisés si nobles et si fiers comme devant les hommes de la

foi, l'Arabie est restée l'Arabie, avec ses croyances, avec ses préceptes, ne connaissant d'autre livre saint que le Coran, d'autre prophète que Mahomet.

Devant quelques nobles sentiments de l'âme, devant certaines inspirations qu'on peut appeler préceptes de morale innés chez ces peuples, l'abbé Demasure exprime dans sa brochure un regret digne d'un disciple de l'Évangile. Combien, nous dit l'abbé voyageur, ne devons-nous pas regretter que les Arabes soient privés des lumières de la foi !

Ecoutons l'abbé Demasure nous raconter lui-même des traits qu'il a pris sur les lieux. « L'aga de Jéricho ordonne à ses soldats de nous escorter à la fon- « taine d'Elysée et à la montagne de la Quarantaine. L'un d'eux refuse d'obéir; « mais, reconnaissant aussitôt son tort, il déclare à son chef qu'il veut faire par- « tie de l'escorte qui nous accompagnait. L'aga lui répond qu'il est inutile qu'il « vienne avec nous, que ses camarades suffisent, et qu'il doit d'ailleurs épargner « une nouvelle fatigue à son cheval. Le soldat s'obstine à venir à la fontaine « d'Elysée. A son retour, l'aga le fait appeler, et devant ses compagnons d'armes « et en notre présence, il lui reproche sa criminelle désobéissance, il le frappe, « il le chasse avec violence. Le soldat comprend alors sa fâcheuse position, il « est persuadé qu'il va perdre son emploi, et il veut le conserver. Mais comment « reparaître devant son chef? A quel moyen aura-t-il recours afin de reconquérir « ses bonnes grâces ? Il confie à un de ses parents les chagrins qui le tourmen- « tent et déchirent son cœur, il lui fait connaître la situation critique dans la- « quelle il se trouve. Ce parent va chez l'aga, accompagné du soldat prévari- « cateur, mais repentant. L'aga devine le motif de cette entrevue, il laisse parler « ce parent du soldat, qui lui dit : Donnez-moi la main. L'aga répond : Je ne le « veux pas. Le parent réplique : Il faut que tout s'arrange en ce moment; nous « devons vivre en paix. L'aga, touché des paroles du vieillard, dit à ses servi- « teurs : Apportez la pipe et le café. Le parent et le soldat boivent le café, fu- « ment la pipe avec l'aga; dès ce moment il a tout oublié, il a traité le soldat « comme s'il ne lui avait jamais manqué.

« Cet exemple d'un Arabe qui pardonne est frappant. Mais où donc cet Arabe « avait-il appris la loi du pardon et du repentir? Ce n'est point dans l'Évangile, « qu'il ne connaît pas; il l'a appris dans un livre où peuvent lire tous les hom- « mes, livre dont toutes les pages sont dictées par la sagesse éternelle qui est « Dieu; ce livre, c'est la nature, la conscience, la loi naturelle. »

C'est là la source des regrets de l'abbé Demasure. Combien il est malheureux, dit-il, que les Arabes ne soient pas éclairés par l'Évangile! Combien ces principes natifs chez eux, éclairés par les lumières de la foi, se traduiraient pleins grandeur et de majesté! Que de généreuse magnanimité serait bientôt empreinte dans le cœur de ces hommes neufs pour le bien !

Nous ne pouvons que nous associer à ces vœux, alors surtout que nous avons sous les yeux les obstacles sans nombre qui s'opposent à cette propagande religieuse. D'un côté, une foule de jalousies de cultes; d'un autre, l'appui des cadis

et des agas, qui loin du maître vendent la justice au plus offrant; enfin la peine de mort qui attend les nouveaux prosélytes, et qui veille à la sûreté de leur foi au prophète. Pour mieux faire apprécier les difficultés insurmontables qui arrêtent le zèle de nos missionnaires, citons la réponse du Discrétoire de Jérusalem à M. l'abbé Demasure, touchant une des clauses du traité passé entre le Divan et la cour de France, relativement à la pratique du commerce et de la religion.

« Gardez-vous bien d'inspirer ouvertement aux Turcs et aux Arabes le désir ou « d'accueillir celui qu'ils vous manifestent de se faire catholiques; car, d'après « les capitulations faites entre les rois très-chrétiens de France et les empereurs « des Turcs, ils seraient décapités, tous les religieux franciscains subiraient le « même sort, la garde du Saint-Tombeau serait ôtée aux enfants de Saint-Fran- « çois d'Assise, et les Français seraient chassés de l'empire Ottoman. Par ces ca- « pitulations, les sultans s'engagent à protéger les religieux franciscains qui « veillent à la garde du Saint-Sépulcre, ceux du même ordre qui sont dispersés « dans les provinces qui relèvent de leur puissance, et tous les Français qui s'y « livrent à des spéculations commerciales, mais sous la conditon expresse qu'ils « ne chercheront pas à faire renoncer les peuples sur lesquels s'étend leur ab- « solue domination, à la religion mahométane, dans le sein de laquelle ils sont « nés. »

Et ces obstacles, il ne faut pas se faire illusion, sont sérieux, difficiles surtout à vaincre, parce qu'ils ont pour eux une existence qui date de loin, et qu'ils sont ainsi devenus pour ces peuples une seconde nature.

Forcément ainsi nous devons nous en tenir aux races stériles peut-être, impuissantes encore, mais qui pourraient être vivifiées. Ne serait-ce point justice que le tombeau du Christ nous appartînt, et ne serait-ce point une belle conquête que celle du berceau de notre plus belle croyance, la religion ?

— Les savants italiens réunis à Naples l'année dernière ont désigné Venise pour le siége du 9ᵉ congrès. Les édiles de cette antique cité, voulant donner à tous les savants italiens et étrangers une hospitalité digne d'eux et de la ville, qui sera fière de les recevoir, se sont empressés de faire de brillants préparatifs.

Les hôtes illustres de cette reine de l'Adriatique recevront un magnifique ouvrage en deux volumes intitulé : *Venise et ses lagunes*. Une somme de 10,000 livres, affectée à des expériences physiques, sera mise à la disposition du congrès.

Les savants italiens et étrangers trouveront à Venise l'hospitalité et les réjouissances qu'on leur a faites dans les autres villes de leurs réunions.

Afin de perpétuer le souvenir de ce congrès, on érigera sur une place publique la statue du Vénitien Marco Polo, l'orgueil de sa ville natale et une gloire de l'Italie. Ce nom consacré par la science et qui rappelle les beaux jours de la grandeur de Venise, planera sur elle comme un souvenir et une promesse de prospérité.

Les congrès scientifiques ont déjà honoré successivement, à Pise et à Florence la mémoire de Galilée, à Milan celle de Cavalieri et de Pierre Verri. A Gênes, un monument s'élève à cette heure même à la gloire de Christophe Colomb. Certes, Marco-Polo brille dans l'histoire d'un éclat qui ne le cède en rien à celui des plus grands noms de l'Italie. Aussi Venise, pleine d'une noble émulation, n'a pas voulu rester en arrière des autres villes. L'image de Marco-Polo sera coulée en bronze et placée sur un piédestal de marbre de Carrare, confié à l'habile ciseau du Vénitien Louis Ferrari.

— M. Mondelot, auteur de *l'Erigone du deuil*, vient de publier un petit volume intitulé: *Hyacinthes*. Il serait superflu de faire l'éloge de notre savant collègue, dont le talent est connu de tous nos lecteurs. Dans ce dernier écrit, M. Mondelot a réuni deux tristesses : ici c'est la tombe à peine fermée du prince royal que la France regrette encore; — là ce sont des fleurs répandues sur d'autres tombes moins illustres, mais chères à l'auteur ; c'est une longue liste de marins distingués, d'hommmes de résolution, morts au service du pays, et tous cousins, frères, neveux ou ascendants de l'auteur.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Segreti moderni delle arti e mestieri. 1er *appendice — Trattato teorico pratico de galvano-plastica,* par M. Montucci.

Traité pratique des locations en garni en général, et en particulier des hôtelleries, etc., par M. P. Masson, avocat.

Premier rapport sur la caisse d'épargne d'Arezzo, brochure, par M. Gustave Mancini.

Abrégé de l'histoire de France, par demandes et par réponses, par M. Lagarrigue de Calvi.

Pétrarque, traduit en vers français, par M. le comte Anatole de Montesquiou, 3 volumes in-8°.

Mes moments de loisirs, broch. par M. l'abbé Orsières (poés.), in-8°.

Bulletin de l'Athénée de Beauvais, 1er semestre de 1846.

Le Génie des femmes, journal des matinées littéraires, par M. Cellier du Fayel, 3e année, juin, juillet et août 1846.

Giornale Euganeo (Journal Euganéen), Sciences, Lettres et Arts ; 4 quadernes, anno III, mai, juin et juillet 1846.

Etudes sur les tragiques grecs, par Patin. 3 vol. in-8°.

Sur les progrès de la physique dans le XVIe siècle, par M. Balthazar Boncompagni, prince de Piombino.

Giornale del R. Instituto Lombardo di scienze, fascic. 39 ; juillet. Milan.

Il Progresso della scienze at arti, de janvier à août 1845.

Lezioni di publica Economia-prologomeni, par M. V. Moreno. Naples.

Du Journalisme, brochure, par M. V. Calland.

L'Album, journal publié par M. de Angelis, à Rome, 11 numéros.

Comptes généraux de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1844. 2 vol. in-4°.

L'Ausonio, rivista italiana mensile, dispensa terza; mai 1846.

Rendiconto delle adunanze e dei avori della Reale Accademia delle Scienze di Napoli, mars et avril 1846.

Les Israélites de Pologne, par Léon Hollanderski. Paris.

Opere storiche, di Carlo Leoni, vol. II. Padova.

Histoire de la famille et de son influence sur les mœurs, etc.; par Camille Leynadier. Paris.

Histoire universelle, par César Cantù, traduite par MM. Leopardi et Aroux, t. VII et VIII. Paris, chez Didot frères.

De la Presse, comme moyen providentiel de régir le monde au XIXe siècle, par Victor Calland. Paris.

Nuove considerazioni su' Vulcani e sulla loro cagione, memoria del cav. Ferd. de Lucca. Naples, 1846.

Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques, par M. Lucas Championnière, juillet et août 1846.

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, de mai 1843 à mai 1844.

Revue de droit français et étranger, par MM. Fœlix, Duvergier et Valette, t. III, 6e livraison, juin et juillet 1846.

Annali universali di statistica (*Annales universelles de statistique*), mois de juin et juillet 1846. Milan.

Bibliographie de la France, ou *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, par MM. Beuchot et Pillet aîné.

Les Chants des vaincus, par Mme Louise Colet. Un beau volume in-8 orné de magnifiques portraits : de l'auteur, de Charlotte Corday et de Mme Roland. Prix : 6 francs. Chez René et Ce, rue de Seine, 32, à Paris.

Voyage autour de la Chambre des Députés, par un Slave. Un beau volume in-8 orné de portraits. Prix : 5 francs. Chez René et Ce.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien.— 109e et 110e livraison, MM. GOETHE, SPONTINI. — Sous presse, MM. DE SALVANDY, SCHELLING et M. AMPÈRE. Chez René et Ce.

A. RENZI,
Administrateur.

ALIX,
Secrétaire adjoint par intérim.



MÉMOIRES.

Le comité de rédaction du journal croit devoir prévenir que les opinions émises par l'auteur du *Mémoire* lui sont demeurées personnelles.

TACITE ET LÉVESQUE (1)

DIALOGUE DES MORTS.

TACITE. Soyez le bienvenu parmi nous, Lévesque. On m'apprend que vous avez composé une histoire romaine; je pense que vous avez profité de mes écrits.

LÉVESQUE. Je n'ai pas eu à m'en servir : mon histoire, n'embrassant que la royauté et la république, s'arrête aux premières années du règne d'Auguste.

TACITE. Je le regrette; j'aurais été charmé de vous offrir quelques matériaux pour votre narration, et je me plais à croire que vous auriez reproduit beaucoup de mes jugements.

LÉVESQUE. Beaucoup moins peut-être, ô Tacite, que vous ne le supposez.

TACITE. Pourquoi cela, je vous prie? N'est-ce pas par là que je brille, et ne me regarde-t-on pas comme le plus profond des historiens?

LÉVESQUE. Pardonnez-moi. C'est la réputation que vous avez à peu près partout. Mais, je vous en avertis, l'opinion publique n'est une règle pour moi que quand je la trouve en tout conforme à ma raison.

TACITE. Est-ce à dire que je n'ai pas votre approbation?

LÉVESQUE. Vous l'avez pleine et entière pour diverses parties de vos histoires, pour plusieurs des qualités que vous y développez. Mais il s'agit ici des jugements portés sur les hommes et sur les faits : et pour vous parler avec toute franchise, je vous crois moins pénétrant que soupçonneux, moins profond que malveillant.

TACITE. C'est la première fois qu'on me fait ce reproche.

LÉVESQUE. Je ne dis pas non; mais la question est de savoir s'il est bien ou mal fondé.

TACITE. Précisément : et c'est à la preuve que je vous attends.

LÉVESQUE. Je ne serai pas embarrassé. Dites-moi, d'abord : la profondeur dans un historien consiste-t-elle à supposer toujours et d'avance le mal chez ceux qui sont au pouvoir, ou à démêler les bonnes intentions des mauvaises? à blâmer celles-ci, à louer celles-là?

(1) Mort en 1812, et l'un des membres les plus distingués de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, auteur d'une histoire grecque et d'une histoire romaine extrêmement estimables. On reconnaîtra, en lisant ce dernier ouvrage, que les idées que je lui prête ici sont, sinon identiques, au moins conformes à celles qu'il a toujours soutenues. Voyez d'ailleurs les *Rapports et Discussions sur les prix décennaux*, classe d'histoire et de littérature ancienne, p. 13 et 18.

Tacite. Évidemment, il faut juger le bien et le mal, et louer ou blâmer selon les preuves qu'on a pu réunir.

Lévesque. Eh bien, selon vous, les motifs sont toujours mauvais, quoi que l'on fasse.

Tacite. Vous plaisantez, sans doute?

Lévesque. Mon Dieu, j'ouvre le premier livre de vos *Annales* : vous n'avez pas plutôt exposé, avec un talent de style auquel je me plais d'ailleurs à rendre hommage, les rumeurs qui circulaient dans Rome pendant la dernière maladie d'Auguste (1), que, passant à sa mort, vous insinuez que Livie pouvait bien l'avoir empoisonné (2). Sur quoi fondée, je vous prie, cette accusation? Sur les bruits vagues d'un voyage du vieil empereur à l'île de Planasie, bruits tellement incertains que vous et Plutarque, racontant le même fait, vous ne vous accordez ni sur les noms, ni sur les circonstances importantes (3). Vous ajoutez, comme si cela faisait quelque chose à l'affaire, qu'on n'a jamais su si, lorsque Tibère vint à Noles, Auguste vivait encore ou s'il était expiré (4) ; et cette dubitation n'a d'autre but que de faire conclure au lecteur que Tibère est arrivé là tout à point pour achever de ses propres mains le crime commencé par sa mère. Voilà certainement les imputations les plus odieuses. Que trouve-t-on sous elles? une supposition futile, suivie d'autres suppositions tout aussi gratuites.

Tacite. Mais ne sont-elles pas toutes possibles?

Lévesque. Cela ne suffit pas ; il faut qu'elles aient aussi quelque probabilité, et c'est ce qui leur manque. Auguste avait alors soixante-seize ans (5) ; est-il étonnant qu'à cet âge une maladie devienne mortelle? Et quelle condition impossible vous aurait-il fallu, je vous le demande, pour vous abstenir de soupçonner un crime?

Tacite. Cela m'eût été fort difficile, j'en conviens.

Lévesque. Vraiment! je m'en doutais. Eh bien, notre Voltaire a souvent, dans ses histoires, rencontré, non pas seulement l'hypothèse, mais l'accusation précise d'empoisonnement. Fait-il comme vous? L'admet-il tout d'abord? Non certes. Il la discute, et conclut souvent, comme au sujet de la mort de la princesse d'Angleterre, que la malignité humaine et l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Il remarque qu'il y avait longtemps que Madame était malade d'un abcès qui se formait dans le foie ; que son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut, ni avant ni après cet événement, accusé d'aucune action qui eût de la noirceur, et qu'on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Il ajoute que le genre humain serait trop malheureux s'il était aussi commun de commettre des choses atroces que de les croire (6). Qui, de Voltaire ou de vous, est ici l'historien profond?

(1) Tac., *Ann.* I, 3, 4. — (2) *Ibid.*, 5. — (3) Tac., *ibid.* Plut., *Du trop Parler*, 507, l. 55. — (4) Tac., *ibid.* Suéton (*Oct.* 98 ; *Tib.* 21) et Velleius (*Hist.* II, 123, § 3) disent positivement qu'il s'entretint un jour entier avec Tibère. — (5) Suét., *Octav.*, 100. — (6) Volt., *Siecle de Louis XIV*, chap. 26 et ailleurs. Voyez la *Dissertation sur la mort de Henri IV*, au commencement.

Tacite. Ah! me faites-vous l'injure de me comparer à cet écrivain, qui n'a pas toujours la gravité convenable à l'histoire?

Lévesque. Je veux croire, pour votre honneur, que vous ne pensez pas un mot de ce que vous me dites en ce moment. Vous savez parfaitement que la forme, triste ou gaie, sérieuse ou légère, d'un ouvrage dépend du caractère de l'auteur et ne prouve rien contre sa pénétration; qu'au contraire les écrivains les plus moroses ne sont souvent que des pédants ignares qui dissimulent leur faiblesse ou leur incapacité sous un air de préoccupation qu'ils prennent pour de la profondeur (1). Je ne veux par là faire aucune allusion maligne, ni à vous ni à ceux qui ont suivi votre système; je réponds seulement, une fois pour toutes, aux gens qui, quand il s'agit du fond, s'amusent à incidenter sur la forme.

Tacite. Soit; j'abandonnerai cette difficulté, qui aussi bien est ici secondaire. Mais trouvez-vous chez moi beaucoup de passages où je suppose ainsi des crimes sans en donner la preuve?

Lévesque. A tout moment, comme je le montrerai si vous le désirez; et cela avec une telle exagération que Tibère, par exemple, si l'on s'en rapporte à ce que vous racontez de lui, a été l'un des princes les plus humains, les plus sages, les plus accomplis, en un mot, qui se soient jamais assis sur un trône; et que, au contraire, si on lit vos réflexions sur ces mêmes faits, c'est un tyran pétri de tous les vices et qui a rendu son peuple le plus malheureux du monde (2).

Tacite. Vous vous moquez de moi; je n'ai jamais été si inconséquent.

Lévesque. Venons aux preuves, puisque vous avez dit que vous m'y attendiez. Par quoi voulez-vous que nous commencions? Par les actes de Tibère et l'inventaire, si je puis ainsi parler, de ses vertus et de ses grandes qualités? Nous passerons ensuite au jugement que vous en avez porté.

Tacite. Je le veux bien.

Lévesque. M'y voici donc. Je ne m'appuierai, faites-y attention, je vous prie, que sur votre texte. J'aurais trop beau jeu, si je voulais ici mettre à contribution d'autres historiens, et en particulier Velleius Paterculus (3), qui avait vu de près et admiré Tibère, et que le succès de vos histoires a fait accuser d'une partialité extrême pour ce prince, tandis qu'en vérité c'est plutôt vous qui êtes injuste à son égard.

Toutefois, et de votre aveu, qui jamais eut une administration plus sage (4)? Il aimait que les charges fussent à vie (5), pour modérer un peu les brigues et donner plus de moyens aux fonctionnaires de bien remplir leurs places; c'est ainsi qu'il conserva Pison dans sa charge de gouverneur de Rome pendant son

(1) Voyez en particulier les ouvrages de Mably, que Condorcet traite de *pédant* à la fin de la *Vie de Voltaire*, et avec raison. Grimm le jugeait à peu près de même. (*Corresp. littér.*, octob. 1770.) Lisez surtout La Harpe: (*Corresp. littér.*) lettre 180, t. IV, p. 60. — (2) Je prie le lecteur de suivre attentivement cette séparation des faits rapportés et des jugements énoncés par Tacite; c'est, je le crois, la première fois qu'on la propose, et elle est fondamentale dans toute cette discussion. — (3) Vell. Paterc., *Hist.*, II, 94 et suiv. — (4) *Ann.* I, 75. — (5) *Ann.* IV, 6.

absence, et Rome fut très-bien gouvernée (1). Il avait établi la paix et le bon ordre dans tout l'empire (2), et les finances étaient si bien administrées, que quand il est arrivé des calamités générales, comme un tremblement de terre (3), une cherté excessive du blé (4), un immense incendie (5); c'est lui qui est venu au secours des peuples; non pas, s'il vous plaît, par des moyens petits ou impuissants, mais par le versement de plusieurs centaines de millions de sesterces. Et lorsque des accusations nombreuses, soutenues imprudemment peut-être par le prêteur Gracchus (6) contre les usuriers, allaient ruiner tout d'un coup les débiteurs, en excitant la crainte et augmentant les exigences des créanciers, qui sauva l'empire d'une révolution imminente? Ce fut encore Tibère, en ouvrant une banque de cent millions de sesterces, qu'on put emprunter sur hypothèque, et sans que les intérêts courussent pendant trois ans (7).

Tacite. Il est vrai qu'il montra dans cette circonstance autant d'humanité que de sagesse.

Lévesque. Et n'oublions pas que ce n'est pas seulement au commencement de son règne; c'est pendant tout le cours et à la fin de sa vie qu'il agissait ainsi. Car on a eu besoin, pour faire admettre diverses inculpations aussi contraires à ses habitudes qu'au sens commun, de supposer un affaiblissement de son esprit. Les historiens n'ont pas manqué de le dire; quelques Romains même l'ont écrit dans des testaments que Tibère, quoiqu'il sût bien ce qu'on y disait contre lui, a eu la modération de laisser lire en plein sénat, malgré les instances des héritiers (8).

Tacite. Tout cela est vrai, je l'avoue.

Lévesque. Cette générosité ne s'exerçait pas seulement envers le peuple, mais aussi envers les grands, quand il le croyait juste. Il relevait les temples qui tombaient en ruines (9); réparait à ses frais le théâtre de Pompée (10); refusait les testaments faits en sa faveur (11); soulageait le mérite indigent (12); relevait les sénateurs pauvres qui s'étaient bien conduits (13); mais chassait du sénat ou du moins en laissait sortir les dissipateurs et les nobles que leur faute avait plongés dans la misère (14). Il le faisait surtout avec une convenance et un à-propos admirables. Rappelez-vous ce qui arriva lorsque Hortalus, petit-fils de l'orateur Hortensius, pour avoir plus tôt part aux bienfaits de l'empereur, imagina d'exciter la pitié en mettant ses quatre enfants à la porte du sénat; et quand ce fut son tour de dire son avis, au lieu de s'occuper de l'affaire actuelle, il se répandit en jérémiades indécentes sur sa pauvreté, et invoqua la compassion de Tibère. L'empereur répondit, avec beaucoup de raison, que si tous les pauvres se mettaient sur le pied de demander de l'argent, l'Etat s'épuiserait sans pouvoir en rassasier un seul; que quand les anciens Romains avaient permis à un sénateur

(1) *Ann.* VI, I. — (2) *Ann.* IV, 32; Cf. II, 64 et *Hist.* V, 8. — (3) *Ann.* II, 47, 48. — (4) *Ann.* VI, 13; II, 87. — (5) *Ann.* VI, 45. — (6) *Ann.* VI, 16. — (7) *Ann.* VI, 17. — (8) *Ann.* VI, 38; Cf. IV, 6. — (9) *Ann.* II, 49. — (10) *Ann.* VI, 45. — (11) *Ann.* II, 48. — (12) *Ann.* II, 48. — (13) *Ann.* II, 37. — (14) *Ann.* II, 48. Cf. Suet., *Tiber.*, 47 et Vell. II, 129.

de s'écarter par hasard du sujet en délibération et d'y substituer quelque avis utile à la république, ce n'était pas pour qu'on vînt les entretenir d'affaires domestiques et s'enrichir en tirant ainsi de l'argent de tous côtés. Après cette semonce, si juste et si méritée, il ajouta pourtant que, si le sénat le trouvait bon, il donnerait deux cent mille sesterces à chacun des fils d'Hortalus (1). C'est là ce que vous rapportez, ô Tacite ; et c'est après cette preuve, à la fois d'économie, de courage et d'humanité, que vous ne rougissez pas de condamner Tibère, de l'accuser de dureté, d'arrogance, de tyrannie !!!

Tacite. Que voulez-vous? le descendant d'une si grande famille...

Lévesque. Oh ! je sais bien cela, et qu'un simple plébéien, à la place d'Hortalus, n'eût obtenu de vous qu'un blâme rigoureux sur l'indécence de sa démarche : toujours double poids et double mesure. Mais continuons.

Nous venons de voir Tibère excellent administrateur. Quel prince fut jamais plus ami de la justice? Il s'agit un jour des comédiens; le sénat penche à donner au préteur le droit de les battre de verges. Tibère, après avoir écouté tous les avis, rappelle qu'Auguste, dont il se fait un devoir de suivre les instructions, a déclaré les comédiens exempts de cette peine (2); et la justice est ainsi satisfaite, aussi bien que l'humanité. Un certain Silvanus est accusé d'avoir jeté sa femme Apronia par les fenêtres. Personne ne l'a vu; il soutient que c'est elle-même qui s'est précipitée. Tibère se transporte, de sa personne, chez l'accusé, visite la chambre, et y découvre des traces de la résistance d'Apronia et des efforts pour l'en arracher; il fait son rapport au sénat, qui nomme des commissaires; et bientôt Urgulanie, amie intime de la mère du prince et aïeule de Silvanus, envoie à celui-ci un poignard (3), pour lui faire entendre qu'il ne doit compter sur aucune faveur. Cette même Urgulanie, profitant de son pouvoir sur l'esprit de Livie, refusait depuis longtemps de payer une dette. Pison la fit citer en justice ; elle ne comparut pas. Mais quand elle vit que Tibère ne la soutenait pas du tout, elle s'exécuta enfin, ou du moins l'impératrice se résolut à payer pour elle (4).

Tibère portait le même esprit partout. Vous remarquez vous-même qu'il allait souvent s'asseoir à l'un des coins du tribunal, pour ne pas déplacer le préteur de sa chaise curule, et que sa présence rendit bien souvent inutiles la brigue et les sollicitations des grands (5). Mais aussitôt, comme si vous vous repentiez d'avoir avoué le bien qu'il faisait, vous ajoutez que cette manière de faire triompher le bon droit donnait atteinte à la liberté (6). Acceptons pour un moment cette déclaration, tout absurde qu'elle me paraisse. Au bout de quelque temps, arrive le prétendu empoisonnement de Germanicus. Je dis le *prétendu*, puisque vous n'avez pu recueillir sur cette affaire que des bruits sans consistance, que vous n'en donnez pas d'autres indices que les *on dit* les plus méprisables, et que Germanicus lui-même, en proie à toutes les faiblesses de la su-

(1) *Ann.* II, 37, 38. — (2) *Ann.* I, 77. — (3) *Ann.* IV, 22. — (4) *Ann.* II, 34. — (5) *Ann.* I, 75. — (6) *Ibid.*



perstition la plus extravagante (1), et plus malade de peur que de mal (2), n'a pas trouvé, dans le discours larmoyant que vous lui prêtez, l'ombre d'une raison à alléguer contre son ennemi (3). Enfin, les criailleries d'Agrippine, et la faveur que le peuple accorde toujours à ceux qui se plaignent du pouvoir, font une affaire criminelle de ce qui chez nous n'eût abouti qu'à un arrêt de non-lieu. Dans cette circonstance Tibère, et Drusus probablement par son ordre (4), montrèrent une prudence et une impartialité qu'on ne saurait trop louer. Mais vous, Tacite, qui blâmiez tout à l'heure Tibère d'assister, pour s'assurer comment on rendait la justice, aux jugements qui ne le regardaient pas (5), vous lui reprochez ici de ne pas avoir instruit et dirigé un procès (6) où, selon vous, il eût été juge et partie (7) !

Tacite. Je ne le lui reproche pas en propres termes.

Lévesque. Non : mais c'est le sens évident du passage et de plusieurs autres. Vous oubliez d'ailleurs si bien ce que vous avez dit de favorable, qu'après avoir avoué que les accusateurs n'avaient rien trouvé de raisonnable sur le fait de l'empoisonnement (8), vous revenez avec complaisance sur cette accusation, comme si elle n'avait pas été précédemment anéantie (9).

Tacite. Les Romains aimaient tant Germanicus et sa femme !

Lévesque. Eh ! sans doute. Les mécontents font en tous pays plus de bruit que les autres ; ils se rattachent avec passion à ce qui n'est pas encore ou à ce qui n'est plus. Dès qu'un homme s'élève ou paraît s'élever contre le gouvernement, il est aussitôt vanté comme ce qu'on a vu de mieux sur la terre. Je ne sais vraiment ce qui doit le plus nous étonner, de cette multitude incomparable de vertus et de talents qu'on trouve à toutes les époques chez ceux qui aspirent au pouvoir, ou de cette autre série uniforme d'erreurs, de sottises et de crimes que vous relevez chez tous les princes.

Pour ce qui regarde Agrippine et Germanicus, a-t-on, malgré votre admiration, jamais rien vu de plus médiocre ? Germanicus, par exemple, commence chez vous par une comédie mal jouée. Ses légions se révoltent ; il résiste : et jusque-là c'est bien. Puis il menace de se tuer : et ici commence la sottise, car ce meurtre n'eût remédié à rien. Et, d'ailleurs, il n'avait pas envie du tout de l'exécuter ; puisqu'un soldat lui ayant présenté son épée comme bien affilée, il se garda de l'accepter (10), et se laissa entraîner par ses amis. Ainsi, son début n'est qu'une méchante parade ; sa fin ne vaut pas mieux. Il avait des soupçons contre Pison, j'y consens. Mais ce qui l'y confirme, ce sont ses rêves (11) ; ce sont des présages (12) ; c'est surtout qu'on trouve dans les murs et sous le sol du palais des ossements arrachés des tombeaux, des formules magiques, des imprécations, son nom gravé sur des lames de plomb, en un mot tous les maléfices par lesquels,

(1) *Ann.* II, 69.— (2) *Ann.* II, 70.— (3) *Ann.* II, 71. Cf. III, 14.— (4) *Ann.* III, 8. Cf. 12.— (5) *Ann.* I, 75. — (6) *Ann.* III, 10, 11, 12. — (7) *Ann.* III, 8, 16. — (8) *Ann.* III, 14. — (9) *Ann.* III, 17 ; VI, 24. Cf. II, 7.—(10) *Ann.* I, 35.—(11) *Ann.* II, 14. — (12) *Ann.* II, 17.

suivant l'opinion commune, on dévoue quelqu'un aux dieux infernaux (1). Il faut avouer que voilà pour les Romains un fameux général. C'était vraiment une forte tête s'il croyait à tous ces contes de grand'mère; et un esprit bien pénétrant, s'il n'apercevait pas que Pison n'était ni ne pouvait être pour rien dans ces sottises, et que c'étaient ses prétendus amis qui composaient, enterraient et découvraient ces formules magiques, afin de l'exciter contre Pison et contre l'empereur.

Pour Agrippine, je n'ai rien à vous en dire. Elle abusait de sa descendance d'Auguste pour dire et faire mille choses qu'on eût sévèrement réprimées chez toute autre femme. Tibère seul l'a bien jugée, quand il lui a dit que tant qu'elle ne régnerait pas, elle ne serait pas contente, et qu'il n'y avait que ce besoin qui la tourmentât (2); on finit du reste par exiler cette éternelle conspiratrice (3); c'est par là qu'il eût fallu commencer.

TACITE. Vous êtes sévère pour ces deux princes.

LÉVESQUE. Règle générale, ô Tacite : quand on me raconte un fait, si je consens à l'accepter pour vrai, je le juge en lui-même et par moi-même, et je ne reçois les réflexions des autres que quand elles sont conformes à la raison. Eh bien, je ne peux pas plus approuver le bien que vous dites ou que vous insinuez sur ces deux personnages, que la condamnation perpétuelle exprimée ou sous-entendue que vous portez contre l'empereur. Car autant Germanicus a été faible, crédule, incapable; autant Tibère me semble partout l'homme supérieur et sûr de sa force. Vous remarquez vous-même qu'il conserva jusqu'à la mort la fermeté de son âme et l'agrément de sa conversation (4); et il ne cherchait pas à se faire illusion, puisqu'il ne croyait pas à la médecine (5). Vous rapportez même de lui différents mots, d'ailleurs peu vraisemblables (6), qui montrent toutefois qu'il mourait tout autrement que Germanicus, votre héros.

Ce n'est pas tout. Qui brava jamais plus courageusement que lui les rumeurs populaires (7)? Quand les regrets de la mort de Germanicus sont pour les mécontents un prétexte d'interrompre toutes les affaires, il arrête résolument toute cette effusion d'une douleur simulée, par un édit, chef-d'œuvre de bon sens et de fermeté (8). Quand un préteur ou des édiles, voulant rappeler les anciennes mœurs, proposent d'empêcher les riches de faire les dépenses qui leur conviennent (9), Tibère (et vous l'en blâmez, ô Tacite) a le bon esprit de dire qu'il n'est pas temps d'exercer la censure (10); qu'il faut tolérer les vices enracinés, au lieu de faire connaître à l'univers des désordres contre lesquels on ne peut rien (11); que d'ailleurs ces prétendus désordres tiennent à de tout autres causes que celles qu'on signale.

(1) *Ann.* II, 69. — (2) *Ann.* IV, 52. Cf. IV, 53; VI, 25. Suet., *Tib.*, 53. — (3) *Ann.* IV, 17. — (4) *Ann.* VI, 50. — (5) *Ann.* VI, 46, 50. Cf. Suet., *Tib.*, 68. — (6) *Ann.* VI, 46. — (7) *Ann.* III, 10. — (8) *Ann.* III, 6, 7. — (9) *Ann.* II, 33; III, 52. — (10) *Ibid.* Cf. III, 33, 34. — (11) *Ann.* III, 52, 53, 54.



L'occasion se présente de traiter des questions religieuses (1). Ici c'est un comédien qu'on accuse d'avoir profané le nom d'Auguste, en se parjurant. C'est aux dieux, dit Tibère, de venger leurs propres injures (2); et il écarte ainsi un procès odieux autant que ridicule. Une année, le Tibre, enflé par des pluies continuelles, inonde la partie basse de la ville; Asinius Gallus, bien digne du premier de ses noms, propose, pour y remédier, de consulter les livres sibyllins. Tibère, un peu mieux avisé, charge tout simplement deux sénateurs d'examiner s'il est possible d'empêcher les débordements du fleuve (3). Une autre fois, un tribun fait son rapport au sénat sur un livre qu'un certain Caninius Gallus voulait faire placer parmi ceux de la sibylle. Le sénat accorde cette demande. Tibère seul, en homme de bon sens, fait renvoyer le tout à l'examen des quindécemvirs, en s'appuyant sur des raisons de critique historique et littéraire tellement évidentes que la proposition fut immédiatement enterrée (4).

Il montre dans ses propres affaires et dans celles de sa famille la même modération, la même grandeur d'âme. Il s'oppose à ce qu'on lui dresse des statues, qu'on lui élève des temples. Il déclare qu'il n'est qu'un homme comme un autre, que sa gloire sera d'avoir bien gouverné et assuré le bonheur du peuple (5). Il revient sur ces idées dans des entretiens particuliers, ce qui ne peut laisser aucun doute sur sa bonne foi (6). Et vous, Tacite, fidèle à ce parti pris de le blâmer toujours, vous rapportez avec complaisance, et sans les combattre, les raisons malveillantes que cherchaient à cette détermination tous ceux qui étaient, comme vous, incapables de comprendre ce qu'elle avait de supérieur (7).

Tacite. Vous me traitez bien durement, ce me semble. Qu'ai-je fait là, je vous prie, que de rapporter les bruits qui couraient, et en même temps le jugement que les Romains faisaient de l'empereur?

Lévesque. Le jugement de ceux qui ne l'aimaient pas et qui soupiraient après sa chute, parce qu'elle leur aurait rendu leur ancienne importance; et c'est pour cela que, selon moi, vous n'avez été là dedans que l'écho d'un parti, et non l'interprète de la vérité.

Suivons, du reste, encore Tibère dans quelques-uns de ses traits. La victoire de Germanicus sur les Germains ne l'éblouissait pas; il sentait bien qu'on s'épuisait en batailles inutiles. Il rappela Germanicus à Rome, afin de faire reposer l'empire; et, bien entendu, vous lui en faites un crime (8). Il étouffa de même très-promptement la révolte des Éduens et refusa le triomphe qu'on lui décernait (9). Le sénat courait au devant de ces honneurs extrêmes à rendre soit à lui, soit aux princes; Tibère les réduisait toujours à ce qu'il y avait de raisonnable (10).

Tacite. Je l'ai moi-même fait remarquer.

(1) Voy. aussi *Ann.* III, 60 à 63, et IV, 14, sur le droit d'asile que reclamaient quelques villes grecques. — (2) *Ann.* I, 73. — (3) *Ann.* I, 76. — (4) *Ann.* VI, 12. — (5) *Ann.* IV, 38. — (6) *Ibid.* Cf. Suet., *Tiber.*, 26. — (7) *Ann.* IV, 38. — (8) *Ann.* II, 26. — (9) *Ann.* III, 47. — (10) *Ann.* I, 14, 72; II, 87; III, 35; IV, 17, 37; V, 2; VI, 2, 3.

Lévesque. Oui ; mais en insinuant que c'est chez lui défiance, jalousie, haine même de ses proches et de ses enfants. Je ne finirais pas si je voulais rappeler tout ce que vous faites supposer de sa tyrannie. Les jugements les plus contradictoires ne vous coûtent rien, pour peu que vous disiez du mal de lui. J'en ai donné déjà quelques exemples (1). Vous l'accusiez tout à l'heure de bassesse d'âme parce qu'il ne voulait point de temples ni d'autels (2) ; mais qu'il vienne dans le sénat se féliciter de ce que les dieux ont donné deux jumeaux à son fils Drusus : ce serait pour tout autre une joie bien naturelle dans un aïeul : c'est, selon vous, vanité, forfanterie, envie de se faire honneur de tout, même des dons de la fortune (3).

Agrippine se fait un jour général d'armée ; elle visite les soldats dans leurs tentes, leur tient des discours, leur adresse des remerciements (4). Tibère ne peut approuver une conduite inconvenante sous tous les rapports, et certainement dangereuse pour l'avenir (5). Selon vous, il était jaloux d'Agrippine (6), comme il l'avait été de Germanicus à l'occasion de ses guerres de Germanie (7).

En suivant toujours votre idée, quand ce jeune prince vient à mourir, Tibère s'est trouvé déchargé d'un grand poids, et personne n'ignorait qu'il dissimulait mal la joie que lui causait cette catastrophe (8). Vous supposez même gratuitement que c'est lui qui a empêché Antonia, la mère de Germanicus, de prendre part à la cérémonie des obsèques (9). Cependant il vient un temps où il faut marier les filles de Germanicus et d'Agrippine : c'est Tibère qui se charge de les pourvoir ; il le fait avec toute la sollicitude d'un père, et un tel succès que vous ne trouvez pas de mal à dire de ses choix (10). Mais vous ne réfléchissez pas que cela seul détruit toutes vos insinuations précédentes, et que s'il eût été vraiment ennemi de ses neveux, il n'aurait pas si bien marié leurs enfants.

Et plus tard, quand il s'agit de nommer son successeur, il y a trois héritiers en présence : l'un est son petit-fils : c'est celui qu'il aime le plus, mais il est encore dans l'enfance ; l'autre, qui fut depuis l'empereur Claude, est le frère de Germanicus : c'est un homme d'un âge mûr et en qui Tibère a reconnu de bonnes qualités, mais la faiblesse d'esprit de ce prince idiot ne permet pas de s'y arrêter ; le troisième, Caïus Caligula, est le fils de Germanicus et d'Agrippine : c'est lui que Tibère choisit, parce qu'il lui paraît le plus propre à gouverner les Romains (11). Je laisse ici de côté toutes les circonstances romanesques que vous ajoutez sur ce qui s'est passé à cette époque dans l'intérieur du palais, circonstances que personne assurément n'a pu savoir avec certitude, mais qu'on a répandues dans le peuple et que avez avidement recueillies. Il résulte toujours de votre récit que cette haine profonde et cette jalousie mal dissimulée de Tibère

(1) Lieux cités. — (2) *Ann.* IV, 38. — (3) *Ann.* II, 84. — (4) *Ann.* I, 69. — (5) *Ibid.* — (6) *Ann.* I, 69. — (7) *Ann.* II, 26. — (8) *Ann.* III, 2. Cf. IV, 1. — (9) *Ann.* III, 3. — (10) *Ann.* IV, 75 ; VI, 15. — (11) *Ann.* VI, 46.



contre Agrippine et Germanicus aboutissent à bien établir leurs filles et à laisser le trône à leur fils.

Tacite. Mais Néron et Drusus, les deux aînés de Caïus, étaient morts.

Lévesque. Cela ne détruit pas ce que je viens de dire. Tibère, d'ailleurs, n'y était pour rien. Il avait, lorsqu'il perdit son fils, recommandé ces deux jeunes gens au sénat dans les termes les plus paternels (1); plus tard, ils se laissèrent aller, selon vous, d'après les intrigues de Séjan (2), et plus probablement par les conseils de leurs faux amis, ou les instigations de l'ambitieuse Agrippine (3), leur mère incorrigible, à des espérances coupables, à des manœuvres séditieuses (4). Il fallut les dénoncer au sénat, qui les aurait sans doute traités avec rigueur, si Tibère n'était encore intervenu pour s'opposer à la peine de mort (5). Je sais que l'on a dit depuis qu'il les avait fait assassiner, ou empoisonner, ou mourir de faim (6). Mais cette accusation n'a pas la moindre raison. Un fou seul peut se charger lui-même de tout l'odieux d'un meurtre, lorsqu'un tribunal est là tout prêt et qu'il n'y a qu'à le laisser faire pour se débarrasser de ses ennemis. Je suis toujours étonné, je vous l'avoue, de votre propension à supposer des crimes sans vous inquiéter s'ils ont quelque apparence. J'ai lu avec soin tout ce que vous dites des délations et des nombreuses condamnations rendues sous ce règne. Eh bien, partout je vois que Tibère s'efface; il prévient seulement le sénat, comme c'est son devoir. Celui-ci juge; et les accusés, la plupart du temps, se tuent eux-mêmes. Quand Tibère intervient, c'est souvent pour adoucir la peine ou pour restreindre dans de justes limites le crime de lèse-majesté (7).

Voulez-vous enfin que je vous dise l'impression que fait sur moi la lecture de votre histoire?

Tacite. Vous me ferez plaisir.

Lévesque. Je vois dans tous les patriciens condamnés (car ce sont toujours des patriciens, ne l'oubliez pas) autant de conspirateurs en permanence; et la suite de l'histoire romaine ne nous confirme que trop dans cette opinion. Ces ambitieux, sous le prétexte, toujours séduisant pour la multitude, de ramener l'antique liberté, voulaient recommencer ce que Brutus et Cassius avaient exécuté contre César. Pour reconstituer cette horrible oligarchie romaine et se partager les dépouilles du peuple, comme ils l'avaient fait si longtemps, ils étaient tout prêts à renverser le trône, en écrasant sous ses débris la famille royale entière, et ceux mêmes de leur ordre qui avaient accepté franchement le gouvernement d'un seul. Ils ont donc noué des intrigues partout, jusque dans la famille de l'empereur. Ils ont vanté comme l'espoir de la république, non pour leurs vertus ni leurs talents réels, mais pour le parti qu'ils en comptaient tirer, ceux dont ils croyaient pouvoir, en cas de besoin, se faire des drapeaux ou des chefs. La faiblesse ou la folie des successeurs de Tibère jusqu'à Vespasien a donné

(1) *Ann.* IV, 8. — (2) *Ann.* IV, 15, 60. — (3) *Ann.* IV, 12. — (4) *Ann.* IV, 59, 67; V, 4. — (5) *Ann.* V, 5. — (6) *Ann.* VI, 23, 25. — (7) *Ann.* I, 74; II, 29, 31; III, 50, 51, 69; IV, 15, 19, 35, 60, 70: V, 3, 5, 8; VI, 5 et suiv.

libre carrière à leur ambition ; et vous, Tacite, vous avez été, non pas leur complice, mais la dupe de leurs belles paroles ou de ce prétexte de liberté qu'ils mettaient en avant.

Les patriciens de tous les pays se ressemblent, et nous avons vu à l'œuvre quelques-uns des nôtres (1). Je dis quelques-uns : car à Dieu ne plaise que je veuille ici porter contre eux une accusation générale. Il y en a beaucoup chez nous, comme chez les Romains, qui, acceptant de bonne foi les faits accomplis, ont reconnu que le peuple tout entier ne devait pas être éternellement sacrifié à l'ambition de quelques familles ; que nous étions hommes comme eux, et qu'à ce titre nous avions des droits généraux égaux aux leurs. Mais les plus ambitieux, les plus remuants, ceux qui sont toujours prêts au meurtre et plus disposés encore à se faire passer pour des victimes, ne nous ont pas non plus manqué.

Un prince habile gouverne aujourd'hui la France ; il a passé par le consulat avant d'arriver au trône. Dès lors on comprit que cette agitation perpétuelle qui faisait la force des ennemis de notre liberté allait bientôt finir. Aucun moyen n'était aussi sûr que l'assassinat pour rejeter la France dans le gouffre des révolutions ; on eut recours à l'assassinat, et la fameuse machine infernale fut le couronnement et le chef-d'œuvre de ces tentatives désespérées, faites au nom de la liberté par ceux qui la haïssent le plus. Le résultat bien connu de ce crime a été d'irriter profondément Napoléon, non pas contre tous les nobles, mais contre tous ceux qu'il croyait, à tort ou à raison, capables d'employer de nouveau les mêmes armes contre lui. C'est justement ce que pensaient les empereurs romains, ceux du moins qui ont eu quelque habileté, quand ils se voyaient entourés de patriciens et de consulaires, toujours prêts à prendre part à toutes les révoltes, et même à les tuer pour s'élever sur leurs ruines.

Supposez maintenant que la machine infernale eût réussi, ou que peu de temps après la punition du crime, Napoléon eût été remplacé par un gouvernement très-faible. Georges Cadoudal et ses complices auraient été nommés, dans le premier cas, les sauveurs de la liberté, ou *les derniers des républicains*, comme Brutus et Cassius *les derniers des républicains ;* dans le second, ils eussent été les victimes de leur patriotisme. Ce sont aujourd'hui tout simplement des scélérats, comme vous rappelez vous-même que beaucoup de Romains nommaient les meurtriers de César (2).

La supposition que je fais ici pour nous est précisément l'histoire de ce qui s'est passé à Rome. L'hérédité n'existait pas : le pouvoir fut toujours chancelant, l'esprit public variable : les intrigants avaient beau jeu ; ils en ont profité.

(1) Voyez, par exemple, l'*Esprit de la Fronde*, par de Mailly. (5 vol. in-12. 1772 et 73.) Ce livre porte un cachet ineffaçable de vérité. L'auteur, tout en les blâmant, admire tous les chefs, bien loin de charger ses couleurs ; et toutefois on est confondu de la profonde scélératesse de tous ces princes, de ces maréchaux, de ce coadjuteur, de ces nobles de tout degré, qui n'hésitaient pas à tuer, à piller, à voler, à allumer en un mot, la guerre civile, pour soutenir ou augmenter des priviléges acquis aux dépens du peuple et de l'autorité royale. — (2) *Ann.* IV, 34.

Ils ont supprimé les preuves ou les détails de leurs criminelles tentatives, en élevant aux nues les motifs de leurs auteurs. Vous avez accepté leurs rapports de confiance, et les avez présentés tous comme les victimes d'une tyrannie, non-seulement cruelle (ce qui pourrait, jusqu'à un certain point, se concevoir), mais crédule, irritante, insensée en un mot, ce qui ne s'accorde aucunement avec le bien que nous savons, ni surtout avec le mal que vous nous dites de Tibère. A vous entendre, ce serait toujours pour des mots insignifiants, pour quelques mauvais vers, pour une plaisanterie hasardée, pour une louange intempestive, qu'on les aurait mis à mort. Vous oubliez que Tibère, non plus qu'Auguste, non plus que Domitien, n'était pas un imbécile; qu'il avait formellement déclaré n'être pas curieux du tout de se faire gratuitement des ennemis; et pourtant, si l'on admet vos jugements, c'est à cela qu'il aurait passé sa vie, tuant pour le plaisir de tuer, sans nécessité comme sans justice.

Tacite. Je n'ai pas dit cela précisément.

Lévesque. Vous le faites entendre partout, et si bien que, comme on vous a cru sur parole, Tibère est devenu, mieux qu'un tyran, la tyrannie personnifiée. Cette opinion s'est répandue d'autant plus facilement en France, que pendant longtemps notre noblesse a joué auprès de nos rois le même rôle que les patriciens auprès des empereurs. Les grands ont donc fait peindre comme d'abominables meurtriers les véritables pères de la patrie, c'est-à-dire les rois ou les ministres qui ont voulu les plier, comme tout le monde, au joug de la loi : Louis XI d'abord, et surtout Richelieu; jusqu'au Régent, enfin, qui n'a pas voulu gracier un noble comte, convaincu d'assassinat prémédité et suivi de vol. Heureusement qu'aujourd'hui les procédures ne se perdent pas comme de votre temps, et nous y trouvons la preuve que les vrais tyrans ont été, chez nous comme à Rome, ceux qui n'hésitaient pas à jeter l'empire dans les bouleversements et les massacres pour sauver leurs priviléges ou en acquérir de nouveaux.

Ces abus avaient été portés si loin que, notre peuple s'éclairant de plus en plus, il fallut bientôt faire table rase pour ramener chez nous une égalité désormais indispensable. C'était une révolution complète Nous l'avons eue, mais franchement populaire, et telle que jamais certairement il ne s'en était produit une seule dans le monde. Qu'arriva-t-il alors? Les nobles firent ce que l'on n'avait pas prévu, quoiqu'on eût peut-être dû le prévoir; ils résistèrent tant qu'ils purent, organisèrent la guerre civile, excitèrent une réaction terrible, et forcèrent la Convention nationale, qui n'y était peut-être que trop disposée, à inonder de sang notre pays.

Je ne veux pas faire ici l'éloge des moyens qu'elle employa ; je dis seulement que les premiers coupables furent ceux qui rendirent ces moyens nécessaires. Or, si vous, Tacite, vous aviez eu à écrire l'histoire de cette époque, quel parti auriez-vous pris?

Tacite. J'aurais, comme autrefois, défendu la liberté.

Lévesque. Oui; mais laquelle? Il y en a deux en présence ; l'ancienne, réser-

vée à un petit nombre de puissants, et qui n'est le privilége de quelques-uns qu'aux dépens de tout le peuple; et la nouvelle, qui, tout en reconnaissant des différences de position et de fortune, soumet néanmoins tout le monde aux mêmes lois.

TACITE. Tout le monde absolument?

LÉVESQUE. Absolument. Le général d'armée et le fermier, le savant et le laboureur, comparaissent devant le même tribunal, sont astreints aux mêmes obligations, paient les impôts proportionnellement à leur fortune, peuvent, s'ils le veulent, marier leurs enfants, sont également protégés pour leur culte.

TACITE. Et les anciennes familles?

LÉVESQUE. Les anciennes familles vivent comme les autres, ou de leurs richesses acquises, ou de leur industrie actuelle, ou des fonctions publiques qu'elles peuvent remplir.

TACITE. Et elles se contentent de cette position?

LÉVESQUE. Il faut bien, s'il vous plaît, qu'elles s'en contentent. La Convention ne badinait pas : elle les avait proscrites et chassées. Napoléon leur a rouvert les portes de leur patrie avec raison; il leur est même aujourd'hui très-favorable; mais il ne leur laissera pas reprendre un pouvoir contre lequel la nation s'est soulevée tout entière il y a vingt-trois ans.

TACITE. Et vous m'assurez qu'elles ne conspirent pas.

LÉVESQUE. Du moins, quand elles conspirent, on juge ces hauts barons comme le dernier des assassins. Le même jury ou le même conseil de guerre décide de leur sort. L'échafaud est le même pour les nobles et les roturiers. Ce n'est pas d'aussi bon ton que de recevoir un poignard de ses amis, ou de se faire ouvrir les veines dans un bain.

TACITE. Ma foi, je vous avoue que j'aurais été fort embarrassé; je ne me fais pas à l'idée que des familles patriciennes n'aient pas de priviléges (1).

LÉVESQUE. C'est là que je voulais en venir, et vous voyez que je vous ai bien lu. Oui, vous avez soutenu partout les préjugés les plus rétrogrades. Déclamateur comme tous les partisans du passé, vous ne voyez de bien que ce qui fut autrefois, et il suffit qu'une coutume soit ancienne pour que vous l'admiriez sans aucune mesure. Incapable de comprendre le mouvement des esprits vers un ordre de choses plus juste et plus heureux, vos regrets vous reportent sans cesse aux temps des Fabius et des Scipion, voire des Marius et des Sylla; et vous avez en abomination les héritiers de la puissance et des vues de Jules César, bien qu'ils soient les meilleurs représentants de l'esprit nouveau et répondent seuls aux désirs du peuple. Rien ne vous coûte alors pour les noircir :

(1) Quelques personnes, dont je respecte beaucoup le jugement, après avoir entendu ce dialogue, m'ont reproché d'avoir donné à Tacite un rôle indécis, de ne l'avoir pas fait se défendre avec plus de chaleur et d'assurance. Ce reproche est juste. Mais je ne vois qu'un moyen de l'éviter; c'est de donner d'abord à Tacite ce caractère de fauteur de l'aristocratie, auquel j'arrive ici, c'est-à-dire de supposer démontré ce qui était en question. Je n'ai pas cru pouvoir le faire.



les insinuations malveillantes, les réticences perfides, le blâme direct ou indirect, la calomnie avouée, et même absurde, vous employez tout contre eux. Vous n'allez pas peut-être aussi loin que Suétone (1), qui ramasse sur la vie de Tibère à Caprée les anecdotes les plus odieuses et les plus inadmissibles ; mais dès qu'il s'agit de lui, les mots chez vous perdent leur signification, comme les faits changent de nature.

Asinius Gallus se laisse mourir de faim dans sa prison : c'est plutôt, selon vous, qu'on lui a refusé les aliments (2). Puis, César étant consulté si l'on pourrait lui rendre les honneurs funèbres, *ne rougit pas*, dites-vous, de le permettre (3). C'est s'il n'avait pas consenti, que vous auriez pu dire avec raison qu'il *ne rougit pas* de le refuser; ici vous le blâmez de ce qu'il ne poursuit pas son ennemi au delà du tombeau.

Un peu plus loin, c'est Agrippine qui meurt dans son exil : on l'accuse d'adultère avec cet Asinius Gallus, dont elle n'aurait pu supporter la mort. Je n'examine pas la chose au fond, et, en acceptant votre récit, je suis loin d'excuser Tibère d'avoir ainsi divulgué la honte de sa famille. Mais je ne puis m'empêcher de rire de la raison que vous imaginez pour détruire l'accusation. Agrippine, dites-vous, ne pouvant supporter un égal, n'était sensible qu'à l'ambition ; les soucis dignes des héros avaient remplacé dans son âme les vices de son sexe (4). Est-ce que les femmes les plus viriles et les plus ambitieuses, depuis Sémiramis jusqu'à Catherine II, n'ont pas été en même temps les plus ardentes? Vous ne deviez pas vous y tromper pour Agrippine, vous qui rapportez que cette femme, déjà mère de six enfants, demandait à Tibère, avec des larmes et des sanglots, qu'il lui donnât un mari (5).

J'ai dit tout à l'heure combien Tibère avait montré de sagesse en ce qui tient à la religion. Assurément l'homme qui sur ce point ne se laisse entraîner à aucune superstition, ne croira pas non plus aux horoscopes, aux sortiléges, aux maléfices de toute sorte. Mais comme le peuple romain y croyait et haïssait les prétendues sciences occultes autant qu'il les redoutait ; comme vous-même, vous partagiez en grande partie et ses croyances et ses craintes (6); vous ne manquez pas d'attribuer à l'empereur les mêmes faiblesses (7) ou le même pouvoir. Selon vous, il avait autrefois éprouvé la science de Thrasylle (8) ; il annonce à Galba qu'il tâtera un jour de la puissance suprême, prédit que Caligula tuera son cousin et périra lui-même de mort violente (9). Tout cela, aux yeux des hommes sensés, est aussi puéril et indifférent qu'impossible ; mais pour les superstitieux, et ils sont en grand nombre, c'est un moyen de rendre odieux le successeur d'Auguste.

TACITE. Ah ! ne croyez pas, je vous prie, que ç'ait été chez moi un parti pris

(1) *Tiber.*, 43, 56 et suiv., en particulier 60. — (2) *Ann.* VI, 23. — (3) Non erubuit permittere. *Ibid.* — (4) Virilibus curis, feminarum vitia exuerat. *Ann.* VI, 25. — (5) *Ann.* IV, 53. — (6) *Ann.* IV, 58 ; I, 65 ; II, 14, 17, 61 ; VI, 28. Cf. *Hist.* I, 10, 27 ; II, 1, 78 ; IV, 81, 82 ; V, 13. — (7) *Ann.* VI, 20. Cf. Suet., *Tiber.* 14, 69. — (8) *Ann.* VI, 20. — (9) *Ann.* VI, 46.

d'avance de présenter sans cesse Tibère sous les couleurs les plus noires.

Lévesque. Soit. Mais, si vous ne l'avez pas fait méchamment, il est toujours bien difficile d'en rien conclure à votre gloire, puisque votre narration prouve une crédulité inexcusable à l'endroit de tout ce qui flatte votre passion du moment.

C'est avec la même partialité que vous insistez sur ce que Titius Sabinus a été condamné le premier jour de l'an (1). La seule question pour un lecteur philosophe, c'est de savoir s'il l'a été justement; et malgré l'obscurité où vous vous enveloppez, il est difficile de n'en être pas persuadé par votre récit. Mais, pour le vulgaire, l'opposition entre un jour de fête et une condamnation capitale est toute propre à faire ressortir et amplifier la cruauté du prince, et vous n'avez pas hésité à employer ce moyen. C'est pour moi comme si l'on reprochait à un procureur impérial de faire arrêter un malfaiteur le dimanche ou tout autre jour férié.

Supposons cependant que Tibère, qui ne s'est mêlé de cette affaire que pour en laisser le jugement au sénat, fût intervenu pour retarder l'exécution : l'auriez-vous absous pour cela de cette éternelle accusation de cruauté? Non assurément. Vous auriez, comme le fait Suétone (2), dit qu'il se plaisait à contempler les tourments de ses victimes, et qu'il regardait comme lui ayant échappé, tous ceux qui étaient une fois exécutés.

Dans ce système, vous le voyez, quoi qu'il fît, il devenait toujours le type des plus cruels tyrans. Quelle confiance voulez-vous qu'un homme de bon sens ait dans vos condamnations?

Et si vous rapprochez de là tout ce que j'ai rappelé tout à l'heure, ne concevez-vous pas comment j'ai été conduit à vous regarder comme plus malveillant et plus soupçonneux que pénétrant ou bien instruit?

Tacite. Je le vois, en effet. Heureusement que votre opinion ne fait pas loi pour tout le monde.

Lévesque. Non, sans doute; et ma critique, soyez-en sûr, ne vous nuira guère. La plupart des hommes reçoivent des jugements tout faits. Ils aiment mieux voir en vous, sur la parole des anciens et de beaucoup de modernes, le peintre et l'effroi des tyrans, que de s'assurer par eux-mêmes si vos condamnations sont fondées en raison, ou même si les faits que vous rapportez sont exacts.

Tacite. Quoi! vous contestez aussi la vérité des faits?

Lévesque. Pardon. Je n'avais pas envie de traiter ce sujet, sur lequel les renseignements précis nous manqueront presque toujours. Je me borne à remarquer qu'il y a chez vous un grand nombre de faits que vous n'avez appris que par ouï-dire et par conjecture (3). Tous ceux-là, nous pouvons bien n'y pas croire, puisque vous-même n'en étiez pas sûr; et quant aux autres, il y a quel-

(1) *Ann.* IV, 70. — (2) Suet., *Tiber.* 61. — (3) *Ann.* I, 6, 58; II, 16, etc.; III, 64; IV, 1, 10, 11, 21, etc.



quefois de fortes raisons de penser que s'ils ne sont pas absolument faux, vous en avez du moins fort mal su les détails (1).

J'ai cité le voyage à l'île de Planasie, sur lequel Plutarque et vous n'êtes pas d'accord. Vous ajoutez, comme lui, qu'Auguste avait pensé à laisser l'empire à son petit-fils Agrippa. Mais d'autres soutenaient que l'empereur avait choisi Tibère exprès pour se faire regretter (2); et aujourd'hui, bien des gens n'hésitent pas à charger Tibère de ce double reproche. Il faudrait pourtant choisir ; car, enfin, les deux assertions ne sauraient être vraies ensemble. Vous louez en plusieurs endroits le désintéressement de Tibère, et, qui mieux est, vous le prouvez ; Suétone l'accuse, au contraire, d'avoir été avare (3). Ici, sans doute, c'est Suétone qui se trompe, puisqu'il est obligé d'avouer des faits qui détruisent son assertion. Mais combien y a-t-il d'endroits où nous ne saurions dire qui des deux est en erreur ?

Vous dites, par exemple, de Marcellus, qu'après avoir ôté la tête d'une statue d'Auguste pour mettre à la place celle de Tibère, il fut acquitté sur ce point (4) ; Suétone dit, au contraire, qu'il fut condamné (5). Les commentateurs font de vains efforts pour concilier ces deux assertions (6) ; il est clair que l'un de vous deux au moins s'est trompé. Lequel? nous l'ignorons. Seulement, vous conviendrez avec nous que ces dissentiments ne sont pas propres à vous attirer des lecteurs philosophes une grande confiance.

Tacite. Je ne saurais le nier.

Lévesque. Notre seul moyen de contrôle, pour les faits, est alors celui que nous tirons de la comparaison des divers historiens, et de la plus ou moins grande vraisemblance de ce qu'ils nous disent. Mais pour les jugements, il n'y a pas même à invoquer les historiens ; ils peuvent avoir été tous en erreur.

Tacite. Comment, tous se seraient trompés?

Lévesque. Sans doute, si un préjugé universel, répandu de leur temps, les a entraînés à leur insu. Qui ne lirait chez nous que les livres écrits pendant la Révolution croiraient que nos derniers rois étaient des monstres de cruauté. Si nous n'avons guère à lire des histoires latines que celles qui ont été faites dans le but d'obtenir les éloges de la caste patricienne, nous jugerons que les empereurs romains étaient des despotes stupides et sanguinaires ; et nous n'aurons d'autre moyen de reconnaître si cette opinion est fondée que de reprendre un à un les faits les plus constants, et de les estimer en eux-mêmes, par les seules lumières de notre raison, et indépendamment de ce qu'en ont pensé les contemporains.

Tacite. Mais les contemporains en ont toujours mieux jugé que vous ne le

(1) Linguet va plus loin; il accuse nettement Tacite d'imposture, quand il dit (*Rév. de l'emp. romain*, 1766, t. I, p. 97) qu'il fait souvent des descriptions fausses pour l'avantage de sa narration, par exemple la fuite d'Agrippine. — (2) Suet., *in Tiber.* 21. — (3) Suet., *Tiber.* 46. — (4) Tacit., *Ann.* I, 74. — (5) *In Tiber.* 58. Cf. Tacite, *Hist.* IV, 81, et Suet., *in Vespas.* 7; et la remarque de Dotteville, t. VII, p. 566, édit. de 1780. — (6) Voy. p. 427 du Suéton. de Lemaire.



le pouvez faire, vous qui n'avez plus ni nos mœurs, ni nos habitudes, ni nos sentiments, ni notre langage.

Lévesque. Ajoutez, je vous prie, ni vos passions; et c'est pour cela, probablement, que, les faits une fois donnés, nous jugerons mieux que vous. Remarquez bien que si l'habileté d'un érudit ne consistait qu'à reconnaître par la comparaison purement arithmétique des témoignages qui nous sont demeurés, si tel ou tel prince a été aimé ou haï des historiens, et si, en conséquence, on doit le regarder comme bon ou comme mauvais, ce serait peu de chose en vérité; et nous nous serions depuis notre enfance donné beaucoup de peine pour n'arriver qu'à une connaissance futile ou une erreur grossière. Nous avons mieux à faire, je vous assure : c'est de démêler, sous votre narration, si les masses populaires, que nous regardons aujourd'hui comme infiniment plus intéressantes que la caste patricienne, ont dû se trouver satisfaites de ce que le prince faisait contre vous, et par conséquent pour elles.

Tacite. Mais les masses jugeaient comme nous.

Lévesque. Ne le croyez pas. Je pourrais affirmer *à priori* que cela n'est pas possible, parce qu'elles avaient des intérêts tout différents. Les historiens nous en fournissent eux-mêmes la preuve involontairement, quand ils avouent que les princes dont ils ont dit le plus de mal ont été néanmoins regrettés du peuple. C'est ce qui est arrivé, par exemple, pour Othon, pour Commode, pour Caracalla, pour Néron lui-même (1); et c'est pourquoi Napoléon vous accusait un jour d'avoir calomnié ce prince.

Tacite. Le peuple aimait Néron à cause des spectacles qu'il lui donnait.

Lévesque. Cela même prouve que Néron pensait aux plaisirs du peuple; et quoiqu'on ne puisse pas le louer beaucoup d'avoir cherché de cette manière la popularité, encore ne faudrait-il pas l'en blâmer comme vous le faites (2); surtout quand vous êtes forcé d'avouer un instant après, que, malgré toutes les craintes conçues d'avance à l'occasion de ces spectacles, cette invention ne produisit aucun mal (3).

Mais ce qui prouve mieux encore qu'il n'y a dans vos appréciations qu'un esprit de parti fort étroit, c'est ce que nous voyons dans l'histoire romaine à mesure que les partis triomphent et se succèdent. Rien n'est plus plaisant. Néron est tué, et Galba, son successeur, en dit et en fait dire pis que pendre; c'est tout naturel : néanmoins il agit à peu près comme lui dans l'administration de l'empire. Bientôt Othon et Vitellius se révoltent contre Galba. C'est au nom de Néron et du bonheur dont on jouissait sous lui que leurs soldats se rassemblent (4); et l'homme qui décide le mieux toutes les troupes à abandonner Galba, c'est justement ce Pison qu'il avait nommé son héritier présomptif, par cela seul qu'il représentait le vieux patriciat, et ces anciennes coutumes sous lesquelles le peuple avait si longtemps gémi (5).

(1) Tacit., *Hist.* I, 4, 25. — (2) *Ann.* XIV, 20, et 21 au commencement. — (3) *Ibid.* 21. — (4) *Hist.* I, 25, 37; II, 71. Cf. IV, 41. — (5) *Hist.* I, 18, 29 et suiv..



Quand Othon et Vitellius sont abattus, Vespasien, qui leur succède, fait rétablir la mémoire (1) ou les statues de Galba (2), et l'on poursuit ceux qui sous Vitellius et sous Néron avaient dénoncé les ennemis de ces empereurs (3). Un peu plus tard, surtout après que Titus eut laissé tomber la discipline, et que les sénateurs se furent habitués à se croire les égaux des chefs de l'empire, Domitien fut obligé de remonter un peu les ressorts du gouvernement ; il lisait constamment dans ce but les mémoires et les actes de Tibère (4) : on en fait aussi tôt un Néron (5). Une conspiration se forme contre lui : ce n'était pas la première ; mais celle-là devait réussir et justifier son mot, que les princes sont bien malheureux, qu'on ne croit à la réalité d'une conspiration contre eux que quand ils y ont péri (6) ; cette fois il fut assassiné (7). Vous savez comment fut reçue la nouvelle de sa mort. Le peuple y fut indifférent (8), ce qui témoigne déjà qu'on ne se trouvait pas si malheureux sous son règne. La troupe en fut irritée 9), et les patriciens (toujours les patriciens) se livrèrent seuls dans le Sénat aux transports de la joie la plus indécente (10). Le faible Nerva succède à Domitien : les exigences du Sénat (11), l'indiscipline des soldats qui veulent venger son prédécesseur (12), le forcent d'adopter un successeur : c'est Trajan, qui, toujours en guerre, fut facilement regardé, même par le Sénat, comme un excellent prince. Adrien fut un peu plus sévère : le Sénat en a fait un tyran (13). Antonin et Marc-Aurèle laissent le Sénat tout-puissant : aussi, quoique leurs règnes soient presque entièrement négatifs (14), ce sont les modèles des rois. Commode, fils du dernier, sent le besoin de resserrer un peu la discipline : on en fait un autre Néron dont on ne peut se débarrasser que par l'assassinat (15). Faut-il ajouter que le Sénat entre dans toutes les conjurations ? et que, lorsqu'enfin Commode a été empoisonné ou étranglé (16), ses acclamations, à cette occasion, dépassent en fait de cynisme et de barbarie tout ce que nous pouvons imaginer (17) ? Pertinax et Didius Julianus ne font que passer ; ils sont massacrés par les prétoriens. C'est tout simple, ils représentaient à peu près le parti sénatorial ; le peuple aussi n'était pas favorable à Didius (18). Alors Septime-Sévère s'empare du trône. C'est un des souverains les plus habiles que Rome ait possédés. Il se fit une garde impériale de cinquante mille hommes, lorsqu'elle n'était avant lui que de douze mille (19) ; et le Sénat lui ayant envoyé des députés, il ne les admit en sa présence qu'après les avoir fait fouiller depuis les pieds jusqu'à la tête (20) ; jugez par là s'il connaissait bien son monde. Puis il punit de mort les assassins de Pertinax (21),

(1) *Hist.* IV, 40. — (2) *Hist.* IV, 7. — (3) *Hist.* IV, 41. — (4) Suet., *Domit.* 20. — (5) Suet., *Domit.* 15 ; Eutr., *Brev.* VII, 15 ; Juven., *Sat.* IV, 38. — (6) Suet., *Domit.* 21. Adrien a dit la même chose : Gallic. *Cassius*, 2. — (7) Eutr., *Brev.* VII, 15, Suet., *Domit.* 17. — (8) Suet., *Domit.* 23. — (9) *Ibid.* — (10) *Ibid.* — (11) Vict., *Epit.* 12. — (12) *Ibid.* — (13) Voy. le *Dialogue d'Adrien et Titus.* — (14) Millot, *Hist. anc.* sous l'année 138. — (15) Lampr., *Comm.* 4. — (16) Lampr., *Comm.* 17 ; Hérodien, liv. I, à la fin. — (17) Lampr., *Comm.* 18. — (18) Spart., *Did.* 4. Hérodien, liv. II. — (19) Millot, *Hist. anc.* — (20) Spart., *Sever.* 6. — (21) Spart., *Sev.* 7, 8. ; Hérodien, liv. II.

licencia tous les prétoriens pour n'avoir pas empêché ce meurtre, et fit mettre Commode au rang des dieux (1). C'était déclarer assez haut qu'il ne voulait pas plus des flétrissures infligées par le Sénat que des révoltes à main armée des prétoriens. Sa conduite ne se démentit pas un seul instant; et il conserva jusqu'à sa mort, avec un pouvoir non contesté, un empire tranquille et florissant, et un peuple heureux sous des lois vigoureusement exécutées. Il n'avait pas ménagé les sénateurs; il en avait fait périr un grand nombre, quand il avait vu qu'ils prenaient part à toutes les guerres civiles, et avait ainsi reçu d'eux le nom, tantôt de *Marius*, tantôt de *Sylla carthaginois* (2) : toujours les avait-il réduits à se tenir tranquilles.

Résumons-nous maintenant, ô Tacite, et nous arriverons à des idées fort éloignées de celles que nos professeurs d'histoire, sur votre parole et celle de beaucoup d'historiens, nous donnent de tous les empereurs depuis Auguste.

Pour moi, je crois reconnaître parmi eux, en laissant de côté ceux qui, comme Caligula, Claude et Caracalla, ont été en proie à une monomanie furieuse ou imbécile (3), et d'autres comme Galba, Othon, Vitellius, Pertinax, Didius Julianus, dont le règne a été trop court et trop précaire pour prendre une physionomie bien déterminée, deux systèmes de gouvernement très-différents. Les uns, ce sont Auguste, Tibère, Néron, Domitien, Adrien, Commode et Septime-Sévère, ont tenu d'une main ferme le timon des affaires : ils ont tous été peints comme des tyrans, ou peu s'en faut. Les autres, Titus, Nerva, Antonin et Marc-Aurèle, ont laissé les sénateurs maîtres absolus de l'empire; et quoique leurs règnes soient vides et dénués de grandes actions, on en a fait des modèles et le type des excellents rois. Je n'en juge pas ainsi; je crois que c'étaient des souverains très-médiocres, et mes hommes sont, je l'avoue, dans la première liste. Non pas que je les mette tous sur le même rang; mais je vois là des talents du premier ordre, tandis que vos modèles me semblent tous des pères Cassandre.

TACITE. Comment, des pères Cassandre! Un Titus, nommé d'un consentement unanime *les délices du genre humain!* Un Antonin, dont un de vos écrivains a dit qu'Adrien en l'adoptant semblait avoir réparé ses fautes et rétabli sa gloire effacée (4)! Un Marc-Aurèle qu'on ne croyait pas pouvoir jamais trop louer, et qui a inspiré à votre Montesquieu ces lignes touchantes : « On sent en soi-

(1) Æl. Lampr., *Comm.* 17. Vict., *de Cæs.* 20. Spart. *Sev.* 11. — (2) Spart., *Niger* 6. — (3) Il y a dans Voltaire un jugement qui me semble bien juste, à la fin de son *Dialogue d'un intendant des menus avec l'abbé Grizel.* « Les gens qui sont maîtres chez eux ne sont jamais persécuteurs. Voilà pourquoi un roi qui n'est point contredit est toujours un bon roi. Il n'y a de méchants que les petits qui cherchent à être les maîtres. » Au reste, Condorcet, à la fin de sa *Vie de Voltaire*, exprime en ces termes le jugement de ce grand homme sur la question qui nous occupe. « Voltaire a été accusé d'aimer trop le gouvernement d'un seul..... Il est vrai qu'il haïssait davantage le despotisme aristocratique qui joint l'austérité à l'hypocrisie et une tyrannie plus dure à une morale plus perverse. Il est vrai qu'il n'a jamais été la dupe des corps de magistrature, des nobles suédois et polonais, qui appelaient *liberté* le joug sous lequel ils voulaient écraser le peuple, etc. »
(4) Bossuet, *Disc. sur l'hist. univ.*, 1re partie, § 10.

même un plaisir secret lorsqu'on parle de cet empereur ; on ne peut lire sa vie sans une espèce d'attendrissement : tel est l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de soi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes (1). »

LÉVESQUE. Oh ! de grâce, épargnez-vous la citation de tant d'autorités ; j'aime mieux pour ma part une seule raison solide. D'ailleurs, tous ces auteurs ont juré sur votre parole ou sur celle des écrivains romains dévoués au Sénat et aux patriciens. Enfin, ce ne sont là que de vains mots. Attachons-nous aux faits. Voyons ce qu'on doit à votre Marc-Aurèle, puisque vous le croyez si élevé au-dessus de tous nos éloges. Il avait associé à l'empire Lucius Vérus, fils de ce Lucius qu'Adrien avait adopté. Ce Lucius Vérus, quoiqu'il fût un indigne débauché, n'était pourtant pas tellement aveugle, qu'il ne vît fort bien, au moins quand il n'était pas ivre, ce qui se tramait contre l'empereur ou contre lui. Il avait appris qu'Avidius Cassius, à la tête des légions de Syrie, sur lesquelles il exerçait un pouvoir despotique, songeait à secouer toute obéissance aux empereurs. Il écrit à Marc-Aurèle : « Avidius Cassius, autant que j'en puis juger par moi-même, voudrait s'emparer de l'empire. Son ambition avait déjà éclaté sous mon aïeul, votre père ; je vous engage à le faire surveiller. Tout ce que nous faisons lui déplaît ; il augmente beaucoup et son crédit et ses ressources ; il tourne en ridicule notre goût pour les lettres, me traite d'extravagant et de débauché, et vous appelle vous-même une vieille entichée de rêveries philosophiques. Voyez ce que vous avez à faire. Je n'ai pour moi aucune haine contre cet homme ; mais prenez garde qu'il n'y ait du danger pour vous ou pour vos enfants à laisser à la tête des troupes un homme si ambitieux et si remuant (2). » Vous m'avouerez qu'on ne peut rien lire de plus sensé ; et vous pensez que le chef de l'empire ainsi prévenu va prendre les précautions nécessaires : point du tout. Endormi dans le calme stoïcien dont il faisait profession, il répond à Vérus : « J'ai lu votre lettre : elle est plutôt d'un homme inquiet que d'un empereur ; elle ne convient ni à nous, ni aux circonstances. Car si les dieux destinent l'empire à Cassius, quoi que nous fassions, nous ne pourrons nous défaire de lui ; et si au contraire il ne doit point régner, sans que notre cruauté s'en mêle, il tombera de lui-même, entraîné par sa destinée (3). » Sur ce beau raisonnement il laisse éclater la conjuration ; Cassius se fait proclamer empereur d'Orient (4). Cette entreprise n'eut pas de succès, parce qu'il fut assassiné : le sang n'avait pas moins coulé et la tranquillité de l'empire avait été compromise, parce que votre héros aimait mieux aller dans les écoles, assister aux discussions des sophistes, que de s'occuper sérieusement de ses fonctions de souverain.

Et remarquez bien, je vous prie, que ce ne sont pas là de ma part de vaines hypothèses ; tout ce que j'exprime ici était dit, du vivant même de Marc-Aurèle, par l'homme le plus capable d'apprécier les défauts de son gouvernement, par ce Cassius qui conspirait contre lui. Un historien latin nous a conservé, en

(1) *Grand. et décad.*, ch. 16. — (2) Gallic., *Cassius*, I. — (3) *Ibid.* 2. — (4) *Ibid.* 7.

la condamnant (1) quant à lui, une lettre de ce général qui me paraît un modèle de politique et de bon sens : « Marc-Aurèle, dit-il, est sans doute un excellent homme ; mais tandis qu'il ne pense qu'à faire louer sa clémence, il laisse vivre des gens dont lui-même condamne la vie.... Il fait de la philosophie, il disserte sur la clémence, sur l'âme, sur le juste et sur l'honnête, et n'a pas une seule pensée pour la république.... Quant à ces infâmes présidents des provinces, ils s'imaginent tous que leurs gouvernements leur ont été donnés par le Sénat et par Antonin pour s'enrichir et vivre dans les délices. Vous savez ce que l'on dit du préfet du prétoire de notre philosophe : trois jours avant d'être préfet, c'était un misérable mendiant ; et tout à coup le voilà dans l'opulence. D'où, je vous prie, cela lui est-il venu, si ce n'est des entrailles de la république et des dépouilles des provinces (2)? »

Vous voyez donc, ô Tacite, qu'avec un empereur dont les vertus consistaient peut-être dans une insouciance universelle, dont tout le talent était de laisser faire, et qui, dans sa propre famille, poussa cet abandon à l'excès le plus incroyable et le plus honteux, l'empire romain était une vaste proie, toujours saignante, sous le bec et la griffe des vautours. Ces vautours étaient vos grands seigneurs. Etonnez-vous maintenant qu'ils aient beaucoup vanté le souverain qui les laissait se gorger ainsi de la substance des peuples!

Tacite. Mais Trajan! mais Vespasien!

Lévesque. J'allais y arriver. Trajan a été fort longtemps absent de Rome ; et comme je le disais, il ne serait pas difficile peut-être de soutenir qu'il se livrait par système à son goût pour les armes, afin de n'être que le moins possible en contact avec le Sénat. Quant à Vespasien, tout le monde sait combien il tarda avant d'entrer dans Rome, et s'il n'est pas absolument regardé comme un tyran, on lui a du moins reproché une sévérité d'humeur qui ne convenait guère en effet à votre patriciat. Dans tous les cas, on lui a préféré de beaucoup son fils Titus, si loin de lui sous tous les rapports, et dont le règne ne présente pas une seule action vraiment glorieuse à sa patrie (3).

J'ai donc raison de dire que la réputation des empereurs leur a été faite, non d'après leur mérite ou leurs talents réels, mais selon qu'ils ont plus moins gagné, par les concessions les plus lâches et les plus honteuses, la faveur de la caste patricienne ; et que vous, Tacite, vous vous êtes fait, non pas sans doute de propos délibéré, au moins par une confiance mal placée, l'écho de ces jugements que doit casser un jour la postérité mieux éclairée.

Tacite. Laissons donc vider le débat aux érudits futurs. Pour nous, enfonçons-nous sous ces bosquets, où nous ne manquerons pas d'autres questions à discuter.

B. Jullien,
Membre de la 3e classe de l'Institut Historique.

(1) Gallic., *Cass*, 14, à la fin. — (2) *Ibid.* 14 — (3) *Dialogue de Titus et Adrien.*

DES FUNÉRAILLES CHEZ LES PEUPLES DE L'ANTIQUITE.

DES FUNÉRAILLES CHEZ LES ROMAINS. (*Suite.*)

Aux joueurs de flûte succédaient les histrions, les danseurs, les bateleurs, qui, par leur mise grotesque, leurs gestes et leurs contorsions, s'efforçaient d'égayer cette triste cérémonie. Ces figures ridicules devaient avoir assurément une origine sérieuse et qui se rattachait peut-être aux initiations antiques. Nous les retrouvons partout dans les cérémonies les plus graves du culte, tantôt masquées, tantôt déguisées seulement. Leur danse même est consacrée par la religion. Chez nous, dont les mœurs ont été généralement modifiées par le christianisme, les masques survivent encore dans la célébration de la fête du bœuf Apis, à l'époque du carnaval. A Paris, dans ces joûtes que font les marins sur l'eau, dans le cortége qui traverse gravement notre cité, des tambours et des musiciens en tête, nous voyons encore des personnages grotesques qui forment un contraste frappant et qui nous rappellent l'antiquité. A Rome, de nos jours, des congrégations de pénitents masqués suivent les convois. Le cérémonial du paganisme a survécu à ses croyances.

Les porteurs de présents marchaient après ces danseurs. Les amis du défunt et sa famille s'efforçaient de lui prouver leur attachement en lui prodiguant après sa mort ce qu'ils lui avaient peut-être refusé pendant sa vie. Ils jetaient dans le bûcher de l'or, de la soie, des parfums ; et dom Martin, dans son histoire de la religion des Gaulois, dit que ces derniers jetaient tout ce qui pouvait occuper et distraire ses moments de loisir dans l'autre monde, coutume qu'ils tenaient probablement des Romains, leurs dominateurs.

Lorsque le décédé avait occupé des charges publiques, les insignes de ses dignités suivaient ou précédaient les porteurs de présents, comme on peut le voir dans un bas-relief publié par Casalius. Dans cette sculpture, quatre hommes portent sur une lectique les signes des emplois exercés pendant la vie du défunt. Ces ornements étaient ordinairement la prétexte et les faisceaux, lorsqu'il avait été consul ; la toge de pourpre, s'il avait été censeur ; et les couronnes, s'il avait reçu les honneurs du triomphe, et le symbole des villes qu'il avait soumises, s'il avait été empereur.

Des hommes portaient ensuite au haut de perches, *perticæ*, ou de piques, *hastæ*, les images en cire des ancêtres, si le mort appartenait à une famille illustre (Casalius, *de Funeribus Rom.* Car. Sigonius *de Antiq. Jur.*, c. 20). Lorsque au contraire la famille était nouvelle, c'est-à-dire lorsque le défunt était le premier personnage illustre de sa maison, on se contentait de porter ses images propres à la place de celles de ses ancêtres. Les auteurs qui ont écrit sur les funérailles des Romains ont discuté la question de savoir si ces

simulacres étaient portés au sommet des perches ou des piques, ou dans des lectiques, ou encore sur des chars. Les textes qui font naître cette diversité d'opinions pourraient s'accorder en reconnaissant qu'il n'y avait rien de fixe; le luxe devait donc être la seule règle à cet égard. Il nous importe peu d'ailleurs que ce soit l'une plutôt que l'autre de ces manières. Il nous suffit de savoir que les Romains faisaient suivre les morts illustres de leurs simulacres. Les textes à ce sujet sont précis. Voici ce que dit sur ce sujet un passage d'Horace : *Funus atque imagines ducunt triumphales*. Porphyrius : *In funere nobilissimis quibusque solebant præferri imagines majorum, quod observari videmus in funeribus principum*. Cicéron dit encore (*Orat.*, lib. II) : *Brute, quid sedes? Quid illam anum patri nunciare vis tuo? Quid illis omnibus, quarum imagines duci vides? Quid majoribus tuis?* Et encore Valerius Maximus (l. VIII, c. 15) : *Africanus imaginem in cella Jovis opt. max. positam habet : quæ quotiescunque funus aliquod corneliæ genti celebrandum est, inde petitur.* Tacite rapporte (*Annal.*, lib. III) que vingt images des plus nobles familles précédèrent le convoi de Junia. A ces témoignages multipliés nous ajouterons quelques passages où il est question des chars porte-simulacres, et qui semblent avoir été la cause des disputes entre les savants des derniers siècles. Polybe (lib. IV, c. 9), après avoir décrit les cérémonies que nous aurons lieu de faire connaître, s'exprime en ces termes : « Quand quelque autre de la même « famille meurt, on porte les images des ancêtres aux funérailles, et pour les « rendre semblables, même pour la taille, à ceux qu'elles représentent, on « ajoute au buste le reste du corps. On les revêt aussi d'habits. Si le mort a « été consul ou préteur, on pare la statue d'une *prétexte;* s'il a été censeur, « d'une robe de pourpre; s'il a eu l'honneur du triomphe ou fait quelque au- « tre chose d'éclat, d'une étoffe d'or. On les porte sur des chars précédés de « faisceaux, de haches et des autres marques des dignités dont ils ont été re- « vêtus pendant leur vie. Quand on est arrivé à la tribune aux harangues, tous « se placent sur des siéges d'ivoire, ce qui forme le spectacle le plus agréable « du monde pour un jeune homme qui aurait quelque passion pour la gloire « et pour la vertu. Car qui est-ce qui, voyant les honneurs que l'on rend à « la vertu de ces grands hommes, vivants encore, et respirants, en quelque « sorte, dans leurs statues, ne se sentira pas enflammé du désir de les imiter? »

Ces simulacres étaient religieusement conservés dans l'atrium des maisons. Dans les premiers temps on avait gardé les cadavres mêmes des morts. Plus tard on s'était débarrassé de ces hôtes incommodes. On les avait remplacés par les simulacres dont nous venons de parler. On leur donnait le nom de bustes, c'est-à-dire chose brûlée, par allusion à la coutume de brûler les corps. Ils étaient ce que les Romains appelaient les Lares, dieux domestiques que visitait, chaque nuit, le chef de la famille.

Après les porteurs de présents et d'insignes, venaient les parents mâles du défunt, vêtus de noir ou de blanc en signe de deuil. Les fils avaient la tête

.oilée. Puis la lectique mortuaire, portée, comme nous l'avons dit, par des sénateurs, par des personnages illustres, des parents, des amis, des affranchis, ou par des gens du peuple, comme aux funérailles de Paul Émile (Plutarch.), suivant les circonstances et la qualité de celui à qui on rendait les derniers devoirs. Dans les funérailles des gens ordinaires, c'étaient les vespillons qui remplissaient cet office. A la place des agents des libitinaires, on mettait des sandapilaires; mais cela n'avait lieu que lorsque le mort appartenait à une classe infiniment obscure, et par conséquent très-pauvre. On les appelait encore *barginnæ*, et, sous ce nom, leur lenteur est devenue proverbiale; nous en avons fait *barginer*, qui se disait autrefois d'une action lente et paresseuse. Les *vesperones*, *vespillones*, *sandapilaires*, *barginnæ* forment la classe que l'on retrouve, sous Constantin, désignée par le nom de *lecticarii*, ou porte-litières.

Les femmes de la famille marchaient derrière, la tête nue, les cheveux épars, les pieds nus, et vêtues ordinairement de blanc. Les jeunes filles n'étaient pas exemptes de cette démonstration pieuse (Plutarch., *Quæst. rom.*; Publ. Vict., lib. III; Varr., *Lect.*, cap. XII); leur douleur éclatait en cris et en gémissements; elles se déchiraient les bras, la poitrine. Si nous en croyons la loi des Douze-Tables, elles s'arrachaient aussi le visage (Libanius, *de Loquacitate mulieris;* Propert., lib. II, *ad Cynthiam;* Juvenal, satyr. III, Arnobius, *ad Gent.*; Artemidor., lib. I, c. 43, *de Mammis; Servius in Æneid.*, III et XII, Quintil., *Declam.*, x).

On doit, sans doute, placer ensuite les affranchis du mort. Ils marchaient la tête couverte, en signe de leur condition libre. Ces affranchis appartenaient à la catégorie des *servi manumissi* ou *pilati*.

Nous mettrons ici les animaux domestiques que le défunt avait le plus aimés. Les Romains avaient l'habitude de les jeter dans le bûcher, afin qu'ils suivissent leur maître dans l'autre monde; sacrifice inhumain, que nous verrons plus loin devenir encore plus barbare.

La qualité du mort, sa puissance, sa fortune ou celle de ses héritiers accroissaient ou diminuaient le nombre des amis ou des clients qui formaient le reste du cortége. Lorsqu'il avait rendu des services à l'État, on le portait à la tribune aux harangues, dans le Forum, comme nous l'avons dit plus haut sur un passage de Polybe. Là on prononçait son éloge, celui de ses ancêtres. Ces discours, ainsi qu'on le doit bien penser, roulaient sur les vertus du défunt; ils n'étaient que le pâle reflet de ce que faisaient les Égyptiens avant d'accorder les honneurs de la sépulture.

Après cette cérémonie, on se rendait à l'ustrinum, nom que les archéologues modernes ont donné au lieu où l'on brûlait les cadavres. Montfaucon, à cet égard, remarque que les conjectures des modernes sur l'ustrinum ont besoin de confirmation. Ce mot, qui se lit sur plusieurs inscriptions, est dérivé du verbe *urere*, brûler. Un édit de Claude, cité par Dion Cassius (lib. 48),

prescrivait la distance de deux mille pas de la ville de Rome pour les tombes, et par conséquent pour le lieu contenant le bûcher des personnes ordinaires. Les gens illustres pouvaient être brûlés et enterrés dans le Champ-de-Mars (*Campus Martius*).

Le bûcher (*bustum*) était construit principalement en bois d'if, de laryx, de pin, de frêne et d'autres bois résineux. On y ajoutait quelquefois du papyrus. On l'environnait de cyprès. Il était ordinairement de forme carrée ; ce ne fut que par exception que celui de Pertinax fut de forme triangulaire (Dion Cassius). On plaçait le corps sur cet amas de bois, on répandait dessus des parfums, tels que de l'encens, du cinnamome ; on lui donnait la potion myrrhine, breuvage inconnu, et qui a exercé les savants sans pour cela perdre de son obscurité. Ensuite on lui ouvrait les yeux, fermés au moment de la mort ; on lui rendait sa bague, ce qui semble prouver que si les parents la lui avaient ôtée d'abord, ce n'était que dans la crainte que les agents des libitinaires ne s'en emparassent. On lui mettait une pièce de monnaie dans la bouche, pour payer à Caron le passage de la barque infernale, usage qui se remarque chez beaucoup de peuples anciens. On l'embrassait, puis on mettait le feu et l'on priait les vents d'accélérer les flammes. Ces différents offices étaient remplis toujours par le parent le plus proche (Valer. Max., lib. IV, c. 6 ; Propert., lib. IV, eleg. 7). Ensuite on répandait du vin sur le bûcher lorsqu'il était en feu ; c'est de là que vient cette expression commune : *respersum vinum*, *le vin a été répandu*, qui se reproduit dans le proverbe, *le vin est tiré* (Plin., lib. XIV, c. 12).

Quelquefois des scènes tragiques augmentaient la tristesse de ces moments. Il arrivait que des mères, des épouses, des enfants, des affranchis ou des clients se donnaient la mort pour accompagner celui dont ils ne voulaient point se séparer. Tacite (lib. XVII) rapporte que des soldats se tuèrent près du bûcher d'Othon, faisant ainsi connaître à quel degré s'élevait leur attachement pour leur ancien empereur. Voici les paroles de Tacite : *Tulere corpus prætoriæ cohortes cum lachrymis et laudibus, vultus manusque ejus exosculantes ; quidam militum juxta rogum interficere se, non noxa neque ob metum, sed æmulatione decoris et charitate principis.*

Il est probable que, dans les temps les plus reculés dont l'histoire fasse mention, ces meurtres, volontaires ou non, se renouvelaient dans toutes les occasions analogues. Nous voyons encore à notre époque des femmes se brûler sur le corps de leur mari, et cet usage cruel toléré par des Européens. Ce fut sans doute pour le remplacer par un équivalent qu'à Rome on autorisa les jeux funèbres, le sang du gladiateur au lieu de celui des gens libres ; chez les Romains il fallait du sang.

La loi des Douze Tables, dans le but de mettre un frein au luxe, défendait l'emploi du bois poli ou taillé dans les bûchers. Le mot dont elle se sert, *ascia*, reproduit sur plusieurs monuments funéraires, a fait naître parmi les savants

des discussions très-profondes, mais qui n'ont rien appris. Montfaucon, qui n'aimait point à décider une question sans des preuves positives, s'en est tenu aux conjectures ; dom Martin, dans son histoire de la religion des Gaulois, n'a point imité cette réserve. Nous ne répéterons ni son opinion, ni les raisons dont il l'accompagne pour prouver ce qu'il avance ; nous ne ferons que proposer cette question, toujours avec la plus grande réserve. Les mots *sub ascia* ou *ad asciam*, que l'on voit dans quelques inscriptions, ne pourraient-ils pas vouloir dire que les héritiers ont obtenu, sans doute à prix d'argent, la faveur d'échapper aux prescriptions de la loi ? Le soin alors que les héritiers ont pris de les faire graver s'expliquerait par leur désir de tirer vanité de leur puissance ou de leur fortune : plus que tout autre peuple, les Romains paraissent avoir été sensibles à l'orgueil. S'il en était ainsi, dans les provinces où l'on remarque si fréquemment cette formule, les proconsuls, qui vendaient tout, auraient fait également commerce des articles de la loi et de leur non-observation. Cette explication nous paraît naturelle. Voici une inscription qui contient les mots en question :

D. M.
ET MEMORIÆ. ÆTERNÆ.
JANUSSI. JANUARII JUNIO.
RIS. QUI. VIXIT. ANNOS. VIII.
MENS VI DIES VIIII, JANUSSIUS,
JANUARIUS. GEDUS. PATER. ET.
LUCIOLA. LUCUSTÆ. MATER.
FILIO. DULCISSIMO. AD. ASCIAM
DEDICATUM POSUERUNT. (*Gudius.*)

Lorsque le cadavre était consumé, on répandait quelquefois du lait pour l'éteindre ; on cherchait avec soin les débris d'os, ce qui devenait très-difficile lorsque le corps n'avait point été renfermé dans un drap d'amiante ; on les mettait dans une urne, en répandant dessus des parfums. Les mots *cum lachrymis*, lus sur une grande quantité d'ossuaires, ont fait croire que les anciens les arrosaient de larmes (1). Ces mots expriment probablement les regrets et les larmes causés par la perte d'un parent ou d'un ami. On ajoutait quelquefois des parfums que l'on renfermait dans des coffres enrichis de lames d'or ou d'ivoire (*Acad. celt. mem.*, t. VI, p. 67). Cette opinion a été adoptée dans ces derniers temps par MM. Grivaud de la Vincelle, Al. Lenoir et Éloi Johanneau. Al. Lenoir, pour prouver que les vases lacrymatoires ont servi à cet usage, contrairement à l'avis de Schœfflin, Bonada, Pacciandi et de Passeri, cite un bas-relief reproduit dans le huitième numéro des *Mém. de l'Acad. celt.*, p. 340, et en fait la description (2) d'après celle donnée par M. Grivaud (3), et que nous nous empressons de reproduire textuellement.

(1) Et que les *præficæ* étaient chargées de cet office. — (2) *Acad. celt. mem.*, t. V, p. 96. — (3) *Ibid.*, t. IV, p. 178.

« Ce bas-relief représente les derniers devoirs rendus à la jeune *Emma Lucia*, fille de *Marcia Lucia*, qui vécut dix-sept ans cinq mois, comme nous l'apprend une inscription, aux côtés de laquelle on voit les deux initiales D. M., aux dieux mânes.

D. M. EMMÆ. LVCIÆ. M. LVCIÆ, F. VIX.
ANN. XVII. M. V.

« Cette inscription est renfermée dans une espèce de cartouche employé très-communément dans les monuments des Romains. Le célèbre hypogée de la vigne Corsini, publié en 1699 par Bartoli, nous en fournit un exemple..... Le cortége funéraire que je décris est composé de douze personnages, chacun desquels remplit une fonction particulière dans la cérémonie qu'on a voulu représenter. Une femme paraît plongée dans la plus vive affliction : c'est sans doute la mère de la jeune fille défunte (j'observe que cette femme est la seule, dans cette composition, qui n'ait pas les pieds nus). La première *præfica* ou pleureuse la soutient, la console, et cherche à lui dérober la vue de ce qui se passe autour d'elle. Une jeune fille commence à creuser l'espace de terrain acheté par la famille, et dont les limites ont été tracées peut-être par la figure voisine, qui porte sur l'épaule une espèce de hoyau, et dont l'attention paraît se fixer sur le travail de la jeune fille. Deux parentes de la défunte viennent ensuite ; l'une d'elles porte l'urne qui renferme ses cendres et les arrose de ses larmes : ces deux femmes ont, ainsi que la *præfica*, et celle que je suppose être la mère de la jeune *Lucia*, un costume particulier, et qui semble appartenir ici aux personnes qui conduisent le deuil ; il consiste en une espèce de manteau ou scapulaire, terminé par un capuchon qui leur enveloppe la tête. Quatre jeunes filles ferment la marche, et sont chargées de l'eau lustrale et des parfums ; à l'autre extrémité, et à l'écart, deux autres jeunes filles sont assises ; l'une d'elles a été presque entièrement détruite. Ces deux personnages sont importants relativement à la question qui s'est élevée sur les lacrymatoires. Celle de ces pleureuses que le temps a épargnée a les cheveux épars, *capillus nudus*, *pes*, etc. (Terent., *Phorm*., acte I, scène 1), et tient sous ses pieds, pour y recevoir ses larmes, deux petites fioles dont la forme est exactement celle des vases auxquels on a généralement attribué cet usage. On peut juger par ce que l'on voit encore de l'autre femme qu'elle remplissait la même fonction que sa compagne. A leurs pieds est un vase *simpulus*, destiné à conserver les larmes recueillis dans les lacrymatoires, pour en arroser les cendres de la défunte, avant que de les confier à la terre (1). On voit encore près de la fosse une lampe et le petit coffre aux parfums que l'on plaçait ordinairement dans les tombeaux. »

Avant de terminer ce chapitre, nous croyons devoir dire quelques mots sur ces urnes lacrymatoires, quel qu'en ait été, du reste, l'usage réel.

(1) Ergo lacrymæ de vase in vas elutriabantur donec sufficerent ad integrum explendum funus. Barufaldi, *De præficis*, p. 68.

Elles étaient ordinairement de la hauteur de 5 à 6 pouces, à long col, arrondies par le bas, ou pointues, de manière qu'elles ne pussent se tenir droites. Ces fioles étaient le plus souvent de verre de couleur verte ou de terre, cannelées ou ornées de bas-reliefs ou de dessins. Elles étaient, dit Montfaucon, implantées dans les cendres pour qu'elles pussent se tenir debout. Avant d'arriver au lieu de sépulture, les préfices paraissent avoir été chargées de les porter (*Mémoires de l'Acad. celtiq.*, t. VI, p. 56).

La suite au prochain numéro.

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. L'ABBÉ AUGER

A M. LE BARON TAYLOR, PRÉSIDENT DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

Gênes, le 2 octobre 1846.

Monsieur le baron,

Vous m'avez donné une lettre pour M. le président du Congrès, et vous m'en avez adressé une qui m'a servi de titre d'admission; j'ai donc pris part aux exercices du Congrès, dont la clôture est faite maintenant. Bien que je ne fusse pas précisément un des députés de l'Institut Historique, je crois qu'il vous sera agréable que je vous rende compte de ce qui s'est passé, et j'ai même déjà mandé à M. l'administrateur que je prenais des notes à cette fin.

Mais ces notes écrites et les autres observations recueillies donneraient matière à tout un volume, et ce serait une folie de vouloir comprimer dans une lettre ce vaste et multiple mouvement dont j'ai été le témoin et un peu l'acteur. Vous me permettrez, en conséquence, de me borner aujourd'hui à un aperçu général, qui, d'ailleurs, sera une espèce d'introduction au mémoire que je me propose de présenter à l'Institut Historique.

Notre seul représentant officiel au congrès, M. César Cantù, si digne par son talent et sa renommée de remplir cette honorable mission, est venu, le lendemain de mon arrivée, m'annoncer qu'il s'était fait un devoir d'écrire à M. l'administrateur, et de lui donner sur l'ouverture du Congrès les détails qui lui semblaient les plus propres à intéresser nos collègues de l'Institut; je regrette de n'avoir pu lire sa lettre, pour y prendre mon point de départ. Je ne pense pourtant pas m'exposer à aucune répétition.

Les séances des neuf sections ont été tenues avec une exactitude fort remarquable, et dès le troisième jour, le *Diario* des travaux de la veille montrait avec quelle ardeur les divers concurrents s'étaient lancés dans la carrière. Mais une remarque assez piquante, c'est que toutes les sections semblent avoir

oublié, dès le premier moment, le programme publié il y a quelques mois par le secrétaire général, M. le marquis Pallavicino, programme rédigé d'après les prescriptions des Congrès précédents. Et une preuve non moins singulière de ce complet oubli, c'est que ledit programme a été distribué aux membres du Congrès de Gênes le lendemain de la clôture.

Je ne prétends pas conclure de là que les questions abordées et discutées dans les séances aient été dépourvues d'intérêt ou d'à-propos. Mais on ne peut disconvenir que plusieurs d'entre elles ont été, faute d'être préparées, traitées fort superficiellement, et que d'autres l'ont paru fort longuement. Notre Institut fera très-bien de maintenir, à ce sujet, sa règle et ses usages.

Le choix des présidents et des bureaux a donné lieu à des observations diverses. La section de zoologie surtout, qui s'occupe de l'anatomie comparée, a semblé vouloir revenir sur une détermination qu'elle paraissait avoir prise. Jusqu'ici elle avait choisi pour président le prince de Canino, Charles Bonaparte. Cette année, elle a élu M. Alessandrini, professeur à Bologne. On a cru voir dans ce changement un procédé peu agréable pour le prince. Mais c'est, je crois, le prince lui-même qui en est cause.

Le jour de l'ouverture, il a rendu compte de son entrevue avec le pape Pie IX, dont il a exposé la sympathie pour le Congrès ; et, en preuve, il a cité l'empressement avec lequel il avait permis aux savants de ses Etats de venir cette année. Alors les applaudissements ont retenti, ont redoublé, et les *scienziati* romains sont devenus partout l'objet des préférences, quand leurs titres le permettaient.

Or, M. Alessandrini est, dit-on, le plus habile professeur d'anatomie comparée qu'il y ait dans toute l'Italie, et sa figure vénérable et modeste indique assez l'homme studieux, calme, pénétrant, observateur, complétement capable de présider, de juger, de prononcer. Le prince Bonaparte, nommé secrétaire, a, de son côté, montré son zèle et son aptitude pour les sciences zoologiques, et l'activité avec laquelle il correspond dans tout l'univers pour acquérir toujours et perfectionner.

Il m'a donné plusieurs exemplaires de son allocution à la séance d'ouverture. J'en destine un à l'Institut Historique.

M. le marquis de Brignole-Sale, président général, m'a, de son côté, annoncé qu'aussitôt que son discours d'ouverture serait imprimé, il en enverrait à notre Institut un exemplaire, auquel il en joindrait un pour moi. Si M. l'administrateur reçoit les deux, je le prie de mettre de côté le mien jusqu'à mon arrivée, qui n'aura pas lieu avant la fin du mois.

Avant de quitter le chapitre des présidents, je dois vous parler un peu de celui qui a eu le plus de succès et qui semblait devoir en obtenir le moins, M. l'abbé Raphaël Lambruschini, dont le nom rappelle le terrible ministre d'Etat de Rome, et qui, je crois, est son neveu. Il habite Florence, et là, dans ses vastes domaines, il s'occupe exclusivement d'agronomie. Son nom, d'ailleurs, et son

origine appartiennent à Gênes, et il a été nommé président tout d'abord pour la section d'agronomie et de technologie. On a traité là des matières qui intéressent tout le monde, depuis le meilleur moyen d'organiser une charrue, ce qui mène au pain à bon marché, jusqu'à l'art de moraliser les forçats, ce qui nous délivrerait des voleurs. Dans certains jours, la vaste enceinte de cette immense salle était trop petite. Les dames s'y pressaient, et de nombreuses chaises leur étaient habituellement réservées. Par le fait, on a dit d'excellentes et touchantes paroles, surtout notre abbé Fissiaux, de Marseille. M. Lambruschini, à la dernière séance, a résumé, dans un discours écrit, assez long et fort bien raisonné, les principales discussions. Il a développé des vues sages et philanthropiques qui ont attiré de nombreux applaudissements. L'impression a été demandée par acclamation, et l'imprimeur a dû y trouver son compte; car, dès le lendemain, toute la ville s'en arrachait les exemplaires.

La section d'archéologie, à laquelle M. Cantù et moi appartenions, et qui, sous beaucoup de rapports, représente notre Institut, ne date, dans les congrès italiens, que de l'année dernière. Mais son importance lui a déjà valu de nombreux auditeurs et une vraie popularité. Plusieurs questions particulières ont été abordées et traitées avec érudition, sagacité et succès. M. Cantù a souvent mêlé ses observations à celles du savant professeur Orioli, du général La Marmora, du vice-président Cibrario. Mais c'est dans la question des chemins de fer que M. Cantù a prouvé jusqu'à quel point il a étudié non-seulement l'histoire, mais encore la topographie italienne. Vous demanderez peut-être à propos d'archéologie : Où les chemins de fer vont-ils se nicher? Voici l'explication. La géographie est adjointe à l'archéologie, et, en sa qualité de science descriptive de la superficie du globe, elle s'attribue le droit de discuter la direction des lignes destinées à former le réseau qui doit relier les diverses contrées italiennes. Cette discussion ayant été annoncée d'avance, la salle de nos séances a été envahie longtemps avant l'heure; on a fini par ne pouvoir plus entrer; les orateurs étaient obligés d'élever la voix comme en plein Forum, et si le président n'eût pas remarqué que le moment de lever la séance était passé depuis une demi-heure, on aurait pu rester jusqu'au soir. Le lendemain, on a voulu reprendre; mais le président a déclaré la discussion close, et l'auditoire s'est dispersé fort peu content. Cependant les partisans des divers systèmes ne se le sont pas tenu pour dit, et les discussions ont repris le soir au *Casino;* et, deux jours après, une commission permanente a été établie pour étudier la question, ayant pour président M. le prince de Canino, pour secrétaire M. César Cantù.

Plusieurs autres commissions permanentes ont été officiellement formées dans le cours du Congrès, l'une pour obtenir l'uniformité des poids et mesures, et du code pharmaceutique dans toute l'Italie; une autre pour étudier la pellagre et tout ce qui se rattache à la lèpre; une troisième pour préparer les matériaux d'un cours de physique en harmonie avec l'état actuel de la science,

etc. Chacune de ces commissions a des membres dans les diverses contrées de la Péninsule, lesquels correspondront entre eux d'ici au prochain Congrès de Venise.

Dans le cours du Congrès présent, on a, suivant l'usage, nommé le président général de ce futur congrès. Les membres italiens seulement sont admis à cette réunion, et la majorité des suffrages s'est portée sur M. le comte Giovanelli, patrice vénitien.

Une autre réunion semblable avait eu lieu quelques jours auparavant, pour déterminer le lieu du Congrès de 1848. C'est Bologne qui a été désignée. On savait que le pape était disposé à recevoir le Congrès, et qu'il avait indiqué Bologne plutôt que Rome, parce que dans la première ville les sciences physiques et naturelles ont des établissements beaucoup plus complets qu'à Rome, qui est le centre des sciences philosophiques, théologiques, politiques, etc. Vous dire que certaines considérations d'un autre genre n'ont pas influé sur la décision, je ne l'oserais pas. Les conjectures ne sont point de mon domaine présent.

Ce qui n'est pas conjectural, c'est le succès prodigieux qu'à la séance de clôture a obtenu le rapport du secrétaire général, M. le marquis Pallavicino. Si je pouvais vous le redire ici, vous n'auriez pas besoin de ma lettre; car son résumé a tout abordé, et, vous le pensez, bien mieux que je ne puis le faire. Il a rendu justice à chacun, et, par conséquent, il a donné lieu d'applaudir les personnages que leurs talents ou leurs services signalaient aux suffrages publics. Ceux qui ont obtenu les plus bruyantes et les plus unanimes marques de sympathie sont le souverain pontife et M. le marquis Pareto. M. le marquis Laurent Pareto est Génois; c'est un savant très-distingué, surtout en géologie; un citoyen fort honoré à cause de ses bonnes œuvres et de la noble simplicité de ses mœurs. L'année dernière, à Naples, une très-imposante minorité l'avait porté pour la présidence générale de cette année. On a voulu lui prouver encore une fois à quel point il est estimé.

Le rapport du secrétaire général a été suivi des résumés particuliers, présentés par les secrétaires des diverses sections; ce qui a fait un peu languir la séance, M. le prince de Canino ayant à peu près seul obtenu des applaudissements pour son travail,

La séance a été terminée par une allocution, parfaitement digne, de M. le président général, le marquis de Brignole, qui a su tout à la fois être savant et homme du monde, et qui, ayant touché tous les sentiments généreux, a plusieurs fois été interrompu par des acclamations universelles, surtout quand il a conclu en appelant de tous ses vœux l'union de la science et de l'amour de la patrie,

La France s'était encore fait entendre dans cette solennelle réunion, au milieu de cette magnifique salle du palais ducal, en présence de toutes les illustrations et des plus notables beautés italiennes (car l'estrade était ornée

d'un double et triple rang de dames génoises et voyageuses). **M. Jullien** (de Paris) avait demandé la parole et lu en français un petit discours en l'honneur des institutions de bienfaisance qui se multiplient en Italie, et auxquelles les dames prêtent leur utile et gracieux concours.

Au total, la langue française a usé, pendant le Congrès, de ses droits, presque incontestés, de langue universelle. La géologie a, depuis longtemps, été forcée d'adopter ses nomenclatures, et ne peut souvent les expliquer qu'en employant ses expressions. MM. Coquand, Michelin et l'abbé Chamousset n'en ont pas employé d'autres. Notre illustre fondateur de Congrès, M. le comte de Caumont, a aussi obtenu de nombreux suffrages, en exposant ses vues sur les avantages d'une statistique archéologique à rédiger pour l'Italie, comme on le fait maintenant pour les départements de toute la France. Malheureusement, aucune mesure n'a été proposée ni arrêtée pour arriver à ce résultat. M. de Beaulieu a lu aussi un mémoire en français, où il a donné des preuves de la multitude de ses recherches sur la partie orientale de la France.

Vous désirez peut-être savoir si moi-même j'ai apporté quelque tribut à cette masse de recherches scientifiques. Ayant obtenu la parole sur le mémoire de M. de Beaulieu, j'ai développé quelques considérations en faveur de la gloire des armes françaises et de la civilisation par la loi chrétienne, considérations qui ont obtenu les applaudissements de l'auditoire. Dans la séance suivante, on a lu une note écrite, adressée par moi au président, sur une collection immense d'archives historiques que j'ai visitées près de Genève, au château de Viry, et qui n'est pas connue. Cette communication m'a valu des remercîments au nom du Congrès. Quant au discours projeté *sur la nécessité des études archéologiques pour le perfectionnement des sciences physiques et naturelles*, il ne m'a pas été difficile de juger, dès les premières séances, que le mouvement des esprits, au milieu de discussions spéciales plus ou moins piquantes, ne laisserait à ma dissertation que les honneurs d'un lieu commun, et qu'on ne serait nullement disposé à profiter des avis qui seraient mêlés aux principes et aux faits.

Au reste, dans cette foule immense de savants, plus ou moins instruits, plus ou moins studieux, qui ont obtenu leur inscription malgré l'examen assez sévère auquel on assujettissait les arrivants, comment espérer des vues uniformes et un concours suivi pour des méthodes? Le nombre des membres effectifs s'est élevé à 1,062. Quant à celui des membres *amateurs*, il est incalculable, et pour plus d'une raison; je ne sais si pour eux on a tenu un registre; aucune liste, du moins, n'a été publiée (1).

Seulement ces messieurs et leurs dames tenaient fort bien leur place au palais *Peschiere*, mis par M. Pallavicino à la disposition de la ville, pour les banquets des *scienziati*, et qui était, à un seul étage, assez vaste pour sept tables recevant quatre cents couverts, avec leurs accessoires, bouquets, etc. La ville donnait 800 *fr.* par jour à l'entrepreneur, et chacun des convives, 3 *fr.* Le

menu du repas était imprimé chaque fois, et *en français*, autre sorte d'hommage rendu à Paris et à ses Véfours. De vastes salons, de belles avenues, de terrasses dominant sur la côte, les maisons et palais inférieurs, le port et la rade, servaient, avant et après, de promenade et de repos. La science du bien-être l'emportait là sur toutes les autres.

Au *Casino*, palais moins vaste, mais disposé merveilleusement pour des soirées, les souscripteurs habituels ont voulu faire eux-mêmes les honneurs de leurs salons à leurs *illustres hôtes*. En conséquence, les *scienziati* et les amateurs y trouvaient, toute la soirée, nombreuse compagnie, journaux, brochures, billards, échecs, et, de plus, thé et rafraîchissements complétement gratuits.

Mais entreprendre de parler des agréments, fêtes, cérémonies, expositions publiques et autres accessoires du Congrès, ce serait recommencer une plus longue énumération que celle qui précède, et qui, je pense, est déjà démesurément longue.

Je me borne à ajouter que dans cette foule, où M. Cantù prétend qu'on ne pouvait apercevoir personne, j'ai fait, pour notre Institut, deux excellentes conquêtes: M. l'abbé Bona, professeur distingué de l'université de Turin, et M. Canale, auteur de plusieurs ouvrages historiques, et notamment de l'*Histoire de la ville de Gênes*, qu'il habite, et dont il nous dira, pour notre journal, les curiosités.

Je serais heureux d'avoir, par ces détails, répondu d'abord à votre attente et à celle de nos collègues, et de vous avoir prouvé la haute considération avec laquelle je suis, monsieur le baron, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L'abbé Auger.

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

LETTRE DE M. GAUTHIER STIRUM

MEMBRE DE LA 3e CLASSE, MAIRE DE SEURRE (COTE-D'OR), A M. RENZI, ADMINISTRATEUR DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Seurre, 9 juin 1846.

Monsieur,

. . . .

. . . .

J'ai trouvé quelques médailles, quelques objets d'arts antiques, et particulièrement un fragment de défense d'éléphant. Ce fragment, dont la présence dans nos contrées paraît fort extraordinaire, a été extrait de la Saône, à peu près dans l'endroit où, il y a quatre ans, la tête de cariatide dont je vous ai entretenu et communiqué le dessin, a été trouvée (Pouilly-sur-Saône).

Cette défense, que le temps a mutilée, se trouve réduite à une longueur de 25 centimètres; son étendue, en état de conservation, devait être considéra-

ble, puisque la partie qui reste de cet objet, et qui tient à peu près le milieu entre la base et l'extrémité, présente une épaisseur de 8 centimètres 4 millimètres. L'ivoire n'a plus de transparence ; il a perdu sa dureté et présente l'aspect de la craie. Cet ivoire a entièrement changé de nature ; il n'a plus de consistance ; il se délite et se brise facilement. Chacune des couches annulaires qui constituent cette défense semble se séparer ; elles sont mobiles et ne tiennent presque plus les unes aux autres.

La métamorphose que ce fossile a éprouvée fait présumer qu'il date d'une époque des plus reculées. Il est vrai que l'ivoire enfoui pendant de longues années dans la terre ou caché au fond de l'eau se détériore assez rapidement ; mais il faut, je crois, des siècles accumulés pour le réduire à cet état de chaux où se trouve celui dont je vous parle. Quant à sa présence dans un pays où nul animal de cette espèce n'a vécu libre, il est facile de se l'expliquer : les eaux, agitées par un des bouleversements de la nature, auront conduit ce débris où nous l'avons trouvé.

A 2 kilomètres de là, une dent molaire du même animal a été trouvée sur la rive gauche de la Saône, seule, enfouie assez profondément dans des terres sablonneuses provenant d'alluvions. Elle fut découverte lorsque l'on enleva ces terres pour établir un canal de dérivation en face du village de Truguy, près Seurre.

Sur un point éloigné de 4 kilomètres environ de cette rivière, à Franxault, commune du canton de Saint-Jean-de-Losne, plusieurs autres dents molaires, provenant d'un sujet de même espèce, ont été également trouvées, seules, sans autres parties de l'animal, gisantes dans une gravière que l'on exploite pour l'entretien des chemins.

Il est donc évident que le fragment de défense qui m'a été remis, sortant de la rivière, a appartenu à une race primitive d'éléphants sur lesquels les désastres du globe se sont appesantis.

Je vous enverrai, aussitôt que mes occupations me le permettront, vous pouvez y compter, le dessin de cette défense et celui des objets archéologiques que je réunis depuis un an, pour ne vous en faire qu'un seul envoi.

J'ai l'honneur etc.,

Votre très-humble serviteur,

GAUTHIER STIRUM.

DOCUMENTS HISTORIQUES, CURIEUX ET INÉDITS.

Fac-simile de l'acte de mariage de Louis XV, extrait des archives de l'hôtel-de-ville de Strasbourg, communiqué par M. HUILLARD-BRÉHOLLES.

L'an mil sept cent vingt cinq le quinzieme jour du mois d'aoust un ban de mariage ayant été publié le dimanche 22 juillet dernier, tant en la paroisse de

(1) M. le marquis Brignole-Sale, président général, qui est nécessairement bien informé, indique le nombre 1521. Voyez sa lettre, p. 390 de la précédente livraison.

Versailles diocèse de Paris qu'en la paroisse de St Jean a Wissembourg, diocèse de Spire — Monseigneur leminentissime cardinal de Noailles archeveque de Paris, et monseigneur leminentissime cardinal de Schönborn eveque de Spire ayant dispenser des deux autre publications, et les fiançailles ayant eté celebrees la vielle (*sic*) a Strasbourg le mutuel consentement prealablement donné ont eté mariez et ont reçu la benediction nuptiale par haut et puissant prince monseigneur leminentissime cardinal de Rohan grand aumonier de France, nous sousignez curez des paroisses de St. Laurent et de St. Louis à Strasbourg presents tres haut tres excellent et tres puissant prince Louis XV par la grace de Dieu roy de France et de Navarre representé par le tres haut et puissant prince Louis duc d'Orleans premier prince du sang son procureur et mandataire par procuration spéciale expédiée a Versailles le neuvieme jour daoust 1725 signé Louis et sur lenplis Fleuriau et scèlé dun sceau de cire jaune en lacs de soye bleu et or dune part, et tres haute et puissante princesse Marie fille de tres haut tres excellent et tres puissant prince Stanislas premier roy de Pologne, et de tres haute tres excellente tres puissante princesse Catherine Opalinska reine de Pologne son epouse dautre part

Lequel mariage a eté celebré devant le grand autel dans le chœur de la cathedrale de Strasbourg avec les ceremonies prescrites par la Ste. eglise, en presence de haut et puissant seigneur Antoine de Pardaillan de Gondrin duc dAntin pair de France chevalier des ordres du roy lieutenant general des armées de sa majesté et son ambassadeur extraordinaire aupres du roy de Pologne, de haut et puissant seigneur Pierre Magdelaine comte de Beauveau chevalier des ordres du roy lieutenant general de ses armées directeur de la cavallerie et dragons de France, aussi ambassadeur extraordinaire de sa majesté auprès du roy de Pologne, temoins de la part de sa majeste tres chretienne ; de haut et puissant prince Charles (*sic*) de Lorraine, prince de Pont chevalier des ordres du roy colonel d'un regiment dinfanterie au service de sa majeste et de haut et puissant seigneur Eleonore comte du Bourg maréchal de France, chevalier des ordres du roy commandant en chef pour son service en Alsace aussi temoin de la part de la serenissime princesse qui ont signez sur le registre de la paroisse de St. Laurent, et sur celuy de la paroisse de St. Louis avec le prince et la princesse contractants le roy et la reine de Pologne a Strasbourg dans la cathedrale les jours mois et an que dessus. »

Marie Reyne	Stanislas Roy
Catherine Reyne	Louis dorleans
Le duc dantin.	Beauveau

L. de Lorraine prince de Pons

Le M[t]. du Bourg

H. Hurault curé et sup. de St. Louis.	Milly curé de St. Laurent.

Ar. Card. de Rohan ev. et B. de Strasbourg et gr. aum. de France.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS D'OCTOBRE 1846.

⁂ Le 7 octobre 1846, la première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée sous la présidence de M. Buchet de Cublize, vice-président; le procès-verbal est lu et adopté. M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Saubiac, au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Ariége, adressée à M. le ministre de l'instruction publique. Il s'agit d'une demande en suppression des frais de poste pour les communications que peuvent avoir à se faire les sociétés savantes du royaume, de leurs productions et travaux divers. M. le ministre, dont la réponse est jointe à la lettre de M. Saubiac, fait espérer de vaincre les obstacles de l'administration des postes. L'initiative prise par la Société de l'Ariége lui fait honneur. Notre collègue, M. de Rheims, de Calais annonce à la classe qu'il s'occupe de l'histoire des langues du Nord, et qu'il se propose d'envoyer son travail à l'Institut Historique. On lit ensuite une lettre de M. d'Aussy, de Saint-Jean-d'Angély, par laquelle il remercie la Société de son admission ; il manifeste le désir de voir insérer dans *l'Investigateur* les mémoires présentés par lui à l'appui de sa candidature; la classe décide, conformément aux statuts, que les productions imprimées ne doivent pas être reproduites dans notre journal. Notre honorable collègue, M. Cantù, adresse des remercîments à M. Tremolière, pour le compte-rendu qu'il a fait des premiers volumes de son ouvrage, l'*Histoire universelle*. M. Cantù prévient l'Institut Historique qu'il vient de fonder à Milan, avec l'approbation du gouvernement, une Académie *physico-médico-statistique*, publiant périodiquement un diario (*journal*), dont il a envoyé les deux premières livraisons. Le *Moniteur* du 12 juillet dernier s'en est occupé, à propos d'un discours du fondateur sur l'état actuel de l'économie politique. Deux candidats sont présentés à la classe: M. Lamonaco, de Naples, par MM. le chevalier Mancini (*Pasquale*) et Renzi; et M. Mancini (*Gustave*), d'Arezzo, par MM. le capitaine Oreste Brizzi et Renzi. M. le président nomme une commission, composée de MM. Buchet de Cublize, Huillard-Bréholles et Renzi, chargée de vérifier les titres des candidats. Les livres présentés à la classe sont : le *Bulletin de la Société de géographie*, juillet et août; l'*Appendice* n° 13 des *Archives historiques italiennes* (Archivo storico italiano) à Florence, par Vieusseux. Notre collègue, M. l'abbé Challier, envoie à l'Institut Historique plusieurs ouvrages manuscrits, savoir: *Recherches chronologiques, par ordre séculaire, sur les objets les plus intéressants, les inventions, origines, arts et sciences, depuis la création du monde jusqu'à Jésus-Christ; Tableau raisonné des étymologies géographiques*, etc. Ces travaux ont été renvoyés à M. Rozière, chargé d'en rendre compte à la classe. On donne lecture de plusieurs morceaux de ces mémoires sur l'origine

des inventions et découvertes intéressantes; la classe entend cette lecture avec intérêt.

La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée, le 14 octobre 1846, sous la présidence de M. Fontaine. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. Les livres offerts à la classe sont : le *Journal Euganéen* (Giornale Euganeo), Padoue; *Bulletin de l'Athénée de Beauvais; Etudes sur les tragiques grecs*, par M. Patin, 3 volumes in-8°; *le Génie des femmes*, journal de M. Cellier du Fayel; *Mes moments de loisir*, poésies de M. le chanoine Orsières.

La classe entend les communications que lui fait M. Renzi relativement aux congrès de Marseille et de Gênes, dans lesquels plusieurs de nos collègues ont représenté l'Institut Historique.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée, le 21 octobre 1846, sous la présidence de M. l'abbé Badiche. M. Favrot, secrétaire, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation. M. B. Jullien communique à la classe une lettre de M. Patin qui remercie l'Institut Historique de vouloir bien conserver son livre (*Etudes sur les tragiques grecs*) dans sa bibliothèque. M. B. Jullien a rendu compte de l'excellent ouvrage de M. Patin dans *l'Investigateur*.

M. Giordano, notre collègue de Turin, annonce l'envoi d'une chronologie scientifique. — Les livres offerts à la classe pendant le mois sont : *Traité pratique des locations en garni en général, et en particulier des hôtelleries, etc.*, par notre collègue, M. Masson, avocat; *Abrégé de l'histoire de France*, par demandes et réponses, par M. Lagarrigue, instituteur; *Sur les progrès de la physique dans le XVIIe siècle*, par M. Le Prince Boncompagni, de Rome; *Giornale dell Instituto lombardo*, Milan; *Il progresso delle scienze ed arti*, Naples, de janvier à août 1845, par MM. de Virgilii et Bianchini; *Lezioni di publica economia*, par M. Moreno, Naples; *Compte-rendu de l'Académie royale des sciences de Naples; Journal de médecine et de chirurgie*, mois de septembre; *Annali universali di statistica*, Milan; *Revue du droit français et étranger*, par M. Fœlix, mois de septembre.

M. B. Jullien a la parole et donne lecture d'un rapport sur les *Portraits contemporains*, par M. Sainte-Beuve; cette lecture pleine d'intérêt captive l'attention de la classe. M. le président remercie M. B. Jullien de son attachante communication.

*** Le 28 octobre 1846, la quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée sous la présidence de M. E. Breton. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Les livres qu'on a offerts à la classe sont : *plusieurs numéros de l'Album*, journal de Rome; *Ricordi pittorici di Teofilo*

Corri Aretino, par M. le capitaine O. Brizzi, d'Arezzo. M. le président fait connaître à la classe que la brochure qu'on avait renvoyée à son examen ne contient pas proprement des travaux sur les monuments de Luxembourg, mais les ordonnances du roi de Hollande, grand-duc, par lesquelles la nouvelle compagnie pour la conservation des monuments du duché de Luxembourg est fondée. Les statuts de la société et la nomination de plusieurs membres, dont le nombre est porté à vingt, suivent les ordonnances royales. Il y a en outre quelques planches sur les objets d'art existant actuellement dans le grand-duché. En conséquence, la classe se fera un plaisir de faire rendre compte des travaux de la nouvelle société lorsqu'ils lui parviendront; elle fait, en attendant, des vœux pour le succès d'une compagnie composée d'hommes savants et éclairés, parmi lesquels elle compte plusieurs de ses membres.

M. Foulon rend compte à la classe de l'ouvrage intitulé : *Essai sur les girouettes, épis, crêtes et autres décorations des anciens combles et pignons*, par M. de La Quérière. Cet ouvrage a été mentionné par l'Institut de France dans sa séance annuelle de 1846. Le rapport de M. Foulon est renvoyé au comité du journal.

*** L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 30 octobre 1846; sous la présidence de M. l'abbé Laroque, président de la 3e classe. — Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté sans observation. — M. Huillard-Bréholles, secrétaire général, donne lecture de deux lettres, dont l'une est de M. le ministre de l'instruction publique, par laquelle il approuve nos derniers statuts; la seconde, de M. Brignole-Sale, président général du congrès scientifique des Italiens, à Gênes, dans laquelle il donne des détails précis sur le nombre des membres du congrès et la division des travaux. Ces deux lettres ont été imprimées dans le journal pendant les vacances de l'Institut Historique. Lettre de M. Seebode, directeur de l'instruction publique du duché de Nassau, annonçant qu'en son absence son fils a reçu, à Wiesbaden, M. Huillard-Bréholles. Notre honorable collègue nous a envoyé en même temps plusieurs ouvrages de sa composition. Lettre annonçant la mort de notre collègue M. le comte Ferri-Pisani, conseiller d'Etat. Une biographie de M. Ferri-Pisani sera insérée dans le journal. M. l'abbé Auger adresse de Gênes, à M. le baron Taylor, président, un rapport fort étendu sur les travaux et la physionomie du congrès scientifique tenu dans cette ville. Des remercîments sont votés à M. Auger, dont la lettre spirituelle sera imprimée dans le journal, avec une observation relative au nombre des membres du congrès, tel qu'il est fixé dans la lettre de M. le marquis Brignole-Sale, président général. M. Buchet de Cublize, demande la remise de la lecture de son rapport sur *le Peuple*, ouvrage de M. Michelet, à la prochaine séance. M. le président entretient l'assemblée des résolutions adoptées par le congrès pénitentiaire de Francfort, auquel il a pris une part très-active, et développe les idées qu'il a émises à ce congrès, particulièrement sur

les moyens les plus propres à relever le moral des prisonniers par l'éducation religieuse. Sur la demande de M. le docteur Josat, M. le président promet de rédiger pour notre journal un article sur la physionomie du congrès pénitentiaire de Francfort. M. l'abbé Laroque lit les résolutions que le congrès a adoptées pour l'année 1847, et la liste des membres qui y assistaient. M. le secrétaire général communique à l'assemblée le fac-simile de l'acte de mariage de Louis XV, célébré par procuration à Strasbourg, le 15 août 1725. Ce document est renvoyé au comité du journal. R.

La séance est levée à dix heures et demie.

CHRONIQUE.

Question proposée par la classe des beaux-arts de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, pour le concours de 1848.

Réduire à leur valeur primitive les mesures que nous ont transmises les auteurs modernes pour les temples élevés en Grèce, en Sicile et dans l'Asie-Mineure, jusqu'au règne d'Alexandre-le-Grand.

Développer, d'après les résultats que ce travail aura fournis, le système des proportions observées par les architectes anciens, autant pour les rapports des parties principales que pour les corrélations des parties subordonnées.

En limitant la question aux monuments religieux et à l'époque la plus intéressante de l'art grec, la classe n'a eu en vue que de faciliter le travail des concurrents. Cependant elle verrait avec plaisir étendre égalcment les recherches aux édifices civils, et établir des comparaisons avec les monuments appartenant à des époques postérieures.

Le prix de cette question sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires doivent être écrits lisiblement en latin, français ou flamand, et seront adressés, francs de port, avant le 1er juin 1848, à M. *Quetelet*, secrétaire perpétuel.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations ; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages qu'ils citeront.

Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs mémoires, mais seulement une devise, qu'ils répèteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. On n'admettra que des planches manuscrites. Ceux qui se feront connaître, de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires seront remis après le terme prescrit, seront absolument exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives, comme étant devenus sa propriété, sauf aux intéressés à en faire tirer des copies à leurs frais,

s'ils le trouvent convenable, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

Fait à Bruxelles, dans la séance du 28 septembre 1846.

Pour la classe des beaux-arts : *Le secrétaire perpétuel*, A. Quetelet.

— Nous apprenons avec plaisir qu'une société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché du Luxembourg s'est constituée tout récemment sous le patronage de S. M. le roi, grand-duc. Par un arrêté du même roi, du 2 septembre 1845, les personnes suivantes ont été nommées membres-fondateurs de cette société : MM. Clasen, médecin; Clomes, professeur; de La Fontaine, gouverneur; Joachim, professeur; Muller, directeur; Munchen, avocat; Namur, professeur; Neyen, médecin; Paquet, professeur; Pescatore, membre des états; Ulveling, membre du conseil du gouvernement; Wolff, professeur; Wurth-Paquet, conseiller à la cour. — Le nombre des membres effectifs de cette société est limité à vingt. L'Institut Historique compte parmi les fondateurs trois membres qui sont : MM. Paquet, Ulveling, Wurth-Paquet. Nous attendons avec impatience les travaux de cette nouvelle compagnie, qui ne manqueront pas d'être importants, et nous en rendrons compte dans notre journal.

— Nous venons d'apprendre que notre collègue, M. César Cantù, a reçu une médaille d'argent de la Société de statistique de Marseille, et que S. M. le roi Charles-Albert lui a envoyé un médaillon d'or qui est un chef-d'œuvre d'art.

— Notre collègue, M. le docteur Trompéo, médecin de S. M. douairière de Sardaigne, a été nommé dernièrement commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire critique** du rationalisme en Allemagne, depuis son origine jusqu'à **nos jours, par M. Amand Saintes. 2e édition, Paris et Hambourg, 1 vol. in-8°.

***Histoire de la** vie et de la philosophie de Kant*, par Amand Saintes. Vol in-8°, Paris, chez Cherbuliez, et à Hambourg.

Italie littéraire et artistique (*Italia letteraria ed artistica*), galerie de 100 portraits des poëtes, prosateurs, peintres, sculpteurs, architectes et compositeurs de musique (maestri), les plus célèbres. Ouvrage publié à Paris, par M. Baudry, quai Malaquais, 3. Grand vol. in-8°, avec gravures des 100 portraits.

A. Renzi,
Administrateur.

Huillard-Bréholles,
Secrétaire général.



MÉMOIRES.

DES FUNÉRAILLES CHEZ LES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ.

DES FUNÉRAILLES CHEZ LES GAULOIS.

Autant qu'on peut en juger par les fouilles qui ont été faites dans une assez grande quantité de tombeaux attribués à l'époque celtique, d'abord les cadavres furent déposés, sans autre apprêt, dans une excavation pratiquée dans le sol sur lequel le *tumulus* fut élevé, et quelquefois même, les matériaux formant l'éminence étaient amassés sans précaution sur les restes du défunt (1). Mais, dans la suite, on prit soin de protéger le corps contre un éboulement, en maintenant les terres à l'aide de plusieurs grandes pierres plates et brutes, superposées sans aucune espèce de ciment ni de mortier, qui s'élevaient en se rétrécissant et formaient une espèce de voûte ou caveau grossièrement arrondi.

Plus tard, on perfectionna ce mode d'inhumation ; les sépulcres furent plus vastes, et dans quelques-uns on pratiqua plusieurs caveaux séparés les uns des autres par des corridors dont le toit était voûté, ou quelquefois formé de grosses pierres. Le *tumulus* ainsi construit était un tombeau de famille, divisé pour en recevoir les divers membres après leur mort.

La forme extérieure de ces monuments subit de nombreuses variations. Les uns, appelés *galgals*, étaient composés d'un monceau de petites pierres, entassées pêle-mêle ; les autres, qu'ils eussent une forme soit arrondie, soit ovale, présentaient presque toujours une élévation d'une vingtaine de pieds sur un diamètre plus ou moins étendu.

Mais outre ce genre de sépulcres, qui par le grandiose de leur construction semblent avoir été destinés à recevoir les restes de personnages importants, les Gaulois avaient encore des cercueils d'une structure plus simple, dont la plupart, de forme carrée ou ovale, étaient faits de pierres plates, posées sur champ, et ensevelis sous terre à une profondeur de deux à trois pieds.

Outre ces tombes isolées, ils possédaient aussi des hypogées communs à une ville, à une bourgade ou à une tribu, creusés dans le roc et formant un vaste souterrain, distribué en chambres sépulcrales, chacune desquelles était commune à une même famille.

Enfin les classes pauvres déposaient simplement leurs morts dans la terre.

(1) Il paraît même que ces amas de terre étaient le seul témoignage de respect rendu à la mémoire du décédé. Les Gaulois, avant l'époque de la domination romaine, ne firent point usage d'inscriptions funéraires. (*Acad. celt.*, t. VI, p. 54.)

sans aucun ouvrage accessoire, et sans que rien, extérieurement, indiquât le lieu de leur sépulture.

Comme nous venons de le dire, l'inhumation dut être le mode de sépulture employé primitivement parmi les hommes ; et, en effet, il est naturel de supposer que ce procédé, le plus simple, fut aussi le premier qui s'offrit à leur esprit pour soustraire à la voracité des animaux sauvages le corps que la mort venait de frapper, et, en même temps, pour s'éviter à eux-mêmes le spectacle d'une décomposition aussi horrible qu'insalubre.

Si nous en croyons Dulaure (*Mém. de l'Ac. celt.*, t. II, p. 453), les Gaulois consacraient aux sépultures le terrain inculte des marches qui circonscrivaient leurs différentes nations. Après la conquête de la Gaule par les Romains, ils paraissent avoir adopté l'usage de ces derniers, d'enterrer leurs morts sur la marge des voies qui parcouraient leur pays; de là vient, comme le remarque judicieusement M. de Mautour (*Acad. des Inscr. hist.*, t. II, p. 415, éd. in-12), cette formule que l'on retrouve sur les monuments funéraires gaulois aussi bien que sur ceux des Romains : *Siste viator... abi* (1).

Le mode de l'incinération, supposant un certain degré de civilisation, ne fut connu que postérieurement. On croit que les peuples de l'Asie en firent les premiers usage, mais ce dut être du moins à une époque plus rapprochée de celle à laquelle on fait remonter la migration des habitants de la Gaule, puisque ces derniers ne pratiquèrent pendant longtemps que l'inhumation à l'égard des morts, et que ce n'est qu'à quelques siècles seulement au delà de la domination romaine que l'on fait remonter chez eux la coutume de les brûler.

Les premiers Gaulois ou Celtes confiaient simplement le corps entier à la terre, sans le renfermer dans un sarcophage ni dans un cercueil; ils ployaient les jambes et les genoux des cadavres sur le corps, et avaient le plus grand soin

(1) Voici une inscription de ce genre, trouvée autrefois à Soulac (Noviomagos de Ptolemée), et que nous transcrirons en entier, malgré son étendue, pour le fait incroyable qu'elle rapporte.

Flagitium maximum, viatores, sciré id si voltis huc sistite gradum, ac primum M. Lucius et Sardica hoc marmore clauduntur, miseri amantes, qui, et unde profecti, quando hic meus non volt faxo scieritias (sciretis). Mihi Africa, huic Roma patria; cujus in amorem illecta urenter, oh si non fuissem dum juvenca Romam cum victore exercitu sequor . . . . . . tempestate acti sæva in piratas . . . . hei misellæ, venimus ambo negotiatori quoidam; ego Gallo, me qui Noviomagum transfert, hic nauclero lusitanico, remex ut fuat : quo ministerio, ah scelus! undecim annos apud hos illosque functos. Cedo, Luci adesto. Dum per manus traditur multas in obsequlum cedit miserrime raptus, demum nocte vinculis assula clam exiit in littus tantisper per saltus et sylvas liber, domum vagus, in via latrones arripiunt, a queis post ductus latrocinalis servitutis labores exantlatus heri mei filio veh distrahitur per oram Dalmatiæ, tunc forte naviganti, ei filio conjunx a patre hero destinabar, quo reverso ita ut fit, occurens basiolum impressura, at, at. Lucium meum pone cum sarcinulis sequentem intuens, hæreo cogitabunda siculi . . . . noram, erat enim vultus callido contractaque macie agnosco ô dilecta mi quondam facie minimo minus lætitia in humum . . . . . exanimes atque retinere labantem festinans . . . . infit meum . . . .

d'en placer la tête vers le nord (1). Dans certains tombeaux qui semblent remonter à la plus haute antiquité, on a, néanmoins, trouvé des sarcophages dont quelques-uns sont composés d'une pâte cuite, formée d'un mélange de chêne, de charbon, de farine, de sciure de bois et d'argile. Mais tout prouve que ce genre d'ensevelissement était une exception à la coutume suivie alors.

L'usage de déposer dans les tombeaux certains objets qui avaient appartenu au défunt était aussi pratiqué chez les Celtes, et presque tous leurs monuments tumulaires renferment soit des trophées de chasse, ossements de chien, de cheval, cornes de cerf, défenses de sanglier, etc.; soit les attributs du guerrier, l'épée, l'arc et le bouclier, soit encore, mais postérieurement, des anneaux, des épingles en bronze, des ornements en or, en pierres de couleur, des colliers et des morceaux de certaines pierres auxquelles ils attribuaient une vertu particulière.

Quand ils commencèrent à pratiquer l'incinération, ils placèrent d'abord simplement les restes du mort dans un petit creux pratiqué au milieu de l'aire du *tumulus* ou tombeau ; plus tard, on les déposa dans un vase en poterie grossière, dont l'ouverture, tournée en dessus, était enfoncée dans la terre.

« Les funérailles des Gaulois, nous dit César dans ses *Commentaires* (2), étaient « magnifiques et somptueuses. On livrait aux flammes, avec le mort, tous les « objets pour lesquels il avait montré quelque attachement, et jusqu'aux ani- « maux. Chez les Celtes, quand on rendait aux morts les honneurs funèbres, « on brûlait avec eux les esclaves et les chiens qu'on savait leur être chers. »

C'est à cette coutume barbare, sans doute, qu'il faut attribuer les monuments funèbres, dont il reste encore quelques-uns dans le midi de la France, aux environs de Marseille, qui renferment deux lieux de sépulture séparés, dont l'un, disposé avec soin, semble avoir été réservé au patron, et l'autre, plus spacieux, mais plus simple, plus grossier même, et dans lequel on trouve presque toujours une assez grande quantité, d'ossements, dut être destiné aux esclaves ou chiens qui étaient dévoués pour l'accompagner au delà de la tombe.

Les Gaulois regardaient l'existence comme un temps d'épreuves imposé à l'homme avant qu'il lui fût permis de jouir de la félicité réservée à l'autre vie ; la mort était pour eux le terme de leur exil sur cette terre ; ils la voyaient venir sans effroi, et souvent même avec joie.

C'est cette croyance qui leur faisait exposer si témérairement leur vie dans les combats, ou d'autres fois s'offrir en sacrifice pour se rendre les dieux favorables : aussi, les funérailles, chez eux, n'étaient-elles pas accompagnées de ces cris et de ces lamentations ordinaires chez presque tous les autres peuples ; ils

(1) Cet usage n'était pas cependant sans exception. Un sarcophage découvert à Beaugency, contenait deux individus placés l'un sur l'autre, les pieds tournés vers l'orient ; tous deux avaient les mains appuyées sur les cuisses. (Pellieux, *Mém. de l'Acad. celt.*, t. V, p. 211)

(2) Cæsar., *Commentar.*, lib. VI.

pensaient, du reste, que les dieux exigeaient une soumission aveugle à leurs décrets, et que cette affliction était une protestation contre leur volonté.

Dès que parmi eux quelqu'un avait cessé d'exister, on lavait et on oignait son corps de parfums et d'aromates, selon la mode antique, et enfin on le déposait sur le lit funéraire, enveloppé d'un linceul blanc. Lorsqu'arrivait le jour fixé pour les funérailles, le cadavre, quelquefois renfermé dans un sarcophage, mais le plus ordinairement, s'il n'appartenait pas aux premières classes de la société, couvert seulement de grands draps qui flottaient au gré des vents, était placé sur un char qu'accompagnaient, silencieux et recueillis, les parents et les amis de la famille jusqu'au lieu de la sépulture, si on l'inhumait simplement, et jusqu'au bûcher, si on réduisait son corps en cendres.

Dans le premier cas, on lui plaçait un baume dans les mains, pour guérir les blessures qu'il emportait; dans le dernier, l'incinération avait lieu d'une manière semblable à celle pratiquée chez les Romains. Mais avant de mettre le feu au bûcher, on avait grand soin de déposer dessus, avec le corps du mort, un compte exact de ses affaires, afin qu'il pût s'en servir dans l'autre vie. Cette coutume, particulière aux Gaulois, venait de ce que ce peuple, mêlant aux dogmes sublimes de la religion primitive les abus des superstitions du paganisme, croyait que la nouvelle existence à laquelle il était appelé après la mort serait plus ou moins heureuse et commode selon le soin qu'on prenait de se précautionner à cet égard dans celle-ci. De là venait encore l'usage, assez fréquent parmi les habitants des Gaules, de prêter de l'argent pour leur être rendu dans l'autre vie.

Comme les Romains, les Gaulois supposaient aux âmes des morts une puissance malfaisante, et leur attribuaient la plus grande partie des maux qui affligent l'humanité. Les druides prétendaient même qu'à la mort des personnes considérables il s'opérait de grands changements dans l'ordre de la nature : les vents sifflaient avec fureur; l'orage grondait et faisait éclater la foudre; des globes de feu volaient dans les airs, et l'atmosphère tout entière était parfois infectée et corrompue. L'âme seule, en s'échappant du corps, causait tous ces désastres et cette perturbation. Ce fut pour apaiser l'ire du défunt que l'on institua les marques de piété qu'on faisait paraître aux funérailles et aux anniversaires du décès; qu'on brûlait sur son bûcher funéraire les animaux qu'il affectionnait le plus, ses meubles de prédilection et tous les objets les plus précieux qu'il avait possédés. Les femmes, couvertes dans le principe de longues robes noires et les cheveux épars, s'élançaient dans le bûcher ou descendaient vivantes dans la tombe conjugale. Pendant longtemps, on sacrifia des esclaves aux mânes du défunt, et un préjugé cruel voulait que les *soldavies*, soldats attachés presque à titre de compagnons à la fortune des principaux chefs gaulois, et dont ils partageaient également les succès et les revers, ne survécussent pas à leur maître, et frappait à jamais d'infamie celui qui refusait de se dévouer à la mort sur son tombeau ou sur son bûcher.

Les progrès de la civilisation firent tomber tous ces usages en désuétude, et,

peu à peu, la domination romaine les abolit tout à fait; celui, cependant, de brûler les cadavres survécut, non-seulement au paganisme, mais malgré les efforts réitérés des premiers Pères de l'Eglise; il ne s'éteignit même que longtemps après l'introduction du Christianisme dans les Gaules.

Quand le corps était entièrement réduit en cendres, on en recueillait les restes dans une urne d'argile, et le convoi funèbre se remettait en marche pour les aller déposer, soit dans le tombeau de la famille, soit dans le caveau disposé à l'avance dans l'hypogée public. Lorsque ces divers soins étaient remplis, les membres de la famille et les amis du défunt regagnaient la maison mortuaire, où avait lieu un banquet solennel par lequel se terminaient les funérailles des Gaulois.

DES FUNÉRAILLES CHEZ LES CALÉDONIENS.

Le rôle que cette nation a joué dans l'histoire ancienne est trop restreint, trop borné pour que nous lui consacrions un long chapitre. D'ailleurs, les monuments qui nous restent sont peu nombreux, et encore peut-on douter de leur authenticité. Les chants d'Ossian, que Mac Pherson a recueillis, on le sait, ont été l'objet de critiques que l'on n'a pas jusqu'à ce jour réfutées bien victorieusement.

Quoi qu'il en soit, nous en faisons usage, parce que, dans tous les cas, ils doivent contenir des traditions précieuses et qui peuvent révéler les coutumes de ce peuple antique. Nous devons cependant ajouter que nous ne le faisons qu'avec la plus grande réserve.

Si nous en croyons les rares documents qui sont venus jusqu'à nous, les Calédoniens mettaient la plus grande simplicité dans cette dernière scène de la vie. Dès qu'un homme était mort, on étendait son cadavre sur une couche d'argile, au fond d'un fossé de six ou huit pieds de profondeur. Quand le décédé était un guerrier, on mettait à côté de lui son épée et douze flèches (1). Le corps était ensuite recouvert d'une couche d'argile sur laquelle on plaçait le bois d'un cerf ou d'une autre bête fauve, comme un symbole de la chasse et des habitudes du défunt.

C'est à cette pratique qu'Ossian fait allusion, lorsqu'à cette apostrophe d'Oscar :

« O chef des combats, ô mon père, écoute ton fils. Retire-toi aussi, va joindre le roi de *Morven*, et cède-moi ta gloire. Si je péris ici, souviens-toi de cette belle solitaire, objet de mon amour, de la fille de *Toscar;* car je la vois penchée sur les bords du ruisseau, les joues en feu et les cheveux épars sur son sein, jetant ses regards du haut de la montagne, et soupirant pour *Oscar*. Dis-lui que je suis sur mes collines, hôte léger des vents, et que je vole sur mes nuages à la rencontre de l'aimable fille de Toscar ; » — il répond : « Elève,

(1) Letourneur, *introd.*

Oscar, élève plutôt ma tombe; je ne veux point te céder le combat : il faut que mon bras soit le plus sanglant et t'enseigne à vaincre. Mais, mon fils, souviens-toi de placer *cette épée, cet arc et ce bois de cerf dans mon étroite et sombre demeure*, que tu marqueras par une pierre grisâtre. » (*Fingal*, ch. IV.)

Letourneur remarque encore que souvent on tuait le dogue favori du défunt, usage que nous venons de voir dans les funérailles gauloises, et qui explique l'origine de ces ossements d'animaux que des fouilles encore récentes ont fait découvrir dans les sarcophages écossais.

On dressait sur le tertre qui recouvrait les dépouilles mortelles quatre pierres aux quatre coins, et qui servaient à en marquer la dimension.

Ossian, dans les poëmes qui lui sont attribués, fait souvent allusion à cette pratique :

« Quatre pierres, répondit Fergus, s'élèvent sur la tombe de Caïtbat; et ces « mains ont placé dans la terre le vaillant Ducomar. » (*Fingal*, ch. II.) (1).

La hauteur donnée à ces pierres funéraires était un signe d'honneur et qui parait avoir remplacé les inscriptions :

« Mais, roi de Morven, dit Orla, si je succombe, puisqu'il faut que tout guer- « rier périsse un jour, élève ma tombe au milieu du *Lena*, et qu'elle domine « toutes les autres. » (*Fingal*, ch. V.)

Un ou plusieurs bardes présidaient à la cérémonie de l'inhumation; et dès qu'elle était achevée, il entonnait l'hymne funèbre destiné à ouvrir à l'âme du défunt la porte du palais des nuages. Cette dernière partie des funérailles était d'autant plus nécessaire, que sans elle l'âme restait enveloppée dans les vapeurs pestilentielles du lac *Lego*.

Ossian après avoir chanté la mort de Comlath, s'adresse à son ombre et lui dit : « Ne viens plus te montrer dans nos songes, ô Comlath! J'ai chanté ton hymne funèbre; que ta voix n'éloigne plus de ma demeure le sommeil bienfaisant! »

DES FUNÉRAILLES CHEZ LES HÉBREUX.

Les Hébreux, comme tous les peuples de l'antiquité, à une bien faible exception près, regardaient comme le plus grand des malheurs d'être privé de sépulture, et l'infamie qui, dans ce cas, en résultait pour le mort, rejaillissait encore sur la famille; mais, au contraire, celui qui recevait de pompeux honneurs funèbres, celui dont les funérailles étaient accompagnées d'un nombreux cortége donnant d'énergiques expressions de douleur et faisant entendre le vœ lamentable, laissait un souvenir honorable, et qui même, quelquefois, se perpétuait pendant plusieurs générations. De là vient qu'ils n'épargnaient aucune dépense pour faire accompagner les morts d'une suite nombreuse au lieu de leur sépulture.

(1) Quel est le guerrier dont cette tombe consacre la gloire? dit alors le généreux *Fingal*. Je vois quatre pierres revêtues de mousse marquer ici la sombre demeure de la mort. (Fingal, ch. V.)

Quand la mort chez ce peuple frappait un membre de la famille, on faisait éclater la plus vive douleur, on s'abandonnait sans contrainte aux démonstrations les plus bruyantes, et les femmes, surtout, poussaient des gémissements qui se faisaient entendre au loin.

Le plus proche parent du décédé était naturellement celui qui devait rendre au mort les derniers devoirs et lui fermer les yeux; mais ce soin devait être rempli par une personne de son sexe. Un principe de bienséance, auquel on ne dérogeait pas même dans cette occasion suprême, ne permettait qu'aux hommes de toucher le corps d'un autre homme, et qu'aux femmes d'ensevelir celui d'une autre femme.

Immédiatement après le décès, le cadavre était lavé, parfumé avec soin et placé dans la chambre haute, où se terminaient les divers préparatifs de l'ensevelissement. La tête était couverte d'un suaire, et tout le corps enveloppé de bandages enduits de parfums divers. C'est aux Egyptiens, sans doute, qu'ils avaient emprunté cette dernière coutume, qui plus tard se perdit; car, vers l'époque de la naissance du christianisme, on ne se servait plus que d'un suaire simplement. On plaçait le mort dans un cercueil ouvert ou bière, appelé *mittah*, et quand il appartenait à une famille riche ou tenant un rang distingué dans l'Etat, on l'étendait sur un lit magnifique, rempli de parfums. Il y restait exposé pendant plusieurs heures, et y était visité par les parents, les amis, et souvent même par tous les étrangers à qui il plaisait d'entrer dans la maison, ouverte ce jour-là au public.

La bière était portée sur un brancard par plusieurs hommes au lieu de la sépulture. Les chants funèbres, accompagnés de flûtes qui n'avaient cessé de retentir dans la chambre mortuaire pendant les préparatifs de la sépulture, se continuaient aux funérailles et à l'enterrement. Les threnodies que faisaient entendre des pleureuses (*sages*, *mulieres sapientes*) étaient consacrés à cet usage et commençaient par ces paroles, variées selon la circonstance : *Hélas! mon frère! — Hélas! ma sœur! — Hélas! seigneur!* et *hélas! sa gloire* (1)! Outre ces pleureuses, il y avait encore des poëtes qui étaient chargés d'improviser des complaintes pour servir d'oraisons funèbres au défunt.

Les parents et les amis du mort suivaient aussi le convoi, en pleurant et en se lamentant à haute voix; quelques-uns, même, déchiraient leurs vêtements, ôtaient leur turban et leurs sandales et s'enveloppaient le menton jusqu'aux lèvres dans leur manteau, ou encore s'en couvraient la figure.

Après les funérailles, les amis de la famille, ou même les parents, offraient un repas, qu'on appelait le *pain de deuil* et la *coupe de consolation*. Ces repas funéraires devinrent dans la suite des festins splendides, dont le luxe était tel, que souvent il portait la ruine dans les familles. Ceux qui ne pouvaient y four-

(1) Barufaldi, *de Præficis*, pag. 36. — Museum Kircher., Class. IV, pag. 146. — Assumant super eam lamentum eliciantque lacrymas ex oculis judæorum et alias fæminas doceant lamentum et planctum. (Jérém., ch. IX.)

nir, à cause de la modicité de leur fortune, ou ceux à qui répugnaient ces dépenses exagérées, dont cependant l'usage faisait une loi, prétextaient des affaires ou tout autre motif, pour se tenir éloignés de chez eux pendant tout le temps que durait le grand deuil.

Ces repas funèbres se faisaient ordinairement aussitôt après que les funérailles étaient terminées; mais, quelquefois aussi, les parents voulaient consacrer cette journée tout entière au jeûne et à la prière, et n'acceptaient le repas funèbre que le soir.

Le grand deuil, chez les Hébreux, durait sept jours; pendant tout ce temps on restait assis à terre, on négligeait de se laver et de s'oindre; on gardait les cheveux souillés et en désordre, et les hommes, parfois, coupaient entièrement leur barbe. Les vêtements ordinaires, le luxe et les apprêts de la toilette étaient remplacés par un habit de deuil, qui, dans la Bible, est désigné sous le nom de *sac*. Il était fait d'une étoffe grossière, de fil ou de toile rude, et sa forme étroite, sans manches et sans plis, figurait assez exactement l'objet que son nom désigne; il était serré autour des reins par une simple corde, au lieu de ceinture; sa couleur était noire ou d'un brun très-foncé; ce qui faisait désigner les personnes qui en étaient vêtues du nom de *koder*, d'un verbe qui veut dire se noircir, s'obscurcir.

Le grand deuil se terminait au bout de ces sept jours pour un frère, une sœur ou tout autre parent; mais, pour les père et mère, on le portait pendant un mois au moins; les veuves, à ce qu'il semble, le conservaient toute leur vie.

Les lieux de sépulture se nommaient en langue hébraïque, *maisons de l'éternité*. Ils se trouvaient généralement hors des villes, et une loi ancienne en prescrivait même l'éloignement de cinquante coudées au moins.

Les Hébreux enterraient leurs morts; chez eux on ne brûlait que le corps des suppliciés, et dans le cas seulement où il en était ainsi ordonné comme un surcroît d'ignominie. Le devoir de la sépulture était sacré chez cette nation, qui en regardait même la pratique comme tellement obligatoire, même envers les étrangers, que dans les villes considérables, outre le cimetière public qu'on appelait *polyandre*, on consacrait encore un endroit particulier pour les y enterrer.

Ces cimetières publics dont nous venons de parler n'étaient guère destinés qu'à la classe la plus infime et la plus pauvre de la société; car presque chaque famille avait dans sa propriété un tombeau commun à la famille, et dans lequel désiraient reposer tous ses membres. Ces tombeaux étaient ordinairement des caveaux taillés dans le roc, et ayant de chaque côté un certain nombre de compartiments servant à y déposer autant de corps. On faisait remonter l'usage de ces caveaux et de la forme qu'on leur donnait, à Abraham, qui en fit construire un pareil, rapporte-t-on, dans la terre de Chanaan, pour sa femme Sarah, pour lui et pour sa postérité. Le Talmud réglait la grandeur et la disposition de ces sépulcres. Il voulait que la crypte n'eût pas plus de six coudées

n largeur, et que dans le fond il y eût au moins huit compartiments, afin que on pût y mettre séparément chaque corps ; on devait aussi ménager à l'entrée un petit vestibule où l'on pût déposer le mort pour réciter sur lui les prières du rituel et lui adresser les derniers adieux.

Les tombeaux des rois, contrairement à l'usage établi qui prescrivait l'établissement des demeures mortuaires hors de l'enceinte de la ville, étaient élevés dans l'intérieur de la ville de Jérusalem, sur le mont de Sion.

L'usage de ces monuments funéraires remonte à la plus haute antiquité chez ce peuple. D'abord ce fut une simple pierre, sur laquelle était gravée peut-être une inscription ; mais le luxe et la civilisation produisirent des mausolées richement ornés vers la fin du royaume de Juda.

Divers auteurs, et entre autres Pausanias, parlent de quelques-uns de ces sépulcres comme pouvant rivaliser avec ce que l'antiquité nous offre de plus merveilleux en ce genre. Cet écrivain cite particulièrement celui qu'une reine Hélène, nouvellement convertie à la loi de Moïse, fit élever auprès de Jérusalem. « Il présentait, dit-il, trois pyramides sculptées avec un art admirable, et qui seules eussent pu lui donner un rang parmi les plus remarquables monuments de cette époque ; mais ce qui était le plus merveilleux, c'est que ce tombeau, entièrement construit de marbre, avait une porte qui chaque année, à certain jour et à certaine heure, s'ouvrait d'elle-même, mue par un mécanisme invisible, et se refermait de même peu de temps après. Le reste de l'année, elle restait close, de telle façon qu'on l'eût brisée plutôt que de l'ouvrir. »

L'historien Josèphe a aussi laissé la description du tombeau des Machabées, qui fut bâti par le grand-prêtre Simon, dans la ville de Modin, lieu de naissance de cette famille. Il était de marbre blanc, entouré de portiques, et présentait à sa façade sept grandes pyramides enclavées dans autant de colonnes taillées dans un seul bloc. Cette structure imposante était enrichie de sculptures d'un travail précieux, qui représentaient des navires, des trophées et autres emblèmes de la grandeur de cette famille.

Le mausolée que fit bâtir Salomon dans Jérusalem même, pour son père David et pour lui, était aussi cité dans l'antiquité comme une des plus merveilleuses constructions dues à ce grand roi. Mais les écrivains juifs racontent sur ce tombeau tant de fables ridicules, qu'il serait aujourd'hui difficile d'en préciser la structure détaillée.

On attacha aussi plus tard, chez les Juifs, une grande importance à la conservation des tombeaux des prophètes et autres hommes qui s'étaient illustrés par leur piété ; ils étaient restaurés de temps à autre, et étaient auprès du peuple l'objet d'une grande vénération.

Toutes les tombes étaient inviolables, et c'était une horrible profanation que de troubler le repos des morts et de retirer les ossements hors de leur sépulture. C'est ce respect pour les monuments funéraires qui les rendit le lieu de dépôt des choses les plus précieuses ; on y plaçait sous la sauvegarde du

pieux sentiment qu'ils inspiraient, quelquefois des sommes considérables en argent monnayé, des bijoux de prix, et des monuments de l'art, qui ainsi ont été soustraits au pillage et à la destruction.

Les cérémonies funéraires des Juifs ont été presque absolument changées depuis la perte de leur nationalité; elles renferment aujourd'hui une foule de pratiques sans précédents bien connus, qui se font, soit autour du lit mortuaire, soit dans leur cimetière même. En général, si leurs dogmes ont survécu aux proscriptions dont ils ont été l'objet depuis l'établissement de l'ère chrétienne, ils ont, en grande partie du moins, perdu de leur simplicité première.

DES FUNÉRAILLES CHEZ LES CARTHAGINOIS.

Les documents qui nous ont été transmis sur la manière dont étaient célébrées, chez ce peuple, les cérémonies funéraires, sont trop incomplets pour qu'on puisse se former une idée exacte de leurs coutumes à ce sujet. Les habitants de Carthage, à l'époque de la fondation de leur ville, contrairement à l'usage alors le plus répandu, enterraient leurs morts; mais ensuite ils abandonnèrent ce mode pour adopter celui de l'incinération, qu'ils conservèrent jusqu'au temps où Darius, fils d'Histaspe et père de Xerxès, les ayant soumis, supprima la coutume qu'ils avaient des bûchers, et leur commanda celle de l'inhumation; mais dès qu'ils eurent secoué le joug du conquérant asiatique, ils revinrent à l'usage de réduire en cendres leurs cadavres et d'en déposer les restes dans une urne funéraire.

Les plus magnifiques funérailles parmi eux étaient pour ceux qui avaient perdu la vie dans une entreprise glorieuse ou utile à la patrie. Outre la pompe avec laquelle on les transférait à leur dernière demeure, on chantait encore des hymnes à leur louange dans lesquels on exaltait leur courage.

A la mort d'un de leurs parents, les Carthaginois donnaient de bruyantes marques de douleur en signe de deuil; ils se frappaient la poitrine, s'arrachaient les cheveux et la barbe, et se déchiraient la figure avec leurs ongles.

Ils procédaient aux funérailles en lavant le corps avec de l'eau chaude dans laquelle ils répandaient des essences aromatiques, l'oignaient d'onguents précieux, et l'enveloppaient d'un linceul et d'une étoffe fine et légère, et quelquefois d'un grand prix. Ils dressaient ensuite dans la chambre mortuaire un autel sur lequel ils brûlaient des parfums en son honneur, et ils le gardaient ainsi l'espace de sept jours, au bout desquels ils l'accompagnaient au bûcher. Il est à présumer que le cérémonial usité pour conduire le corps au lieu de l'incinération, et de là pour transférer l'urne cinéraire au tombeau de la famille, était le même que celui qui était suivi par les divers peuples de l'antiquité; mais, comme nous l'avons dit en commençant, aucun auteur ancien n'a donné de détails précis à ce sujet.

DES FUNÉRAILLES CHEZ LES PERSES.

Les honneurs rendus aux morts sont de tous les temps et de tous les lieux; c'est un devoir qui semble inspiré aux hommes par un sentiment particulier de piété dont les a doués la Providence. Tous les peuples y ont obéi, à l'exception toutefois de quelques hordes sauvages (parmi lesquelles nous comprendrons les troglodytes) et d'un seul peuple civilisé, les Perses, qui, par l'éclat des lumières qui brillèrent chez eux, par la gloire de leurs armes et l'étendue de leur territoire, peuvent être regardés comme une des nations les plus policées, et en même temps des plus puissantes de l'antiquité.

Chez eux, une loi, que leurs rois eux-mêmes n'avaient pas le pouvoir d'enfreindre, défendait d'inhumer, de brûler et de plonger dans l'eau les cadavres humains; on les déposait simplement dans les campagnes, couverts d'un linge que les oiseaux de proie ou les animaux carnassiers avaient bientôt mis en pièces. Les Perses voulaient que les ossements de leurs morts, décharnés, traînés, rongés par les bêtes féroces, demeurassent épars çà et là au milieu des champs.

On ne peut expliquer cette bizarre et immonde coutume qu'en l'attribuant aux superstitions inspirées par leurs croyances religieuses; et ce qui semble encore confirmer cette opinion, c'est l'espèce de dévotion avec laquelle les mages prescrivaient qu'on livrât après leur mort leurs restes aux chiens et aux oiseaux de proie. Adorateurs du feu, ils eussent cru violer un des principes de Zoroastre et souiller leur divinité en l'employant à la combustion des cadavres, et d'un autre côté c'eût été, suivant eux, une grande impiété que de laisser pourrir les corps dans une sépulture et les laisser manger aux vers.

Lorsque le corps, exposé dans la solitude, n'était pas promptement dévoré par les animaux sauvages, il en résultait pour le défunt une honte qui rejaillissait sur la famille tout entière, dont chacun des membres exprimait à ce sujet sa douleur par des cris et des lamentations. Le mort était réputé un homme dissolu et de mauvaises mœurs; son âme, possédée déjà par le démon du mal, était pour les bêtes féroces elles-mêmes un objet de répulsion et de dégoût. Ils perdaient tout espoir de revoir leur parent pendant l'autre vie, et présageaient pour celle-ci quelque grande et inévitable calamité, parce que, disaient-ils, l'âme du mort, tourmentée par le génie du mal, reviendrait les troubler sans cesse, et leur apporter le deuil et le chagrin.

Si, au contraire, le corps était aussitôt dévoré, ils en avaient une joie extrême; ils disaient mille biens du défunt; chacun venait féliciter les parents, tout le monde l'estimait bien heureux, et comme ils pensaient qu'il était allé tout droit dans les Champs-Elysées, ils croyaient aussi qu'il procurerait le même bonheur à sa famille entière.

Ces grossières superstitions dégénérèrent dans la suite en barbarie. Dans leurs armées, lorsqu'un simple soldat était malade à l'extrémité, ils l'exposaient hors du camp, ne lui laissant qu'un peu de nourriture et une ration d'eau

pour se nourrir, et un bâton pour se défendre contre les attaques des animaux sauvages. Quand par hasard quelque victime de la cruelle brutalité de ce peuple échappait au double danger qui la menaçait, de retour dans son pays, elle ne trouvait de toutes parts que répulsion et mauvais traitements ; on lui imputait à crime de n'avoir pas succombé, et elle ne devait la vie, disait-on, qu'aux secours qu'elle avait sollicités du démon ; enfin, avant de reprendre le rang qui lui était dû dans la société, il lui fallait se faire exorciser et purifier par les prêtres.

Si cependant on en juge par les antiquités que renferme encore de nos jours la Perse, ce genre de sépulture ne fut pas toujours pratiqué chez cette nation; quelques écrivains même prétendent qu'il ne remonte pas à une haute antiquité, et rapportent qu'autrefois on y enterrait simplement les morts, sans pompe et sans éclat. Plus tard encore, ceux qui voulaient conserver le corps de leurs parents les revêtaient d'une épaisse couche de cire et les enterraient dans leur maison. D'autres, au contraire, suspendaient perpendiculairement le cadavre, dès que la vie venait de l'abandonner, et après un certain laps de temps passé en cet état, l'embaumaient avec du sélénite, et enfin le bandaient et l'enveloppaient de linges pour l'ensevelir, à peu près suivant l'usage adopté par les Égyptiens.

Malgré l'étrange façon dont ils en usaient envers les cadavres, les Perses, dès que la mort frappait quelqu'un parmi eux, donnaient des preuves d'une grande douleur ; ils déchiraient leurs vêtements et prenaient des robes de deuil; ils se coupaient les cheveux, à eux, à leurs femmes et à leurs enfants, et faisaient tondre jusqu'à leurs animaux domestiques ; quelquefois les femmes, supportant impatiemment la lenteur des ciseaux, s'arrachaient elles-mêmes la chevelure. Pour pleurer, et afin sans doute que rien ne vînt les distraire de leur douleur, elles se voilaient la tête, et c'est aussi de cette manière qu'on portait le deuil des personnes de distinction.

Le corps, avant d'être conduit à sa destination, restait étendu sur le lit funéraire et ne subissait aucune préparation. Les convois funèbres étaient cependant pompeux et riches ; le défunt était placé sur un char destiné à cet usage, garni comme un *cénophalle ;* mais il n'était pas permis chez eux d'accompagner le mort avec des torches; c'eût été profaner l'élément qui était l'emblème de la divinité que de le promener à la suite d'un cortége funéraire.

Pendant le convoi, leur douleur se traduisait par de si bruyantes manifestations, qu'elle outrepassait l'expression naturelle d'une affliction profonde et sincère. Ils s'accablaient de blâme et de malédictions, et se reprochaient à haute voix leur injustice ou leurs mauvais sentiments à l'égard du défunt, qu'ils n'avaient pas su chérir comme il le méritait.

A la mort de leur roi, le feu sacré qu'ils conservaient dans les temples était éteint, et on ne le rallumait que lorsque les funérailles du prince étaient terminées ; à cette occasion aussi, ils restaient cinq jours entiers sans loi et sans jus-

tice, délivrés de toutes les entraves que la société et la civilisation opposent aux excès de tous genres, et souvent, rapporte-t-on, cette lacune momentanée du pouvoir gouvernemental vint occasionner de désastreuses perturbations, et fut suivie des plus déplorables conséquences.

Les rois de Perse firent exception à l'usage établi pour la nation tout entière à l'égard des sépultures; mais pour ne pas violer la défense de Zoroastre, qui recommande de conserver purs le feu et l'eau, ou plutôt pour l'éluder, les tombeaux des anciens rois furent creusés dans un rocher qui s'élève perpendiculairement à une hauteur de plus de 300 mètres, à quelques milles des ruines de l'ancienne Persépolis. On n'a rien de particulier sur les cérémonies pratiquées aux obsèques des rois; mais la description que nous a laissée Strabon de l'intérieur du tombeau de Cyrus montre qu'à cet égard ces puissants souverains asiatiques ne restaient pas au-dessous de leur fastueuse magnificence accoutumée. La voici telle que la donne, d'après l'auteur original, un jeune et savant archéologue de notre époque, dans un opuscule sur les tombeaux des anciens : « Dans » l'intérieur, selon eux, on voyait le corps renfermé dans une caisse d'or, po- » sée sur un lit à pieds d'albâtre, des tapis d'étoffe babylonienne, des tuniques, » des stoles, longues robes traînantes, la cadis, robe royale, les anaséirides, » larges pantalons dont la mode ne s'introduisit que sous Cyrus; on y voyait » aussi des joyaux de toute espèce, [tels que colliers, pendants d'oreilles, etc., » des armes, telles que l'arc médique, symbole de la royauté, et l'*αχιναχης*, ce » glaive recourbé particulier aux Mèdes; une table enfin était couverte de tou- » tes sortes de vases à boire en or et en argent. »

CONCLUSION.

Nous venons de passer en revue successivement les différents modes d'inhumation en usage chez plusieurs peuples de l'antiquité. D'après l'ordre d'exposition que nous avons adopté, il nous a été facile de retenir les points de ressemblance qui se remarquent dans les pratiques religieuses de plusieurs nations sorties d'une même souche. Nous pouvons donc dès ce moment poser les conclusions suivantes.

Deux lois ont présidé aux funérailles, la loi civile et la loi religieuse. La première a été l'interprète des besoins matériels ; la seconde, l'interprète des doctrines philosophiques et théologiques des anciens.

C'est à la première qu'il faut attribuer la prescription, générale chez les nations, d'éloigner les cadavres des lieux habités, pour prévenir les maladies, plus ou moins dangereuses suivant les climats.

C'est aussi à elle qu'il faut reporter la prescription de les anéantir le plus promptement possible, ou de prévenir l'effet malfaisant de leur corruption, soit en les exposant aux bêtes farouches comme chez les Perses, soit en les inhumant ou les réduisant en cendre comme chez les Grecs, les Romains, les Celtes, les Hébreux, soit encore en les embaumant, ainsi qui le pratiquaient les Egyptiens.

Les cérémonies funéraires qui appartiennent au culte donnent lieu aux rapprochements suivants.

L'usage des cierges ou flambeaux aux convois mortuaires appartient aux cultes sortis de l'Egypte; peut-être était-il la conséquence des mystères qui ont dû se célébrer la nuit dans la plus haute antiquité. Le dernier adieu des vivants à ceux qui partaient pour les sombres bords, pour employer le langage des poëtes, était plus convenable la nuit. C'était du reste un hommage rendu aux dieux infernaux, qui devaient, eux aussi, avoir leurs mystères particuliers.

La loi civile modifia cet usage pour éviter, soit les incendies, soit les troubles qui pouvaient survenir dans ces occasions, comme nous l'avons remarqué aux chapitres des Grecs et des Romains.

Les convois furent suivis de danseurs, de musiciens et de pleureuses chez les nations qui partageaient les doctrines religieuses des Egyptiens, ou qui leur firent des emprunts, ainsi qu'on l'a vu aux articles des Grecs, des Romains et des Juifs. Suivant Hesychius, les *præfices* étaient d'origine phrygienne ; on peut consulter sur ce sujet l'importante dissertation de Barufaldi.

L'action égyptienne se remarque surtout dans la pratique de la pièce de monnaie donnée au mort pour payer le passage de la barque infernale. Elle était commune aux Egyptiens, aux Grecs et aux Romains.

La collocation et la conclamation chez ces derniers étaient des prescriptions civiles pour s'assurer de la réalité du décès et de sa cause.

Chez les Gaulois et leurs frères les Calédoniens, la loi religieuse paraît seule avoir présidé à leurs funérailles, dont la seule ressemblance avec celle des Grecs et des Romains consiste dans l'inhumation.

Si les rites funéraires des Phéniciens nous étaient connus, nous pourrions établir quelques points de comparaison entre eux et ceux des Carthaginois.

Les funérailles chez les Perses ne donnent lieu à aucun rapprochement ; elles appartiennent, si les documents qui nous sont parvenus sont exacts et complets, à des peuples encore barbares.

Telle est la comparaison que nous pouvons faire. Nous regrettons qu'elle ne soit pas plus étendue ; mais, quelle qu'elle soit, elle nous a donné lieu de remarquer les deux influences qui ont tour à tour modifié les cérémonies funéraires chez les peuples de l'antiquité, ou qui ont contribué à leur établissement.

LATAPIE.

RAPPORT SUR L'OUVRAGE INTITULÉ :

INSCRIPTIONES HELVETICÆ COLLECTÆ ET EXPLICATÆ AB JOANNE GASPARE ORELLIO.

Nous devons des remerciements à M. le comte Reinhard, qui, au milieu des soins si importants et si multipliés de la diplomatie et de la politique, se sou-



vient des lettres, des sciences et de notre Institut, nous envoyant, du fond de la Suisse et des Alpes, des éléments pour nos travaux, des lumières pour nos recherches. Nous lui rendrons donc volontiers, comme un échange et un hommage, nos observations et nos découvertes. L'histoire, d'ailleurs, se lie naturellement à la politique, et si elle éclaire chaque homme en particulier, suppléant ou complétant l'expérience, elle n'offre pas moins de graves ou curieuses leçons aux rois et à leurs ambassadeurs. Il serait du reste très-piquant de faire ressortir du livre que nous envoie l'ambassadeur de France en Suisse quelque nouveau rayon lumineux sur des questions d'histoire controversées. Voyons si nous y parviendrons.

Ce livre, celui du moins dont je suis chargé de vous rendre compte, est intitulé : *Inscriptiones helveticæ collectæ et explicatæ ab Joanne Gaspare Orellio*. Et d'abord il nous inspire des regrets, parce que, au lieu d'être l'assemblage de toutes les *Inscriptions suisses recueillies et expliquées par M. Jean-Gaspard Orelli*, il ne contient que le supplément ou le complément de l'ouvrage aussi publié à Zurich, mais en 1828. Il nous manque donc la première partie du travail ; heureusement, la collection première, qui forme 134 pages in-4°, est composée, pour la plus grande partie, d'inscriptions étrangères à la Suisse, cette contrée n'ayant fourni que 34 pages, et notre volume en a 100 autres. Nous avons donc l'immense majorité de l'Helvétie en inscriptions, et il nous est facile d'apprécier le mérite de l'auteur et la portée de ses explications.

Je me garderai bien d'entreprendre, ce qui d'ailleurs serait pour moi une témérité, l'examen des opinions qu'il énonce et celles qu'il repousse, et en général je dirai qu'il me semble avoir raison presque partout. Je prendrai le point de vue qu'il nous importe le plus d'observer, et je tirerai des remarques de l'auteur, aussi bien que du texte même des inscriptions, les conclusions les plus propres à montrer l'usage que l'on peut faire de ces monuments historiques.

M. Orelli a divisé son livre d'après la diversité des lieux où ont été trouvées les inscriptions, et il en résulte vingt chapitres ou paragraphes qui mettent sous les yeux un abrégé de la topographie monumentale helvétique. Il semble que on parcoure ce pays si intéressant avec les Romains et les Gaulois des premiers siècles de notre ère ; cependant les six premières divisions emportent l'attention presque tout entière, surtout le Valais et Genève.

C'est dans le sixième chapitre que se trouve une célèbre inscription qui a attiré l'attention et touché le cœur des hommes les plus distingués : *Julia Alpinula hic jaceo infelicis patris infelix proles, deæ Avent. sacerd.; exorare patris necem non potui : malè mori in fatis illi erat. Vixi annos XXIII.* Juste-Lipse l'a comptée parmi les monuments curieux de l'antiquité; Jean Muller l'a citée avec éloge. Suivant Mme Louise Belloc, lord Byron se serait écrié : « Je ne « connais point de composition humaine plus touchante que cette inscription. » Et, suivant Levade : « Cette épitaphe a été transportée en Angleterre. » Et il faut convenir qu'on se sent ému en lisant : « Je repose ici, pauvre Julia Alpinula,

« infortunée enfant d'un père infortuné ; prêtresse de la déesse Aventine, je « n'ai pu détourner de la tête de mon père la faux de la mort : il était dans sa « destinée de mourir malheureusement. J'ai vécu vingt-trois ans. » Mais des observateurs sévères et quelque peu cruels se sont avisés de chercher l'origine de cette épitaphe sentimentale, et il s'est trouvé que c'est une invention d'un nommé Paul Guillaume, coutumier du fait, dont les critiques ont cent fois signalé les mauvaises plaisanteries. L'inscription est apocryphe, comme tant d'autographes si vantés, comme ces médailles frustres rouillées de la veille. Heureusement, il est plus facile, pour les inscriptions, de constater l'erreur; c'est ce qu'a fait avec beaucoup de sagacité M. Orelli pour celles dont il avait à s'occuper. Après lui, nous pouvons en sûreté nous appuyer sur les inscriptions authentiques de la Suisse. Nous laissons donc à *Avenches* la déesse *Aventine*, qui lui a donné son nom, et nous cherchons d'autres curiosités.

Une des plus intéressantes est le mélange qui se rencontre en plusieurs endroits des noms romains et des noms gaulois. Plusieurs fois les pères ont un nom romain, et les fils sont nommés comme les Gaulois, qui avaient adopté certaines alliances de lettres et certaines désinences inconnues au peuple-roi. Ce serait un moyen de suivre l'histoire du mélange des deux peuples.

L'histoire de la langue numismatique pourrait aussi se suivre dans l'examen des mots employés pour les inscriptions ; notre auteur remarque, par exemple, que les particules *ac* et *perinde* s'y trouvent rarement.

Quant aux abréviations qui causent souvent tant de discussions parmi les archéologues, je n'entreprendrai pas de vous les signaler, même en partie; je ne vous ferai remarquer qu'une espèce d'hiéroglyphe que les Romains ont empruntée, non aux prêtres de l'Egypte, mais à la sévérité de leurs propres généraux. Au lieu d'écrire le mot *centurion* ou celui de *centurie*, on mettait une figure à peu près semblable au chiffre 7, laquelle, selon les commentateurs, représentait la branche de vigne que portaient les centurions pour infliger aux soldats la correction la plus *frappante;* et ce qui prouve que les commentateurs ne se trompent pas, c'est que, dans Juvénal, *demander la vigne* (*vitem poscere*) veut dire solliciter le grade de centurion. Je ne pense pas que nos colonels soient disposés à employer cette métaphore.

On ne peut pas douter, par rapport à l'emploi des lettres et des abréviations, qu'il n'y ait quelquefois dans les inscriptions des fautes de logique ou d'orthographe ; cependant, à moins que la faute ne soit évidente, il faut s'abstenir de condamner, et même il faut profiter des différences qu'on observe. C'est ainsi que M. Orelli remarque, dans une inscription trouvée à Genève, *abtulit* mis pour *abstulit*, l'*s* de ce dernier mot pouvant passer pour euphonique.

En effet, il n'est pas douteux que l'étude des inscriptions ne soit le meilleur moyen pour apprendre et consacrer l'orthographe des langues mortes. Sans doute, l'étymologie, l'analogie, le raisonnement, sont de très-belles choses, mais l'usage est le maître, et c'est lui dont la volonté, le *libre arbitre*,

donne au langage ses titres et ses règles : *quem penes arbitrium et jus et n°ʳ loquendi.*

Aussi voyez ce qu'a fait le célèbre *Alde Manuce*, fils de *Paul Manuce*, dans son *Traité de l'Orthographe* (*Orthographiæ Ratio*) ; il annonce qu'il se servira des livres anciens, des grammaires, de l'étymologie, de l'usage des Grecs, des anciennes monnaies, des tables d'airain, des marbres. Mais les marbres, qui ne viennent qu'en dernier lieu, sont tellement les plus nombreuses autorités que, dans l'ouvrage, on ne rencontre presque pas d'autres citations, qu'il en cite plus de quinze cents, lesquels supposent plus de dix mille mots ; ce qui, pour le dire en passant, produit un résultat fort piquant, savoir que, pour se procurer la collection des inscriptions qui sont en Italie, il faut acheter le *Traité de l'Orthographe*, par *Alde Manuce.* Je puis offrir aux amateurs un exemplaire imprimé sous ses yeux à Venise en 1566 ; offrir, non pas céder.

J'ai voulu établir ces principes, qui me semblent incontestables, avant de vous faire remarquer un rapprochement fort singulier qui doit produire une digression pour laquelle je vous fais toutes les excuses convenables.

Le 27 février dernier, nous étions réunis ici même en assemblée générale ; il fut donné lecture d'une lettre de notre honorable collègue, M. l'abbé *Orsières*, qui contenait une *Notice sur la ville d'Aoste*, ville située, selon l'auteur, *au point de jonction des Alpes graies et pennines.* Ce dernier mot réveilla en moi un souvenir, et je citai, de mémoire en effet, une inscription rapportée par *Seroux d'Agincourt*, ou le mot en question est écrit par un *œ* et un seul *n*, rappelant le nom *Pœni* des Carthaginois, qui, selon divers historiens, ont traversé les Alpes en cet endroit. Je mettais d'ailleurs peu d'importance à cette remarque, n'ayant d'autre but que de réserver leur droit aux historiens susdits. Mais ma note fut insérée dans *l'Investigateur*, et M. l'abbé *Orsières* a cru devoir y répondre ; vous avez entendu dernièrement la lecture de sa lettre, qui m'a été envoyée en communication.

Il m'a donc fallu éclaircir la question et faire quelques recherches ; en voici le résultat.

Les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* exposent ainsi la chose :

« Dans les *Alpes pennines* est le passage du Valais au Milanais nommé le mont « Simpron, ou Semprône, ou Sempiône. Ce mot vient de *Pœnus*, punique, car- « thaginois ; car Pline et Macrobe écrivent *Pœninæ*, et on l'a donné à ces mon- « tagnes parce qu'Annibal conduisit par là ses Carthaginois en Italie. Paul Jove « écrit qu'il y a encore sur les rochers d'une vallée profonde des inscriptions « qui en font foi. Cependant d'habiles auteurs croient qu'Annibal ne passa point « par là, et le tirent de *pen.* »

Cette dernière opinion est celle que soutient M. l'abbé Orsières. Le *Dictionnaire de Trévoux* la développe ainsi au mot *Pen* :

« *Pen*, vieux mot celtique ; la tête. — Il signifie aussi un dieu que les Gaulois

« adoraient sur le sommet des montagnes, d'où est venu qu'on appelle les Alpes
« mont Pennin ou Apennin, *Atlas major*. — Ailleurs, *Borel* dit *pen* ou *penne*,
« c'est-à-dire sommet de mont, d'où vient Pennin ou Apennin, c'est-à-dire les
« Alpes; et non pas *à transitu Pœnorum*. — Ce mot viendrait plutôt de *panah*,
« en hébreu se tourner, d'où vient *panim* ou *panin*, en syriaque et en chaldéen
« la face, et par synecdoque la tête. »

A cet exposé, ou du moins à un exposé équivalent, M. l'abbé Orsières ajoute des développements très-plausibles, et je suis loin de dédaigner les autorités qu'il cite. Mais n'avez-vous pas déjà remarqué comme moi cette diversité d'opinions sur l'étymologie, et n'y trouvez-vous pas une nouvelle preuve de l'incertitude d'une pareille base?

En effet, l'étymologie d'un mot est très-souvent conjecturale. On est à peu près certain que *rose* vient de *rosa*, mais il n'est pas sûr que *macaron* soit tiré du grec μαχας, heureux, parce que le macaron est *le mets des heureux*, et l'autorité du commentateur des racines grecques de Lancelot ne va pas jusqu'à nous imposer ou du moins nous faire adopter cette croyance. Et, sans sortir de notre sujet, il est très-permis de reconnaitre pour la souche de *pennines* les trois ou quatre mots que nous avons cités, et de le faire, à son choix, celtique, syriaque ou chaldéen. Seulement, tandis qu'il est très-probable que Pline et Macrobe ne pensaient à aucun de ces dialectes, il est aussi très-facile de comprendre qu'ils aient fait dériver *pœnines* de *pœnus*, comme *Rosine* vient de *rosa*, *Caroline* de *Carolus*, et *Joséphine* de *Josephus*.

Remarquez de plus que l'autre étymologie mène à une conclusion ridicule : si *pennines* vient d'un mot qui signifie *tête* ou *sommet*, pourquoi cette expression est-elle le nom spécial d'une partie des Alpes, tandis que les autres parties ont aussi des têtes et des sommets, et même un dieu *Penn*, à qui l'on pouvait offrir des *ex-voto?* Les Alpes grecques, rhétiques, noriques, cottiennes, auraient droit d'être jalouses, même en admettant que le Mont-Blanc, comme le veut Balbi, fasse partie des premières. Il est au contraire très-simple et très-naturel qu'on dise les Alpes carthaginoises, comme on dit les Alpes grecques ou graies, dès qu'il y a une raison qui l'explique.

Or, lisez la dissertation de notre célèbre, savant et si regrettable collègue, le marquis de Fortia, et vous vous convaincrez que les Carthaginois ont passé les Alpes en traversant le val d'Aoste. Après avoir cité dans sa préface trente-neuf ouvrages différents qu'il a comparés et discutés, il dit, à la page 108 : « Il passa « donc (Annibal) par le petit Saint-Bernard et le val d'Aoste. » N'est-ce pas une raison suffisante pour qu'on ait dit les Alpes carthaginoises ou *pœnines?*

Et pourtant nous avons d'autres raisons.

Je viens de vous parler d'un rapprochement curieux; vous allez juger s'il l'est réellement.

Dans le premier extrait du *Dictionnaire de Trévoux*, vous avez entendu ces

paroles : « Paul Jove écrit qu'il y a encore sur les rochers d'une vallée profonde « des inscriptions qui en font foi. »

Eh bien, ces inscriptions, M. Orelli, qui ne pensait guère à notre discussion, les a copiées dans le livre dont je vous rends compte. Il en cite dix-huit où le mot qui nous occupe est écrit avec un *œ*, et la seule où se trouve un *e* simple est celle dont parle M. l'abbé Orsières dans sa réponse, et encore un savant dit-il qu'elle *ne se retrouve pas*. De plus, l'inscription ne pòrte qu'un *n*, et c'est un copiste qui a mis *pennino*. Aussi l'auteur écrit partout *pœninæ* et pour les montagnes, et pour les vallées.

Est-il maintenant probable que les Alpes pennines aient tiré leur nom de celui des Carthaginois?

Je n'en conclus pas qu'en français on ne doive point écrire *pennines*, l'usage ayant prévalu.

Je n'en conclus pas qu'il soit prouvé que l'autre opinion doive être proscrite.

Ne proscrivons personne, et contentons-nous de dire que notre opinion est très-probable.

M. Orelli, comme vous voyez, nous a beaucoup servi pour la soutenir; mais ce n'est pas la raison qui me fait apprécier à une haute valeur son œuvre de patience. Partout on trouve des preuves de la sagacité et de l'érudition de son esprit. Il n'est pas jusqu'aux discussions des antiquaires de Picardie qu'il n'ait étudiées ; et, en parlant de *Samarobriva*, dont quelques-uns ont fait *Amiens*, il s'empresse de proclamer la conclusion de M. de Cayrol, qui a prouvé que c'était en effet *Saint-Quentin*.

Je conclurai moi-même en vous citant une des plus belles inscriptions rapportées dans notre livre et dont l'authenticité n'est pas contestée.

Imp. Cæs. G. Aure. Val. Diocletianus Aug. Pont. Max.
Sar. Max. Pont. Max. Trib. Pot. XI. Imp. X. Cos. V PP. Et
Imp. Cæs. M. Aur. Val. Maxsimianus Aug. Pont. Max. Sac.
Max. Pers. Max. Trib. Pot. X. Imp. VIII. Cos. IIII. PP. Et Impp.
Fl. Val. Constantius Et Gal. Val. Maximianus filii
Cæs. murum. Vitudurensem, à. solo. instrurarunt
Curante. Aurelio. Proculo. Pr. Prov. Max. Seq.

Nous pourrons offrir à M. le comte Reinhard quelques fruits dont il nous a donné le germe.

NOTA. Ce travail était terminé lorsque nous avons relu, dans *l'Investigateur* d'août 1845, une dissertation de M. l'abbé Orsières lui-même qui confirme toutes nos assertions. Il y prouve qu'Annibal a en effet exécuté son passage en traversant les *Alpes pennines*, et il dit entre autres choses : « Les inscriptions « gravées sur les médailles trouvées dans le *Plan de Jupiter*, au grand Saint-« Bernard, portent le mot de *pœninus* écrit avec une diphthongue *œ* et non « avec un *e* simple. Ce mot ne dériverait-il pas du mot *pœnus*, carthaginois ?

« Et le dieu *Pen*, autrefois adoré sur les Alpes pennines, n'aurait-il point été « remplacé par un dieu carthaginois pour y perpétuer le souvenir du passage « d'une armée carthaginoise? » Nous avions quelque souvenir de cette dissertation, mais nous avions oublié qu'elle était du même auteur que celle que nous discutons aujourd'hui. Nous sommes heureux de pouvoir ainsi tout concilier et tout conclure (1).

L'abbé AUGER,
Membre de la 3e classe.

CORRESPONDANCE.

QUELLE ORTHOGRAPHE DOIT-ON ADOPTER POUR LE MOT PENNINES (ALPES) (2)?

Dans la 140e livraison de *l'Investigateur* (avril 1846), page 148, dans une note ajoutée par M. l'abbé Auger à l'article signé *Orsières*, on a fait observer, en parlant des Alpes pennines, que le mot *pennines* doit s'écrire *pœnines* avec *œ*. Quant à moi, je ne puis partager cette opinion, quelque estime que je professe d'ailleurs pour M. l'abbé Auger, dont les talents et l'érudition sont attestés par les articles de sa composition insérés dans *l'Investigateur*.

Le mot *pennin*, *pennine*, en latin *penninus*, a une origine celtique; il dérive de *pen* ou *penn*, avec un ou deux *n*, signifiant la *pointe*, le *sommet*, l'*élévation*. Les anciens peuples qui habitaient les Alpes rendaient un culte spécial au dieu *Penn*, au dieu qui, selon eux, habitait le sommet des montagnes. Tite-Live l'observe lui-même : *In summo sacratum penninum montani appellant*. (Lib. XXI, c. 38.) De là l'inscription de Lucius Lucilius gravée sur le mont Joux, aujourjourd'hui grand Saint-Bernard : *Deo penino*, *optimo*, *maximo*. De ce mot *penn* les Latins formèrent plusieurs autres mots qui tous se rattachent à l'idée de hauteur, d'élévation : comme *pennus*, pointe; *pinnaculum*, faîte; *penna*, *pennæ*, ailes au moyen desquelles on s'élève. Les Italiens emploient le mot *penna* pour désigner la cime, le sommet. De là encore plusieurs noms de lieux, *mons penninus*, et en ajoutant à ce dernier mot la préposition privative *a*, on a fait *Apenninus* (*mons Apenninus*); de là les mots *Penmarck*, *Penmaenawar*.

Tite-Live, Tacite, Ptolémée, quand ils parlent des Alpes pennines, n'ont écrit nulle part le mot *penninus* avec *œ*, mais toujours avec un *e* simple.

L'édition moderne des auteurs classiques latins, à Paris, 1824, soignée par

(1) M. l'abbé Orsières, s'étant rendu à Paris et au siége de l'Institut Historique, a pris connaissance de cet article et y a ajouté la note suivante :

« Qu'il me soit permis de faire observer à M. l'abbé Auger que je n'ai émis cette opinion que comme fort douteuse et très-contestable. »

(2) Voyez le rapport qui précède.



M. de Calonne, professeur de rhétorique au collége Henri IV, vient aussi corroborer mon opinion, que l'éditeur justifie même par des notes critiques. Voir entre autres les œuvres de Tacite, tome III, p. 305. (*Historiarum*, lib. primus.)

Durandi, auteur piémontais fort estimé et très-versé dans la connaissance de l'histoire ancienne, dit dans son ouvrage (*Alpi graje e pennine*) : *Gli alpini popoli veneravano Giove col generico nome di Penn, cive cima del monte.* L'inscription rapportée par M. Leroux d'Agincourt dont parle M. l'abbé Auger ne saurait prévaloir sur celle de Lucius Lucilius citée plus haut et que je crois de beaucoup antérieure. Elle ne saurait prévaloir sur l'étymologie même du mot *penninus*, et sur le témoignage des meilleurs auteurs. A cette inscription je pourrais opposer un *ex-voto en bronze* trouvé sur le mont Saint-Bernard, et qui porte ces mots : *Jovi pennino.* Il est vrai, d'autres *ex-voto* de ce genre portent *Jovi pœnino ;* mais on ne peut induire de là une allusion aux Carthaginois. Jamais le mot *pœninus*, même écrit avec *œ*, n'a été employé pour désigner les Carthaginois. Si on avait voulu faire une pareille allusion, on aurait employé habituellement *pœnus* ou *punicus*, ou encore *punicanus.* Il est possible que, frappé de l'espèce d'analogie qui existe entre le mot *penninus* et *pœnus*, et appuyé sur la tradition du passage des Carthaginois sur les Alpes pennines, le commun du peuple ait employé *pœninus* au lieu de *pœnus*, mais jamais les bons auteurs ne tombèrent dans cette erreur.

Le chanoine Orsières,
Membre correspondant de la troisième classe.

COURS PUBLICS ET GRATUITS DE L'INSTITUT HISTORIQUE POUR L'ANNÉE 1846.

COURS DE PHYSIQUE.

En physique, avons-nous dit dans notre dernier article, on a pour but principal d'étudier plus particulièrement les phénomènes dans lesquels la nature intime des corps ne subit aucune modification, et on laisse à la chimie, cette science bien distincte, et dont les progrès sont aujourd'hui ostensibles et certains, l'étude des phénomènes dans lesquels la nature des corps est altérée d'une manière quelconque.

Pour rendre utile et intéressante cette analyse abrégée de notre cours, nous devons rappeler et la marche que nous avons suivie et les notions sur lesquelles nous nous sommes fondé, et les éléments qui nous ont servi, et surtout enfin les définitions générales, première base d'un travail solide pour parachever les leçons que nous avons faites sur les corps et les agents qui les sollicitent.

Nous avons déjà dit qu'on appelle corps tout être qui produit en nous les sensations de la vue et du toucher. Pour peu que nous réfléchissions sur nos sen-

sations, il nous est aisé de reconnaitre que nous existons et que nous sommes entourés d'autres êtres qui affectent nos sens; on a donné le nom de *corps* à ces êtres; et comme ils ont tous quelque chose de commun malgré les variétés infinies qu'ils présentent, on suppose, et cela avec toute raison, qu'ils ont une base commune et qu'ils sont formés d'un même être que l'on a nommé *matière*. Ainsi, l'on entend par matière ce qui compose les corps, et par corps tout ce qui affecte nos sens.

On distingue deux espèces de corps : les *corps pondérables* ou *matériels*, et les corps *impondérables*, ceux dont l'existence est manifestée par des phénomènes de la Lumière, de la Chaleur, de l'Electricité et du Magnétisme, et dont on n'a pu apprécier le poids, quel que soit l'instrument dont on ait pu se servir pour cette recherche.

Les corps qui composent le globe terrestre se présentent sous trois états différents, désignés sous les noms d'*état solide*, d'*état liquide* et d'*état gazeux*. Les solides, tels que le bois, l'or, l'argent, etc., sont composés de parties plus ou moins adhérentes, qu'on ne peut par conséquent séparer les unes des autres que par un effort plus ou moins grand. Les liquides, tels que l'eau, le mercure, etc., sont formés de parties qui, tout en conservant une certaine adhérence, glissent facilement les unes sur les autres et remontent dans les vases qui les renferment. Les gaz enfin (l'étymologie de ce mot se trouve dans la langue allemande, et signifie âme, esprit), tels que l'air, l'oxygène, l'hydrogène, etc., ont leurs parties douées d'une mobilité extrême et dans un état continuel de répulsion. Les liquides et les gaz se distinguent sous le nom commun de *fluides*. On fait quelquefois entre ces corps d'autres distinctions qui rentrent toutes dans celles que nous venons d'énoncer. On distingue les *corps bruts*, les *corps organisés*, les *corps solides*, les *corps liquides*, les *fluides élastiques*, les *fluides impondérables*.

Un mot sur ces classifications, que nous admettrons comme très-logiques.

Les corps bruts sont les corps incapables d'action par eux-mêmes : ils persistent dans leur état tant qu'une cause extérieure n'agit pas sur eux; lorsqu'ils s'accroissent, c'est toujours par superposition ou par de nouvelles molécules qui s'appliquent à leurs surfaces.

Les corps organisés sont doués d'actions propres; ils éprouvent par conséquent une série non interrompue de changements ou de modifications dans leur nature, même sans le concours d'influences étrangères. Loin de persister dans un état constant, ils naissent, vivent et meurent. Aussi, on peut distinguer en deux mots les corps bruts et les corps organisés en disant que les premiers *existent*, et que les seconds *vivent*.

Les corps solides sont principalement caractérisés par cette circonstance, que les molécules de matière qui les composent sont fixées les unes aux autres, de manière qu'il faut une force appréciable et ordinairement assez considérable pour les déranger de cette situation relative.

Les corps liquides ou plus généralement fluides comprennent à la fois les liquides et les gaz.

Les fluides élastiques sont caractérisés par une répulsion constante de leurs molécules, ce qui produit en eux ce qu'on nomme leur *tension* ou leur *élasticité*. Loin qu'il soit nécessaire d'employer une force quelconque pour séparer leurs molécules, il faut au contraire en employer une pour les empêcher de s'écarter. Aussi, lorsqu'un gaz est abandonné à lui-même dans un certain espace, il en occupe bientôt toute l'étendue.

Fluides impondérables. — En mettant au nombre des corps qui composent la nature matérielle, ce que l'on nomme fluides impondérables, c'est-à-dire le Calorique, la Lumière, l'Electricité, nous ne le faisons que pour indiquer ici l'ordre suivi dans notre cours, attendu qu'il reste bien constant que ces prétendus corps ne sont autre chose que des suppositions qui représentent la cause, inconnue dans sa nature, de certains phénomènes. Et, par exemple, si nous admettons l'existence d'un corps nommé calorique, c'est parce qu'en supposant l'existence de ce corps, en admettant que ses particules sont infiniment petites, que, réunies en nombre infini, elles n'ont aucun poids sensible, qu'elles peuvent librement pénétrer tous les corps de la nature, qu'elles ont pour ces corps des affinités diverses, enfin, qu'elles se repoussent les unes les autres avec une force qui croît comme le carré de leur rapprochement, on explique et on peut soumettre au calcul un certain ordre de phénomènes qui ne se conçoivent pas autrement.

Les corps possèdent quelques propriétés qui leur sont communes, quel que soit l'état sous lequel ils se présentent. Ces propriétés, que nous ne ferons qu'énoncer, et qu'on nomme les propriétés générales des corps, sont : l'Etendue, l'Impénétrabilité, la Porosité, la Divisibilité, la Mobilité, l'Inertie, la Compressibilité, l'Elasticité et la Dilatabilité. Parmi ces propriétés, deux seulement, l'Etendue et l'Impénétrabilité, sont essentielles à la matière ; les autres pourraient lui être enlevées sans que nous cessions de concevoir son existence.

Après avoir terminé l'étude des propriétés générales des corps, nous avons établi les notions générales du mouvement et de l'équilibre ; nous avons cherché à expliquer les différentes espèces de mouvements, ce qu'on entend par mouvement commun, mouvement propre, mouvement relatif. Pour le rappeler à nos lecteurs par un exemple, supposons un bateau suivant le fil d'une rivière, et une boule lancée par un homme d'un bout du bateau à l'autre, nous avons l'idée précise de ces trois mouvements. Il y a mouvement commun pour le bateau, l'homme et la boule ; il y a mouvement propre pour la boule dans le bateau, mouvement relatif du bateau par rapport au rivage, et encore mouvement relatif de la boule par rapport aux différentes parties du bateau.

Nous avons vu ce qu'on entendait, ou plutôt ce que c'était que le mouvement uniforme, le mouvement accéléré ou retardé, le mouvement uniformément accéléré ou retardé ; nous avons donné les lois qui régissent ces différentes sortes

de mouvements ; puis nous avons passé à l'étude des forces en général, à leur composition et décomposition, au parallélogramme des forces et à la division des forces sous les noms de forces instantanées, de forces continues, de forces constantes, après nous être étendu sur la force centrifuge, sa définition, ses lois ; et enfin, après ces préliminaires indispensables, nous sommes *arrivé* à la première partie principale de la physique, la *Pesanteur*.

La *Pesanteur*, avons-nous dit, est la force qui détermine tous les corps éloignés de la surface du globe terrestre à s'en rapprocher. Il faut distinguer avec soin ce que l'on nomme Pesanteur de ce que l'on nomme *Poids*. La Pesanteur est la force même qui sollicite les particules matérielles ; elle s'estime par la vitesse qu'elle peut leur imprimer. Le poids est la somme totale des forces de la Pesanteur sollicitant les particules matérielles qui composent un corps. La force qu'on nomme Pesanteur ne peut être attribuée qu'au principe général d'attraction qui sollicite toutes les particules matérielles. C'est l'attraction, quand elle s'exerce entre la Terre et les corps placés à sa surface ; en d'autres termes, c'est la force qui attire les corps vers la Terre. Tous sont également soumis à cette force, et si l'on en voit quelques-uns, tels que la fumée, les nuages, etc., s'élever au lieu de tomber comme les autres, ils n'en sont pas moins soumis à l'action de la Pesanteur. Nous l'avons facilement expliqué en poursuivant notre cours : cette apparente anomalie de les voir monter dans les airs n'est que l'application d'une loi des corps plongés dans un fluide.

La Pesanteur s'exerce à de grandes distances du globe terrestre ; c'est elle, en effet, qui détermine la pluie, la grêle, la neige, etc., à tomber à sa surface ; c'est elle aussi qui maintient la Lune dans l'orbite qu'elle parcourt, et qui la force à suivre la terre dans la translation de cette dernière autour du Soleil.

Elle s'exerce aussi à de grandes profondeurs, comme on l'observe dans les puits et dans les mines.

La direction de la Pesanteur est représentée par le fil à plomb, ou la ligne que parcourt un corps abandonné à son propre poids. En continuant, nous avons prouvé expérimentalement que la Pesanteur agissait de même sur tous les corps ; nous avons trouvé la manière d'établir, de donner le poids absolu des corps, leur centre de gravité. Qu'il nous soit permis ici, pour donner à cette analyse, offerte aux lecteurs comme un programme ou comme simple mémorandum, d'énoncer en quelques mots les principes que nous avons démontrés, les lois que l'expérience ou le calcul a fait reconnaître, et de nous borner à leur table de matière, nous réservant toutefois, pour les choses qui nous ont paru moins clairement établies, d'entrer dans quelques développements utiles en même temps, et à ceux qui ont honoré notre cours de leur présence, et au professeur, qui reconnaît combien il a besoin d'indulgence, et surtout que d'imperfections il aurait à corriger pour rendre lucide et sans reproche un cours dans lequel le temps lui a fait défaut. La Pesanteur, cette partie es-

sentielle de la physique, a été divisée, suivant la méthode adoptée généralement, en trois parties distinctes :

1° Effets généraux de la pesanteur sur les corps solides;

2° Effets de la pesanteur sur les liquides;

3° Effets de la pesanteur sur les gaz.

Dans la première partie ont été classés : l'équilibre d'un corps sur un plan horizontal; le poids relatif des corps; ce qu'on entend par corps et par densité; les balances; la chute des corps, et à ce point la fameuse machine d'Atwood qui sert à démontrer par l'expérience les deux lois de la chute des corps: 1° *les vitesses sont proportionnelles aux temps;* 2° *les espaces parcourus sont porportionnels aux carrés des temps employés à les parcourir*, lois qui caractérisent le mouvement uniformément varié, et qui font conclure que la Pesanteur est une force du genre de celles qui produisent ce mouvement, c'est-à-dire une force constante.

Cette conclusion n'est pourtant rigoureuse qu'autant qu'on n'embrasse que de petites distances; car, en général, la pesanteur est une force continue qui suit les lois de l'Attraction universelle.

Sont venus ensuite, le mouvement d'un corps soumis à une impulsion initiale, et les calculs relatifs à la chute des corps, calculs qui ont fourni les deux équations si souvent employées pour déterminer la vitesse avec laquelle un corps tombe et l'espace qu'il parcourt : 1° pour le corps qui tombe sans avoir reçu d'impulsion, et qui prend un mouvement uniformément varié, comme on le fait voir dans la machine d'Atwood, $v = gt$, $e = \frac{gt^2}{2}$; 2° pour le corps lancé verticalement de haut en bas, ou de bas en haut, la vitesse au bout d'un temps t s'obtient en ajoutant ou en retranchant la vitesse acquise pendant ce temps sous l'influence de la pesanteur, à la vitesse initiale, c'est-à-dire à la vitesse avec laquelle il se mouvrait uniformément par le seul effet de l'impulsion; quant à l'espace parcouru pendant le temps t, il se compose de l'espace parcouru uniformément sous l'action de l'impulsion initiale, augmenté ou retranché de l'espace parcouru sous l'action de la pesanteur, où, en désignant par a la vitesse initiale, on a :

Pour le corps lancé verticalement de haut en bas, $v = a + gt$, $e = at + \frac{gt^2}{2}$

Pour le corps lancé verticalement de bas en haut, $v = a - gt$, $e = at - \frac{gt^2}{2}$

Puis nous avons expliqué le plan incliné de Galilée, à qui est due la découverte des lois relatives à la chute des corps, l'intensité de la pesanteur, le Pendule, les lois des oscillations du pendule, l'application du pendule à la détermination de l'intensité de la Pesanteur d'après la formule $g = \frac{ln^2}{T^2}$.

Dans la seconde et la troisième partie, qui traitent des effets de la pesanteur

sur les liquides et les gaz, ou si l'on veut, et ce qui est la même chose, dans l'Hydrostatique, nous avons donné et expliqué la division des fluides en liquides et en gaz.

Les fluides, avons-nous dit, se divisent en fluides liquides et en fluides gazeux, ou plus simplement en liquides et en gaz, et cette division a été justifiée par les deux caractères principaux que nous rappellerons ici : 1° les liquides n'éprouvent, par une forte pression, qu'une légère diminution de volume ; les gaz, au contraire, se compriment par la pression la plus faible ; 2° les molécules des liquides, quoique très-mobiles, conservent cependant une certaine adhérence qu'on appelle *viscosité;* 3° les molécules des gaz sont dans un état continuel de répulsion.

Le principe d'égalité de pression, principe fondamental dont se déduisent toutes les propriétés des liquides, peut s'énoncer ainsi : un liquide transmet sans altération à toutes ses parties une pression exercée sur une portion quelconque de sa surface. On déduit de là les conditions d'équilibre des liquides pesants, savoir : 1° la surface libre d'un liquide en équilibre doit être perpendiculaire à la direction de la Pesanteur; 2° une molécule quelconque d'un liquide en équilibre éprouve en tous sens des pressions égales et contraires; 3° lorsque plusieurs liquides sont en équilibre dans un même vase, leurs surfaces de séparation doivent être horizontales.

Les lois des pressions sur les parois des vases, des pressions verticales, des pressions latérales, et les formules relatives à ces pressions ont été ensuite développées sommairement.

Quant à la réaction due à l'écoulement, nous nous en sommes servi pour rendre sensible le tourniquet hydraulique que nous avons décrit.

Passant de là à l'équilibre dans les vases communicants, nous avons établi que lorsque plusieurs liquides sont en équilibre dans de pareilles circonstances, ils doivent non seulement satisfaire aux conditions que nous avons énoncées dans les conditions d'équilibre des liquides pesants, mais encore à d'autres elatives aux hauteurs des niveaux dans les vases ; ce sont : 1° pour qu'un liquide soit en équilibre dans des vases communicants, il faut que les niveaux soient situés à la même hauteur ; 2° pour que plusieurs liquides d'inégale densité soient en équilibre dans des vases communicants, il faut que les niveaux soient situés à des hauteurs différentes, et ces hauteurs doivent être en raison inverse des densités des liquides. Cette propriété d'équilibre des liquides dans les vases communicants donne lieu à de nombreuses applications ; c'est par sa connaissance qu'on parvient à distribuer des eaux dans des lieux de différentes hauteurs. Les puits ordinaires, les puits artésiens, les sources jaillissantes naturelles, etc., tiennent au même principe. Enfin, nous avons terminé les applications des vases communicants par la description du niveau d'eau à bulle d'air.

Dans l'équilibre des corps plongés dans les liquides, figure le principe d'Ar-

chimède, dont l'énoncé doit rester dans la mémoire : *un corps plongé dans un liquide perd une partie de son poids égale au poids du volume déplacé ;* ce qui explique pourquoi une boule de cire reste suspendue dans l'eau, malgré l'action de la pesanteur qui tend à la faire tomber ; pourquoi le liége, plongé dans ce liquide, revient à la surface dès qu'il est abandonné à lui-même, et d'autres phénomènes encore, comme la suspension des nuages dans l'air et l'ascension des aérostats.

Après la condition d'équilibre des corps flottants, la balance hydrostatique est venue nous aider à déterminer la densité des corps solides et liquides. La question se réduit à trouver le poids des corps, le poids d'un égal volume d'eau, et à diviser le premier résultat par le second, la densité de l'eau étant ordinairement prise pour unité.

Les densités ou même les quantités relatives de deux corps qui forment un mélange liquide se déterminent encore au moyen des aréomètres. Ce sont de petits instruments fréquemment employés dans les recherches minéralogiques et dans le commerce. On distingue des aréomètres de deux espèces : les aréomètres à volumes constants et les aréomètres à volumes variables, c'est-à-dire les aréomètres qui doivent s'enfoncer jusqu'au même point dans tous les liquides, et ceux qui doivent s'y enfoncer inégalement. Fahrenheit, Nicholson, Beaumé et M. Gay-Lusssac en ont imaginé de plus ou moins heureux.

Le théorème de Toricelli figure en premier lieu dans l'écoulement des liquides : si l'on fait une ouverture à la paroi d'un vase, le liquide s'échappe, comme on voit, avec une vitesse plus ou moins grande, suivant que le niveau est plus ou moins élevé au-dessus de l'orifice.

Toricelli a reconnu le premier que cette vitesse était égale à celle d'un corps qui serait tombé de la hauteur du niveau. Cette loi s'applique à toutes espèces de liquides. Nous avons vérifié ce théorème par l'expérience, et nous croyons inutile de rappeler ici comment il est facile de calculer la dépense en connaissant la vitesse d'écoulement et la grandeur de l'orifice, et surtout en tenant compte du rétrécissement du cylindre connu sous le nom de contraction de la veine, et qui fait qu'en réalité la dépense exacte n'est guère que les trois quarts de celle donnée par la solution du théorème de Toricelli. Nous avons regretté de ne pouvoir énoncer à nos auditeurs les différents phénomènes qu'on remarque dans les gouttes qui forment la seconde partie de la veine, et qui sont produites par les renflements annulaires qui naissent très-près de l'orifice et qui se rapprochent sur la partie limpide de la veine, en augmentant de volume jusqu'à son extrémité inférieure, où elles se détachent, renflements engendrés par une suite de pulsations qui ont lieu à l'orifice, et qui sont même assez rapides pour produire un son qu'on peut entendre en approchant l'oreille très-près de la partie trouble de la veine.

Pour ceux qui sont causés par la constitution des veines, nous croyons de-

sur les liquides et les gaz, ou si l'on veut, et ce qui est la même chose, dans l'Hydrostatique, nous avons donné et expliqué la division des fluides en liquides et en gaz.

Les fluides, avons-nous dit, se divisent en fluides liquides et en fluides gazeux, ou plus simplement en liquides et en gaz, et cette division a été justifiée par les deux caractères principaux que nous rappellerons ici : 1° les liquides n'éprouvent, par une forte pression, qu'une légère diminution de volume ; les gaz, au contraire, se compriment par la pression la plus faible ; 2° les molécules des liquides, quoique très-mobiles, conservent cependant une certaine adhérence qu'on appelle *viscosité;* 3° les molécules des gaz sont dans un état continuel de répulsion.

Le principe d'égalité de pression, principe fondamental dont se déduisent toutes les propriétés des liquides, peut s'énoncer ainsi : un liquide transmet sans altération à toutes ses parties une pression exercée sur une portion quelconque de sa surface. On déduit de là les conditions d'équilibre des liquides pesants, savoir : 1° la surface libre d'un liquide en équilibre doit être perpendiculaire à la direction de la Pesanteur; 2° une molécule quelconque d'un liquide en équilibre éprouve en tous sens des pressions égales et contraires; 3° lorsque plusieurs liquides sont en équilibre dans un même vase, leurs surfaces de séparation doivent être horizontales.

Les lois des pressions sur les parois des vases, des pressions verticales, des pressions latérales, et les formules relatives à ces pressions ont été ensuite développées sommairement.

Quant à la réaction due à l'écoulement, nous nous en sommes servi pour rendre sensible le tourniquet hydraulique que nous avons décrit.

Passant de là à l'équilibre dans les vases communicants, nous avons établi que lorsque plusieurs liquides sont en équilibre dans de pareilles circonstances, ils doivent non seulement satisfaire aux conditions que nous avons énoncées dans les conditions d'équilibre des liquides pesants, mais encore à d'autres relatives aux hauteurs des niveaux dans les vases ; ce sont : 1° pour qu'un liquide soit en équilibre dans des vases communicants, il faut que les niveaux soient situés à la même hauteur ; 2° pour que plusieurs liquides d'inégale densité soient en équilibre dans des vases communicants, il faut que les niveaux soient situés à des hauteurs différentes, et ces hauteurs doivent être en raison inverse des densités des liquides. Cette propriété d'équilibre des liquides dans les vases communicants donne lieu à de nombreuses applications ; c'est par sa connaissance qu'on parvient à distribuer des eaux dans des lieux de différentes hauteurs. Les puits ordinaires, les puits artésiens, les sources jaillissantes naturelles, etc., tiennent au même principe. Enfin, nous avons terminé les applications des vases communicants par la description du niveau d'eau à bulle d'air.

Dans l'équilibre des corps plongés dans les liquides, figure le principe d'Ar-

chimède, dont l'énoncé doit rester dans la mémoire : *un corps plongé dans un liquide perd une partie de son poids égale au poids du volume déplacé ;* ce qui explique pourquoi une boule de cire reste suspendue dans l'eau, malgré l'action de la pesanteur qui tend à la faire tomber ; pourquoi le liége, plongé dans ce liquide, revient à la surface dès qu'il est abandonné à lui-même, et d'autres phénomènes encore, comme la suspension des nuages dans l'air et l'ascension des aérostats.

Après la condition d'équilibre des corps flottants, la balance hydrostatique est venue nous aider à déterminer la densité des corps solides et liquides. La question se réduit à trouver le poids des corps, le poids d'un égal volume d'eau, et à diviser le premier résultat par le second, la densité de l'eau étant ordinairement prise pour unité.

Les densités ou même les quantités relatives de deux corps qui forment un mélange liquide se déterminent encore au moyen des aréomètres. Ce sont de petits instruments fréquemment employés dans les recherches minéralogiques et dans le commerce. On distingue des aréomètres de deux espèces : les aréomètres à volumes constants et les aréomètres à volumes variables, c'est-à-dire les aréomètres qui doivent s'enfoncer jusqu'au même point dans tous les liquides, et ceux qui doivent s'y enfoncer inégalement. Fahrenheit, Nicholson, Beaumé et M. Gay-Lusssac en ont imaginé de plus ou moins heureux.

Le théorème de Toricelli figure en premier lieu dans l'écoulement des liquides : si l'on fait une ouverture à la paroi d'un vase, le liquide s'échappe, comme on voit, avec une vitesse plus ou moins grande, suivant que le niveau est plus ou moins élevé au-dessus de l'orifice.

Toricelli a reconnu le premier que cette vitesse était égale à celle d'un corps qui serait tombé de la hauteur du niveau. Cette loi s'applique à toutes espèces de liquides. Nous avons vérifié ce théorème par l'expérience, et nous croyons inutile de rappeler ici comment il est facile de calculer la dépense en connaissant la vitesse d'écoulement et la grandeur de l'orifice, et surtout en tenant compte du rétrécissement du cylindre connu sous le nom de contraction de la veine, et qui fait qu'en réalité la dépense exacte n'est guère que les trois quarts de celle donnée par la solution du théorème de Toricelli. Nous avons regretté de ne pouvoir énoncer à nos auditeurs les différents phénomènes qu'on remarque dans les gouttes qui forment la seconde partie de la veine, et qui sont produites par les renflements annulaires qui naissent très-près de l'orifice et qui se rapprochent sur la partie limpide de la veine, en augmentant de volnme jusqu'à son extrémité inférieure, où elles se détachent, renflements engendrés par une suite de pulsations qui ont lieu à l'orifice, et qui sont même assez rapides pour produire un son qu'on peut entendre en approchant l'oreille très-près de la partie trouble de la veine.

Pour ceux qui sont causés par la constitution des veines, nous croyons de-

voir renvoyer nos bienveillants lecteurs au travail récent et remarquable que M. Savart a fait sur la constitution de la veine liquide.

Après le théorème de Toricelli, vous avons parlé du vase de Mariotte, du siphon, du siphon intermittent, de la fontaine intermittente et des trois espèces de pompes. Nous avons rangé ces appareils, fondés sur la pesanteur de l'air, à la troisième partie de la Pesanteur, ainsi que la fontaine de Héron, la presse hydraulique, le bélier hydraulique, etc.

Nous arrivons aux effets de la Pesanteur sur les gaz ou fluides élastiques.

Nous avons défini les fluides élastiques ; nous savons qu'ils se distinguent des liquides en ce qu'ils éprouvent des changements de forme et de volume lorsque les circonstances dans lesquelles ils se trouvent viennent à changer ; de plus, aucun gaz ne peut rester en équilibre que lorsqu'il est contenu dans un espace fermé dont les parois résistent à son expansion, tandis que certains liquides semblent pouvoir conserver leur forme et leur équilibre lors même qu'aucune pression ne serait exercée à leur surface libre. Les fluides élastiques sont rangés en deux classes : les gaz permanents et les vapeurs ; comme les liquides et les solides, ils sont soumis à la Pesanteur.

La Pesanteur de l'air a été facilement démontrée, et le baromètre nous a servi à mesurer la pression atmosphérique.

Nous avons décrit les baromètres qui sont généralement employés : les baromètres à cuvette, à siphon, à cadran, ceux de Fortin, de Gay-Lussac, et nous avons passé à la loi de Mariotte ; elle établit que les volumes occupés par une même masse de gaz sont en raison inverse des pressions qu'elle supporte, ou, si l'on veut, que les densités des gaz sont proportionnelles aux pressions qu'ils supportent. Cette loi est vraie pour des pressions poussées jusqu'à vingt-sept atmosphères et pour des pressions de beaucoup inférieures à une seule atmosphère. Nous avons terminé en expliquant les instruments formés sur la connaissance des lois régissant la Pesanteur : le manomètre, la machine pneumatique, la machine de compression, le fusil à vent, la fontaine de compression ; sur les applications du principe d'Archimède aux fluides élastiques ; et, enfin, en traitant les pressions qu'éprouvent les corps plongés dans un gaz par les aérostats et les mongolfières.

Tel est, non pas le résumé, mais le programme de la première partie de mon cours de physique.

Il resterait encore à analyser la chaleur, l'électricité et le magnétisme ; mais je terminerai par la digression suivante sur la chaleur ; elle nous servira, du reste, de transition pour aborder quelques questions sur la propagation de la chaleur.

La nature du principe de la chaleur, son mode réel de propagation dans l'intérieur des corps ou extérieurement à leurs surfaces, forment encore aujourd'hui un objet de controverse pour les physiciens. Tandis que parmi eux les uns attribuent les phénomènes calorifiques à l'émission et à la propagation d'un

élément matériel et impondérable, beaucoup d'autres, fondés sur de nombreuses analogies ou sur des expériences qui leur paraissent concluantes, ne voient dans les mêmes phénomènes que le mouvement vibratoire imprimé aux molécules d'un fluide qui échappe également à l'action de la pesanteur et remplit l'espace.

Cette discussion est sans doute d'un haut intérêt pour la philosophie de la science. Toutefois, elle a dû rester étrangère aux géomètres qui ont fondé la théorie analytique de la chaleur, parce qu'ils négligeaient les effets et nullement la nature de la cause qui les produit. C'est ainsi que leurs travaux devaient s'appuyer sur des faits positifs, et non sur la base fragile des hypothèses et des systèmes. Et si, malgré cette sage réserve, ils emploient un langage plus conforme à la première de ces opinions, c'est uniquement parce que ce langage se prête mieux à la traduction des phénomènes.

Or, toutes les recherches entreprises par ces savants ont pour point de départ un petit nombre de lois et de données expérimentales dont la plus importante est celle que l'on désigne sous le nom du grand géomètre anglais auquel on en attribue les premières applications. On sait que la loi de Newton consiste dans ces deux principes :

1° La quantité de chaleur qui s'écoule à chaque instant par conductibilité d'une molécule quelconque d'un corps à une molécule contiguë, est proportionnelle à l'excès de la chaleur de la première molécule sur celle de la seconde, ces molécules étant d'ailleurs dans les mêmes conditions.

2° La quantité de chaleur qui se transmet par rayonnement d'une molécule située à la surface d'un corps dans un milieu homogène, est proportionnelle à l'excès de la température de cette molécule sur celle du milieu.

Ces principes s'accordent d'ailleurs avec l'idée que l'on s'est faite constamment de la température des corps, en la considérant comme la mesure de la *tension* du calorique, et ils semblent en être les conséquences rationnelles. Introduits dans le calcul, ils donnent lieu à des équations dont les constantes sont susceptibles d'une détermination simple et précise.

Cependant l'exactitude du second principe de Newton a été, de nos jours, mise en doute par des physiciens dont l'opinion est incontestablement d'un très-grand poids. Il résulterait, en effet, des nombreuses expériences de Dulong, que la proportionnalité supposée dans ce principe ne se soutiendrait qu'en deçà de certaines limites; elle ne serait pas rigoureusement applicable aux solides qui se refroidissent dans les milieux gazeux ou liquides.

Les conclusions de notre célèbre observateur, adoptées déjà par quelques géomètres, ont-elles réellement le caractère de la certitude des formules approximatives et empiriques déduites par voie de tâtonnement, imaginées après de longs essais pour vérifier les expériences, et ne dérivant pas immédiatement des expériences elles-mêmes? Sont-elles destinées à détrôner une loi qui semble au contraire si naturelle et si admirable dans sa simplicité? Ne serait-il pas per-

mis de conserver quelque doute et de suspendre son jugement, en considérant les nombreuses difficultés des expériences sur la chaleur, quand elles doivent atteindre un certain degré de précision, et la multitude des causes qui peuvent en influencer les résultats? Ce sont des questions qu'il ne nous appartient pas de décider et que nous abandonnons à de plus habiles; mais nous pensons que les nouveaux éléments de calcul, s'ils devaient, en définitive, prévaloir, influeraient peu sur la valeur numérique des résultats dans la plupart des applications, et nous nous abstiendrons, en conséquence, de toute modification de la loi newtonienne.

A la suite de ces réflexions, nous rappellerons encore que les problèmes relatifs à la propagation de la chaleur peuvent être rangés dans deux catégories distinctes.

On se propose de déterminer les conditions d'équilibre des températures dans un système matériel quelconque renfermant un foyer de chaleur à température constante, ou bien, étant donnée primitivement une certaine distribution des températures dans un système, on cherche quelle doit être, à une époque quelconque, la distribution des températures; en d'autres termes, on se propose d'assigner les lois du *mouvement uniforme* ou du *mouvement varié* de la chaleur.

Les équations qui servent à traduire immédiatement, dans le calcul, les conditions fondamentales de ces divers problèmes, sont aux différences partielles comme celles de la plupart des questions de physique mathématique. En voici la plus générale :

Soient x, y, z, les coordonnées rectangulaires d'une molécule quelconque du corps solide, K la conductibilité de cette molécule, D sa densité, C sa capacité de chaleur, v sa température correspondante au temps t, on a : $\frac{dv}{dt} + \frac{k}{cD}\left(\frac{d^2v}{dx^2} + \frac{d^2v}{dy^2} + \frac{d^2v}{dz^2}\right)$ (1)

Cette équation exprime que la température gagnée ou perdue à chaque instant par une molécule quelconque est ce qu'elle doit être d'après la loi supposée du flux de la chaleur dans l'intérieur des corps solides.

Si le corps est plongé dans un fluide à température constante ou placé dans un espace vide, les températures doivent satisfaire à une seconde condition dépendante du rayonnement de la surface. Soient h la mesure du pouvoir rayonnant, et F $(x, y, z) = o$ l'équation de cette surface : il faut que l'on ait, pour la température de tous les points situés à la surface du corps solide, du moins en admettant la loi newtonienne : $\frac{dv}{dx}\frac{dF}{dx} + \frac{dv}{dy}\frac{dF}{dy} + \frac{dv}{dz}\frac{dF}{dz} + \frac{h}{k}v = o$

(2) $\sqrt{\left(\frac{dF}{dx}\right)^2 + \left(\frac{dF}{dy}\right)^2 + \left(\frac{dF}{dz}\right)^2}$

Ce qui revient à dire que la quantité de chaleur rayonnée par chaque molécule

superficielle s'accorde avec celle qui lui arrive par conductibilité des molécules intérieures, ou qu'à la surface la distribution des températures n'éprouve aucune solution de continuité.

Enfin, dans chaque problème, l'intégrale des équations précédentes doit vérifier l'équation des températures initiales.

Les quantités K, C, D, *h*, varient avec la nature diverse des substances dont se composent les corps échauffés, et ne peuvent s'obtenir que par des expériences comparatives. Leurs valeurs numériques dépendent d'ailleurs du choix de l'unité dans la mesure de chaque espèce de quantité. Ainsi, K est la quantité de chaleur qui traverse, dans l'unité de temps d'un mouvement uniforme, une masse cubique homogène, dont le volume, la densité et la capacité spécifiques sont prises pour unité, et dans laquelle la différence des températures de deux faces opposées est égale à l'unité de température. Mais comme cette quantité de chaleur ne peut s'évaluer d'une manière absolue, elle est représentée par son rapport avec celle qui traverserait dans les mêmes circonstances un second cube ne différant du premier que par sa puissance conductrice.

En général, l'eau pure est la substance dont la conductibilité a été prise pour unité.

La valeur de *h* suppose des conventions analogues, relativement au rayonnement, et il serait superflu de les reproduire.

Mais si les valeurs numériques de nos constantes dépendent de la détermination tout à fait arbitraire de ces unités, il est évident que les équations générales (1) et (2) doivent en être indépendantes. Il est facile, en effet, de reconnaître qu'elles ont, au moins implicitement, la propriété d'être homogènes par rapport à chacune des espèces de quantités qu'elles renferment, condition sans laquelle elles ne sauraient être exactes.

Ces considérations, tout élémentaires qu'elles peuvent être, nous permettent du moins d'aborder la question du refroidissement du globe terrestre.

MILLOT,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS DE NOVEMBRE 1846.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 4 novembre 1846, sous la présidence de M. Buchet de Cublize. Le procès-verbal est lu et adopté. M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue, M. Barthélemy, de Nancy, par laquelle il fait hommage à la classe d'un double exemplaire de son ouvrage, intitulé : *Les Marseillais à Nancy, en 1792, souvenirs de localité, peintures de mœurs.* M. Jarry de Mancy est nommé rap-

porteur. Les autres livres présentés à la classe sont : *le Chien primitif, aperçus nouveaux sur l'origine du culte des animaux*, etc., par M. ***. *Accord de la religion, de la loi, de la morale et de l'intérêt, dans la célébration du dimanche*, petite brochure de M. Pérennès. Un membre demande la parole pour faire observer que l'ouvrage de M. Barthélemy n'étant pas un livre, mais plutôt un recueil de faits, d'événements sanglants ou malheureux, arrivés à Nancy, dans les temps révolutionnaires et de l'invasion des étrangers, ces faits, isolés de l'histoire de France, pourront faire tomber le rapporteur dans des redites que tout le monde connaît. M. le président répond qu'il ne convient pas d'émettre une opinion quelconque sur l'ouvrage en question, avant d'avoir entendu le rapporteur chargé d'en rendre compte.

⁂ Le 11 novembre 1846, la deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée sous la présidence de M. Leudière, vice-président.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire lit une lettre de M. Duvivier, bibliothécaire de la Société philotechnique de Paris, par laquelle il adresse à l'Institut Historique les *Annuaires de* 1845 *et de* 1846, que cette savante compagnie vient de publier. La Société des Antiquaires du Nord, de Stockholm envoie, également à l'Institut Historique le *Recueil* de ses *Mémoires*, publié en 1844, que la classe reçoit avec beaucoup d'intérêt. Les autres livres offerts sont : *Manuel contenant les radicaux les plus importants de la langue grecque*, par notre collègue, M. Th. Blin, professeur au collége d'Auxerre. M. l'abbé Auger est nommé rapporteur. *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture du département de l'Eure ; Journal Euganéen*, mois de septembre et octobre; *l'Improvisateur*, journal, par M. Cellier; *Bulletin spécial de l'Institutrice*, par M. Lévi.

M. Buchet de Cublize lit une pièce de vers, intitulée : *Deux âmes*, par M. Eugène Faure. Cette production se distingue par un style ferme et soutenu, et par une inspiration poétique d'un ordre élevé.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 18 novembre 1846, sous la présidence de M. B. Jullien.

Le procès-verbal est lu et adopté. M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de E. Santi Martinelli, de Naples, qui remercie l'Institut Historique de l'avoir admis en qualité de membre correspondant. MM. l'abbé Bona et l'abbé Canale, professeurs de l'Université de Turin, sont présentés comme candidats à la classe par MM. l'abbé Auger et Renzi. M. le président nomme une commission pour examiner leurs titres ; elle se compose de MM. l'abbé Auger, l'abbé Badiche et Masson.

Livres offerts : *Histoire du rationalisme en Allemagne*, par M. Amand Saintes; *Histoire de la vie et de la philosophie de Kant*, par le même ; M. Badiche est

nommé rapporteur. *Tableau des observations météorologiques*, par notre collègue, M. Lortet, de Lyon; M. Frissard, rapporteur. *Revue du droit français et étranger; Journal de médecine et de chirurgie; Journal de l'Institut lombard-vénitien*, Milan. *Annales de statistique*, Milan. *Traité de la langue italienne*, par M. Bona. *Compte-rendu des travaux de l'Académie royale des sciences de Naples.*

M. Buchet de Cublize est appelé à la tribune, pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Laroque intitulé : *Le Bagne et les maisons centrales de correction*; ce rapport est renvoyé au comité du journal.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 25 novembre 1846, sous la présidence de M. E. Breton.

On lit le procès-verbal, qui est adopté. M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue, M. Gauthier Stirum, qui envoie à la classe les dessins de deux défenses d'éléphant, qu'il avait annoncés dans sa lettre précédente. Ces dessins sont exécutés par M. Gauthier Stirum lui-même avec l'exactitude et le goût qu'on lui connait. Des remercîments lui sont votés. M. l'abbé Vauday, d'Auxerre, adresse à la classe une lettre par laquelle il demande à faire partie de l'Institut Historique. Une commission a été nommée par M. le président pour vérifier les titres du candidat; MM. Breton, Foyatier et Marcellin composent cette commission. Plusieurs numéros de l'*Album*, journal de Rome; le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, et une lettre de M. Eloi Johanneau sur l'*histoire de saint Aignan*, sont offerts à la classe.

M. Breton donne lecture d'un travail *sur la cathédrale de Cologne;* cette notice doit faire partie des monuments anciens et modernes, publiés par M. Jules Gailhabaud.

⁂ Le 27 novembre 1846, l'assemblée générale (les quatre classes réunies) s'est réunie sous la présidence de M. l'abbé Laroque, président de la troisième classe.

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans réclamation. On lit ensuite la liste des livres offerts à la Société pendant le mois; des remercîments sont votés aux donateurs. L'ordre du jour appelle à la tribune M. Barbier, avocat à la Cour royale, pour lire son rapport sur le *Compte-rendu de la justice criminelle en France, pendant l'année* 1844.

La lecture de ce rapport a été écoutée par l'assemblée avec le plus grand intérêt. Elle a donné lieu à une discussion approfondie entre MM. l'abbé Auger, Masson, Ningon de Berty, Cellier du Fayel, l'abbé Laroque et le rapporteur.

L'assemblée, après avoir entendu le résumé très-lucide de la discussion, fait par M. Barbier, a engagé ce dernier à le reproduire à la suite de son rapport.

On passe au scrutin secret, et ce travail est renvoyé au comité du journal.

R.

CHRONIQUE.

L'Institut Historique ayant décidé dès l'année dernière qu'il tiendrait à des époques indéterminées des séances extraordinaires, où le public serait convoqué, la première séance eut lieu le 7 décembre 1845, et on y lut des mémoires dont la plupart ont été insérés dans le journal. Encouragée par le succès de cette heureuse innovation, la Société vient de tenir cette année aussi une séance extraordinaire, le dimanche, 6 de ce mois, dans laquelle nos collègues et le public semblent avoir rivalisé de zèle pour concourir à l'éclat de cette réunion littéraire. On peut, au reste, juger de l'intérêt de la séance par le titre des mémoires qui ont été lus dans l'ordre suivant :

1° Recherches historiques sur l'emploi de la question comme moyen d'instruction criminelle, par M. Barbier, avocat à la Cour royale.

2° Promenade aux Enfers et aux Champs-Elysées, souvenirs d'Italie, par M. E. Breton.

3° Aperçu historique sur les maladies héréditaires et sur certains cas rares de monstruosités, par M. le docteur Josat.

4° Tableau analytique du congrès scientifique des Italiens à Gênes, par M. l'abbé Auger.

5° Les deux Phèdres ou les Trois sonnets, nouvelle historique, par M. B. Jullien.

6° Comment faut-il entendre l'égalité? par M. Emile Deschamps.

7° Une visite à trois couvents d'Italie, en 1845, par M. Huillard-Bréholles.

Ouverte à 2 heures, la séance s'est prolongée jusqu'à 5. La plupart des membres résidants étaient présents, et la salle s'est trouvée trop étroite pour l'affluence du public. De fréquents applaudissements ont récompensé la louable émulation de nos collègues; et chacun, en se retirant, témoignait le désir ou emportait l'espérance de se retrouver prochainement à pareille fête littéraire.

CONGRÈS PÉNITENTIAIRE. — ANNÉE 1846.

PREMIÈRE SESSION A FRANCFORT-SUR-MEIN.

Président, M. Mittermaier; vice-président, M. Den Tex; secrétaire, M. G. Varrentrap; secrétaires-adjoints : MM. Appia et Malss.

Le Congrès pénitentiaire a réuni dans sa première session plus de quatre-vingts membres qui s'y sont rendus de tous les États de l'Europe, et même de l'Amérique.

Notre honorable collègue M. l'abbé Laroque, de retour de ce congrès, où il avait été appelé, nous a communiqué les décisions suivantes prises par cette assemblée.

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS.

1re RÉSOLUTION (*à l'unanimité*). L'emprisonnement *séparé* ou *individuel* doit être appliqué aux prévenus et aux accusés de manière qu'il ne puisse y avoir aucune espèce de communication soit entre eux, soit avec d'autres détenus, sauf dans le cas où, sur la demande des prisonniers eux-mêmes, les magistrats chargés de l'instruction jugent à propos de leur permettre certains rapports dans les limites déterminées par la loi.

2e RÉSOLUTION (*à l'unanimité*). L'emprisonnement individuel sera appliqué aux condamnés en général avec les aggravations ou les adoucissements commandés par la nature des offenses et des condamnations, l'individualité et la conduite des prisonniers, de manière que chaque détenu soit occupé à un travail utile, qu'il jouisse chaque jour de l'exercice en plein air, qu'il participe au bénéfice de l'instruction religieuse, morale et scolaire et aux exercices du culte, et qu'il reçoive régulièrement les visites du ministre de son culte, du directeur, du médecin, et des membres des commissions de surveillance et de patronage, indépendamment des autres visites qui pourront être autorisées par les règlements.

3e RÉSOLUTION (*à l'unanimité*). La résolution qui précède s'appliquera notamment aux emprisonnements de courte durée.

4e RÉSOLUTION (*à une grande majorité*). L'emprisonnement individuel sera également appliqué aux détentions de longue durée, en le combinant avec tous les adoucissements *progressifs*, compatibles avec le maintien du principe de la séparation.

5e RÉSOLUTION (*à l'unanimité*). Lorsque l'état maladif du corps ou de l'esprit d'un détenu l'exigera, l'administration pourra soumettre ce détenu à tel régime qu'elle jugera convenable, et même lui accorder le soulagement d'une société continue, sans cependant que, dans ce cas, il puisse être réuni à d'autres détenus.

6e RÉSOLUTION (*à l'unanimité*). Les prisons cellulaires seront construites de manière que chaque prisonnier puisse assister aux exercices de son culte, voyant et entendant le ministre officiant et en étant vu, le tout sans qu'il soit porté atteinte au principe fondamental de la séparation des prisonniers entre eux.

7e RÉSOLUTION (*à l'unanimité*). La substitution de la peine de l'emprisonnement individuel à la peine de l'emprisonnement en commun, doit avoir pour effet immédiat d'abréger la durée des détentions telle qu'elle est déterminée dans les codes existants.

8e RÉSOLUTION (*à l'unanimité*). La révision des législations pénales, l'organisation par la loi d'une inspection des prisons et de commissions de surveillance, et l'institution d'un patronage pour les condamnés libérés, doivent être considérées comme le complément indispensable de la réforme pénitentiaire.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES POUR LE CONGRÈS DE 1847.

1. Le *Congrès pénitentiaire* se réunira de nouveau à Bruxelles, vers le 20 du mois de septembre 1847.

2. Cette réunion aura surtout pour but de continuer et de compléter les discussions relatives à la réforme pénitentiaire qui ont eu lieu à Francfort les 28, 29 et 30 septembre 1846.

On y traitera entre autres les points suivants :

a) Organisation intérieure des maisons pénitentiaires : personnel, inspection, commissions de surveillance, etc.

b) Architecture des prisons et des pénitenciers d'après le mode d'emprisonnement séparé : disposition des bâtiments, dimension des cellules, ventilation, chauffage, distribution d'eau, aisances, préaux, chapelles, etc.

c) Organisation du patronage pour les détenus libérés.

d) Asiles et maisons de réforme pour les jeunes détenus. Colonies agricoles.

e) Réformes à introduire dans les législations criminelles, envisagées comme corollaires indispensables de la réforme pénitentiaire.

f) Justice préventive ; causes de la criminalité.

3. Le soin d'organiser la réunion du mois de septembre 1847 est confié aux membres du congrès qui ont convoqué la première réunion à Francfort. A cet effet, ils pourront s'adjoindre dans les différents pays telles autres personnes qu'ils jugeront convenable.

En attendant, toutes les communications relatives au congrès pourront être adressées à M. E. Ducpétiaux, inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance, à Bruxelles.

Les autres correspondants, provisoirement désignés dans les autres pays, sont:

France. — M. Moreau-Christophe, inspecteur général des prisons, *Paris*.

Angleterre. — MM. Withworth-Russel, inspecteur général des prisons ; Benj. Rotch, magistrat du comté de Middlessex, *Londres*.

Allemagne. — MM. Mittermaier, professeur à l'université de *Heidelberg;* Welcker, membre de la Chambre des Députés de Bade à *Heidelberg;* G. Varrentrap, médecin à *Francfort-sur-Mein*.

Pays-Bas. — MM. Suringar, président de la Société des prisons ; Den Tex, professeur de droit, *Amsterdam*.

Prusse. — Docteur Junius, *Berlin*.

Bavière. — Baron de Closen, membre de la Chambre des Députés, *Munich*.

Autriche. — De Wurth, magistrat, *Klagenfurth*.

Suisse. — A. Zchokke, *Aarau;* A. Picot, membre de la commission des prisons ; Ferrière, chapelain des prisons, *Genève*.

Danemark. — Professeur David, *Copenhague*.

Suède. — Netzel, référendaire général à la Cour de cassation, *Stockholm*.

Norwége. — Moinickhen, préfet, *Christiania*.

Pologne. — Comte Skarbek, conseiller d'État, *Varsovie*.

Italie. — Alex. Porro, *Milan;* marquis Torrigiani, *Florence*.

Espagne. — Ramon de la Sagra, *Madrid*.

États-Unis. — Horace Mann, *Boston*; Demme, pasteur, vice-président de la Société des prisons, *Philadelphie*.

Pour extrait conforme :
Les membres du comité de rédaction,
Ed. Ducpetiaux. — N.-H. Julius. — Mittermaier. — Moreau-Christophe. — B. Rotch. — W. Russel. — Suringar. — G. Varrentrap.

— Notre collègue M. Lagarrigue a reçu de l'Académie de Paris des témoignages multipliés de sa satisfaction pour l'enseignement qu'il donne aux jeunes élèves de son pensionnat. Il a publié successivement une *Histoire sainte*, une *Histoire de France* et une *Grammaire française*. (Paris, 1846.) Ces ouvrages sont écrits avec talent, et surtout sagement appropriés aux jeunes intelligences confiées à ses soins.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Chien primitif, aperçus nouveaux sur l'origine du culte des animaux, du langage, du pouvoir représentatif et de la musique ; par M. ***.

Accord de la religion, de la morale et de l'intérêt dans la célébration du dimanche ; petite brochure par A. Pérennès.

Giornale militaro italiano e di varietà, *Firenze*, par M. Gherardi-Dragomanni.

Les Marseillais à Nancy (1792), vol. in-8°, par Barthélemy, de Nancy.

Giornale Euganeo di scienze, lettere ed arti, 7e, 8e et 9e cahiers.

Annuaire de la Société philotechnique, tomes VI et VII, 1845 et 1846.

Manuel contenant les radicaux les plus importants de la langue grecque et de leur principaux dérivés, vol. in-12, par M. Th. Blin, professeur au collége d'Auxerre.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord, Copenhague, 1844.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, 2e série, tome VI, 1845-6.

Bulletin spécial de l'institutrice, 11-12e livraisons, août, septembre, octobre.

Le Génie des femmes, journal des matinées littéraires, par M. Cellier du Fayel, septembre et octobre 1846.

Dialogues des morts, de Fénelon, suivis de quelques Dialogues de Boileau, Fontenelle, d'Alembert, publiés par M. B. Jullien.

Lettres à un journaliste sur l'harmonie imitative.

Abrégé d'histoire sainte, par demandes et par réponses, par M. Lagarrigue.

A. Renzi, *Administrateur*.

Huillard-Bréholles, *Secrétaire général*.



TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE XVIIe VOLUME.

Livraisons 137 à 148. — Janvier à Décembre 1846.

MÉMOIRES.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CORRESPONDANCE.

DOCUMENTS.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

CHRONIQUE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ERRATA.

Page 148, ligne 32, *au lieu de* la vallée d'Aoste d'une longueur de quarante-cinq lieues, *lisez* la vallée d'Aoste d'une longueur de vingt-cinq lieues.

Page 187, ligne 18, *au lieu de* homogénité, *lisez* homogénéité.

Même page, ligne 23, *au lieu de* Henri IV, *lisez* Charles IX.

Page 188, ligne 5, *au lieu de* Saigneley, *lisez* Seigneley.

Page 191, ligne 5, *au lieu de* Martingania, *lisez* Martin Garcia.

Page 193, ligne 18, *au lieu de* ceci m'amène à vous parler naturellement des... *lisez* ceci m'amène naturellement à vous parler des...

Page 194, ligne 31, *au lieu de* une médaille, *lisez* un médailler.

Page 195, *au lieu de* Massalia, *lisez* Massilia.

Page 276 (note 6), *au lieu de* les auteurs contemporains, *lisez* Bezout et quelques auteurs.

Page 277, vers 24, *au lieu de* dont l'esprit augmente, *lisez* dont l'esprit emprunte.

Même page, vers 27, *au lieu de* ces, *lisez* ses.

Page 282, ligne 21, *au lieu de* libertés, *lisez* vérités.

Page 283, ligne 38, *au lieu de* sectistes, *lisez* scotistes.

Page 291, ligne 19, *au lieu de* expressions, *lisez* impressions.

Page 358, troisième alinéa, *au lieu de* Magnes nostri, *lisez* Majores nostri.

Page 360, *au lieu de* Romains et Espagnols, *lisez* Romains et Romagnols.

Page 378, *au lieu de* Latapie, membre de l'Institut Historique, *lisez* Latapie.

Page 360, *au lieu de* A. Brignoles-Sales, *lisez* A. Brignole-Sale.

Page 392, *au lieu de* C. Ferdinand de Lucca, *lisez* C. Ferdinand de Luca.



